ÉTATS FINANCIERS

VÉRIFIÉS DE CHACUNE

DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT MÈRES

POUR LES EXERCICES SE TERMINANT

AVANT LE 31 JUILLET 2000

Liste des sociétés d'État

Administration de pilotage de l'Atlantique
Administration de pilotage des Grands Lacs
Administration de pilotage des Laurentides
Administration de pilotage du Pacifique

Banque de développement du Canada
Banque du Canada

Centre de recherches pour le développement international
Commission canadienne du lait
Commission de la capitale nationale
Conseil canadien des normes
Conseil des Arts du Canada
Construction de Défense (1951) Limitée
Corporation commerciale canadienne
Corporation de développement des investissements du Canada, La
Société de gestion Canada Hibernia

Énergie atomique du Canada limitée

Fondation canadienne des relations raciales

Marine Atlantique S.C.C.
Monnaie royale canadienne
Musée canadien de la nature
Musée des beaux-arts du Canada

Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Petro-Canada Limitée

Queens Quay West Land Corporation

Société canadienne des ports
Société canadienne des postes
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Société d'assurance-dépôts du Canada
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne
Société de développement du Cap-Breton

Liste des sociétés d'État *(suite)*

Société des ponts fédéraux Limitée, La
Société d'expansion du Cap-Breton

Société du Centre national des Arts
Société du crédit agricole

Société du Musée canadien des civilisations
Société du Musée national des sciences et de la technologie

Société du Vieux-Port de Montréal Inc.

Société immobilière du Canada limitée
Société pour l'expansion des exportations
Société Radio-Canada

VIA Rail Canada Inc.

101-06240/

Administration de Pilotage de l'Atlantique

Responsabilité de la direction à l'égard de la communication de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction de l'Administration conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, et s'appuient, lorsque cela est approprié, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information que contiennent les états financiers et le rapport annuel.

La direction est aussi responsable d'un système de contrôle interne conçu de manière à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et contrôlés, que les opérations sont effectuées conformément aux lois et règlements pertinents et que les systèmes comptables produisent des rapports financiers justes et en temps opportun.

La direction de l'Administration reconnaît la responsabilité qu'elle a de gérer ses affaires conformément à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

L'Administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication d'information financière et de contrôle interne. L'Administration exerce ses responsabilités par le biais de son Comité de vérification, lequel se compose de membres qui ne sont pas des employés de l'Administration. Le Comité se réunit avec la direction et les vérificateurs pour s'assurer que les obligations ont bien été remplies et pour examiner les états financiers. Les états financiers et le rapport annuel sont examinés et approuvés par l'Administration sur recommandation du Comité de vérification.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des opérations et des états financiers de l'Administration conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et il formule une opinion sur les états financiers. Il a pleinement et librement accès au Comité de vérification de l'Administration, et son rapport figure ci-après.

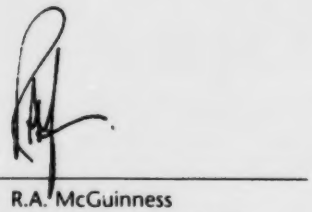

R.A. McGuinness
Le président-directeur général

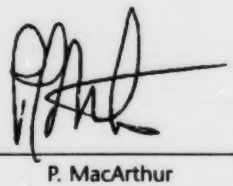

P. MacArthur
Le trésorier

Halifax (Nouvelle-Écosse)
le 18 février 2000

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Rapport du Vérificateur

Au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage de l'Atlantique au 31 décembre 1999 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements, et aux règlements administratifs de l'Administration.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 18 février 2000

Administration de pilotage de l'Atlantique

Bilan

au 31 décembre 1999

Actif	**1999**	**1998**
À court terme		
Encaisse et dépôts à court terme (note 3)	1 686 780 $	1 433 532 $
Débiteurs, net (note 3)	1 705 661	1 135 994
Frais payés d'avance	23 278	23 344
	3 415 719	2 592 870
Placements (note 3)	513 819	518 816
Placements réservés (note 3)	843 017	592 035
Immobilisations, net (note 4)	806 898	785 057
	5 579 453 $	4 488 778 $
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	871 040 $	679 662 $
Tranche à court terme des indemnités de cessation d'emploi courues	14 221	144 015
	885 261	823 677
À long terme		
Indemnités de cessation d'emploi courues	873 500	808 057
	1 758 761	1 631 734
Avoir du Canada		
Capital d'apport	2 304 546	2 304 546
Bénéfices non répartis	1 516 146	552 498
	3 820 692	2 857 044
	5 579 453 $	4 488 778 $

Engagements et éventualités (note 6)

Voir les notes complémentaires.

Approuvé par l' Administration:

Le président

Un membre

Administration de pilotage de l'Atlantique

État des résultats et des bénéfices non répartis

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
Revenus		
Droits de pilotage	10 789 793 $	9 344 015 $
Autres revenus	143 937	121 676
	10 933 730	9 465 691
Dépenses		
Honoraires, salaires et avantages sociaux des pilotes	5 009 577	4 517 058
Frais d'exploitation des bateaux-pilotes	2 596 229	2 409 282
Salaires et avantages sociaux du personnel	731 573	546 501
Transport et déplacements	545 508	414 023
Services professionnels et spéciaux	316 984	278 329
Services publics, fournitures et approvisionnements	222 187	125 018
Amortissement	215 308	182 244
Développement professionnel	141 798	143 687
Location	101 183	102 899
Communications	89 735	76 646
	9 970 082	8 795 687
Bénéfice net pour l'exercice	963 648	670 004
Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice	552 498	(117 506)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	1 516 146 $	552 498 $

Voir les notes complémentaires.

Administration de pilotage de l'Atlantique

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds – clients	10 220 192 $	9 738 786 $
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(9 505 208)	(8 442 357)
Produits divers	143 937	121 676
Indemnités de cessation d'emploi	(122 539)	(153 578)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	736 382	1 264 527
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat de titres de placement et de placements réservés	(1 549 335)	(1 459 356)
Remboursement des placements et des placements réservés	1 303 350	1 047 089
Dépenses en immobilisations	(237 149)	(165 415)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(483 134)	(577 682)
Encaisse et dépôts à court terme, début de l'exercice	1 433 532	746 687
Encaisse et dépôts à court terme, fin de l'exercice	1 686 780 $	1 433 532 $

Voir les notes complémentaires.

Administration de pilotage de l'Atlantique

Notes aux états financiers

du 31 décembre 1999

1. Objectifs et nature des activités

L'Administration de pilotage de l'Atlantique (l'Administration) a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour objet d'établir, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace à l'intérieur d'un secteur précis des eaux canadiennes. La *Loi* prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables, raisonnables et suffisants pour que l'Administration puisse, avec ses revenus d'autres sources, s'autofinancer. Depuis juin 1998, en vertu de la *Loi sur le pilotage*, l'Administration n'a droit à aucun versement en vertu d'un crédit du Parlement pour pouvoir s'acquitter d'une obligation ou d'une responsabilité.

L'Administration est une société d'État qui figure à l'annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus.

(a) Encaisse et dépôts à court terme

L'encaisse et les dépôts à court terme comprennent les fonds en caisse et les placements dans des instruments du marché monétaire. Ils sont comptabilisés au coût.

(b) Placements et placements réservés

Les placements sont comptabilisés au coût. La réduction de la valeur des placements à la valeur marchande est comptabilisée dans les cas où la valeur sous-jacente subit une baisse autre que temporaire.

(c) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des indemnités précises lors de la cessation d'emploi comme le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le passif que représentent ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les indemnités sont gagnées par les employés. La tranche à court terme du passif représente les avantages sociaux des employés lorsque l'employeur est raisonnablement certain que leur emploi prendra fin avant un an.

(d) Capital d'apport

Les valeurs attribuées aux immobilisations obtenues du Canada lorsque l'Administration a été établie, et les immobilisations nettes financées à même les crédits parlementaires sont comptabilisées comme capital d'apport.

(e) Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire et est fondé sur la durée de vie utile estimative suivante des immobilisations :

Bateaux-pilotes	10 à 25 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans

(f) Régime de pensions de retraite

Tous les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada. L'Administration et les employés doivent cotiser au Régime. Les cotisations au titre des services rendus sont imputées aux dépenses de l'exercice en cours. Les cotisations au titre des services passés sont imputées aux dépenses au moment où elles sont versées. D'après les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

(g) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses déclarés dans les exercices visés. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3. Instruments financiers

Conformément à la *Loi sur le pilotage*, l'Administration investit dans les bons du Trésor du gouvernement du Canada et dans les obligations garanties par le gouvernement.

	1999		1998	
	Valeur comptable	Rendement (%)	Valeur comptable	Rendement (%)
Encaisse	1 005 062 $		708 856 $	
Arrivant à échéance d'ici trois mois :				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	681 718	3,90-4,25	724 676	3,79-4,25
Total de l'encaisse et des dépôts à court terme	1 686 780		1 433 532	
Arrivant à échéance d'ici trois ans :				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	212 000	5,03	---	
Obligations du gouvernement du Canada	588 535	4,89-5,26	618 024	4,55-4,94
Obligation provinciale	536 923	4,68-5,36	129 696	4,56-5,08
	1 337 458		747 720	
Arrivant à échéance dans plus de trois ans :				
Obligation du gouvernement du Canada	---		65 000	4,93
Obligations provinciales	19 378	5,82	298 131	4,68-5,05
	19 378		363 131	
Total des placements et des placements réservés	1 356 836		1 110 851	
Total de l'encaisse et des placements	**3 043 616 $**		**2 544 383 $**	

Les placements réservés représentent un fonds établi pour le remplacement des immobilisations et le financement des indemnités de cessation d'emploi. Le niveau des placements dans le fonds est basé sur le montant d'encaisse généré par les activités d'exploitation de l'exercice précédent.

La valeur marchande de ces placements correspond approximativement tant à leur valeur comptable qu'à leur juste valeur.

Les débiteurs et les créditeurs font partie du cours normal des activités et sont exigibles sur demande. La valeur comptable de chaque instrument financier correspond à sa juste valeur en raison du terme à courir qui est bref. Les débiteurs ne sont pas concentrés chez un client en particulier.

4. Immobilisations

	1999			1998		
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Coût	Amortissement cumulé	Net
Terrains	450 $	- $	450 $	450 $	- $	450 $
Bateaux-pilotes	2 291 148	1 772 003	519 145	2 238 830	1 682 717	556 113
Mobilier et matériel	789 811	502 508	287 303	604 980	376 486	228 494
	3 081 409 $	2 274 511 $	806 898 $	2 844 260 $	2 059 203 $	785 057 $

5. Opérations entre apparentés

L'Administration reçoit sans frais des services des ministères. Ces services comprennent les services d'aiguillage fournis aux pilotes par la Garde côtière canadienne par l'entremise de ses centres des services à la circulation maritime en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et au Labrador. Les services d'aiguillage fournis aux pilotes représentent un aspect important des opérations de l'Administration. Le coût de ces services n'est pas porté aux comptes de l'Administration. Au 31 décembre 1999, les services d'aiguillage n'étaient fournis qu'à Terre-Neuve et au Labrador, car l'Administration avait assumé la responsabilité des opérations d'aiguillage pour toutes les autres régions tout au long de 1999.

Tout comme les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada, l'Administration est apparentée au gouvernement du Canada. L'Administration transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

6. Engagements et éventualités

(a) L'Administration a pris des engagements contractuels pour la construction d'un bateau-pilote devant desservir le secteur de la baie de Plaisance. La construction du bateau sera terminé à l'automne 2000, date où le bateau sera mis en service. Les coûts de construction et de conception seront financés par l'encaisse et des emprunts, et ils ne devraient pas dépasser deux millions de dollars.

(b) L'Administration a conclu des contrats pour des services de bateaux-pilotes, la location de bureaux et la location de quais, pour lesquels elle doit effectuer les versements annuels minimums suivants :

2000	555 973 $
2001	44 197
2002	8 661
2003 et exercices ultérieurs	1 554
	610 385 $

(c) En relation avec ses opérations, l'Administration est la défenderesse ou est mise en cause dans les cas de poursuites ou de réclamations non réglées. La direction est d'avis que ces actions n'entraîneront pas de passif important pour l'Administration. Aucune provision n'est inscrite dans les comptes à cet égard.

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de 1999.

Administration de Pilotage des Grands Lacs

AUDITOR GENERAL OF CANADA

CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage des Grands Lacs au 31 décembre 1999 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

Pour le vérificateur général du Canada

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 4 février 2000

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

Bilan au 31 décembre 1999

	1999	1998
ACTIF		
À court terme		
Encaisse et dépôts à court terme (note 3)	8 170 629 $	9 903 321 $
Débiteurs (note 4)	3 099 851	2 744 178
	11 270 480	12 647 499
À long terme		
Placements réservés (note 3)	2 705 199	2 511 528
Immobilisations (note 5)	174 760	185 705
	14 150 439 $	15 344 732 $
PASSIF		
À court terme		
Salaires et avantages sociaux à payer	4 767 861 $	5 703 911 $
Autres créditeurs et charges à payer	130 312	328 830
Prestations de cessation d'emploi à payer	191 350	110 791
	5 089 523	6 143 532
À long terme		
Provision pour prestations de cessation d'emploi	2 486 538	2 273 724
	7 576 061	8 417 256
AVOIR		
AVOIR DU CANADA		
Capital-actions (Note 6)	-	-
Capital d'apport	82 074	82 074
Bénéfices non répartis	6 492 304	6 845 402
	6 574 378	6 927 476
	14 150 439 $	15 344 732 $

Engagements (note 8)

Les notes font partie intégrante des états financiers

Approuvé par le Conseil d'administration

Brian Tucharme
administrateur

Francis G. Fisher
administrateur

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

État des résultats et des bénéfices non répartis
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
Revenus		
Droits de pilotage	14 263 441 $	16 767 086 $
Intérêt et autres revenus	477 667	386 039
Revenus de répartition et de bateaux-pilotes	77 197	86 545
	14 818 305	17 249 670
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux des pilotes (note 7)	10 997 775	11 540 427
Transport et déplacements	1 391 005	1 191 243
Salaires et avantages sociaux - personnel opérationnel (note 7)	738 806	746 257
Services de bateaux-pilotes (note 9)	531 578	551 757
Prestations de cessation d'emploi	425 518	267 078
Salaires et avantages sociaux - personnel administratif (note 7)	362 676	356 505
Services professionnels et spéciaux	168 026	198 902
Services publics, fournitures et approvisionnements	152 116	136 476
Communications	108 270	125 443
Amortissement	77 104	74 420
Location	71 977	68 526
Achat de services de répartition	70 858	76 610
Réparations et entretien	35 836	61 020
Prestations aux employés à la retraite (note 7)	25 546	29 498
Frais de formation des pilotes	14 312	124 098
	15 171 403	15 548 260
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	(353 098)	1 701 410
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	6 845 402	5 143 992
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	6 492 304 $	6 845 402 $

Les notes font partie intégrante des états financiers

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
Encaisse en provenance des (utilisée pour) :		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	(353.098) $	1 701 410 $
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour les prestations de cessation d'emploi	425 518	267 078
Amortissement	77 104	74 420
Variation nette des composantes du fonds de roulement autres que l'encaisse et les dépôts à court terme	(1 490 239)	2 032 639
Versements de prestations de cessation d'emploi	(132 145)	(257 821)
	(1 472 860)	3 817 726
Activités d'investissement		
Diminution des placements réservés	(193 671)	(110 684)
Augmentation des immobilisations	(66 161)	(89 984)
	(259 832)	(200 668)
Activités de financement		
Rachat du capital-actions (note 6)	-	(1 500)
(Diminution) Augmentation de l'encaisse	(1 732 692)	3 615 558
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	9 903 321	6 287 763
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	8 170 629 $	9 903 321 $

Les notes font partie intégrante des états financiers

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS

Notes aux états financiers
du 31 décembre 1999

1. Pouvoirs et objectifs

L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée a été créée en février 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a été constituée en tant que société à responsabilité limitée en mai 1972 et a poursuivi ses activités aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Avant le 1er octobre 1998, l'Administration fonctionnait sous le nom de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée. En vertu de la *Loi sur la marine*, qui a reçu la sanction royale le 11 juin 1998, le nom de l'Administration a été modifié pour l'Administration de pilotage des Grands Lacs et elle est maintenant réputée avoir été créée en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le pilotage*. L'Administration est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'Administration a pour objectifs d'établir, d'exploiter, d'entretenir et d'administrer un service de pilotage efficace et sûr à l'intérieur d'un secteur précis des eaux canadiennes. La *Loi sur le pilotage* stipule que les droits de pilotage doivent être équitables, raisonnables et suffisants et que, de pair avec tout revenu d'autres provenances, ils doivent permettre à l'Administration de s'autofinancer.

L'Administration est dispensée de tout impôt sur les bénéfices.

2. Conventions comptables importantes

Dépôts à court terme

Les dépôts à court terme sont comptabilisés au prix coûtant.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire et il est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Mobilier et matériel	de 5 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans

Régime de retraite

Le Régime de pensions de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada, s'adresse à tous les employés. À la fois les employés et l'Administration doivent y contribuer. Les cotisations au titre des services courants sont passées en charges de l'exercice en cours. Les cotisations pour les services passés sont passées en charges lorsqu'elles sont versées. Selon les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à certaines prestations lors de leur cessation d'emploi, comme le prévoient leurs contrats de travail et les conditions d'emploi. Ce passif est inscrit aux comptes au fur et à mesure que les prestations sont gagnées par les employés. La portion à court terme de ce passif ne représente que les prestations de cessation d'emploi pour les employés qui ont fait part de leur intention de quitter leur emploi au cours du prochain exercice.

Régime d'assurance-vie des employés

L'Administration participe au régime d'assurance-vie de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour ses employés. Les excédents et les insuffisances du régime sont inscrits à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont établis. La Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent gère le régime jusqu'au 31 décembre 1999. À compter du 1er janvier 2000, les employés de l'Administration participeront au Régime de prestations supplémentaires de décès, en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*; pour ce qui est des employés ayant déjà pris leur retraite, ils seront protégés par une police d'assurance souscrite auprès de Manuvie.

Prestations aux employés à la retraite

L'Administration contribue à des prestations médicales et à un régime d'assurance-vie en faveur des employés à la retraite qui en ont fait le choix. La dépense est comptabilisée dans l'exercice où elle est engagée.

3. Dépôts à court terme et placements réservés

L'Administration investit dans des dépôts à court terme, des bons du Trésor et des obligations fédérales et provinciales. Au 31 décembre 1999, le rendement de ces placements varie entre 4,30 p. 100 et 5,64 p. 100 (4,0 p. 100 et 5,6 p. 100 en 1998). Les dates d'échéance de ceux-ci varient entre 2000 et 2005. La juste valeur marchande de ces placements au 31 décembre 1999 correspond approximativement à la valeur comptable nette.

L'Administration a mis à part certains placements afin de pourvoir au financement des prestations de cessation d'emploi. Ces placements sont présentés à titre de placements réservés.

	1999	1998
Obligations avec un rendement variant entre 4,9 p. 100 et 5,64 p. 100 et échéant après 2000 (1998 : rendement variant entre 5 p. 100 et 5,66 p. 100, échéant après 1999)	2 705 199 $	2 511 528 $

4. Débiteurs

Les débiteurs proviennent de services de pilotage rendus dans le cours normal des affaires. Ils sont recouvrables dans les trente jours et ne portent pas intérêt. La juste valeur correspond approximativement à la valeur comptable.

5. Immobilisations

	1999		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Bâtiments	66 446 $	63 817 $	2 629 $
Mobilier et matériel	236 872	210 094	26 778
Matériel informatique et logiciels	333 620	188 267	145 353
	636 938 $	462 178 $	174 760 $

	1998		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Bâtiments	63 642 $	63 641 $	1 $
Mobilier et matériel	221 935	205 370	16 565
Matériel informatique et logiciels	285 199	116 060	169 139
	570 776 $	385 071 $	185 705 $

6. Rachat des actions ordinaires

Tel que mentionné à la note 1, l'Administration de pilotage des Grands Lacs n'est plus une filiale de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent depuis 1998. À ce moment-là, l'Administration a racheté son capital-actions émis. Une somme de 1 500 $ (15 actions ordinaires de 100 $ chacune) a été versée à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et les actions ont été annulées.

7. Régime d'assurance-vie des employés

Un montant total de 39 866 $ (48 628 $ en 1998), représentant l'excédent de cotisations au régime d'assurance-vie des employés, a été déduit des dépenses de salaires et avantages sociaux des pilotes, du personnel opérationnel et du personnel administratif ainsi que des prestations des employés à la retraite.

8. Engagements

L'Administration a un bail avec l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour la location de locaux à bureaux qui est géré par la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent. Les montants de loyer futurs minimums à verser au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2000	51 564 $
2001	51 564
2002	51 564
2003	51 564
2004	4 297
	210 553 $

De plus, l'Administration a lancé un appel d'offres pour les services de transport par bateaux-pilotes et de surface pour les deux prochains exercices. Les dépenses pour ces services se sont élevées à environ 377 000 $ pour les services de transport par bateaux-pilotes et 310 000 $ pour les services de transport de surface en 1999.

9. Affectations et services de transport par bateaux-pilotes aux pilotes américains de la circonscription no 1

L'Administration fournit sans frais tous les services de répartition et de transport par bateaux-pilotes à Port Weller aux pilotes américains de la circonscription no 1 et l'association des pilotes américains fournit sans frais des services de transport par bateaux-pilotes à Cape Vincent, dans l'état de New York.

10. Opérations entre apparentés

L'Administration est apparentée sur le plan de la propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. L'Administration s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1998 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1999.

Administration de pilotage des Laurentides

EXPOSÉ DES RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

La direction de l'Administration est chargée de s'acquitter des fonctions que le conseil d'administration lui confie. Ces dernières comprennent la préparation du rapport annuel et la production de son contenu, notamment les états financiers. Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Ces états contiennent également des estimations fondées sur le bon jugement des membres de la direction et sur l'expérience qu'ils ont acquise.

La direction veille à la tenue de livres et de registres ainsi qu'à l'utilisation de contrôles financiers, de contrôles de gestion, de systèmes d'information connexes et de méthodes de gestion conçus pour lui permettre d'obtenir la certitude raisonnable qu'il y a production, en temps opportun, d'information financière fiable et précise, qu'il y a protection et contrôle de ses éléments d'actif, qu'il y a respect, au niveau de ses opérations, de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de ses règlements, de la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et des règlements administratifs de l'Administration ainsi que de toute directive qui lui est donnée, qu'il y a gestion économique et efficiente de ses ressources et que ses activités sont menées de manière efficace.

Le vérificateur général du Canada effectue, en toute indépendance et en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues, la vérification des états financiers de l'Administration.

Le conseil d'administration veille à ce que les membres de la direction assument leurs responsabilités en ce qui a trait à la communication de l'information financière et aux contrôles internes, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification, formé de trois administrateurs qui ne sont pas employés par l'Administration. Le comité de vérification s'acquitte des tâches que lui confie le conseil d'administration et a des rencontres régulières avec la direction et le vérificateur général du Canada. Ce dernier peut communiquer avec le comité chaque fois qu'il le juge utile.

Jean-Claude Michaud
Chairman

Yvon Martel
Treasurer

Montréal, Québec
Le 11 février 2000

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage des Laurentides au 31 décembre 1999 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

Pour le vérificateur général du Canada,

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA
Sous-vérificatrice générale

Ottawa, Canada
Le 11 février 2000

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

Bilan
au 31 décembre 1999

	1999	1998
Actif		
À court terme		
Encaisse	94 908	599 678
Débiteurs	6 409 174	5 723 214
	6 504 082 $	6 322 892 $
Immobilisations (notes 4 et 5)	3 331 660	3 231 174
	9 835 742 $	9 554 066 $
Passif		
À court terme		
Tranche des emprunts bancaires échéant à moins de un an (note 5)	981 114	921 183
Créditeurs	6 725 292	6 065 949
	7 706 406 $	6 987 132 $
À long terme		
Provision pour prestations de cessation d'emploi	822 924	755 140
Emprunts bancaires (note 5)	2 824 601	3 805 715
	3 647 525	4 560 855
	11 353 931 $	11 547 987 $
Avoir du Canada		
Capital d'apport	2 479 154	2 479 154
Déficit	(3 997 343)	(4 473 075)
	(1 518 189)	(1 993 921)
	9 835 742 $	9 554 066 $

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Approuvé par l'Administration :

Le président,
JEAN-CLAUDE MICHAUD

Un membre,
MICHAEL B. MILNER

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

État des résultats et du déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
Revenus		
Droits de pilotage	41 647 204	41 229 957
Intérêts et autres revenus	41 514	80 787
	41 688 718 $	41 310 744 $
Dépenses		
Honoraires, salaires et avantages des pilotes	33 565 936	33 085 894
Coût d'exploitation des bateaux-pilotes (note 5)	4 284 645	4 478 583
Salaires et avantages du personnel	1 947 760	1 815 619
Services professionnels et spéciaux	616 713	617 898
Loyers	204 532	172 825
Frais financiers	155 347	212 886
Services d'utilité publique, fournitures et approvisionnements	115 035	113 020
Communications	88 241	74 932
Transports, déplacements et frais d'accueil	70 986	89 270
Entretien	35 861	56 611
Autres dépenses	127 930	129 690
	41 212 986 $	40 847 228 $
Profit net pour l'exercice	475 732 $	463 516 $
Déficit au début de l'exercice	(4 473 075)	(4 936 591)
Déficit à la fin de l'exercice	(3 997 343)$	(4 473 075)$

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
Activités d'exploitation		
Profit net pour l'exercice	**475 732**	463 516
Éléments hors-caisse :		
Amortissement	**290 060**	287 207
Augmentation de la provision pour prestations de cessation d'emploi	**67 784**	49 542
	833 576 $	800 265 $
Diminution (augmentation) des débiteurs	**(685 960)**	1 686 798
Augmentation (diminution) des créditeurs	**659 343**	(1 142 070)
	806 959 $	1 344 993 $
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	**(390 546)$**	(336 881)$
Activités de financement		
Emprunt bancaire	**–**	1 000 000
Remboursement sur emprunts bancaires	**(921 183)**	(837 045)
	(921 183)$	162 955 $
Encaisse		
Augmentation (diminution) de l'exercice	**(504 770)**	1 171 067
Solde au début de l'exercice	**599 678**	(571 389)
Solde à la fin de l'exercice	**94 908 $**	599 678 $

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

Notes afférentes aux états financiers
du 31 décembre 1999

1. Statut et activités

L'Administration de pilotage des Laurentides, constituée en 1972 en vertu de la Loi sur le pilotage, a pour mission de mettre sur pied, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace dans certaines eaux canadiennes sises dans la province de Québec et certaines eaux limitrophes. La loi prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables et raisonnables et tenir compte du fait que l'Administration devra en tirer un revenu qui, avec tout revenu provenant d'autres sources, sera suffisant pour s'autofinancer. En vertu de la nouvelle Loi maritime du Canada sanctionnée le 11 juin 1998 (Loi C-9) et qui a pour effet de modifier la Loi sur le pilotage, l'Administration n'a plus recours aux crédits parlementaires.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. L'Administration n'est pas un agent de sa Majesté et elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Administration de pilotage des Laurentides ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous.

Immobilisations

Les immobilisations obtenues du Canada lors de la constitution de l'Administration furent comptabilisées à la valeur qui leur a alors été attribuée. Les immobilisations achetées par la suite par l'Administration sont comptabilisées au prix coûtant.

L'amortissement des immobilisations est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire, à des taux établis selon la durée estimative d'utilisation des biens.

Les durées utiles prévues pour chacune des principales catégories d'immobilisations pour le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

Bâtiments	10 ans
Bateaux-pilotes	10 ans et 15 ans
Mobilier et agencement	10 ans
Matériel de communication	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Installations d'embarquement	15 ans et 20 ans
Améliorations à un quai	15 ans

Capital d'apport

La valeur attribuée aux immobilisations obtenues du Canada lors de la constitution de l'Administration et le coût net des immobilisations qui ont été financés par crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de capital d'apport.

Régime de retraite

Tous les employés participent au régime de retraite administré par le gouvernement du Canada. Les employés et l'Administration partagent également le coût du régime. Cette contribution représente le total des obligations de l'Administration. Les contributions, pour services courants et pour services antérieurs admissibles, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. Le mode de paiement des contributions pour services antérieurs est déterminé en fonction des conditions de rachat en vigueur, généralement sur le nombre d'années de service qu'il reste aux employés avant leur retraite.

D'après les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la Fonction publique.

Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi tel que le prévoient leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. De façon générale, les prestations équivalent à une semaine de salaire pour chaque année d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises par les employés.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses déclarés dans les exercices visés. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3. Juste valeur des instruments financiers

Les transactions reliées aux débiteurs et aux créditeurs sont encourues dans le cours normal des affaires. La valeur aux livres de chacun de ces postes se rapprochent de leur juste valeur, car leur échéance respective est à court terme. Il n'y a pas de concentration des débiteurs. Par conséquent, le risque de crédit est faible.

Au 31 décembre 1999, la juste valeur des emprunts bancaires est estimée à 3 799 081 $ (4 829 042 $ au 31 décembre 1998), alors que la valeur aux livres est de 3 805 715 $ (4 726 898 $ au 31 décembre 1998). L'estimé est basé sur l'actualisation des versements futurs en capital au taux d'intérêt consenti pour des emprunts similaires.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
du 31 décembre 1999

4. Immobilisations

	1999			1998		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	9 300	–	9 300	9 300	–	9 300
Bâtiments	66 386	37 725	28 661	66 386	34 669	31 717
Bateaux-pilotes	3 758 313	1 998 007	1 760 306	3 758 313	1 836 432	1 921 881
Mobilier et agencement	151 397	119 519	31 878	150 462	112 541	37 921
Matériel de communication	93 274	42 901	50 373	96 515	35 568	60 947
Matériel informatique	866 284	137 615	728 669	480 504	106 657	373 847
Installations d'embarquement	303 344	223 868	74 476	303 344	220 580	82 764
Améliorations à un quai	1 090 318	442 321	647 997	1 090 318	377 521	712 797
	6 338 616 $	3 006 956 $	3 331 660 $	5 955 142 $	2 723 968 $	3 231 174 $

L'amortissement pour l'exercice est de 290 060 $ (287 207 $ en 1998).

5. Emprunts bancaires

	1999	1998
Emprunt pour financer l'acquisition d'un bateau-pilote échéant en 2001, portant intérêt au taux de 7.23 % dont les remboursements de capital sont calculés sur une base d'amortissement de 15 ans, garanti par une hypothèque maritime de premier rang sur un bateau-pilote d'une valeur nette comptable de 1 759 029 $.	2 064 028	2 173 524
Emprunt pour financer le déficit de trésorerie de l'exercice 1996 échéant en 2002 et portant intérêt au taux de 7.10 %.	1 360 066	1 840 272
Emprunt pour financer le déficit de trésorerie de l'exercice 1997 échéant en 2001 et portant intérêt au taux de 5.9 %	381 621	713 102
	3 805 715 $	4 726 898 $
Moins : tranche échéant à moins de un an	981 114	921 183
	2 824 601 $	3 805 715 $

Au 31 décembre, les versements sur le capital de ces emprunts au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

1999	–	921 183
2000	981 114	981 114
2001	2 532 944	2 532 944
2002	291 657	291 657
	3 805 715 $	4 726 898 $

Les frais d'intérêts de 153 399 $ (160 702 $ en 1998) afférents à l'emprunt bancaire pour le financement d'un bateau-pilote sont comptabilisés au poste « coût d'exploitation des bateaux-pilotes ».

6. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'Administration est requérante ou défenderesse ou mise en cause dans des réclamations ou poursuites en justice. La direction estime que ces actions n'auront pas pour résultat d'engager de façon importante la responsabilité financière de l'Administration. Aucune provision n'a été prise en compte à cet égard.

7. Engagements

Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation pour la location de locaux sont les suivants :

2000	185 251
2001	185 251
2002	185 251
2003	185 251
2004	30 875
	771 879 $

8. Opérations entre apparentés

L'Administration est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. L'Administration s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

9. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur l'entité, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

Administration de pilotage du Pacifique

RAPPORT DE LA DIRECTION

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction de l'Administration est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans ces états financiers de même que de l'information connexe contenue dans le rapport annuel. La direction a mis en place un système de contrôle interne afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des actifs.

Le Conseil d'administration de l'Administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relatives à la communication de l'information financière et au contrôle interne. Le Conseil exerce ses responsabilités par l'entremise d'un comité de vérification qui se réunit régulièrement avec la direction.

Le vérificateur indépendant, le vérificateur général du Canada, est responsable de la vérification des états financiers de l'Administration et de la production du rapport y afférent.

Le directeur des opérations maritimes,

K.G. Obermeyer

le 28 janvier 2000

Le contrôleur,

B.D. Chadwick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

OFFICE OF THE AUDITOR GENERAL

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage du Pacifique au 31 décembre 1999 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément, à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

Pour le vérificateur général du Canada

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA
Sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 28 janvier 2000

Bilan

au 31 décembre 1999

(en milliers de dollars)

ACTIF	1999	1998
À court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 3)	**3 378 $**	3 223 $
Placement (note 4)	**968**	998
Débiteurs (note 3)	**3 700**	2 970
Charges payées d'avance	**72**	40
	8 118	7 231
À long terme		
Immobilisations (note 5)	**556**	515
	556	515
	8 674 $	7 746 $

PASSIF		
À court terme		
Comptes Créditeurs et charges à payer (note 3)	**3 503 $**	2 977 $
À long terme		
Indemnités de cessation d'emploi à payer	**830**	753
	4 333	3 730
Engagements (note 6)		

AVOIR DU CANADA		
Capital d'apport	**806**	806
Bénéfices non répartis	**3 535**	3 210
	4 341	4 016
	8 674 $	7 746 $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par l'Administration:

Le président *Un membre*

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Revenus		
Droits de pilotage	**38 911 $**	37 277 $
Intérêts et autres revenus	**195**	164
	39 106	37 441
Dépenses		
Salaires des pilotes à contrat	**25 935**	25 073
Transport et déplacements	**4 400**	4 122
Frais d'exploitation des bateaux-pilotes	**4 265**	4 023
Salaires et avantages sociaux du personnel	**1 817**	1 816
Salaires et avantages sociaux des pilotes	**1 228**	1 130
Services professionnels et spéciaux	**263**	211
Locations	**215**	204
Amortissement	**170**	132
Services publics, fournitures et approvisionnements	**139**	131
Services informatiques	**236**	106
Communications	**69**	85
Réparations et entretien	**44**	23
	38 781	37 056
Bénéfice net de l'exercice	**325 $**	385 $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État des bénéfices non répartis

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Affectés		
Solde au début et à la fin de l'exercice	**500 $**	500 $
Non affectés		
Solde au début de l'exercice	**2 710**	2 325
Bénéfice net de l'exercice	**325**	385
Solde à la fin de l'exercice	**3 035**	2 710
	3 535 $	3 210 $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	**325 $**	385 $
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	**170**	132
Indemnités de cessation d'emploi	**77**	87
Pertes découlant de la cessation d'immobilisations	**6**	–
Variation nette des soldes du fonds de roulement autres que l'encaisse et les quasi-espèces	**(236)**	104
	342	708
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(217)**	(33)
Placements	**(968)**	(998)
Produits de la cession de placements	**998**	907
	(187)	(124)
Augmentation de l'encaisse et des quasi-espèces	**155**	584
Encaisse et quasi-espèces au début de l'exercice	**3 223**	2 639
Encaisse et quasi-espèces à la fin de l'exercice	**3 378 $**	3,223 $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Notes aux états financiers

du 31 décembre 1999

1. Pouvoirs et objectifs

L'Administration de pilotage du Pacifique a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour objetif d'établir, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace dans certaines eaux canadiennes désignées. La Loi dispose aussi que les tarifs de droits de pilotage doivent être justes et équitables et que, considérés conjointement avec tout revenu d'autres sources, ils doivent fournir un revenu suffisant pour permettre à l'Administration d'assurer son autonomie financière.

Les services de pilotage côtier sont assurés par la British Columbia Coast Pilots Ltd. en vertu d'une entente touchant la prestation de services. Sur le fleuve Fraser, les services de pilotage sont offerts par des pilotes à l'emploi de l'Administration.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

2. Principales conventions comptables

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire et se fonde sur la durée de vie utile estimative des éléments d'actif suivants:

Bâtiments		20 ans
Bateaux-pilotes		25 ans
Matériel	- communication et autre	10 ans
	- informatique	3 ans
Améliorations locatives		10 ans

Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des indemnités de cessation d'emploi aux termes des conventions collectives et des conditions d'emploi. Le passif lié à ces versements est estimé et comptabilisé au fur et à mesure que les indemnités sont constituées par les employés.

Capital d'apport

Les valeurs attribuées aux immobilisations transférées du Canada en 1972 et le coût des biens et du matériel financés avec les crédits parlementaires précédents sont comptabilisés comme capital d'apport.

Bénéfices non répartis affectés

Certaines sommes sont affectées de temps à autre par l'Administration afin de pourvoir aux dépenses extraordinaires de renouvellement ou d'acquisition d'immobilisations et aux éventualités.

Régime de pension

Tous les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. L'employé et l'Administration cotisent tous les deux au régime. Ces cotisations représentent l'obligation totale de l'Administration et sont portées aux comptes de l'exercice.

Placements

Les placements, qui comprennent des bons du Trésor et d'autres titres, sont évalués au coût historique qui correspond approximativement à leur juste valeur marchande.

3. Instruments financiers

L'Administration place ses capitaux à court terme dans une banque à charte canadienne ainsi que dans d'autres instruments garantis du gouvernement du Canada.

Étant donné leur nature à court terme, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer ont une juste valeur qui correspond approximativement à leur valeur comptable.

Puisque les débiteurs ne sont pas concentrés chez un client particulier, le risque de crédit n'est pas important.

4. Placement

L'Administration n'investit que dans des titres garantis par le gouvernement. Au 31 décembre 1999, son portefeuille d'une valeur de 968 000 $ (998 000 $ en 1998) contenait un titre hypothécaire de la Peoples Trust (rendement de 5,58 p. 100 en 1999; rendement de 4,85p. 100 en 1998) qui arrivera à échéance le 1er septembre 2001. Au 31 décembre 1999, la juste valeur marchande du placement correspondait approximativement à sa valeur comptable.

5. Immobilisations

	1999			1998		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Net**	Coût	Amortissement cumulé	Net
	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)		
Bâtiments	**149 $**	**79 $**	**70 $**	149 $	72 $	77 $
Bateaux-pilotes	**1 306**	**1 151**	**155**	1 306	1 134	172
Matériel						
· communication et autre	**704**	**498**	**206**	688	459	229
· informatique	**373**	**283**	**90**	567	537	30
Améliorations locatives	**39**	**4**	**35**	81	74	7
	2 571 $	**2 015 $**	**556 $**	2 791 $	2 276 $	515 $

6. Engagements

L'Administration a des obligations découlant d'un contrat de location-exploitation à long terme de locaux à bureau de 66 000 $ par année jusqu'au 31 decembre 2004, et de 76 000 $ par année jusqu'au 31 décembre 2009. Le contrat prévoit aussi le partage au prorata des coûts annuels d'exploitation d'une valeur estimée de 37 000 $ pour 2000.

L'Administration s'est engagée auprès de la British Columbia Coast Pilot Ltd. à verser 125 000 $ par année pour la formation des pilotes pour la durée du contrat quinquennal conclu par les deux parties, en vigueur depuis le 1er janvier 1997.

L'Administration a une obligation découlant d'un contrat de location d'un véhicule de 8 000 $ par année jusqu'au 14 décembre 2002.

7. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur l'entité, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

Banque de développement du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque de développement du Canada ont été dressés et présentés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. L'information qu'ils contiennent comprend normalement des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel respecte le contenu des états financiers.

La direction est responsable de la justesse, de l'objectivité et de la qualité des états financiers ainsi que des systèmes comptables dont ils émanent. À cette fin, elle maintient un système de contrôle interne destiné à donner l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les biens de la Banque sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Le système de contrôle interne est complété par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Banque effectuée par le personnel de la vérification interne et celui de l'inspection. De plus, le vice-président, Vérification et inspection et les vérificateurs externes ont plein et libre accès au Comité de la vérification du conseil d'administration, dont le rôle est de surveiller et d'examiner le contrôle interne exercé par la direction et les responsabilités de celle-ci en matière de présentation de l'information financière. Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de la vérification dont les membres sont des administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque, d'examiner et d'approuver les états financiers annuels vérifiés.

Les vérificateurs externes de la Banque, KPMG s.r.l., comptables agréés, et le vérificateur général du Canada ont vérifié les états financiers de la Banque et leur rapport indique l'étendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers.

> Le président
et chef de la direction par intérim,
Bernie Schroder

> Le premier vice-président,
Finance et chef des finances,
Alan B. Marquis

Montréal, Canada
Le 26 mai 2000

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre de l'Industrie

Nous avons vérifié le bilan de la Banque de développement du Canada au 31 mars 2000 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Banque dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Banque de développement du Canada* et aux règlements administratifs de la Banque.

> KPMG s.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 26 mai 2000

> Le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
Le 26 mai 2000

BILAN

au 31 mars (en milliers de dollars)	2000	1999
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	493 903 $	458 182 $
Valeurs mobilières (note 4)	83 752	87 889
	577 655	546 071
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables (notes 5 et 6)	4 608 188	4 248 745
Placements de capital de risque (note 7)	145 107	110 298
	4 753 295	4 359 043
Immobilisations, déduction faite de l'amortissement cumulé	39 879	39 244
Autres éléments d'actif (note 8)	273 330	154 103
	313 209	193 347
TOTAL DE L'ACTIF	5 644 159 $	5 098 461 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Créditeurs et charges à payer	45 045 $	43 080 $
Intérêts courus sur emprunts	240 697	142 879
	285 742	185 959
Emprunts (note 9)		
Billets à court terme	1 965 781	2 235 687
Billets à long terme	2 516 964	1 987 669
	4 482 745	4 223 356
Autres éléments de passif (note 10)	91 846	105 314
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	533 400	453 400
Surplus d'apport (note 18)	27 778	
Bénéfices non répartis	222 648	130 432
	783 826	583 832
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	5 644 159 $	5 098 461 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Approuvé par le conseil :

> Terry B. Grieve, administrateur

> Bernie Schroder, administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2000	1999
SERVICES FINANCIERS		
Prêts		
Revenu d'intérêts	453 461 $	420 862 $
Frais d'intérêts (note 12)	190 103	178 521
Revenu net d'intérêts	263 358	242 341
Provision pour créances irrécouvrables (note 6)	94 000	61 019
Revenu net d'intérêts après provision pour créances irrécouvrables	169 358	181 322
Frais d'exploitation et d'administration (note 13)	144 038	139 198
Bénéfice provenant des Prêts	25 320	42 124
Capital de risque		
Intérêt et dividendes	539	2 293
Gains réalisés sur les placements	112 708	6 009
Autres	1 053	825
Revenu de placements	114 300	9 127
Réduction de la valeur comptable des placements	14 720	7 493
Revenu net de placements	99 580	1 634
Frais d'exploitation et d'administration (note 13)	19 541	5 758
Bénéfice (perte) provenant du Capital de risque	80 039	(4 124)
BÉNÉFICE PROVENANT DES SERVICES FINANCIERS	105 359	38 000
GROUPE-CONSEIL		
Revenu	19 396	17 823
Frais d'exploitation et d'administration (note 13)	23 650	23 039
PERTE PROVENANT DU GROUPE-CONSEIL	(4 254)	(5 216)
BÉNÉFICE NET	101 105	32 784
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Solde à l'ouverture de l'exercice	130 432	103 658
Dividende sur les actions privilégiées	(8 889)	(6 010)
Solde à la clôture de l'exercice	222 648 $	130 432 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2000	1999
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	101 105 $	32 784 $
Ajustements en vue de déterminer le flux de trésorerie net :		
Provision pour créances irrécouvrables et réduction de la valeur comptable des placements de capital de risque	108 720	68 512
Amortissement des immobilisations	11 865	10 288
Variation des intérêts à recevoir sur les prêts	895	(3 594)
Variation des intérêts courus sur les emprunts	(13 668)	13 449
Ajustement de conversion sur les emprunts et les valeurs mobilières	33 129	1 960
Augmentation nette des gains non réalisés et des sommes à recevoir sur les instruments financiers dérivés	(122 239)	(55 142)
Augmentation nette des pertes non réalisées et des sommes à payer sur les instruments financiers dérivés	101 445	37 061
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	1 551	(4 545)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	222 803	100 773
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements sur prêts et placements de capital de risque	(1 516 894)	(1 264 773)
Remboursements sur prêts et placements de capital de risque	1 023 171	749 163
Acquisition nette d'immobilisations	(12 500)	(23 078)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(506 223)	(538 688)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de billets à long terme	1 040 462	1 207 001
Remboursement de billets à long terme	(531 728)	(601 343)
Variation nette des billets à court terme	(281 402)	(222 031)
Variation nette des valeurs mobilières	3 064	(30 519)
Produit de l'émission d'actions privilégiées	80 000	50 000
Montant en espèces provenant du transfert du Fonds de développement des industries culturelles	17 634	
Dividende sur les actions privilégiées	(8 889)	(6 010)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	319 141	397 098
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS À COURT TERME	35 721	(40 817)
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	458 182	498 999
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	493 903 $	458 182 $
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE		
Montant des intérêts payés durant l'exercice	203 771 $	165 072 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. LOI CONSTITUTIVE, OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Banque de développement du Canada (BDC) est une société d'État créée par une loi du Parlement le 20 décembre 1974 sous la dénomination de Banque fédérale de développement, laquelle a été maintenue sous sa dénomination actuelle par une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La Banque appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les objectifs de la Banque sont de promouvoir et de faciliter l'implantation et l'expansion d'entreprises commerciales au Canada, surtout les petites et moyennes entreprises, en leur fournissant un large éventail de services financiers et de services de consultation complémentaires à ceux des institutions financières commerciales. La Banque offre aux entreprises canadiennes des services sur mesure qui lui permettent de répondre aux besoins courants des PME et d'obtenir un rendement du capital investi approprié, qui sert en retour à l'avancement de ses activités.

Pour financer ces objectifs, la Banque émet des titres d'emprunt garantis par le gouvernement du Canada. La *Loi sur la Banque de développement du Canada* permet également à la Banque d'émettre des instruments hybrides de capital grâce auxquels elle peut répondre aux besoins de capitaux croissants des petites et moyennes entreprises canadiennes. Sa Majesté ne pourrait être tenue du paiement des montants dus aux termes de tels instruments de capital.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants et les autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Les résultats pourraient par conséquent différer de ces estimations. Les principales estimations portent, entre autres, sur la provision cumulée pour créances irrécouvrables et la réduction de la valeur comptable des placements de capital de risque. Si les circonstances ou la conjoncture économique qui sous-tendent ces estimations venaient à changer, cela pourrait modifier considérablement les jugements posés par la direction. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

Valeurs mobilières

Les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement des primes et des escomptes, lesquels sont amortis sur toute la période jusqu'à l'échéance. Lorsqu'un titre a subi une perte de valeur durable, la valeur comptable du titre en question est réduite en conséquence. Les revenus d'intérêts, les gains et les pertes à l'aliénation et les rajustements effectués pour comptabiliser la perte de valeur durable sont déduits des frais d'intérêts.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés à leur montant en principal, incluant les intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables. L'intérêt sur les prêts est inscrit à titre de revenu d'intérêts, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf pour les prêts qui sont considérés comme douteux.

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation du revenu d'intérêts cesse et l'intérêt couru antérieurement qui n'a pas été payé fait l'objet d'une contrepassation. Tout intérêt reçu sur un prêt douteux est appliqué à la valeur comptable du prêt, à moins que celui-ci ne soit entièrement garanti et qu'il ne nécessite pas de provision spécifique, auquel cas le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dans le cas des prêts douteux mesurés en fonction des flux de trésorerie futurs prévus, comme il est expliqué au paragraphe intitulé *Provision cumulée pour créances irrécouvrables*, l'augmentation de la valeur actualisée attribuable au passage du temps est inscrite à titre de revenu d'intérêts.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision cumulée pour créances irrécouvrables

La provision cumulée pour créances irrécouvrables est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables qui existent dans le portefeuille de la Banque. Elle reflète les meilleures estimations de la direction quant aux pertes qui existent dans le portefeuille de la Banque à la date du bilan. La provision cumulée pour créances irrécouvrables est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations, déduction faite des recouvrements.

La provision cumulée pour créances irrécouvrables comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt douteux individuel. La valeur comptable d'un prêt douteux est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt ou, lorsque le montant des flux de trésorerie ne peut être déterminé de manière raisonnable, en utilisant la juste valeur estimative de tout bien donné en garantie, déduction faite des coûts de réalisation. Les provisions initiales ainsi que tout changement subséquent à celles-ci sont imputés à la provision pour créances irrécouvrables à titre d'ajustement de la provision spécifique pour les prêts douteux.

La provision générale représente la meilleure estimation de la moins-value probable imputable à la détérioration de la qualité du crédit du reste du portefeuille de prêts pour laquelle il n'est pas encore possible d'établir des provisions spécifiques. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes passées ainsi que sur l'appréciation – par la direction – de l'incidence de la conjoncture économique sur les activités de prêt, des pertes sur prêts récentes et des tendances quant à la qualité du crédit du portefeuille de prêts.

Placements de capital de risque

Les placements de capital de risque sont comptabilisés au coût. Les placements dans des fonds de capital de prédémarrage sur lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value.

L'intérêt et les dividendes sont comptabilisés dans le revenu lorsqu'ils sont reçus tandis que les gains sur les placements le sont au moment où ils sont réalisés.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire :

• Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
• Mobilier et agencements	5 ans
• Améliorations locatives	sur la durée du bail (maximum de 15 ans)

Primes, escomptes et frais d'émission de titres d'emprunt

Les primes, les escomptes et les frais relatifs à l'émission de titres d'emprunt sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de chaque émission et imputés aux frais d'intérêts.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaire libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont pour leur part convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens pour l'exercice.

Instruments financiers dérivés

La Banque détient des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque lié au marché boursier découlant des positions figurant au bilan. Ces instruments financiers sont utilisés en tant que couverture à seule fin d'apparier ses éléments d'actif et de passif. Ces instruments dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les revenus ou les dépenses qui s'y rapportent sont constatés sur la durée de la position couverte à titre d'ajustement aux frais d'intérêts.

Les primes payées ou reçues à l'égard des instruments financiers dérivés sont reportées et portées par voie d'amortissement aux frais d'intérêts sur la durée des contrats d'instruments dérivés.

Régimes de retraite et autres avantages

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées aux employés admissibles. Des évaluations périodiques sont faites par des actuaires indépendants afin d'établir la valeur actualisée des prestations de retraite constituées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur les hypothèses les plus probables, selon la direction, quant au rendement prévu des placements du régime, à l'accroissement de la rémunération et à l'âge des employés à la retraite.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

La charge ou les crédits nets au titre des prestations de retraite comprennent le coût des prestations de retraite fournies relativement aux services rendus au cours de l'exercice, obtenu par calcul actuariel, les intérêts théoriques sur le passif au titre des prestations de retraite, le revenu prévu à l'égard des actifs des régimes de retraite, d'après une moyenne des valeurs liées au marché, et l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, des gains ou pertes des régimes et des redressements découlant des modifications aux régimes ou aux hypothèses les concernant.

La Banque offre également des avantages, sous forme d'assurance-vie et d'assurance-maladie, aux retraités admissibles ainsi que d'autres avantages aux employés et retraités, qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice en se fondant sur des évaluations actuarielles.

Modifications comptables futures

L'Institut canadien des comptables agréés a publié une nouvelle norme – Avantages sociaux futurs – portant sur la constatation et la présentation des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, que la Banque adoptera intégralement en 2001. Le changement le plus important pour la Banque résidera dans l'adoption d'un taux de rendement courant du marché, en lieu et place de l'hypothèse la plus probable, selon la direction, quant au taux d'actualisation à long terme, pour l'évaluation des obligations au titre des avantages sociaux futurs. L'incidence globale, pour la Banque, dépendra de l'environnement des taux d'intérêt qui prévaudra à ce moment et de la méthode comptable qui sera choisie en vue de la mise en œuvre.

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

L'encaisse et les placements à court terme comprennent les soldes des comptes bancaires, déduction faite des chèques non compensés, et les dépôts bancaires à court terme échéant à moins de 90 jours.

4. VALEURS MOBILIÈRES

	Durée jusqu'à l'échéance				
	À l'intérieur d'un an	De 1 à 3 ans	Plus de 3 ans	2000 Total	1999 Total
Canada					
Valeur comptable	20 790 $	23 533 $		44 323 $	62 090 $
Rendement	6,74 %	7,14 %		6,96 %	6,61 %
Juste valeur	20 997 $	24 200 $		45 197 $	63 606 $
Provinces					
Valeur comptable					25 799
Rendement					9,13 %
Juste valeur					27 467
Institutions financières					
Valeur comptable			39 429 $	39 429	
Rendement			6,32 %	6,32 %	
Juste valeur			39 471 $	39 471	
Total					
Valeur comptable	20 790 $	23 533 $	39 429 $	83 752 $	87 889 $
Rendement	6,74 %	7,14 %	6,32 %	6,66 %	7,35 %
Juste valeur	20 997 $	24 200 $	39 471 $	84 668 $	91 073 $
Contrats de swap					
Montant nominal de référence	21 230 $	24 950 $	40 000 $	86 180 $	88 222 $
Rendement rajusté [1]	5,35 %	5,27 %	5,44 %	5,37 %	5,15 %

Des montants libellés en devises sont inclus dans la valeur comptable des titres

Dollars US	20 494	
Livres sterling	2 000	
		35 797 $
Dollars US	36 964	
Livres sterling	2 000	
		58 093 $

(1) Après avoir pris en compte l'effet des instruments dérivés correspondants (voir la note 15)

4. VALEURS MOBILIÈRES (suite)

Tous les titres détenus au 31 mars portent intérêt à taux fixes et ont été émis par des entités canadiennes. Les rendements sont fondés sur les valeurs comptables et sur les taux d'intérêt contractuels redressés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Le classement des durées à l'échéance est établi selon l'échéance contractuelle du titre. La juste valeur est établie en se fondant sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, et pourrait ne pas être réalisée à la vente des titres. Si les taux pratiqués sur le marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont déterminées à partir des cours du marché de titres essentiellement identiques. Le cas échéant, la Banque a conclu des swaps croisés et des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés aux titres susmentionnés.

5. PRÊTS

Le tableau qui suit résume les dates de révision ou d'échéance, en prenant les dates les plus proches, ainsi que les taux d'intérêt effectifs des prêts en cours au 31 mars. Les taux d'intérêt effectifs sont calculés selon une moyenne pondérée.

	2000		1999	
Rentables – flottant	2 736 660 $	9,76 %	2 161 037 $	9,51 %
Rentables – fixe				
Moins d'un an	454 423	9,78 %	455 311	9,34 %
De 1 à 2 ans	267 299	9,47 %	306 578	9,84 %
De 2 à 3 ans	209 024	9,20 %	282 731	9,53 %
De 3 à 4 ans	394 291	9,37 %	217 639	9,28 %
De 4 à 5 ans	163 885	9,62 %	391 138	9,35 %
Plus de 5 ans	442 275	8,89 %	435 919	9,01 %
Rentables	4 667 857		4 250 353	
Douteux	235 135		250 840	
Total des prêts	4 902 992		4 501 193	
Provision cumulée pour créances irrécouvrables				
Générale	(206 739)		(161 970)	
Spécifique	(88 065)		(90 478)	
	(294 804)		(252 448)	
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables	4 608 188 $		4 248 745 $	

Les concentrations, par province et territoire, du total des prêts en cours au 31 mars sont illustrées dans le tableau qui suit. La Banque est d'avis qu'elle n'a aucune concentration significative résultant d'un débiteur unique ou d'un groupe de clients liés.

Répartition géographique	2000		1999	
Terre-Neuve	164 000 $	3,3 %	147 846 $	3,3 %
Île-du-Prince-Édouard	43 840	0,9 %	38 614	0,9 %
Nouvelle-Écosse	105 974	2,1 %	100 631	2,2 %
Nouveau-Brunswick	182 547	3,7 %	161 798	3,6 %
Québec	2 024 962	41,3 %	1 794 570	39,9 %
Ontario	1 297 346	26,5 %	1 164 056	25,9 %
Manitoba	94 612	1,9 %	97 183	2,1 %
Saskatchewan	100 678	2,1 %	98 553	2,1 %
Alberta	272 127	5,6 %	256 352	5,7 %
Colombie-Britannique	562 403	11,5 %	578 947	12,9 %
Yukon	27 603	0,6 %	32 003	0,7 %
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	26 900	0,5 %	30 640	0,7 %
Total des prêts en cours	4 902 992 $	100,0 %	4 501 193 $	100,0 %

6. PROVISION CUMULÉE POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Le tableau qui suit résume l'évolution de la provision cumulée pour créances irrécouvrables au 31 mars.

	2000	1999
Solde à l'ouverture de l'exercice	252 448 $	234 049 $
Radiations	(50 704)	(41 013)
Revenu d'intérêts provenant de l'augmentation de la valeur attribuable au passage du temps	(2 918)	(4 613)
Recouvrements	1 978	3 006
	200 804	191 429
Provision pour créances irrécouvrables	94 000	61 019
Solde à la clôture de l'exercice	294 804 $	252 448 $

Pour l'exercice 2000, la Banque a déterminé que la méthode employée pour établir la provision générale pour créances irrécouvrables ne tenait pas pleinement compte des conditions économiques et commerciales générales et des tendances du risque de crédit lié au portefeuille de prêts. Par conséquent, la provision générale telle qu'établie au 31 mars 2000 comprend un montant additionnel de 50 000 $ (0 $ en 1999) de manière à refléter les limites de la méthode actuelle. Cette dernière sera rectifiée pour l'exercice 2001 afin de prendre ces questions en considération.

7. PLACEMENTS DE CAPITAL DE RISQUE

La Banque détient un portefeuille de placements de capital de risque orienté vers les sociétés qui occupent une position concurrentielle prometteuse sur leurs marchés respectifs et qui présentent de fortes possibilités de croissance. Les concentrations de placements de capital de risque sont indiquées ci-après. La Banque est d'avis qu'elle n'a aucune concentration significative pour un même client.

Secteur d'activité	2000	1999
Biotechnologie/médecine/soins de la santé	48 140 $	35 176 $
Informatique	27 469	31 540
Fonds de capital de prédémarrage	20 231	12 928
Fonds de capital de risque	2 104	2 340
Électronique	18 519	12 819
Communications	16 704	5 977
Industrie	4 663	2 841
Consommation et domaines connexes	2 538	2 538
Autres	4 739	4 139
Placements de capital de risque	145 107 $	110 298 $

Les placements sont en général détenus pendant 4 à 7 ans. La Banque se départit de ses placements par l'inscription en bourse des actions des sociétés émettrices ou par la vente des actions à d'autres actionnaires ou à des tiers. Les rendements des placements varient d'une année à l'autre en raison du montant des dividendes et des revenus d'intérêt reçus et des dessaisissements effectués, et du moment où ceux-ci sont reçus ou effectués. Le tableau qui suit présente un sommaire du portefeuille de placements de capital de risque selon le genre de placement.

	2000	1999
Actions ordinaires	79 265 $	60 902 $
Actions privilégiées	51 213	38 082
Débentures	14 629	11 314
Placements de capital de risque	145 107 $	110 298 $

7. PLACEMENTS DE CAPITAL DE RISQUE (suite)

La Banque a investi dans les fonds de capital de prédémarrage T²C² Bio, T²C² Info et Western Technology Seed Fund et le Fonds de capital de prédémarrage pour des projets technologiques dans l'Est du Canada, sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint. Le tableau ci-dessous illustre la part proportionnelle de l'actif, du passif, des revenus, des dépenses et des flux de trésorerie de ces fonds qui appartient à la Banque.

Actif à court terme	3 220 $
Placements de capital de risque	13 454
Autres éléments d'actif	26
Passif à court terme	23
Revenu de placements	346
Frais d'exploitation et d'administration	4 291
Perte nette	3 945
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux):	
activités d'exploitation	(3 471)
activités d'investissement	(13 955)
activités de financement	20 533

8. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2000	1999
Intérêts courus et redressements en devises reliés aux instruments financiers dérivés	265 818 $	143 579 $
Frais d'émission non amortis sur billets à long terme	3 738	3 673
Autres	3 774	6 851
	273 330 $	154 103 $

9. EMPRUNTS

La Banque émet des titres d'emprunt sur les marchés des capitaux mondiaux afin de financer son portefeuille de prêts. Le risque de change est entièrement couvert au moyen d'instruments dérivés. En outre, la Banque conclut lorsqu'il y a lieu des contrats de swap de taux d'intérêt, des contrats de swap croisé et des contrats de swap sur rendement d'actions pour couvrir les risques liés aux taux d'intérêt et au marché boursier. Le tableau qui suit montre les billets en circulation au 31 mars.

Date d'échéance	Taux effectif	Devise	Montant nominal (en milliers)	2000	1999
Billets à court terme					
2000	4,58 % – 5,23 %	Dollars US	726 800		
		Livres sterling	5 000		
		Dollars HGK	261 000		
		Dollars CAN	951 024		
		Écus	7 000		
		Euros	83 000		2 235 687 $
2001	4,74 % – 5,53 %	Dollars US	386 000		
		Dollars CAN	1 422 750	1 965 781 $	
Total des billets à court terme				1 965 781 $	2 235 687 $

9. EMPRUNTS (suite)

Date d'échéance	Taux effectif *	Devise	Capital (en milliers)	2000	1999
Long-term notes					
2000	4,44 % – 7,10 %	Dollars US	121 000		
		Dollars CAN	105 245		281 852 $
2001	4,72 % – 7,43 %	Dollars US	15 449		
		Yens	701 390		
		Dollars CAN	327 500	363 096 $	230 149
2002	4,95 % – 5,29 %	Dollars US	143 500		
	5,01 %	Yens	2 000 000		
	4,95 % – 5,21 %	Dollars CAN	171 715	409 315	389 832
2003	4,93 % – 6,25 %	Dollars CAN		168 500	158 500
2004	4,95 % – 5,37 %	Dollars CAN		233 500	233 500
2005	4,88 %	Dollars US	10 000		
	5,37 %	Yens	500 000		
	5,04 % – 5,13 %	Dollars CAN	75 000	96 363	50 000
2006	4,96 % – 5,65 %	Dollars CAN		190 400	248 400
2007	4,92 % – 5,05 %	Yens	1 700 000		
	4,93 % – 5,15 %	Dollars CAN	153 195	176 574	177 486
2008	4,96 % – 5,06 %	Dollars CAN		92 000	88 000
2009	5,01 % – 5,10 %	Dollars CAN		70 950	64 950
2010	4,96 %	Dollars US	15 000		
	4,92 % – 5,20 %	Yens	11 500 000		
	4,92 % – 5,13 %	Dollars CAN	38 000	217 692	
2011	4,64 % – 5,16 %	Dollars CAN		65 000	65 000
2012	4,88 % – 5,25 %	Yens	10 300 000		
	4,99 % – 5,14 %	Dollars CAN	43 000	184 652	
2015	4,85 % – 5,08 %	Yens	18 100 000	248 922	
Total des billets à long terme				2 516 964 $	1 987 669 $
Partie courante des billets à long terme dont la date d'échéance est de plus d'un an				—	6 501 $

** Les taux effectifs des billets à long terme sont indiqués après avoir donné effet aux contrats de swap, le cas échéant. Les renseignements relatifs aux dates de révision des contrats de swap de taux d'intérêt sont fournis à la note 15.*

9. EMPRUNTS (suite)

Le tableau qui précède comprend des billets à long terme payables d'une valeur de 1 876 964 $ pour l'exercice 2000 et de 1 347 424 $ en 1999, qui ont fait l'objet de contrats de swap de taux d'intérêt, de contrats de swap croisé, de contrats de swap sur rendement d'actions et d'options avec d'autres institutions financières. Ces emprunts servent à financer une partie du portefeuille de prêts à taux d'intérêt flottant de la Banque.

La Banque a émis un certain nombre de billets structurés dont l'intérêt et/ou le capital à l'échéance sont liés aux fluctuations des indices boursiers, des taux de change, des taux de swap et d'autres références du marché. Les autres billets peuvent être remboursés par anticipation avant l'échéance ou voir leur échéance prorogée si des options d'achat ou de prorogation sont exercées par la Banque ou les porteurs des billets. Les billets indiqués dans le tableau qui précède se répartissent comme suit :

	2000	1999
Billets portant intérêt	822 110 $	1 013 041 $
Billets liés à des indices boursiers	325 353	289 557
Billets liés à des taux de change	408 453	—
Billets liés à des taux de swap	195 852	85 680
Billets remboursables avant l'échéance	355 565	315 195
Billets prorogeables au-delà de l'échéance	163 000	153 000
Autres billets structurés	246 631	131 196
	2 516 964 $	1 987 669 $

Au 31 mars 2000, les versements et les échéances des billets à long terme s'établissent comme suit :

2001	363 096 $
2002	409 315
2003	168 500
2004	233 500
2005	96 363
2006 et au-delà	1 246 190
	2 516 964 $

10. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2000	1999
Revenu reporté	2 362 $	3 170 $
Prestations de retraite et autres avantages courus	50 375	54 791
Primes non amorties, intérêts courus et redressements en devises reliés aux instruments financiers dérivés	15 913	25 954
Autres	23 196	21 399
	91 846 $	105 314 $

11. CAPITAL-ACTIONS ET LIMITATIONS LÉGALES

Capital-actions

Autorisé :

a) Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale et sans droit de vote pouvant être émises en séries ;

b) Un nombre illimité d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100 $ (cent dollars) chacune.

En circulation	2000			1999		
	Nombre d'actions	Montant	Taux de dividende	Nombre d'actions	Montant	Taux de dividende
Actions privilégiées						
Catégorie A – Série 1	500 000	50 000 $	5,595 %	500 000	50 000 $	6,805 %
– Série 2	500 000	50 000	5,215 %	500 000	50 000	5,215 %
– Série 3	500 000	50 000	5,515 %	500 000	50 000	5,515 %
– Série 4	400 000	40 000	6,270 %			
– Série 5	400 000	40 000	6,270 %			
		230 000			150 000	
Actions ordinaires	3 034 000	303 400		3 034 000	303 400	
Total du capital-actions en circulation		533 400 $			453 400 $	

Les *actions privilégiées catégorie A* sont assorties d'un dividende cumulatif, préférentiel et fixe et sont échangeables, au gré du porteur, avec l'approbation du ministre des Finances, contre des actions ordinaires entièrement libérées à raison d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée catégorie A. Tous les dividendes accumulés ou déclarés et impayés à compter de la date d'échange sont payables par la Banque, au prorata, tout comme s'ils avaient été cumulés quotidiennement. Les taux de dividende sur les actions privilégiées catégorie A portent sur des périodes allant de deux à cinq ans et sont rajustés au début de la période subséquente de manière à égaler le taux d'intérêt débiteur du Trésor publié par le ministre des Finances, majoré d'une prime spécifiée de 0,250 % à 0,375 %.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000, la Banque a émis 400 000 actions privilégiées catégorie A, série 4 et 400 000 actions privilégiées catégorie A, série 5 en échange d'une contrepartie en espèces de 80 000 $.

Limitations légales

La somme des emprunts contractés par la Banque et du passif éventuel constitué par les garanties qu'elle consent ne peut dépasser le produit des capitaux propres et du coefficient douze.

En outre, le total du capital versé, du surplus d'apport qui s'y rapporte et de tout produit considéré comme des capitaux propres ne peut à aucun moment dépasser 1,5 milliard de dollars.

12. FRAIS D'INTÉRÊTS

	2000	1999
Intérêt sur emprunts	217 704 $	207 499 $
Revenu provenant de valeurs mobilières et de placements à court terme	(27 601)	(28 978)
	190 103 $	178 521 $

13. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2000			1999		
	Services financiers		Groupe-conseil	Services financiers		Groupe-conseil
	Prêts	Capital de risque		Prêts	Capital de risque	
Traitements et avantages sociaux	68 811 $	11 438 $	16 111 $	66 354 $	3 386 $	15 582 $
Locaux et équipements	23 723	1 015	2 496	22 194	920	2 433
Autres frais	51 504	7 088	5 043	50 650	1 452	5 024
	144 038 $	19 541 $	23 650 $	139 198 $	5 758 $	23 039 $

14. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants indiqués ci-après représentent les justes valeurs des instruments financiers figurant au bilan et des instruments financiers hors bilan détenus ou émis par la Banque. Ces valeurs sont obtenues en appliquant les méthodes d'évaluation et les hypothèses dont il est question plus loin. Les justes valeurs estimatives représentent les contreparties approximatives sur lesquelles des parties agissant en toute liberté pourraient s'entendre pour échanger les instruments. Bon nombre d'instruments financiers ne peuvent toutefois être facilement négociés, faute de marché. C'est pourquoi les justes valeurs sont estimées selon la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation qui sont largement affectées par les hypothèses utilisées. Les justes valeurs estimatives qui en découlent ne devraient donc pas être interprétées comme les valeurs de réalisation auxquelles donnerait lieu un règlement immédiat des instruments.

Les valeurs comptables ne sont pas redressées de manière à refléter les augmentations ou les réductions des justes valeurs dues aux fluctuations des taux d'intérêt étant donné que la Banque entend, avec le temps, réaliser la valeur de ces instruments financiers en les conservant jusqu'à échéance.

	2000			1999		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Bilan						
Actif						
Encaisse et placements à court terme	493 903 $	493 903 $	$	458 182 $	458 182 $	$
Valeurs mobilières (note 4)	83 752	84 668	916	87 889	91 073	3 184
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables	4 608 188	4 572 992	(35 196)	4 248 745	4 247 282	(1 463)
Placements de capital de risque	145 107	278 743	133 636	110 298	158 842	48 544
Autres éléments d'actif	3 774	3 774	—	6 851	6 851	—
	5 334 724 $	5 434 080 $	99 356 $	4 911 965 $	4 962 230 $	50 265 $
Passif						
Créditeurs et charges à payer	45 045 $	45 045 $	$	43 080 $	43 080 $	$
Intérêts courus sur emprunts	240 697	240 697		142 879	142 879	
Billets à court terme	1 965 781	1 965 781		2 235 687	2 235 687	
Billets à long terme	2 516 964	2 615 440	98 476	1 987 669	2 118 062	130 393
	4 768 487 $	4 866 963 $	98 476 $	4 409 315 $	4 539 708 $	130 393 $
			880 $			(80 128) $
Instruments financiers dérivés (note 15)	187 098 $	184 619 $	(2 479) $	41 547 $	117 369 $	75 822 $
Total			(1 599) $			(4 306) $

14. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les justes valeurs sont établies à partir de l'éventail de méthodes d'évaluation et d'hypothèses que voici :

Instruments financiers évalués à la valeur comptable – On suppose que la juste valeur estimative des éléments d'actif et de passif qui suivent équivaut approximativement à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme :

- Encaisse et placements à court terme
- Autres éléments d'actif
- Créditeurs et charges à payer
- Intérêts courus sur emprunts
- Billets à court terme

Valeurs mobilières – La juste valeur des titres est fournie à la note 4 afférente aux états financiers.

Prêts – Dans le cas des prêts rentables à taux variable, la juste valeur estimative est présumée égale à la valeur comptable. Pour ce qui est des prêts rentables à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée en actualisant les flux de trésorerie aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché, au 31 mars, à l'égard de nouveaux prêts semblables, jusqu'à l'échéance ou la révision. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2 sous *Provision cumulée pour créances irrécouvrables*.

Placements de capital de risque – La juste valeur estimative des placements de capital de risque effectués durant l'exercice en cours est présumée égale à la valeur comptable. Dans le cas des placements dans des sociétés dont les actions sont cotées en bourse, la juste valeur correspond au cours des actions au 31 mars. La juste valeur des autres placements est estimée au moyen des multiples établis à l'égard des bénéfices.

Billets à long terme – La juste valeur des billets à long terme est fondée sur les cours du marché pour des émissions semblables, ou sur les taux courants offerts à la Banque sur des billets ayant la même durée résiduelle.

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés est fournie à la note 15 afférente aux états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Banque détient des instruments financiers dérivés à titre d'opérations de couverture dans le seul but d'apparier ses éléments d'actif et de passif et de se protéger contre les risques du marché. Ces opérations permettent de réduire le risque de non-appariement des revenus et des dépenses découlant des fluctuations des taux d'intérêt et de change auquel est exposée la Banque.

Suivant les circonstances, ces opérations peuvent comprendre ce qui suit :

Swaps

Les swaps supposent l'obligation d'échanger des paiements sur un montant nominal de référence spécifique, pour une période déterminée. Un *swap de taux d'intérêt* suppose l'échange de versements d'intérêt à taux fixe ou flottant. Un *swap de devises* suppose l'échange de devises à des prix spécifiques et à des dates prédéterminées. Un *swap croisé* suppose l'échange à la fois de taux d'intérêt et de montants nominaux de référence libellés en deux devises différentes. Dans le cas d'un *swap sur rendement d'actions*, l'un des paiements échangés représente la variation de l'indice boursier avec le temps alors que l'autre est fondé sur les taux fixes ou flottants convenus.

Contrats à terme

Les *contrats à terme* sont des ententes contractuelles qui portent sur l'achat ou la vente de devises ou d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures.

Options

Les *contrats d'option* sont des ententes en vertu desquelles le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant donné de devises, de marchandises ou d'instruments financiers au prix convenu au moment où l'option a été négociée. Le vendeur reçoit une prime à l'égard de la vente de l'instrument.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau qui suit illustre la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés de la Banque au 31 mars, telle que représentée par les gains ou les pertes non réalisés.

	2000			1999		
	Positive	Négative	Montant net	Positive	Négative	Montant net
Instruments financiers dérivés						
Contrats de swap de taux d'intérêt	6 896 $	20 319 $	(13 423) $	42 397 $	10 026 $	32 371 $
Contrats de swap sur rendement d'actions	131 350	1 776	129 574	38 296	15 801	22 495
Contrats de garantie de taux d'intérêt	—	—	—	225	—	225
Contrats de swap croisé	100 162	25 241	74 921	74 627	1 601	73 026
Contrats de devises						
Contrats de change à terme	985	2 976	(1 991)	2 849	13 597	(10 748)
Contrats d'option	—	4 462	(4 462)	—	—	—
Juste valeur totale	239 393 $	54 774 $	184 619 $	158 394 $	41 025 $	117 369 $
Déduction faite de l'impact des accords généraux de compensation	42 858	42 858	—	17 643	17 643	—
Total	196 535 $	11 916 $	184 619 $	140 751 $	23 382 $	117 369 $

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée au moyen de diverses méthodes dont les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments qui présentent les mêmes échéances et caractéristiques, et l'analyse de la valeur actualisée nette ou d'autres méthodes d'évaluation du prix suivant le cas.

Risque de crédit

Les montants nominaux de référence des instruments financiers détenus par la Banque ne reflètent pas le risque de crédit ou le risque du marché associé aux contrats. Le seul risque de perte provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. En cas de défaut de la contrepartie, le risque auquel s'exposerait la Banque dans ces opérations serait limité à la différence de valeur des devises en question et/ou de taux d'intérêt telle que représentée par les justes valeurs positives des opérations en position de gain non réalisé. La Banque limite le risque auquel elle est ainsi exposée en traitant uniquement avec des institutions financières dont la cote de crédit est conforme aux directives du ministère des Finances, et elle est d'avis qu'elle n'a pas de concentration significative dans une quelconque institution financière. La Banque vérifie régulièrement sa position et la cote de crédit de ses contreparties et s'efforce de réduire le risque de crédit en concluant des accords généraux de compensation avec les contreparties. Le risque de crédit associé aux contrats dont la position est favorable se trouve éliminé par un accord général de compensation uniquement dans la mesure où les contrats en position défavorable qui ont été conclus avec la même contrepartie ne seront pas acquittés avant les contrats en position favorable. Le risque de crédit global auquel la Banque est exposée à l'égard des instruments dérivés peut changer considérablement dans un laps de temps très court étant donné qu'il est affecté par chacune des transactions assujetties à l'entente.

Risque de crédit lié à la contrepartie	**Cote de crédit de la contrepartie**			
	AAA	**AA- à AA+**	**A à A+**	**Total**
Valeur de remplacement positive brute	**38 284 $**	**192 318 $**	**8 791 $**	**239 393 $**
Impact des accords généraux de compensation	**(4 466)**	**(38 392)**	**—**	**(42 858)**
Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation)	**33 818 $**	**153 926 $**	**8 791 $**	**196 535 $**
Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation) – 1999	71 742 $	38 800 $	30 209 $	140 751 $
Nombre de contreparties				
31 mars 2000	**2**	**11**	**2**	
31 mars 1999	2	9	3	

15. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le tableau qui suit résume le montant nominal de référence, selon la durée jusqu'à l'échéance ou la date de révision, et la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés :

	Durée jusqu'à l'échéance ou la révision								2000		1999	
	À l'intérieur d'un an	%	De 1 à 3 ans	%	De 3 à 5 ans	%	Plus de 5 ans	%	Montant nominal de référence	Valeur de remplacement	Montant nominal de référence	Valeur de remplacement
Contrats de taux d'intérêt												
$CAN à payer – fixe	269 245 $	5,16	163 500 $	5,41	10 000 $	5,45	$		442 745 $	2 107 $	456 099 $	248 $
$CAN à recevoir – fixe	164 696	5,46	135 000	4,84	26 000	6,16	289 950	5,97	615 646	1 617	592 094	38 544
$US à recevoir – fixe	4 873	6,88	—		—		—		4 873	22	11 374	353
Swaps de référence	—		105 000	s.o.	—		—		105 000	2 044	105 000	265
Contrats de swap sur rendement d'actions	17 517	s.o.	45 859	s.o.	72 500	s.o.	237 698	s.o.	373 574	131 350	411 554	38 296
Autres contrats	44 500	s.o.	—		14 500	s.o.	22 195	s.o.	81 195	1 106	57 486	2 987
	500 831		449 359		123 000		549 843		1 623 033	138 246	1 633 607	80 693
Contrats de garantie de taux d'intérêt	—		—		—		—		—	—	787 000	225
Contrats de swap croisé	69 497	s.o.	247 464	s.o.	50 680	s.o.	832 408	s.o.	1 200 049	100 162	409 022	74 627
Total des contrats de taux d'intérêt	570 328		696 823		173 680		1 382 251		2 823 082	238 408	2 829 629	155 545
Contrats de devises												
Contrats de change à terme	614 536	s.o.	—		—		—		614 536	985	1 508 336	2 849
Total des contrats de devises	614 536								614 536	985	1 508 336	2 849
Contrats d'option	3 415	s.o.	—		—		—		3 415	—	—	—
Total	1 188 279 $		696 823 $		173 680 $		1 382 251 $		3 441 033 $	239 393 $	4 337 965 $	158 394 $
Déduction faite de l'impact des accords généraux de compensation	—		—		—		—		—	42 858	—	17 643
Total	1 188 279 $		696 823 $		173 680 $		1 382 251 $		3 441 033 $	196 535 $	4 337 965 $	140 751 $

s.o. – sans objet ou les taux pondérés ne sont pas significatifs.

Le montant nominal de référence représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des flux de trésorerie.

La valeur de remplacement représente ce qu'il en coûterait pour remplacer, aux taux courants du marché, tous les contrats en position de gain non réalisé.

Les taux représentent la moyenne pondérée des taux d'intérêt que la Banque s'est engagée par contrat à payer ou à recevoir jusqu'à l'échéance ou la révision. La contrepartie à taux flottant de presque tous les contrats de swap en dollars canadiens est fondée sur les acceptations bancaires canadiennes d'une durée de un ou trois mois. Tous les montants en dollars US sont convertis en dollars canadiens.

16. PASSIF ÉVENTUEL ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2000 :

a) La Banque fait l'objet de diverses poursuites judiciaires découlant du cours normal de ses activités. La direction est d'avis que le montant global du passif qui résultera de ces poursuites ne sera pas important.

b) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés totalisent 535 329 $. Ces engagements de prêt s'échelonnent sur une période moyenne de trois mois (64 040 $ à taux fixe, 471 289 $ à taux flottant). Les taux d'intérêt effectifs sur ces engagements de prêt varient de 6,5 % à 17,0 %. Les montants non déboursés sur les placements de capital de risque autorisés totalisent 30 720 $.

Banque
du Canada

Banque du Canada
Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, qui ont été appliqués de façon constante. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables, les biens sont protégés et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels de la Banque et les fait approuver par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Caron Bélanger Ernst & Young et Raymond Chabot Grant Thornton, dont le rapport figure ci-après.

G. G. Thiessen, gouverneur

L. T. Requard, secrétaire général

Ottawa, Canada

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B
OTTAWA, CANADA
K1P 5P9

CARON BELANGER ERNST & YOUNG

P.O. BOX 813, STATION B
OTTAWA, CANADA
K1P 5P9

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 1999 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Caron Belanger Ernst & Young
Comptables agréés

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Ottawa, Canada
le 21 janvier 2000

Banque du Canada
État des revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements	**1 910,8**	1 799,4
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 4)		
Politique monétaire	**39,0**	40,7
Monnaie	**72,7**	57,5
Services de banque centrale	**33,0**	30,7
	144,7	128,9
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses effectuées	**73,9**	65,5
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses recouvrées	**(73,9)**	(65,5)
Autres revenus – Montant net	**–**	(8,3)
	144,7	120,6
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	**1 766,1**	1 678,8

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

Banque du Canada
Bilan

au 31 décembre 1999

ACTIF	1999	1998
	En millions de dollars	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines	**605,6**	321,1
Autres devises	**4,4**	6,2
	610,0	327,3
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	**560,7**	655,7
Placements (note 3)		
Bons du Trésor du Canada	**12 020,6**	12 115,5
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	**7 515,1**	6 302,2
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	**12 975,7**	10 880,1
Autres placements	**5 130,9**	4 455,7
	37 642,3	33 753,5
Immeubles de la Banque (note 4)	**175,2**	188,0
Autres éléments de l'actif		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	**3 669,6**	–
Tous les autres éléments de l'actif (note 5)	**405,5**	436,4
	4 075,1	436,4
	43 063,3	35 360,9

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

PASSIF	1999	1998
	En millions de dollars	
Capital versé (note 6)	**5,0**	5,0
Fonds de réserve (note 7)	**25,0**	25,0
Billets de banque en circulation	**40 142,6**	32 637,5
Dépôts		
Gouvernement du Canada	**11,8**	10,6
Banques	**1 827,8**	578,7
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	**119,5**	73,5
Autres dépôts	**428,5**	243,7
	2 387,6	906,5
Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	**454,5**	162,0
Autres éléments du passif		
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	**–**	1 551,9
Tous les autres éléments du passif	**48,6**	73,0
	48,6	1 624,9
	43 063,3	35 360,9

G. G. Thiessen, gouverneur

F. J. Mahoney, comptable en chef

Au nom du Conseil

W. Dubowec, F.C.A., président du Comité de la vérification

H. H. MacKay, administrateur principal, c. r.

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

Banque du Canada
Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces quatre fonctions. Certains chiffres de la période précédente ont été réagencés de manière à être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de gérer le rythme d'expansion monétaire d'une façon qui soit compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

Monnaie

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue de réglementer et d'appuyer les principaux systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières. Elle offre également un certain nombre de services de banque centrale au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public et leur donne des conseils à cet égard. De plus, à titre d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque conseille celui-ci sur des questions liées à la dette publique, émet des titres d'emprunt, tient les dossiers des propriétaires d'obligations et effectue les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque fournit un soutien à l'agence Placements Épargne Canada au chapitre des systèmes et de l'exploitation pour tout ce qui touche au Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement fédéral; elle s'occupe d'émettre des titres d'emprunt, de tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et d'effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. La Banque recouvre le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux particuliers.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada*

et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme les états font clairement ressortir toutes les modifications importantes survenues dans la situation financière, il n'a pas été nécessaire d'établir un état distinct des flux de trésorerie; un tel tableau n'aurait apporté aucun complément d'information utile. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 9, paragraphe a), sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

c) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte. Dans le cas des avances effectuées dans le cadre du système automatisé de compensation et de règlement, la Banque applique le taux d'escompte majoré d'une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 1999 (avant l'entrée en fonction du STPGV le 4 février 1999, ces avances étaient consenties au taux d'escompte).

d) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

e) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

f) Prises en pension spéciales

Les prises en pension spéciales sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque du Canada offre d'acheter des titres du gouvernement du Canada à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. À l'intérieur des limites de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour, la Banque est disposée à conclure des prises en pension spéciales au taux cible établi aux fins de la politique monétaire (c.-à-d. au taux équivalant au point médian de la fourchette) si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux supérieur au taux cible annoncé. Les prises en pension spéciales sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres achetés dans le cadre de conventions de revente* représente le montant que la Banque recevra à la revente des titres. Il englobe le coût de l'achat des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts perçus par la Banque avant le dénouement des opérations. Les bons du Trésor et les obligations achetés dans le cadre de conventions de revente ne sont pas ajoutés aux placements de la Banque.

C'est en 1999 que la Banque a adopté pour les prises en pension spéciales la méthode comptable décrite ci-dessus. Auparavant, les titres achetés dans le cadre de ces opérations étaient compris dans les placements de la Banque. Toutes les prises en pension spéciales avaient été dénouées au 31 décembre 1998. Ainsi, il n'a pas été nécessaire de redresser les chiffres correspondants de l'année 1998.

g) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque ne rémunérait pas les dépôts des *Banques* et des *Autres membres de l'Association canadienne des paiements* (ACP) avant l'implantation du système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) le 4 février 1999. À l'heure actuelle, elle rémunère les soldes créditeurs des membres de l'ACP à l'issue du processus de règlement quotidien dans le STPGV à un taux correspondant à la limite inférieure de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour; quant aux soldes créditeurs des membres de l'ACP au terme du processus de règlement quotidien dans le système automatisé de compensation et de règlement, elle les rémunère à un taux correspondant à la limite inférieure de cette même fourchette moins une marge qui était de 150 points de base au 31 décembre 1999. Dans le cas des comptes spéciaux de dépôt que les participants au STPGV utilisent à titre de garantie, la Banque verse des intérêts calculés au taux officiel du financement à un jour moins une marge qui était de 6,25 points de base au 31 décembre 1999.

h) Les cessions en pension

Les cessions en pension sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque du Canada offre de vendre des titres du gouvernement du Canada à des

contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. À l'intérieur des limites de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour, la Banque est disposée à conclure des cessions en pension au taux cible établi aux fins de la politique monétaire (c.-à-d. au taux équivalant au point médian de la fourchette) si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux inférieur au taux cible annoncé. Les cessions en pension sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur le marché des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan *Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat* représente le montant que la Banque doit verser lors du rachat des titres. Il englobe le prix de vente des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts accumulés avant le dénouement de l'opération. Les bons du Trésor et les obligations vendus dans le cadre de conventions de rachat continuent d'être ajoutés aux placements de la Banque.

C'est en 1999 que la Banque a adopté pour les cessions en pension la méthode comptable décrite ci-dessus. Auparavant, les titres vendus dans le cadre de ces opérations étaient exclus des placements de la Banque. Au 31 décembre 1998, l'encours des cessions en pension (date de règlement : 4 janvier 1999) s'élevait à 1 552,5 millions de dollars. Il a donc été nécessaire de redresser les chiffres correspondants de l'année 1998. Ainsi, les avoirs de la Banque regroupés à la rubrique *Bons du Trésor du Canada*, sous *Placements*, ont été augmentés du montant des titres cédés en pension (soit 1 551,7 millions de dollars). Les engagements de la Banque figurant à la rubrique *Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat*, sous *Autres éléments du passif*, ont été accrus du montant des titres cédés en pension et du montant correspondant à l'intérêt d'un jour que la Banque devait pour 1998 (soit 1 551,9 millions de dollars au total). Enfin, les chiffres du poste *Tous les autres éléments du passif* ont été réduits du montant correspondant à l'intérêt d'un jour exigible pour 1998 (soit 0,2 million de dollars), maintenant inclus sous *Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat*.

i) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Placements

Les placements comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada ainsi que des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement du Canada, lesquels sont décrits à la note 9, paragraphe a).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque, dont l'échéance moyenne est de trois mois, était de 4,9 % (5,0 % en 1998), tandis que celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 6,5 % (6,6 % en 1998) et de 6,6 % (6,9 % en 1998) respectivement.

4. Immeubles de la Banque

	1999			1998		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	**168,0**	**68,5**	**99,5**	168,0	65,1	102,9
Matériel informatique et logiciels	**62,0**	**28,8**	**33,2**	61,6	24,6	37,0
Autre équipement	**137,1**	**94,6**	**42,5**	136,5	88,4	48,1
	367,1	**191,9**	**175,2**	366,1	178,1	188,0

L'amortissement des bâtiments, de l'équipement ainsi que du matériel informatique et des logiciels de la Banque a totalisé 28,3 millions de dollars en 1999 (contre 23,7 millions en 1998).

5. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements totalisant 325,6 millions de dollars (352,1 millions en 1998).

6. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 $ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

7. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

8. Régime de pension

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées dont elle est le répondant et qui est agréé en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Les prestations de pension versées sont fonction des années de service et des taux de rémunération.

Des évaluations actuarielles du Régime de pension sont effectuées périodiquement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. La valeur de l'actif du Régime de pension est établie en fonction des cours du marché. Selon la dernière évaluation actuarielle, datée du 1er janvier 1999, la valeur actuelle estimative des prestations de pension accumulées se chiffre à 478,2 millions de dollars au 31 décembre 1999 (449,6 millions en 1998), tandis que la valeur estimative de l'actif du Régime de pension établie en fonction du marché s'élève à 600,5 millions de dollars (565,5 millions en 1998).

En 1999, le poste des dépenses liées au Régime de pension a affiché un solde créditeur de 4,6 millions de dollars (4,3 millions en 1998). Ces dépenses comprennent le coût comptabilisé sur la base d'évaluations actuarielles des prestations de pension acquises par les employés au cours de l'année, l'amortissement des coûts liés aux services passés et les gains ou pertes actuariels. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne prévue des années de service restantes des participants au Régime, qui est actuellement de 12 ans.

9. Engagements

a) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque de devises du Fonds des changes; ces devises sont payées en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, le taux de rendement moyen de ces placements était de 5,5 % (6,0 % en 1998).

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens. Aucun tirage n'a été effectué sur ces deux mécanismes en 1999 et en 1998.

Tous les engagements découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau ci-après fait état de l'encours de ces engagements.

		1999	1998
		En millions de dollars	
Contrats de devises	- achats	117,6	95,6
	- ventes	5 299,9	4 644,3

Au 31 décembre 1999, l'encours des contrats de devises comprenait pour 5 182,4 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (4 548,7 millions en 1998).

b) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Tous les engagements découlant de contrats en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau suivant montre l'encours de ces engagements.

		1999	1998
		En millions de dollars	
Contrats de titres	- achats	-	1 552,5
	- ventes	3 675,0	-

Au 31 décembre 1999, l'encours des contrats d'achat de titres était nul (à la fin de 1998, des contrats totalisant 1 552,5 millions de dollars et portant intérêt au taux de 4,75 % étaient toujours en cours dans le cadre de cessions en pension). L'encours au 31 décembre 1999 des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable : 4,75 %) s'élevait à 3 675,0 millions de dollars (à la fin de 1998, l'encours des contrats de vente de titres était nul); ces contrats ont tous été réglés le 13 janvier 2000.

10. Le passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 a posé un problème du fait surtout que de nombreux systèmes informatiques sensibles aux dates n'ont pas été programmés de façon à reconnaître l'an 2000. L'arrivée de l'an 2000 a donc représenté un défi de taille pour toutes les entreprises et tous les organismes. Si l'on n'avait pas remédié à la situation, ce qu'il est convenu d'appeler le bogue de l'an 2000 aurait pu avoir des conséquences sur l'exploitation et l'information financière pouvant aller d'erreurs mineures à la défaillance de systèmes essentiels. Le passage à l'an 2000 s'est déroulé sans incident à la Banque. Toutefois, comme cela est généralement le cas, il n'est pas encore possible de conclure hors de tout doute que tous les aspects du problème ayant une incidence sur la Banque, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs et d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

Centre
de recherches
pour le
développement
international

États financiers

Responsabilité en matière d'états financiers

La direction assume la responsabilité des états financiers exposés dans le présent rapport annuel, lesquels ont été examinés et approuvés par le Conseil des gouverneurs du CRDI. Ces états financiers, qui comprennent des chiffres que la direction a appréciés en se fondant sur son expérience et son jugement, ont été correctement préparés dans les limites matérielles acceptables et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. La direction assume aussi la responsabilité de tout autre information présentée dans le rapport annuel, cette information étant conforme, s'il y a lieu, avec les données contenue dans les états financiers.

La direction s'appuie sur des méthodes et des systèmes de contrôle financier et de gestion qui garantissent, d'une manière raisonnable, la fiabilité des informations financières, la protection des biens et l'efficacité des activités. La section de vérification interne du CRDI est chargée de procéder à la révision périodique des mécanismes de contrôle interne et de veiller à leur application.

C'est au Conseil des gouverneurs qu'il appartient de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Il remplit cette fonction qui comporte entre autres volets l'examen et l'approbation des états financiers, par l'entremise du Comité des finances et de la vérification. Ce comité, formé de gouverneurs, se réunit régulièrement avec la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes.

Le vérificateur général du Canada procède à une vérification des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Sa vérification comprend les sondages et autres procédés nécessaires pour lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le Comité des finances et de la vérification du Conseil des gouverneurs demeure à l'entière disposition des vérificateurs externes.

la présidente

Maureen O'Neil

la vice-présidente, Ressources

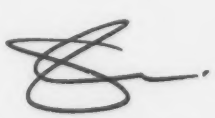

Johanne Charbonneau

Ottawa, Canada
le 23 juin 2000

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Centre de recherches pour le
développement international
et au ministre des Affaires étrangères

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherches pour le développement international au 31 mars 2000 et les états des résultats et de l'évolution de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Pour le vérificateur général du Canada

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 26 mai 2000

Bilan

au 31 mars 2000 (milliers de dollars)

	2000	1999
Actif		
À court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)		
Non affectés	8 417	8 424
Affectés	24 250	22 681
Débiteurs (note 4)	10 398	12 293
Frais payés d'avance	1 495	1 974
	44 560	45 372
Placements à long terme (note 5)	2 983	2 983
Immobilisations (note 6)	6 761	7 069
Dépôts recouvrables	152	145
Fonds de dotation (note 7)	522	354
	54 978	**55 923**
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	8 711	8 028
Revenus reportés (note 8)	31 215	27 872
	39 926	35 900
Revenus reportés – long term (note 8)	1 572	4 119
Financement reporté – immobilisations (note 9)	6 761	7 069
Indemnités de départs à payer	3 178	3 104
Loyer reporté pour le siège social	1 210	936
Fonds de dotation (note 7)	522	354
	53 169	51 482
Avoir	1 809	4 441
	54 978	**55 923**

Éventualités (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du Conseil :

La présidente,

Maureen O'Neil

La vice-présidente, Ressources, et directrice des finances,

État des résultats et de l'évolution de l'avoir

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 (milliers de dollars)

	2000	1999
Revenus		
Activités liées à l'augmentation des revenus (note 10)	43 313	35 907
Frais d'administration recouvrés (note 10)	1 746	1 671
Revenus de placement	387	2 343
Autres revenus	706	714
	46 152	40 635
Dépenses		
Programme de recherche pour le développement		
Programme du Centre	55 084	58 873
Activités liées à l'augmentation des revenus	43 313	35 907
	98 397	94 780
Soutien de la recherche pour le développement		
Soutien technique	9 224	8 716
Autres services de soutien	7 029	6 588
Gestion de programme	4 041	3 568
	20 294	18 872
Services administratifs		
Administration	14 770	12 600
Gestion des bureaux régionaux	5 573	5 253
	20 343	17 853
	139 034	131 505
Coût d'exploitation net avant crédit parlementaire	(92 882)	(90 870)
Crédit parlementaire (note 11)	85 073	82 347
Crédit parlementaire supplémentaire (note 12)	2 923	2 113
Amortissement du financement reporté – immobilisations (note 9)	2 254	1 626
	90 250	86 086
Résultats d'exploitation nets	(2 632)	(4 784)
Avoir au début de l'exercice	4 441	9 225
Avoir à la fin de l'exercice	1 809	4 441

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 (milliers de dollars)

	2000	1999
Flux de trésorerie — activités d'exploitation		
Résultats d'exploitation nets	(2 632)	(4 784)
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	2 254	1 626
Gain sur cession d'immobilisations	(40)	(19)
Indemnités de départ	430	540
Amortissement du financement reporté — immobilisations	(2 254)	(1 626)
Amortissement du loyer reporté	274	274
	(1 968)	(3 989)
Variation nette du fonds de roulement à l'exclusion de l'encaisse et des placements à court terme	6 036	(483)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	**4 068**	**(4 472)**
Flux de trésorerie — activités de financement		
Variation des revenus reportés à long terme	(2 547)	(2 275)
Financement des immobilisations	1 946	4 141
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	**(601)**	**1 866**
Flux de trésorerie — activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations au net du produit de cession de matériel	(1 905)	(4 122)
Augmentation de l'encaisse affectée	(1 569)	(2 106)
Variation des placements à long terme	–	4 096
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	**(3 474)**	**(2 132)**
Diminution nette de l'encaisse	**(7)**	**(4 738)**
Encaisse et placements à court terme non affectés au début de l'exercice	8 424	13 162
Encaisse et placements à court terme non affectés à la fin de l'exercice	**8 417**	**8 424**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Pouvoirs et objets

Le Centre de recherches pour le développement international (le Centre) est une société sans capital-actions créée en 1970 par le Parlement du Canada qui a promulgué, à cette fin, la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*. Ses activités sont financées principalement au moyen d'un crédit parlementaire annuel. Le Centre est réputé être un organisme de bienfaisance reconnu aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Centre a pour objets de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres au progrès économique et social de ces régions.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus et suivent les principales conventions comptables énoncées ci-après.

a) Crédits parlementaires

La portion du crédit parlementaire qui sert à l'acquisition d'immobilisations est reportée et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes. Le solde du crédit parlementaire est comptabilisé dans l'exercice pour lequel il est approuvé. Les crédits parlementaires reçus et destinés à des projets particuliers sont reportés et constatés lorsque les dépenses connexes sont engagées.

b) Autres revenus

Les fonds reçus ou à recevoir au titre des activités liées à l'augmentation des revenus sont reportés et constatés à titre de revenus lorsque les dépenses connexes sont engagées. Tous les autres revenus sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Paiements de subventions

Tous les paiements de subventions sont assujettis à l'attribution des crédits du Parlement. Ils sont enregistrés comme dépense dans l'exercice où ils deviennent exigibles conformément aux dispositions des ententes signées et des règlements du CRDI en la matière. Les remboursements afférents aux paiements de subventions effectués antérieurement sont comptabilisés en réduction des frais de l'exercice lorsque le projet est actif ou dans les autres revenus lorsque le projet est clos.

d) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, dans l'exercice suivant l'acquisition, de façon linéaire sur leur durée de vie utile prévue. Pour chaque catégorie d'immobilisations, la durée de vie utile prévue est comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ou 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Véhicules	3 ans
Réseau téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	Durée non écoulée du bail

e) Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur au marché. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Lorsque les placements à long terme subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value.

f) Fonds de dotation

Les fonds de dotation comprennent les sommes reçues sous forme de legs, de cadeau ou de don et sont généralement destinés à des fins précises. Les dépenses connexes sont imputées aux fonds appropriés durant l'exercice où elles sont engagées. Les revenus gagnés sont reportés à même les fonds de dotation.

g) Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens soit selon un taux de change moyen qui avoisine le taux de change en vigueur à la date de l'opération, soit selon le taux de change en vigueur le jour de l'opération. Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes sur change sont inclus dans les résultats de l'exercice sous la rubrique autres revenus.

h) Indemnités de départ à payer

Les employés bénéficient d'indemnités de cessation d'emploi calculées d'après leur salaire à la date de cessation et selon les conditions d'emploi en vigueur. Le passif résultant desdites indemnités est comptabilisé lorsque les employés y deviennent admissibles.

i) Loyer reporté

Toute période de loyer gratuite et les autres avantages incitatifs liés à des contrats de location à long terme sont reportés et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat et comptabilisés en réduction de la dépense.

j) Charges de retraite

Les employés du Centre participent au Régime de pensions de retraite de la Fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Centre sont tenus de cotiser au régime. Ces cotisations représentent la totalité des engagements contractés par le Centre au titre du régime de pensions de retraite et elles sont comptabilisées sur une base courante. En vertu des mesures législatives en vigueur, le Centre n'est pas tenu de cotiser pour les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la Fonction publique.

3. Encaisse et placements à court terme

	2000	1999
Encaisse	3 719	8 157
Placements à court terme		
Banques à charte canadiennes	18 963	8 932
Gouvernement fédéral	–	4 096
Sociétés commerciales	9 971	9 913
Banques étrangères	14	7
	32 667	31 105

Le Centre est autorisé à investir dans les titres productifs d'intérêts des institutions susmentionnées. Ces fonds sont placés dans des instruments du marché monétaire à court terme qui doivent bénéficier d'une cote équivalente ou supérieure à R-1 (bas) selon l'évaluation d'une agence reconnue de cotation des titres. Les instruments de placement sont constitués principalement d'acceptations bancaires, de dépôts à échéance fixe et de billets à court terme.

Le rendement moyen du portefeuille détenu au 31 mars 2000 était de 5,32 % (1999 : 5,11 %) et la durée moyenne des placements était de 85 jours (1999 : 59 jours). La juste valeur marchande des placements au 31 mars 2000 équivaut approximativement à leur valeur comptable nette.

Parmi les comptes bancaires que le Centre possède, certains sont munis d'une marge de crédit. Au 31 mars 2000, aucune marge de crédit n'était utilisée.

Du montant total de l'encaisse et des placements à court terme, 24 250 $ (1999 : 22 681 $) sont affectés à des activités de recherche particulières comme suit :

	2000	1999
Activités liés à l'augmentation des revenus	19 055	14 563
Interventions en santé – Afrique	5 195	8 118
	24 250	22 681

4. Débiteurs et créditeurs

Les débiteurs et les créditeurs sont enregistrés dans le cours normal des activités. Ils sont payables sur présentation et ne portent pas d'intérêts. La valeur comptable de ces comptes avoisine la juste valeur en raison de leur échéance brève. Une fraction importante (74 %) des débiteurs est due par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et ne présente aucun risque notable de crédit. Du montant total des débiteurs, 8 537 $ (1999 : 10 142 $) étaient affectés à des activités liées à l'augmentation des revenus.

5. Placements à long terme

Ces fonds sont investis dans des obligations du gouvernement du Canada. Au 31 mars 2000, le rendement moyen du portefeuille détenu était de 6,50 % (1999 : 5,63 %) et la durée moyenne des placements de 7 ans. La juste valeur marchande des placements à long terme était de 3 044 $ au 31 mars 2000 (1999 : 3 198 $).

6. Immobilisations

	Coût		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette	
	2000	1999	2000	1999	2000	1999
Matériel informatique	6 955	6 757	5 661	4 915	1 294	1 842
Améliorations locatives	1 963	1 759	1 219	1 090	744	669
Logiciels	4 318	3 528	767	40	3 551	3 488
Mobilier et matériel de bureau	1 839	1 754	1 378	1 296	461	458
Réseau téléphonique	1 376	1 359	1 086	999	290	360
Véhicules	1 000	855	579	603	421	252
	17 451	16 012	10 690	8 943	6 761	7 069

L'amortissement relatif à l'exercice est de 2 254 $ (1999 : 1 626 $).

7. Fonds de dotation

De temps à autre, le Centre reçoit des legs ou des dons. Le Centre administre ces fonds conformément aux directives reçues des donateurs. Voici le détail des activités pour l'exercice :

	2000	1999
Solde au début de l'exercice	354	348
Nouveaux apports	150	–
Intérêts créditeurs	18	16
Dépenses	–	(10)
Solde en fin d'exercice	522	354

8. Revenus reportés

Les revenus reportés comprennent la portion non dépensée au 31 mars 2000 des fonds perçus, ou débiteurs, au titre des activités liées à l'augmentation des revenus ainsi que la portion du crédit parlementaire supplémentaire accordé au mois de mars 1994 (voir note 12). Les soldes sont les suivants :

	2000	1999
À court terme		
Activités liées à l'augmentation des revenus	27 592	23 873
Crédit parlementaire supplémentaire		
Interventions en santé – Afrique	3 623	3 999
	31 215	27 872
À long terme		
Crédit parlementaire supplémentaire		
Interventions en santé – Afrique	1 572	4 119
Total	32 787	31 991

Du montant reporté relié aux activités liées à l'augmentation des revenus, l'ACDI représente 20 346 $ (1999 : 17 010 $). De ce montant, 14 063 $ (1999 : 8 984 $) a été reçu durant l'exercice et 6 283 $ (1999 : 8 026 $) était dû par cette dernière à la fin de l'exercice.

9. Financement reporté – immobilisations

	2000	1999
Solde au début de l'exercice	7 069	4 554
Financement des acquisitions d'immobilisations	1 946	4 141
Amortissement	(2 254)	(1 626)
Solde en fin d'exercice	6 761	7 069

10. Activités liées à l'augmentation des revenus

Les activités liées à l'augmentation des revenus désignent plus particulièrement les activités de recherche exécutées ou gérées par le Centre au nom d'autres institutions. Ces activités de recherche sont financées par l'ACDI et par d'autres organismes, dont certains du gouvernement du Canada. Voici la ventilation de ces activites.

	2000	1999
ACDI	31 237	27 723
Autres organismes	11 567	7 386
Autres organismes du gouvernement du Canada	509	798
	43 313	35 907

Le Centre recouvre également des frais d'administration dans le cadre des activités liées à l'augmentation des revenus. Pour l'exercice, les sommes récupérées s'établissaient à 1 746 $ (1999 : 1 671 $), dont 926 $ (1999 : 1 012 $) provenaient de l'ACDI.

11. Crédit parlementaire

	2000	1999
Crédit parlementaire voté	87 019	86 488
Report pour les acquisitions d'immobilisations (note 9)	(1 946)	(4 141)
Crédit parlementaire comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution de l'avoir	85 073	82 347

12. Crédit parlementaire supplémentaire

En mars 1994, le Centre s'est vu accorder un crédit parlementaire supplémentaire de 27 millions de dollars, affecté au financement de deux projets spécifiques. Durant l'exercice, les revenus constatés s'élevaient à 2,9 millions de dollars (1999 : 2,1 millions $).

13. Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

Le Centre a signé des contrats de location pour le logement de son personnel dans différents pays et pour les locaux et du matériel qu'il utilise au Canada et dans les bureaux régionaux. Le contrat de location des locaux du siège social expire en 2007. Les paiements annuels minimaux à verser en vertu des différents contrats de location sont les suivants :

2000/01	5 170
2001/02	5 453
2002/03	5 320
2003/04	5 040
2004–07	21 118
Total	42 101

14. Engagements contractuels – subventions et élaboration de projets

Le Centre s'est engagé à effectuer des paiements totalisant 128,6 millions de dollars (1999 : 131,7 millions $) au cours des quatre prochains exercices, à la condition que le Parlement du Canada ou les partenaires externes fournissent les fonds nécessaires et que les bénéficiaires se conforment aux modalités des ententes de projets. Du total des engagements contractuels, 69,9 millions relèvent directement du Centre, alors que le solde de 58,7 millions provient des partenaires externes.

15. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés dont il est fait mention ailleurs dans les présents états financiers, le Centre entretient des liens en matière de propriété commune avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Centre fait affaire avec ces derniers dans le cours normal de ses activités.

16. Éventualités

Une réclamation de quelque 0,8 million de dollars afférente à un bien loué en Inde est en suspens à la fin de l'exercice. En se fondant sur les avis juridiques reçus, la direction estime qu'il n'est pas possible de déterminer le montant du passif pouvant découler, le cas échéant, de cette poursuite. Le Centre est défendeur dans d'autres procès non jugés. La direction considère toutefois comme improbable qu'il en résulte des passifs significatifs.

17. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à être conformes à la présentation adoptée en 2000.

Commission canadienne du lait

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent Rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Les états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le Rapport annuel concordent avec ceux des états.

En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient dans le but d'avoir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Commission et de ses obligations légales. Le processus comprend la communication annuelle aux employés des lignes directrices du Conseil du Trésor relatives aux conflits d'intérêt et au code de déontologie.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour le maintien de systèmes de contrôle appropriés et pour la qualité de l'information financière. Les vérificateurs externes et internes de la Commission peuvent accéder librement au Comité de vérification afin de discuter des résultats de leurs travaux et faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

le Président,

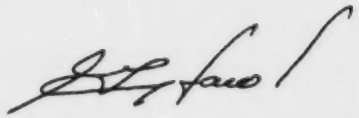

Guy Jacob

le Directeur des finances,

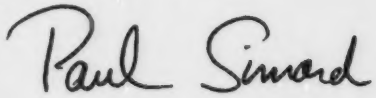

Paul Simard

Ottawa, Canada
le 20 septembre 1999

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire,

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 1999 ainsi que l'état des résultats et du financement par les producteurs, l'état des activités du Programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 juillet 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, à la Loi sur la Commission canadienne du lait et aux règlements administratifs de la Commission.

Pour le vérificateur général du Canada

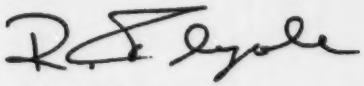

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 24 septembre 1999

Bilan

au 31 juillet 1999

	1999 *(en milliers)*	1998 *(en milliers)*
Actif		
Encaisse	**4 823 $**	1 156 $
Débiteurs		
Clients (note 4)	**3 792**	18 505
Gouvernement du Canada (Programme de soutien laitier)	**18 488**	26 998
À percevoir des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait	**2 340**	5 711
Stocks (note 5)	**90 479**	99 430
Conteneurs maritimes	**—**	212
	119 922 $	152 012 $
Passif		
Dette bancaire – compte de mise en commun (note 6)	**1 124 $**	1 902 $
Créditeurs		
Fournisseurs	**16 650**	24 777
Charges à payer	**6 121**	2 621
Subsides à verser aux producteurs	**18 355**	26 851
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 7)	**64 730**	82 204
	106 980	138 355
Excédent du financement par les producteurs (note 8)	**12 942**	13 657
	119 922 $	152 012 $

Engagements (notes 11 et 13)

Approuvé par :

le Président

le Vice-président

le Directeur des finances

Paul Simard

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers

État des activités du Programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1999

	1999 *(en milliers)*	1998 *(en milliers)*
Subsides aux producteurs de lait de transformation et de crème	**112 698 $**	141 240 $
Frais administratifs	**2 279**	2 385
Études du coût de production et de la politique laitière	**432**	488
Total des coûts financés par le gouvernement du Canada (note 9)	**115 409 $**	144 113 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des résultats et du financement par les producteurs

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1999

	1999 *(en milliers)*	1998 *(en milliers)*
Ventes à l'exportation	**134 295 $**	211 085 $
Coût des ventes	**130 934**	201 917
Marge sur les ventes à l'exportation	**3 361**	9 168
Ventes à l'intérieur du pays	**99 510**	118 156
Coût des ventes	**94 700**	113 962
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	**4 810**	4 194
Total de la marge sur les ventes	**8 171**	13 362
Aide et frais	**10 548**	18 319
Total du coût d'exploitation	**2 377**	4 957
Moins la part des frais administratifs financés par le gouvernement du Canada	**2 279**	2 385
Coût net d'exploitation financé par les producteurs	**98**	2 572
Financement par les producteurs	**6 296**	12 865
Excédent du financement sur le coût net d'exploitation	**6 198**	10 293
Excédent (insuffisance) du financement par les producteurs au début de l'exercice	**13 657**	(2 792)
	19 855	7 501
(Remboursement) recouvrement du solde de l'exercice antérieur	**(6 913)**	6 156
Excédent du financement par les producteurs à la fin de l'exercice	**12 942 $**	13 657 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1999

	1999 *(en milliers)*	1998 *(en milliers)*
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds – clients	**248 749 $**	318 967 $
Sorties de fonds – fournisseurs et autres	**(230 254)**	(315 014)
Rentrées de fonds – producteurs	**8 889**	11 927
Rentrées de fonds – gouvernement du Canada	**123 919**	141 062
Subsides payés aux producteurs	**(121 194)**	(138 197)
Intérêts versés	**(2 158)**	(3 029)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**27 951**	15 716
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat de conteneurs océaniques	**—**	(344)
Produit provenant de la vente de conteneurs maritimes	**103**	58
Flux de trésorerie liés (sorties) aux activités d'investissement	**103**	(286)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rentrées (sorties) de fonds – producteurs, pour le solde du financement de l'exercice antérieur	**(6 913)**	6 156
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(6 913)**	6 156
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	**21 141**	21 586
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	**(81 048)**	(102 634)
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	**(59 907) $**	(81 048) $
Espèces et quasi-espèces incluent :		
Encaisse	**4 823 $**	1 156 $
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	**(64 730)**	(82 204)
	(59 907) $	(81 048) $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers

Notes aux états financiers

31 juillet 1999

1. La Commission

La Commission canadienne du lait (la « Commission ») est une société d'État mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission de la Commission, ainsi qu'elle est établie dans la Loi sur la Commission canadienne du lait, consiste à « offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité ».

La Commission administre le Programme de soutien laitier financé par le gouvernement du Canada en vertu duquel elle verse des paiements de subside aux producteurs. En collaboration avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées par les producteurs. Les résultats des activités de la Commission dans chacun de ces secteurs sont soumis dans l'état des activités du Programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada, ainsi que dans l'état des résultats et du financement par les producteurs, respectivement, afin de distinguer leurs liens de responsabilité.

La Commission achète, aux prix de soutien canadiens ou aux prix du marché international, selon le marché de revente prévu, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts. Bien qu'une bonne partie du beurre acheté par la Commission soit revendu sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins canadiens et est donc exportée. La Commission vend, sur le marché international, la production qui dépasse les besoins intérieurs sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre.

La Commission administre, au nom de l'industrie, un système d'établissement de prix et de mise en commun des revenus du marché qui offre, à prix concurrentiels, des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'intermédiaire des transformateurs.

2. Principales conventions comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette estimative. Une provision pour la moins-value est comptabilisée lorsque le coût dépasse cette dernière.

Provision pour pertes sur les engagements d'achat en cours

La Commission établit une provision pour pertes sur les engagements d'achat en cours, fondée sur les contrats en vigueur pour les ventes à l'exportation.

Conversion des devises

Essentiellement, toutes les ventes en devises font l'objet d'opérations de couverture prévues dans des contrats de change à terme et sont converties en dollars canadiens aux taux de change prévus dans les ententes. Les ventes en devises qui ne font pas l'objet d'un tel accord sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation de la Commission au Régime est limitée au versement d'une cotisation équivalente à celle des employés pour les services rendus dans l'exercice. Ces cotisations sont comptabilisées parmi les dépenses au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations de la Commission en ce qui concerne les pensions.

3. Juste valeur des instruments financiers

Les opérations reliées à l'encaisse, aux débiteurs, à la dette bancaire, aux emprunts auprès du gouvernement du Canada et aux créditeurs sont effectuées dans le cours normal des activités. La valeur comptable de chacun de ces comptes équivaut à leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4. Débiteurs — Comptes clients

La plupart des comptes clients sont en devises; leur valeur monétaire canadienne a été reconvertie aux taux qui devaient être payés en vertu des contrats de change à terme, tel qu'expliqué à la note 10. Ces comptes clients étrangers sont garantis par des lettres de crédit, sont payables sur demande, et ne portent pas intérêt.

5. Stocks

	1999 *(en milliers)*	1998 *(en milliers)*
Beurre	**62 726 $**	52 512 $
Poudre de lait écrémé	**27 678**	44 226
Autres produits laitiers	**75**	2 692
	90 479 $	99 430 $

6. Dette bancaire — compte de mise en commun

Afin d'assurer un financement provisoire et le bon fonctionnement du système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché, la Commission a établi une marge de crédit de 10 millions de dollars auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. La dette bancaire contractée avec cette marge de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel qui, au 31 juillet 1999, se situait à 6,25 pour cent par année. La dette bancaire, remboursée chaque mois, est comprise dans la sommes à percevoir des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait.

La marge de crédit fait en sorte que les paiements se font promptement sans égard au rythme des rentrées et des sorties de fonds des producteurs et des paiements de péréquation en provenance ou à destination des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Au cours de l'exercice, certains organismes ou agences provinciaux de mise en marché du lait ont versé environ 135 millions de dollars (112 millions en 1998) dans le compte de mise en commun. Ces contributions ont servi à faire des paiements de péréquation aux autres agences et offices de mise en marché du lait, desquels les frais administratifs et autres frais d'exploitation, engagés par la Commission et recouvrables des producteurs, ont été déduits. Les paiements de péréquation versés en 1999 se sont élevés à 129 millions de dollars (93 millions en 1998).

7. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 100 millions de dollars, servent à financer les activités. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'exercice qui suit la date de l'emprunt. Le principal et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. Au cours de l'exercice, les nouveaux emprunts et les remboursements se chiffraient à 173,2 millions de dollars (223,8 millions en 1998) et 190,7 millions de dollars (245 millions en 1998) respectivement. Les intérêts sur l'emprunt se situent aux taux normaux établis pour les sociétés d'État par le gouvernement, et ils variaient entre 4,4249 pour cent et 5,7670 pour cent (entre 3,1257 pour cent et 4,7712 pour cent en 1998).

8. Excédent du financement par les producteurs

L'excédent du financement par les producteurs à la fin de l'exercice provient de montants relatifs aux ventes (à l'exportation et intérieures), ainsi qu'à un excédent accumulé du financement du niveau normal de beurre. Ces excédents accumulés seront reportés et imputés au financement futur de leurs activités respectives. Les remboursements ou recouvrements sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés.

9. Coûts financés par le gouvernement du Canada (Programme de soutien laitier)

Agriculture et Agroalimentaire Canada assure le financement à la Commission pour les paiements de subside aux producteurs de lait de transformation et de crème produits pour répondre aux besoins intérieurs. Le taux des paiements de subside du 1er août 1998 au 31 janvier 1999 était de 0,844 $ le kilogramme de matière grasse ou 3,04 $ l'hectolitre de lait contenant 3,6 kilogrammes de matière grasse (1,055 $ ou 3,80 $ respectivement en 1998), et de 0,632 $ le kilogramme de matière grasse ou 2,28 $ l'hectolitre, du 1er février 1999 au 31 juillet 1999 (respectivement 0,844 $ ou 3,04 $ en 1998).

Par suite d'une décision du Cabinet prise en juin 1997, les paiements de subside seront graduellement éliminés selon cinq réductions annuelles de taux de 0,76 $ l'hectolitre à compter du 1er février 1998. Le 1er février 2000, le taux passera à 0,422 $ le kilogramme de matière grasse ou 1,52 $ l'hectolitre.

Le gouvernement du Canada a fourni 2,3 millions de dollars (2,4 millions en 1998) des 5,5 millions de dollars (5,5 millions en 1998) de frais administratifs de la Commission, ainsi que des services professionnels reliés aux études du coût de production et de la politique laitière.

10. Contrats de change à terme

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Commission conclut des contrats de change à terme pour la majeure partie de ses ventes à l'exportation. À la fin de l'exercice, les contrats de change à terme en cours totalisaient 20 millions de dollars canadiens (30 millions canadiens en 1998), représentant des montants en dollars américains et en euros. Ces contrats viennent à échéance entre août et novembre 1999. Les dates d'échéances de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission devrait toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation connexes.

11. Bail à long terme

La Commission a signé un bail à long terme pour des locaux à bureaux. Cette entente, qui prendra fin en 2003, comporte des clauses d'indexation concernant les frais d'entretien et les taxes. Le solde des paiements minimaux exigibles en vertu du bail s'élevait à 781 407 $ à la fin de l'exercice.

Les paiements minimaux sont les suivants pour les cinq prochains exercices :

1999–2000	191 365 $
2000–2001	191 365 $
2001–2002	191 365 $
2002–2003	191 365 $
2003–2004	15 947 $

12. Honoraires des représentants

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Les honoraires ont totalisé 1,4 millions de dollars pour l'exercice (5,8 millions en 1998) et sont inclus dans le coût des ventes.

13. Engagements d'achat

Au 31 juillet 1999, la Commission s'était engagée à acheter le beurre et la poudre de lait écrémé produits et d'autres produits laitiers fabriqués avant cette date. Ces engagements totalisaient environ 2,9 millions de dollars (8,0 millions en 1998). Aucune provision pour pertes sur les engagements d'achats était requise au 31 juillet 1999 et 1998.

14. Opérations entre apparentés

Des ministères du gouvernement ont fourni gratuitement certains services administratifs à la Commission. Le coût de ces services n'est pas inscrit dans les comptes de la Commission.

15. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'an 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Commission, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

16. Appel d'une décision de l'Organisation mondiale du commerce

À la suite de la contestation des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande, l'Organisation mondiale du commerce a conclu que certains aspects du système canadien de commercialisation des produits laitiers ne sont pas conformes aux obligations du Canada aux termes de l'*Accord sur l'agriculture*. Le Canada a logé un appel, à l'égard de cette décision, auprès de l'Organisaton mondiale du commerce pour qu'elle la révise. L'Organisation mondiale du commerce n'a pas encore rendu sa décision finale.

17. Présentation des états financiers

Certains montants correspondants ont été reclassés, conformément à la présentation adoptée durant l'exercice en cours.

Tableau des opérations de mise en marché par type de produit

pour l'exercice terminé le 31 juillet 1999

	1999 (en milliers)					1998 (en milliers)				
	Beurre	Poudre de lait écrémé	Lait évaporé	Autres produits*	Total	Beurre	Poudre de lait écrémé	Lait évaporé	Autres produits*	Total
Ventes à l'exportation	14 320 $	107 541 $	5 910 $	6 524 $	**134 295 $**	18 807 $	88 680 $	54 059 $	49 539 $	211 085 $
Coût des ventes	11 849	107 522	5 317	6 246	**130 934**	15 917	85 438	52 501	48 061	201 917
Marge sur les ventes à l'exportation	2 471	19	593	278	**3 361**	2 890	3 242	1 558	1 478	9 168
Ventes à l'intérieur du pays	90 981	8 529	—	—	**99 510**	107 475	10 681	—	—	118 156
Coût des ventes	86 777	7 923	—	—	**94 700**	104 802	9 160	—	—	113 962
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	4 204	606	—	—	**4 810**	2 673	1 521	—	—	4 194
Total de la marge sur les ventes	6 675 $	625 $	593 $	278 $	**8 171**	5 563 $	4 763 $	1 558 $	1 478 $	13 362
Aide et frais										
Aide à l'égard des produits laitiers – à l'intérieur du pays	70 $	— $	454 $	— $	**524**	107 $	5 259 $	140 $	— $	5 506
Frais inhérents à la mise en marché	2 971	1 577	36	57	**4 641**	4 469	1 896	300	568	7 233
Recouvrement de créances douteuses	—	—	—	(231)	**(231)**	—	—	—	—	0
	3 041 $	1 577 $	490 $	(174) $	**4 934**	4 576 $	7 155 $	440 $	568 $	12 739
Frais administratifs					**5 549**					5 486
Intérêts et frais bancaires sur le compte de la mise en commun					**65**					94
Total de l'aide et des frais					**10 548**					18 319
Total du coût d'exploitation					**2 377 $**					**4 957 $**

**Comprennent la poudre de lait entier et le fromage*

Commission de la capitale nationale

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation des membres de la Commission. Ils ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement.

La direction a établi, et tient à jour, des registres comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour garantir dans une mesure raisonnable que les biens de la Commission sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de la réalisation des objectifs de la Commission, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la Commission. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

Le vérificateur externe de la Commission, soit le vérificateur général du Canada, a vérifié les états financiers et en a fait rapport à la Commission et à la ministre du Patrimoine canadien.

Les membres de la Commission s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité corporatif de vérification et d'évaluation où ils sont les seuls à siéger. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter des résultats des vérifications en ce qui a trait à la suffisance des contrôles comptables internes, pour examiner les questions de rapports financiers et en discuter. Les vérificateurs externes et internes ont accès sans restriction au Comité corporatif de vérification et d'évaluation de la Commission, en présence ou non de la direction.

Le président,

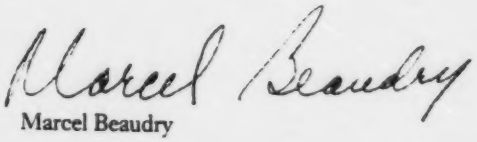

Marcel Beaudry

La vice-présidente de la Planification stratégique
et de la gestion de l'information

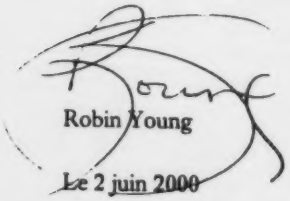

Robin Young

Le 2 juin 2000

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la Ministre du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la Commission.

Pour le vérificateur général du Canada

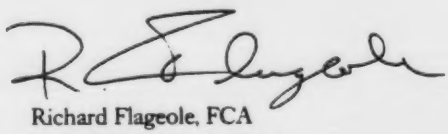

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 2 juin 2000

Commission de la capitale nationale

BILAN AU 31 MARS

(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIFS		
À court terme		
Encaisse et dépôts à court terme (note 3)		41 188 $
Débiteurs		
Ministères et organismes fédéraux		957
Locataires et autres		2 279
Frais payés d'avance		2 008
		46 432
Compte en fiducie (note 4)		4 863
Immobilisations (note 5)		373 532
		424 827 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Ministères et organismes fédéraux	5 124 $	1 408 $
Autres	15 454	14 755
Tranche à court terme des expropriations foncières et échanges de terrains non réglés		1 618
Tranche à court terme de la provision pour nettoyage environnemental (note 8)	386	380
	20 964	18 161
Indemnités de cessation d'emploi accumulées	4 606	3 965
Expropriations foncières et échanges de terrains non réglés	3 179	3 161
Indemnité d'assurance reportée (note 4)	4 716	4 863
Incitatif de location reporté	3 591	3 773
Provision pour nettoyage environnemental (note 8)	5 066	4 204
	42 122	38 127
Engagements et éventualités (notes 7 et 8)		
AVOIR DU CANADA	439 040	386 700
	481 162 $	424 827 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Approuvé par la Commission

Le président,

Marcel Beaudry

Marcel Beaudry

Le président du Comité corporatif de vérification et d'évaluation,

Irving Schwartz

Commission de la capitale nationale

ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	(en milliers de dollars) 2000	1999
PRODUITS		
Opérations de location et servitudes	13 716 $	12 611 $
Intérêts	3 640	1 419
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations	2 454	3 814
Commanditaires		
Commandites monétaires	727	905
Commandites en biens et services	850	479
Frais d'accès aux usagers	1 127	1 022
Sous-location du siège social	1 221	1 275
Autres produits et recouvrements	3 613	3 154
	27 350	24 679
CHARGES D'EXPLOITATION (NOTE 6)		
Planification de la région de la capitale nationale	1 946	2 054
Promotion et animation de la région de la capitale nationale	15 888	14 033
Gestion et aménagement des biens immobiliers	53 078	51 853
Services corporatifs	20 862	22 624
	91 774	90 564
Coût d'exploitation avant crédits parlementaires	(64 424)	(65 885)
Crédits parlementaires	53 302	58 614
Coût d'exploitation net	(11 122) $	(7 271) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission de la capitale nationale

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS.

	(en milliers de dollars) 2000	1999
EXPLOITATION		
Solde au début de l'exercice		357 806 $
Coût d'exploitation net		(7 271)
Transfert d'immobilisations du gouvernement du Canada		–
Dons d'œuvres d'art		–
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations		33 009
Solde à la fin de l'exercice		383 544
FONDS CANADIANA[1]		
Solde au début de l'exercice		2 908
Dons		248
Solde à la fin de l'exercice		3 156
Solde total à la fin de l'exercice		**386 700 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Le Fonds Canadiana a pour mandat d'enrichir la collection d'antiquités et d'œuvres d'art de l'État destinée aux résidences officielles.

Commission de la capitale nationale

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS.

	(en milliers de dollars) 2000	1999
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires liés aux activités d'exploitation		58 614 $
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes		12 371
Rentrées de fonds provenant des autres opérations		9 022
Paiements aux fournisseurs et aux employés		(72 100)
Intérêts reçus		1 241
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		9 148
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition et amélioration des immobilisations		(31 218)
Produits de l'aliénation d'immobilisations		5 720
Règlement d'expropriations foncières		(799)
Déboursés pour le nettoyage environnemental		(361)
Rentrées de fonds provenant des contrats de location-vente		268
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(26 390)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations		33 009
Rentrées de fonds pour le Fonds Canadiana		6
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		33 015
Augmentation de l'encaisse et dépôts à court terme		15 773
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice		25 415
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice		41 188 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2000

1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

La Commission de la capitale nationale a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958). La Commission est une société d'État mandataire sans capital-actions nommée en vertu des dispositions de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée en 1988 dans la *Loi sur la capitale nationale*, est la suivante :

a) Établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale; et

b) Organiser, parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles et du patrimoine des Canadiens.

En plus de ces objectifs, en 1988, la Loi a confié à la Commission un important pouvoir additionnel : coordonner les orientations et les programmes du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'organisation, le parrainage ou la promotion, par les ministères, d'activités et de manifestations publiques liées à la région de la capitale nationale.

La Commission est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. La Commission a constitué le Fonds Canadiana afin d'encourager les Canadiens à participer au développement des résidences officielles.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers sont établis selon les principes comptables généralement reconnus et respectent les conventions suivantes :

a) Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. Les biens immobiliers acquis contre une somme nominale ou par voie de dons sont comptabilisés, comme un apport reçu sous forme d'immobilisations, à leur valeur marchande au moment de l'acquisition ou à la valeur nominale si la valeur marchande peut difficilement être établie. Les antiquités et les œuvres d'art reçues sous forme de dons par le Fonds Canadiana et la Commission sont inscrites à la valeur marchande au moment du don. Si la valeur marchande peut difficilement être établie, la transaction est inscrite à la valeur nominale. Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles et du matériel sont capitalisées.

b) Amortissement
L'amortissement des immobilisations utilisées est imputé à l'exploitation en sommes annuelles égales, en fonction du coût des immobilisations et de leur durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

Immeubles	
Promenades, ponts et chaussées	
Paysagement et amélioration des parcs	
Améliorations locatives	
Outillage et matériel	
Mobilier de bureau	
Matériel de bureau	
Véhicules	
Antiquités et œuvres d'art	
Matériel informatique et de communication	

c) Opérations non monétaires
Lorsqu'un échange d'actifs a lieu et qu'il y a un changement dans l'usage de l'actif détenu, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif reçu. S'il n'y a aucun changement dans l'usage de l'actif, l'opération est inscrite à la valeur comptable de l'actif cédé. Lorsqu'il y a un échange de biens ou de services, l'opération est comptabilisée à la juste valeur des biens ou des services reçus. Si la juste valeur des biens ou des services cédés peut être établie plus clairement, cette juste valeur sera utilisée pour comptabiliser l'opération.

d) Régime de retraite
Les employés de la Commission participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime se limitent à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants et de certains services passés. Ces cotisations représentent l'obligation totale de la Commission au titre du régime de retraite et sont portées aux comptes de façon courante. Aux termes des lois actuelles, la Commission n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pensions de retraite de la fonction publique.

e) Indemnités de cessation d'emploi
En règle générale, les employés accumulent leurs indemnités de cessation d'emploi au cours de leurs années de service et les perçoivent à leur départ ou à leur retraite. Le passif correspondant à ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les employés les accumulent.

f) Incitatif de location reporté
La Commission loue l'espace où est situé son siège social. Les frais de déménagement ainsi que les améliorations locatives importantes qui ont été faites par le locateur afin de satisfaire aux besoins de la Commission ont été comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis sur la durée du bail.

g) Crédits parlementaires
Les crédits parlementaires pour les charges d'exploitation, pour les subventions et contributions versées aux autres paliers de gouvernement et autres organismes sont inscrits à l'état des résultats de l'exercice pour lequel ils sont approuvés. Les crédits parlementaires alloués pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations sont crédités à l'avoir du Canada puisqu'ils représentent l'investissement permanent du Canada dans la CCN.

h) Indemnité pour accident du travail
La Commission assume tous les risques résultant des demandes d'indemnité pour accident du travail des employés. Les dépenses correspondant à ces demandes, par suite d'un accident de travail, sont imputées à l'exercice au cours duquel les paiements sont exigibles.

i) Provision pour nettoyage environnemental
La Commission comptabilise une provision pour nettoyage environnemental dans les situations où elle a l'obligation, ou il est probable qu'elle ait l'obligation, de payer des coûts associés à la gestion du risque et des coûts de décontamination et d'enlèvement du matériel contaminé pour des sites contaminés, et lorsque les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable suite à une évaluation environnementale approfondie. Ces coûts peuvent différer selon l'utilisation du sol.

j) Expropriations foncières non réglées
Les expropriations foncières non réglées sont inscrites selon des évaluations de biens immobiliers faites par des évaluateurs agréés et d'autres experts de divers domaines et incluent les charges connexes payées dans le cadre du processus d'expropriations.

3. Encaisse et dépôts à court terme

La politique de la Commission est d'investir les excédents temporaires d'encaisse sous forme de certificats de dépôt, de bons du Trésor et d'acceptations bancaires de courte durée dans des institutions financières canadiennes. Ces placements sont enregistrés au coût. Au 31 mars 2000, l'encaisse et les dépôts à court terme incluent des certificats de dépôt et des acceptations bancaires à un taux d'intérêt moyen pondéré de 5,3 p. 100 (4,9 p. 100 en 1999). La juste valeur de l'encaisse et des dépôts à court terme est égale à la valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

L'encaisse et les dépôts à court terme représentent, en fin d'exercice, 62,757 millions de dollars (41,188 millions en 1999). Les fonds suivants sont gardés séparément :

a) des dons en argent versés au Fonds Canadiana s'élevant à 28 062 dollars (27 809 dollars en 1999);

b) des fonds de 29,819 millions de dollars (aucuns en 1999) dans le but d'acquérir et d'échanger des terrains le long du mail de la rue Sparks, à Ottawa, conformément à l'approbation du gouverneur en conseil;

c) des fonds s'élevant à 13,548 millions de dollars (19,261 millions en 1999), à savoir :

   (i) des fonds de 4,953 millions de dollars (10,291 millions en 1999) pour la réfection du pont Champlain; et

   (ii) des fonds de 8,595 millions de dollars (8,97 millions en 1999) pour l'acquisition de biens immobiliers ou le financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Conseil du Trésor et du gouverneur en conseil.

L'analyse détaillée qui suit offre des renseignements plus précis :

	(en milliers de dollars)		
	Pont Champlain	Autres	Total
Encaisse disponible au début de l'exercice		**8 970 $**	
Produits d'aliénation		3 256	
Dépenses d'aliénation et d'acquisition		(422)	
Intérêts		497	
Acquisitions et améliorations		(3 706)	
Encaisse disponible à la fin de l'exercice		**8 595 $**	

4. Compte en fiducie

La Commission a mis de côté des fonds reçus d'une compagnie d'assurances par suite d'une réclamation en dommages découlant de blessures subies dans un accident par une employée de la CCN. Ces fonds ont été versés à la Commission, à laquelle il incombera de payer le reste des coûts liés au règlement de cette demande d'indemnisation. Une étude actuarielle effectuée en 1991 a évalué les coûts futurs.

Les fonds reçus sont administrés par une firme de gestion de placements indépendante. Les revenus réalisés demeurent dans le compte en fiducie et sont reportés jusqu'à ce que les dépenses soient engagées.

Le rendement global du portefeuille au 31 mars 2000 est de 1,2 p. 100 (7,3 p. 100 en 1999). Tous les placements se font conformément à la stratégie d'investissement suivante : billets canadiens à court terme et bons du Trésor cotés R1 par le Dominion Bond Rating Service et A1 + ou A1 par la Société canadienne d'évaluation du crédit, obligations et débentures canadiennes cotées AAA, AA et A par le Dominion Bond Rating Service ou A + +, A + et A par la Société canadienne d'évaluation du crédit, titres du gouvernement du Canada ou titres d'un gouvernement provincial n'excédant pas 30 p. 100 de la valeur totale du portefeuille.

La juste valeur des placements au 31 mars 2000 et 1999 correspond approximativement à leur valeur comptable.

5. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2000 (en milliers de dollars)						31 mars 1999 (en milliers de dollars)
	Terrains	Immeubles et Infrastructures	Matériel	Coût total	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains, immeubles et infrastructures[1]							
Ceinture de verdure	30 098 $	36 136 $		66 234 $		43 113 $	34 882 $
Parc de la Gatineau	19 562	16 195		35 757		26 925	26 881
Promenades	36 765	104 566		141 331		91 728	82 423
Parcs	27 157	50 840		77 997		54 454	54 316
Ponts et voies d'accès	1 741	43 768		45 509		24 705	19 662
Lieux historiques	158	43 277		43 435		18 120	16 757
Installations de loisirs	17 528	19 767		37 295		26 653	27 302
Propriétés louées	44 015	52 129		96 144		72 851	63 [illegible]
Propriétés de développement	16 747	5 100		21 847		18 688	18 [illegible]
Expropriations foncières et échanges de terrains non réglés	3 179			3 179		3 179	4 [illegible]
Immeubles d'administration et de services	4 579	19 858		24 437	[illegible]	10 890	9 [illegible]
	201 529	391 636		593 165	201 859	391 306	359 [illegible]
Moins : provision pour les cessions[2]	(1 838)			(1 838)		(1 838)	(1 838)
	199 691	391 636		591 327	201 859	389 468	357 [illegible]
Améliorations locatives		9 334		9 334	2 159	7 175	7 [illegible]
Matériel							
Outillage et matériel			8 637	8 637	7 863	774	921
Mobilier et matériel de bureau			4 316	4 316	2 952	1 364	1 644
Véhicules			1 016	1 016	569	447	394
Matériel informatique et de communications			10 528	10 528	9 297	1 231	1 827
Antiquités et œuvres d'art							
Fonds Canadiana			3 620	3 620		3 620	3 [illegible]
Autres			921	921		921	[illegible]
			29 038	29 038	20 681	8 357	8 [illegible]
Total	199 691 $	400 970 $	29 038 $	629 699 $	224 699 $	405 000 $	373 [illegible] $

1. Le coût total des terrains, immeubles et infrastructures inclut 23 millions de dollars de construction en cours.

2. La provision pour les cessions vise les biens immobiliers devant être cédés en vertu d'accords passés avec la province de Québec. Il s'agit notamment des terrains cédés pour l'aménagement des voies d'accès au pont Macdonald-Cartier et pour l'emprise de la route 550 en échange d'autres terrains.

6. Information sur les résultats

Définitions et objectifs des secteurs

Les activités de la Commission sont regroupées en quatre secteurs pour lesquels des objectifs à court, à moyen et à long termes reliés au mandat de la Commission ont été fixés. Les objectifs à long terme de chacun des secteurs sont les suivants :

Planification de la région de la capitale nationale

Orienter l'aménagement physique et l'utilisation des terrains fédéraux et coordonner les travaux de design et d'aménagement de manière à en assurer l'excellence, en tenant compte du rôle et de l'importance de la capitale du Canada.

Promotion et animation de la région de la capitale nationale

Accroître la sensibilisation des Canadiens qui vivent à l'extérieur de la région de la capitale nationale au rôle de la région de la capitale au moyen de campagnes de promotion nationales, de contacts en matière de communications (radiodiffusion) et d'activités de rayonnement et présenter la capitale aux visiteurs comme un lieu permettant d'apprécier le patrimoine canadien, la culture et les réalisations de notre pays au moyen de divers services, activités et programmes.

Gestion et aménagement des biens immobiliers

Gérer et protéger les biens d'intérêt national afin de les préserver pour les générations futures.

Services corporatifs

Encourager une utilisation efficace et productive des ressources et fournir des services corporatifs à tous les autres secteurs d'activités.

Résumé des charges ventilées par poste principal (en milliers de dollars)

	2000	1999
Salaires et avantages sociaux	25 420 $	24 928 $
Biens et services	39 400	37 904
Biens et services en nature	850	479
Paiements tenant lieu d'impôt foncier	12 069	12 769
Amortissement	14 035	14 484
	91 774 $	90 564 $

7. Engagements

a) La Commission a conclu des accords de prestation de services et des baux de location de matériel et de bureaux. Les accords totalisent 151,9 millions de dollars (125,9 millions en 1999) et comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en l'an 2020. La Commission a aussi privatisé la gestion et l'entretien d'une partie de ses terrains et de ses propriétés dans le cadre de l'Examen des programmes du gouvernement fédéral. Des contrats totalisant 15,6 millions de dollars (18,4 millions en 1999) ont été octroyés. Ces contrats viennent à échéance en 2004-2005.

Les paiements annuels minimaux sur ces accords pour les cinq prochains exercices s'établissent approximativement comme suit :

(en milliers de dollars)

2000-2001	
2001-2002	
2002-2003	
2003-2004	
2004-2005	

b) La Commission a conclu des marchés pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 30,9 millions de dollars. Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire en 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003.

8. Éventualités

a) Réclamations

Des réclamations ont été déposées contre la Commission pour un montant d'environ 18,9 millions de dollars (17,6 millions en 1999), excluant les intérêts et autres coûts, à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de la Commission est défendable. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront déterminés.

b) Protection de l'environnement

À partir du Cadre de gestion environnementale et du programme d'acquisition et d'aliénation, la Commission a identifié 1 566 sites prioritaires qui feront l'objet d'une évaluation environnementale. Suivant une évaluation préliminaire de 330 de ces propriétés, des études plus approfondies ont été entreprises pour un certain nombre de ces propriétés afin de déterminer le degré de décontamination requis. Selon les études plus approfondies complétées à ce stade-ci, la Commission évalue le passif et l'éventualité pour le nettoyage environnemental à 5,5 millions de dollars (4,6 millions en 1999) et à 44,7 millions de dollars (28,4 millions en 1999) respectivement. L'éventualité montre les coûts présumés ou les coûts supplémentaires potentiels liés à des situations où il est incertain que la Commission soit dans l'obligation de débourser, ou il est peu probable que la Commission débourse, le plein montant des coûts de décontamination.

9. Opérations entre apparentés

La Commission est apparentée, au niveau de la propriété en commun, à tous les ministères, tous les organismes et toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada et elle est financée principalement par le Parlement du Canada.

En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la Commission, dans le cours normal de ses activités, effectue diverses opérations avec ces entités de l'État. Ces opérations découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toutes personnes et à toutes entreprises. Des dépenses de 8,88 millions de dollars (4,22 millions en 1999) ont été engagées pour des services publics, des locations d'espaces, des achats de services et d'immobilisations, et des revenus de 6 millions de dollars (4,49 millions en 1999) provenant de prestations de services, d'opérations de location et de ventes de biens immobiliers ont été gagnés.

10. Juste valeur des instruments financiers

En plus de ce qui est déjà décrit aux notes 3, 4, et 6 à ce sujet, la juste valeur des débiteurs et des créditeurs et charges à payer est similaire à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine. Pour ce qui est des indemnités de cessation d'emploi accumulées, des expropriations foncières et échanges de terrains non réglés et de l'incitatif de location reporté, leur juste valeur est aussi similaire à leur valeur comptable.

11. Parité salariale

Le Secrétariat du Conseil du Trésor et l'Alliance de la fonction publique du Canada se sont entendus au sujet de l'exécution de la décision rendue le 29 juillet 1998 par le Tribunal canadien des droits de la personne dans le dossier de la parité salariale. Bien que la Commission soit maintenant un employeur distinct, la décision récente et l'entente sur la parité salariale entre le Conseil du Trésor et l'Alliance de la fonction publique visent les employés et les anciens employés de la Commission entre mars 1985 et le 1er janvier 1994, lorsque le Conseil du Trésor était l'employeur. Tous les montants à payer ou dus à ces employés pour cette période demeurent la responsabilité du Conseil du Trésor. Par conséquent, il n'y a aucune charge à payer par la Commission. Puisque la Commission est un employeur distinct depuis le 1er janvier 1994, elle n'est pas visée par la décision et l'entente entre le Conseil du Trésor et l'Alliance de la fonction publique. La direction est d'avis que l'effet de ce règlement sur la Commission ne peut être déterminé en ce moment.

12. Chiffres correspondants

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Conseil canadien des normes

Rapport sur la responsabilité

L'honorable John Manley, c.p., député
Ministre de l'Industrie

Monsieur le Ministre,

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus qui conviennent aux activités du Conseil. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la Loi sur le Conseil canadien des normes.

Le vérificateur général effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir que les états financiers font rapport fidèlement des résultats de l'exploitation et de la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Le Conseil, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et le vérificateur général pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

La présidente,

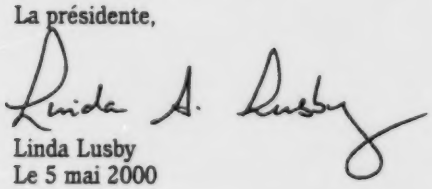

Linda Lusby
Le 5 mai 2000

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Industrie

J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 2000 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour le vérificateur général du Canada,

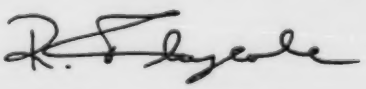

Richard Flageole, FCA,
vérificateur général adjoint
Ottawa, Canada
le 5 mai 2000

BILAN

	au 31 mars 2000	1999
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	**719 673 $**	569 941 $
Débiteurs :		
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	**1 036 173**	573 597
Autres	**1 071 647**	1 276 385
Crédit parlementaire à recevoir	**47 000**	54 000
Frais payés d'avance	**327 259**	359 567
	3 201 752	2 833 490
Immobilisations (note 3)	**613 165**	828 756
	3 814 917 $	3 662 246 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	**916 439 $**	649 543 $
Droits des employés à payer	**74 605**	96 340
Cotisations d'accréditation reportées	**573 085**	467 596
	1 564 129	1 213 479
À long terme		
Produits reportés liés aux immobilisations (note 4)	**314 405**	529 026
Financement public reporté (note 5)	**298 760**	299 730
	2 177 294	2 042 235
AVOIR DU CANADA		
Avoir du Canada	**1 637 623**	1 620 011
	3 814 917 $	3 662 246 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Approuvé par le Conseil :

La présidente, Le directeur général,

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR DU CANADA

	pour l'exercice terminé le 31 mars	
	2000	1999
Produits		
Cotisations d'accréditation	**2 751 778 $**	2 337 497 $
Financement du Programme des initiatives en matière de normes	**1 449 335**	635 902
Redevances provenant de la vente de normes (note 7)	**530 107**	533 060
Point d'information de l'OMC/ALENA	**304 027**	296 864
Autres	**121 956**	107 319
	5 157 203	3 910 642
Charges		
Traitements et indemnités	**3 737 445**	3 949 943
Services professionnels et spéciaux	**1 843 372**	954 148
Déplacements	**1 380 879**	839 781
Cotisations versées à titre de membre à des organismes internationaux	**1 062 170**	1 203 341
Locaux	**828 911**	764 491
Publications et impression	**457 278**	313 284
Amortissement des immobilisations	**412 667**	360 460
Télécommunications et affranchissement	**191 071**	243 873
Réunions	**135 108**	74 962
Fournitures de bureau	**101 945**	80 466
Relations publiques	**87 630**	83 711
Location de matériel de bureau	**48 111**	50 675
Autres	**183 974**	141 482
	10 470 561	9 060 617
Perte nette avant le financement public	**(5 313 358)**	(5 149 975)
Financement public		
Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	**5 132 924**	4 938 161
Amortissement du financement public reporté	**198 046**	169 073
	5 330 970	5 107 234
Bénéfice net (perte nette)	**17 612**	(42 741)
Avoir du Canada au début de l'exercice	**1 620 011**	1 662 752
Avoir du Canada à la fin de l'exercice	**1 637 623 $**	1 620 011 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	pour l'exercice terminé le 31 mars	
	2000	1999
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	**17 612 $**	(42 741) $
Régularisation pour des éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	**412 667**	360 460
Amortissement des produits reportés liés aux immobilisations	**(214 621)**	(191 387)
Amortissement du financement public reporté	**(198 046)**	(169 073)
	17 612	(42 741)
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	**132 120**	(146 971)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**149 732**	(189 712)
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	**(197 076)**	(236 832)
Activités de financement		
Financement pour l'achat d'immobilisations		
Crédit parlementaire	**197 076**	65 839
Programme des initiatives en matière de normes	**—**	170 993
	197 076	236 832
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	**149 732**	(189 712)
Encaisse au début de l'exercice	**569 941**	759 653
Encaisse à la fin de l'exercice	**719 673 $**	569 941 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Notes aux états financiers du 31 mars 2000

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 1996); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts régionaux et internationaux du Canada en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI), au Congrès de normalisation des pays du Pacifique, à la Commission panaméricaine des normes techniques, à la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais, à la Pacific Accreditation Cooperation, à l'Inter-American Accreditation Cooperation et à l'International Accreditation Forum;
- voit à la bonne participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à la mise sur pied d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue l'information sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé d'après la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens comme suit :

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Droits des employés à payer

Les droits des employés à payer comprennent les traitements, les indemnités de vacances, et autres avantages sociaux.

c) Produits

Les produits relatifs aux redevances provenant de la vente de normes, aux cotisations d'accréditation et au financement du Programme des initiatives en matière de normes sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au cours de l'exercice pendant lequel ils ont été gagnés.

Les recouvrements des frais concernant une entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) sont comptabilisés à titre de produit au moment où les charges qui y donnent droit sont engagées.

d) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit des fonds au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats l'exercice pour lequel il est approuvé.

e) Régime de retraite

Les employés contribuent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation du Conseil au Régime est limitée au versement d'une cotisation équivalente à celle des employés pour service courant. Ces cotisations sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations du Conseil en ce qui concerne le régime de retraite.

3. IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	262 663 $	259 516 $	3 147 $	5 606 $
Matériel	2 263 251	1 659 943	603 308	756 791
Améliorations locatives	160 910	154 200	6 710	66 359
	2 686 824 $	2 073 659 $	613 165 $	828 756 $

4. PRODUITS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Entre 1996 et 2000, le Conseil s'est vu accorder divers contrats dans le cadre du Programme des initiatives en matière de normes d'Industrie Canada. Certains de ces contrats ont nécessité l'acquisition d'immobilisations pour la prestation de services sur une période estimative de quatre ans. Les montants reçus conformément à ces contrats ont été enregistrés comme produits reportés et sont constatés à titre de produits au fur et à mesure que les immobilisations connexes sont amorties.

Les variations dans les produits reportés liés aux immobilisations pour l'exercice sont les suivantes :

	2000	1999
Solde au début de l'exercice	529 026 $	549 420 $
Plus le montant reçu pour l'acquisition d'immobilisations	—	170 993
Moins les montants amortis par constatation au titre de produits	214 621	191 387
Solde à la fin de l'exercice	314 405 $	529 026 $

5. FINANCEMENT PUBLIC REPORTÉ

Le financement public reporté représente la tranche non amortie des crédits parlementaires affectés à l'achat d'immobilisations amortissables.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2000	1999
Solde au début de l'exercice	299 730 $	402 964 $
Plus les crédits affectés à l'achat d'immobilisations amortissables	197 076	65 839
Moins l'amortissement	198 046	169 073
Solde à la fin de l'exercice	298 760 $	299 730 $

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les débiteurs et les créditeurs surviennent dans le cours normal des affaires. Ils sont tous dus sur demande et ne portent pas intérêt. Les valeurs comptables de chacun de ceux-ci sont proches des justes valeurs à cause de leur courte maturité. Il n'y a aucune concentration de débiteurs auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit. Au 31mars 2000, le Conseil s'était engagé dans des contrats de change à terme pour acheter, le 25 septembre 2000, 482,240 francs suisses pour régler la seconde portion de ses cotisations à titre de membre à l'ISO et IEC pour l'an 2000. Le taux de change en vigeur au moment de la transaction était de 0,926 $.

7. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DES NORMES

Le 1er avril 1998, le Conseil a sous-traité l'exploitation du Service de vente de normes en en confiant la responsabilité à un agent indépendant, pour un contrat renouvelable de cinq ans. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances permettant le partage des recettes de vente nettes, dont un paiement annuel minimum garanti.

8. ENGAGEMENT PAR BAIL

Le Conseil a signé un bail de quinze ans pour la location de locaux qu'il occupera à partir de juillet 2000. Le montant annuel minimum de la location prévu en vertu de cette entente, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sera comme suit :

Année 1	198 991 $
Années 2 à 5	280 929 $
Années 6 à 10	299 975 $
Années 11 à 15	319 021 $

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés communiquées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil est apparenté en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Le Conseil s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

Conseil
des Arts
du Canada

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil des Arts du Canada et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. Quand plusieurs méthodes comptables existent, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées selon les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis vu qu'ils contiennent des montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec les états financiers.

Le Conseil des Arts du Canada s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif qui sont de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de donner une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte et que les actifs de l'organisme sont contrôlés de façon appropriée et qu'ils sont convenablement protégés.

Le Conseil doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et qu'elle examine et approuve les états financiers. Il assume cette responsabilité en grande partie par l'intermédiaire de son Comité de la vérification et des finances.

Le Comité de la vérification et des finances est formé de membres du Conseil nommés par le Conseil. Il rencontre périodiquement la direction et le vérificateur externe pour discuter de points concernant le rapport financier, le système de vérification et le processus de communication de l'information financière, afin d'examiner le rapport annuel, les états financiers et le rapport du vérificateur externe. Le Comité soumet ses constatations à l'examen du Conseil lorsque celui-ci approuve les états financiers.

Le vérificateur général du Canada, vérificateur indépendant du Conseil, vérifie les opérations et les états financiers du Conseil et rédige un rapport sur ceux-ci.

La directrice,

Le secrétaire-trésorier,

Le 24 mai 2000

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil des Arts du Canada
et à la ministre du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan du Conseil des Arts du Canada au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Pour le vérificateur général du Canada

R. Flageole

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 24 mai 2000

États financiers

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

au 31 mars 2000 **Bilan** *(en milliers de dollars)*

	2000	1999
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et dépôts à court terme (note 3)	9 658 $	15 042 $
Revenus de placements débiteurs	2 732	2 292
Débiteurs	1 520	1 095
Frais reportés	1 120	1 310
	15 030	19 739
Placements (note 4)	268 073	247 036
Œuvres d'art et instruments de musique (note 5)	19 056	19 027
Autres immobilisations, au net (note 6)	4 899	3 221
Total de l'actif	**307 058 $**	**289 023 $**
PASSIF		
Passif à court terme		
Subventions à payer	21 757 $	24 577 $
Créditeurs et charges à payer (note 7)	3 051	2 639
	24 808	27 216
Crédits reportés (note 8)	2 412	2 768
Contributions reportées (note 9)	5 210	4 810
Total du passif	32 430	34 794
DOTATIONS PRIVÉES (note 10)	71 654	66 895
AVOIR		
Dotation		
Contribution initiale	50 000	50 000
Surplus affecté	126 770	108 770
	176 770	158 770
Surplus		
Investi dans des œuvres d'art et instruments de musique	19 056	19 027
Non affecté	7 148	9 537
	26 204	28 564
Total de l'avoir	202 974	187 334
Total du passif, des dotations privées et de l'avoir	**307 058 $**	**289 023 $**

Pour le Conseil :

Le président

Le vice-président

(Voir les notes complémentaires aux états financiers)

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 *(en milliers de dollars)*

	2000	1999
REVENUS		
Revenus nets de placements (note 11)	31 701 $	22 747 $
Autres	1 657	1 286
Total des revenus	33 358	24 033
DÉPENSES		
Programmes		
Subventions (tableau 2)	113 878	114 560
Administration (tableau 3)	7 126	6 080
Services	2 129	2 584
	123 133	123 224
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 12)	1 283	1 178
Administration générale (tableau 3)	9 746	7 552
Frais nets de la Banque d'œuvres d'art (note 12)	140	601
Total des dépenses	134 302	132 555
Perte nette avant le crédit parlementaire	100 944	108 522
Crédit parlementaire	116 584	116 169
Bénéfice net	**15 640 $**	**7 647 $**

(Voir les notes complémentaires aux états financiers)

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

État de l'évolution de l'avoir

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 *(en milliers de dollars)*

	2000	1999
DOTATION		
Contribution initiale	50 000 $	50 000 $
Surplus affecté		
Solde au début de l'exercice	108 770	96 770
Somme du surplus de fonctionnement affectée durant l'exercice	18 000	12 000
Solde à la fin de l'exercice	126 770	108 770
Solde de la dotation à la fin de l'exercice	**176 770 $**	**158 770 $**
SURPLUS		
Investi dans des œuvres d'art et instruments de musique		
Solde au début de l'exercice	19 027 $	18 496 $
Acquisitions nettes et ajustements au cours de l'exercice	29	531
Solde à la fin de l'exercice	19 056	19 027
Non affecté		
Solde au début de l'exercice	9 537	13 890
Bénéfice net	15 640	7 647
Acquisitions nettes et ajustements au cours de l'exercice	(29)	–
Somme affectée durant l'exercice	(18 000)	(12 000)
Solde à la fin de l'exercice	7 148	9 537
Solde à la fin de l'exercice	**26 204 $**	**28 564 $**

(Voir les notes complémentaires aux états financiers)

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 *(en milliers de dollars)*

	2000	1999
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Bénéfice net	15 640 $	7 647 $
Éléments sans incidence sur les fonds		
Amortissement - autres immobilisations	1 147	793
Amortissement - autres immobilisations - Banque d'œuvres d'art	113	5
	16 900	8 445
Variation des éléments hors fonds de l'actif et du passif liés au fonctionnement	(3 068)	5 636
Fonds provenant des activités de fonctionnement	13 832	14 081
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues de dotations	193	–
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Revenus de placements créditées directement aux dotations privées	–	2 427
Contributions reportées créditées aux dotations privées grevées d'une affectation d'origine interne	4 566	1 157
Augmentation nette des placements	(21 037)	(11 871)
Acquisition d'autres immobilisations	(2 938)	(1 824)
Produit de la vente d'autres immobilisations	–	4
Fonds affectés à des activités d'investissement	(19 409)	(10 107)
Augmentation (diminution) des fonds	(5 384)	3 974
Position de trésorerie au début de l'exercice	15 042	11 068
Position de trésorerie à la fin de l'exercice	**9 658 $**	**15 042 $**

(Voir les notes complémentaires aux états financiers)

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
Notes aux états financiers
31 mars 2000

1. *Pouvoirs, activités et objectifs*

Le Conseil des Arts du Canada, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil des Arts du Canada n'est pas assujetti à la partie X de cette loi. Le Conseil des Arts du Canada est un organisme national qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art. Il cherche à atteindre ces objectifs en attribuant des subventions aux artistes et aux organismes artistiques professionnels canadiens. Le Conseil des Arts s'est aussi vu confier des fonctions et des tâches relatives à la Commission canadienne pour l'UNESCO.

2. *Conventions comptables importantes*

Voici les principales conventions comptables :

a) Placements

Les placements sont inscrits au prix coûtant et sont dévalués à la valeur marchande lorsque la perte de valeur est considérée permanente.

b) Œuvres d'art et instruments de musique et autres immobilisations

Le matériel et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant et amortis sur leur durée utile estimative selon la méthode linéaire suivante :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Les acquisitions d'œuvres d'art et d'instruments de musique sont inscrits au prix coûtant. Les dons d'œuvres d'art et d'instruments de musique sont inscrits à la valeur d'expertise. Aucun amortissement n'est enregistré pour ces actifs.

c) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations particulières de cessation d'emploi, en vertu de la politique et des conditions d'emploi du Conseil des Arts. Le coût de ces prestations est inscrit au fur et à mesure que les avantages des employés s'accumulent.

d) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est constaté à titre de revenu de l'exercice pour lequel il est approuvé par le Parlement. Les crédits parlementaires visant des exercices futurs, qui sont reçus du Parlement avant la fin de l'exercice, sont inscrits comme crédits parlementaires reportés.

e) Contributions

Le Conseil des Arts du Canada applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions.

Les contributions annuelles sont constatées à titre de revenu de l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou de l'exercice au cours duquel les fonds sont

engagés pour le Conseil des Arts du Canada, si le montant peut être raisonnablement estimé et si leur perception est raisonnablement assurée.

Sont inscrits à titre de revenu de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés, les intérêts et dividendes nets non affectés, les gains ou pertes de capital nets non affectés réalisés, les droits de location de la Banque d'œuvres d'art et les autres revenus. Les revenus de placements grevés d'affectations d'origine externe sont inscrits comme contributions reportées et sont constatés à titre de revenu de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les contributions de dotations sont constatées à titre d'augmentations directes des dotations privées.

Les contributions reçues autrement qu'en espèces sont inscrites à leur juste valeur à la date à laquelle elles sont reçues par le Conseil des Arts du Canada.

f) Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil cotisent à parts égales à ce régime. Cette cotisation représente l'obligation totale du Conseil pour le régime de retraite. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

g) Avantages complémentaires à la retraite

Les employés à la retraite peuvent participer aux régimes d'assurance dentaire, d'assurance médicale et d'assurance-vie du Conseil. Le Conseil contribue au maximum à la moitié du coût de l'assurance médicale des employés à la retraite, et le passe en charges lors du décaissement. Le coût des autres assurances est à la charge exclusive des employés à la retraite.

h) Subventions

Les subventions sont inscrites à titre de dépenses de l'exercice pour lequel elles ont été approuvées par le Conseil. Les subventions annulées et les remboursements de subventions autorisées au cours des exercices antérieurs sont déclarés comme revenus.

3. *Encaisse et dépôts à court terme*

Le Conseil investit ses surplus temporaires dans un fonds commun à court terme géré par Lancaster Investment Counsel. Tous les titres détenus dans le fonds sont cotés R1 (bas), A (bas) ou mieux par une agence reconnue de cotation de titres. Sauf pour les titres fédéraux et ceux garantis au niveau fédéral, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme n'est investi dans les titres d'un même émetteur.

La valeur comptable nette des dépôts à court terme aux 31 mars 2000 et 1999 équivalait approximativement à la valeur marchande.

4. *Placements*

	2000		1999	
	Prix coûtant	Valeur marchande	Prix coûtant	Valeur marchande
Dotation du Conseil des Arts du Canada et autres dotations		(en milliers de dollars)		
Fonds communs	179 401 $	198 634 $	159 865 $	187 038 $
Obligations	29 122	28 580	28 983	29 278
Hypothèques	10	10	11	11
	208 533	227 224	188 859	216 327
Dotations Killam				
Obligations	28 880	28 263	30 855	31 029
Fonds communs	18 119	19 813	15 912	18 349
Actions	12 541	15 644	11 410	11 963
	59 540	63 720	58 177	61 341
Total des placements	268 073 $	290 944 $	247 036 $	277 668 $

Les fonds communs sont regroupés en unités de deux fonds communs d'actions internationales, 47,3 % dans le Brinson Global Equity (Canada Fund for Canadian Charitable Trusts) et 52,7 % dans le Templeton Master Trust - Series 2.

Toutes les obligations sont cotées « BBB » ou mieux par une agence reconnue de cotation de titres. À l'exception des titres fédéraux et ceux garantis au niveau fédéral, pas plus de 10 % du portefeuille d'un gestionnaire ne peut être investi dans les titres d'un même émetteur. Au 31 mars 2000, la dotation du Conseil des Arts du Canada et les autres dotations, et les dotations Killam avaient investi toutes les obligations du gouvernement du Canada pour une durée moyenne de quatre ans et demi et le rendement selon la valeur du marché jusqu'à maturité est de 6,04 % (1999 – 5,07 %).

Le placement en actions représente un portefeuille diversifié d'actions ordinaires canadiennes de sociétés inscrites à l'Indice 300 de la bourse de Toronto.

5. *Œuvres d'art et instruments de musique*

La Banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada possède le plus grand nombre d'œuvres d'art contemporaines canadiennes au Canada, soit 18 000 peintures, sculptures, dessins, photographies et gravures de plus de 2 500 artistes. La Banque loue ces œuvres d'art à des parties intéressées; actuellement, environ 5 800 œuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, associations, hôpitaux, écoles, municipalités et entreprises privées.

Le Conseil des Arts du Canada a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement quatre instruments de qualité et un archet de valeur. Le premier instrument, un violoncelle Tecchler, a été acquis grâce aux efforts de levées de fonds de W.I.M.Turner et du violoncelliste Denis Brott. Le violoncelle Tecchler-Brott-Turner est prêté à Denis Brott pour la durée de sa carrière. Le deuxième instrument, le violon Stradivarius Windsor-Weinstein, a été acquis grâce au généreux transfert de l'instrument au Conseil des Arts du Canada par la Fondation du patrimoine de l'Ontario. Le Stradivarius Windsor-Weinstein, qui a été prêté à James Ehnes pour une durée de trois ans, a été retourné au Conseil en septembre 1999 et faisait l'objet de travaux de restauration au 31 mars 2000. Le troisième instrument, le violoncelle Petrus Ranta McConnell de 1674 a été acquis grâce à un généreux don de la Fondation de la famille J.W. McConnell. Le Petrus Ranta McConnell est actuellement prêté à Sophie Rolland pour la durée de sa carrière. Le quatrième instrument, le violoncelle Nicolaus

Gagliano McConnell de 1824, a aussi été acquis grâce à un généreux don de la Fondation de la famille J.W. McConnell. Le Nicolaus Gagliano McConnell est actuellement prêté à Denise Djokic pour une durée de deux ans. En 1999, le Conseil a reçu en don d'Andrew Shaw un archet de violoncelle de qualité. L'archet sera offert au lauréat du concours pour le prêt d'un violoncelle, lancé en juillet 2000.

6. *Autres immobilisations*

	2000			1999
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Matériel de bureau	6 211 $	3 850 $	2 361 $	1 485 $
Améliorations locatives	5 804	3 266	2 538	1 736
	12 015 $	7 116 $	4 899 $	3 221 $

7. *Créditeurs et charges à payer*

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Comptes fournisseurs	946 $	509 $
Indemnités de départ à payer	881	672
Charges à payer	622	740
Indemnités de vacances à payer	302	290
Dépenses de salaires à payer	300	428
	3 051 $	2 639 $

8. *Crédits reportés*

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Avantage incitatif reporté (bail)	1 940 $	2 447 $
Banque d'œuvres d'art - location d'œuvres d'art	472	321
	2 412 $	2 768 $

L'avantage incitatif relatif à un bail représente un paiement reçu du propriétaire et est amorti en réduction de la dépense de location des locaux pour la durée du bail.

9. *Contributions reportées*

Les contributions reportées représentent la portion non utilisée des revenus nets des dotations reçues sous forme de legs et de dons affectées à des fins précises, et qui sont grevés d'affectations d'origine externe. Les contributions reportées comprennent également d'autres sources de revenus affectées à des fins précises. Les fonds des dotations sont inclus dans le portefeuille de placements du Conseil et la quote-part de chaque dotation est calculée selon la valeur marchande du portefeuille au moment où la dotation a été reçue. Le revenu net grevé d'affectations d'origine externe comprend les revenus de placements (intérêt, dividendes et gains ou pertes en capital) calculés annuellement selon la quote-part de chaque dotation, plus les revenus de toute autre source. Le revenu constaté au cours de l'exercice est égal aux dépenses des subventions et de l'administration engagées pour donner suite aux fins précises de chaque dotation.

	Contributions reportées (en milliers de dollars)				
	Solde au début de l'exercice	Revenu net (affectations d'origine externe)	Revenu constaté au cours de l'exercice	Affectations d'origine interne aux dotations privées	Solde à la fin de l'exercice
Bourses et Prix Killam	1 190 $	6 368 $	2 280 $	3 778 $	1 500 $
Prix Molson	50	383	138	95	200
Lynch-Staunton	100	395	49	346	100
John-G.-Diefenbaker	50	277	76	176	75
Joseph-S.-Stauffer	50	64	8	56	50
Bourses d'étude Coburn	20	175	20	115	60
Jean-A.-Chalmers	139	84	51	–	172
Vida-Peene	–	97	97	–	–
Frances Elizabeth et J.P.Barwick	7	20	42	–	(15)
Prix littéraire Canada-Japon	12	41	1	–	52
Prix York-Wilson	10	44	18	–	36
Prix du duc et de la duchesse d'York	16	26	11	–	31
John-Stephen-Hirsch	32	21	1	–	52
John-B.C.-Watkins	213	20	15	–	218
Prix Ronald-J.-Thom	18	18	12	–	24
Jean-M.-Beaudet	5	3	–	–	8
Petro-Canada	46	8	–	–	54
Fonds pour les générations futures	14	1	–	–	15
Fonds du Prix Glenn-Gould	981	65	91	–	955
Fonds Japon-Canada	1 290	75	319	–	1 046
Visites d'artistes étrangers	18	14	–	–	32
Commission canadienne pour l'UNESCO	529	58	58	–	529
Commission internationale du Théâtre Francophone	20	70	74	–	16
	4 810 $	8 327 $	3 361 $	4 566 $	5 210 $

10. *Dotations privées*

Les dotations privées se composent de dons à fins déterminées reçus par le Conseil. Le principal doit demeurer intact. Le revenu de placement des dotations doit servir aux fins établies par les donateurs. Le Conseil peut également grever d'une affectation d'origine interne une partie du revenu des dotations privées.

Variations dans les dotations privées :

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	66 895 $	63 311 $
Ajouter les dons reçus durant l'exercice :		
Prix York-Wilson	182	–
Autre	11	–
	193	–
Ajouter :		
Contributions reportées des dotations privées grevées d'une affectation d'origine interne	4 566	1 157
Revenus de placements crédités directement aux dotations privées	–	2 427
	4 566	3 584
Solde à la fin de l'exercice (tableau 1)	71 654 $	66 895 $

11. *Revenus de placements nets*

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Gains nets sur la disposition des placements	26 463 $	18 563 $
Intérêts et dividendes	12 101	9 301
Virement aux contributions reportées	(4 958)	(937)
Frais de gestion du portefeuille de placements	(1 905)	(1 753)
Revenus de placements crédités directement aux dotations privées	–	(2 427)
	31 701 $	22 747 $

12. *Commission canadienne pour l'UNESCO et Frais nets de la Banque d'œuvres d'art*

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Commission canadienne pour l'UNESCO		
Programme	347 $	471 $
Administration	936	707
	1 283 $	1 178 $
Frais nets de la Banque d'œuvres d'art		
Revenus de location	(1 242) $	(1 138) $
Autres revenus	(48)	(48)
Administration	1 317	1 782
Amortissement	113	5
	140 $	601 $

13. *Engagements*

a) Les paiements de subventions se prolongeant pendant les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les subventions de cette categorie approuvées avant le 31 mars 2000 sont payables comme suit :

	(en milliers de dollars)
2001	33 761 $
2002	5 903

b) Le Conseil est signataire de baux à long terme pour la location des locaux. Voici, au total, le loyer annuel minimum net

	(en milliers de dollars)
2001	3 364 $
2002	3 364
2003	3 364
2004	2 098
2005	362
2006 - 2010	1 237

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, les loyers annuels ont été réduits de 3 129 000 $ (1999 - 3 107 000 $) par suite de sous-baux passés avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, et The Encon Group.

14. *Opérations entre apparentés*

En plus des opérations entre apparentés déclarées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil traite avec des ministères, des organismes et des sociétés d'État du gouvernement du Canada dans le cours normal de ses affaires. Ces opérations sont assujetties aux conditions applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises.

15. *Chiffres correspondants*

Certains chiffres de 1999 ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation adoptée en 2000.

Tableau 1

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Tableau des dotations privées

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 *(en milliers de dollars)*

	2000	1999
Bourses et Prix Killam	59 773 $	55 996 $
Lynch-Staunton	2 916	2 570
Prix Molson	2 671	2 577
John-G.-Diefenbaker	1 799	1 622
Bourse d'étude Coburn	1 561	1 445
Vida-Peene	600	600
Joseph-S.-Stauffer	526	469
Jean-A.-Chalmers	500	500
Prix York-Wilson	444	262
Prix littéraire Canada-Japon	294	294
Prix du duc et de la duchesse d'York	188	188
John-Stephen-Hirsch	134	134
Frances Elizabeth et J.P.Barwick	113	113
Prix Ronald-J.-Thom	107	107
Autres	28	18
	71 654 $	66 895 $

Tableau 2

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Tableau des subventions par service

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 *(en milliers de dollars)*

	2000	1999
Programmes des arts (note 9)		
Musique	21 092 $	21 558 $
Théâtre	20 017	20 349
Lettres et édition	17 850	17 415
Arts visuels	15 264	15 364
Danse	12 679	12 269
Arts médiatiques	8 947	9 145
Commission du droit de prêt public	8 053	8 033
Fonds pour le nouveau millénaire	3 720	5 318
Inter-arts	1 077	936
Autres	2 345	1 370
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	1 664	1 795
Prix commémoratifs Izaak-Walton-Killams	300	150
Autres prix et bourses		
Fonds Japon-Canada	298	102
Prix Molson du Conseil des Arts du Canada	100	100
Prix Vida-Peene	97	84
Bourse John-G.-Diefenbaker	75	75
Commission internationale du Théâtre francophone	70	74
Fonds Jean-A.-Chalmers	50	40
Prix Glenn-Gould	50	–
Autres prix et bourses < 50 000 $	130	283
	113 878 $	114 560 $

Tableau 3

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Tableau des dépenses d'administration

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 *(en milliers de dollars)*

	2000			1999
	Programme	Administration générale	Total	Total
Traitements	4 624 $	2 431 $	7 055 $	6 198 $
Avantages sociaux	907	552	1 459	1 229
Locaux	54	2 681	2 735	2 270
Services professionnels et spéciaux	547	1 198	1 745	1 068
Amortissement	–	1 147	1 147	793
Impression, publication et reprographie	258	709	967	576
Déplacements du personnel	459	123	582	464
Communications	183	234	417	396
Dépenses des réunions, y compris honoraires des membres	46	222	268	197
Dépenses et matériel de bureau	32	219	251	177
Gestion de l'information	8	222	230	220
Dépenses diverses	8	8	16	44
	7 126 $	9 746 $	16 872 $	13 632 $

Construction de Défense (1951) Limitée

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction de la société doit veiller à l'exécution des tâches qui lui sont déléguées par le Conseil d'administration, notamment la production du rapport annuel et des états financiers. Les états financiers, approuvés par le Conseil, ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus, jugés appropriés dans les circonstances et appliqués de façon uniforme. D'autres données opérationnelles et financières figurant dans le rapport annuel concordent avec celles qui sont fournies dans les états financiers.

La direction se fie sur les systèmes de contrôle interne comptable qui ont été conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière obtenue est fiable et que les opérations sont conformes aux textes réglementaires appropriés.

La direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion qui visent à assurer que les opérations se font conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la production de défense*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et règlements administratifs de la société. La direction veille également à la protection et au contrôle des biens ainsi qu'au bon déroulement des opérations. De plus, le Comité de vérification, dont les membres sont nommés par le Conseil d'administration, surveille les travaux de vérification interne de la société et remplit d'autres fonctions qui lui sont assignées.

Le vérificateur externe de la société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, est chargé de vérifier les états financiers et de produire son rapport.

Le président et premier dirigeant,

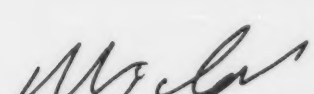

Ross Nicholls

L'agent financier en chef

Karin Zabel

Le 26 mai 2000

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

AUDITOR GENERAL OF CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux

J'ai vérifié le bilan de Construction de Défense (1951) Limitée au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la production de défense*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et règlements administratifs de la société.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA
Vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 26 mai 2000

ÉTATS FINANCIERS

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

Bilan au 31 mars 2000

ACTIF	2000	1999
À court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	4 003 982 $	2 969 701 $
Comptes débiteurs	1 013 651	965 381
Montant à recevoir du ministère de la Défense nationale (note 6)	2 385 988	3,002 060
Frais payés d'avances et acomptes	91 433	64 933
	7 495 054	7 002 075
Immobilisations (note 4)	816 541	805 675
	8 311 595 $	7 807 750 $

PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 565 227 $	3 051 403 $
Tranche à court terme de la provision pour indemnités aux employés (note 5)	419 198	397 219
	2 984 425	3 448 622
Provision pour indemnités aux employés (note 5)	2 139 305	2 093 065
	5 123 730	5 541 687

CAPITAL-ACTIONS ET EXCÉDENT		
Capital-actions		
Autorisé - 1 000 actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis - 32 actions ordinaires	32	32
Excédent	3 187 833	2 266 031
	3 187 865	2 266 063
	8 311 595 $	7 807 750 $

Éventualités (note 9)
(Voir les notes complémentaires)
Approuvé par le Conseil :

Un administrateur

John McLure

Un administrateur

John Adams

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

		1999
Flux de trésorie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net		245 114 $
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour indemnités aux employés		378 070
Amortissement		552 545
Perte sur disposition d'immobilisations		–
Augmentation (diminution) nette des soldes du fond de roulement hors caisse liés à l'exploitation		(1 149 318)
	1 716 225	26 411
Indemnités versées aux employés	(129 028)	(172 916)
	1 587 197	(146 505)
Flux de trésorie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(552 916)	(205 764)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	1 034 281	(352 269)
Encaisse au début de l'exercice	2 969 701	3 321 970
Encaisse à la fin de l'exercice	4 003 982 $	2 969 701 $

(Voir les notes complémentaires)

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
Revenus	19 564 199 $	17 320 296 $
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	13 369 024	11 824 687
Amortissement des immobilisations	539 626	552 545
Dépenses d'exploitation et d'administration	4 733 747	4 697 950
	18 642 397	17 075 182
Bénéfice net	921 802 $	245 114 $

État de l'excédent
pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
Excédent au début de l'exercice	2 266 031 $	2 020 917 $
Bénéfice net	921 802	245 114
Excédent à la fin de l'exercice	3 187 833 $	2 266 031 $

(Voir les notes complémentaires)

ÉTATS FINANCIERS

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

Notes aux états financiers du 31 mars 2000

1. Pouvoirs et objectif

Construction de Défense (1951) Limitée a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés* en 1951 et poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en conformité avec les pouvoirs de la *Loi sur la production de défense*. Elle est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

L'objectif de la société consiste principalement à adjuger et à administrer des marchés de services de construction, d'architecture, de génie et environnementaux liés au programme de gestion de l'infrastructure du ministère de la Défense nationale, en vertu d'un *Protocole d'entente* avec ce dernier.

Avant 1997, le ministère de la Défense nationale assurait le financement du coût net d'exploitation et de l'achat d'immobilisations. Depuis le 1er avril 1997, c'est la facturation de frais pour les services spécifiques fournis qui génère tous les revenus.

2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus. Les états financiers reflètent les dépenses administratives engagées pour fournir les services au ministère de la Défense nationale, tel que décrit ci-haut.

Immobilisations

Les immobilisations, qui comprennent des améliorations locatives, du matériel informatique (y compris l'équipement, des logiciels et des coûts de développement) et d'autre matériel, sont comptabilisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire.

Améliorations locatives	10 ans
Autres immobilisations	5 ans

Avantages sociaux

Les employés bénéficient de certaines indemnités particulières lors de la cessation d'emploi calculées selon les conditions d'emploi. Le passif relatif à ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure de l'accumulation des indemnités au crédit des employés.

Régime de retraite

Les employés de la société participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la société au régime se limitent à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés pour les services rendus au cours de l'exercice et de certains services passés. Ces cotisations représentent l'obligation totale de la société au titre du régime de retraite et sont imputées aux résultats de façon courante. D'après les lois actuelles, la société n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Revenus

Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

3. Encaisse et placements à court terme

La direction a réservé l'encaisse et les placements à court terme aux fins suivantes :

	2000	1999
Exploitation	864 677 $	1 195 417 $
Acquisitions d'immobilisations futures	1 000 000	600 000
Provision pour indemnités aux employés	2 139 305	1 174 284
	4 003 982 $	2 969 701 $

4. Immobilisations

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel	755 570 $	515 397 $	240 173 $	203 678 $
Matériel informatique	4,539 566	4,037 304	502 262	601 997
Améliorations locatives	82 340	8 234	74 106	–
	5 377 476 $	4 560 935 $	816 541 $	805 675 $

5. Provision pour indemnités aux employés

	2000	1999
Indemnités de cessation d'emploi	2 031 975 $	1 981 112 $
Indemnités aux personnes à la retraite	6 932	13 618
Indemnités de vacances et surtemps	419 198	397 219
Indemnités d'ancienneté	100 398	98 335
	2,558 503	2,490 284
Moins : portion à court terme	419 198	397 219
	2 139 305 $	2 093 065 $

6. Opérations entre apparentés

Le ministère de la Défense nationale fournit des locaux à bureaux sans frais à certains employés de la société.

Au 31 mars 2000, le solde net à percevoir du ministère de la Défense nationale s'élevait à 2 385 988 $ (3 002 060 $ en 1999). La société est apparentée, relativement à la propriété commune, à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État formés par le gouvernement du Canada. La société conclut des opérations avec ces entités dans le cadre de ses activités normales.

7. Engagements en vertu de contrats de location

Dans le cadre de ses activités, la société loue des locaux à bureaux en plus de ceux que lui fournit sans frais le ministère de la Défense nationale. Les loyers annuels minimaux à venir s'établissent comme suit :

Exercices se terminant le 31 mars	
2001	439 326 $
2002	408 697
2003	394 308
2004	385 675
2005	260 705
	1 888 711 $

8. Instruments financiers

Le cours normal des affaires génère des comptes débiteurs et créditeurs qui sont essentiellement payables sur demande et ne portent pas intérêt. De plus, la société acquiert des placements à court terme portant intérêts dans le cours normal de ses affaires. La valeur comptable de chacun se rapproche de sa juste valeur à cause de son court terme. Mis à part les montants à recevoir du ministère de la Défense nationale et d'autres ministères, il n'existe aucune concentration de comptes débiteurs avec un seul client, donc aucun risque important de crédit.

9. Éventualités

Des réclamations et des lettres de crédits d'une valeur de 7 265 000 $ (10 038 000 $ en 1999), à l'égard d'obligations contractuelles, sont présentement en cours. Selon la direction et le conseiller juridique, la position de la société est défendable. Toutefois, l'issue finale de telles réclamations ne peut être déterminée présentement. Le cas échéant, les paiements résultant de la résolution des réclamations inscrites avant le 31 mars 1997 seront financés par le ministère de la Défense nationale au cours de l'exercice où un règlement sera effectué. Les réclamations ultérieures à cette date pourront nécessiter que le ministère de la Défense nationale et la société en soient conjointement responsables.

10. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 1998-1999 ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée pour 1999-2000.

Corporation
commerciale
canadienne

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction assume la responsabilité des états financiers de la Corporation commerciale canadienne et de tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel approuvé par le Conseil d'administration. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus et s'appuient, le cas échéant, sur les meilleurs estimations et jugements de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les états financiers.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la présentation d'information financière, la direction compte sur des systèmes et des pratiques de contrôle de gestion et financier conçus pour fournir une certitude raisonnable quant à l'autorisation des opérations, la protection des biens et la tenue de registres appropriés. Ces mesures de contrôle et ces pratiques visent à assurer la conduite ordonnée des affaires, l'exactitude des registres comptables, l'établissement en temps opportun de renseignements financiers fiables, ainsi que le respect des politiques de la Corporation et des exigences législatives.

Le Comité de vérification veille à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard du maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité de l'information financière présentée. Les vérificateurs externes de la Corporation ont libre accès au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Le vérificateur général du Canada, vérificateur indépendant, est responsable de la vérification des opérations et des états financiers de la Corporation, ainsi que de la préparation de son rapport.

Le président,

Douglas Patriquin

L'agent des finances en chef,

Paul Thoppil

Ottawa, Canada
le 2 juin 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre du Commerce international

J'ai vérifié le bilan de la Corporation commerciale canadienne au 31 mars 2000 et les états des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Corporation dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* et aux règlements administratifs de la Corporation.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 2 juin 2000

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

BILAN
au 31 mars 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme (note 3)	50 806 $	51 770 $
Débiteurs (note 4)	188 379	160 691
Avances aux fournisseurs	41 940	29 010
Paiements proportionnels aux fournisseurs	75 295	44 731
	356 420 $	286 202 $
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	189 941 $	168 841 $
Avances des clients	58 398	48 852
Paiements proportionnels reçus des clients	75 840	44 065
Provision pour frais supplémentaires de contrats (note 5)	2 819	279
	326 998	262 037
Indemnités de cessation d'emploi	1 064	998
	328 062	263 035
Éventualitiés (note 7)		
AVOIR DU CANADA		
Crédit de fonds de roulement remboursable (notes 1 et 8)	5 000	-
Capital d'apport (note 1)	15 000	15 000
Bénéfices non répartis	8 358	8 167
	23 358	23 167
	28 358	23 167
	356 420 $	286 202 $

Approuvé par le Conseil :

Un administrateur,

Un administrateur,

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
pour l'exercice terminé le 31 mars 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
REVENUS		
Contrats facturés (note 9)	897 726 $	788 709 $
Intérêts créditeurs et autres revenus	2 812	1 880
Recouvrement de coûts	3 183	1 747
Gain (perte) sur change	(728)	1 040
	902 993	793 376
DÉPENSES		
Coûts des contrats facturés	897 726	788 709
Frais de contrats supplémentaires	3 345	1 057
Frais d'administration	14 279	13 403
	915 350	803 169
Résultats d'exploitation nets avant crédit parlementaire	(12 357)	(9 793)
Crédit parlementaire (note 8)	12 548	10 443
Résultats d'exploitation nets	191	650
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	8 167	7 517
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	8 358 $	8 167 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice termé le 31 mars 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Encaissements provenant de clients	911 846 $	800 123 $
Intérêts et autres revenus encaissés	5 995	3 627
Paiements aux fournisseurs	(920 611)	(801 604)
Paiements administratifs	(15 014)	(13 499)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 13)	(17 784)	(11 353)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Crédit parlementaire - exploitation	12 548	10 443
Crédit parlementaire - capital d'apport	-	5 000
Crédit parlementaire - crédit de fonds de roulement remboursable	5 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	17 548	15 443
Effet des fluctuations du taux de change sur l'encaisse et dépôts à court terme	(728)	1 040
Augmentation (diminution) de l'encaisse et dépôts à court terme	(964)	5 130
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	51 770	46 640
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	50 806 $	51 770 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE
Notes aux états financiers du
31 mars 2000

1. **Nature, structure et financement**

Constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, la Corporation est une société d'État mandataire figurant à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques.*

La Corporation agit généralement comme mandataire principal lorsque des pays ou des organismes internationaux désirent acheter des produits et des services du Canada. La Corporation établit des contrats avec des gouvernements étrangers, des organismes internationaux et autres acheteurs. La Corporation établit des contrats d'approvisionnement correspondants avec des entreprises canadiennes.

Le gouvernement a octroyé à la Corporation une somme de 15 millions de dollars comme capital d'apport ainsi qu'un crédit de fonds de roulement remboursable de 5 millions de dollars. Sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, la Corporation est aussi autorisée à emprunter des fonds du Trésor jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars pour augmenter son fonds de roulement. Chaque année, la Corporation finance ses activités par le biais d'un crédit parlementaire.

La Corporation n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu.*

2. **Conventions comptables importantes**

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. On trouvera ci-dessous un résumé des principales conventions comptables :

a) Contrats

La Corporation enregistre la facturation de contrats, et des coûts qui y sont associés, au moment de la livraison et transfère à ce moment le titre au client. Dans le cas de paiements proportionnels, elle enregistre la facturation de contrats sur acceptation des factures proportionelles provenant des fournisseurs pour le travail qui a été réalisé.

La Corporation utilise la méthode de l'avancement des travaux pour comptabiliser les contrats qui prévoient des paiements proportionnels. On constate le coût des contrats facturés et les revenus connexes au moment de la réception de factures proportionnelles des fournisseurs. Comme le titre de propriété n'a pas encore été cédé au client, la Corporation considère les paiements proportionnels aux fournisseurs comme un actif et les paiements proportionnels reçus des clients comme un passif. Les paiements proportionnels connexes sont réduits à mesure que les livraisons sont acceptées par le client.

Les paiements proportionnels des clients et aux fournisseurs représentent respectivement les versements des acheteurs étrangers et aux exportateurs canadiens en vertu de contrats permettant le recouvrement partiel des coûts (généralement 80 %) liés au travail effectué en vue de mener un contrat à terme. Étant donné que le paiement passe à l'exportateur canadien, le passif est compensé en grande partie par les actifs inscrits au bilan.

Les avances des clients et aux fournisseurs constituent un acompte versé après la conclusion du contrat, avant qu'aucun travail n'ait été entamé.

Les coûts supplémentaires des contrats engagés lorsque les fournisseurs ne s'acquittent pas de leurs obligations envers la Corporation sont déterminés cas par cas. Ces coûts son portés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel l'inexécution a eu lieu et l'on peut déterminer de façon raisonnable les coûts supplémentaires à être engagés par la Corporation.

La Corporation effectue un recouvrement de ses coûts sur un certain nombre de contrats, principalement sur les ventes internationales. La capacité de recouvrement de ses coûts est limitée par la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* et les accords internationaux. Les montants sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

b) Conversion des devises

Les actifs et passifs exprimés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux de change moyen pour le mois pendant lequel l'opération a lieu.

Les contrats passés avec des clients étrangers et, par la suite, avec des fournisseurs canadiens sont généralement conclus dans la même devise. C'est par ce moyen et d'autres que la Corporation fait assumer au fournisseur le risque de change.

La Corporation conserve une partie de son fonds de roulement en monnaies étrangères pour faciliter les mouvements de trésorerie entre clients étrangers et fournisseurs canadiens.

c) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est inscrit dans l'état des résultats et bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel il a été approuvé.

d) Régime de retraite

Les employés de la Corporation sont couverts par le Régime de pensions de retraite de la fonction publique qui est administré par le gouvernement du Canada. Aux termes des lois actuelles, les cotisations que verse la Corporation au Régime sont limitées à un montant égal aux cotisations versées par l'employé au titre de ses services rendus au cours de l'exercice. Ces cotisations représentent le total des obligations de la Corporation découlant du régime de retraite et sont imputées aux résultats sur une base courante. Selon les lois actuelles, la Corporation n'est pas tenue de verser des cotisations à l'égard des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

e) Avantages sociaux futurs

Les employés de la Corporation ont droit à des indemnités de cessation d'emploi calculées d'après le niveau de salaire en vigueur au moment du départ, conformément aux conventions collectives et aux conditions d'emploi. Le passif relatif à ces indemnités est inscrit dans les comptes à mesure que les employés les accumulent.

La direction se fonde sur les droits actuels pour estimer le passif relatif aux indemnités de cessation d'emploi.

3. Encaisse et dépôts à court terme

Au 31 mars 2000, l'encaisse et les dépôts à court terme englobent ce qui suit :

	Exercice terminé le 31 mars			
	2000		1999	
	(en milliers)			
	Devises initiales	Dollars canadiens	Devises initiales	Dollars canadiens
Dollars canadiens	29 221$	29 221$	27 381$	27 381$
Dollars américains	14 039	20 349	13 707	20 680
Dollars australiens	791	697	2 594	2 482
Deutsche mark	516	368	527	440
Livres sterling	74	171	323	787
		50 806$		51 770$

La Corporation investit dans des dépôts à court terme de banques canadiennes de l'Annexe A ou B. Au 31 mars 2000, l'échéance moyenne était inférieure à 3 jours (1 jour en 1999). Le rendement global du portefeuille, au 31 mars 2000, était de 5,7 % (4,9 % en 1999). La valeur comptable de l'encaisse et des dépôts à court terme avoisine la valeur au marché.

En ce qui concerne l'encaisse et les dépôts à court terme, une somme de 25 639 000 $ (35 695 000 $ en 1999) représente les fonds reçus des clients étrangers qui seront remis aux fournisseurs canadiens à des dates ultérieures conformément aux contrats. Lorsqu'il y a passation de contrats, ces fonds peuvent accumuler de l'intérêt au crédit de l'exportateur canadien ou du client étranger.

4. Débiteurs et créditeurs et charges à payer

Les débiteurs doivent être réglés selon les modalités commerciales internationales normales et ne portent pas d'intérêt.

Les créditeurs doivent être réglés selon les modalités commerciales normales, sauf ceux à verser aux petites et moyennes entreprises, qui sont réglés dans les quinze jours. Aucun intérêt n'est versé dans l'un ou l'autre cas.

5. Provision pour frais supplémentaires de contrats

La Corporation peut devoir assumer des frais supplémentaires de contrats en cas de manquement de la part des fournisseurs. Au 31 mars 2000, la Corporation avait comptabilisé, selon la meilleure estimation de la direction, une provision de 2 819 000 $ (279 000 $ en 1999) pour des frais supplémentaires de contrats qui seront engagés par la Corporation afin de s'acquitter de ses obligations contractuelles.

6. Obligations contractuelles

La Corporation est tenue de réaliser de nombreux contrats avec des clients étrangers. Au 31 mars 2000, la valeur globale des contrats en cours était de l'ordre de 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard en 1999).

Dans le cadre du Programme de paiements proportionnels, la Corporation indemnise également les institutions financières participantes pour les sommes avancées aux fournisseurs canadiens. Pour compenser ces indemnités, la Corporation peut revendiquer la propriété des travaux en cours dans le cas où un exportateur canadien ne parvient pas à achever d'un contrat. Au 31 mars 2000, les indemnités non rembourses s'élèvent à 9 331 000 $ (6 804 000 $ en 1999).

7. Éventualités

En 1997, on a signifié à la Corporation une demande d'introduction d'instance découlant de ses opérations de sous-traitance. Bien que les dommages-intérêts demandés par les demandeurs soient importants, selon l'avis du conseiller juridique, il n'est pas possible de déterminer pour l'instant la responsabilité possible de la Corporation et les dommages découlant d'une telle responsabilité.

Tout montant que devra payer la Corporation, le cas échéant, sera comptabilisé au cours de l'exercice où il pourra être déterminé.

8. Crédit de fonds de roulement remboursable

A cours de l'exercice, la Corporation a reçu du gouvernement du Canada des crédits s'élevant à 17 548 000 $. Le Conseil du Trésor a indiqué que cette somme comprenait une avance de fonds de roulement remboursable de 5 000 000 $; la Corporation a donc inscrit ce montant à titre de crédit de fonds de roulement remboursable. Cette contribution est remboursable par des réductions suivantes du niveau de financement : 2 500 000 $ par année en 2001-2002 et 2002-2003.

Le solde de 12 548 000 $ a été octroyé pour les frais d'exploitation de l'exercice et inscrit à l'état des résultats et bénéfices non répartis.

9. Contrats facturés

Les contrats facturés différent du volume des opérations de la Corporation, qui est le terme employé pour décrire la valeur totale des contrats et des modifications connexes signés durant l'exercice. Le volume des opérations pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 se chiffrait à 1,1 milliard de dollars (748 millions en 1999).

La Corporation facilite la vente de biens canadiens à des gouvernements étrangers, à des organismes internationaux et à d'autres acheteurs à travers le monde. Les contrats facturés ont été répartis comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars	
	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Gouvernement et acheteurs des États-Unis	645 670$	527 393 $
Autres gouvernements et acheteurs étrangers	222 380	242 869
Organismes des Nations Unies	29 676	18 447
	897 726$	788 709$

10. Opérations entre apparentés

La Corporation a des liens de propriété commune avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Corporation transige avec ces entités dans le cours normal de ses affaires.

Outre les opérations indiquées ailleurs dans les présents états financiers, la Corporation a effectué les opérations suivantes avec des apparentés.

a) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Généralement, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada offre à la Corporation des services de gestion de contrats qui sont facturés à des taux prédéterminés et calculés, en partie, sur le montant des contrats obtenus. Ce ministère fournit également certains services au prix coûtant. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000, le coût de ces services a atteint 3 700 000 $ (3 083 000 $ en 1999) et est inclus dans les frais d'administration.

Dans un cas, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada offre à la Corporation des services de gestion de contrat sans frais supplémentaires. On estime que le coût de ces services serait proche de un million de dollars en se fondant sur la somme qui a été transférée du niveau de financement de la Corporation à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. La valeur de ces services n'est pas consignée dans les comptes de la Corporation.

b) Ministère de la Justice

Le ministère de la Justice représente la Corporation dans certaines causes. La Corporation paie les honoraires et les frais pour des poursuites particulières. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, les honoraires et les frais juridiques pour les poursuites particulières se sont chiffrés à 434 000 $ (479 000$ en 1999) et sont inclus dans les frais d'administration.

À la suite de toutes les opérations entre apparentés, les montants dus par ces parties et à celles-ci qui sont inclus dans les débiteurs et les créditeurs sont respectivement de 506 000 $ (136 000 $ en 1999) et de 574 000 $ (888 000 $ en 1999).

11. Assurance

La Corporation a obtenu une assurance d'inexécution qui la couvre contre des frais supplémentaires de contrats dépassant 4 millions de dollars par an, avec une couverture maximale de 75 millions.

En outre, la Corporation est assurée contre les risques particuliers reliés à la fraude, aux installations informatiques et logiciels, au mobilier et aux accessoires de bureau, aux accidents de voyage et aux frais médicaux.

12. Engagements en vertu d'un bail

En vigueur le 1er octobre 1995, la Corporation a signé un bail de dix ans pour des locaux de bureaux. Les versements annuels de loyer pour la durée du bail s'établissent aux environs de 775 000 $.

13. **Rapprochement des résultats d'exploitation nets avant crédit parlementaire avec l'encaisse utilisée pour les activités d'exploitation**

	Exercice terminé le 31 mars 2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Résultats d'exploitation nets avant crédit parlementaire	(12 357) $	(9 793) $
Redressements aux fins de rapprochement des résultats nets à l'encaisse nette utilisée pour les activités d'exploitation :		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(27 688)	19 180
(Augmentation) diminution des avances aux fournisseurs	(12 930)	11 654
(Augmentation) des paiements proportionnels aux fournisseurs	(30 564)	(4 841)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	21 100	(17 618)
Augmentation (diminution) des avances des clients	9 546	(13 314)
Augmentation des paiements proportionnels des clients	31 775	5 676
Augmentation (diminution) de la provision pour frais supplémentaires de contrats	2 540	(1 243)
Augmentation (diminution) des indemnités de cessation d'emploi	66	(14)
Total des redressements	(6 155)	(520)
Perte (gain) sur change	728	(1 040)
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	(17 748)$	(11 353)$

Corporation de développement des investissements du Canada, La

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de La corporation de développement des investissements du Canada. Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. Lorsque diverses méthodes comptables acceptables existent, la direction a adopté celles qu'elle juge les plus pertinentes, compte tenu des circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, car ils contiennent certains montants qui exigent le recours au jugement ou qui sont fondés sur les meilleures estimations possibles. La direction a préparé les renseignements financiers présentés ailleurs dans ce rapport annuel et s'est assurée qu'ils concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

La CDIC maintient des systèmes de contrôles internes, comptables et administratifs. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité des livres et registres comptables et à leur fiabilité aux fins de l'établissement des états financiers; les systèmes sont aussi conçus de manière à rendre compte correctement de l'actif de la société et à assurer une protection convenable de cet actif.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités concernant les états financiers contenus dans ce rapport, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés annuels de la société, fait rapport de ses constatations au conseil d'administration et les lui soumet pour approbation. Le comité de vérification rencontre les vérificateurs nommés par l'actionnaire afin de passer en revue des questions de vérification ainsi que des questions de présentation de l'information financière. Du fait de son personnel restreint, la CDIC a été dispensée, par décret, de l'obligation d'effectuer des vérifications internes.

Les vérificateurs nommés par l'actionnaire, soit le vérificateur général du Canada et KPMG s.r.l., ont effectué la vérification des états financiers consolidés de la société et ont produit un rapport distinct sur ces états financiers.

Administratrice,
La Corporation de développement
des investissements du Canada

Benita M. Warmbold

Le 6 mars 2000

AUDITOR GENERAL OF CANADA
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

KPMG LLP
Chartered Accountants

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 1999 et les états consolidés des résultats et du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et aux statuts et aux règlements administratifs de la société et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada

Le 18 février 2000

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Ottawa, Canada

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Bilan consolidé

31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	20 930 $	14 762 $
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	82 000	86 000
Liquidités dont l'utilisation est restreinte (notes 6 g))	2 000	2 000
Somme à recevoir de la Société de gestion Canada Hibernia (note 5)	65	3 456
Débiteurs	154	90
	105 149	106 308
Participation dans la Société de gestion Canada Hibernia (note 5)	–	–
	105 149 $	106 308 $
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 6 b), e) et f))	8 658 $	8 869 $
Billets à payer à Énergie atomique du Canada limitée (note 6 g))	2 000	2 000
	10 658	10 869
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions :		
Autorisé - nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et libéré - 101 actions ordinaires	1	1
Surplus d'apport	743 184	743 184
Déficit cumulé	(648 694)	(647 746)
	94 491	95 439
Éventualités (note 6)		
	105 149 $	106 308 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des résultats et du déficit cumulé

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Résultats de la société		
Intérêts créditeurs sur les placements à court terme	876 $	847 $
Produits divers	–	105
	876	952
Frais d'exploitation et d'aliénation	(912)	(2 933)
Recouvrement des frais d'aliénation	-	6 256
	(912)	3 323
Bénéfice (perte) d exploitation, montant net	(36)	4 275
Coûts de restauration d'un site (note 6 e))	(590)	(242)
Provision pour les frais d'élimination des déchets (note 6 b))	(322)	(569)
Bénéfice net (perte nette)	(948)	3 464
Déficit cumulé, au début de l'exercice	(647 746)	(651 210)
Déficit cumulé, à la fin de l'exercice	(648 694) $	(647 746) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Intérêts créditeurs et autres produits reçus	862 $	1 018 $
Liquidités provenant du recouvrement des frais d'aliénation	3 395	2 800
Liquidités versées au titre des frais d'exploitation et d'aliénation	(898)	(2 333)
Liquidités versées au titre de la restauration d'un site	(255)	–
Liquidités versées au titre des frais d'élimination des déchets	(936)	(196)
	2 168	1 289
Investissement		
Produit net réalisé à l'aliénation de Theratronics International limitée	–	12 650
Remboursement de billets à payer à Énergie atomique du Canada limitée	–	(20 650)
Virement des liquidités dont l'utilisation est restreinte	–	8 000
	–	–
Augmentation des liquidités	2 168	1 289
Liquidités, au début de l'exercice	100 762	99 473
Liquidités, à la fin de l'exercice	102 930 $	100 762 $

Les liquidités comprennent l'encaisse et les placements à court terme ainsi que les sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada. La société considère les liquidités comme étant des placements facilement réalisables dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 1999
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

---

1. La société

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « société » ou la « CDIC ») a été constituée en société en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et est la propriété exclusive de sa Majesté du chef du Canada. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est mandataire de sa Majesté.

En 1998, une loi a été promulguée en vue d'assujettir la société aux dispositions de l'impôt des grandes sociétés (« IGS »). Le ministre des Finances a fait part de son intention de recommander que la société soit rayée de la liste des sociétés d'État imposables visées par règlement avec effet le 31 décembre 1994, date à laquelle le mandat de la société a été modifié pour qu'elle procède à la réduction progressive de ses activités. Par conséquent, la société cessera d'être assujettie aux impôts sur les bénéfices et le capital. La société n'a aucune dette fiscale importante au titre de l'IGS pour les exercices antérieurs.

2. Les activités de la société

La CDIC a pour mandat de procéder à la réduction progressive de ses activités, en se dessaisissant de ses biens de façon ordonnée et en réduisant ses charges d'exploitation à leur minimum.

Le conseil d'administration gère la société avec l'aide d'employés contractuels. En juin 1998, une loi autorisait la CDIC à se départir du reste de ses placements, et le gouvernement, à assumer certaines obligations. Cette loi confère également au ministre des Finances l'autorité de procéder à la liquidation de la société.

Les placements de la société dans la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH ») et les sommes qu'elle a déposées dans un compte du Trésor du Canada sont les actifs importants qu'il lui reste.

La société gère également les éventualités dont il est question à la note 6.

Le conseil d'administration de la société continue d'élaborer des stratégies en matière d'aliénation des actifs restants de la société et de réduction progressive des obligations restantes de cette dernière.

3. Principales conventions comptables

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers de Canada Eldor Inc. (« CEI »), filiale en propriété exclusive, ont été consolidés avec ceux de la société.

b) Participation

La participation de la société dans la SGCH, entité en propriété exclusive, acquise à des fins de cession ou de privatisation dans un avenir rapproché, est considérée comme un placement temporaire et est comptabilisée au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

Les états financiers vérifiés de la SGCH sont joints aux présentes.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme sont évalués au prix coûtant qui se rapproche de la juste valeur, étant donné que l'échéance est proche.

d) Coûts d'aliénation et recouvrements

Les coûts d'aliénation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et les recouvrements sont constatés lorsqu'il existe une certitude raisonnable quant à leur réalisation. Les coûts d'aliénation sont inclus dans les frais d'exploitation et d'aliénation.

e) Incertitudes de mesure relativement aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs déclarés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada

CEI a un montant de 82 000 $ en dépôt dans un compte spécial ne portant pas intérêt. Des fonds peut être retirés de ce compte pour acquitter toute obligation de CEI.

5. Participation dans la Société de gestion Canada Hibernia

La contrepartie de la participation de la CDIC dans la SGCH s'élève à un dollar.

Le 19 mars 1993, la SGCH a acquis, sans contrepartie, une participation directe de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia et une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir, de gérer, de financer et, en dernier lieu, de procéder à la cession de la participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia. Aux termes d'un protocole d'entente conclu le 8 juin 1993 entre le gouvernement du Canada (le « gouvernement »), la société et la SGCH, le gouvernement a affecté et versé directement à la SGCH les fonds nécessaires pour qu'elle s'acquitte de ses obligations à l'égard du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia.

La production d'Hibernia a débuté vers la fin de 1997 et, en février 1998, la SGCH a atteint le stade de l'exploitation commerciale. Il est prévu que la SGCH continuera d'afficher des rentrées nettes suffisantes pour financer ses activités et pour s'acquitter de ses obligations continues sans autres crédits du gouvernement.

La SGCH utilise la méthode de capitalisation du coût entier et la valeur comptable nette des immobilisations de la SGCH est limitée au montant recouvrable estimatif qui est défini comme les rentrées nettes futures tirées des réserves prouvées moins les coûts capitalisés futurs, le coût des propriétés non mises en valeur, les frais généraux et administratifs futurs, les frais futurs d'abandon et de restauration des lieux et les impôts sur les bénéfices. Aucun redressement n'a été fait à la valeur comptable des immobilisations de la SGCH par suite de ce calcul.

Les fonds que le gouvernement a versés directement à la SGCH en vue du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia ont été portés au crédit du surplus d'apport de la SGCH, mais ne sont pas reflétés dans la contrepartie de la participation de la CDIC dans la SGCH. Les fonds reçus jusqu'à la fin de 1999, déduction faite des remboursements, totalisent 409 966 $ (430 996 $ en 1998), dont une tranche de 399 364 $ (406 392 $ en 1998), déduction faite de l'amortissement et de l'épuisement cumulés, ont été capitalisés par la SGCH relativement au Projet de développement Hibernia. En 1999, une tranche de 21 000 $ (néant en 1998) a été retournée au gouvernement à titre de remboursement de crédits.

En vertu du protocole d'entente, la société a financé les frais d'administration de la SGCH jusqu'à ce que cette dernière ait été en mesure de les financer elle même. La société a inclus ces coûts dans les frais d'exploitation et d'aliénation. Jusqu'à la fin de 1998, la société a financé les frais d'administration de la SGCH, s'élevant à 3 456 $. Ces coûts ont été remboursés par la SGCH en 1999. La SGCH finance maintenant ses propres frais d'administration et rembourse la CDIC pour tous les frais engagés en son nom.

6. Éventualités

a) Le 23 décembre 1986, la société a vendu sa participation dans Canadair Limitée à Bombardier-Canadair Inc. La société et le gouvernement ont convenu de dédommager Bombardier-Canadair Inc. et Canadair Limitée, pendant quinze ans, à compter du 23 décembre 1986, pour des réclamations liées à des produits spécifiés pour lesquelles il n'est pas possible ni rentable d'obtenir une couverture d'assurance. Il n'est pas possible, à ce moment-ci, de faire des estimations raisonnables de l'effet de ces dédommagements, s'il en existe. Ces montants seront comptabilisés comme il convient, dans les exercices à venir, lorsqu'on pourra estimer raisonnablement le montant, s'il en est, qui devra finalement être payé pour honorer ces obligations. Jusqu'à présent, aucun montant n'a été versé en vertu de ces obligations.

b) Aux termes de l'accord conclu entre CEI et la Corporation Cameco (« Cameco »), celles-ci ont convenu du partage des frais communs futurs, à l'exclusion des charges d'exploitation normales, qui seraient engagés relativement à certains rebuts accumulés par CEI au 5 octobre 1988, soit la date de la cession des activités et de l'actif de CEI à Cameco. Cette dernière a pris en charge la première tranche de 2 000 $ de ces frais communs, ainsi que les vingt-trois quatre-vingt-dix-huitièmes (23/98) de la tranche suivante de 98 000 $. CEI assumera pour sa part les soixante-quinze quatre-vingt-dix-huitièmes (75/98) de cette tranche de 98 000 $ ainsi que les frais communs venant en excédent de 100 000 $.

Cameco cherche toujours des solutions de rechange afin d'éliminer les déchets existants de façon économique. La plupart des frais communs établis en vertu des clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants situés dans deux emplacements qui ont fermé leurs portes et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988. L'ampleur ultime des coûts communs est largement fonction de l'issue de l'examen et de l'établissement par le gouvernement de l'emplacement et du type d'installation d'élimination des déchets qui sera construite, des normes en matière de mesures correctrices qui seront établies par la Commission de contrôle de l'énergie atomique et des technologies qui peuvent être utilisées pour répondre à ces normes au moment de leur établissement.

6. Éventualités (suite)

CEI comptabilise ces coûts annuellement, selon les estimations fiables fournies par Cameco. Au 31 décembre 1999, Cameco estimait les frais communs à 13 441 $ (13 048 $ en 1998) et la part de CEI, à 8 756 $ (8 455 $ en 1998). Par conséquent, CEI a inscrit ce montant à titre d'obligation qu'il lui est possible d'évaluer de façon raisonnable à ce moment-ci. Le solde à payer, qui est inclus dans les créditeurs et les charges à payer, est de 6 989 $ (7 603 $ en 1998). Il est probable que CEI contractera des obligations supplémentaires au titre des frais communs futurs qui seront engagés; il n'est toutefois pas possible de faire des estimations raisonnables de l'ampleur de ces obligations à ce moment-ci. Au 31 décembre 1999, les frais communs réels payés par Cameco totalisaient 5 313 $ (4 900 $ en 1998), et la part de CEI, à 2 536 $ (2 220 $ en 1998).

c) CEI est partie défenderesse conjointement avec Cameco dans une poursuite inscrite au nom de certains participants au régime de retraite d'Eldorado. La poursuite est fondée sur le fait qu'une tranche d'environ 15 500 $ des dépenses du régime et des cotisations de l'employeur ont été financées à même le surplus du régime plutôt que par les codéfenderesses.

Des affidavits ont été échangés et certains contre-interrogatoires ont eu lieu.

Les codéfenderesses entendent opposer avec vigueur un certain nombre de moyens de défense. Après avoir revu les faits avec ses avocats, la direction est d'avis que le règlement de cette cause n'aura pas de conséquence financière importante pour CEI.

d) CEI est codéfenderesse avec la province de l'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission de contrôle de l'énergie atomique et BOC Canada Limited dans le cadre d'un recours collectif proposé intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro, dans le comté de Hastings (Ontario). La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. L'aboutissement et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite sur la société, ne peuvent être déterminés à ce moment-ci.

e) Aux termes de l'accord conclu entre CEI et Cameco, CEI a convenu de rembourser à Cameco les frais liés au déclassement d'une ancienne installation minière. CEI inscrit ces coûts annuellement selon les estimations fiables que lui fournit Cameco. L'ampleur ultime de cette obligation ne peut être estimée de façon raisonnable à ce moment-ci.

f) Aux termes de l'accord conclu entre CEI et Cameco, CEI est tenue d'assumer certains coûts liés aux employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. CEI inscrit ces coûts au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

6. Éventualités (suite)

g) En mai 1998, la société a vendu sa participation dans Theratronics. Aux termes du contrat de vente qu'elle a conclue, la société a dédommagé l'acheteur relativement à certaines déclarations contenues dans ce contrat, pour un montant maximum de 2 000 $. Un montant de 2 000 $ a été retenu pour couvrir toute réclamation éventuelle relative à cette vente et il figure au poste « Liquidités dont l'utilisation est restreinte » dans les présents états financiers.

La période d'indemnisation a pris fin en novembre 1999. Tout solde restant du montant de 2 000 $ retenu pour couvrir la garantie d'indemnisation, moins les réclamations, sera versé à EACL au règlement des réclamations en cours. Trois réclamations ont été faites aux termes de la disposition d'indemnisation.

7. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1998 ont été reclassés afin d'en permettre la comparaison avec ceux de 1999.

KPMG LLP
Chartered Accountants
1200 205 - 5th Avenue SW
Calgary AB T2P 4B9

Telephone (403) 691-8000
Telefax (403) 691-8008
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
la Société de gestion Canada Hibernia,

Nous avons vérifié les bilans de la Société de gestion Canada Hibernia aux 31 décembre 1999 et 1998 et les états des résultats et des bénéfices non répartis (déficit) et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, la situation financière de la société aux 31 décembre 1999 et 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et aux statuts et aux règlements administratifs de la société.

KPMG s.r.l.
Comptables agréés

Calgary, Canada

Le 31 janvier 2000

KPMG LLP, a Canadian owned limited liability partnership established under the

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

Bilans

31 décembre 1999 et 1998
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements	37 614 $	26 504 $
Créances	917	771
Charges payées d'avance	839	750
Stocks	1 103	–
	40 473	28 025
Immobilisations (note 3)	436 243	444 768
Impôts sur les bénéfices futurs (note 7)	–	1 500
Montants reportés sur opérations de change	518	2 936
	477 234 $	477 229 $
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 136 $	4 116 $
Impôts exigibles	–	51
Somme à payer à l'actionnaire (note 5)	65	3 456
Obligation à court terme découlant d'un contrat de location (note 4)	1 907	1 530
	6 108	9 153
Obligation à long terme découlant d'un contrat de location (note 4)	34 549	38 730
Impôts sur les bénéfices reportés	5 300	–
Provision pour abandon des lieux	4 692	2 059
	50 649	49 942
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé - nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et libéré - 1 action ordinaire	–	–
Surplus d'apport	409 966	430 966
Bénéfices non répartis (déficit)	16 619	(3 679)
	426 585	427 287
Engagement et éventualités (note 8)		
	477 234 $	477 229 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

États des résultats et des bénéfices non répartis (déficit)

Exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Produits		
Ventes de pétrole brut	74 188 $	35 967 $
Intérêts	1 472	539
	75 660	36 506
Charges		
Amortissement et épuisement	24 157	17 438
Exploitation	14 921	13 371
Intérêts - contrats de location-acquisition	4 292	4 220
Provision pour abandon des lieux	2 633	2 059
Frais administratifs	835	685
Autres	784	112
	47 622	37 885
Bénéfice (perte) avant les impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes	28 038	(1 379)
Impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes		
Impôts sur les bénéfices futurs (recouvrement) (note 7)	6 800	(1 500)
Impôt des grandes sociétés	940	950
	7 740	(550)
Bénéfice net (perte) de l'exercice	20 298	(829)
Déficit au début de l'exercice	(3 679)	(2 850)
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice	16 619 $	(3 679)$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

F3

F3

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net (perte) de l'exercice	20 298 $	(829)$
Impôts sur les bénéfices futurs (recouvrement)	6 800	(1 500)
Amortissement et épuisement	24 157	17 438
Provision pour abandon des lieux	2 633	2 059
Diminution (augmentation) du fonds de roulement hors caisse	(4 760)	6 300
	49 128	23 468
Investissement		
Immobilisations (note 3)	(15 632)	(17 598)
Financement		
Crédits parlementaires du Canada (remboursement de capital)	(21 000)	22 368
Diminution de l'obligation découlant d'un contrat de location	(1 386)	(1 734)
	(22 386)	20 634
Augmentation de l'encaisse et des placements	11 110	26 504
Encaisse et placements au début de l'exercice	26 504	–
Encaisse et placements à la fin de l'exercice	37 614 $	26 504 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 1999 et 1998
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

---

1. Société de gestion Canada Hibernia

La Société de gestion Canada Hibernia (la « société » ou « SGCH ») a été constituée le 4 décembre 1992 en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada). En mars 1993, la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC ») a fait l'acquisition de la société. Avant mars 1993, la société était inactive. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 19 mars 1993, la société a acquis sans contrepartie un intérêt économique direct de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia ainsi qu'une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (« SEDH »). La seule raison d'être de la SGCH est de détenir, de gérer, de financer et, en bout de ligne, de céder la participation de 8,5 % qu'elle détient dans le Projet de développement Hibernia. Conformément à un protocole d'entente daté du 8 juin 1993 conclu entre le gouvernement du Canada (le « gouvernement »), la CDIC et la SGCH, le gouvernement a obtenu les fonds dont la SGCH a besoin pour s'acquitter de ses obligations à l'égard du financement du Projet de développement Hibernia. Les dépenses de la société ne sont pas admissibles aux apports gouvernementaux ni aux prêts à recours limité garantis par le gouvernement dont bénéficient les autres propriétaires du projet. La production d'Hibernia a débuté tard en 1997 et, au cours de 1998, la SGCH a affiché des rentrées nettes suffisantes pour financer ses activités et pour s'acquitter de ses obligations continues sans autres crédits du gouvernement.

La SEDH est une société qui a été constituée aux fins d'agir à titre de mandataire au nom des participants dans le Projet de développement Hibernia. Toutes les dépenses prévues au projet, autres que celles qui sont liées au transport du pétrole depuis le projet et les redevances, sont imputées au compte conjoint appartenant aux participants au prorata des intérêts économiques directs qu'ils y détiennent. Le financement du compte conjoint se fait directement par les participants.

Au cours de la dernière partie de 1997, le Projet de développement Hibernia a reçu la production initiale de deux puits productifs. Au 31 décembre 1999, seize puits avaient été forés, dont huit puits d'injection et huit puits productifs. Deux puits étaient en forage au 31 décembre 1999. Le stade de l'exploitation commerciale a été atteint en février 1998 [note 2 c)]. Jusqu'ici, la SGCH a reçu et vendu 4 908 000 barils de pétrole brut.

La filiale en propriété exclusive de la société, CHHC Oil Limited, a été constituée en décembre 1997 et est actuellement inactive.

2. Principales conventions comptables

a) Placement dans le Projet de développement Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée :

Les frais de mise en valeur imputés au compte conjoint après la date d'acquisition de l'intérêt économique sont capitalisés. Les frais de mise en valeur comprennent les frais d'études techniques, de construction et d'aménagement des installations de production, lesquelles se composent d'une plate-forme gravitaire et de superstructures (installations de production au large). Les frais généraux et administratifs engagés avant que le projet n'atteigne le stade de l'exploitation commerciale sont également capitalisés. Toutes les activités de mise en valeur de la société sont menées conjointement avec les autres propriétaires.

b) Surplus d'apport

Les crédits reçus du gouvernement en vue de financer les activités de la société sont portés au crédit du compte Surplus d'apport. Les fonds retournés au gouvernement sous forme de rendement du capital sont imputés au compte Surplus d'apport. En 1999, une somme de 21 000 $ (néant en 1998) avait été retournée au gouvernement.

c) Exploitation commerciale

Aux termes du Projet de développement Hibernia, « l'exploitation commerciale » débutera lorsque la production du projet atteindra trois millions de barils de pétrole brut (la participation de 8,5 % de la SGCH représente 255 000 barils). Jusqu'à ce que l'exploitation commerciale ait été atteinte, la société capitalisait tous les frais d'exploitation et de transport, déduction faite des produits, à titre de frais préparatoires à l'exploitation commerciale. Ces frais préparatoires font partie des coûts liés au projet et seront amortis avec d'autres coûts similaires selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation. La société a atteint le stade de la production commerciale en février 1998. La société utilise la méthode de capitalisation du coût entier et la valeur comptable nette des immobilisations de la société est limitée au montant recouvrable estimatif qui est défini comme l'ensemble des rentrées nettes futures tirées des réserves prouvées moins les coûts capitalisés futurs, le coût des propriétés non mises en valeur, les frais généraux et administratifs futurs, les frais futurs d'abandon et de restauration des lieux et les impôts sur les bénéfices.

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Amortissement et épuisement

Les coûts sont transférés au compte des coûts amortissables à mesure que les réserves prouvées sont établies, pour être amortis ou épuisés selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. La société exclut une partie des coûts liés au projet selon une comparaison des réserves prouvées existantes par rapport au total des réserves prouvées et probables qui seront déterminées une fois le projet réalisé. Au 31 décembre 1999, la société avait exclu une somme de 118 000 $ (120 000 $ en 1998) du calcul de l'amortissement et de l'épuisement. Le pétrolier de brut sera également amorti selon cette méthode en fonction des volumes transportés sur la durée de vie estimative du gisement d'Hibernia.

e) Abandon

Les coûts futurs d'abandon sont passés en charges selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation sur la vie des réserves prouvées restantes. Ces coûts sont fondés sur des estimations d'ingénierie effectuées en fin d'année à l'égard des coûts prévus de restauration des lieux. Les charges réelles seront imputées au passif pour abandon futur à mesure qu'elles seront engagées.

f) Conversion des devises

Les opérations que la société conclut en devises sont enregistrées en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates où elles ont été conclues. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont redressés pour tenir compte des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments monétaires libellés en devises et ayant une durée fixe ou vérifiable de plus d'un an sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période. Les gains ou pertes non matérialisés qui découlent de ces opérations sont reportés et amortis sur la durée des éléments monétaires.

g) Encaisse et placements

Les placements de la société sont considérés comme des quasi-espèces et sont inscrits au coût, qui se rapproche de la valeur marchande.

2. Principales conventions comptables (suite)

h) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont évalués au coût de production ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

i) Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report d'impôt variable. Les écarts temporels entre l'assiette fiscale d'un élément d'actif ou de passif et son montant comptabilisé au bilan servent à calculer les actifs et passifs d'impôts futurs. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans les périodes au cours desquelles les écarts temporels devraient se renverser.

3. Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant moins l'amortissement et l'épuisement.

			1999	1998
	Prix coûtant	Amortissement et épuisement cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Projets de développement Hibernia				
Installation de production au large	406 922$	28 127 $	378 795 $	393 492 $
Coûts de forage	31 382	10 813	20 569	12 900
	438 304	38 940	399 364	406 392
Pétrolier de brut (note 4)	39 534	2 655	36 879	38 376
	477 838$	41 595 $	436 243 $	444 768 $

4. Pétrolier de brut

En 1995, la société, de concert avec l'un des autres participants, a conclu des ententes prévoyant l'affrètement à temps et l'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet. La part de la société dans les obligations à long terme annuelles est d'environ 6 000 $. La société a commencé à effectuer des versements en novembre 1997 pour une durée initiale de dix ans. L'entente prévoit une prorogation de cinq ans et cinq prorogations de deux ans ne devant pas excéder vingt-cinq ans. L'affrètement à temps a été considéré à titre de contrat de location-acquisition aux fins comptables. Par conséquent, la participation de 25,373 % de la SGCH dans le pétrolier a été capitalisée et figure au bilan sous le poste « Immobilisations ». L'obligation à long terme découlant du contrat de location représente la valeur actuelle des paiements de capital versés au titre du pétrolier affrété à temps, actualisée au taux de 11,1 % sur 19 ans.

5. Somme à payer à l'actionnaire

La CDIC a financé les frais d'administration de la SGCH jusqu'au 31 décembre 1998. Ces frais comprennent une somme de 2 625 $ de frais d'administration engagés avant l'exploitation commerciale et qui ont été capitalisés comme faisant partie de l'installation de production au large. En 1999, la CDIC a reçu le montant qui ne lui avait pas encore été versé au 31 décembre 1998.

6. Redevances

La convention de redevances d'Hibernia prévoit que des redevances seront versées par les propriétaires à la province de Terre-Neuve, de la façon suivante :

a) de 1 % à 5 % à payer sur les ventes brutes, déduction faite des frais de transport;

b) 30 % à payer sur les ventes nettes à partir du moment où les ventes nettes cumulatives dépassent 8 ½ % de l'investissement total dans le projet. L'investissement total [qui comprend les redevances brutes mentionnées en a)] se compose d'un supplément de 1 % pour dépenses en immobilisations, d'un supplément de 10 % pour frais d'exploitation et d'un supplément de 15 % pour provision pour rendus, composé annuellement.

La convention de participation aux profits nets prévoit une redevance de 10 % payable au gouvernement du Canada à compter du moment où les propriétaires d'Hibernia auront remboursé une certaine aide financière reçue du gouvernement du Canada (ce qui devrait se produire en 2009) et lorsque certains niveaux de rentabilité du projet auront été atteints. La redevance se paie sur les ventes nettes cumulatives de chaque propriétaire moins les dépenses admissibles cumulatives au titre des immobilisations, de l'exploitation et du transport.

7. Impôts sur les bénéfices

La société dispose de déductions au titre des ressources et de pertes autres qu'en capital qui peuvent être reportées prospectivement et utilisées de la manière prescrite, en vue de réduire les bénéfices imposables des exercices futurs. Au 31 décembre 1999, les déductions au titre des ressources s'élevaient à environ 380 500 $ (402 100 $ en 1998) et les pertes autres qu'en capital reportées prospectivement ainsi que les crédits d'impôts à l'investissement s'établissaient à néant (8 500 $ en 1998) et à 58 000 $ (57 500 $ en 1998), respectivement. L'excédent des comptes d'impôts sur les bénéfices de la SGCH, dont la valeur est supérieure à la valeur comptable nette des éléments d'actif de la société, a été comptabilisé à titre de passifs d'impôts futurs, selon le taux d'imposition en vigueur.

7. Impôts sur les bénéfices (suite)

Au 31 décembre, les passifs (actifs) d'impôts futurs se détaillaient comme suit :

	1999	1998
Actifs d'impôts futurs		
Coûts d'abandon	(1 548)$	(679)$
Immobilisations	–	(1 404)
	(1 548)	(2 083)
Passifs d'impôts futurs		
Location-acquisition	310	347
Autres	307	236
Immobilisations	6 231	–
Passifs (actifs) d'impôts futurs, montant net	5 300 $	(1 500)$

8. Engagement et éventualités

a) La société a conclu une entente avec Newfoundland Transhipment Limited aux termes de laquelle elle a acquis le droit d'utiliser le terminal de transbordement pour le stockage et le transbordement de son pétrole brut. La société s'est engagée à verser une tranche du coût de l'exploitation du terminal sur une période de dix ans. La quote-part des obligations annuelles de la société à ce chapitre est sujette à des calculs annuels et elle s'élève à environ 1 440 $ pour l'an 2000 et à 1 200 $ par la suite.

b) La part de la SGCH dans les obligations locatives annuelles de la SEDH pour les bureaux, le matériel, les terrains et immeubles d'entreposage ainsi que sa propre obligation locative pour des bureaux est à peu près la suivante pour les cinq prochains exercices :

2000	2 747 $
2001	2 450
2002	2 110
2003	588
2004	569

8. Engagement et éventualités (suite)

c) La société est devenue participante dans le Projet de développement Hibernia à compter du jour où le premier milliard de dollars de charges a été imputé au compte conjoint. Le calcul de l'imputation du premier milliard de dollars au compte conjoint ainsi que les contributions obligatoires des propriétaires font appel à des interprétations du traitement des charges, des crédits et des contributions des gouvernements en vertu des Accords conclus par les propriétaires d'Hibernia. Des questions d'interprétation doivent être résolues entre Ressources Gulf Canada Limitée et certains propriétaires du projet. L'issue de ces questions pourrait donner lieu à un recouvrement pour la SGCH dont le montant ne peut être déterminé à l'heure actuelle. Cependant, de l'avis de la direction, il ne devrait pas avoir une incidence importante sur la situation financière de la société.

Énergie atomique du Canada limitée

Responsabilité de la direction

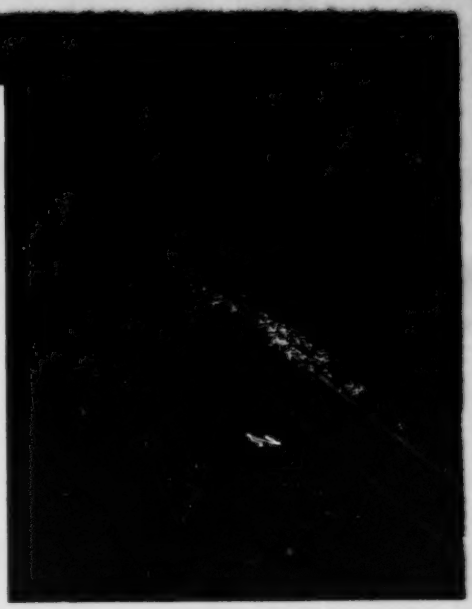

LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET TOUS LES AUTRES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT ANNUEL, DE MÊME QUE LE PROCESSUS DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE, SONT LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ.

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus et comprennent des estimations fondées sur l'expérience et le jugement de la direction. Lorsque d'autres méthodes comptables pouvaient être utilisées, la direction a choisi celles qui, d'après elle, convenaient le mieux aux circonstances.

La Société et ses filiales tiennent des livres de compte, des systèmes comptables, financiers, de contrôle de gestion et d'information, de même que des pratiques de gestion, conçus pour fournir une assurance raisonnable que des informations financières fiables et précises sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace dans le cadre des objectifs de la Société et que l'exploitation est menée efficacement. Ces systèmes et ces pratiques sont également conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ainsi qu'aux statuts, aux règlements administratifs et aux politiques de la Société et de ses filiales. La Société a respecté toutes les exigences relatives à la présentation de rapports stipulées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, y compris la présentation d'un plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget des immobilisations et du présent rapport annuel.

Le vérificateur interne de la Société évalue les systèmes et les pratiques de gestion de la Société et de ses filiales. Les vérificateurs externes d'EACL effectuent une vérification indépendante des états financiers consolidés de la Société et présentent leur rapport au ministre des Ressources naturelles.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration, composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société ou de ses filiales, examine les états financiers consolidés, le rapport des vérificateurs d'EACL et les plans et les rapports liés aux examens spéciaux, agit comme conseiller en la matière auprès du Conseil d'administration et supervise les activités de vérification interne. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes d'EACL.

Le président-directeur général,

Le vice-président, Finances, trésorier et directeur général des finances,

Rapport des vérificateurs

AU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Énergie atomique du Canada limitée au 31 mars 2000 et les états consolidés des résultats, du déficit, du capital d'apport et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabilisation des frais de déclassement et de remise en état expliqué à la note 10 des états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société et de ses filiales en propriété exclusive.

Nous désirons attirer votre attention sur la note 1 aux états financiers consolidés qui indique que le gouverneur en conseil n'a pas approuvé les plans d'entreprise quinquennaux de la Société depuis 1994-1995, et que la Société continue de travailler avec le gouvernement concernant les questions budgétaires et stratégiques qui touchent la Société.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA
Vérificateur général adjoint

Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés

Ottawa, Canada
Le 12 mai 2000

Bilan consolidé

AU 31 MARS

(en milliers de dollars)	2000		1999 Redressé (note 10)	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse, avances et placements à court terme (note 3)	119 222	$	101 007	$
Encaisse réservée (notes 3 et 4)	14 015		32 722	
Débiteurs (note 3)	72 554		92 798	
Stocks de fournitures	10 446		12 601	
	216 237		239 128	
Stocks d'eau lourde (note 5)	565 942		566 431	
Immobilisations (note 6)	113 925		110 950	
	896 104	$	916 509	$
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs, avances et charges à payer	249 634	$	275 041	$
Tranche des provisions pour restructuration et autres activités exigible à moins d'un an (note 12)	24 635		20 500	
Tranche du financement du déclassement reporté exigible à moins d'un an (note 7)	14 015		23 300	
Tranche de la dette à long terme exigible à moins d'un an (note 8)	1 027		1 063	
	289 311		319 904	
Provision pour déclassement et remise en état des infrastructures (note 10)	377 500		374 700	
Provision pour restructuration et autres activités (note 12)	36 276		56 465	
Financement du déclassement reporté (note 7)	-		9 187	
Revenus reportés	6 251		6 471	
Financement des immobilisations reporté (note 6)	57 249		64 504	
Indemnités de cessation d'emploi courues	49 755		47 544	
Dette à long terme (note 8)	7 560		8 587	
	823 902		887 362	
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 13)				
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE				
Capital-actions				
Autorisé - 75 000 actions ordinaires				
Émis - 54 000 actions ordinaires	15 000		15 000	
Capital d'apport (note 7)	534 820		535 015	
Déficit	(477 618)		(520 868)	
	72 202		29 147	
	896 104	$	916 509	$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Approuvé par le Conseil d'administration :

État consolidé des résultats

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

(en milliers de dollars)	2000	1999 Redressé (note 10)
ACTIVITÉS COMMERCIALES		
Revenus	551 855 $	544 413 $
Dépenses		
Coût des ventes	456 110	466 356
Marketing et administration	21 596	24 059
Mise au point de produits	22 424	19 798
	500 130	510 213
Bénéfice d'exploitation tiré des activités commerciales	51 725	34 200
RECHERCHE		
Financement		
Crédits parlementaires (note 9)	105 650	102 400
Recouvrement de coûts de tiers	24 865	41 315
Amortissement du financement des immobilisations reporté	6 762	7 178
	137 277	150 893
Dépenses	173 384	203 568
Dépenses nettes liées à la recherche	(36 107)	(52 675)
ACTIVITÉS DE DÉCLASSEMENT		
Financement		
Financement du déclassement (note 7)	18 668	16 349
Vente d'immobilisations	7	-
	18 675	16 349
Dépenses de déclassement (note 10)	21 475	21 349
Dépenses nettes de déclassement	(2 800)	(5 000)
AUTRES CRÉDITS PARLEMENTAIRES (note 9)	32 100	8 000
REVENUS D'INTÉRÊTS ET AUTRES (DÉPENSES)	(1 668)	169
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	43 250 $	(15 306) $

Divulgation relative à l'amortissement (note 6)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

État consolidé du capital d'apport

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

(en milliers de dollars)	2000		1999	
Solde au début de l'exercice	535 015	$	557 508	$
Virement au financement du déclassement reporté (note 7)	(195)		(22 493)	
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	534 820	$	535 015	$

État consolidé du déficit

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

(en milliers de dollars)	2000		1999 Redressé (note 10)	
Solde au début de l'exercice, tel que déjà présenté	(520 868)	$	(135 862)	$
Changement de convention comptable (note 10)	-		(369 700)	
Solde au début de l'exercice, redressé	(520 868)		(505 562)	
Bénéfice net (perte nette)	43 250		(15 306)	
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(477 618)	$	(520 868)	$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

État consolidé des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

(en milliers de dollars)	2000		1999	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Encaissements en provenance des clients	539 224	$	550 660	$
Crédits parlementaires reçus	136 900		120 800	
Paiements aux fournisseurs et employés	(649 109)		(715 797)	
Intérêt reçu (net)	7 858		11 085	
Encaisse découlant des activités d'exploitation (utilisée)	34 873		(33 252)	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Fonds virés à l'encaisse réservée	(195)		(22 493)	
Produit de l'aliénation d'immobilisations	50		182	
Acquisition d'immobilisations	(15 450)		(20 646)	
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	(15 595)		(42 957)	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Réduction de la dette à long terme	(1 063)		(1 109)	
Encaisse utilisée pour les activités de financement	(1 063)		(1 109)	
ENCAISSE, AVANCES ET PLACEMENTS À COURT TERME :				
VARIATION	18 215		(47 318)	
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	101 007		148 325	
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	119 222	$	101 007	$
INTÉRÊTS DÉBITEURS ET FRAIS BANCAIRES VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE	508	$	530	$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Notes afférentes aux états financiers consolidés

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

1. LA SOCIÉTÉ

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et maintenue en 1977 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*), conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles, aux termes de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*.

La Société est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et un mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices au Canada. Conformément à la LGFP, la Société présente chaque année son Plan de l'entreprise ainsi que ses budgets d'exploitation et d'immobilisations au gouvernement pour qu'il les étudie et les approuve. Le Conseil du Trésor a approuvé un budget d'exploitation et un budget d'immobilisations annuels pour la Société chaque année, jusqu'à l'exercice 1999-2000 inclusivement.

Le gouverneur en Conseil n'a pas approuvé, dans sa totalité, le Plan de l'entreprise quinquennal de la Société depuis 1994-1995 et c'est pourquoi les sommaires connexes du Plan de l'entreprise quinquennal n'ont pas été déposés au Parlement conformément à la LGFP. Le gouvernement et la Société continuent d'étudier des questions budgétaires et stratégiques qui touchent la Société.

Les états financiers comprennent les comptes des filiales en propriété constituée dans l'État du Delaware, aux États-Unis, en 1988, et AECL *Technologies B.V.*, constituée aux Pays-Bas en 1995.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

a) Estimations

Les états financiers de la Société tiennent compte d'estimations et d'hypothèses qui ont des incidences sur les montants figurant dans les états financiers et les notes afférentes. Les estimations effectuées touchent notamment l'estimation des coûts de contrats futurs, l'établissement de provisions pour la restructuration et d'autres activités, ainsi que l'évaluation des coûts de déclassement ultérieurs. La Société examine ces estimations chaque année et ne s'attend pas à ce que les hypothèses actuelles varient de façon significative à court terme.

b) Encaisse, avances et placements à court terme et encaisse réservée

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût ou à la valeur marchande, selon le montant le moins élevé.

c) Conversion des devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens en fonction du cours en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires en attente de traitement à la date du bilan sont rajustés pour correspondre au cours du change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change provenant de la conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère

d) Stocks

Les stocks d'eau lourde sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette. Les fournitures sont évaluées au coût.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, qui est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie estimative de chacun des éléments, comme suit

- Matériel et outillage
  - de 3 à 20 ans
- Bâtiments, réacteurs et améliorations relatives aux terrains
  - de 20 à 40 ans

f) Provision pour déclassement et remise en état des infrastructures

La provision reflète la valeur actuelle des coûts futurs prévus de déclassement et de remise en état des infrastructures. Chaque année, on augmente cette provision selon la valeur temporelle de l'argent, on la corrige en fonction des nouvelles estimations établies par la direction à l'égard des coûts futurs et on la diminue des dépenses réelles engagées.

g) Contrats à long terme

Les revenus et les coûts afférents aux contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Cette méthode est fondée sur les dépenses engagées et est appliquée avec prudence, étant donné que ces projets à long terme comportent un certain degré d'incertitude. Une provision complète est inscrite pour toutes les pertes prévues, le cas échéant, jusqu'à la réalisation [illegible]

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada finance, au moyen de crédits parlementaires, certaines activités de la Société décrites aux notes 7 et 9. Sauf pour les exceptions indiquées ci-dessous, les crédits parlementaires sont comptabilisés séparément dans l'état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'ils sont utilisés.

Les crédits parlementaires prévus pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés au bilan consolidé comme financement d'immobilisations reporté et sont amortis de la même façon que les immobilisations connexes.

Depuis 1996-1997, et conformément à l'entente de 10 ans sur le financement des activités de déclassement, la Société garde le produit net de la vente ou de la location de certains stocks d'eau lourde et comptabilise le produit en question à l'état consolidé des résultats à titre de financement du déclassement reporté à mesure que les dépenses connexes sont engagées.

i) Recouvrements de coûts de tiers

La Société et les compagnies canadiennes d'électricité propriétaires de centrales nucléaires (*Ontario Power Generation*, Énergie Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec) ont un intérêt commun dans l'utilisation sûre, efficace et rentable de l'énergie produite par la technologie CANDU. La Société entreprend des programmes de recherche alignés sur ces objectifs et en partage les coûts avec les compagnies d'électricité. Le financement prévu en vertu de ces arrangements est inclus dans les recouvrements de coûts de tiers au même rythme que les dépenses connexes.

j) Régime de retraite

Le personnel de la Société participe au Régime de pensions de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations que verse la Société au régime sont limitées à un montant égal aux cotisations versées par les membres du personnel à l'égard des services courants. Ces cotisations représentent la totalité des obligations de la Société à l'égard du régime de retraite et sont imputées aux résultats de façon courante. La loi en vigueur n'oblige pas la Société à verser des cotisations à l'égard des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

k) Indemnités de cessation d'emploi

Les membres du personnel ont droit à des indemnités de cessation d'emploi en vertu des conventions collectives et des conditions d'emploi. Le passif découlant de ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les employés les accumulent. La charge à payer est établie selon une méthode actuarielle et est révisée périodiquement.

l) Indemnités d'accident de travail

Conformément à la *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État*, la Société rembourse à Développement des ressources humaines Canada les paiements courants au titre des demandes d'indemnisation des accidents de travail et des pensions facturées par les commissions provinciales des accidents de travail. Les indemnités sont passées en charge pendant l'exercice au cours duquel elles sont payées aux commissions provinciales des accidents de travail.

m) Charges complémentaires de retraite

La Société procure une assurance-vie complémentaire à ses employés à la retraite. Un petit groupe d'employés à la retraite ou de conjoints d'employés à la retraite maintenant décédés reçoivent une allocation à chaque année pour couvrir les coûts d'assurance-maladie selon une clause de droits acquis. Les charges complémentaires de retraite sont inscrites pendant l'exercice en cours duquel elles sont payées.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

À moins d'indication contraire, la juste valeur des instruments financiers de la Société équivaut approximativement au coût.

a) Encaisse, avances et placements à court terme et encaisse réservée

La Société maintient des dépôts bancaires aux niveaux nécessaires pour répondre aux besoins de ses activités quotidiennes. Tout excédent est placé sur le marché monétaire à court terme. La stratégie de placement est fondée sur une évaluation conservatrice du risque. Tous les instruments sont cotés R1 bas ou plus par le *Dominion Bond Rating Service* et la Société diversifie son portefeuille en limitant les placements par le même émetteur et en équilibrant le fonds entre les émetteurs d'effets financiers commerciaux garantis par les gouvernements provinciaux et fédéral du Canada. Les instruments contenus dans le portefeuille arrivent normalement à échéance dans un délai de 90 jours.

b) Contrats de change

La Société conclut des contrats de change à terme afin de réduire le risque lié à l'achat et à la vente de biens en devises. Les contrats à terme en vigueur le 31 mars 2000 totalisaient 2,5 millions de dollars (10,5 millions en 1999). La plupart de ces contrats prévoient l'achat de francs français ou de livres sterling à des taux qui ne varient pas beaucoup par rapport à ceux du marché et qui seront fixés à la conclusion de l'opération qui les sous-tend. Les contrats sont d'une durée d'un an. Tous les contrats à terme sont compensés par des contrats conclus avec des tiers qui prévoient le paiement en devises.

c) Débiteurs

Les débiteurs représentent les instruments commerciaux normaux. Deux clients (trois en 1999), dont chacun représente plus de 10 % du total des débiteurs, constituent ensemble 53 % des débiteurs (65 % en 1999). Aucun montant important n'est dû en devises. La Société ne croit pas être l'objet d'un risque de crédit important.

4. ENCAISSE RÉSERVÉE

L'encaisse réservée représente la partie inutilisée du produit qui servira à des activités de déclassement à venir (note 7).

5. STOCKS D'EAU LOURDE

Les stocks d'eau lourde comprennent les volumes loués dont les contrats expirent en 2000-2001, ainsi que 1 100 mégagrammes qui ont été fournis sans frais à l'Institut de l'Observatoire de neutrinos de Sudbury. La majeure partie doit en être retournée à la Société en 2001-2002. En outre, la Société s'est engagée par contrat à vendre de l'eau lourde pour appuyer les projets de réacteurs en cours.

6. IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)	2000		1999	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Activités commerciales				
Terrains et améliorations	949 $	245 $	949 $	245 $
Bâtiments	12 336	9 547	11 431	8 901
Matériel et outillage	13 969	9 769	12 597	8 443
	27 254	19 561	24 977	17 589
Recherche				
Terrains et améliorations	22 197	17 403	22 173	17 050
Bâtiments	87 147	48 487	88 782	47 661
Réacteurs et matériel	218 732	174 437	220 563	172 364
	328 076	240 327	331 518	237 075
Construction en cours	18 483	-	9 119	-
	373 813 $	259 888 $	365 614 $	254 664 $
VALEUR COMPTABLE NETTE		113 925 $		110 950 $

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000, l'amortissement des immobilisations s'est élevé à 11,9 millions de dollars (17,1 millions en 1999) et a été compensé en partie par l'amortissement du financement des immobilisations reporté de 6,8 millions de dollars (7,2 millions en 1999).

7. CAPITAL D'APPORT ET FINANCEMENT DU DÉCLASSEMENT REPORTÉ

Le capital d'apport comprend environ 342 millions de dollars (342 millions en 1999) liés aux crédits parlementaires reçus pour la production des stocks d'eau lourde. Jusqu'en 1995-1996 inclusivement, la Société devait rembourser au gouvernement, sous forme de dividende, le produit net de la vente des stocks d'eau lourde financés par le gouvernement. Dans une décision rendue en 1997, le Conseil du Trésor a demandé à la Société de garder le produit tiré de la vente et de la location de stocks d'eau lourde financés par le gouvernement dans un fonds réservé qui servira aux activités de déclassement au cours des 10 exercices suivant la décision. Depuis 1996-1997, à mesure que la Société vend ou loue de l'eau lourde financée par le gouvernement, elle vire le produit net de l'opération du capital d'apport au financement du déclassement reporté, qui doit servir à financer des activités de déclassement en cours. La Société continue de traiter cette opération comme une écriture de contrepassation du capital d'apport établi à l'origine. Après 2005-2006, si l'entente n'est pas renouvelée, on reviendra à l'entente antérieure dans le cadre de laquelle le produit net sera remboursable au gouvernement et les activités de déclassement seront financées par des crédits parlementaires.

Le gouvernement examine actuellement sa politique environnementale globale, qui comprendra les activités de déclassement des installations de la Société et du stockage permanent de déchets sur ses terrains. Lors de cet examen, le gouvernement a proposé que la Société et le gouvernement élaborent ensemble une stratégie de gestion complète. La Société s'attend à ce que cette stratégie porte notamment sur l'établissement d'un cadre financier destiné à aborder le financement des activités de déclassement futures et, par conséquent, à ce que le gouvernement continue de financer cette obligation.

8. DETTE À LONG TERME

(en milliers de dollars)	2000	1999
Emprunts auprès du gouvernement du Canada pour financer l'eau lourde louée et d'autres biens, échéant jusqu'en 2008, portant intérêt à des taux variant de 4 % à 8,84 %	8 587 $	9 650 $
Tranche exigible à moins d'un an	(1 027)	(1 063)
	7 560 $	8 587 $

Les versements sur le capital des emprunts exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit (en millions de dollars) : 2001 - 1,0 $; 2002 - 1,0 $; 2003 - 1,0 $; 2004 - 1,0 $; 2005 - 1,0 $ et exercices ultérieurs à 2005 - 3,6 $.

9. CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET AUTRE FINANCEMENT PUBLIC

Le financement public a été utilisé au cours de l'exercice pour les fins suivantes :

(en milliers de dollars)	2000		1999	
Dépenses d'exploitation liées à la recherche	105 650	$	102 400	$
Autres :				
An 2000	24 500		8 000	
Affectation bloquée - An 2000	(8 000)		-	
Coûts de cessation d'emploi	15 600		-	
	32 100		8 000	
	137 750	$	110 400	$

Les crédits parlementaires représentent 16,5 millions de dollars reçus dans le cadre du programme du gouvernement qui vise à aider les sociétés et les ministères à couvrir les frais de l'an 2000. Le gouvernement traite ce crédit comme une avance qu'il entend recouvrer par des réductions de crédits au cours des trois prochains exercices à compter de 2001-2002. Ces crédits comprennent également un montant de 15,6 millions de dollars représentant la libération d'une affectation que le gouvernement avait antérieurement bloquée pour couvrir les coûts de cessation d'emploi engagés pendant la période de mise en œuvre de l'Examen des programmes.

10. CHANGEMENT DE CONVENTION COMPTABLE - PROVISION POUR DÉCLASSEMENT ET REMISE EN ÉTAT DES INFRASTRUCTURES

a) Changement de convention comptable

La Société a modifié sa convention comptable afin de constater rétroactivement l'obligation de procéder au déclassement et à la remise en état des infrastructures, avec retraitement des chiffres comparatifs pour 1998-1999. De tels coûts de déclassement et de remise en état des infrastructures étaient auparavant comptabilisés à mesure qu'ils étaient engagés.

La modification de la convention comptable se répercute comme suit sur les états financiers consolidés :

(en milliers de dollars)	2000	1999
Augmentation des dépenses de déclassement	2 800 $	5 000 $
Diminution du bénéfice net	2 800	5 000
Comptabilisation de la provision pour déclassement et remise en état des infrastructures	377 500	374 700
Augmentation du déficit	377 500	374 700

b) Provision pour déclassement et remise en état des infrastructures

Lorsque des prototypes de réacteurs, des usines d'eau lourde, des installations de recherche et de développement nucléaires et autres installations n'ont plus de valeur commerciale ni d'intérêt pour la recherche pour la Société, ils sont mis au rancart et par la suite déclassés conformément aux règlements de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. En raison de la diversité des installations, le processus de déclassement peut être différent dans chaque cas. Parfois, le déclassement se déroulera par étapes, avec intervalles de plusieurs décennies entre chacune, de manière à ce que la radioactivité diminue avant qu'on passe à l'étape suivante. Les activités comprennent le démantèlement, la décontamination, [illegible]

Les coûts estimatifs futurs de déclassement et de remise en état des infrastructures exigent de prendre des décisions à très long terme au sujet de l'environnement réglementaire, des considérations de santé et de sûreté, de l'état final souhaité, de la technologie à utiliser et, dans certains cas, de la recherche et du développement pour ces activités qui se prolongeront. La Société a dressé un vaste plan des activités qui doivent avoir lieu au cours du prochain siècle. Le plan suit une hiérarchie des activités de déclassement à exécuter : un état contrôlé et contrôlable de toutes les installations nucléaires redondantes, qui élimine les risques à court terme; un état durable, stable et sûr des installations sous surveillance; et l'achèvement, [illegible] destinées à obtenir un état final accepté de l'achèvement du processus de déclassement comme l'exige l'autorité de réglementation. Selon le calendrier, les principales installations nucléaires de Chalk River, y compris la production d'isotopes à des fins médicales, obligeront à garder le site actif pendant au moins 100 ans. On a actualisé la provision à l'aide d'un taux prudent et sans risque de 5,75 %, établi d'après le taux des obligations sur 30 ans du gouvernement.

Le financement des dépenses réelles de 18,7 millions de dollars (16,3 millions en 1999) est décrit à la note 7.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Outre les opérations présentées dans la note 9, la Société a effectué les opérations suivantes avec le gouvernement du Canada :

(en milliers de dollars)	2000	1999
Remboursement des emprunts		
Principal	1 063 $	1 109 $
Intérêt	453	501
	1 516 $	1 610 $
Paiements au Régime de pensions de retraite de la fonction publique	12 064 $	11 073 $

Dans le cours normal de ses activités, la Société a effectué également diverses opérations avec le gouvernement du Canada et ses organismes, ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État.

12. RESTRUCTURATION

La Société porte au bilan des provisions pour la restructuration, ainsi que pour d'autres activités commerciales. La charge imputée aux résultats à l'égard du coût estimatif des mesures liées à l'Examen des programmes réalisé par le gouvernement en 1996 a été comptabilisée en 1995-1996 et le solde sera utilisé au fur et à mesure que seront prises les mesures de restructuration.

13. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'an 1999 pour représenter une autre chose qu'une date. Bien que le changement de date ait eu lieu, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du passage à l'an 2000 qui peuvent avoir une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, soient entièrement résolus.

14. CHIFFRES CORRESPONDANTS

On a apporté certaines modifications aux chiffres correspondants de 1998-1999 pour les rendre conformes à la présentation du présent exercice.

Fondation canadienne des relations raciales

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Fondation. Ces états financiers ont été approuvés par son conseil d'administration et vérifiés par la firme Hilborn Ellis Grant, comptables agréés.

Pour assumer adéquatement cette responsabilité, la direction a élaboré différents systèmes comptables : livres de comptabilité, dossiers, systèmes de gestion et de vérification financière et systèmes d'information. Ces méthodes de vérification ont été mises en place pour assurer que les ressources de la Fondation sont gérées avec prudence, que ses actifs sont protégés et sous bonne garde, et que les renseignements financiers sont fiables. La responsabilité des états financiers est principalement assumée par le Comité des finances de la Fondation. Ce comité rencontre régulièrement le conseil d'administration et ses vérificateurs externes afin de revoir les procédés de contrôle interne et de vérification, et de discuter d'autres questions financières pertinentes. Il doit de plus veiller à la bonne exécution du travail des gestionnaires en placements.

L'an dernier, nous avons pu observer une croissance continue dans le domaine des programmes et de la recherche. Au cours du présent exercice, la Fondation a soutenu financièrement 22 initiatives de lutte contre le racisme, et octroyé cinq contrats de recherche. L'une des principales dépenses fut attribuable au lancement et à la promotion de sa campagne nationale de lutte contre le racisme. Cette campagne visait à mettre l'accent sur l'importance d'éliminer le racisme dans notre société.

Un événement qui n'est sûrement pas passé inaperçu pour les membres du personnel de la Fondation fut la réinstallation de leurs bureaux au 4576 de la rue Yonge. Les préparatifs nécessaires en vue du déménagement étaient complétés en mars 2000.

La Fondation a de nouveau clôturé son exercice avec un excédent attribuable au rendement positif de ses investissements et à une gestion financière prudente. Au cours de son exercice, les comptes de placements ont généré des gains de l'ordre de 11,89 %, c'est-à-dire 1,41 % au-dessus du rendement escompté. Depuis sa création, il y a environ trois ans, le rendement monétaire total sur les placements a atteint, le 31 mars 2000, la somme de 7 630 000 $. Dans la section intitulée « Résultats d'exploitation des états financiers », sous la rubrique « recettes », figure une perte sur la vente de placements. Cette perte reflète une vente de placements survenue à la suite du changement d'experts financiers.

Également dans les états financiers, sous la rubrique « Passif » de la section intitulée « Bilan », il est important de mentionner que la dette bancaire dont il est question ne concerne aucun prêt ni dette existants, mais résulte de chèques non encore compensés par la banque au moment de l'établissement des états financiers.

Pour assurer la stabilité de ses opérations, la Fondation affectera les excédents au fonds de réserve qui sert à couvrir les dépenses d'exploitation lorsque le rendement des investissements est faible.

Président

Secrétaire-trésorière

Le 21 juin 2000

Rapport des vérificateurs

À tous les administrateurs de la
Fondation canadienne des relations raciales

Nous avons vérifié le bilan de la **Fondation canadienne des relations raciales** pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, l'état des résultats d'exploitation ainsi que l'évolution des actifs nets et de l'encaisse pour la période s'étant terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importants. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, les résultats des activités ainsi que l'encaisse pour la période terminée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

Toronto (Ontario)
Le 19 mai 2000

Hilborn Ellis Grant LLP

Comptables agréés

Bilan

31 mars 2000	2000 $	1999 $
ACTIFS		
À court terme		
Liquidités	**141 298**	194 577
Placements *(note 3)*	**2 821 052**	2 470 375
Revenus à recevoir	**167 216**	229 966
Subventions gouvernementales à recevoir	**83 333**	-
Charges payées d'avance et sommes diverses à recevoir	**53 514**	25 743
	3 266 413	2 920 661
Placements *(note 3)*	**24 000 000**	24 000 000
Immobilisations *(note 4)*	**99 799**	96 147
	27 366 212	27 016 808
PASSIFS		
À court terme		
Dette bancaire	**389 073**	44 658
Comptes créditeurs et charges à payer	**130 154**	60 477
	519 227	105 135
Contributions reportées- subventions gouvernementales *(note 5)*	**-**	283 431
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	**99 799**	96 147
Actifs nets grevés d'affectations pour la dotation *(note 6)*	**24 000 000**	24 000 000
Actifs nets grevés d'affectations pour la protection du capital *(note 7)*	**109 467**	1 262 425
Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour les réserves *(note 8)*	**2 637 719**	1 269 670
	26 846 985	26 628 242
	27 366 212	27 016 808

Approuvé au nom du Conseil d'administration:

Président

Secrétaire-trésorière

CANADIAN RACE RELATIONS FOUNDATION
CRRF FCRR
FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars 2000	2000 $	1999 $
Recettes		
Subventions gouvernementales *(note 5)*	**533 431**	1 033 251
Intérêts et dividendes *(note 3)*	**1 612 098**	1 107 548
Gain (perte) sur la vente de placements	**(135 295)**	127 425
Parrainage collectif	**81 240**	-
	2 091 474	2 268 224
Frais		
Amortissement	**48 608**	45 916
Programme de reconnaissance de l'excellence *(note 9)*	**-**	51 038
Communications	**155 035**	46 482
Congrès, colloque et consultations	**57 149**	136 846
Honoraires des administrateurs et déplacements	**121 810**	92 277
Système d'information et de perfectionnement	**7 519**	16 106
Bibliothèque	**7 343**	6 891
Bureau et frais généraux	**40 992**	40 839
Honoraires professionnels	**18 971**	24 583
Éducation du public *(note 10)*	**624 651**	204 542
Loyer	**55 322**	61 639
Recherche	**172 093**	260 041
Salaires et avantages sociaux	**543 520**	534 742
Recrutement et perfectionnement du personnel	**19 718**	10 917
	1 872 731	1 532 859
Excédent des recettes sur les frais	**218 743**	735 365

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2000	Actifs nets investis en immobilisations $	Actifs nets grevés d'affectations pour la dotation $ *(note 6)*
Solde, au début de l'exercice	96 147	24 000 000
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(48 608)	-
Placements nets en immobilisations	52 260	-
Affectations d'origine interne	-	-
Solde, à la fin de l'exercice	99 799	24 000 000

Affectés à la protection du capital $	Affectés aux réserves $	Non grevés d'affectations pour exploitation $	Total 2000 $	Total 1999 $
(note 7)	*(note 8)*			
1 262 425	1 269 670	-	**26 628 242**	25 892 877
-	-	267 351	**218 743**	735 365
-	-	(52 260)	-	-
(1 152 958)	1 368 049	(215 091)	-	-
109 467	2 637 719	-	**26 846 985**	26 628 242

État de l'encaisse

Exercice terminé le 31 mars 2000	2000 $	1999 $
Encaissements provenant des activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les frais	**218 743**	735 365
Éléments ne requérant aucun versement (réception) en espèces à court terme		
Amortissement	**48 608**	45 916
Perte (gain) sur la vente de placements	**135 295**	(127 425)
Contributions reportées-subventions gouvernementales	**(283 431)**	(283 251)
	119 215	370 605
Variations des éléments hors caisse liés aux opérations		
Diminution du revenu à recevoir	**62 750**	46 623
Augmentation des subventions gouvernementales à recevoir	**(83,333)**	-
Augmentation des charges payées d'avance et des divers montants à recevoir	**(27 771)**	(13 795)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	**69 677**	38 165
	140 538	441 598
Encaissements provenant des activités de placement		
Produits de la vente de placements	**37 748 147**	27 508 608
Acquisitions de placements	**(38 234 119)**	(27 936 851)
Acquisitions d'immobilisations	**(52 260)**	(9 220)
	(538 232)	(437 463)
Encaissements provenant des activités de financement		
Augmentation de la dette bancaire	**344 415**	44 417
Augmentation (réduction) nette des liquidités au cours de l'exercice	**(53 279)**	48 552
Liquidités au début de l'exercice	**194 577**	146 025
Liquidités à la fin de l'exercice	**141 298**	194 577

	2000 $	1999 $
Renseignements supplémentaires sur les encaissements		
Intérêt versé	-	-
Impôt sur le revenu versé	-	-

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2000

1. **Description de l'organisme**

La Fondation canadienne des relations raciales (ci-après appelée la « Fondation ») a été constituée par le Gouvernement du Canada par sanction royale en 1991 (projet de loi C-63-Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales - adopté en octobre 1996).

La Fondation a pour mission de faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en oeuvre de toute connaissance ou compétence en matière de relations interethniques en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada

La Fondation est une oeuvre de bienfaisance enregistrée en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, n'est pas soumise au paiement de la taxe.

2. **Principales conventions comptables**

a) **Présentation du bilan**

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables applicables aux organismes à but non lucratif, telles que publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, selon la méthode du report des contributions

b) **Constatation du profit**

Certaines contributions grevées d'affectations sont différées et considérées comme des recettes pour l'exercice au cours duquel des frais connexes ont été engagés. Les autres contributions sont considérées comme des recettes dès leur réception.

Les contributions de dotation sont considérées comme des augmentations directes des actifs nets.

c) **Placements**

Les placements sont enregistrés à la baisse du coût moyen et de la valeur du marché.

d) **Principales conventions comptables**

Il a été tenu compte des placements à la date de leur transaction. Quant aux revenus de placements, ils ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. L'intérêt a été calculé selon le nombre de jours pendant lequel le placement a été détenu et les dividendes ont été payables à leur échéance, à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés, ainsi que la plus-value non réalisée, ou la moins-value des placements, ont été calculés selon l'évaluation des actifs au prix de revient.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2000

2. **Principales conventions comptables** (suite)

e) **Immobilisations**

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition. L'amortissement en ligne droite a servi à établir la durée de vie utile des biens de la façon suivante :

Ameublement de bureau et équipement	- 5 ans
Matériel informatique	- 3 ans
Logiciels informatiques	- 3 ans
Améliorations locatives	- plus de la durée du bail

f) **Conversion de devises**

Les transactions effectuées en devises étrangères sont représentées en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture mensuelle de la transaction. La valeur marchande des placements mentionnée en devises étrangères et celle des contrats libellés en monnaie étrangère sont représentées en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes sont inclus dans les revenus de l'année en cours.

g) **Effets comptables**

Les effets comptables de l'organisme sont constitués de liquidités, de placements, de revenus à recevoir, de subventions gouvernementales à recevoir, de diverses sommes à recevoir, de la dette bancaire, de comptes créditeurs et de charges à payer. À moins d'indication contraire, leur juste valeur s'approche de leur valeur comptable.

h) **Incertitude de mesure**

Les états financiers sont préparés à partir de données qui requièrent souvent que des estimations soient effectuées en prévision de transactions et d'événements futurs et comprennent des mesures qui, de par leur nature, peuvent être des approximations.

31 mars 2000

3. Placements

	Coût moyen $	Valeur marchande $
Total du portefeuille de placements	26 821 052	30 282 185
Moins: les actifs nets grevés pour la dotation (note 6)	24 000 000	24 000 000
Moins: la plus-value non réalisée dans la valeur des placements grevés d'affectations d'origine interne pour la protection du capital(note 7)	-	3 461 133
Classés comme actifs à court terme	2 821 052	2 821 052

La partie du portefeuille de placements liée aux actifs nets grevés pour la dotation est présentée comme un actif immobilisé étant donné que les contributions sous-jacentes doivent être conservées de façon permanente par la Fondation et ne peuvent servir à défrayer les dépenses de la Fondation.

Les honoraires versés par la Fondation pour les services de conseillers en placement sont portés en réduction du revenu de dividende et du revenu en intérêt. Au cours de l'exercice, ces honoraires se sont élevés à 212 577 $ (1999 – 261 871 $).

4. Immobilisations

	Coût $	Amortissement accumulé $	2000 Valeur comptable nette $	1999 Valeur comptable nette $
Ameublement de bureau et équipement	88 443	39 465	48 978	47 699
Matériel informatique	92 200	62 659	29 541	33 931
Logiciels informatiques	17 482	14 459	3 023	8 850
Améliorations locatives	18 257	-	18 257	5 667
	216 382	116 583	99 799	96 147

31 mars 2000

5. Contributions différées – Subventions gouvernementales

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu 250 000 $ (1999 – 750 000 $) en subventions gouvernementales du ministère du Patrimoine canadien pour financer les coûts de mise en marche nets de l'amortissement d'immobilisations et de l'acquisition de biens immobilisés. Ces sommes ont été versées conformément au protocole d'entente intervenu le 25 février 1997 et amendé le 29 mai 1998.

	2000 $	1999 $
Solde, au début de l'exercice	283 431	566 682
Plus:		
Subventions gouvernementales reçues ou à recevoir au cours de l'année	250 000	750 000
	533 431	1 316 682
Moins:		
Coûts de mise en marche, sans tenir compte de l'amortissement	481 171	1 021 413
Achat de biens immobilisés	52 260	11 838
	533 431	1 033 251
Solde, à la fin de l'exercice	-	283 431

6. Actifs nets grevés d'affectations pour la dotation

Lors de sa formation, la Fondation a reçu une contribution de dotation initiale de vingt-quatre millions de dollars. Cette contribution comprenait une somme de douze millions de dollars prévue par l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais, et une somme de douze millions de dollars provenant du gouvernement fédéral. Le gouvernement du Canada a versé cette contribution en vue d'accorder réparation aux Canadiens d'origine japonaise pour les injustices qui leur ont été infligées pendant et après la Deuxième Guerre Mondiale.

La Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales (projet de loi C-63) stipule que cette contribution de dotation doit servir uniquement à des fins de placements et ne doit pas servir à défrayer les activités de la Fondation. Les revenus de placements générés par ces fonds peuvent être utilisés par la Fondation et sont enregistrés à titre de revenus d'exploitation.

31 mars 2000

7. Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour la protection du capital

Au cours de l'année financière 1998, la Fondation a instauré une politique de protection du capital afin de faciliter la conservation des actifs nets grevés d'affectations pour la dotation au taux annuel d'inflation. En date du 31 mars 2000, les actifs nets grevés d'affectations pour la dotation, corrigés en fonction de l'inflation, étaient de 27 570 600 $ (27 030 000 $ en 1999); la partie correspondant à l'inflation étant de 3 570 600 $ (3 030 000 $ en 1999). Cette affectation d'origine interne est soumise aux écarts ayant pour base la plus-value non réalisée des placements à un moment donné.

Le solde est le suivant:

	2000 $	1999 $
Transfert de l'excédent opérationnel - provenant des années précédentes	1 262 425	1 046 040
- année courante	(1 152 958)	216 385
	109 467	1 262 425
Plus-value non réalisée de la valeur des placements (note 3)	3 461 133	1 767 575
	3 570 600	3 030 000

8. Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour les réserves

La Fondation a établi une politique relative aux réserves de façon à stabiliser ses activités advenant un manque à gagner au niveau des revenus de placements.

L'excédent de tout transfert aux actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour la protection du capital est versé aux actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour les réserves à la fin de chaque exercice financier.

9. Programme de reconnaissance de l'excellence

Par l'entremise de son Programme bisannuel de reconnaissance de l'excellence, la Fondation reconnaît les organismes qui font preuve d'excellence en contribuant à éliminer le racisme et à favoriser des relations interethniques harmonieuses. Le prochain programme de reconnaissance de l'excellence aura lieu en mars 2001.

31 mars 2000

10. **Éducation du public**

Dans le cadre de ses programmes éducatifs, la Fondation a accordé des sommes pour soutenir financièrement différents programmes de lutte contre le racisme et pour produire une campagne nationale de lutte contre le racisme intitulée « Unis contre le racisme ».

Au cours de l'exercice, la Fondation a bénéficié gracieusement de temps d'antenne mis à sa disposition par différentes chaînes de radio et de télévision, représentant environ 340 000 $. Les messages commerciaux ont servi à promouvoir sa campagne nationale de lutte contre le racisme.

11. **Engagements**

a) La Fondation est partie à un contrat de sous-bail pour des locaux à bureaux. Le contrat de sous-bail prévoit des paiements annuels d'environ 97 000$ et couvre la période du 1er mai 2000 au 31 mars 2001.

b) La Fondation s'est engagée à accorder, au cours de l'exercice qui se terminera le 31 mars 2001, des subventions de l'ordre de 220 000 $ pour financer les coûts de travaux de recherche et de programmes éducatifs.

Marine
Atlantique
S.C.C

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La préparation et la présentation des états financiers sont la responsabilité de la direction de Marine Atlantique. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de manière uniforme et en tenant compte des estimations et jugements les meilleurs de la direction, qui sont considérés comme adéquats vu les circonstances de la société. La direction s'appuie sur un rapport d'actuaire pour ce qui est de la comptabilisation des activités de la caisse de retraite.

La direction est responsable de la fiabilité et de l'intégrité des états financiers, y compris des notes afférentes aux états financiers et des autres informations financières que contient le rapport annuel. En outre, la direction est responsable de la tenue de registres comptables, de systèmes d'information, de systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que d'un programme complet de vérification interne. Ces contrôles et procédés de gestion visent à fournir une certitude raisonnable quant à l'existence de données financières exactes, à la protection et au contrôle des actifs, à la gestion efficiente des ressources et à l'exécution des opérations conformément aux lois applicables ainsi qu'aux statuts et règlements administratifs de la société et de sa filiale en propriété exclusive.

Il incombe au Conseil d'administration de voir à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Comité de vérification, agissant au nom du Conseil d'administration, s'acquitte de cette responsabilité. Le Comité examine les questions liées à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne et aux états financiers.

Le vérificateur général du Canada, vérificateur indépendant de la société nommé en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, a vérifié les états financiers de la société conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le vérificateur indépendant a plein et libre accès au Comité de vérification, afin de discuter de sa vérification et des constatations connexes.

Les états financiers et le rapport annuel ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Donald G. Newman

D.G. Newman, MSc, MBA
vice-président, Finances et administration

D.J. Weaver

D.J. Weaver, CA
président-directeur général par intérim

Moncton, Canada le 25 février 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de Marine Atlantique S.C.C. au 31 décembre 1999 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsibilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.*, et aux statuts et aux règlements administratifs de la société et de sa filiale en propriété exclusive.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada le 25 février 2000

BILAN

Au 31 décembre 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	8 225 $	20 006 $
Débiteurs (note 3)	4 698	5 032
Stocks de carburant et de fournitures	1 998	1 237
Charges payées d'avance	6 029	4 544
Activités abandonnées (note 4)	1	9
	20 951	30 828
Immobilisations (note 5)	183 962	197 391
	204 913 $	228 219 $
Passif et avoir négatif de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 531 $	7 521 $
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 6)	6 518	13 561
Indemnités de vacances à payer	3 691	3 606
Somme à payer à des tiers au nom de la filiale (note 4)	1 858	2 319
Tranche à court terme de la provision pour restructuration (note 7)	6 832	9 211
	24 430	36 218
Provision pour restructuration (note 7)	12 224	17 572
Aide en capital reportée	183 962	197 391
Avoir négatif de l'actionnaire		
Capital-actions (note 8)	258 530	258 530
Déficit	(274 233)	(281 492)
	(15 703)	(22 962)
Engagements et éventualités (note 10)		
	204 913 $	228 219 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

administrateur

administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé
le 31 décembre 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Produits		
Revenus commerciaux	52 337 $	47 848 $
Revenus d'affrètement	–	2 424
	52 337	50 272
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	38 064	37 043
Carburant	9 933	9 236
Matériaux	8 898	7 730
Services affermés	6 828	8 188
Divers	3 425	3 434
Assurances, location et services publics	2 437	3 199
Amortissement	17 327	17 481
	86 912	86 311
Perte découlant des activités poursuivies avant la provision pour restructuration et le financement public	34 575	36 039
Restructuration		
Moins-value et perte (gain) à l'aliénation d'immobilisations	821	(2 338)
Provision pour restructuration (note 7)	1 140	9 572
Perte découlant des activités poursuivies et restructuration avant le financement public	36 536	43 273
Financement public		
Exploitation	16 113	13 844
Restructuration	8 487	3 466
Amortissement de l'aide en capital reportée	19 203	21 057
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies	7 267	(4 906)
(Perte) gain découlant des activités abandonnées (note 4)	(8)	2 343
Bénéfice net (perte nette)	7 259 $	(2 563) $

ÉTAT DU DÉFICIT

Exercice terminé
le 31 décembre 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Déficit au début de l'exercice	(281 492) $	(278 929) $
Bénéfice net (perte nette)	7 259	(2 563)
Déficit à la fin de l'exercice	(274 233) $	(281 492) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé
le 31 décembre 1999
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Encaisse reçue des clients	53 014 $	49 948 $
Financement public	23 308	63 373
Encaisse versée aux fournisseurs et employés	(75 317)	(75 870)
Encaisse versée pour la restructuration	(8 858)	(28 699)
	(7 853)	8 752
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(5 585)	(1 237)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	1 973	5 998
Frais liés à l'aliénation d'immobilisations	(316)	(479)
	(3 928)	4 282
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(11 781)	13 034
Encaisse au début de l'exercice	20 006	6 972
Encaisse à la fin de l'exercice	8 225 $	20 006 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé
le 31 décembre 1999
(en milliers de dollars)

1. Nature de l'exploitation et de l'autorisation

La Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C. a été promulguée en 1986. Aux termes de la Loi, les statuts de la société limitent les activités de celle-ci à l'acquisition, à la mise sur pied, à la gestion et à l'exploitation d'un service de transport maritime, à un service d'entretien, de réparation et de radoub, à une entreprise de construction navale et à une entreprise ou à des services connexes. Sa mission est « d'offrir un service de transport maritime sécuritaire, environnementalement sain et de qualité entre Terre-Neuve et le continent, d'une façon fiable, courtoise et rentable ». Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État nommée à l'annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les activités de la société sont également régies par des ententes négociées avec le gouvernement du Canada, sous réserve de l'approbation de crédits parlementaires. Les ententes prévoient notamment que la société, aux fins de son exploitation, reçoive des crédits parlementaires du gouvernement du Canada, dans la mesure où les charges au titre des services de traversier ne sont pas recouvrées à même les produits commerciaux. De plus, l'acquisition d'immobilisations, les frais de restructuration et les besoins de financement de La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve S.C.C. sont également régis par des ententes, sous réserve des crédits parlementaires. Il en découle que la société est sous la dépendance économique du gouvernement du Canada.

La société exploite un service de traversier entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. Ce service comprend la traverse qui est exploitée durant toute l'année entre North Sydney (Nouvelle-Écosse) et Port aux Basques (Terre-Neuve), ainsi que la traverse saisonnière qui est exploitée au cours de l'été, entre North Sydney (Nouvelle-Écosse) et Argentia (Terre-Neuve).

2. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Au cours de l'exercice, la société a mené à terme son plan formel visant la vente de l'entreprise de La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve S.C.C. La valeur comptable de la filiale est déterminée d'après la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation (se reporter à la note 4).

b) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires servent à financer les besoins de trésorerie à court terme pour les charges d'exploitation et les frais de restructuration en sus des produits commerciaux, et ils sont compris dans les produits de l'exercice. Tout écart entre les montants avancés et les montants requis constitue une somme à recevoir du gouvernement du Canada ou à lui verser. Les fonds se rapportant à l'acquisition d'immobilisations sont inscrits à titre d'aide en capital reportée dans l'exercice au cours duquel les immobilisations connexes sont acquises, et sont amortis par imputation aux résultats, sur la même base et au cours des mêmes exercices que les immobilisations connexes sont amorties ou radiées.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé
le 31 décembre 1999
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Estimations de la direction

L'établissement des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, passifs, produits et charges, ainsi que sur l'information fournie au sujet des passifs éventuels à la date du bilan. Malgré que la société recoure aux meilleures estimations, il est raisonnable de penser que les montants des éléments suivants du bilan et les charges connexes pourraient à court terme changer de façon importante : la provision pour restructuration (se reporter à la note 7), les éléments de passif futurs au titre des indemnités pour accidents du travail (se reporter à la note 10 (d)), les litiges (se reporter à la note 10) et les régimes de retraite (se reporter à la note 11).

d) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est déterminée de la façon suivante :

• la tranche à court terme de la provision pour la restructuration : selon les flux de trésorerie liés aux paiements futurs estimatifs, sans actualisation (se reporter à la note 7);

• la provision pour la restructuration : selon les flux de trésorerie actualisés liés aux paiements futurs estimatifs, compte tenu des taux d'intérêt actuels (se reporter à la note 7);

• les régimes de retraite : la valeur actualisée nette des prestations constituées est fondée sur une extrapolation de la valeur actuarielle au 31 décembre 1997, à partir des hypothèses les plus probables de la direction. L'actif de la caisse de retraite est évalué à la valeur marchande au 31décembre 1999 (se reporter à la note 11).

e) Stocks de carburant et de fournitures

Les stocks sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de remplacement, selon le moins élevé des deux. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.

f) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations en service sont inscrites au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour que les immobilisations soient radiées sur leur durée de vie estimative, généralement selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les taux appliqués aux principales catégories d'immobilisations sont les suivants :

Immobilisations	Taux
Navires	5 %
Installations portuaires	2,5 %
Matériel	10 %, 12,5 % et 25 %
Améliorations locatives	durée des baux, à concurrence de 5 ans

La société constate un gain ou une perte à l'aliénation d'actifs. Le produit net est affecté aux besoins de financement de l'exploitation dans l'exercice au cours duquel survient l'aliénation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé
le 31 décembre 1999
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

g) Pièces de rechange pour les navires

La société garde des pièces de rechange pour les navires en service. Le coût des pièces de rechange est imputé à l'exploitation au moment où les pièces sont achetées.

h) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires ainsi que les produits et charges sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates des opérations en cause. Les engagements et éventualités libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan.

i) Indemnités aux employés

I. Régimes de retraite

Les coûts des services rendus de l'exercice sont déterminés par un actuaire et ils sont imputés à l'exploitation au fur et à mesure qu'ils sont engagés, en fonction des services rendus au cours de l'exercice. Les redressements découlant des gains et des pertes actuariels sont amortis linéairement sur la durée estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés en cause.

II. Charges liées aux dommages corporels

Certains employés, retraités ou temporairement incapables d'accomplir leurs tâches en raison d'un accident du travail, reçoivent des indemnités administrées et versées par les commissions des accidents du travail des quatre provinces de l'Atlantique. La société constate le versement des indemnités à titre de charges de l'exercice au cours duquel elles sont versées aux commissions des accidents du travail; par conséquent, aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers à l'égard des coûts futurs prévus. Ces montants pourraient être importants.

j) Provision pour restructuration

La société constate le passif lié aux indemnités de départ des employés qui devront partir en raison de la restructuration, lorsque la décision portant sur la restructuration est approuvée par le gouvernement du Canada et qu'il est raisonnablement possible de faire une estimation des coûts futurs prévus à ce titre. Les coûts prévus sont liés aux ententes spécifiques qui ont été conclues avec les syndicats représentant la plupart des employés, ainsi qu'aux intentions de la direction en ce qui a trait aux indemnités de départ prévues pour les autres employés. La nature du passif comprend les indemnités de départ, les paiements provisoires versés à certains employés en attendant qu'ils aient droit à leurs prestations de retraite et certaines prestations de soins de santé à long terme. Tous les autres coûts liés à la restructuration sont passés en charges à mesure qu'ils se présentent.

La société constate les coûts qui, selon les meilleures estimations de la direction, sont liés au rajustement des charges de retraite, à la mise en rade des navires et aux charges diverses que la société doit assumer pour mener à terme ses plans formels en matière de restructuration, lorsque la décision est approuvée par le gouvernement du Canada et qu'il est raisonnablement possible de faire une estimation de ces charges (se reporter à la note 7). Les modifications d'estimations sont reflétées dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont effectuées.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé
le 31 décembre 1999
(en milliers de dollars)

3. Débiteurs

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	1999	1998
Comptes clients	2 381 $	3 058 $
Autres débiteurs	1 280	1 625
Assurance à recevoir	1 037	349
	4 698 $	5 032 $

La société fournit des services à de nombreux clients. Toutefois, 45 % des comptes clients sont liés à cinq clients (sept clients représentaient 48 % en 1998). L'assurance à recevoir l'est d'un courtier qui agit comme représentant d'un certain nombre d'assureurs.

4. Activités abandonnées

Au cours de l'exercice, la société a mené à terme son plan formel d'aliénation, annoncé en 1996, visant la vente des actifs de sa filiale, La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve S.C.C. La mise en œuvre de ce plan a entraîné la cessation de l'exploitation, le départ de la totalité des employés ainsi que l'aliénation des actifs en 1999.

Le 17 novembre 1999, la société a vendu les actifs de La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve S.C.C. contre un produit de 1 $. Marine Atlantique S.C.C. prendra en charge la totalité du passif de la filiale, La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve S.C.C.

Les résultats des activités de la filiale sont les suivants :

	1999	1998
(Perte) bénéfice découlant des activités abandonnées	(8) $	2 343 $

La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve S.C.C. n'a pas effectué de ventes à sa société mère en 1999 (néant en 1998).

Les montants du passif de la filiale inclus dans les états financiers au 31 décembre sont les suivants :

	1999	1998
Créditeurs et charges à payer	300 $	– $
Provision pour coûts de fermeture	738	1 170
Indemnités de cessation d'emploi à payer	820	1 149
	1 858 $	2 319 $

Le syndicat des anciens employés a mis en cause la décision arbitrale sur le règlement final ayant trait aux prestations de cessation d'emploi des employés de la filiale liées à la clôture. Selon le règlement final de ce litige, le montant réel pourrait être beaucoup plus élevé que le montant estimatif comptabilisé par la direction. Les obligations sont actualisées au moyen des taux d'intérêts actuels.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé
le 31 décembre 1999
(en milliers de dollars)

5. Immobilisations

			1999	1998
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Navires	293 475 $	164 885 $	128 590 $	144 264 $
Installations portuaires	86 063	33 096	52 967	50 855
Matériel	19 844	17 663	2 181	1 635
Améliorations locatives	302	78	224	637
	399 684 $	215 722 $	183 962 $	197 391 $

6. Somme à payer au gouvernement du Canada

Les crédits reçus du gouvernement du Canada ont été affectés comme suit :

	1999	1998
Somme (à payer au) à recevoir du gouvernement du Canada, au début de l'exercice	(13 561) $	31 077 $
Encaisse reçue au cours de l'exercice		
Crédits parlementaires	(23 308)	(63 373)
Utilisation des fonds :		
Exploitation	16 113	13 844
Frais de restructuration	8 487	3 466
Capital	5 751	1 425
Somme à verser au gouvernement du Canada, à la fin de l'exercice	(6 518) $	(13 561) $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé
le 31 décembre 1999
(en milliers de dollars)

7. Provision pour restructuration

Marine Atlantique S.C.C. a transféré le Service de la Baie de Fundy et le Service de transport côtier Terre-Neuve-et-Labrador à des tiers le 1er avril 1997, et a fermé le Service Nouveau-Brunswick/Île-du-Prince-Édouard le 31 mai 1997. Le financement des coûts liés à ces transferts est régi par des ententes conclues avec le gouvernement du Canada, sous réserve de l'approbation du Parlement.

Selon les estimations de la direction, le passif lié à la restructuration, y compris les tranches à court et à long terme, se présentait comme suit au 31 décembre :

	1999	1998
Indemnités de cessation d'emploi	22 218 $	29 937 $
Compression du régime de retraite	(3 162)	(3 154)
Provision pour restructuration	19 056	26 783
Moins la tranche à court terme	6 832	9 211
Tranche à long terme	12 224 $	17 572 $

En ce qui concerne les indemnités de cessation d'emploi, les estimations de la société se fondent sur des ententes spéciales conclues en cette matière avec les employés syndiqués, ententes qui visent la plupart des groupes d'employés touchés par le transfert et la fermeture des services. Pour les autres employés, un programme distinct d'indemnités de cessation d'emploi a été mis au point. Par le biais de ces arrangements, la direction a procédé à une estimation du passif lié à la compression prévue de l'effectif, compte tenu de ses besoins en personnel à la suite de la restructuration prévue dans les plans formels de la société. L'état des résultats contient une charge de 1 140 $ (9 572 $ en 1998) au titre des frais de restructuration se rapportant à des estimations mises à jour en fonction de données réelles et nouvelles. L'estimation pourrait différer grandement si les hypothèses clés que la direction a posées au sujet des principaux facteurs déterminants différaient des prévisions. Pour en arriver à ces estimations, la société a posé des hypothèses importantes se rapportant notamment aux taux d'intérêt liés aux facteurs d'actualisation de la tranche à long terme du passif, aux dates prévues de départ des employés et au nombre de départs.

Le crédit pour le redressement de la charge de retraite est de 3 162 $ au 31décembre 1999 (3 154 $ en 1998); il découle de la constatation d'une compression partielle du régime de retraite, en raison des départs. L'état des résultats comprend un redressement de 8 $ (1 100 $ en 1998) qui a été apporté à la provision pour frais de restructuration. L'actuaire de la société a établi cette estimation en se fondant sur les hypothèses de la direction.

8. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 décembre 1999, 517 061 (517 061 en 1998) actions de 0,50 $ chacune (0,50 $ en 1998) avaient été émises et étaient entièrement libérées.

9. Opérations entre apparentés

Du fait de la propriété commune, la société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État qui ont été créés par le gouvernement du Canada. La société transige avec ces entités dans le cours normal des affaires. En outre, le gouvernement du Canada finance la société, ainsi qu'il est indiqué à la note 2 b).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé
le 31 décembre 1999
(en milliers de dollars)

10. Engagements et éventualités

a) Le montant total nécessaire à l'achèvement des immobilisations dont la construction a été donnée à contrat était de 2 182 $ au 31 décembre 1999 (258 $ en 1998).

b) La société utilise des biens qui sont à sa disposition en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers annuels minimums s'établissent comme suit : 133 $ pour 2000 et 51 $ pour 2001.

c) La société est visée par des réclamations d'une valeur estimative de 950 $ (2 200 $ en 1998) (compte non tenu de ce qui est indiqué à la note 10 (e)). La direction en a fait une estimation et a comptabilisé au passif une charge à payer; elle ne prévoit pas que ce passif augmente de façon importante dans un proche avenir.

d) La banque de la société a émis une lettre de crédit en faveur de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents du travail du Nouveau-Brunswick, en garantie du paiement de dettes futures s'élevant à 4 200 $ (4 200 $ en 1998). La direction n'a comptabilisé aucun des coûts qui seront associés aux indemnisations des accidents du travail futures. La société aura des obligations futures envers quatre provinces au titre de réclamations passées pour blessures corporelles. Ces coûts pourraient être importants, compte tenu du fait que les paiements à ce chapitre ont totalisé 1 604 $ en 1999 (1 288 $ en 1998) (se reporter à la note 2 (i) (II)).

e) La société a fourni cinq lettres de garantie à autant de créanciers d'un affréteur, pour un montant total de 2 464 $ (2 464 $ en 1998). Les garanties ont été fournies pour obtenir la libération d'un navire de la société qui avait été saisi par suite de la faillite de l'affréteur. La société a garanti qu'elle paierait aux créanciers certaines créances, pourvu qu'elles soient jugées valides par les tribunaux. Ces coûts seront inclus dans les charges d'exploitation au fur et à mesure qu'ils seront engagés ou lorsqu'il sera raisonnablement possible d'en faire une estimation.

f) Dans le cours normal de ses activités, la société est demandeur, défendeur ou autre partie à des réclamations ou à des poursuites. Selon la direction, ces actions n'auront aucune incidence importante sur les activités de la société. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes de la société à cet égard.

11. Régimes de retraite

La société offre, par l'entremise d'un fiduciaire, un régime de retraite à prestations déterminées qui couvre la quasi-totalité de ses employés. Les prestations sont généralement fondées sur les années de service et le taux de salaire des employés. Selon la dernière évaluation actuarielle, datée du 31 décembre 1997, le régime enregistre un surplus net.

La valeur actuarielle des prestations de retraite et de la charge de retraite est déterminée par un actuaire, en fonction d'hypothèses fournies par la direction de la société. Les plus importantes de ces hypothèses concernent le taux d'intérêt, soit 7,5 % (7,5 % en 1998), et le taux d'augmentation des salaires, 5 %, auquel s'ajoutent les augmentations au mérite (5 %, plus des augmentations au mérite, en 1998). Si les taux d'intérêt et les augmentations futurs réels diffèrent, les obligations découlant du régime de retraite pourraient s'en trouver sensiblement modifiées.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé
le 31 décembre 1999
(en milliers de dollars)

Les coûts et les obligations découlant du régime de retraite de la société se présentaient comme suit au 31décembre :

	1999	1998
Actif de la caisse de retraite (valeur marchande)	437 697 $	443 461 $
Obligations découlant du régime de retraite	387 782 $	377 970 $
La charge (le revenu) de retraite de l'exercice s'établit comme suit :		
Coût des services rendus de l'exercice	4 411 $	2 401 $
Intérêts sur les obligations découlant du régime de retraite	24 939	25 966
Rendement de l'actif de la caisse de retraite	(28 349)	(28 204)
Autres	(2 713)	(1 382)
Revenu de retraite	(1 712) $	(1 219) $

L'écart cumulatif de 5 715 $ (3 945 $ en 1998) entre les montants passés en charges et les cotisations au titre de la capitalisation est pris en compte dans le bilan à titre de composante des charges payées d'avance.

12. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le changement de date ait eu lieu, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

13. Retraitement des données de 1998

Certaines données de 1998 ont été retraitées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée en 1999.

Monnaie royale canadienne

Rapport de la direction

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et la direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. La direction est également responsable de toute autre information que renferme le rapport annuel et de la concordance, le cas échéant, de cette information avec les états financiers.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et documents comptables, des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent ainsi qu'à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la société.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du Comité de vérification, composé en majorité d'administrateurs externes. Le Comité rencontre la direction et le vérificateur externe indépendant pour voir comment ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et d'autres sujets financiers pertinents. Le Comité de vérification a examiné les états financiers avec le vérificateur externe et a soumis son rapport au Conseil d'administration qui, à son tour, a examiné et approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la société, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers et fait rapport au ministre responsable de la Monnaie royale canadienne.

La présidente de la Monnaie

Danielle V. Wetherup

La vice-présidente, Administration et Finances

Beverley A. Lepine

Rapport du vérificateur

Au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

J'ai vérifié le bilan de la Monnaie royale canadienne au 31 décembre 1999 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'asurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la société.

Le vérificateur général du Canada

L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada, le 18 février 2000

Bilan

au 31 décembre 1999 (en milliers de dollars)

	1999	1998
Actif		
À court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 8)	16 109 $	9 813 $
Débiteurs	35 834	30 237
Frais payés d'avance	2 042	1 740
Stocks (note 3)	37 419	53 452
	91 404	95 242
Immobilisations (note 4)	89 204	63 829
	180 608 $	159 071 $
Passif		
À court terme		
Créditeurs	33 208 $	30 861 $
Dette à court terme	–	6 200
Tranche des emprunts échéant à moins d'un an (note 5)	5 302	1 000
Revenus reportés	5 728	2 723
	44 238	40 784
À long terme		
Revenus reportés	2 188	2 695
Emprunts (note 5)	36 676	40 302
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	6 529	6 047
	45 393	49 044
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
(4 000 actions non transférables autorisées et émises)	40 000	40 000
Bénéfices non répartis	50 977	29 243
	90 977	69 243
	180 608 $	159 071 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Approuvé par la direction

La présidente
de la Monnaie

Danielle V. Wetherup

La vice-présidente,
Administration et Finances

Beverley A. Lepine

Approuvé au nom du
Conseil d'administration

Le président du Conseil

Emmanuel Triassi

Approbation recommandée au nom du
Comité de vérification

Le président

Charles F.M. Ross, B.A.sp., LL.B.

État des résultats et des bénéfices non répartis

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 (en milliers de dollars)

	1999	1998
Revenus	584 372 $	511 267 $
Coût des produits vendus	493 158	450 172
Bénéfice brut	91 214	61 095
Autres dépenses d'exploitation		
Marketing et ventes	40 350	33 181
Administration	22 788	18 043
Amortissement	4 943	4 067
	68 081	55 291
Bénéfice d'exploitation	23 133	5 804
Intérêts créditeurs	1 292	1 115
Intérêts débiteurs	(2 382)	(2 216)
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices	22 043	4 703
Impôt sur les bénéfices (note 6)	309	252
Bénéfice net	21 734	4 451
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	29 243	24 792
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	50 977 $	29 243 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 (en milliers de dollars)

	1999	1998
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Encaissements (clients)	**580 946 $**	504 779 $
Décaissements (fournisseurs et employés)	**(537 725)**	(505 762)
Intérêts reçus	**1 619**	775
Intérêts versés	**(706)**	(914)
Impôt sur les bénéfices payé	**(320)**	(241)
	43 814	(1 363)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(30 318)**	(21 234)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'emprunts	**(7 200)**	(1 022)
Produits d'emprunts	**–**	37 200
	(7 200)	36 178
Augmentation nette de l'encaisse et des placements à court terme	**6 296**	13 581
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	**9 813**	(3 768)
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	**16 109 $**	9 813 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

31 décembre 1999

1. Pouvoirs et objectifs

La Monnaie a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* afin de frapper des pièces de monnaie en vue de réaliser des bénéfices et d'exercer des activités connexes. Elle est une société mandataire de Sa Majesté mentionnée à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle produit toutes les pièces de monnaie qui ont cours au Canada et administre les réseaux de distribution pour le compte du gouvernement du Canada. Elle est aussi l'un des principaux producteurs mondiaux de pièces de circulation, de collection et d'investissement destinées aux marchés intérieurs et étrangers, et l'un des plus grands affineurs d'or au monde.

La Monnaie peut emprunter au Trésor ou à toute autre source, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances quant à la période et aux conditions de l'emprunt. Depuis mars 1999, suivant une modification de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, l'ensemble des montants prêtés à la Monnaie et non remboursés ne doit à aucun moment dépasser 75 millions de dollars, tandis que la limite était fixée antérieurement à 50 millions.

2. Principales conventions comptables

a) Stocks

Les stocks de matières premières et de fournitures sont évalués au coût, celui-ci étant déterminé selon la méthode du coût moyen, ou à la valeur de remplacement si elle est inférieure au coût. Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût, celui-ci étant déterminé selon la méthode du coût moyen, ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure au coût.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Améliorations aux terrains	2 1/2 %
Bâtiments	2 1/2 %
Matériel	10 %
Matériel informatique et logiciels	20 %

c) Revenus reportés

Les paiements reçus par anticipation sur les ventes ne sont constatés dans les résultats qu'à l'expédition du produit.

d) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des indemnités à la cessation de leur emploi, comme le prévoient leur convention collective et les conditions d'emploi. Ces indemnités sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont acquises par les employés.

e) Régime de retraite

Les employés participent au Regime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Jusqu'ici, la société versait des cotisations équivalant à celles des employés pour les services courants. À compter du 1er avril 2000, elle versera des cotisations plus élevées, correspondant au plein montant des contributions d'employeur. Ce montant, exprimé en pourcentage des cotisations des employés, variera d'un exercice à l'autre selon les antécédents. Les cotisations de la société représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite et sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus. La société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

f) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments de revenus et de dépenses sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice. Les profits et pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Notes aux états financiers

31 décembre 1999

3. Stocks

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Matières premières	9 973 $	27 012 $
Travaux en cours	9 477	11 788
Produits finis	13 889	10 903
Fournitures	4 080	3 749
	37 419 $	53 452 $

4. Immobilisations

(en milliers de dollars)

			1999	1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	3 226 $	- $	3 226 $	3 226 $
Améliorations aux terrains	914	697	217	231
Bâtiments	67 709	18 855	48 854	38 939
Matériel	70 412	36 012	34 400	19 070
Matériel informatique et logiciels	7 552	5 045	2 507	2 363
	149 813 $	60 609 $	89 204 $	63 829 $

5. Emprunts

(en milliers de dollars)

	1999	1998
Emprunt d'une durée de dix ans échéant en décembre 2007, portant intérêt à un taux semestriel de 5,840 %, et dont le principal est remboursable en dix versements annuels égaux à partir de décembre 1998	8 000 $	9 000 $
Obligation amortissable assortie d'une exonération d'intérêt pendant deux ans, échéant en décembre 2009, à coupon d'intérêt de 7,753 % par semestre à partir de juin 2000 et dont le principal est remboursable en dix versements annuels égaux à partir de décembre 2000	31 000	31 000
Intérêts courus sur l'obligation	2 978	1 302
	41 978	41 302
Moins la tranche échéant à moins d'un an	5 302	1 000
	36 676 $	40 302 $

Notes aux états financiers

31 décembre 1999

6. Impôt sur les bénéfices

L'impôt de la société en 1999 se résume à l'impôt des grandes sociétés. Le taux d'imposition prévu de la société est le taux fédéral net prévu par la loi (incluant la surtaxe) de 39,12 % moins la déduction de fabrication et de transformation de 7,0 %. Exception faite de l'impôt des grandes sociétés, le taux d'imposition réel pour 1999 et 1998 est nul suite à l'utilisation par la société de pertes non constatées auparavant et de l'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable de l'actif à la date où la société est devenue assujettie à l'impôt sur les bénéfices. Il y a un écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable de l'actif durant l'exercice de l'ordre de 0,1 million de dollars (22,4 millions en 1998), avantage fiscal qui n'a pas été comptabilisé. La société n'est pas assujettie à l'impôt provincial.

7. Opérations entre apparentés

En termes de propriété commune, la société est apparentée à toutes les entités appartenant à l'État. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées. Les opérations avec le ministère des Finances concernant la production et la distribution de pièces canadiennes de circulation sont effectuées en général selon la méthode du prix coûtant majoré.

8. Instruments financiers

La société utilise des instruments financiers comme les contrats à terme et les options pour réduire les risques de change et du prix des métaux. À la fin de l'exercice, elle avait des options sur métaux précieux d'une valeur de 5 millions de dollars (10 millions en 1998), acquises pour contrebalancer le risque quant aux options émises par la société au titre des pièces de monnaie à valeur garantie. Ces options ont expiré en janvier 2000. Il n'y avait aucun contrat de change à terme en cours à la fin de l'exercice (10 millions en 1998). Les gains ou pertes sur ces instruments financiers sont constatés au cours de la même période que les éléments couverts. Conformément à la politique de placement de la société, toutes les contreparties de placements et autres instruments financiers sont cotées soit R-1 bas ou mieux par le Dominion Bond Rating Service, soit AA ou mieux par Moody's Investors Service. Au 31 décembre 1999, la Monnaie avait fait des placements à court terme d'une valeur de 14 683 000 $ (contre 14 402 000 $ en 1998). En raison de son échéance à court terme, chacun de ces placements affiche une valeur comptable proche de sa juste valeur marchande.

9. Engagements

Afin de faciliter la production de pièces de métaux précieux et de contrer les risques inhérents aux variations de prix des métaux, la Monnaie emprunte en permanence des métaux précieux et paie des frais de location calculés d'après la valeur marchande. Les métaux visés par ces contrats n'apparaissent pas aux états financiers. Au 31 décembre 1999, ils se répartissaient comme suit : 207 889 onces d'or, 1 165 919 onces d'argent et 1 730 onces de platine (contre 148 588 onces d'or, 1 190 684 onces d'argent et 7 590 onces de platine en 1998).

Musée
canadien
de la
nature

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

C'est à la direction de la société qu'il incombe d'établir et de tenir un ensemble de documents comptables, de contrôles internes et de pratiques de gestion qui lui permettent, avec un degré raisonnable de certitude, de produire des données financières fiables, de protéger et contrôler ses actifs, de diriger ses opérations conformément aux lois et règlements qui la régissent, de gérer ses ressources avec efficience et économie et d'exercer ses activités avec efficacité.

La direction est en outre tenue d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers de la société. Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les autres données financières figurant dans le présent rapport annuel correspondent à celles qu'on trouve dans les états financiers.

Pour sa part, le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le conseil assume cette charge par l'entremise du comité de la vérification et des finances dont la majorité des membres ne sont pas des dirigeants de la société. Le comité tient périodiquement des réunions avec la direction, les vérificateurs internes de la société et le vérificateur général du Canada, afin d'étudier la façon dont ces groupes remplissent leur mission et de discuter de vérification, de contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le conseil d'administration a examiné les états financiers avec le vérificateur général du Canada et les a approuvés.

La vérification externe des états financiers a été faite par le vérificateur général du Canada. Son rapport présente une opinion indépendante sur les états financiers soumis à la ministre du Patrimoine canadien.

La Présidente-directrice générale,

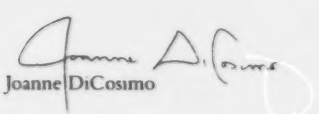

Joanne DiCosimo

Vice-président, services corporatifs et chef de l'exploitation,

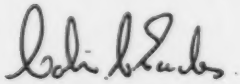

Colin C. Eades

Le 2 juin 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan du Musée canadien de la nature au 31 mars 2000 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la société.

Pour le vérificateur général du Canada,

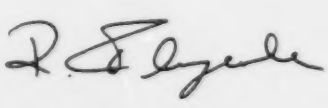

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 2 juin 2000

Bilan au 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

	Notes	2000	1999
ACTIF			
À court terme			
Encaisse et placements à court terme	3	4 770	3 696
Débiteurs			
Clients		401	257
Ministères et organismes du gouvernement		919	326
Stock		14	22
Frais payés d'avance		975	844
		7 079	5 145
Encaisse et placements à court terme affectés	3, 4	629	637
Collections	5	1	1
Immobilisations	6	35 813	37 229
		43 522	**43 012**
PASSIF			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer			
Fournisseurs		2 080	1 423
Ministères et organismes du gouvernement		676	836
Tranche à court terme – obligation découlant d'une location-acquisition	7	163	147
Tranche à court terme – emprunt auprès du ministère du Patrimoine canadien	7	347	333
Revenus et crédit parlementaire reportés		427	602
Provision pour indemnités de cessation d'emploi		131	86
		3 824	3 427
Obligation découlant d'une location-acquisition	7	33 520	33 683
Emprunt auprès du ministère du Patrimoine canadien	7	738	1 085
Financement des immobilisations reporté	8	3 947	4 171
Provision pour indemnités de cessation d'emploi		892	782
Apports reportés	9	379	387
		43 300	43 535
Dotation	10	250	250
AVOIR DU CANADA		(28)	(773)
		43 522	**43 012**

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Approuvés par le Conseil d'administration :

Le président du Conseil d'administration,

Frank Ling

Le président du Comité de la vérification et des finances

R. Kenneth Armstrong

Recommandés par la direction :

Le vice-président, Services corporatifs et chef de l'exploitation,

Colin C. Eades

L'agent financier supérieur à plein temps,

Lynne Ladouceur, CA

État des résultats et de l'avoir du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

	Notes	2000	1999
REVENUS			
Opérations commerciales	11	990	907
Apports		292	180
Programmes éducatifs		154	188
Services scientifiques		58	72
Intérêts créditeurs		344	259
Divers		25	43
		1 863	**1 649**
DÉPENSES			
Frais en personnel		9 411	8 756
Indemnités de cessation d'emploi		186	99
Intérêts sur obligation découlant d'une location-acquisition		3 398	3 425
Exploitation et entretien des édifices		2 644	2 561
Services professionels et spéciaux		2 061	1 913
Amortissement des immobilisations		1 590	1 633
Gestion de l'information, infrastructure et systèmes		1 225	1 214
Impôts fonciers et contrats de location d'immeubles		800	1 611
Marketing et communications		549	490
Matériel et équipement		549	579
Expositions		546	175
Frais de déplacement		331	396
Réparations et entretien		92	63
Projet de réfection de la maçonnerie		–	180
Fret et transport		74	109
Acquisitions d'articles pour les collections		4	–
Divers		18	21
		23 478	**23 225**
Résultats d'exploitation nets avant financement public		(21 615)	(21 576)
Crédit parlementaire pour dépenses d'exploitation	12	21 772	20 737
Amortissement du financement des immobilisations reporté	8	588	536
Résultats d'exploitation nets	13	745	(303)
Solde au début de l'exercice		(773)	(470)
Solde à la fin de l'exercice		**(28)**	**(773)**

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats d'exploitation nets	745	(303)
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	1 590	1 633
Indemnités de cessation d'emploi	155	32
Amortissement du financement des immobilisations reporté	(588)	(536)
(Diminution) augmentation des apports reportés	(8)	64
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement	(538)	323
	1 356	1 213
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt auprès du ministère du Patrimoine canadien	(333)	(319)
Crédit parlementaire affecté à l'achat de biens immobilisés amortissables	364	168
Obligation découlant d'une location-acquisition	(147)	(133)
	(116)	(284)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(174)	(454)
Diminution de l'encaisse et des placements à court terme affectés	8	157
	(166)	(297)
Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme	1 074	632
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	3 696	3 064
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	**4 770**	**3 696**

Les notes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

1. Pouvoirs et mission

Le Musée canadien de la nature a été constitué en vertu de la *Loi sur les musées*, le 1er juillet 1990, en tant que société d'État mandataire désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La société a pour mission d'accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt et le respect à l'égard de la nature, de même que sa connaissance et son degré d'appréciation par tous par la constitution, l'entretien et le développement, aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets d'histoire naturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de la nature, des enseignements et de la compréhension qu'elle génère.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers sont établis selon les principes comptables généralement reconnus et respectent les conventions comptables suivantes :

A) Stock – Le stock de publications est évalué au plus bas du coût et de la valeur de réalisation nette.

B) Immobilisations – Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations inscrites comme locations-acquisitions sont initialement comptabilisées selon la valeur actualisée des paiements minimaux de loyer au début du bail. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire fondé sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Propriété louée en vertu d'un contrat de location-acquisition	35 ans
Cabinets de collection et rayonnage	35 ans
Matériel de recherche	10 ans
Matériel technique	10 ans
Matériel de bureau et ameublement	10 ans
Véhicules motorisés	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans

Les principales améliorations locatives sont capitalisées et amorties sur la durée respective des baux pour une période de cinq ans au maximum.

Le coût de l'équipement et du matériel destinés à la conception, à la réalisation et à l'entretien des expositions est passé en charges dans l'exercice d'acquisition.

C) Collections – Le Musée canadien de la nature détient et conserve une collection inestimable d'objets d'histoire naturelle pour le bénéfice des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Les collections de la société forment la majeure partie de son actif. Ces collections figurent au bilan comme un élément d'actif comptabilisé à la valeur symbolique de 1 000 $ étant donné la difficulté à déterminer une valeur appropriée pour ces actifs. Les articles achetés pour fins de collection sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont acquis. Les articles de collection donnés à la société ne sont pas inscrits aux livres.

D) Régime de retraite – Les employés de la société participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique qui est administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la société cotisent au Régime à parts égales. Ces cotisations représentent la responsabilité totale de la société et sont comptabilisées sur une base courante.
La société n'est pas tenue de verser des cotisations pour pallier les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

E) Indemnités de cessation d'emploi – Les contrats de travail et les conditions d'emploi en vigueur à la société prévoient le versement de certaines prestations de cessation d'emploi. La société comptabilise ces obligations à mesure que les employés accumulent des crédits leur donnant droit à ces prestations selon les conditions d'emploi.

F) Crédit parlementaire – Le crédit parlementaire pour les dépenses d'exploitation est constaté comme revenu au cours de l'exercice pour lequel il est approuvé. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat de biens immobilisés amortissables est comptabilisée à titre de financement des immobilisations reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations correspondantes. Les crédits parlementaires pour des projets particuliers sont constatés à l'état des résultats dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

G) Apports – La société comptabilise les apports selon la méthode du report.
Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.
Les apports reçus autrement qu'en espèces sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur réception par la société.
Les bénévoles fournissent un grand nombre d'heures, chaque année. Puisqu'il est difficile d'évaluer leur juste valeur, les services fournis à la société à titre gracieux ne figurent pas aux présents états financiers.

3. Encaisse et placements à court terme

La société investit les fonds d'exploitation et ceux affectés sur le marché monétaire à court terme. Le rendement global du portefeuille au 31 mars 2000 était de 5,11 % (4,83 % en 1999). Les politiques de la société portant sur la trésorerie limitent ses placements à des instruments financiers à court terme dont les termes n'excèdent pas 36 mois, sont classés AA ou titrés meilleurs et garantis par le gouvernement du Canada, un gouvernement provincial ou la Banque Royale du Canada. Le terme à courir moyen est de 15 jours (24 jours en 1999). La valeur comptable du portefeuille correspond approximativement à sa juste valeur.

4. Encaisse et placements à court terme affectés

Les comptes d'encaisse et de placements à court terme affectés représentent la somme des apports reportés et de la dotation. Les comptes d'encaisse affectée sont gérés conformément aux stipulations des donateurs et investis selon les politiques de placement de la société.

5. Collections

Le Musée canadien de la nature détient et conserve des collections inestimables de spécimens pour le bénéfice des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Les collections d'histoire naturelle comprennent plus de dix millions de spécimens, dont 25 396 spécimens additionnels au cours de l'exercice. Elles constituent des ressources scientifiques exceptionnelles disponibles pour des fins de recherche, d'exposition et d'éducation au niveau national et international.

Les collections se répartissent en quatre disciplines :

- **la collection des sciences de la terre**
  (minéraux, roches, gemmes, fossiles)
- **la collection de vertébrés**
  (mammifères, oiseaux, poissons, amphibiens, reptiles)
- **la collection d'invertébrés**
  (mollusques, insectes, crustacés, parasites, vers)
- **la collection de botanique**
  (algues, plantes vasculaires, mousses, lichens)

De plus, la recherche sur la préservation sert à améliorer la gestion des collections.

6. Immobilisations

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	2000 Valeur comptable nette	1999 Valeur comptable nette
Terrain	505	–	505	505
Propriété louée en vertu d'un contrat de location-acquisition	35 040	3 966	31 074	32 065
Cabinets de collection et rayonnages	3 522	403	3 119	3 220
Matériel informatique et logiciels	2 951	2 827	124	337
Matériel de recherche	1 394	1 279	115	145
Matériel de bureau et ameublement	1 283	719	564	656
Améliorations locatives	1 969	1 759	210	201
Matériel technique	312	232	80	91
Véhicules motorisés	61	39	22	9
	47 037	**11 224**	**35 813**	**37 229**

L'édifice commémoratif Victoria ainsi que le terrain sont la propriété du gouvernement du Canada et, par conséquent, ne sont pas inclus dans les immobilisations.

7. Obligations financières

L'Édifice du patrimoine naturel (ÉPN) abrite les collections d'histoire naturelle et les fonctions administratives du Musée canadien de la nature sur le terrain de la société, situé à Aylmer, au Québec.

L'acquisition de l'édifice s'est fait au moyen d'un contrat de location-acquisition, dont l'échéance est fixée à 35 ans. La société s'est engagée à payer le loyer en toute circonstance et, advenant la résiliation du bail, suite à une décision de la société ou autrement, elle versera un loyer suffisant pour rembourser tous les coûts de financement de l'édifice. La direction a l'intention de s'acquitter intégralement de l'obligation financière découlant du contrat de location et d'obtenir le titre de propriété de l'édifice en 2031. En 1997-1998, la société a obtenu du financement auprès du ministère du Patrimoine canadien pour les dépenses additionnelles de construction et d'aménagement de l'ÉPN.

Les montants futurs de loyer minimum et de remboursement des dettes ont été estimés comme suit pour chaque exercice, de même qu'au total :

(en milliers de dollars)

	Obligation découlant du contrat de location-acquisition	Obligation découlant d'un emprunt auprès du ministère du Patrimoine canadien	Total des obligations financières
2001	3 500	377	3 877
2002	3 500	377	3 877
2003	3 500	377	3 877
2004	3 500	–	3 500
2005	3 500	–	3 500
Par la suite	92 750	–	92 750
Total des versements minimums futurs	110 250 (1)	1 131 (2)	111 381
Déduire : intérêts implicites	(76 567)	(46)	(76 613)
Valeur actualisée des obligations financières	**33 683**	**1 085**	**34 768**

NOTES:

(1) Le total des sommes à verser en vertu du contrat de location-acquisition est fondé sur un taux d'intérêt fixe de 9,88 %, pour une période de 35 ans, établi au moment de la signature du bail.

(2) Le total des sommes à verser en vertu de l'emprunt auprès du ministère du Patrimoine canadien est fondé sur un taux d'intérêt fixe de 4,27 % pour une période de 3 ans.

8. Financement des immobilisations reporté

Le financement des immobilisations reporté représente la tranche non amortie de la portion du crédit parlementaire affectée à l'achat de biens immobilisés amortissables.

Les changements apportés au solde du financement des immobilisations reporté se traduisent comme suit :

(en milliers de dollars)

	2000	1999
Solde d'ouverture	4 171	4 539
Plus portion du crédit parlementaire affectée à l'achat de biens immobilisés amortissables	364	168
Moins amortissement du financement des immobilisations reporté	(588)	(536)
Solde de clôture	**3 947**	**4 171**

9. Apports reportés

Les apports reportés représentent les apports grevés d'une affectation d'origine externe qui ne sont pas encore constatés, de même que les revenus de placement afférents. Les variations du solde et des éléments des apports reportés se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)

	2000	1999
Solde d'ouverture	387	323
Plus apports reçus pendant l'exercice	232	241
Moins montants constatés comme apports de l'exercice	(240)	(177)
Solde de clôture	379	387
Les apports reportés comprennent ce qui suit :		
Fonds affectés à des fins de recherche	65	72
Fonds affectés à des fins de programmation	283	273
Intérêts affectés à la dotation	31	42
Total des apports reportés	**379**	**387**

10. Dotation

La société conserve un fonds de dotation constitué d'un capital de 250 000 $ et d'une importante collection entomologique. Anne et Henry Howden ont fait ce don pour permettre la conduite d'études professionnelles et la recherche de collections entomologiques pour la société.

Le principal du Fonds de dotation d'entomologie systématique ne peut être dépensé. L'intérêt gagné cumulatif de la dotation doit être utilisé pour les fins stipulées. Le solde résiduel de ces intérêts au 31 mars 2000 s'élevait à 31 070 $ (42 400 $ au 31 mars 1999) et il est inclus dans les apports reportés (note 9).

Advenant que la société décide de ne plus maintenir de collections entomologiques, ce fonds de dotation ainsi que ces collections devront alors être cédés au Musée royal de l'Ontario.

11. Opérations commerciales

Le revenu des opérations commerciales se compose des éléments suivants :

(en milliers de dollars)

	2000	1999
Loyer de la boutique	52	46
Revenus - édition	37	49
Redevances d'édition	33	35
Droits d'entrée	449	420
Stationnement	171	144
Location des installations	248	213
Revenu total des opérations commerciales	**990**	**907**

12. Crédit parlementaire

(en milliers de dollars)

	2000	1999
Crédit parlementaire approuvé	21 658	20 848
Utilisé comme suit :		
Dépenses d'exploitation	21 772	20 557
Projet de réfection de la maçonnerie	–	180
Crédit parlementaire pour dépenses d'exploitation constaté à l'état des résultats	21 772	20 737
Plus crédit parlementaire affecté à l'achat de biens immobilisés amortissables	364	168
Moins remboursement au ministère du Patrimoine canadien	(377)	(377)
(Diminution) augmentation du crédit parlementaire reporté	(101)	320
Total utilisé	**21 658**	**20 848**

13. Résultats d'exploitation nets sur une base de caisse

(en milliers de dollars)

	2000	1999
Résultats d'exploitation nets :	745	(303)
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	1 590	1 633
Indemnités de cessation d'emploi	155	32
Amortissement du financement des immobilisations reporté	(588)	(536)
Résultats d'exploitation nets après ajout des éléments sans incidence sur l'encaisse	**1 902**	**826**

14. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déclarées dans les présents états financiers, la société est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État relevant du gouvernement canadien. La société transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

15. Engagements contractuels

La société a conclu des ententes pour se procurer des services et du matériel. Les coûts associés à ces ententes sont estimés à :

(en milliers de dollars)

	2001	2002 et exercices ultérieurs
Entretien des édifices	1 708	–
Ententes liées aux systèmes et à l'infrastructure	661	478
Autres engagements	1 027	93
	3 396	**571**

16. Équité salariale

En 1994, l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) a porté plainte contre la société, alléguant que celle-ci pratiquait la discrimination salariale selon le sexe. L'AFPC et la société ont convenu de formuler et de mettre en œuvre un nouveau régime de classification et d'évaluation. Ce régime servira à déterminer la relation entre les postes et préviendra la discrimination salariale selon le sexe pour la société. Cette dernière ne peut déterminer ni évaluer le résultat de cette plainte sur son exploitation. S'il y a lieu, les effets de la plainte seront comptabilisés dans l'exercice durant lequel ceux-ci seront connus.

17. Éventualité

Au cours de l'exercice précédent, un sous-traitant de la société a reçu une réclamation pour des frais additionnels dans le cadre du projet de réfection de la maçonnerie à l'Édifice commémoratif Victoria. Le sous-traitant analyse présentement le bien-fondé de cette réclamation. La société ne peut en ce moment déterminer et évaluer le résultat de cette réclamation sur son exploitation. S'il y a lieu, les effets de cette réclamation seront comptabilisés dans l'exercice durant lequel ceux-ci seront connus.

18. Chiffres correspondants

Les chiffres correspondants de l'exercice 1999 ont été reclassés afin de refléter la présentation adoptée en 2000.

Musée des beaux-arts du Canada

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de rapports financiers

Les états financiers ci-joints du Musée des beaux-arts du Canada (le Musée) et tous les renseignements dans le présent rapport annuel relèvent de la direction. Les états financiers comportent des sommes qui se fondent nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux que contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction entretient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus dans le but de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés, que des registres convenables sont tenus et que les opérations sont effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musees* et aux règlements administratifs du Musée.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de systèmes de contrôles appropriés et de qualité des rapports financiers. Le Comité de vérification et d'évaluation du Conseil d'administration se réunit régulièrement avec la direction ainsi que les vérificateurs internes et externes afin de discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le Comité examine les états financiers et soumet ses recommandations au Conseil d'administration qui les approuve.

Le vérificateur externe, le vérificateur général du Canada, est responsable de vérifier les états financiers et de remettre son rapport à la ministre du Patrimoine canadien.

Le directeur du Musée
Pierre Théberge, C.Q.

Le sous-directeur du Musée,
Administration et finances
James Lavell, CA

Ottawa, Canada
Le 2 juin 2000

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan du Musee des beaux-arts du Canada au 31 mars 2000 et les etats des résultats, de l'évolution de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe a la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces etats financiers en me fondant sur ma verification.

Ma vérification a été effectuee conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la verification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les etats financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La verification comprend le contrôle par sondages des élements probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend egalement l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appreciation de la presentation d'ensemble des etats financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financiere du Musee au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice termine à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformement aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je declare qu'à mon avis ces principes ont ete appliques de la meme maniere qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les operations du Musee dont j'ai eu connaissance au cours de ma verification des etats financiers ont ete effectuees, à tous les égards importants, conformement à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musees* et aux règlements administratifs du Musee.

Pour le verificateur general du Canada

Richard Flageole, FCA
verificateur general adjoint

Ottawa, Canada
Le 2 juin 2000

Bilan

au 31 mars 2000 (en milliers de dollars)

Actif	2000	1999
À court terme		
Encaisse et placements (note 3)	3 845 $	8 232
Débiteurs	4 556	1 034
Stocks	854	850
Frais payés d'avance	928	190
	10 183	10 306
Encaisse et placements affectés (note 3)	1 373	1 504
Collection (note 4)	1	1
Immobilisations (note 5)	8 760	8 919
	20 317 $	20 730

Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	3 187 $	4 957
Compte pour but spécifique (note 7)	413	523
	3 600	5 480
Indemnités de cessation d'emploi à payer	1 537	1 388
Contributions reportées (note 8)	808	851
Financement des immobilisations reporté (note 9)	11 995	8 919
Total du passif	17 940	16 638
Dotations		
Dotations (note 10)	128	126
Avoir du Canada		
Grevé d'affectations d'origine interne	24	4
Non affecté	2 225	3 962
Total de l'avoir du Canada	2 249	3 966
	20 317 $	20 730

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Le président

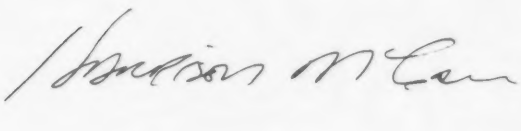

La vice-présidente

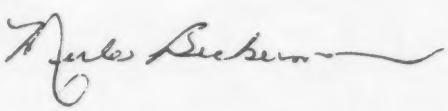

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 (en milliers de dollars)

	2000	1999
Dépenses		
Collections et recherche		
exploitation	**4 188 $**	4 447 $
acquisitions (note 4)	**2 960**	5 489
Total - collections et recherche	**7 148**	9 936
Rayonnement	**200**	112
Affaires publiques	**6 702**	6 427
Développement	**3 799**	4 371
Expositions et gestion des collections	**7 198**	6 718
Installations	**13 583**	15 555
Administration	**3 823**	4 515
Total des dépenses (tableau 1)	**42 453**	47 634
Moins : Revenus provenant de l'exploitation et de contributions (tableau 2)	**7 367**	8 976
Coût d'exploitation net avant financement public	**35 086**	38 658
Crédits parlementaires		
À l'égard des dépenses de fonctionnement		
À l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	**33 273**	31 113
Crédits parlementaires utilisés pour l'achat d'immobilisations amortissables	**(4 544)**	(2 523)
Amortissement du financement des immobilisations reporté	**1 468**	1 372
	30 197	29 962
À l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection (note 7)		
De l'exercice en cours	**3 000**	3 000
Prélevé des exercices antérieurs	**172**	310
	3 172	3 310
Total - crédits parlementaires	**33 369**	33 272
Résultats d'exploitation après financement public	**(1 717) $**	(5 386) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'avoir du Canada

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 (en milliers de dollars)

	Grevé d'affectations d'origine interne	Non Affecté	Total 2000	Total 1999
Solde au début de l'exercice	4 $	3 962 $	**3 966 $**	9 352 $
Résultats d'exploitation après financement public		(1 717)	**(1 717)**	(5 386)
Virements entre fonds :				
Acquisition d'œuvres d'art	(81)	81		
Contributions	100	(100)		
Intérêts	1	(1)		
Solde à la fin de l'exercice	24 $	2 225 $	**2 249 $**	3 966 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 (en milliers de dollars)

	2000	1999
Activités d'exploitation :		
Résultats d'exploitation apres financement public	**(1 717) $**	(5 386) $
Éléments sans incidence sur l'encaisse et les placements		
Amortissement	**1 468**	1 372
Variation nette des operations grevees d'affectations d'origine interne	**(20)**	1 737
Indemnités de cessation d'emploi à payer	**149**	172
Perte sur aliénation d'immobilisations	**12**	14
	(108)	(2 091)
Diminution (augmentation) des elements hors caisse du fond de roulement	**(6 034)**	2 045
	(6 142)	(46)
Activités de financement :		
Financement des immobilisations provenant du gouvernement du Canada	**4 544**	2 523
Amortissement de financement des immobilisations reporte	**(1 468)**	(1 372)
	3 076	1 151
Activités d'investissement :		
Achat d'immobilisations	**(1 326)**	(2 543)
Produit de l'alienation d'immobilisations	**5**	6
	(1 321)	(2 537)
Diminution de l'encaisse et des placements au cours de l'exercice	**(4 387)**	(1 432)
Encaisse et placements au début de l'exercice	**8 232**	9 664
Encaisse et placements a la fin de l'exercice	**3 845 $**	8 232 $

Les notes complementaires font partie integrante des etats financiers.

Notes aux états financiers

31 mars 2000

1. Pouvoirs, objectifs et activités

Le Musée des beaux-arts du Canada (le Musée) a été constitué en vertu de la *Loi sur les musees* en tant que société d'État le 1er juillet 1990, en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission du Musée, telle que stipulée dans la *Loi sur les musées*, est de constituer, d'entretenir et de faire connaître dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, une collection d'œuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines, principalement axée sur le Canada mais non exclusivement sur celui-ci, et d'amener tous les Canadiens et Canadiennes à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général. L'exploitation du Musée inclut son affilié, le Musée canadien de la photographie contemporaine (MCPC).

Le fonctionnement du Musée se divise en sept activités interdépendantes qui couvrent tous les aspects de son mandat. Ces activités se définissent comme suit :

Collections et recherche

Acquérir, préserver, documenter et étudier des œuvres d'art anciennes et contemporaines, nationales et internationales, afin de bien illustrer le patrimoine canadien en arts visuels et de les présenter dans le cadre des programmes du Musée.

Rayonnement

Instituer de nouveaux partenariats pour améliorer l'accès et la diffusion de la collection du Musée, notamment un programme de conservateurs en résidence, des coacquisitions et des prêts à long terme, ainsi que des expositions itinérantes et le recours aux nouvelles technologies de communication.

Affaires publiques

Favoriser la connaissance, la compréhension et l'appréciation des arts visuels chez les Canadiens et Canadiennes, et faire connaître les collections tant au Canada qu'à l'étranger.

Développement

Identifier de nouvelles sources de financement pour le Musée et son affilié afin d'accroître les recettes autonomes.

Expositions et gestion des collections

Élaborer un programme d'expositions itinérantes et gérer les expositions et les installations présentées au Musée, et veiller à la documentation des collections du Musée.

Installations

Offrir, pour la preservation et l'exposition des collections nationales d'œures d'art et des fonds de la Bibliotheque et Archives, un lieu sûr et adequat qui soit ouvert et accessible au public.

Administration

Assurer la direction et la surveillance; administrer les ressources et bien les mettre en valeur.

2. Conventions comptables importantes

Ces etats financiers ont ete prepares selon les principes comptables generalement reconnus. Voici les conventions comptables les plus importantes :

a) Stocks

Les stocks sont evalues au moindre du coût et de la valeur marchande. Le coût des livres et des publications est amorti au cours d'une periode maximale de trois ans, afin de tenir compte de la desuetude.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrees au coût et amorties sur les durees utiles estimatives selon la methode lineaire, comme il suit :

Materiel et mobilier	5 a 12 ans
Ameliorations locatives	25 ans
Ameliorations du bâtiment	25 ans
Vehicules	5 ans

Le coût original des edifices qu'occupe le Musee n'est pas declare aux etats financiers puisqu'ils appartiennent au gouvernement du Canada.

c) Collection

Le Musee detient une collection d'œuvres d'art pour le benefice, present et futur, des Canadiens et Canadiennes. La collection est declaree a la valeur nominale de 1 000 $ au bilan a cause des difficultes a determiner une valeur raisonnable pour ces actifs. Les œuvres d'art acquises par le Musee sont enregistrees comme depense dans l'exercice d'acquisition. Les œuvres d'art recues en don par le Musee ne sont pas enregistrees dans les registres comptables.

d) Régime de retraite

Les employés du Musée participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. Les employés et le Musée cotisent à part égale à ce régime. Cette cotisation représente l'obligation totale du Musée pour le Régime de retraite. Les cotisations à l'égard des services rendus au cours de l'exercice sont portées aux dépenses de l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Quant aux services passés admissibles, les cotisations sont imputées aux dépenses lorsqu'elles sont versées.

Le Musée n'a pas d'obligation en vertu des lois actuelles de verser des cotisations à l'égard des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

e) Indemnités de cessation d'emploi

Lors de leur cessation d'emploi, les employés du Musée ont droit à certaines indemnités prévues en vertu de leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est porté aux dépenses de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées.

f) Crédits parlementaires

Le Musée reçoit des fonds du gouvernement du Canada. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat de biens immobilisés amortissables est comptabilisée à titre de financement des immobilisations reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations correspondantes. Le solde du crédit parlementaire est comptabilisé dans l'état des résultats.

Les crédits parlementaires à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection sont comptabilisés initialement dans le compte pour but spécifique dans l'exercice auquel ils se rapportent et sont constatés dans l'état des résultats lors de l'acquisition d'objets pour la collection.

g) Contributions

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser des contributions. Les contributions non affectées sont constatées à titre de revenus une fois reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir, si la somme à recevoir peut être raisonnablement estimée et si sa perception est raisonnablement assurée. Les contributions grevées d'affectations d'origine externe, ainsi que l'intérêt sur les placements découlant de ces contributions, sont reportés et comptabilisés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont engagées. Les contributions concernant les dotations sont enregistrées comme dotations au bilan. L'intérêt sur les placements découlant de ces contributions est reporté et constaté à titre de revenu de l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont engagées.

Le Conseil d'administration a demandé que certaines contributions non affectées ainsi que l'intérêt sur les placements découlant de ces contributions soient grevés d'affectations d'origine interne pour l'achat d'objets pour la collection et pour d'autres activités connexes.

Les contributions sous forme de services sont inscrites à leur juste valeur à la date où le Musée les reçoit. Les bénévoles contribuent des heures considérables chaque année. Puisqu'il est difficile de déterminer leur juste valeur, leurs services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

h) Boutique et édition

Les dépenses de fonctionnement de la boutique et de l'édition sont comprises dans les dépenses d'exploitation.

3. Encaisse et placements

Le Musée effectue des placements à court terme et à faible risque sur le marché monétaire. Ces placements consistent d'un mélange d'acceptations bancaires ainsi que des fonds mutuels sur le marché monétaire. Le rendement moyen du portefeuille a été de 4.81 % (4.60 % en 1998-1999). La valeur comptable de ces placements correspond approximativement à leur juste valeur.

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Les soldes à la fin de l'exercice sont :		
Encaisse et placements :		
Encaisse	**835 $**	4 229 $
Placements sur le marché monétaire	**3 010**	4 003
	3 845 $	8 232 $
Encaisse et placements affectés :		
Compte pour but spécifique		
Encaisse	**13 $**	77 $
Placements sur le marché monétaire	**400**	446
	413	523
Contributions reportées, dotations et fonds grevés d'affectations d'origine interne :		
Encaisse	**160**	(275)
Placements sur le marché monétaire	**800**	872
Débiteur - Gouvernement du Canada	**-**	384
	960	981
	1 373 $	1 504 $

4. Collection

Le Musée possède une vaste collection en arts visuels et spécialement en art canadien. La collection comprend quelque 35 000 œuvres d'art composée de 48 600 pièces individuelles. De plus, le MCPC possède 160 000 pièces dans sa collection. Les principaux domaines de collection sont :

- Art canadien, incluant l'art inuit
- Art contemporain
- Art américain, européen et asiatique
- Art moderne du XX[e] siècle
- Photographies
- Estampes et dessins

Les acquisitions d'œuvres d'art pour la collection se font par achats, dons et legs. Les acquisitions de l'exercice sont comme suit :

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Achats provenant des fonds du compte pour but spécifique	**2 876 $**	**3 310 $**
Achats provenant des fonds grevés d'affectations d'origine interne	**81**	**2 178**
Achats provenant des fonds des contributions reportées	**3**	**1**
Total des achats	**2 960**	**5 489**
Juste valeur marchande des œuvres reçues par dons et legs	**2 612**	**15 435**
	5 572 $	**20 924 $**

5. Immobilisations

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
		(en milliers de dollars)		
Matériel et mobilier	**16 862 $**	**13 923 $**	**2 939 $**	**3 558 $**
Améliorations locatives	**3 981**	**1 274**	**2 707**	**2 866**
Améliorations du bâtiment	**3 814**	**737**	**3 077**	**2 476**
Véhicules	**135**	**98**	**37**	**19**
	24 792 $	**16 032 $**	**8 760 $**	**8 919 $**

6. Créditeurs et charges à payer

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Fournisseurs	**1 852 $**	3 106 $
Dû aux ministères et aux sociétés d'État	**482**	959
Salaires et avantages à payer	**853**	892
	3 187 $	4 957 $

7. Compte pour but spécifique - Acquisition d'objets pour la collection

Chaque année, le Musée reçoit un crédit parlementaire de 3 000 000 $ pour l'achat d'objets d'art pour la collection. Le Musée accumule ces fonds, ainsi que l'intérêt, dans un compte pour but spécifique qui permet, lorsque l'occasion se présente, d'effectuer l'acquisition d'œuvres historiquement importantes, uniques et de grande qualité, augmentant ainsi la valeur de la collection.

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	**523 $**	737 $
Crédit parlementaire	**3 000**	3 000
Intérêts	**62**	96
Total disponible	**3 585**	3 833
Achat d'objets pour la collection	**(2 876)**	(3 310)
Coûts relatifs aux acquisitions	**(296)**	-
Solde à la fin de l'exercice	**413 $**	523 $

8. Contributions reportées

Les contributions reportées consistent de la portion non constatée des contributions et du revenu de placement grevés d'affectations d'origine externe devant servir à l'achat d'œuvres d'art ou à d'autres activités spécifiques telles que prescrites par les donateurs pour des expositions, des publications, des programmes éducatifs ou de la recherche.

Voici une récapitulation des opérations de l'exercice :

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	**851 $**	1 140 $
Plus les recettes de l'exercice :		
Intérêts	**39**	77
Dons et legs	**114**	177
	153	254
Moins les déboursés de l'exercice:		
Acquisition d'objets pour la collection	**3**	1
Projet éducatif	**-**	458
Virement à la Fondation du MBAC à la demande du donateur	**100**	-
Autres	**93**	84
	196	543
Solde à la fin de l'exercice	**808 $**	851 $

9. Financement des immobilisations reporté

Le financement des immobilisations reporté représente la tranche non amortie de la portion du credit parlementaire utilisée ou à être utilisée pour l'achat de biens immobilisés amortissables.

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	**8 919 $**	7 768 $
Crédit parlementaire recu au cours de l'exercice pour l'achat de biens immobilisés amortissables	**1 309**	2 523
Crédit parlementaire recu au cours de l'exercice pour l'achat de biens immobilises amortissables dans les exercices ultérieurs	**3 235**	-
Amortissement	**(1 468)**	(1 372)
Solde à la fin de l'exercice	**11 995 $**	8 919 $

10. Dotations

Les dotations sont constituees des contributions affectees recues par le Musée. Le capital de ces dotations doit demeurer intact. Le revenu de placement produit par les dotations est comptabilise comme contribution reportee et doit être employe conformément aux diverses fins etablies par les donateurs. Le Musee s'assure que tous les fonds a affectation determinee soient dépenses pour les fins prevues.

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Solde au debut de l'exercice	**126 $**	126 $
Recettes de l'exercice, dons et legs	**2**	-
Solde à la fin de l'exercice	**128 $**	126 $

11. Engagements

Le Musée est signataire d'ententes dont la somme de 13 183 000 $ est non échue au 31 mars 2000. La majorité de ces engagements représente la partie qui reste d'un bail de 49 ans avec la Commission de la capitale nationale pour les locaux du MCPC. Voici les versements minimums exigés pour les exercices futurs :

	(en milliers de dollars)
2000-2001	3 705 $
2001-2002	468
2002-2003	326
2003-2004	326
2004-2042	8 358

12. Passif éventuel

En 1997, Revenu Canada a mis en question certains crédits de taxe sur les intrants de taxe sur les produits et services (TPS) réclamés par le Musée depuis octobre 1993. Il s'agit d'une question d'interprétation à savoir si la politique d'admission gratuite du Musée, qui a débuté en octobre 1993, constitue une fourniture exonérée en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* et si, par conséquent, les crédits de taxe sur les intrants devraient être rejetés. Du fait d'une multitude de questions non résolues, il n'est toujours pas certain que Revenu Canada émettra une cotisation et si oui, sur quelle base.

13. Opérations entre apparentés

Le Musée est apparenté, aux termes de la propriété en commun, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Musée entreprend des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires. Pour donner suite à un changement de politique relevant du Conseil du Trésor en 1999-2000, Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada a effectué, pour le Musée, des paiements de la subvention tenant lieu d'impôts fonciers au montant approximatif de 1 200 000 $ (aucun en 1998-1999). Cette somme n'est pas incluse dans les dépenses du Musée.

14. Fondation

En 1997-1998, la Fondation du Musée des beaux-arts du Canada (la Fondation) fut constituée sous la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est une entité distincte qui a pour mandat de recueillir des fonds qui seront utilisés exclusivement au profit du Musée. Au 31 mars 2000, la Fondation a amassé des fonds de dotation s'élevant à 940 000 $ (535 000 $ au 31 mars 1999). Au cours de l'exercice 1999-2000, le Musée a subvenu aux besoins de la Fondation en services de personnel administratif, de bureaux et d'équipement. Les dépenses de la Fondation étaient 150 000 $ en 1999-2000 (8 000 $ en 1998-1999); le Musée a contribué 83 000 $ (aucun en 1998-1999) à ce montant.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice 1998-1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Tableau des dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 (en milliers de dollars)

Tableau 1

	2000	1999
Traitements et avantages sociaux	**14 383 $**	14 361 $
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	**4 049**	5 177
Services professionnels et spéciaux	**3 762**	4 824
Réparations et entretien de l'édifice et du matériel	**3 042**	3 450
Acquisition d'objets d'art pour la collection	**2 960**	5 489
Services publics, fournitures et approvisionnements	**2 681**	3 113
Services de protection	**2 314**	2 632
Coût des ventes - boutique et édition	**1 942**	2 208
Amortissement	**1 468**	1 372
Publicité	**1 389**	1 078
Fret, camionnage et affranchissement	**1 155**	852
Déplacements	**1 143**	1 135
Publications	**871**	679
Communications	**386**	336
Loyer	**325**	329
Location de matériel	**300**	214
Achats pour la bibliothèque	**226**	264
Programme de bourses de recherche	**39**	66
Dépenses diverses	**18**	55
	42 453 $	47 634 $

Tableau des revenus d'exploitation et des contributions

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 (en milliers de dollars)

Tableau 2

	2000	1999
Exploitation		
Boutique et édition	2 577 $	3 209 $
Droits d'entrée	1 193	1 603
Commandites	686	347
Stationnement	589	602
Location des endroits publics	469	506
Adhésions	464	403
Intérêts	309	491
Expositions itinérantes	291	174
Recouvrement des dépenses - prêts d'œuvres d'art	252	140
Guides audio	123	364
Services d'éducation	106	86
Services alimentaires	30	41
Autres	55	57
	7 144	8 023
Contributions	223	953
	7 367 $	8 976 $

Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Les données financières ont été exclues pour l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, car leur rapport annuel de 1999-2000 n'avait pas été déposé au Parlement le 6 octobre 2000.

Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Les états financiers de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (« l'Office d'investissement du RPC ») ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et approuvés par le conseil d'administration. La direction est responsable des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel.

L'Office d'investissement du RPC tient des registres et élabore et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable quant à la protection et au contrôle de son actif et au fait que les transactions sont conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à son règlement d'application, aux règlements administratifs et à l'Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement.

Le comité de vérification voit à ce que le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers annuels. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes pour discuter de l'étendue des vérifications et des autres travaux dont les vérificateurs externes peuvent être chargés le cas échéant et de la portée des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité examine et approuve les états financiers annuels et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les vérificateurs externes de l'Office d'investissement du RPC, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière de l'Office d'investissement du RPC et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.

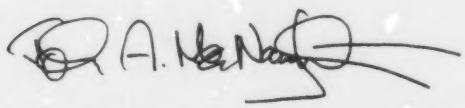

JOHN A. MACNAUGHTON
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

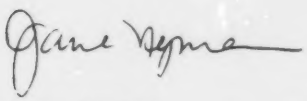

JANE NYMAN
VICE-PRÉSIDENTE, FINANCES ET EXPLOITATION

CERTIFICAT DE PLACEMENT

La *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi ») exige qu'un des administrateurs signe, au nom du conseil d'administration, un certificat indiquant que les placements détenus par l'Office d'investissement du RPC au cours de l'exercice ont été effectués conformément à la Loi ainsi qu'aux principes, normes et procédures en matière de placement de l'Office d'investissement du RPC. Ce certificat figure donc ci-dessous.

Les placements détenus par l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (« l'Office d'investissement du RPC ») au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000 ont été effectués conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* ainsi qu'à l'Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement de l'Office d'investissement du RPC.

Mary C. Arnold

MARY C. ARNOLD
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION,
AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE 1er JUIN 2000

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (« l'Office d'investissement du RPC ») au 31 mars 2000 ainsi que les états des résultats et du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement du RPC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office d'investissement du RPC et des placements détenus au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

De plus, à notre avis, les transactions de l'Office d'investissement du RPC qui ont été portées à notre connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont, à tous les égards importants, été effectués conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi ») et aux règlements administratifs.

En outre, à notre avis, le registre des placements tenu par la direction de l'Office d'investissement du RPC conformément à l'alinéa 39(1)c) de la Loi présente fidèlement, à tous les égards importants, les renseignements exigés par la Loi.

Deloitte & Touche s.r.l.

COMPTABLES AGRÉÉS
TORONTO (ONTARIO), LE 19 MAI 2000

Au 31 mars 2000	2000	1999
ACTIF		
Placements (note 2)		
Actions canadiennes	**1 954 371 638 $**	9 982 904 $
Actions étrangères	**438 389 478**	2 160 746
TOTAL DES PLACEMENTS	**2 392 761 116**	12 143 650
Encaisse et placements à court terme	**1 022 244**	5 745 442
Autres éléments d'actif (note 3)	**1 079 581**	68 392
TOTAL DE L'ACTIF	**2 394 862 941**	17 957 484
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	**3 070 132**	864 835
Sommes à verser au Régime de pensions du Canada (note 5)	**—**	4 948 187
TOTAL DU PASSIF	**3 070 132**	5 813 022
ACTIF NET	**2 391 792 809 $**	12 144 462 $
L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :		
Capital-actions (note 6)	**100 $**	100 $
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	**460 337 709**	202 362
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 7)	**1 931 455 000**	11 942 000
ACTIF NET	**2 391 792 809 $**	12 144 462 $

Au nom du conseil d'administration,

Mary C. Arnold

MARY C. ARNOLD
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. JOSEPH REGAN
ADMINISTRATEUR, MEMBRE
DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Exercice terminé le 31 mars 2000	**Exercice terminé le 31 mars 2000**	Semestre terminé le 31 mars 1999
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Revenu de placement (note 8)	**463 785 627 $**	203 209 $
Frais de placement (note 9)	**(482 312)**	(847)
	463 303 315	202 362
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES (note 10)		
Charges d'exploitation	**1 309 769**	362 742
Salaires et avantages sociaux	**1 003 036**	256 930
Honoraires et frais de consultation	**855 163**	455 993
	3 167 968	1 075 665
RECOUVREMENT DES FRAIS DE DÉMARRAGE (note 5)	**—**	(1 075 665)
BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION	**460 135 347**	202 362
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	**202 362**	—
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	**460 337 709 $**	202 362 $

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2000	**Exercice terminé le 31 mars 2000**	Semestre terminé le 31 mars 1999
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	**12 144 462 $**	— $
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 7)	**1 919 513 000**	11 942 000
Bénéfice net provenant de l'exploitation	**460 135 347**	202 362
Capital-actions émis	**—**	100
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	**2 379 648 347**	12 144 462
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	**2 391 792 809 $**	12 144 462 $

31 mars 2000	Juste valeur des placements 2000	1999
ACTIONS CANADIENNES		
(gérées par Capital quantitatif TD)		
Emerald Canadian Equity Funds	**1 736 380 032 $**	9 982 904 $
(coût – 1 492 621 010 $; 1999 – 9 799 173 $)		
Compte d'actions canadiennes – investissement en titres qui, lorsqu'ils sont combinés avec les Emerald Canadian Equity Funds reproduisent essentiellement la composition de l'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto (coût – 140 407 927 $; 1999 – néant)	**217 991 606**	—
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES	**1 954 371 638**	9 982 904
ACTIONS ÉTRANGÈRES		
(gérées par Barclays Global Investors)		
Barclays Global Investors Canada Limited US Equity Index Fund (Canada) (coût – 202 208 758 $; 1999 – 1 045 396 $)	**219 956 228**	1 042 157
EAFE Equity Index Fund B (coût – 197 976 469 $; 1999 – 1 097 687 $)	**218 433 250**	1 091 235
Barclays Global Investors Canada Limited Unhedged Synthetic EAFE Equity Index (coût – néant; 1999 – 25 984 $) (investissement visant à reproduire essentiellement la composition de l'indice mondial Morgan Stanley Capital International hors Canada)	—	27 354
TOTAL DES ACTIONS ÉTRANGÈRES	**438 389 478**	2 160 746
TOTAL DES ACTIONS	**2 392 761 116 $**	12 143 650 $
POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE AU COÛT		
Actions canadiennes	**80,3 %**	81,9 %
Actions étrangères	**19,7 %**	18,1 %
	100,0 %	100,0 %

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (« l' Office d'investissement du RPC ») a été constitué conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il incombe à l'Office d'investissement du RPC de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la Loi. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque indu de pertes quant aux facteurs qui peuvent influer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») et sur sa capacité de respecter ses obligations financières.

L'Office d'investissement du RPC a commencé ses activités le 1er octobre 1998. Son exercice se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

A. PRÉSENTATION

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités de l'Office d'investissement du RPC en tant qu'entité juridique distincte et, par conséquent, n'incluent qu'une partie des actifs (comme il est décrit à la note 2) et aucun passif découlant du RPC. Les états ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application.

B. ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

Le cours des titres et la valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement représentent la juste valeur des placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. Les placements à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur.

C. CONSTATATION DU REVENU

Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes réalisés à la cession ou au transfert de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, le revenu de dividendes, les intérêts créditeurs et les distributions de fonds communs de placement et de caisses en gestion commune.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de la vente et le coût des placements, déduction faite des frais de cession. Les gains et les pertes non réalisés représentent l'évolution de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice.

D. CONVERSION DES DEVISES

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés en découlant sont inclus dans le revenu de placement.

E. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Les sommes reçues du RPC sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

F. IMPÔTS SUR LE REVENU

L'Office d'investissement du RPC est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de l'Office d'investissement du RPC sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

G. RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit faire certaines estimations et hypothèses, susceptibles d'influer sur la valeur comptable de l'actif et du passif, le revenu et les frais connexes et l'information présentée dans les notes.

2. Placements

L'état du portefeuille fournit des détails sur les placements détenus au 31 mars 2000.

A. Politique de placement

L'Office d'investissement du RPC a préparé un Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement (la « politique de placement ») qui décrit comment les actifs doivent être investis. Pour déterminer la composition des actifs, l'Office d'investissement du RPC doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Au 31 mars 2000, ces actifs totalisaient environ 30,3 milliards de dollars (au coût) et étaient composés de titres de créance d'État. Par conséquent, et conformément à la politique de placement, la totalité des placements de l'Office d'investissement du RPC sont en actions, avec environ 80 % des placements en actions canadiennes et le reste en actions étrangères.

Au 31 mars 2000, le règlement d'application de la Loi prévoit que les actions canadiennes de l'Office d'investissement du RPC doivent reproduire essentiellement la composition d'un ou de plusieurs grands indices boursiers. L'Office d'investissement du RPC a choisi l'indice composé 300 de la Bourse de Toronto (l'« indice TSE 300 ») comme indice de marché approprié pour les actions canadiennes. En vertu de la politique de placement, les placements effectués par l'Office d'investissement du RPC en actions étrangères doivent également reproduire essentiellement de grands indices boursiers. L'indice mondial Morgan Stanley Capital International hors Canada a été choisi à cette fin.

B. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est fonction de celle des actifs, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

Comme le prévoit la politique de placement, l'Office d'investissement du RPC peut avoir recours à certains instruments dérivés pour s'exposer au marché en reproduisant des placements directs dans un indice boursier pertinent, à condition que les instruments dérivés ne servent pas à créer un levier financier. Les fonds communs de placement et les caisses en gestion commune dans lesquels l'Office d'investissement du RPC détient des parts, sont, sous réserve de cette restriction, autorisés à avoir recours à des instruments dérivés et peuvent le faire le cas échéant. Il n'y avait pas de contrat d'instrument dérivé en cours au 31 mars 2000.

C. Risque de change

L'Office d'investissement du RPC est exposé au risque de change puisqu'il détient des parts dans des caisses en gestion commune d'actions étrangères dont la valeur fluctuera en raison des variations des taux de change. Le risque de change sous-jacent par région géographique s'établit comme suit au 31 mars 2000 :

	2000		1999	
Pays/région	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
États-Unis	219 956 228 $	50 %	1 042 157 $	48 %
Europe	145 796 261	34 %	802 370	37 %
Extrême-Orient	67 453 540	15 %	282 138	13 %
Australie et Nouvelle-Zélande	5 183 449	1 %	34 081	2 %
	438 389 478 $	100 %	2 160 746 $	100 %

Conformément à la politique de placement, le risque de change n'est pas couvert.

3. Autres éléments d'actif

Voici en quoi consistent les autres éléments d'actif :

	2000	1999
Transactions en cours de négociation	532 723 $	— $
Dividendes à recevoir	383 456	—
Immobilisations	141 354	67 222
Autres éléments d'actif	22 048	1 170
	1 079 581 $	68 392 $

4. Créditeurs et charges à payer

Voici en quoi consistent les créditeurs et charges à payer :

	2000	1999
Transactions en cours de négociation	**1 801 263 $**	— $
Autres créditeurs et charges à payer	**1 268 869**	864 835
	3 070 132 $	864 835 $

5. Sommes à verser au Régime de pensions du Canada

Comme l'y autorise l'article 57 de la Loi, le RPC a accordé à l'Office d'investissement du RPC un montant de 6 000 000 $ au titre des frais de démarrage au cours de l'exercice 1999. Sur ce montant, un total de 1 075 665 $ a été utilisé au cours de l'exercice de six mois terminé le 31 mars 1999. L'excédent, soit 4 948 187 $ (y compris les intérêts de 23 852 $), a été remboursé au RPC.

6. Capital-actions

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office d'investissement du RPC correspond à un montant de 100 $ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune. Les actions sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

7. Transferts du Régime de pensions du Canada

L'article 111 du *Régime de pensions du Canada* prévoit deux situations dans lesquelles des transferts à l'Office d'investissement du RPC peuvent être effectués. La première se rapporte aux titres d'État d'une valeur d'environ 30,3 milliards de dollars du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Dans certaines circonstances, ces titres peuvent être renouvelés à l'échéance, en totalité ou en partie, au gré de l'émetteur. Dans la mesure où l'émetteur ne remplace pas les titres arrivés à échéance et que le RPC n'a pas besoin des fonds pour payer les prestations de retraite courantes, le produit est transféré à l'Office d'investissement du RPC. La deuxième situation survient lorsque le ministre des Finances détermine que le RPC dispose d'un solde d'exploitation excédentaire. Cet excédent est alors transféré à l'Office d'investissement du RPC.

Au cours de l'exercice, un total de 1 919 513 000 $ (11 942 000 $ en 1999) a été transféré à l'Office d'investissement du RPC.

8. Revenu de placement

A. Revenu de placement pour l'exercice

Voici en quoi consiste le revenu de placement :

	2000	1999[1]
Intérêts créditeurs	**1 841 708 $**	8 293 $
Dividendes	**3 650 408**	—
Distributions de revenu de caisses en gestion commune et de fonds communs de placement	**9 281 073**	—
	14 773 189	8 293
Gains non réalisés	**359 371 542**	175 410
Gains réalisés	**89 640 896**	19 506
	449 012 438	194 916
REVENU DE PLACEMENT TOTAL	**463 785 627 $**	203 209 $

[1] Les activités de placement ont commencé le 1er mars 1999. Par conséquent, le revenu de placement de 1999 ne reflète qu'un mois d'activité.

Pour mettre en œuvre sa stratégie de reproduction du marché, l'Office d'investissement du RPC fait appel à des fonds indiciels. Dans les cas où la valeur de l'achat de parts de fonds indiciel est fixée en dollars, l'Office d'investissement du RPC commence par acheter les titres individuels qui composent l'indice. Ces titres sont ensuite cédés au fonds indiciel en échange de parts dans le fonds. Lors de la cession, l'Office d'investissement du RPC peut réaliser un gain ou une perte, qui correspond à l'écart entre le cours des titres au moment de la cession et leur coût initial.

B. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des placements et le rendement des indices de référence s'établissent comme suit :

	2000		1999[1]	
	Rendement du portefeuille	**Rendement de l'indice de référence**	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence
Actions canadiennes	45,3 %	45,5 %	4,9 %	4,8 %
Actions étrangères	16,6 %	16,1 %	5,4 %	4,4 %
Rendement total	40,1 %	39,3 %	5,0 %	4,7 %

[1] Les activités de placement ont commencé lorsque les premières rentrées de fonds ont été reçues le 1er mars 1999. Par conséquent, l'information relative au rendement ne reflète qu'un mois d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 1999.

L'indice de référence pour les actions canadiennes est le TSE 300 et, pour les actions étrangères, l'indice mondial Morgan Stanley International hors Canada. Le rendement total de référence est calculé en fonction du rendement de ces deux indices de référence selon la pondération (80 % en actions canadiennes et 20 % en actions étrangères) stipulée dans la politique de placement.

Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes établies par l'Association for Investment Management and Research.

9. FRAIS DE PLACEMENT

Voici en quoi consistent les frais de placement :

	2000	1999
Honoraires des gestionnaires externes de fonds	**342 481 $**	252 $
Honoraires des dépositaires	**139 831**	595
	482 312 $	847 $

10. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés lorsque cela était nécessaire pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice courant.

A. CHARGES D'EXPLOITATION

Voici en quoi consistent les charges d'exploitation :

	2000	1999
Frais de communications	**364 061 $**	— $
Rémunération des administrateurs	**269 095**	168 550
Charges locatives	**230 711**	38 378
Fournitures et matériel de bureau	**178 642**	14 040
Frais de déplacement et d'hébergement pour les réunions du conseil d'administration	**100 526**	89 388
Autres charges d'exploitation	**166 734**	52 386
	1 309 769 $	362 742 $

La rémunération des administrateurs comprend des honoraires annuels de 12 000 $ par administrateur et des honoraires de 900 $ par réunion, auxquels s'ajoutent des honoraires annuels supplémentaires de 3 000 $ pour la présidence de chaque comité. (Il n'y a pas d'honoraires distincts pour les réunions du comité de placement lorsque celles-ci ont lieu le même jour que les réunions du conseil d'administration.) La présidente reçoit également une rémunération supplémentaire de 32 000 $ pour assumer la présidence du conseil d'administration mais elle n'a pas droit aux honoraires de 3 000 $ payés aux présidents de comité. Les 28 495 $ gagnés par la présidente du conseil du 7 septembre 1999 au 31 mars 2000 sont compris dans le montant ci-dessus. Avant le 7 septembre 1999, la présidente assumait les fonctions de chef de la direction et, par conséquent, sa rémunération pour cette période est comprise dans les salaires et avantages sociaux (voir le paragraphe B ci-dessous). Les administrateurs de l'Office viennent de diverses régions du pays et engagent donc des frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux réunions du conseil et des comités. Pendant l'exercice 2000, il y a eu huit réunions du conseil et 13 réunions de comité.

B. SALAIRES ET AVANTAGES

Les salaires et les avantages comprennent la rémunération des deux cadres dirigeants de l'Office d'investissement du RPC depuis leur date d'entrée en fonctions pour l'exercice terminé le 31 mars 2000.

Employé	Poste occupé	Salaire	Prime annuelle de rendement[3]	Avantages[4]
John MacNaughton[1,5]	Président et chef de la direction	201 923 $	100 962 $	4 256 $
Jane Nyman[2,5]	Vice-présidente, Finances et exploitation	78 077 $	37 589 $	124 $

[1] Est entré en fonctions le 7 septembre 1999.
[2] Est entrée en fonctions le 13 septembre 1999. Avant cette date, Mme Nyman offrait ses services sur une base contractuelle.
[3] Les montants de prime de rendement, établis en fonction de la réalisation d'objectifs convenus, représentent les montants payables pour l'exercice courant. De plus, un système de primes de rendement à long terme est en cours de mise en place pour récompenser la réalisation d'objectifs à long terme.
[4] Les avantages comprennent l'assurance-vie, les cotisations de club et autre rémunération en nature.
[5] M. MacNaughton et Mme Nyman ont tous les deux droit à des prestations de retraite aux termes d'un contrat de régime à cotisations déterminées qui doit être finalisé au début de l'exercice 2001.

La rémunération gagnée par la présidente, Gail Cook-Bennett, lorsqu'elle assumait les fonctions de chef de la direction avant le 7 septembre 1999 s'est élevée à 123 000 $ (135 000 $ en 1999). Elle recevait une rémunération quotidienne et n'avait pas droit à une prime de rendement ni à des avantages.

C. HONORAIRES ET FRAIS DE CONSULTATION

Voici en quoi consistent les honoraires et frais de consultation :

	2000	1999
Frais de consultation	**626 262 $**	291 417 $
Honoraires d'avocats	**123 788**	125 610
Honoraires de comptabilité et de vérification	**105 113**	38 966
	855 163 $	455 993 $

Les frais de consultation représentent les sommes payées pour les conseils professionnels que l'Office d'investissement du RPC a sollicités relativement à l'élaboration de sa stratégie d'affaires et de ses politiques de ressources humaines, au recrutement de cadres supérieurs et à d'autres questions.

Les 25 principaux placements en actions canadiennes détenus au 31 mars 2000

Nom du titre	Juste valeur (en milliers de dollars)	Nombre d'actions (en milliers)
Nortel Networks Corporation	380 839	2 091
BCE Inc.	266 796	1 474
La Compagnie Seagram Ltée	64 655	751
La Banque Toronto-Dominion	54 652	1 423
Banque Royale du Canada	47 558	699
Bombardier Inc. catégorie « B » SV*	42 871	1 176
Banque Canadienne Impériale de Commerce	38 078	919
La Banque de Nouvelle-Écosse	32 885	1 132
Banque of Montréal	31 217	612
Celestica Inc.	28 477	373
JDS Uniphase Canada Ltd.	26 621	154
Alcan Aluminium Limitée	24 273	500
Canadien Pacifique Limitée	24 207	747

Nom du titre	Juste valeur (en milliers de dollars)	Nombre d'actions (en milliers)
Ballard Power Systems Inc.	22 177	200
Barrick Gold Corporation	20 488	911
C[e] de chemins de fer nationaux du Canada	17 724	463
Research in Motion Limited	17 467	115
The Thomson Corporation	17 441	383
Shaw Communications Inc. catégorie « B »	15 930	408
Suncor Énergie, Inc.	15 906	253
Petro-Canada	15 011	622
Newbridge Networks Corporation	14 781	321
Alberta Energy Company Ltd.	14 071	322
Talisman Energy Inc.	13 100	317
BCT.Telus Communications Inc.	12 817	298

* Action à droit de vote subalterne

Les 15 principaux placements en actions étrangères détenus au 31 mars 2000

(valeur exprimée en $CAN)

Nom du titre	Pays	Juste valeur (en milliers de dollars)	Nombre d'actions (en milliers)
Microsoft Corporation	États-Unis	9 546	62
Cisco Systems Inc.	États-Unis	9 131	81
General Electric Company	États-Unis	8 789	39
Intel Corporation	États-Unis	7 608	40
Vodafone Group PLC	Royaume-Uni	7 337	909
Nokia Oyj	Finlande	5 517	18
Deutsche Telekom AG	Allemagne	5 291	45
Exxon Mobil Corporation	États-Unis	4 638	41
Nippon Telegraph & Telephone Corporation	Japon	4 344	1
Wal-Mart Stores Inc.	États-Unis	4 266	53
Toyota Motor Corp.	Japon	4 228	56
BP Amoco PLC	Royaume-Uni	3 874	292
France Télécom SA	France	3 828	15
Oracle Corporation	États-Unis	3 807	34
International Business Machines Corporation	États-Unis	3 671	21

Les actions canadiennes et étrangères comprennent des actions détenues directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement ou de caisses en gestion commune qui, ensemble, reproduisent l'indice TSE 300 et l'indice mondial MSCI hors Canada.

Petro-Canada
Limitée

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de Petro-Canada Limitée au 31 décembre 1999 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur Petro-Canada Limitée* et aux règlements administratifs de la société.

Pour le vérificateur général du Canada

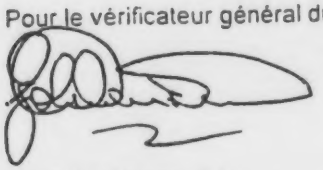

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 15 mars 2000

PETRO-CANADA LIMITÉE
BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 1999

(en millions de dollars)

	1999	1998
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et dépôts à court terme	3 $	3 $
Intérêts courus à recevoir	9	10
Portion à court terme des placements	5	13
	17	26
Placements (note 4)	337	467
	354 $	493 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
PASSIF À COURT TERME		
Intérêts courus à payer	9 $	10 $
Revenu reporté (note 5)	12	21
Dette à long terme (note 6)	329	457
	350	488
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (note 7)	4	5
	354 $	493 $

Voir notes complémentaires

Approuvé par le Conseil d'administration

Administrateur _____

Administrateur _____

PETRO-CANADA LIMITÉE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1999

(en millions de dollars)

	1999	1998
REVENUS		
Intérêts créditeurs	28 $	41 $
DÉPENSES		
Intérêts sur la dette à long terme	29	40
BÉNÉFICE NET (PERTE NET)	(1)	1
DÉFICIT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(24)	(25)
DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE (note 7)	(25) $	(24)$

Voir notes complémentaires

PETRO-CANADA LIMITÉE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1999

(en millions de dollars)

	1999	1998
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte net)	(1) $	1 $
Éléments hors caisse inclus dans le bénéfice		
Intérêts courus	5	(11)
Amortissement des primes	1	1
Amortissement du revenu reporté	(9)	(3)
	(4)	(12)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit des ventes de titres des placements	124	-
Produit de l'échéance de titres des placements	4	12
	128	12
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiement de la dette à long terme	(124)	-
Augmentation de l'encaisse et des dépôts à court terme	-	-
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	3	3
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	3 $	3 $

Voir notes complémentaires

PETRO-CANADA LIMITÉE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1999
(en millions de dollars dans les tableaux)

Note 1 : LA SOCIÉTÉ

Petro-Canada Limitée (« la Société ») est une société d'État mandataire qui figure à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société a pour objectif de respecter ses engagements en ce qui concerne ses obligations en circulation et ses coûts d'exploitation actuels et futurs en utilisant les revenus obtenus grâce à son portefeuille de placements et ses réserves de liquidités.

Conformément à un décret et à des modifications ultérieures de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à compter du 3 juillet 1991, la Société est devenue une société exempte aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et n'est pas imposable après cette date.

Le 10 décembre 1999, le Conseil d'administration de la Société a appuyé une motion recommandant au ministre des Finances de dissoudre la Société conformément à la *Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada* au cours de l'exercice 2000. Lors de la dissolution de la Société, tous les actifs et passifs seront transférés au gouvernement du Canada.

Note 2 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les intérêts créditeurs et débiteurs connexes sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de chacune des opérations en cause. Les placements couvrent les fluctuations des devises sur la dette à long terme. Les gains ou les pertes de change non matérialisés résultant de la conversion des placements sont portés en déduction de ceux relatifs à la dette à long terme. L'écart est inclus dans les placements au bilan.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, net de l'amortissement des primes à l'acquisition. Les primes à l'acquisition sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée des placements connexes. Les obligations à coupon zéro sont comptabilisées au coût, plus les intérêts courus.

c) Revenu reporté

Le revenu reporté est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de la dette connexe.

Note 3 : OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société détient des placements dans la Société pour l'expansion des exportations, une société d'État mandataire du gouvernement du Canada, ayant une valeur nominale de 257 millions $ (273 millions $ en 1998), et 3 millions $ en dépôts auprès du gouvernement du Canada (3 millions $ en 1998). En 1999, ces placements ont obtenu des intérêts de 22 millions $ (23 millions $ en 1998). Le dépôt a obtenu des intérêts de 164 000 $ en 1999 (214 000 $ en 1998). Ils sont inscrits à l'état des résultats comme intérêts créditeurs.

Note 4 : PLACEMENTS

Les placements sont des titres d'emprunt du gouvernement de grande qualité que l'on prévoit conserver jusqu'à l'échéance et, en conséquence, aucune provision n'a été constituée pour toute baisse de la valeur marchande. Les produits en capital et intérêts à l'échéance des placements sont similaires aux engagements en capital et intérêts de la Société sur les débentures de la dette à long terme, autant au niveau du calendrier des paiements que de la devise des paiements.

Risque de crédit : Environ 99 p. 100 des titres du portefeuille de placements sont des titres du gouvernement américain et de ses mandataires (80 millions $ US, 182 millions $ US en 1998) et des billets de la Société pour l'expansion des exportations qui sont considérés à faible risque, tandis que le solde de 1 p. 100 se compose de titres de gouvernements provinciaux.

Conditions : Les obligations à coupon zéro (16 p.100 du portefeuille de placements), qui portent intérêt à la date d'échéance, produisent des intérêts réels de 6,02 p. 100 à 8,61 p. 100 (de 5,56 p. 100 à 8,61 p. 100 en 1998). Ces obligations viennent à échéance entre 2000 et 2018. Les obligations à coupons (84 p. 100 du portefeuille de placements) portent intérêt semestriellement à des taux se situant entre 8,25 p. 100 et 10,35 p. 100 (entre 8,25 p. 100 et 10,35 p. 100 en 1998). Ces obligations viennent à échéance entre 2000 et 2019.

Juste valeur : La juste valeur des placements est de l'ordre de $360 millions $ au 31 décembre 1999 (541 millions $ en 1998). La juste valeur est déterminée par le cours du marché.

Échéancier : Le tableau qui suit donne l'échéncier des placements:

2000	2001	2002	2003	2004	Après	Total
5	4	4	22	2	305	342

Note 5 : REVENU REPORTÉ

En mai 1991, la Société a conclu une entente de restructuration de la dette (« l'entente ») avec Petro-Canada et le gouvernement du Canada, selon laquelle Petro-Canada devait rembourser à la Société, sur une base anticipée, les débentures à recevoir en circulation et payables à la Société selon la valeur marchande des débentures à la date du remboursement anticipé. Au 31 décembre 1992, Petro-Canada avait remboursé par anticipation toutes les débentures à recevoir payables à la Société, et de ce fait, a complété les remboursements requis selon les conditions de l'entente. Les produits des remboursements anticipés ont été affectés au remboursement de titres d'emprunt à long terme de la Société. Lorsqu'elle n'a pu rembourser les débentures de la dette à long terme en circulation, la Société a effectué des placements afin de respecter ses engagements futurs concernant cette dette.

Selon l'entente, Petro-Canada a payé à la Société une prime de remboursement anticipé pour les coûts associés au remboursement anticipé des débentures à recevoir.

La Société a reporté la portion du gain sur le remboursement des débentures à recevoir et la portion de prime de remboursement anticipé relatives à la dette à long terme non remboursée.

Note 6 : DETTE À LONG TERME

	Échéance	1999	1998
Débentures non garanties 9,50 p. 100 (17 millions $ US)	2003	25 $	134 $
Débentures non garanties 8,60 p. 100 (158 millions $ US)	2010	228	242
Débentures non garanties 8,25 p. 100 (33 millions $ US)	2016	48	51
Débentures non garanties 9,70 p. 100 (16 millions $ US)	2018	23	24
Débentures non garanties 8,80 p. 100 (4 millions $ US)	2019 (1)	5	6
		329 $	457 $

(1) Rachetables en 2004, à la valeur nominale et au gré du porteur.

Au cours des cinq prochains exercices, il faudra effectuer en 2003 un remboursement de 25 millions $ au titre de la dette à long terme.

La juste valeur du portefeuille de la dette à long terme est de 362 millions $ au 31 décembre 1999 (525 millions $ en 1998). La juste valeur est déterminée par le cours du marché.

Note 7 : AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

	1999	1998
Capital	2 727 $	2 727 $
Déficit	(25)	(24)
	2 702	2 703
Avoir de l'actionnaire imputé au placement dans Petro-Canada transféré au gouvernement du Canada en 1991	(2 698)	(2 698)
	4 $	5 $

Capital autorisé

a) 71 188 actions ordinaires d'une valeur nominale de cent mille dollars chacune, et

b) des actions privilégiées émises au nom du gouvernement du Canada; ces actions et tous les emprunts obtenus et en cours, provenant du Trésor du gouvernement du Canada, ne doivent pas dépasser un milliard de dollars. Ces actions ont une valeur nominale de un dollar chacune et sont rachetables à leur valeur nominale au gré de la Société. Elles ne sont pas assorties d'un taux de dividende défini et sont non cumulatives.

Émis au gouvernement du Canada

	Nombre d'actions	1999	1998
Actions ordinaires	17 540	1 754 $	1 754 $
Actions privilégiées	972 771 853	973	973
Total du capital		2 727 $	2 727 $

Queens Quay West Land Corporation

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux

J'ai vérifié le bilan de Queens Quay West Land Corporation au 31 mars 2000 et les états des résultats et de déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et executée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et aux statuts et aux règlements administratifs de la société.

Pour le vérificateur général du Canada

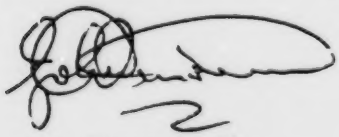

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada

Le 3 mai 2000

QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION

Bilan

Au 31 mars

	Note	2000	1999
Actif			
Actif à court terme			
Encaisse et placements à court terme	3	**8 400 236 $**	1 401 474 $
Débiteurs		**316 892**	110 181
		8 717 128	1 511 655
Actif à long terme			
Terrains		**1**	1
		1	1
		8 717 129 $	1 511 656 $
Passif et avoir de l'actionnaire négatif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		**1 261 479 $**	1 071 732 $
Dépôt sur la vente future d'une propriété	9	**5 943 508**	915 000
Prêt du Canada	4	**45 800 000**	45 800 000
Avoir de l'actionnaire négatif			
Capital-actions	5	**1**	1
Capital d'apport		**1 000 000**	1 000 000
Déficit		**(45 287 859)**	(47 275 077)
		(44 287 858)	(46 275 076)
Eventualités	8		
		8 717 129 $	1 511 656 $

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

David F. Ellis Administrateur

Anne Mercer Administrateur

QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION

États des résultats et du déficit

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Note	2000	1999
ACTIVITES GENERALES ET COMMERCIALES			
PRODUITS			
Recettes de stationnement		**96 716 $**	66 830 $
Recettes commerciales et autres recettes	11	**248 750**	205 000
Intérêts		**114 688**	76 224
		460 154	348 054
CHARGES			
Gestion commerciale	11	**580 752**	592 961
Administration générale		**370 419**	218 885
		951 171	811 846
PERTE NETTE DES ACTIVITÉS GÉNÉRALES ET COMMERCIALES		**(491 017)**	(463 792)
ACTIVITES DE MISE EN VALEUR			
Ventes de terrains	6	**5 728 235**	-
Versement au titre de l'accord de mise en œuvre	6	**(3 000 000)**	-
Coûts de mise en valeur de l'exercice	6	**(250 000)**	(822 370)
Recettes (charges) nettes de mise en valeur		**2 478 235**	(822 370)
Recettes de stationnement et commerciales nettes affectées à la Fondation Harbourfront	7	**1 435 293**	1 061 769
Contributions à la Fondation Harbourfront	7	**(1 435 293)**	(1 061 769)
		-	-
Crédits parlementaires du Canada pour les contributions d'exploitation au centre Harbourfront	10	**3 000 000**	3 500 000
Contributions d'exploitation au centre Harbourfront	10	**(3 000 000)**	(3 500 000)
		-	-
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice		**1 987 218**	(1 286 162)
Déficit, en début d'exercice		**(47 275 077)**	(45 988 915)
SURPLUS (DEFICIT), EN FIN D'EXERCICE		**(45 287 859) $**	(47 275 077) $

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Note	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice		**1 987 218 $**	(1 286 162) $
Augmentation du dépôt sur la vente future d'une propriété	9	**5 028 508**	915 000
Diminution (augmentation) des débiteurs et autres éléments d'actif		**(206 711)**	584 108
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer		**189 747**	(314 103)
Recettes de stationnement et commerciales nettes affectées à la Fondation Harbourfront	7	**1 435 293**	1 061 769
Contributions au centre Harbourfront	10	**(3 000 000)**	(3 500 000)
Contributions à la Fondation Harbourfront	7	**(1 435 293)**	(1 061 769)
FONDS PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		**3 998 762**	(3 601 157)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Crédits parlementaires du Canada pour les contributions d'exploitation au centre Harbourfront	10	**3 000 000**	3 500 000
FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		**3 000 000**	3 500 000
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements à court terme		**6 998 762**	(101 157)
Encaisse et placements à court terme, en début d'exercice		**1 401 474**	1 502 631
ENCAISSE ET PLACEMENT À COURT TERME, EN FIN D'EXERCICE		**8 400 236 $**	1 401 474 $

Voir les notes complémentaires aux états financiers

1. La Société

Queens Quay West Land Corporation (la « Société »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 21 décembre 1984, est une société d'État visée par la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le capital-actions de la Société est détenu par Sa Majesté la Reine du chef du Canada (le « Canada ») représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. La loi traitant de la vente des actifs de la Société et de sa dissolution subséquente a reçu la sanction royale en novembre 1991. La Société est exemptée de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

La Société exploite le site d'Harbourfront (le « site ») en vertu d'un accord de gestion passé avec le Canada. Le site, totalisant quelque 100 acres, appartenait à l'origine au Canada. Au cours des dernières années, une bonne partie des terrains ont été cédés à la Ville de Toronto afin que cette dernière y aménage des parcs et des infrastructures publiques. Du site original de 100 acres, la Société ne détient actuellement plus qu'une propriété, d'environ 4,5 acres, soit YQ4, située au 200 Queens Quay West. L'autre propriété précédemment détenue, soit BQ7, située au 545 Lakeshore Blvd. West, a été vendue durant l'exercice 1999-2000.

Le mandat de la Société consiste à apporter des solutions à toutes les questions commerciales en suspens, à trouver un autre instrument de financement pour le centre Harbourfront et à vendre tous les actifs restants. Ces mesures permettront de liquider Queens Quay West Land Corporation. La Société a l'intention de respecter ses obligations et engagements, y compris ceux stipulés dans l'accord de gestion conclu avec le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. L'accord de gestion prévoit la gestion du site de Harbourfront (d'environ 100 acres) par Queens Quay West Land Corporation. La Société est gérée d'après la formule de rémunération à l'acte par la Société immobilière du Canada CLC limitée.

Les ententes passées avec le Canada permettent la vente ou la cession par la Société de certains actifs immobiliers, et les produits tirés de ces ventes ou de ces transferts doivent permettre à la Société de s'acquitter de ses obligations. La Société a reçu un soutien financier important du Canada et continue à dépendre du Canada pour s'assurer que ses obligations et ses engagements sont respectés au moment voulu.

En plus des opérations entre personnes apparentées divulguées ailleurs dans les présents états financiers, la Société effectue des opérations avec le Canada et d'autres sociétés d'État dans le cours normal de ses activités.

2. Conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici les principales conventions comptables suivies par la Société :

a) Constatation des produits

Les produits des activités commerciales sont constatés à mesure que les services sont fournis. Les produits de la vente de propriétés sont constatés à la date de clôture stipulée dans le contrat de vente.

b) Coûts de mise en valeur de l'exercice

Les coûts reliés aux activités de mise en valeur, aux parcs ou aux infrastructures publiques qui ne sont pas directement attribuables à un projet sont comptabilisés dans l'état des résultats et du déficit comme des coûts de mise en valeur de l'exercice.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et du marché.

3. Placements à court terme

La Société investit dans le marché monétaire à court terme. Le rendement total du portefeuille pour l'exercice s'élevait à 5,5 % (1999 – 5,3 %). Tous les instruments détenus dans les placements à court terme sont classés au moins R1-moyen par le Dominion Bond Rating Service. La durée moyenne des placements est de 7 à 60 jours. La juste valeur des placements à court terme aux 31 mars 2000 et 1999 se rapprochait de la valeur comptable nette.

4. Prêt du Canada

Le prêt du Canada est sans intérêt et vient à échéance le 31 mars 2004. La Société peut rembourser le capital à tout moment sans pénalité, à 14 jours d'avis. La juste valeur du prêt, après actualisation, est de 36 millions de dollars (1999 – 36 millions de dollars). À l'aliénation des biens immobiliers restants, la Société doit utiliser le produit réalisé pour rembourser d'abord 10,5 millions de dollars à la Ville de Toronto (1999 – 13,5 millions) et, ensuite, le prêt du Canada dans toute la mesure du possible. Le

31 mars 2000, la valeur nominale du prêt excédait la valeur des actifs de la Société. Cependant, ces actifs comprennent une propriété enregistrée à une valeur nominale de 1 $. Selon la direction, le produit net tiré de la vente de cette dernière propriété sera seulement suffisant pour rembourser environ 61 % du prêt du Canada.

5. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société comprend 500 000 (1999 – 500 000) actions ordinaires sans valeur au pair dont 215 000 (1999 – 215 000) sont émises et entièrement libérées en contrepartie de 1 $ (1999 – 1 $).

6. Activités de mise en valeur

Les coûts de mise en valeur de l'exercice, soit 250 000 $ (1999 – 822 370 $), découlent de l'allocation versée au centre Harbourfront pour son déménagement dans de nouveaux locaux dans l'ajout de York Quay et de la contribution à l'étude de son plan directeur.

Durant l'exercice, la Société a vendu BQ7 pour un produit net de 5 728 235 $. De cette somme, 3 millions ont été versés à la Ville de Toronto conformément à l'accord de mise en œuvre.

7. Contributions à la fondation Harbourfront

La Fondation Harbourfront est une fondation de bienfaisance créée pour recevoir des fonds et financer sur une base permanente les activités de programmation publiques du centre Harbourfront. Tel qu'approuvé par le Conseil du Trésor et indiqué dans l'état des résultats, la Société est toujours propriétaire de YQ4, mais a affecté par contrat les recettes nettes de stationnement pour la période allant du 1er octobre 1996 au 31 mars 2001 à la Fondation Harbourfront.

La Société a aussi affecté à la Fondation les recettes commerciales nettes de BQ7 pour la période allant du 1er octobre 1996 au 31 mars 2001. Comme cette propriété a été vendue durant l'exercice 1999-2000, la Société versera à la Fondation le manque à gagner.

Pareillement, la Société a affecté à la Fondation Harbourfront les recettes commerciales nettes de 455 000 $ par année tirées de l'édifice Queens Quay Terminal pour la période du 1er octobre 1996 au 6 juillet 2080. Cette affectation a une juste valeur d'environ 7 millions de dollars.

8. Éventualités

a) Par suite des ententes que la Société a signées en matière de cession et d'échange de terrains, la Société assume des obligations contractuelles à l'égard de certaines éventualités concernant les projets d'immobilisations, les paiements à la Ville de Toronto pour la mise en valeur de parcs, les frais touchant le réseau routier, les coûts environnementaux et d'autres indemnités. La Société, en vertu de l'accord de mise en œuvre avec la Ville de Toronto, doit verser 10,5 millions de dollars lorsque la propriété restante sera vendue. La Société prévoit vendre celle-ci d'ici l'an 2001.

b) La Société est défenderesse dans le cadre de certaines poursuites judiciaires découlant du cours normal de ses activités. De l'avis de la direction, ces actions en justice n'auront pas d'effets négatifs importants sur la situation financière de la Société.

9. Dépôt sur la vente future d'une propriété

Une entente visant la vente de YQ4 devrait être conclue d'ici mars 2001. L'acquéreur a versé des dépôts totalisant 5 943 508 $ en 1999-2000.

10. Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde du financement au centre Harbourfront de façon à assurer la poursuite des programmes culturels. Le Conseil du Trésor a autorisé TPSGC à verser à QQWLC 3 millions de dollars pour 1999-2000 et 3 millions pour 2000-2001 (3,5 millions pour 1998-1999). QQWLC est un instrument de recherche de financement pour le centre Harbourfront.

11. Engagement relatif à un bail

La Société est liée par un contrat de location d'une durée de 15 ans se terminant le 30 juin 2003. L'espace sera ensuite sous-loué. Le coût actuel de la location est net des sommes versées en vertu du bail principal (2000 – 580 752 $; 1999 – 580 752 $) et des recettes commerciales tirées de la sous-location (2000 – 248 750 $; 1999 – 205 000 $).

Les loyers minimums nets restants totalisent 977 438 $ en fin d'exercice et s'établissent comme suit pour les quatre prochains exercices:

2000-2001.....	300 750 $
2001-2002.....	300 750
2002-2003.....	300 750
2003-2004.....	75 188

Société canadienne des ports

Rapport des vérificateurs

À l'honorable David Collenette, C.P., député
Ministre des Transports

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société canadienne des ports au 31 décembre 1999 et les états consolidés des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous sommes d'avis que ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. De plus, à notre avis, les transactions de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, et aux règlements administratifs de la Société.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés
Ottawa (Ontario)
le 16 février 2000

États financiers consolidés *pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999*

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Actif		
A court terme		
Encaisse	4 537 $	3 677 $
Placements à court terme (note 5)	19 195	55 322
Débiteurs	3 286	6 556
Matériaux et fournitures	3 033	2 944
	30 051	68 499
Frais de financement reportés	58	–
Placements (note 5)	2 997	10 363
Immobilisations (note 6)	58 833	110 625
	91 939	189 487
Fonds de prêt interportuaire (note 12)	52 979	94 592
	144 918 $	284 079 $
Passif		
A court terme		
Créditeurs et frais courus (note 7)	11 281 $	20 714 $
Dû au Fonds de prêt interportuaire (note 8)	1 495	2 659
	12 776	23 373
Avantages sociaux courus	–	324
Dû au Fonds de prêt interportuaire (note 8)	36 638	65 853
Dette à long terme (note 9)	68 715	168 823
	118 129	258 373
Éventualités (notes 17 et 18)		
Insuffisance du Canada		
Capital d'apport (note 4 et 10)	139 851	56 803
Déficit (note 4 et 11)	(166 041)	(125 689)
	(26 190)	(68 886)
	91 939	189 487
Fonds de prêt interportuaire (note 12)	52 979	94 592
	144 918 $	284 079 $

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés

Au nom du conseil d'administration :

Le président du conseil,

Kenneth R. Nurse

Administrateur

Allan E. Maher

État consolidé des résultats et du déficit

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Produits d'exploitation	42 049 $	52 247 $
Frais d'exploitation et d'administration	20 163	22 647
Amortissement	2 688	4 755
Subventions et taxes municipales	1 601	2 041
	24 452	29 443
Bénéfice d'exploitation	17 597	22 804
Revenu de placement (note 5)	2 447	6 005
Frais d'intérêts	(9 159)	(16 447)
Bénéfice avant les postes suivants	10 885	12 362
Réduction de la valeur des immobilisations (note 18)	(411)	(123)
Coûts de dessaisissement	(652)	(1 254)
Bénéfice net pour l'exercice	9 822	10 985
Déficit au début de l'exercice	(125 689)	(136 431)
Dividende au Canada	(1 040)	(243)
Transferts de surplus à des administrations portuaires canadiennes	(49 134)	–
Déficit à la fin de l'exercice	(166 041) $	(125 689) $

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	9 822 $	10 985 $
Postes n'affectant pas les liquidités		
Amortissement	2 688	4 755
Réduction de la valeur des immobilisations	411	123
Gain sur la cession de placements à long terme	(52)	(1 405)
Autres	(423)	(324)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(3 558)	(5 955)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	8 888	8 179
Activités de financement		
Subventions pour projets d'immobilisations	5	1 657
Variation du montant de la créance au Canada	–	(785)
Transferts du Fonds de prêt interportuaire	–	1 800
Remboursement de transferts du Fonds de prêt interportuaire	(1 380)	(2 387)
Emission de dette à long terme	193 999	656
Versements sur la dette à long terme	(265 202)	(87)
Contribution du Canada	90 000	–
Dividende au Canada	(1 040)	(243)
Transferts des espèces et quasi-espèces à des administrations portuaires canadiennes	(2 378)	–
Transfert a une société portuaire locale	–	(8 120)
Frais de financement reportés	(271)	–
Flux de trésorerie provenant (affectée) du financement	13 733	(7 509)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(864)	(7 037)
Variation des comptes de construction à payer	(1 063)	695
Augmentation des placements à court et à long terme	(23 991)	(4 543)
Cession de placements à long terme	515	8 064
Avance à un dirigeant	(240)	–
Flux de trésorerie affectée aux investissements	(25 643)	(2 821)
Diminution des espèces et quasi-espèces	(3 022)	(2 151)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	18 780	20 931
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	15 758 $	18 780 $
Espèces et quasi-espèces		
Encaisse	4 537 $	3 677 $
Placements à court terme	11 221	15 103
	15 758 $	18 780 $

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés

Société canadienne des ports

Notes afférentes aux États financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

1. La Loi sur la Société canadienne des ports

La Société canadienne des ports (la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des ports* (la Loi) pour administrer, gérer et régir les ports canadiens, et tous ports, affaires ou biens du Canada transférés par le gouverneur en conseil. La Société apparaît dans la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Pour une partie de l'année, la Société était responsable des opérations de sept ports divisionnaires. La Société détient aussi Ridley Terminals Inc. (RTI), une filiale en propriété exclusive. RTI est un terminal charbonnier à Prince Rupert. En date du 31 décembre 1999, la Société a comme responsabilité d'exploiter deux ports divisionnaires (voir note 18). La Loi permet l'établissement de nouvelles sociétés portuaires locales pour la gestion et l'exploitation de certains ports déterminés. Elle confère également à la Société certaines responsabilités concernant ces ports, spécialement en ce qui a trait aux projets d'investissement. De plus, la Société administre le Fonds de prêt interportuaire.

Le 11 juin 1998, le projet de loi C-9, *Loi maritime du Canada* (LMC), a reçu la sanction royale. La partie de la *LMC* se rapportant aux administrations portuaires canadiennes a été proclamée en 1999. Il est prévu que le restant des articles entrera en vigueur en 2000, ce qui remplacera la *Loi sur la Société canadienne des ports* et dissoudra la Société. Selon la *LMC*, tous les actifs et obligations de la Société seront transférés à la Couronne fédérale, sous la gérance du Ministre des Transports (voir note 18).

2. Principales conventions comptables

(a) Etats financiers

Les états financiers de la Société comprennent les comptes des ports divisionnaires, pour la période pendant laquelle ils étaient sous l'administration de la Société, et de RTI. Les activités des sociétés portuaires locales sont exclues des états financiers depuis la date de leur constitution en société. Etant donné que les résultats du Fonds de prêt interportuaire ne s'ajoutent pas de façon régulière à ceux de la Société, les actifs, passifs, produits d'exploitation et dépenses du Fonds ne sont pas consolidés (voir note 12).

(b) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces incluent l'encaisse et les placements temporaires dont l'échéance est de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition.

(c) Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au moindre du coût non amorti, c'est-à-dire que la prime ou l'escompte est amorti jusqu'à l'échéance, ou de la valeur marchande s'il existe une baisse de valeur permanente.

(d) Matériaux et fournitures

Les matériaux et fournitures représentent des fournitures et des pièces de rechange. Ils sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur de remplacement.

(e) Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés vont être amortis selon la méthode linéaire sur la durée de l'emprunt. L'amortissement va commencer lorsque le refinancement sera complété (voir notes 8 et 12).

(f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles qui sont transférées du Canada. Celles qui sont transférées du Canada sont comptabilisées à la valeur d'expertise ou à la juste valeur marchande établie au moment du transfert. Les subventions gouvernementales reçues pour les projets d'immobilisations sont déduites du coût du bien correspondant.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire, à partir de l'exercice où le bien devient opérationnel, selon des taux basés sur la durée probable d'utilisation des immobilisations (voir note 6).

(g) Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de pension de retraite de la Fonction publique que le Canada administre. Les cotisations de la Société au régime se limitent, d'après les lois actuelles, à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants. Ces cotisations représentent les obligations totales de la Société au titre du régime de retraite et sont imputées à l'exploitation courante. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la Fonction publique. Les employés de RTI sont couverts séparément par un régime contributif à prestations déterminées.

(h) Subventions et taxes municipales

Les frais pour les subventions et taxes municipales sont établis selon les évaluations municipales estimatives, modifiées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*, au besoin. Les subventions municipales ne sont finalisées qu'après une vérification par la Division des subventions aux municipalités du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux. Toute régularisation, une fois le montant des subventions finalisé, est enregistrée dans les comptes de l'exercice au cours duquel le montant final est remis.

(i) Avantages sociaux

La Société comptabilise une provision pour les éléments de passif estimatifs qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances et de congés compensatoires pour temps supplémentaire; ces indemnités sont payables aux employés en vertu des conventions collectives ou selon la politique de la Société.

(j) Constatation des produits

Les produits d'exploitation sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits découlant du volume de charbon en transit de RTI sont enregistrés à 50 % du taux contractuel au moment de la livraison du charbon au terminal. La différence est comptabilisée au moment du chargement du navire.

3. Modification d'une convention comptable

Au cours de l'exercice, la Société a appliqué rétroactivement les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement à la présentation des informations concernant les flux de trésorerie. Au cours des exercices précédents, la Société présentait des informations sur l'évolution de la situation financière. Ce changement n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers.

4. Administrations portuaires canadiennes

Le 1er mai 1999, les opérations des ports de Sept-Îles, Saguenay et Trois-Rivières ont été transférées de la Société à chacune des trois administrations portuaires canadiennes constituées par lettres patentes délivrees à ces ports, conformément à la *Loi maritime du Canada*. Les résultats d'exploitation applicables à ces ports sont les suivants :

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Port de Sept-Îles		
Produits d'exploitation	2 292 $	7 866 $
Benéfice d'exploitation	1 144 $	4 255 $
Port Saguenay		
Produits d'exploitation	320 $	985 $
Benéfice d'exploitation	82 $	326 $
Port de Trois-Rivières		
Produits d'exploitation	932 $	3 478 $
Benéfice d'exploitation	5 $	1 342 $

Les portions du capital d'apport et du surplus de la Société se rapportant à ces ports transférés, évaluées à 6 952 000 $ et 49 134 000 $ respectivement, ont été transférées aux administrations portuaires canadiennes.

5. Placements

Les placements à court terme se composent de bons du Trésor du Canada au montant de 19 195 000 $ (52 829 000 $ en 1998). Au 31 décembre 1999, il n'y avait aucun autre titre négociable (2 493 000 $ en 1998). Les taux d'interêt sur ces placements varient de 4,40 % à 5,05 %. Aux 31 decembre 1999 et 1998, la valeur marchande des placements à court terme est équivalente à leur coût.

Les obligations du Canada constituent les placements à long terme au montant de 2 997 000 $ (10 363 000 $ en 1998) ayant un taux d'interêt de 13,23 % et échéant le 1er mai 2001. La valeur marchande de ces placements totalise 3 272 000 $ au 31 décembre 1999 (12 290 000 $ en 1998).

Un gain sur la cession d'obligations du Canada de 52 000 $ (1 405 000 $ en 1998) est inclu dans le revenu de placement.

6. Immobilisations

(a) Sommaire

	Taux d'amortissement %	Coût ou valeur d'expertise	Amortissement cumulé et réductions de valeur	1999 Net	1998 Net
				(en milliers de dollars)	
Terrains	-	7 016 $	- $	7 016 $	12 517 $
Dragage	2,5 - 6,7	7 420	1 408	6 012	6 819
Installations d'amarrage	2,5 - 10	28 100	8 171	19 929	30 795
Immeubles	2,5 - 10	6 640	3 491	3 149	21 771
Terminal de charbon	2,9 - 33	22 877	6 805	16 072	16 462
Services publics	3,3 - 10	6 178	1 237	4 941	7 999
Routes et surfaces	2,5 - 10	4 080	2 568	1 512	2 866
Machinerie et équipement	5 -100	6 454	6 358	96	7 389
Mobilier et materiel de bureau	20 - 33	184	166	18	111
Projets de construction en cours	-	88	-	88	3 896
		89 037 $	30 204 $	58 833 $	110 625 $

(b) Durant l'année, RTI a révisé la durée de vie utile estimative de son terminal et lui a attribué une valeur résiduelle. La période d'amortissement, qui était de 25 ans dans le passé, a été modifiée à 34 ans. Suite à ces changements, la dépense d'amortissement pour l'exercice a diminué de 587 000 $ et le bénéfice net a augmenté d'un montant équivalent.

(c) ***Subventions pour projets d'immobilisations***

En 1999, la Société a reçu des subventions totalisant 5 000 $ (1 657 000 $ en 1998) en vue de projets de construction d'immobilisations.

7. Créditeurs et frais courus

Les créditeurs et frais courus incluent des produits reportés, au montant de 830 000 $ (3 169 000 $ en 1998). Il n'y a pas de tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an incluse dans ce montant pour 1999 (93 000 $ en 1998).

Les créditeurs et frais courus incluent également un montant de 5 619 000 $ (8 195 000 $ en 1998) pour d'autres coûts potentiels reliés à la dissolution, qui ne peuvent être déterminés actuellement (voir note 18) et une provision pour des indemnités de départ des employés au montant de 1 178 000 $ (1 825 000 $ en 1998) payable au moment de la dissolution de la Société. L'an passé, la provision pour les indemnités de départ des employés a été réduite substantiellement pour refléter un changement d'estimation comptable. La portion de la Société du recouvrement des indemnités de départ reliée au changement d'estimation comptable s'élève à 0 $ pour 1999 (409 000 $ en 1998).

8. Dû au Fonds de prêt interportuaire

Le Fonds de prêt interportuaire (voir note 12) a servi au financement à long terme des projets d'investissement pour le terminal à charbon et le terminal à cargaisons mixtes au port de Belledune :

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
(a) Transferts au port de Belledune portant intérêt aux taux de 5,36 % à 11,47 %, remboursables en versements annuels de 4 659 000 $ incluant capital et intérêts, échéant entre le 31 décembre 2012 et 2015.	38 133 $	39 513 $
(b) Transferts au port de Sept-Îles portant intérêt aux taux de 7,91 % à 9,20 %.	–	28 999
	38 133	68 512
Moins : tranche échéant à moins d'un an	(1 495)	(2 659)
	36 638 $	65 853 $

Les versements de capital au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 1 495 000 $ en 2000; 1 619 000 $ en 2001; 1 754 000 $ en 2002; 1 901 000 $ en 2003 et 2 061 000 $ en 2004.

La Société a entrepris des démarches pour refinancer sur le marché privé les emprunts du port de Belledune auprès du Fonds de prêt interportuaire (voir note 12).

Le 1er mai 1999, les emprunts du port de Sept-Îles auprès du Fonds de prêt interportuaire ont été transférés à la nouvelle Administration portuaire de Sept-Îles, conformément à l'article 12(4) de la *Loi maritime du Canada*. Les emprunts ont subséquemment été remboursés au Fonds de prêt interportuaire par l'Administration portuaire.

9. Dette à long terme

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
(a) Emprunt auprès du Canada, portant intérêt au taux de 6,44 %, remboursé le 15 décembre 1999.	- $	193 $
(b) Emprunt auprès de la province du Nouveau-Brunswick, ne portant pas intérêt, remboursement annuel, commençant le 30 juin 2001, représentant 25 % du bénéfice net du port de Belledune; l'emprunt doit être complètement remboursé d'ici le 30 juin 2013.	3 723	3 723
(c) Emprunt, portant intérêt au taux de 5,28 %, remboursable le 11 février 2003.	60 000	-
(d) Acceptation bancaire canadienne, portant intérêt au taux d'acceptation de la banque majoré de 0,095 %, payable à l'échéance de l'emprunt de 60 millions de dollars.	4 992	-
(e) Billet de RTI, sous forme de crédit renouvelable, portant interêt au taux canadien d'acceptation bancaire inter banque majoré de 0,30 %, remboursé le 12 février 1999.	-	165 000
	68 715	168 916
Moins : tranche échéant à moins d'un an	-	(93)
	68 715 $	168 823 $

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 0 $ en 2000; 163 000 $ en 2001; 218 000 $ en 2002; 288 000 $ en 2003 et 362 000 $ en 2004.

L'emprunt auprès de la province du Nouveau-Brunswick fournit du financement partiel au port de Belledune pour le projet d'investissement de terminal à cargaisons mixtes. Selon l'entente de financement modifiée avec la Province, un montant total de 3 850 000 $, ne portant pas intérêt, doit être prêté. Les versements sur la dette à long terme, même s'ils sont établis en fonction du bénéfice net du port de Belledune, ne commenceront que le 30 juin 2001, conformément aux modifications apportées aux termes et conditions de l'emprunt en 1999. Par conséquent, il n'y a pas de versement exigible en 2000. Puisque les remboursements d'emprunt futurs sont basés sur le bénéfice net futur du port, les versements de capital présentés ci-haut sont basés sur des estimés.

Le 11 février 1999, RTI a refinancé son crédit renouvelable dans le secteur privé de la façon suivante :

(a) Emprunt de 75 millions de dollars, échéant le 11 février 2003, portant intérêt au taux de 5,28 % sur les premiers 60 millions de dollars et portant intérêt au taux d'acceptation de la banque pour les acceptations bancaires canadiennes majoré de 0,095 % sur le solde restant de l'emprunt,

(b) Emprunt-relais non renouvelable de 90 millions de dollars, remboursé le 31 mars 1999, portant intérêt au taux d'acceptation de la banque pour les acceptations bancaires canadiennes majoré de 0,085 % (voir note 10),

(c) Marge de crédit de 20 millions de dollars, échéant le 11 février 2003, portant intérêt au taux d'acceptation de la banque pour les acceptations bancaires canadiennes majoré de 0,095 %.

Ces emprunts sont garantis sans condition par le gouvernement du Canada jusqu'à concurrence de 95 millions de dollars plus intérêts et autres montants jusqu'à concurrence de 6 millions de dollars.

10. Capital d'apport

Durant 1999, la Société a reçu 90 millions de dollars de la Couronne fédérale pour acheter des actions de RTI, sa filiale en propriété exclusive. La transaction a été comptabilisée comme une augmentation du capital d'apport de la Couronne fédérale dans la Société.

RTI devait utiliser le produit de la vente de ses actions pour rembourser le prêt-relais non renouvelable au montant de 90 millions de dollars (voir note 9).

11. Déficit

À la date de constitution de RTI en 1981, la Société détenait 50 % des actions de celle-ci tandis que l'autre moitié appartenait à des actionnaires non apparentés. La convention entre actionnaires contenait une clause qui permettait aux actionnaires non apparentés de vendre leurs actions à la Société en 1991. Le 30 juillet 1991, la Société a acheté les 50 % restants des actions de RTI, et RTI est ainsi devenue une filiale en propriété exclusive de la Société. L'achat des actions au montant de 58,5 millions de dollars a été financé entièrement par le Canada. L'excédent du prix d'achat sur l'actif acquis au montant de 31,7 millions de dollars moins le passif assumé de 229,1 millions de dollars, a résulté en une perte sur acquisition de 255,9 millions de dollars.

12. Fonds de prêt interportuaire

En 1988, la Société a reçu l'autorisation d'instituer le Fonds de prêt interportuaire (le Fonds). Le Fonds est administré par la Société et son but est de financer les projets d'immobilisations rentables de la Société et des sociétés portuaires locales. Le financement prend la forme de transferts pour les ports divisionnaires administrés par la Société et de prêts pour les sociétés portuaires locales. Ces transferts et prêts portent intérêt au taux de financement offert occasionnellement par le Canada aux sociétés de la Couronne. Jusqu'au 31 décembre 1994, les bénéfices du Fonds étaient restreints, conformément aux termes et conditions selon lesquels il a été établi, à une utilisation qui respecte le but pour lequel le Fonds a été établi. Au cours de 1995, les termes et conditions ont été modifiés afin de transférer à la Société les bénéfices excédentaires d'un exercice, après avoir pourvu au dividende à verser au Canada, et de les imputer en réduction des coûts de l'exercice du bureau administratif. En 1999, les modifications de 1995 aux termes et conditions ont été révoquées.

Le bilan du Fonds au 31 décembre indique :

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Actif		
À court terme		
Encaisse et placements	14 846 $	28 135 $
Transferts à recevoir (note 8)	1 495	2 659
	16 341	30 794
Transferts à recevoir (note 8)	36 638	65 853
Provision pour créances douteuses	(-)	(2 055)
	52 979 $	94 592 $
Passif		
À court terme		
Dû à la Société	27 $	756 $
Solde du fonds		
Capital d'apport	26 650	70 332
Bénéfices non répartis	26 302	23 504
	52 952	93 836
	52 979 $	94 592 $

Les placements du Fonds, présentés au coût, sont des titres émis et garantis par le gouvernement du Canada. Les taux d'intérêt varient de 4,55 % à 4,83 %. Au 31 décembre 1999 et 1998, la valeur marchande des placements est équivalente à leur coût.

La Société a entrepris des démarches pour refinancer sur le marché privé les emprunts du Port de Belledune auprès du Fonds. Bien qu'on ignore encore pour l'instant la somme devant être refinancée, les prêteurs ont fait savoir à la Société qu'il faudra obtenir une renonciation de la dette. Étant donné qu'il est actuellement impossible de déterminer le montant de la renonciation, aucune provision n'a été prise. On prévoit que la transaction sera comptabilisée comme un transfert du capital d'apport de la Couronne fédérale dans le Fonds au capital d'apport de la Couronne fédérale dans le port.

Aucun montant n'a été avancé au port de Belledune en 1999 (1,8 million de dollars en 1998).

Le Fonds s'est engagé à financer un montant de 0,4 million de dollars en 2000 pour le projet d'immobilisations du port de Belledune.

Durant l'année, la Société a remboursé en entier l'investissement de la Couronne fédérale dans le Fonds. Cette transaction a été comptabilisée en réduisant le capital d'apport du Fonds.

Conformément aux termes et conditions selon lesquels le Fonds a été établi, la Société doit payer un dividende, provenant du Fonds, pour l'exercice financier de 1999. Le dernier dividende, payé en 1999, s'élèvait à 1 351 000 $ et a été imputé aux bénéfices non répartis.

L'état des résultats et des bénéfices non répartis du Fonds est comme suit :

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Revenus d'intérêt	5 181 $	6 943 $
Recouvrement de dépenses de mauvaises créances	2 055	18
Frais d'exploitation et d'administration	(169)	(234)
Bénéfices nets pour l'exercice	7 067	6 727
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	23 504	19 241
Paiement de dividende au Canada	(4 269)	(1 762)
Transfert à la Société	-	(702)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	26 302 $	23 504 $

13. Régimes de retraite

Au 31 décembre 1999, selon les rapports actuariels mis à jour sur le régime contributif de RTI, la valeur actualisée des prestations courues s'élève à 12 087 000 $ (10 725 000 $ en 1998); la valeur marchande de l'actif du fonds s'élève à 11 991 000 $ (10 624 000 $ en 1998). Les charges de retraite de RTI pour 1999 de 536 000 $ (707 000 $ en 1998) sont déterminées selon des méthodes actuarielles.

14. Opérations entre apparentés

Du fait de leur même appartenance, la Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État formés par le Canada.

En 1999, aucun frais d'exploitation et d'administration engagé par la Société n'a été recouvré des nouvelles administrations portuaires canadiennes ou des anciennes sociétés portuaires locales (2 595 000 $ en 1998). Les dépenses d'exploitation incluent les frais de loyer totalisant 1 982 000 $ (1 689 000 $ en 1998) facturés par une administration portuaire canadienne. Au 31 décembre 1999, 129 000 $ (98 000 $ en 1998) de ces frais de loyer sont inclus dans les comptes créditeurs et frais courus. Les frais d'intérêt reliés aux emprunts à long terme de la SEE, une société de la Couronne, s'élèvent à 1 013 000 $ (10 463 000 $ en 1998). À la fin de 1999, aucun intérêt n'était payable à la SEE (388 000 $ en 1998) (voir note 9).

Un recevable du Fonds de prêt interportuaire au montant de 27 000 $ (756 000 $ en 1998) est inclu dans les débiteurs (voir note 12).

Des produits reportés s'élevant à 744 000 $ (1 577 000 $ en 1998) provenant des administrations portuaires canadiennes sont inclus dans les créditeurs et frais courus.

La Société a gagné des revenus de placement de 2 160 000 $ (4 130 000 $ en 1998) sur les titres du Canada, et a payé des frais d'intérêt de 13 000 $ (18 000 $ en 1998) au Canada.

Le detail des autres opérations avec le gouvernement du Canada (ou autres parties apparentées) est présenté dans les notes 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 16(b) et 16(c).

15. Dépendance économique

La filiale en propriété exclusive de la Société, RTI, dépend de la production de deux fournisseurs de charbon qui ont généré, selon des ententes contractuelles, respectivement 49,6 % et 25,3 % des produits d'exploitation de la filiale en 1999 (63,6 % et 26,1 % en 1998). Ces ententes contractuelles viennent à échéance le 31 mars 2003. Après la fin de l'année, RTI a été informé de la fermeture de son plus important fournisseur de charbon d'ici le mois d'août 2000, au lieu de l'année 2003. Le résultat de cette fermeture peut avoir un impact sur la nature des opérations futures et la direction étudie présentement plusieurs options.

16. Engagements

(a) On estime à 19 000 $ les engagements contractuels pour l'achèvement, la construction et l'achat d'immobilisations. La Société prévoit encourir la majeure partie de ce montant au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2000.

(b) L'Administration portuaire de Prince Rupert loue à RTI le terrain sur lequel le terminal de charbon est construit. Le contrat de location est d'une durée de 25 ans commençant le 31 mars 1984, avec une option de renouvellement pour 20 ans débutant le 31 mars 2009. Les loyers annuels sont calculés en fonction des frais de volume en transit par tonne, lesquels sont sujets à des clauses escalatoires en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au Canada pour chaque année.

(c) Conformément à la politique de Ports Canada concernant le paiement de dividendes au gouvernement du Canada, la Société doit payer un dividende pour l'exercice financier de 1999. Un dividende de 49 000 $ a été payé en 1999 au nom des ports de Sept-Îles, Saguenay et Trois-Rivières pour la

période durant laquelle ils étaient administrés par la Société. Pour les autres ports divisionnaires, le dividende, payable en 2000, s'élève approximativement à 72 000 $ et sera imputé au déficit de la Société.

17. Éventualités

La Société a reçu des réclamations totalisant environ 1 878 000 $ à l'égard de poursuites, de garanties, de conventions collectives, de dommages présumés subis sur les propriétés de la Société et de diverses autres questions en litige. De l'avis de la direction, ces réclamations ne devraient entraîner aucun déboursé important et, par conséquent, aucune provision n'est comptabilisée aux livres à ces égards.

Les employés peuvent cumuler des congés de maladie. Toutefois, ces congés ne constituent pas des droits acquis mais plutôt des réserves en cas de maladie future. Les frais éventuels reliés aux congés de maladie cumulés auxquels les employés auront droit ne peuvent être déterminés de façon précise. Les paiements à titre de congés de maladie sont imputés aux frais d'exploitation lorsqu'ils sont encourus.

Dans le cours normal de ses affaires, la Société peut être exposée à des problèmes environnementaux dont certains ont été identifiés. Comme il est actuellement impossible d'en déterminer l'impact ultime sur les états financiers, aucune provision n'est comptabilisée aux livres à cet égard.

18. La Loi maritime du Canada

Les ports de Sept-Îles, Saguenay et Trois-Rivières ont été constitués en tant qu'administrations portuaires canadiennes en 1999, en vertu de la *Loi maritime du Canada*. Le 16 décembre 1999, la Société a cessé d'administrer, de gérer et de régir le Port de Baie des Ha ! Ha ! en vertu d'un décret du conseil. On a également parachevé, en 1999, le dessaisissement de Port Colborne à la Ville de Port Colborne. Les installations du Port de Prescott sont en voie d'être dessaisies. Le Port de Belledune doit être constitué en administration portuaire canadienne en 2000, en vertu de la *Loi*. Si le transfert de ces deux ports n'est pas terminé avant la dissolution de la Société, ils deviendront des ports publics et seront administrés par le Ministre des Transports, comme le stipule la *Loi*. RTI deviendra une société d'État mère et le Ministre des Transports est nommé le ministre approprié aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le bureau administratif actuel de la Société sera fermé une fois qu'elle sera dissoute et le reste des actifs et des obligations de la Société sera dévolu à la Couronne et administré par le Ministre des Transports. Il est prévu que les articles de la *Loi maritime du Canada* qui touchent la Société seront promulgués en 2000.

On ne connaît pas encore tout l'impact qu'aura la dissolution de la Société. En 1999, une provision de 411 000 $ a été comptabilisée relativement à la valeur comptable des actifs du Port de Prescott (123 000 $ en 1998 pour Port Colborne). Aucune dépense n'a été enregistrée en ce qui a trait aux différences entre la valeur comptable des actifs et des obligations et les valeurs pouvant résulter du transfert des autres ports divisionnaires et de RTI, étant donné qu'il est impossible de déterminer ces différences à l'heure actuelle.

19. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptible d'avoir une incidence sur la Société, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

20. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1998 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Société
canadienne
des postes

Responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La direction et le Conseil d'administration sont responsables des états financiers consolidés ainsi que de tout autre renseignement présenté dans ce rapport annuel. Conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. La Société fait preuve d'avant-gardisme en divulguant des informations normalement exigées que d'entreprises dont les titres se négocient sur un marché public.

Les états financiers consolidés comprennent, lorsqu'il y a lieu, des montants faisant appel au jugement et aux meilleures estimations de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle incluse dans les états financiers.

Pour accomplir ses responsabilités, la direction maintient des contrôles financiers et des contrôles de gestion, ainsi que des systèmes d'information et méthodes de gestion qui allient qualité et coûts raisonnables. Ces systèmes et méthodes visent à fournir un degré raisonnable de certitude quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière ainsi qu'à la sauvegarde et au contrôle de ses biens en conformité avec la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, la Loi sur la Société canadienne des postes et les règlements administratifs de la Société. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer ces systèmes et méthodes de gestion, et des rapports sont soumis au Comité exécutif de la direction et au Comité de vérification du conseil.

Le Conseil d'administration s'assure que les cadres s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne principalement par l'intermédiaire du Comité de vérification composé du Président du Conseil d'administration (ex-officio) et de quatre membres qui ne sont pas à l'emploi de la Société. Le Comité de vérification se réunit régulièrement afin de passer en revue les activités de vérification interne de la Société. En outre, il se réunit au moins une fois l'an pour examiner les états financiers consolidés et le rapport des vérificateurs externes et recommande ceux-ci au Conseil d'administration pour approbation.

La Société canadienne des postes est une société d'État comprise à la partie II de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques depuis 1989. C'est la raison pour laquelle, à chaque année, les vérificateurs externes sont nommés par le gouverneur en conseil après consultation par le Conseil d'administration. Deloitte & Touche s.r.l. ont été nommés à nouveau pour l'exercice écoulé. Ils vérifient les états financiers consolidés et soumettent leur rapport au Comité de vérification ainsi qu'au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Chaque société d'État mère fait procéder à un examen spécial de ses opérations au moins tous les cinq ans; des examens spéciaux complémentaires peuvent avoir lieu à la demande du gouverneur en conseil, du ministère de tutelle ou du conseil d'administration de la société en cause. L'examen spécial, un genre de vérification de l'optimisation des ressources, sert à fournir au conseil d'administration, une opinion impartiale sur la question de savoir si les systèmes de contrôle et d'information financiers, de contrôle et d'information de gestion ainsi que les méthodes de gestion de la société sont maintenus de manière à donner la certitude raisonnable que: les éléments d'actif de la société sont protégés et contrôlés; la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de la société est économique et efficiente; le déroulement des opérations de la société est efficace. Le vérificateur externe d'une société d'État mère est chargé de l'examen spécial. Deloitte & Touche s.r.l. fut chargé du dernier examen spécial de la Société. Cet examen portait sur la période du 1er septembre 1998 au 31 mai 1999.

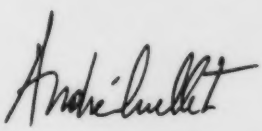

Le président-directeur général
Le 4 mai 2000

Rapport des vérificateurs

Au ministre responsable de la Société canadienne des postes

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société canadienne des postes au 25 mars 2000 et les états consolidés des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date (pages 34 à 45). La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 25 mars 2000 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, à la Loi sur la Société canadienne des postes et aux règlements administratifs de la Société et de ses filiales en propriété exclusive.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Ottawa, Canada
Le 4 mai 2000

État consolidé des résultats

Exercice terminé le (en millions de dollars)	25 mars 2000	27 mars 1999
Produits d'exploitation	**5 637 $**	5 380 $
Charges d'exploitation		
Salaires	**2 775**	2 624
Avantages sociaux	**557**	559
Levée, traitement et livraison	**891**	866
Installations immobilières	**273**	267
Amortissement des immobilisations	**180**	172
Charges d'achalandage	**10**	7
Autres	**875**	826
	5 561	5 321
Bénéfice d'exploitation	**76**	59
Produits (charges) hors exploitation		
Investissement et autres produits	**27**	29
Intérêts	**(23)**	(22)
	4	7
Bénéfice avant impôts sur le revenu	**80**	66
Impôts sur le revenu (note 10)	**5**	16
Bénéfice net	**75 $**	50 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

État consolidé de l'avoir du Canada

Exercice terminé le (en millions de dollars)	**25 mars 2000**	27 mars 1999
Capital d'apport (note 9)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 155 $**	1 355 $
Retour de capital d'apport	**—**	(200)
Solde à la clôture de l'exercice	**1 155**	1 155
Déficit		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**(162)**	(200)
Bénéfice net	**75**	50
	(87)	(150)
Dividende	**12**	12
Solde à la clôture de l'exercice	**(99)**	(162)
Avoir du Canada	**1 056 $**	993 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le (en millions de dollars)	25 mars 2000	27 mars 1999
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	**75 $**	50 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	**180**	172
Charges d'achalandage	**10**	7
Gain sur cession d'immobilisations	**(1)**	(4)
Indemnités de cessation d'emploi et charges complémentaires de retraite courues	**77**	118
	341	343
Paiements d'indemnités de cessation d'emploi et charges complémentaires de retraite	**(30)**	(25)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	**191**	(37)
	502	281
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation des espèces et des placements réservés	**(28)**	(31)
Acquisition d'immobilisations	**(235)**	(97)
Produit de la vente d'immobilisations	**4**	8
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	**6**	(65)
	(253)	(185)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	**(17)**	(84)
Retour de capital d'apport	**—**	(200)
Dividende versé	**(12)**	(12)
	(29)	(296)
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	**220**	(200)
Espèces et quasi-espèces à l'ouverture de l'exercice	**411**	611
Espèces et quasi-espèces à la clôture de l'exercice	**631 $**	411 $
Supplément d'information aux flux de trésorerie		
Intérêts payés	**20 $**	24 $
Impôts sur le revenu payés	**22 $**	7 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan consolidé

Au (en millions de dollars)	25 mars 2000	27 mars 1999
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 3)	**631 $**	411 $
Débiteurs	**372**	346
Charges payées d'avance	**52**	69
	1 055	826
Espèces et placements réservés (note 4)	**445**	417
Immobilisations (note 5)	**1 421**	1 369
Autres éléments d'actif (note 6)	**174**	190
	3 095 $	2 802 $
PASSIF ET AVOIR DU CANADA		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	**512 $**	421 $
Salaires et avantages sociaux à payer	**447**	327
Produits reportés	**149**	160
Mandats de poste en circulation	**36**	36
Portion courante de la dette à long terme	**—**	17
	1 144	961
Dette à long terme (note 7)	**150**	150
Indemnités de cessation d'emploi et charges complémentaires de retraite	**745**	698
	2 039	1 809
Avoir du Canada	**1 056**	993
	3 095 $	2 802 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers

Approuvé au nom du Conseil d'administration :

la présidente du Conseil d'administration par interim

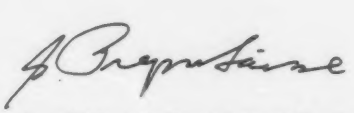

le président du Comité de vérification

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(25 mars 2000)

1. CONSTITUTION

La Société a été constituée en 1981 en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes pour exploiter un service postal qui s'autofinance tout en offrant un service dont les normes répondent aux besoins de la population du Canada. Il s'agit d'une société d'État comprise à la partie II de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques et elle est mandataire de Sa Majesté. Sa filiale, Les investissements Purolator ltée, anciennement connue sous le nom de PCL Courier Holdings Inc., est gérée de façon indépendante. Elle s'autosuffit sur une base financière.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société se résument comme suit :

(a) Consolidation • Les états financiers consolidés de la Société regroupent les comptes de ses filiales en propriété exclusive, Postes Canada internationale limitée et 2875039 Canada Limited (qui détient une participation majoritaire dans Les investissements Purolator ltée). La filiale en propriété exclusive Société de portefeuille Postes Canada Limitée, suite au transfert à 2875039 Canada Limited de sa participation majoritaire dans Les investissements Purolator ltée (Purolator), a été liquidée le 10 mars 2000. Les états financiers consolidés incluent également la quote-part de la Société canadienne des postes dans la société en commandite Poste électronique[MC].

L'achalandage résultant de l'acquisition des filiales est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans. La valeur aux livres est réévaluée annuellement afin d'établir si elle a subi une baisse de valeur, autre que temporaire.

(b) Exercice financier • L'exercice de la Société et de ses filiales en propriété exclusive se termine le dernier samedi du mois de mars. L'exercice terminé le 25 mars 2000 et celui terminé le 27 mars 1999 représentent les résultats de 52 semaines.

Pour ce qui concerne Purolator, l'exercice terminé le 31 mars 2000 et celui terminé le 2 avril 1999 représentent les résultats de 52 semaines.

(c) Immobilisations et amortissement • Les terrains, les bâtiments et le matériel qui ont été transférés du gouvernement du Canada à la Société lors de sa constitution ont été comptabilisés à leur juste valeur à cette date, établie de la façon suivante:

Terrains	• à la valeur marchande fondée sur l'utilisation
Bâtiments	• au coût de remplacement amorti
Équipement, véhicules, mobilier et matériel de bureau, comptoirs de vente et petit matériel	• au coût de remplacement amorti ou au coût d'origine moins l'amortissement estimatif

La valeur marchande des terrains et le coût de remplacement amorti des bâtiments transférés du gouvernement du Canada ont été déterminés par une évaluation indépendante.

Les acquisitions effectuées après la constitution sont comptabilisées au coût.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

La Société a une entente avec les Archives nationales du Canada et le Musée canadien des civilisations pour l'exploitation, l'administration et le maintien des archives des postes du Canada et du Musée canadien des postes respectivement, à savoir du matériel philatélique, des objets de collection, une bibliothèque postale, des expositions qui relatent l'origine du service postal ainsi que d'autres objets du patrimoine. Ces collections, expositions et livres, d'une valeur indéterminée, ne sont pas destinés à la vente et une valeur symbolique leur a été attribuée dans les états financiers consolidés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimative des éléments d'actif suivants :

Bâtiments	30 et 40 ans
Améliorations locatives	Terme fixe initial du bail plus la première option de renouvellement
Équipement	de 3 à 30 ans
Véhicules (autres que les véhicules pour passagers et les véhicules utilitaires à service réduit)	de 6 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau et comptoirs de vente	de 3 à 20 ans
Petit matériel	de 5 à 15 ans

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 30 % pour tous les véhicules pour passagers et les véhicules utilitaires à service réduit.

(d) Comptabilisation des revenus • Les montants reçus et pour lesquels les services afférents n'ont pas encore été rendus à la fin de l'exercice sont reportés.

(e) Indemnités de cessation d'emploi et charges complémentaires de retraite • Les employés de Postes Canada ont droit à des indemnités précises reliées à la cessation d'emploi, calculées selon les salaires en vigueur à la date de cessation, conformément aux conventions collectives ou aux conditions d'emploi. La valeur actuelle des coûts prévus des indemnités de cessation d'emploi non payées, déterminée par évaluation actuarielle, est inscrite comme une dette à long terme aux états financiers selon une méthode de répartition des prestations. Les indemnités de cessation d'emploi cumulées des employés ainsi que les gains et les pertes résultant d'évaluation actuarielle sont imputés à l'exploitation courante.

Postes Canada fournit de plus certains avantages en matière de soins de santé aux retraités admissibles. Les coûts des services courants sont déterminés par évaluation actuarielle et sont imputés à l'exploitation courante selon une méthode de répartition des prestations. Les coûts des services passés sont également déterminés par évaluation actuarielle et sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active de la population des employés.

Les employés de Purolator ne participent pas à ces programmes d'avantages sociaux.

(f) Régime de retraite • Les employés de Postes Canada participent présentement au Régime de pension de retraite de la Fonction publique que le gouvernement du Canada administre. Les cotisations de la Société canadienne des postes au régime se limitent actuellement à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants. Ces cotisations, qui s'élevaient à 104 $ millions (96 $ millions en 1999), sont imputées à l'exploitation courante. Présentement, la Société canadienne des postes n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles ou de l'indexation des prestations en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique.

La quasi-totalité des employés à temps plein de même que les employés admissibles à temps partiel de Purolator participent à ses régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés participant au régime à prestations déterminées est déterminé selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services rendus, puis imputé à l'exploitation au fur et à mesure que les services sont rendus. Les redressements découlant de modifications au régime ou à ses hypothèses de base, ou de gains ou pertes actuariels sont amortis sur la durée estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés couvert par le régime. La valeur actuarielle de l'actif du régime de retraite représente la valeur marchande. La valeur actuarielle des prestations constituées relatives aux services rendus au 25 mars 2000 est de 55 $ millions (39 $ millions en 1999). La valeur marchande estimée des actifs de la caisse de retraite de Purolator au 25 mars 2000 est de 62 $ millions (47 $ millions en 1999).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(g) Impôts sur le revenu • La Société applique la méthode du report d'impôt fixe.

(h) Incertitude relative à la mesure • La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus fait appel au jugement et aux meilleures estimations de la direction quant à la mesure à reporter pour les éléments d'actif et de passif, à divulguer pour l'actif et le passif éventuel à la date des états financiers ainsi qu'au montant à présenter pour les revenus et les charges au cours de l'exercice. La mesure définitive pour tous ces éléments peut différer de ces estimations; cependant, l'écart entre la mesure définitive et la valeur à laquelle est constaté un élément ne devrait pas être important.

3. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Ce poste est composé d'encaisse et de placements de cote R-1 ayant, à la date d'achat, une échéance de moins de douze mois. Les placements sont comptabilisés au coût qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur courte échéance. Le taux de rendement interne moyen pondéré des placements en main au 25 mars 2000 est de 5,3 % (5,0 % en 1999).

4. ESPÈCES ET PLACEMENTS RÉSERVÉS

La Société a mis à part un montant d'encaisse et de placements uniquement afin de gérer les mouvements de trésorerie reliés à la dette pour les indemnités de cessation d'emploi. Les placements sont présentés au coût amorti. Les placements sont effectués dans des investissements à faible risque et sont assortis d'échéances variant de 1 mois à 6 ans. Le taux de rendement interne moyen pondéré des placements en main au 25 mars 2000 est de 6,10 % (6,72 % en 1999).

La juste valeur des placements représente leur valeur marchande. La juste valeur de l'encaisse et placements réservés en date du 25 mars 2000 se chiffre à 441 $ millions (428 $ millions en 1999).

5. IMMOBILISATIONS

(en millions de dollars)			2000	1999
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Montant Net**	Montant Net
Terrains	250 $	— $	250 $	252 $
Bâtiments	1 234	755	479	505
Améliorations locatives	127	65	62	60
Équipement	740	461	279	224
Véhicules	90	81	9	8
Mobilier et matériel de bureau et comptoirs de vente	431	309	122	91
Petit matériel	510	290	220	229
	3 382 $	**1 961 $**	**1 421 $**	1 369 $

6. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

(en millions de dollars)	2000	1999
Achalandage, net des charges d'achalandage	150 $	163 $
Autres actifs	24	27
	174 $	190 $

7. DETTE À LONG TERME

(en millions de dollars)	2000	1999
Obligations non remboursables par anticipation venant à échéance en mars 2016, intérêt à 10,35 %.	55 $	55 $
Effets prioritaires de 70 $ millions US émis par Purolator en deux séries échéant en mars 2004 :		
Série A, 40 $ millions US porte intérêt à 10,08 % et prévoit le remboursement du capital par versements égaux au cours des cinq dernières années du terme. Série B, 30 $ millions US porte intérêt à 9,83 % et prévoit le remboursement du capital par versements au cours des années du terme. Purolator a donné à ses créanciers la presque totalité de ses éléments d'actif en guise de cautionnement, ces créanciers n'ayant aucun recours contre la Société canadienne des postes. Purolator est sujette, en fonction du contrat synallagmatique, à certaines restrictions financières et autres durant le terme de la dette.	95	112
Purolator a conclu des opérations de troc portant sur des devises étrangères et des taux d'intérêt dans le but de couvrir la totalité, en dollars US, du solde du capital et des paiements d'intérêts en les convertissant en dollars CAN à des taux de change variant de 1,376 $ à 1,348 $ et à un taux d'intérêt effectif de 13,76 %.		
	150	167
Portion courante	—	17
	150 $	150 $

Le montant des intérêts sur la dette à long terme a été de 19 $ millions (20 $ millions en 1999).

Les montants des versements annuels en capital requis afin de s'acquitter des obligations de la dette à long terme sont les suivants :

2001	— $
2002	50
2003	23
2004	22
2005	—
2006 et après	55
	150 $

La juste valeur, au 25 mars 2000, des obligations non remboursables par anticipation venant à échéance en mars 2016, estimée à partir des taux offerts sur le marché aux termes et aux conditions semblables, se chiffre à 79 $ millions (85 $ millions en 1999).

7. DETTE À LONG TERME (suite)

En fonction des coûts requis pour effectuer le remboursement anticipé et énoncés dans l'entente avec les détenteurs des effets, Purolator évalue la juste valeur des effets prioritaires au 25 mars 2000 à 104 $ millions (128 $ millions en 1999). Purolator n'a pas l'intention de régler ces instruments avant leur échéance. À cette date, ces instruments seront réglés pour un montant équivalent à la valeur présentée aux états financiers.

Deux opérations de troc sont en vigueur au 25 mars 2000. La première couvre le remboursement du solde du capital et des intérêts se rapportant aux effets prioritaires originaux. En 1996, Purolator a conclu une nouvelle opération de troc couvrant les changements aux conditions des effets prioritaires. La juste valeur des opérations de troc, estimée à partir du coût requis pour régler les opérations de troc selon les conditions actuelles du marché, constitue une perte de 6 $ millions au 25 mars 2000 (perte de 3 $ millions en 1999).

8. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

(en millions de dollars)	2000	1999
Augmentation des débiteurs	(26) $	(74) $
Augmentation des créditeurs et charges à payer	91	34
Augmentation des salaires et avantages sociaux à payer	120	2
Diminution des autres éléments hors caisse du fonds de roulement	6	1
	191 $	(37) $

9. CAPITAL D'APPORT

La Loi sur la Société canadienne des postes permet l'établissement d'une structure de capital composée de capital-actions. La Société est autorisée à émettre des actions au gouvernement du Canada en fonction de la valeur nette de l'actif de la Société à la date de la première émission des actions, tel qu'il est déterminé par le Conseil d'administration, et suivant l'approbation du Conseil du trésor. Aucune action n'a encore été émise par la Société.

10. IMPÔTS SUR LE REVENU

La Société canadienne des postes est devenue une société d'État prévue par règlement à des fins d'impôts et, en tant que telle, est sujette à l'impôt sur le revenu fédéral en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, depuis le 27 mars 1994.

Des reports de pertes fiscales de la Société au montant de 45 $ millions (161 $ millions en 1999) sont disponibles pour réduire les impôts sur le revenu futurs et viennent à échéance de 2002 à 2007. L'avantage latent découlant de ces pertes fiscales n'a pas été reconnu dans ces états financiers consolidés.

De plus, la Société a des provisions, des écarts temporaires et de l'amortissement fiscal qui excèdent les soldes comptables d'un montant approximatif de 1 453 $ millions (1 237 $ millions en 1999) et qui sont disponibles pour les années futures.

11. PASSIF ÉVENTUEL

(a) Deux plaintes ont été déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne alléguant qu'il y a eu discrimination en matière de travail à valeur égale. La Société en est à présenter ses arguments au tribunal pour l'une des plaintes et la Commission n'a pas encore procédé à l'enquête de l'autre. On ne peut à ce moment déterminer l'issue des enquêtes relatives à ces deux plaintes. Les frais éventuels reliés à ces plaintes, advenant qu'elles soient justifiées, seront récupérés à même les tarifs postaux futurs (conformément à la Loi sur la Société canadienne des postes) et/ou du gouvernement du Canada. Par conséquent, aucune provision à cette fin ne figure dans les états financiers.

(b) La Société est partie dans différentes réclamations ou actions en justice survenues dans le cours normal de ses affaires et pour lesquelles, dans la mesure déterminable, ces états financiers incluent une provision.

(c) Les employés peuvent accumuler des congés de maladie. Toutefois, ces congés ne constituent pas des droits acquis mais plutôt des réserves en cas de maladie future. Les frais éventuels reliés aux congés de maladie cumulés auxquels les employés auront droit ne peuvent être déterminés de façon précise. Les congés de maladie sont imputés aux charges d'exploitation au fur et à mesure qu'ils sont payés.

12. ENGAGEMENTS

Les paiements minimums futurs que la Société devra verser aux termes d'ententes de services de télécommunication et de traitement des données ainsi que d'autres contrats de location-exploitation de plus d'un an sont les suivants :

(en millions de dollars)	
2001	190 $
2002	149
2003	128
2004	100
2005	71
2006 et après	331
	969 $

13. OBLIGATION CONTRACTUELLE

Le 14 septembre 1999, la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pension du secteur public* (la Loi) a reçu la sanction royale. La Loi stipule que Postes Canada instaure pour ses membres de la haute direction et employés admissibles, un régime de pension et une convention supplémentaire de retraite (collectivement le régime de pension agréé de la Société canadienne des postes - RPASCP) ainsi qu'un régime d'assurance-vie temporaire qui offriront les mêmes avantages que ceux offerts par le régime prévu par la *Loi sur la pension de la fonction publique* et la *Loi sur les régimes de retraite particuliers* (collectivement la LPFP) en date du 30 septembre 2000. À partir du 1er octobre 2000, Postes Canada instaurera le RPASCP, un régime de retraite à prestations déterminées, et un régime d'assurance-vie qui offrira aux membres de la haute direction et aux employés admissibles de Postes Canada des prestations de retraite et d'assurance-vie au moins équivalentes à celles offertes en vertu de la LPFP. Les actifs du RPASCP seront tenus en fiducie. Le régime de pension agréé sera régi en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et sera soumis aux exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Postes Canada introduira également un régime de soins dentaires à l'intention des retraités à compter du 1er octobre 2000.

Conformément à la Loi, le gouvernement du Canada s'est engagé à transférer des actifs du LPFP au RPASCP qui seront équivalents à la valeur des prestations accumulées en vertu du régime prévu par la LPFP pour les membres de la haute direction et les employés admissibles de Postes Canada telle que déterminée par évaluation actuarielle en date du 30 septembre 2000. À partir du 1er octobre 2000, Postes Canada assumera entière responsabilité pour toutes insuffisances actuarielles futures sous le RPASCP. Le gouvernement du Canada, dans le cadre du transfert du régime de pension, s'est engagé à offrir un support temporaire afin d'assister Postes Canada avec les coûts additionnels encourus durant la transition au RPASCP et aux avantages sociaux auxiliaires.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a conclu les opérations suivantes avec ses apparentés en plus de celles présentées ailleurs dans les présents états financiers consolidés.

(a) Paiements pour usagers des postes • Dans les cas où la politique du gouvernement oblige la Société à fournir des services à des tarifs inférieurs aux coûts, notamment à l'industrie de l'édition, et pour les services concessionnaires tels que les envois postaux gratuits du gouvernement, la littérature pour les aveugles et le service de transport aux communautés du Grand Nord, le gouvernement du Canada compense la Société pour le manque à gagner de ces sources. Des compensations totalisant 40 $ millions (58 $ millions en 1999) sont incluses dans les produits d'exploitation.

(b) Biens immobiliers • La Société a engagé des frais d'exploitation nets de 10 $ millions (10 $ millions en 1999) à l'égard d'ententes avec le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada visant des biens immobiliers.

(c) Autres • La Société effectue d'autres opérations avec le gouvernement du Canada, ses organismes et d'autres sociétés d'État durant le cours normal des ses affaires.

À la suite de toutes les opérations ci-dessus, les montants débiteurs et créditeurs avec ces apparentés sont respectivement de 23 $ millions (10 $ millions en 1999) et 35 $ millions (26 $ millions en 1999).

15. INSTRUMENTS FINANCIERS - AUTRES

(a) Juste valeur • La valeur présentée au bilan consolidé pour les autres instruments financiers se rapproche de la juste valeur.

(b) Concentration du risque de crédit • La Société n'est pas exposée à des concentrations significatives du risque de crédit.

La valeur présentée au bilan consolidé pour le poste créditeurs et charges à payer reflète le résultat de présenter le montant brut à payer aux administrations postales étrangères, soit 449 $ millions, en compensation du montant brut à recevoir de ces mêmes administrations postales étrangères, soit 402 $ millions (407 $ millions de montant brut à payer et 419 $ millions de montant brut à recevoir en 1999) conformément au processus à la base de ces règlements.

16. INFORMATION SECTORIELLE

La Société compte deux secteurs d'activité : Postes Canada et Purolator. L'identification des secteurs est établie sur la base des entités juridiques qui sont gérées indépendamment et qui s'autosuffisent sur une base financière.

La Société exploite quatre principaux marchés de produits et services : les communications, la distribution physique, la publicité et la Poste-publications. Les communications se composent de la Poste-lettres et des services hybrides de la Poste-lettres. La distribution physique englobe les services de messagerie, de livraison accélérée et de colis. La publicité comprend la Médiaposte. La Poste-publications se compose de journaux et périodiques domestiques et internationaux.

Le secteur Postes Canada tire ses revenus de ces quatre marchés de produits et services. De son côté, Purolator exploite uniquement le créneau de la distribution physique.

Les deux secteurs d'activité utilisent les principales conventions comptables décrites à la note 2.

Toutes les transactions qui sont conclues entre les deux secteurs d'activité indépendants, Postes Canada et Purolator, le sont à des prix et conditions qui sont comparables à ceux des transactions conclues avec leurs autres clients et fournisseurs et sans subvention entre les deux secteurs. Postes Canada a versé à Purolator 16 $ millions sur cette base pour du transport aérien en 2000 (17 $ millions en 1999). Pour sa part, Purolator a versé 3 $ millions à Postes Canada en 2000 pour des services postaux (3 $ millions en 1999).

La Société n'a aucun client dont les achats représentent plus de 10 % de la totalité de ses produits d'exploitation.

16. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

(en millions de dollars)

	2000		
	Postes Canada (52 semaines)	Les investissements Purolator ltée (52 semaines)	Société canadienne des postes
Produits d'exploitation	4 668 $	969 $	5 637 $
Bénéfice avant les éléments suivants	241 $	25 $	266 $
Investissement et autres produits	27	—	27
Amortissement des immobilisations et charges d'achalandage	(173)	(17)	(190)
Charges d'intérêts	(6)	(17)	(23)
Impôts sur le revenu	(5)	—	(5)
Bénéfice net (perte)	84 $	(9) $	75 $
Actif	2 724 $	371 $	3 095 $
Passif	1 795 $	244 $	2 039 $
Acquisitions d'immobilisations et d'achalandage	214 $	22 $	236 $

(en millions de dollars)

	1999		
	Postes Canada (52 semaines)	Les investissements Purolator ltée (52 semaines)	Société canadienne des postes
Produits d'exploitation	4 475 $	905 $	5 380 $
Bénéfice avant les éléments suivants	188 $	50 $	238 $
Investissement et autres produits	29	—	29
Amortissement des immobilisations et charges d'achalandage	(163)	(16)	(179)
Charges d'intérêts	(6)	(16)	(22)
Impôts sur le revenu	(5)	(11)	(16)
Bénéfice net	43 $	7 $	50 $
Actif	2 415 $	387 $	2 802 $
Passif	1 555 $	254 $	1 809 $
Acquisitions d'immobilisations et d'achalandage	148 $	15 $	163 $

17. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le passage à l'an 2000 ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 susceptibles d'avoir une incidence sur l'entité, y compris ceux qui sont liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

Les rapports financiers, une responsabilité de la direction

C'est à la direction de la Société qu'il incombe d'établir et de tenir un ensemble de documents comptables, de contrôles internes et de pratiques de gestion qui lui permettent, avec un degré raisonnable de certitude, de produire des données financières fiables, de protéger et de contrôler ses actifs, de diriger ses opérations conformément aux lois et règlements qui la régissent, de gérer ses ressources avec efficience et économie et d'exercer ses activités avec efficacité.

La direction est en outre tenue d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers de la Société. Les états financiers ci-joints, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999, ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les données financières figurant ailleurs dans le présent rapport correspondent à celles que l'on trouve dans les états financiers.

Pour sa part, le Conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil assume cette charge par l'entremise du Comité de vérification dont la plupart des membres ne sont pas des dirigeants de la Société. Le Comité tient périodiquement des réunions avec la direction, les vérificateurs internes de la Société et les vérificateurs externes indépendants, afin d'étudier la façon dont ces groupes remplissent leur mission et de discuter de vérification, de contrôle interne et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification a examiné les états financiers avec les vérificateurs externes et a soumis son rapport au Conseil d'administration, lequel a approuvé les états financiers.

La vérification externe des états financiers a été faite conjointement par Jean-Guy Poulin, CA, du cabinet Mallette Maheu, et L. Denis Desautels, FCA, vérificateur général du Canada. Leur rapport présente une opinion indépendante sur les états financiers soumis au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Le Président et premier dirigeant,

Marc Rochon

Le Vice-président, Services généraux, et directeur financier,

Bill Mulvihill

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Travaux publics
et des Services gouvernementaux

Nous avons vérifié les bilans de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le compte d'entreprise et les fonds d'assurance et de garantie au 31 décembre 1999, de même que les états connexes des résultats et du fonds de réserve, des résultats et de l'excédent, des flux de trésorerie, ainsi que l'état des dépenses recouvrables du compte du Ministre de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de la méthode de comptabilisation des gains ou pertes sur dispositions de placements détenus dans le fond d'assurance et de garantie comme il est mentionné à la note 3 des états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, à la *Loi nationale sur l'habitation* et aux règlements administratifs de la Société.

Le vérificateur général du Canada,

L. Denis Desautels, FCA

Jean-Guy Poulin, CA
Maliette Maheu
Société en nom collectif
Associé à Arthur Andersen

Ottawa, Canada
le 23 février 2000

COMPTE D'ENTREPRISE

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE

en millions de dollars

Actif	**notes**	**1999**	**1998**
Prêts et investissements	4	**16 388**	16 306
Encaisse et placements en valeurs mobilières	16	**615**	539
Titres achetés en vertu de conventions de revente		**373**	214
À recevoir du Ministre	5	**238**	252
Débiteurs		**157**	255
Locaux et matériel de bureau	6	**57**	55
Recouvrements du Ministre reportés		**40**	151
Autres éléments d'actif		**40**	26
Impôts futurs à recouvrer	11	**13**	20
		17 921	17 818

Passif			
Emprunts sur le marché des capitaux	7	**10 958**	10 673
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	7	**6 215**	6 418
Titres vendus, mais non encore achetés		**374**	-
Créditeurs et charges à payer	5	**305**	341
Dette découlant d'un contrat de location-acquisition	8	**27**	29
À payer au receveur général du Canada		**6**	85
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		**-**	214
À payer aux fonds d'assurance et de garantie		**-**	17
		17 885	17 777

Avoir			
Capital autorisé et entièrement libéré par le gouvernement du Canada		**25**	25
Fonds de réserve	9	**11**	16
		36	41
		17 921	17 818

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

COMPTE D'ENTREPRISE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU FONDS DE RÉSERVE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

en millions de dollars

	notes	1999	1998	1997
Intérêts créditeurs	24	**1 252**	1 261	1 199
Intérêts débiteurs	24	**(1 235)**	(1 237)	(1 163)
Revenu net d'intérêts		**17**	24	36
Ventes de biens immobiliers	24	**11**	62	25
Coût des biens immobiliers vendus		**(9)**	(61)	(11)
Frais de possession		**(6)**	(3)	(9)
Gain (perte) sur les biens immobiliers		**(4)**	(2)	5
Autres revenus		**3**	5	2
Bénéfice avant les frais d'exploitation		**16**	27	43
Frais d'exploitation	10	**(19)**	(23)	(24)
Bénéfice (perte) avant impôts		**(3)**	4	19
Impôts	11			
Impôts de l'exercice		**5**	4	(15)
Impôts futurs		**(7)**	(7)	7
		(2)	(3)	(8)
Bénéfice net (perte nette)		**(5)**	1	11
Fonds de réserve au début de l'exercice		**16**	15	4
Fonds de réserve à la fin de l'exercice		**11**	16	15

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

COMPTE D'ENTREPRISE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

en millions de dollars

	note	1999	1998	1997
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation				
Bénéfice net (perte nette)		**(5)**	1	11
Additionner (soustraire)				
Amortissement		**3**	5	5
Impôts futurs à recouvrer		**7**	7	(7)
		5	13	9
Évolution des sommes à payer ou à recevoir				
au/du receveur général du Canada		**(79)**	71	(10)
aux/des fonds d'assurance et de garantie		**(17)**	6	(11)
au/du Ministre		**14**	(65)	91
Débiteurs		**26**	(13)	(30)
Créditeurs et charges à payer		**(36)**	(22)	40
Intérêts courus à payer		**50**	57	54
Intérêts courus à recevoir		**9**	3	3
Autres éléments d'actif		**(13)**	(12)	1
		(41)	38	147
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement				
Prêts et investissements				
Remboursements		**551**	464	564
Acquisitions		**(642)**	(1 320)	(1 867)
Placements en valeurs mobilières				
Ventes et échéances de titres		**10 946**	8 331	11 587
Achats		**(10 727)**	(8 439)	(11 698)
Évolution des recouvrements du Ministre reportés		**111**	25	77
Acquisition de locaux et de matériel de bureau		**(5)**	1	(4)
		234	(938)	(1 341)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement				
Remboursement des emprunts auprès du gouvernement du Canada		**(213)**	(413)	(257)
Emprunts sur le marché des capitaux				
Émissions		**6 499**	12 499	23 196
Remboursements		**(6 182)**	(11 282)	(21 553)
Remboursement de la dette découlant d'un contrat de location-acquisition		**(2)**	(2)	(2)
		102	802	1 384
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces		**295**	(98)	190
Espèces et quasi-espèces	16			
au début de l'exercice		**320**	418	228
à la fin de l'exercice		**615**	320	418

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

COMPTE DU MINISTRE

ÉTAT DES DÉPENSES RECOUVRABLES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

en millions de dollars

Dépenses recouvrables	**notes**	**1999**	**1998**	**1997**
Subventions et contributions		**1 822**	1 767	1 822
Frais d'exploitation	10	**58**	70	69
Droits payés aux agents d'administration		**6**	4	9
Dépenses recouvrables	5	**1 886**	1 841	1 900

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'ASSURANCE ET DE GARANTIE

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE

en millions de dollars

	notes	1999	1998 (redressé note 3)
Actif	12		
Placements en valeurs mobilières	16	**3 880**	3 222
Biens immobiliers		**186**	223
Impôts futurs à recouvrer	11	**55**	57
Prêts hypothécaires		**4**	15
Titres achetés en vertu de conventions de revente		**-**	684
À recevoir du compte d'entreprise		**-**	17
Impôts antérieurs à recouvrer		**-**	15
		4 125	4 233
Passif			
Primes et droits de garantie non acquis	13	**2 684**	2 417
Provision pour indemnités	13	**732**	836
Impôts à payer		**86**	-
Gains reportés découlant de la vente de titres	16	**62**	39
Créditeurs et charges à payer		**53**	70
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		**-**	684
		3 617	4 046
Excédent			
Non affecté		**140**	177
Affecté	14	**368**	10
		508	187
		4 125	4 233

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'ASSURANCE ET DE GARANTIE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

en millions de dollars

	notes	1999	1998	1997
Revenus	12		(redressé note 3)	(redressé note 3)
Primes et droits de garantie acquis	13	**582**	498	425
Droits de demande		**49**	53	55
Revenus de placements	3	**241**	207	177
Autres		**2**	4	1
		874	762	658
Dépenses				
Pertes sur indemnités		**329**	358	424
Frais d'exploitation	10	**97**	105	147
Droit versé au gouvernement du Canada	24	**24**	23	12
Redressement de la provision pour indemnités		**(97)**	16	97
		353	502	680
Bénéfice (perte) avant impôts		**521**	260	(22)
Impôts	11			
Impôts de l'exercice		**198**	111	14
Impôts futurs		**2**	(11)	(21)
		200	100	(7)
Bénéfice net (perte nette)		**321**	160	(15)
Excédent				
Non affecté				
Solde au début de l'exercice		**201**	37	48
Modification d'une convention comptable	3	**(24)**	(10)	(6)
Solde redressé, au début de l'exercice		**177**	27	42
Montant transféré à l'excédent affecté		**(358)**	(10)	-
Solde à la fin de l'exercice		**140**	177	27
Affecté	14			
Solde au début de l'exercice		**10**	-	-
Montant provenant de l'excédent non affecté		**358**	10	-
Solde à la fin de l'exercice		**368**	10	-
Total de l'excédent à la fin de l'exercice		**508**	187	27

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'ASSURANCE ET DE GARANTIE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

en millions de dollars

	notes	1999	1998	1997
	12			
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation				
Primes et droits de garantie reçus		**849**	812	788
Droits de demande reçus		**49**	53	55
Revenus de placements reçus		**292**	216	174
Indemnités nettes		**(280)**	(289)	(374)
Droit versé au gouvernement du Canada	24	**(35)**	-	-
Frais d'exploitation payés		**(112)**	(116)	(116)
Impôts payés		**(97)**	(121)	(16)
Autres		**1**	(34)	(29)
		667	521	482
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement				
Placements en valeurs mobilières				
Ventes et échéances de titres		**1 565**	4 577	5 717
Achats		**(2 249)**	(5 092)	(6 210)
		(684)	(515)	(493)
Augmentation (diminution) du montant à recevoir du (à payer au) compte d'entreprise		**(17)**	6	(11)
Montant à recevoir du (à payer au) compte d'entreprise				
au début de l'exercice		**17**	11	22
à la fin de l'exercice		**-**	17	11

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1999

1. RÈGLES DE PRÉSENTATION

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a été constituée en société d'État le 1er janvier 1946. Elle est régie par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL). Son mandat, tel que l'énonce la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), consiste à « favoriser la construction de nouvelles maisons, la réparation et la modernisation de maisons existantes, ainsi que l'amélioration des conditions de logement et de vie ». À toutes fins utiles, elle est un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada.

Le projet de loi C-66 modifiant la LNH et la Loi sur la SCHL a été adopté par le Parlement et a reçu la sanction royale le 17 juin 1999. Les modifications ont simplifié la LNH et éliminé certaines restrictions inutiles, ce qui permet à la SCHL de répondre rapidement aux besoins des Canadiens et de tirer profit des possibilités que lui offre le marché de l'assurance prêt hypothécaire. En outre, la Société sera mieux en mesure d'accroître les débouchés extérieurs pour le secteur canadien de l'habitation.

La Société divise les activités qu'elle exerce pour remplir son mandat en trois sphères de responsabilité pour lesquelles elle tient des livres comptables différents. Elle présente des états financiers séparés pour conserver le caractère distinct de l'actif, du passif, du capital, du fonds de réserve et des excédents ou déficits.

Ensemble, les états financiers relatifs aux comptes ci-dessous reflètent les opérations de l'exercice terminé le 31 décembre 1999.

Au total, la Société gère :

en millions de dollars

	1999	**1998**
Actif	**22 046**	22 034
Passif	**21 502**	21 806
Portion due au gouvernement du Canada	**6 215**	6 418
Dépenses du compte du Ministre recouvrables par voie de crédits parlementaires	**1 886**	1 841
Frais d'exploitation	**174**	198

Compte d'entreprise

La Société consent des prêts et effectue d'autres placements en vertu de diverses dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*, elle aménage et vend des biens fonciers et elle fournit des services dans des domaines se rattachant à l'habitation. Les fonds dont elle a besoin pour exercer ses activités proviennent d'emprunts contractés auprès du gouvernement du Canada et sur le marché des capitaux.

Compte du Ministre

La Société administre des programmes de logement en vertu de dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*, utilisant à cette fin les crédits qui lui sont attribués annuellement par le Parlement. Elle est remboursée des subventions et des pertes se rapportant à ces programmes ainsi que des frais d'exploitation qu'elle supporte.

Fonds d'assurance et de garantie

La Société gère des fonds d'assurance et de garantie en vertu de dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*. Le Fonds d'assurance hypothécaire protège les prêteurs contre les défauts de paiement des débiteurs ayant contracté un prêt résidentiel. Le Fonds de garantie des titres hypothécaires garantit le paiement ponctuel des sommes dues aux détenteurs de titres fondés sur des prêts hypothécaires assurés aux termes de la LNH.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Pour ce faire, la direction doit établir des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur l'actif et le passif déclarés, sur l'actif et le passif éventuels à la date du bilan et sur les revenus et les dépenses déclarés durant l'exercice visé. Les chiffres réels pourraient différer des montants estimatifs.

Conventions en matière de comptabilité générale

Les conventions comptables suivantes s'appliquent aux états financiers relatifs au compte d'entreprise et aux fonds d'assurance et de garantie.

A. Titres acquis en vertu de conventions de revente et vendus en vertu de conventions de rachat

Lorsque la Société achète un titre en vertu d'une convention de revente, normalement une obligation d'État, elle s'engage à revendre le titre en question au vendeur initial à un prix déterminé. De même, lorsqu'elle vend un titre en vertu d'une convention de rachat, elle s'engage à racheter le titre en question à un prix déterminé. Les valeurs mobilières achetées et vendues en vertu de telles ententes sont inscrites au coût dans le bilan. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat établi dans une convention de rachat et l'écart entre le coût d'achat et le produit à recevoir préétabli en vertu d'une convention de revente sont comptabilisés sur la durée de l'entente. Lorsque la Société est obligée de transférer des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente, ces derniers sont inscrits comme des titres vendus, mais non encore achetés, et le montant indiqué correspond au coût de la vente.

B. Impôts sur les bénéfices

Aux fins d'établissement de l'impôt, la Société est considérée comme une société d'État visée par le règlement. Bien que la plupart des activités soient assujetties à l'impôt fédéral sur les bénéfices, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle n'est pas tenue de payer un impôt provincial sur le revenu généré par ses propres activités.

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode des impôts futurs. Par conséquent, des impôts futurs sont constatés sur les éléments d'actif et de passif, ce qui entraîne des écarts temporaires imposables. Les taux d'imposition utilisés pour calculer les impôts futurs à recouvrer et à payer sont ceux qui, à la date du bilan, doivent s'appliquer lorsque les actifs sont réalisés ou lorsque les passifs sont réglés.

La charge d'impôts comprend l'impôt fédéral sur les bénéfices et sur les grandes sociétés.

Compte d'entreprise

Les conventions comptables suivantes s'appliquent aux états financiers relatifs au compte d'entreprise.

C. Prêts et investissements

i. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût, plus les intérêts courus. Comme ils sont censés être conservés jusqu'à leur échéance, leur valeur comptable n'est pas redressée pour tenir compte d'une baisse temporaire de leur juste valeur.

Les pertes sur prêts assurés sont recouvrables par l'entremise du Fonds d'assurance hypothécaire, et les pertes attribuables à des prêts non assurés sont recouvrables du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre.

La Société étant assurée de recouvrer le principal et les intérêts, le compte d'entreprise ne subira aucune perte sur prêts. Par conséquent, aucune provision pour prêts douteux n'a été constituée.

Lorsque les prêts comportent une clause de remise, cette dernière est comptabilisée et recouvrée du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre, au moment où ils sont versés.

Les prêts consentis en vertu de certains programmes sont assortis de taux d'intérêt inférieurs à ceux des emprunts contractés auprès du gouvernement du Canada pour accorder de tels prêts.

Par conséquent, les pertes de revenu en intérêts qui en découlent sont recouvrables du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre.

ii. Ententes fédérales-provinciales

Les prêts et les investissements à l'égard d'ensembles d'habitation sont régis par les divers accords de partage des frais conclus avec les provinces et les territoires et par les ententes sur le logement social signées plus récemment.

Les pertes découlant des prêts et des investissements à l'égard d'ensembles d'habitation couverts par les nouvelles ententes sur le logement social sont entièrement garanties par les provinces et les territoires. La quote-part de la Société dans les pertes relatives aux ensembles d'habitation faisant l'objet d'un accord de partage des frais est recouvrable du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre.

La quote-part de la Société dans les gains retirés de la vente de projets de regroupement de terrains est constatée à titre de profit sur les biens immobiliers.

iii. Biens immobiliers

Les biens immobiliers comprennent les propriétés acquises directement par la Société et les propriétés acquises à la suite d'un manquement aux conditions de prêts non assurés.

Tous les biens immobiliers sont comptabilisés au coût d'acquisition, plus les frais de modernisation et d'amélioration et d'autres frais connexes.

Les frais de possession, intérêts inclus, des propriétés acquises à la suite d'un manquement aux conditions de prêts non assurés et des ensembles de logements sociaux acquis directement sont entièrement capitalisés. La Société verse au gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre, les profits provenant de la vente de ces biens immobiliers et recouvre de ce compte les pertes qui en découlent. Les pertes nettes d'exploitation, y compris l'amortissement des bâtiments, calculé selon la méthode linéaire sur la durée non écoulée de l'emprunt correspondant, sont recouvrées du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre.

Les frais de possession des autres propriétés, intérêts inclus, sont capitalisés jusqu'à ce que leur valeur marchande soit atteinte. Par la suite, ces frais sont passés en charges.

D. Placements en valeurs mobilières

La Société fait généralement coïncider l'échéance des éléments d'actif et de passif, son seuil de tolérance étant déterminé par les limites relatives au risque de taux d'intérêt. Les gains et les pertes découlant de la vente de titres se rapportant aux activités de financement sont reportés et amortis selon la méthode linéaire, par imputation au poste « Intérêts débiteurs », sur la durée de la plus récente émission de titres de créance. Les gains ou les pertes reportés sont inscrits au poste « Autres éléments d'actif ».

E. Recouvrements du Ministre reportés

Les dépenses de modernisation et d'amélioration relatives à certains biens immobiliers sont recouvrées du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre, sur une période n'excédant pas dix ans.

F. Coûts et obligations associés au régime de retraite

La Société possède un régime de retraite à prestations déterminées qui offre des rentes de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années du prestataire.

Le coût des prestations de retraite accumulées par les employés est déterminé au moyen d'une méthode de répartition fondée sur une évaluation actuarielle en vertu de laquelle les hausses salariales projetées, s'il y a lieu, sont attribuées au prorata des années de service et imputées à l'exploitation au fur et à mesure que s'écoulent les années de service. Ce coût tient compte de la meilleure estimation de la direction concernant le rendement prévu des placements de la Caisse de retraite, l'augmentation des salaires, le taux de mortalité des participants, le nombre de départs à la retraite et l'âge auquel les participants prendront leur retraite. Les rajustements découlant des modifications apportées au régime, les gains et les pertes actuariels et les changements dans les hypothèses sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière du groupe d'employés.

L'écart entre la charge de retraite accumulée et les cotisations patronales à la Caisse de retraite constitue la charge de retraite reportée figurant au bilan, au poste « Créditeurs et charges à payer ».

G. Avantages postérieurs au départ à la retraite

Les avantages postérieurs au départ à la retraite, à l'exclusion des prestations de retraite, sont inclus dans les frais d'exploitation et imputés à l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

H. Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts et investissements, à l'encaisse et aux placements en valeurs mobilières ainsi qu'aux recouvrements du Ministre reportés sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et ce, jusqu'à la date d'échéance de l'actif. Certains intérêts créditeurs sont obtenus par l'entremise du compte du Ministre.

I. Coût des emprunts sur le marché des capitaux

Les frais d'émission se rapportant aux emprunts sur le marché des capitaux sont reportés et amortis selon la méthode linéaire, par imputation au poste « Intérêts débiteurs », sur la durée de la dette.

Les primes et les escomptes relatifs aux emprunts sur le marché des capitaux sont reportés et amortis sur la durée de la dette, selon un taux de rendement constant.

J. Amortissement

Les locaux et le matériel de bureau sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif sur la durée utile estimative de ceux-ci. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire.

K. Instruments dérivés

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt et à des swaps de devises pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et de change. Elle utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour enregistrer les opérations liées aux instruments dérivés servant à la gestion de l'actif et du passif inscrits au bilan. Les profits et les pertes résultant de la résiliation de ces contrats de couverture sont reportés au poste « Autres éléments d'actif » et amortis selon la méthode linéaire, par imputation au poste « Intérêts créditeurs » ou « Intérêts débiteurs », sur la durée de la couverture.

Fonds d'assurance et de garantie

Les conventions comptables suivantes s'appliquent aux états financiers relatifs aux fonds d'assurance et de garantie.

L. Placements en valeurs mobilières

Les titres de placement sont achetés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont inscrits au coût après amortissement, plus les intérêts courus. Si les titres subissent une dépréciation non temporaire, on les réduit à leur juste valeur. Les primes et les escomptes se rapportant aux placements sont amortis selon un taux de rendement constant, par imputation aux résultats jusqu'à l'échéance des titres visés. Les pertes engendrées par les réductions de valeur non temporaires sont imputées aux intérêts créditeurs des titres au cours de l'exercice où elles se produisent.

Comme ces titres sont acquis dans le but de respecter les obligations à long terme des fonds d'assurance et de garantie, les gains et les pertes engendrés par la vente de titres à revenu fixe sont reportés et amortis sur la période à courir jusqu'à l'échéance du placement original, afin que le rendement à long terme de tels placements soit constaté comme un revenu durant chaque exercice.

M. Biens immobiliers repris

Les biens immobiliers acquis lors d'une indemnisation résultant d'un manquement aux conditions hypothécaires sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Celle-ci représente la valeur marchande actuelle des biens immobiliers visés, déterminée par la Société, moins la valeur actualisée des frais estimatifs de possession et de revente. Aucun amortissement n'est comptabilisé sur ces biens immobiliers.

N. Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont inscrits au coût, moins une provision correspondant au montant estimatif du risque de défaut.

O. Provision pour indemnités

La provision pour indemnités correspond au montant estimatif des indemnités prévues et des dépenses connexes (moins le produit des ventes prévues) se rapportant aux défauts de paiement qui ont eu lieu à la date du bilan ou avant. Pour calculer la provision, on tient compte de la valeur temporelle de l'argent et on prévoit une marge précise pour écarts défavorables, conformément à la norme actuarielle reconnue.

P. Primes acquises et non acquises

La Société acquiert des primes pendant la période couverte par chaque police d'assurance, conformément aux facteurs établis par le Bureau du surintendant des institutions financières pour l'assurance prêt hypothécaire. Ces facteurs tiennent compte des tendances à long terme en ce qui a trait au risque de défaut selon l'âge de la police d'assurance prêt hypothécaire.

Les primes non acquises représentent la portion des primes souscrites pour la période non courue de la police à la fin de l'exercice. Cette provision se rapporte aux demandes d'indemnité qui n'ont pas encore été présentées et couvre donc la période allant de la date du bilan à la date du défaut.

Q. Droits de garantie

Les droits de garantie sont reportés et comptabilisés comme revenu, selon la méthode linéaire, sur la durée des titres hypothécaires correspondants.

R. Droits de demande

Les droits de demande sont comptabilisés comme revenu au moment de leur encaissement.

S. Coûts de souscription d'assurance

Les coûts de souscription sont inclus dans les frais d'exploitation et imputés à l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Les fonds d'assurance et de garantie achètent des titres de placement afin de pouvoir respecter les obligations futures découlant des contrats d'assurance et de garantie. Étant donné qu'il s'agit de contrats à long terme, ces titres sont achetés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

En 1999, la Société a modifié sa façon de comptabiliser les gains et les pertes engendrés par la vente de titres à revenu fixe détenus par les fonds d'assurance et de garantie. Les gains et les pertes découlant de la vente de ces titres de placement sont maintenant reportés et amortis sur la période à courir jusqu'à l'échéance du placement original, afin que le rendement à long terme de tels placements soit constaté à titre de revenu durant chaque exercice. Auparavant, les gains et les pertes attribuables à la vente de titres étaient inclus dans les revenus de l'exercice au cours duquel ils s'étaient produits. Cette nouvelle convention comptable a été appliquée rétroactivement.

Cette modification a entraîné une diminution de 6 millions de dollars de l'excédent au début de l'exercice 1997, après la prise en compte de l'incidence fiscale ainsi que le redressement du bilan et de l'état des résultats et de l'excédent des fonds d'assurance et de garantie.

en millions de dollars

	1999	1998	1997
Incidence sur l'état des résultats et de l'excédent			
Diminution des revenus de placements	**37**	26	10
Amortissement des gains nets	**14**	3	3
Diminution du bénéfice (de la perte) avant impôts	**23**	23	7
Diminution de la charge d'impôts	**9**	9	3
Diminution du bénéfice net (de la perte nette)	**14**	14	4
Incidence sur le bilan			
Gains reportés découlant de la vente de titres	**62**	39	16

4. PRÊTS ET INVESTISSEMENTS

en millions de dollars

	1999	1998
Prêts	**5 100**	6 888
Ententes fédérales-provinciales		
Prêts	**9 687**	7 766
Investissements dans des ensembles d'habitation	**1 552**	1 591
Projets de regroupement de terrains	**15**	13
	11 254	9 370
Biens immobiliers		
Acquis directement	**13**	25
Autres	**21**	23
	34	48
Total des prêts et investissements	**16 388**	16 306

Par suite de l'initiative du gouvernement fédéral visant à transférer la responsabilité des programmes de logement social aux provinces et aux territoires, neuf ententes ont été conclues. Par conséquent, les pertes attribuables aux prêts et investissements couverts par ces ententes sur le logement social, 40 % (13 % en 1998), sont recouvrables par l'entremise des provinces et des territoires respectifs.

Les pertes se rapportant au solde du portefeuille des prêts et des investissements sont recouvrables par l'entremise du Fonds d'assurance hypothécaire, 30 % (52 % en 1998), ou du compte du Ministre, 30 % (35 % en 1998).

Une proportion de 92 % (91 % en 1998) du portefeuille des prêts et des investissements est reliée aux programmes de logement social qui sont, en majorité, subventionnés par l'entremise du compte du Ministre.

La somme des intérêts capitalisés relatifs aux biens immobiliers s'élève à 5 millions de dollars (8 millions en 1998). Les frais de possession des terrains acquis directement par la Société, qui ont atteint 6 millions de dollars en 1999 (3 millions en 1998), sont passés en charges dans le compte d'entreprise.

Les échéances des prêts s'établissent comme suit :

en millions de dollars

2000	2001	2002	2003	2004	Au-delà	Total
123	22	19	20	20	14 583	14 787

5. À RECEVOIR DU MINISTRE

en millions de dollars

	1999	1998	1997
À recevoir du Ministre au début de l'exercice	**252**	187	278
Dépenses recouvrables	**1 886**	1 841	1 900
Recouvrements du Ministre	**(1 900)**	(1 776)	(1 991)
À recevoir du Ministre à la fin de l'exercice	**238**	252	187

Les dépenses engagées, mais pas encore recouvrées du gouvernement du Canada, sont inscrites au poste « À recevoir du Ministre » dans le compte d'entreprise. Ce montant à recevoir représente un actif à court terme non productif d'intérêt.

La Société compare le coût des programmes relevant du compte du Ministre avec le crédit annuel alloué par le Parlement fédéral pour l'exercice du gouvernement (1er avril au 31 mars). Au cours de l'exercice 1999-2000, le crédit annuel se rapportant au compte du Ministre s'établit à 1 889 millions de dollars (1 933 millions pour l'exercice 1998-1999).

Le poste « À recevoir du Ministre » comprend 184 millions de dollars (243 millions en 1998) qui sont également inscrits au poste « Créditeurs et charges à payer » du compte d'entreprise. Une fois cette somme payée, elle sera recouvrée du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre.

6. LOCAUX ET MATÉRIEL DE BUREAU

en millions de dollars

	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	1999 Valeur comptable nette	1998 Valeur comptable nette
Immeubles	4 % ou 5 %	75	24	**51**	47
Améliorations locatives	20 %	7	5	**2**	3
Matériel	8 %, 20 % ou 30 %	40	36	**4**	5
Total		122	65	**57**	55

Le poste « Immeubles » comprend un bâtiment faisant l'objet d'un contrat de location-acquisition au coût de 30 millions de dollars, dont la valeur comptable nette est de 21 millions de dollars (22 millions en 1998).

L'amortissement de l'exercice 1999 s'élève à 3 millions de dollars (5 millions en 1998; 5 millions en 1997).

7. EMPRUNTS

En vertu de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* et de la *Loi nationale sur l'habitation*, la Société emprunte auprès du gouvernement du Canada et sur le marché des capitaux les fonds nécessaires au financement des prêts et des investissements.

La Société peut emprunter 15 milliards de dollars au maximum auprès de sources autres que le gouvernement.

en millions de dollars

	Taux d'intérêt	Durée	1999	1998
Gouvernement du Canada	9,0 %	21,7 ans	**6 215**	6 418
Marché des capitaux				
Papier commercial	5,0 %	60 jours	**1 714**	1 125
Emprunts à moyen terme	6,2 %	2,6 ans	**9 244**	9 548
Total			**17 173**	17 091

Les chiffres ci-dessus comprennent des intérêts courus s'élevant à 162 millions de dollars (184 millions en 1998).

Les emprunts à moyen terme sur le marché des capitaux comprennent un titre de créance libellé en dollars américains, inscrit aux livres selon le taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Le risque de change est entièrement couvert, principal et intérêts, au moyen de swaps de devises. Les contrats de swap en cours transforment la créance libellée en dollars américains en une dette nette prévue en dollars canadiens, dont le montant est calculé en fonction du taux de change en vigueur au moment de l'émission du titre de créance.

Les emprunts à moyen terme libellés en devises étrangères se répartissent comme suit :

en millions de dollars

	1999	1998
Dette en dollars américains	**800**	800
Dette en dollars américains, convertie en dollars canadiens		
Calculée selon le taux de change en vigueur au moment de l'émission du titre de créance	**1 103**	1 103
Calculée selon le taux de change à la fin de l'exercice	**1 155**	1 227

Voici les échéances des emprunts contractés par la Société :

en millions de dollars

		Marché des capitaux		
	Gouvernement du Canada	**Papier commercial**	**Emprunts à moyen terme**	**Total**
Intérêts courus	74	-	88	162
2000	217	1 714	1 931	3 862
2001	229	-	1 263	1 492
2002	218	-	2 145	2 363
2003	245	-	1 882	2 127
2004	187	-	1 935	2 122
Au-delà	5 045	-	-	5 045
Total	6 215	1 714	9 244	17 173

8. DETTE DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

La Société a financé les travaux de construction et d'amélioration qu'elle a fait exécuter à son siège social en 1990 par un bail à long terme, qui est comptabilisé comme un contrat de location-acquisition. À l'expiration du bail en 2015, la Société deviendra propriétaire de l'immeuble pour la somme de un dollar.

Les paiements annuels du bail ont été fixés à 5 millions de dollars pendant les 10 premières années et à 4 millions de dollars durant les 15 années subséquentes.

Les paiements minimums exigés par le contrat sont les suivants :

en millions de dollars

	Améliorations locatives (bail de 10 ans)	**Immeuble (bail de 25 ans)**	**Total**
Taux d'intérêt	11,57 %	11,77 %	
2000 à 2004	1	18	19
2005 à 2015	-	39	39
Total des paiements minimums futurs	1	57	58
Moins intérêts	-	31	31
Valeur actuelle des paiements minimums	1	26	27

Pour l'exercice 1999, les intérêts débiteurs ont atteint 3 millions de dollars (3 millions en 1998; 4 millions en 1997).

9. FONDS DE RÉSERVE DU COMPTE D'ENTREPRISE

La limite du fonds de réserve est fixée par décret à 25 millions de dollars. Au 31 décembre 1999, le fonds de réserve s'élevait à 11 millions de dollars (16 millions en 1998).

10. FRAIS D'EXPLOITATION

La répartition des frais d'exploitation de la Société est fonction de l'utilisation du personnel et s'établit comme suit :

en millions de dollars

	1999		1998		1997	
		%		%		%
Compte d'entreprise	**19**	**10,9**	23	11.8	24	10.0
Compte du Ministre	**58**	**33,3**	70	35.3	69	28.8
Fonds d'assurance et de garantie	**97**	**55,8**	105	52.9	147	61.2
Total	**174**	**100,0**	198	100.0	240	100.0

Les frais d'exploitation de l'exercice 1998 comprennent des dépenses estimatives liées à la restructuration, évaluées à 6 millions de dollars (37 millions en 1997).

11. IMPÔTS

La charge d'impôts de la Société comprend l'impôt fédéral sur les bénéfices (impôt), dont le taux est de 38 %, et l'impôt fédéral sur les grandes sociétés (IGS) s'appliquant à certains montants en capital, dont le taux est de 0,225 %.

La charge d'impôts est la suivante :

en millions de dollars

	1999			1998			1997		
	Impôt	**IGS**	**Total**	**Impôt**	**IGS**	**Total**	**Impôt**	**IGS**	**Total**
Compte d'entreprise	**2**	**-**	**2**	3	-	3	8	-	8
Fonds d'assurance et de garantie	**198**	**2**	**200**	99	1	100	(8)	1	(7)
Total	**200**	**2**	**202**	102	1	103	-	1	1

La charge d'impôts figurant au compte d'entreprise dépasse le montant correspondant au taux réglementaire de 38 %. Cet écart est attribuable principalement à l'ajout d'une charge fiscale de 3 millions de dollars par suite des divers redressements effectués par Revenu Canada.

Les impôts futurs à recouvrer sont constitués des écarts temporaires suivants entre la valeur fiscale des éléments d'actif et de passif et leur valeur comptable inscrite au bilan :

en millions de dollars

	1999	1998
Compte d'entreprise		
Réserve relative aux biens immobiliers	**13**	11
Dépenses engagées, mais non payées	**(2)**	8
Autres	**2**	1
Total	**13**	20
Fonds d'assurance et de garantie		
Réserves diverses	**46**	47
Dépenses engagées, mais non payées	**9**	10
Total	**55**	57
Impôts futurs à recouvrer	**68**	77

12. FONDS D'ASSURANCE ET DE GARANTIE

Les fonds d'assurance et de garantie comprennent le Fonds d'assurance hypothécaire et le Fonds de garantie des titres hypothécaires. Le Fonds d'assurance hypothécaire protège les prêteurs contre les défauts de paiement des débiteurs ayant contracté un prêt résidentiel. Le Fonds de garantie des titres hypothécaires garantit le paiement ponctuel des sommes dues aux détenteurs de titres fondés sur des prêts hypothécaires assurés en vertu de la LNH. Voici les états distincts se rapportant à chaque fonds :

FONDS D'ASSURANCE ET DE GARANTIE

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE

en millions de dollars

	Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garantie des titres hypothécaires	
	1999	**1998**	**1999**	**1998**
Actif		**(redressé note 3)**		
Placements en valeurs mobilières	**3 776**	3 150	**104**	72
Biens immobiliers	**186**	223	**-**	-
Impôts futurs à recouvrer	**55**	57	**-**	-
Prêts hypothécaires	**4**	15	**-**	-
À recevoir du (à payer au) compte d'entreprise	**2**	14	**(2)**	3
Titres achetés en vertu de conventions de revente	**-**	684	**-**	-
Impôts antérieurs à recouvrer	**-**	15	**-**	-
	4 023	4 158	**102**	75
Passif				
Primes et droits de garantie non acquis	**2 637**	2 386	**47**	31
Provision pour indemnités	**732**	836	**-**	-
Impôts à payer	**86**	-	**-**	-
Gains reportés découlant de la vente de titres	**62**	39	**-**	-
Créditeurs et charges à payer	**53**	70	**-**	-
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	**-**	684	**-**	-
	3 570	4 015	**47**	31
Excédent				
Non affecté	**85**	133	**55**	44
Affecté	**368**	10	**-**	-
	453	143	**55**	44
	4 023	4 158	**102**	75

FONDS D'ASSURANCE ET DE GARANTIE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

en millions de dollars

	Fonds d'assurance hypothécaire			Fonds de garantie des titres hypothécaires		
	1999	**1998** (redressé note 3)	**1997** (redressé note 3)	**1999**	**1998**	**1997**
Revenus						
Primes et droits de garantie acquis	**571**	490	417	**11**	8	8
Droits de demande	**47**	51	54	**2**	2	1
Revenus de placements	**235**	202	173	**6**	5	4
Autres	**2**	4	1	**-**	-	-
	855	747	645	**19**	15	13
Dépenses						
Pertes sur indemnités	**329**	358	424	**-**	-	-
Frais d'exploitation	**96**	103	145	**1**	2	2
Droit versé au gouvernement du Canada	**24**	23	12	**-**	-	-
Redressement de la provision pour indemnités	**(97)**	16	97	**-**	-	-
	352	500	678	**1**	2	2
Bénéfice (perte) avant impôts	**503**	247	(33)	**18**	13	11
Impôts						
Impôts de l'exercice	**191**	106	9	**7**	5	5
Impôts futurs	**2**	(11)	(21)	**-**	-	-
	193	95	(12)	**7**	5	5
Bénéfice net (perte nette)	**310**	152	(21)	**11**	8	6
Excédent (déficit)						
Non affecté						
Solde au début de l'exercice	**157**	1	18	**44**	36	30
Modification d'une convention comptable	**(24)**	(10)	(6)	**-**	-	-
Solde redressé, au début de l'exercice	**133**	(9)	12	**44**	36	30
Montant transféré à l'excédent affecté	**(358)**	(10)	-	**-**	-	-
Solde à la fin de l'exercice	**85**	133	(9)	**55**	44	36
Affecté						
Solde au début de l'exercice	**10**	-	-	**-**	-	-
Montant provenant de l'excédent non affecté	**358**	10	-	**-**	-	-
Solde à la fin de l'exercice	**368**	10	-	**-**	-	-
Total de l'excédent (déficit) à la fin de l'exercice	**453**	143	(9)	**55**	44	36

FONDS D'ASSURANCE ET DE GARANTIE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

en millions de dollars

	Fonds d'assurance hypothécaire			Fonds de garantie des titres hypothécaires		
	1999	**1998**	**1997**	**1999**	**1998**	**1997**
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation						
Primes et droits de garantie reçus	**822**	794	774	**27**	18	14
Droits de demande reçus	**47**	51	54	**2**	2	1
Revenus de placements reçus	**287**	212	171	**5**	4	3
Indemnités nettes	**(280)**	(289)	(374)	**-**	-	-
Droit versé au gouvernement du Canada	**(35)**	-	-	**-**	-	-
Frais d'exploitation payés	**(110)**	(114)	(114)	**(2)**	(2)	(2)
Impôts payés	**(90)**	(116)	(11)	**(7)**	(5)	(5)
Autres	**1**	(34)	(29)	**-**	-	-
	642	504	471	**25**	17	11
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement						
Placements en valeurs mobilières						
Ventes et échéances de titres	**1 537**	4 473	5 562	**28**	104	155
Achats	**(2 191)**	(4 974)	(6 046)	**(58)**	(118)	(164)
	(654)	(501)	(484)	**(30)**	(14)	(9)
Augmentation (diminution) du montant à recevoir du (à payer au) compte d'entreprise	**(12)**	3	(13)	**(5)**	3	2

13. ÉVALUATION ACTUARIELLE DU FONDS D'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE

A. Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire est nommé par la direction de la Société. Dans le cadre de la préparation des états financiers, il doit effectuer une évaluation du passif des polices d'assurance prêt hypothécaire et faire part à la direction de la Société de son opinion concernant le caractère approprié de celui-ci à la date de l'évaluation. Les facteurs et les techniques utilisés durant l'évaluation sont conformes à la norme actuarielle reconnue, aux lois pertinentes et aux règlements connexes. La mission d'évaluation porte sur le passif des polices, qui est constitué d'une provision pour indemnités se rapportant à la période courue des polices et des obligations futures relatives à la période non courue de celles-ci. L'évaluation du passif se rapportant à ces événements éventuels futurs est, de par sa nature même, fondamentalement variable. L'actuaire formule donc des hypothèses relatives entre autres au pourcentage des demandes d'indemnité qui seront présentées, à la perte moyenne sur indemnités, aux tendances, aux dépenses et aux autres éventualités, tout en tenant compte de la situation de la Société et de la nature des polices d'assurance.

L'évaluation est fondée sur des projections concernant les pertes futures sur indemnités et les dépenses connexes. Il est probable que les indemnités qui seront réellement versées ne correspondront pas exactement aux projections. De fait, les chiffres réels pourront varier considérablement par rapport à ceux-ci. De plus, les prévisions ne tiennent pas compte des nouvelles catégories de demandes d'indemnité ou des catégories qui ne sont pas suffisamment reconnues dans la base de données sur les demandes d'indemnité.

B. Projection fondée sur l'évaluation de septembre

L'évaluation actuarielle est effectuée au 30 septembre de chaque année. La Société détermine les provisions pour indemnités et les primes non acquises au 31 décembre à l'aide de facteurs actuariels qui tiennent compte des nouvelles polices d'assurance, des demandes d'indemnité et des intérêts au cours du dernier trimestre.

C. Nature de la provision pour indemnités

Le calcul de la provision pour les indemnités versées par le Fonds d'assurance hypothécaire est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de la situation. C'est donc un processus complexe et dynamique, influencé par un grand nombre de facteurs, notamment l'expérience passée de la Société, les tendances historiques en matière de présentation de l'information, le volume des demandes d'indemnité en cours de traitement, le pourcentage moyen des demandes d'indemnité (fréquence des demandes d'indemnité), la perte moyenne sur indemnités (gravité des demandes d'indemnité) et les conditions économiques récentes et projetées ayant une incidence immédiate sur le volume des demandes d'indemnité dans l'avenir.

On doit également tenir compte d'autres facteurs, notamment le processus de souscription et de règlement des demandes d'indemnité qui change continuellement, les études actuarielles, l'expérience professionnelle, la qualité des données utilisées aux fins des projections, la conjoncture économique et l'attitude du public. Par conséquent, la méthode de calcul de la provision pour indemnités comporte nécessairement un risque que les chiffres réels varient, peut-être considérablement, par rapport aux meilleures estimations effectuées.

Les provisions sont examinées et évaluées régulièrement en fonction des nouvelles demandes d'indemnité et de l'évolution de la situation. Les nouvelles estimations du passif définitif découlant de ces examens et de ces évaluations sont comptabilisées à titre de redressements des provisions, durant l'exercice au cours duquel elles sont établies.

14. AFFECTATION DE L'EXCÉDENT

Conformément à la directive du Conseil du Trésor, on procède à l'affectation de l'excédent afin de constituer des réserves additionnelles pour polices, fondées sur les facteurs actuariels établis par le Bureau du surintendant des institutions financières, de satisfaire aux exigences de capitalisation et de faire face à d'éventuelles demandes d'indemnité en ce qui a trait aux terrains contaminés.

15. ASSURANCE ET GARANTIES EN VIGUEUR

A. Fonds d'assurance hypothécaire

L'article 11 de la *Loi nationale sur l'habitation* stipule que le montant global des prêts assurés par la Société ne doit pas dépasser 250 milliards de dollars. Au 31 décembre 1999, l'encours de l'assurance s'élevait à environ 187 milliards de dollars (183 milliards en 1998).

B. Fonds de garantie des titres hypothécaires

L'article 15 de la *Loi nationale sur l'habitation* stipule que le montant global du principal garanti ne doit pas dépasser 250 milliards de dollars. Au 31 décembre 1999, les garanties en vigueur totalisaient approximativement 28 milliards de dollars (19 milliards en 1998).

16. ENCAISSE ET PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Le poste « Encaisse et placements en valeurs mobilières » du compte d'entreprise comprend les éléments suivants :

en millions de dollars

	1999	**1998**	**1997**
Espèces et quasi-espèces	**615**	320	418
Placements en valeurs mobilières	**-**	219	111
Total	**615**	539	529

Le tableau ci-dessous indique la durée des placements en valeurs mobilières faisant partie de l'actif du compte d'entreprise et des fonds d'assurance et de garantie, jusqu'à leur échéance. Les chiffres mentionnés comprennent des intérêts courus s'élevant à 60 millions de dollars (82 millions en 1998).

en millions de dollars

	Période à courir jusqu'à l'échéance					
	Moins d'un an	**De 1 à 3 ans**	**De 3 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**1999**	**1998**
Compte d'entreprise						
Titres émis ou garantis par						
le Canada	-	-	-	-	-	219
autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	219
Fonds d'assurance et de garantie						
Titres émis ou garantis par						
le Canada	72	528	497	1 185	**2 282**	2 257
les provinces	14	177	128	568	**887**	609
autres	9	111	252	339	**711**	356
Total	95	816	877	2 092	**3 880**	3 222

Les ventes de titres faisant partie de l'actif du compte d'entreprise ont engendré des pertes nettes cumulatives non amorties de 7 millions de dollars (des gains de 2 millions de dollars en 1998). Ces pertes ont été reportées et sont inscrites au poste « Autres éléments d'actif ». Les gains ou les pertes découlent de l'achat ou de la vente de titres utilisés par la Société pour se protéger contre la fluctuation des taux lorsque les activités de financement et de prêt ne coïncident pas. Ils sont amortis sur la durée de la plus récente émission de titres de créance.

Au cours de l'exercice 1999, les ventes de titres détenus par les fonds d'assurance et de garantie ont généré un gain de 37 millions de dollars (26 millions en 1998; 10 millions en 1997) qui a été reporté. Les gains cumulatifs reportés s'élèvent maintenant à 62 millions de dollars (39 millions en 1998) et ils seront constatés à titre de revenu de la façon suivante :

en millions de dollars

	2000	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**Au-delà**	**Total**
Amortissement des gains nets	16	14	12	10	8	2	62

17. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend de la variation des indices sous-jacents ou de la fluctuation du cours des titres ou des instruments financiers ou dérivés qui les sous-tendent. La Société a recours aux instruments dérivés pour gérer les risques auxquels elle s'expose.

Les instruments dérivés sont utilisés pour réduire le risque de taux d'intérêt et de change en modifiant les échéances ou la date de révision des taux contractuels s'appliquant aux éléments d'actif et de passif actuels ou prévus. Ces contrats financiers peuvent comprendre :

> des swaps de taux d'intérêt visant à couvrir la non-concordance entre la date de paiement et de perception des intérêts ou le risque lié au réinvestissement et au refinancement

> des swaps de devises visant à couvrir le risque de change se rapportant aux emprunts libellés en monnaie étrangère.

Le tableau ci-dessous donne le montant nominal des opérations sur instruments dérivés effectuées par la Société. Le montant nominal, qui n'est pas inscrit au bilan, sert de point de référence pour le calcul des paiements, mais ne représente pas la juste valeur, ni le profit ou la perte possible, compte tenu du risque de crédit ou du risque de marché liés à de tels instruments.

Montant nominal des instruments dérivés, selon la période à courir jusqu'à l'échéance
en millions de dollars

	Moins d'un an	**De 1 à 3 ans**	**De 3 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**1999**	**1998**
Swaps de taux d'intérêt	3 255	3 415	6 249	173	**13 092**	11 688
Swaps de devises	410	693	-	-	**1 103**	1 103
Total	3 665	4 108	6 249	173	**14 195**	12 791

18. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente la possibilité que la Société subisse une perte financière par suite de fluctuations défavorables des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt) et des taux de change (risque de change).

Risque de taux d'intérêt - compte d'entreprise

Le tableau ci-dessous donne le montant du risque de taux d'intérêt auquel la Société est exposée. Les instruments financiers inscrits ou non au bilan sont indiqués selon la plus rapprochée des dates suivantes : date de révision des taux contractuels ou date d'échéance. Les taux d'intérêt effectifs sont précisés le cas échéant. Les taux effectifs mentionnés représentent les taux historiques s'appliquant aux instruments à taux fixe inscrits au coût après amortissement et les taux de révision s'appliquant aux instruments à taux variable.

Valeur comptable à la plus rapprochée des dates suivantes : date de révision des taux contractuels ou date d'échéance
en millions de dollars

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Insensible aux taux d'intérêt	1999	1998
Compte d'entreprise						
Actif						
Prêts et investissements	2 490	7 613	5 913	372	**16 388**	16 306
Taux d'intérêt effectif	8.26 %	6.25 %	8.54 %			
Encaisse et placements en valeurs mobilières	615	-	-	-	**615**	539
Taux d'intérêt effectif	4.68 %	-	-			
Titres achetés en vertu de conventions de revente	373	-	-	-	**373**	214
Taux d'intérêt effectif	6.04 %	-	-			
Passif						
Emprunts sur le marché des capitaux	3 647	7 257	-	54	**10 958**	10 673
Taux d'intérêt effectif	6.40 %	5.75 %	-			
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	217	884	5 040	74	**6 215**	6 418
Taux d'intérêt effectif	9.96 %	8.45 %	9.04 %			
Titres vendus, mais non encore achetés	374	-	-	-	**374**	-
Taux d'intérêt effectif	6.06 %	-	-			
Dette découlant d'un contrat de location-acquisition		-	26	-	**27**	29
Taux d'intérêt effectif	11.57 %	-	11.77 %			
Titres vendus en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	**-**	214
Taux d'intérêt effectif	-	-	-			
Instruments dérivés hors bilan						
Position débitrice	3 677	7 129	-	3 389	**14 195**	12 791
Taux d'intérêt effectif	6.30 %	5.81 %	-			
Position créditrice	3 965	6 841	-	3 389	**14 195**	12 791
Taux d'intérêt effectif	6.72 %	5.65 %	-			

En 1991, le gouvernement du Canada a retiré à la Société son droit de rembourser par anticipation sans pénalité l'argent qu'elle emprunte du Trésor. Ces emprunts servent à financer des prêts consentis par la Société en application de divers articles de la *Loi nationale sur l'habitation*, dont certains sont assortis d'un privilège de remboursement anticipé sans pénalité, et d'autres, d'une option de révision des taux contractuels. Ce transfert du risque de taux d'intérêt a exposé la Société à des pertes et continuera de le faire dans l'avenir. Ces pertes pourraient avoir une incidence considérable en regard du fonds de réserve du compte d'entreprise.

Risque de remboursement anticipé

On a évalué le risque de remboursement anticipé pour ce qui est des prêts relatifs aux programmes, qui représentent environ 60 % de l'ensemble du portefeuille des prêts, et l'évaluation des répercussions se rapportant aux autres prêts du portefeuille est actuellement en cours. Bien que cela soit fort improbable, les pertes annuelles susceptibles de découler de ce transfert du risque de taux d'intérêt s'élèveront à 15 millions de dollars au maximum au cours des 25 prochaines années, compte tenu de l'estimation de la direction et des taux d'intérêt en vigueur. Ce risque est atténué par une stratégie de financement à court terme et par le retrait de l'option de remboursement anticipé prévue par certains programmes. Dans le passé, les remboursements anticipés ont été effectués prêt par prêt. Comme les fonds provenant de ces remboursements anticipés font partie de la gestion de la trésorerie de la Société, il n'est pas raisonnable d'établir le montant des pertes attribuables aux remboursements anticipés qui se sont produits durant le présent exercice.

Risque lié à la renégociation des prêts

Pour les prêts qui ont été renégociés antérieurement ou dont le taux d'intérêt a été révisé, l'incidence moyenne estimative de ces renégociations sur la marge d'intérêt équivaut à une diminution de 25 millions de dollars par année (24 millions en 1998) au cours des 38 prochaines années. Dans l'avenir, les pertes éventuelles attribuables à la renégociation de certains prêts devraient être négligeables.

Risque de taux d'intérêt - Fonds d'assurance et de garantie

Le risque de taux d'intérêt auquel sont exposés les portefeuilles de placements des fonds d'assurance et de garantie est géré en fonction du passif actuel de chaque fonds, et les échéances des placements du portefeuille sont établies de manière à obtenir un rendement correspondant à un indice fondé sur divers titres à revenu fixe.

Le tableau ci-dessous donne des précisions sur l'exposition des fonds d'assurance et de garantie au risque de taux d'intérêt.

Valeur comptable à la plus rapprochée des dates suivantes : date de révision des taux contractuels ou date d'échéance
en millions de dollars

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Insensible aux taux d'intérêt	1999	1998
Fonds d'assurance et de garantie						
Actif						
Placements en valeurs mobilières	95	1 693	2 092	-	**3 880**	3 222
Taux d'intérêt effectif	6,09 %	6,28 %	6,56 %			
Prêts hypothécaires	4	-	-	-	**4**	15
Taux d'intérêt effectif	8,56 %	-	-			
Titres achetés en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	**-**	684
Taux d'intérêt effectif	-	-	-			
Passif						
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-	**-**	684
Taux d'intérêt effectif	-	-	-			

Risque de change

Le risque de change lié aux emprunts libellés en monnaie étrangère est couvert conformément à la politique de la Société visant à éviter les risques associés au taux de change.

19. RISQUE DE CRÉDIT

On entend par risque de crédit, le risque que la Société subisse des pertes si une contrepartie ne respecte pas ses obligations à son égard, habituellement en raison de son insolvabilité. La Société s'expose au risque de crédit en raison des prêts qu'elle consent et des placements et des opérations de couverture qu'elle effectue. Le risque de crédit correspond à la juste valeur due à la SCHL, plus le risque éventuel estimatif, le cas échéant.

Placements en valeurs mobilières

Pour réduire le risque de crédit, la Société diversifie ses placements en valeurs mobilières et elle limite le montant du risque associé à chaque contrepartie. De plus, elle vérifie régulièrement si les limites établies sont respectées. À la Société, il existe une fonction de gestion du risque de crédit indépendante, qui évalue la solvabilité des contreparties et s'assure que les limites de crédit sont respectées.

Le tableau ci-dessous donne la répartition du risque de crédit, qui est divisé en risque à court terme (moins d'un an) et à long terme (plus d'un an). La totalité du risque à court terme (100 %) est cotée R-1 élevé ou AAA, et la majorité du risque à long terme (87 %) est associée à des contreparties cotées AAA et AA.

Montant du risque
en millions de dollars

	1999	**1998**
Court terme	**645**	409
Long terme	**3 772**	3 595
Total	**4 417**	4 004

Le risque de crédit lié à la concentration des placements est réparti de la façon suivante :

Répartition sectorielle du risque de crédit
en millions de dollars

	1999	**1998**
Titres émis par le gouvernement du Canada et titres garantis	**2 455**	2 690
Titres émis par les provinces	**855**	645
Titres émis par les banques de l'annexe A	**134**	151
Titres émis par d'autres banques et institutions	**73**	71
Titres émis par des établissements commerciaux	**297**	77
Moyens de placement titrisés ou instruments dérivés	**603**	370
Total	**4 417**	4 004

Instruments dérivés

Normalement, le risque de crédit associé aux instruments dérivés représente une portion de leur montant nominal. Aux fins de la gestion interne des risques, on considère que le risque de crédit découlant d'une opération sur un instrument dérivé correspond à la juste valeur estimative de celui-ci, plus le risque éventuel estimatif. La Société gère ce genre de risque en appliquant les mêmes règles que pour les autres opérations de crédit, notamment en répartissant le risque parmi diverses institutions financières.

Le tableau ci-dessous indique le risque de crédit associé aux instruments dérivés de la Société, selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Risque de crédit associé aux instruments dérivés, selon la période à courir jusqu'à l'échéance
en millions de dollars

	Moin d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1999	1998
Swaps de taux d'intérêt	88	136	282	4	**510**	484
Swaps de devises	98	178	-	-	**276**	420
Total	186	314	282	4	**786**	904

Lorsque celle-ci a force exécutoire par l'entremise d'accords contractuels, comme les accords-cadres de l'International Swap Dealers Association, les divers risques de transaction liés aux contreparties peuvent faire l'objet d'une compensation afin de calculer l'exposition nette totale de la Société au risque de crédit lié aux contreparties. Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des instruments dérivés, avant et après compensation.

Juste valeur des instruments dérivés, selon la cote de crédit des contreparties
en millions de dollars

	AAA	AA	A	1999	1998
Juste valeur avant compensation	10	37	1	**48**	277
Incidence de la compensation	-	(17)	(1)	**(18)**	(10)
Juste valeur après compensation	10	20	-	**30**	267

20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants indiqués ci-dessous représentent la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Société, calculée d'après les méthodes d'évaluation et les hypothèses énoncées ci-dessous. La juste valeur constitue le montant estimatif contre lequel des instruments pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes.

Nombre des instruments financiers de la Société n'ont pas de débouchés sur le marché. Par conséquent, leur juste valeur est fondée sur des estimations établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation. Ces méthodes dépendent largement des hypothèses utilisées en ce qui a trait au montant des flux de trésorerie estimatifs futurs, au moment où ceux-ci se produiront, et aux taux d'actualisation, lesquels dénotent divers degrés de risque. Comme il faut tenir compte des jugements subjectifs et des incertitudes, le montant de la juste valeur ne saurait être interprété comme étant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

en millions de dollars	1999		1998	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	**Valeur comptable**	**Juste valeur**
Compte d'entreprise				
Actif				
Prêts et investissements	**16 388**	**17 347**	16 306	20 038
Encaisse et placements en valeurs mobilières	**615**	**612**	539	539
Titres achetés en vertu de conventions de revente	**373**	**373**	214	214
Débiteurs	**157**	**157**	255	255
Recouvrements du Ministre reportés	**40**	**40**	151	151
Passif				
Emprunts sur le marché des capitaux	**10 958**	**10 769**	10 673	10 820
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	**6 215**	**7 651**	6 418	8 554
Titres vendus, mais non encore achetés	**374**	**374**	-	-
Créditeurs et charges à payer	**305**	**305**	341	341
Dette découlant d'un contrat de location-acquisition	**27**	**43**	29	44
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	**-**	**-**	214	214
Instruments dérivés hors bilan				
Instruments dérivés				
Position débitrice nette		**48**		277
Position créditrice nette		**139**		26
Fonds d'assurance et de garantie				
Actif				
Placements en valeurs mobilières	**3 880**	**3 806**	3 222	3 471
Prêts hypothécaires	**4**	**4**	15	14
Titres achetés en vertu de conventions de revente	**-**	**-**	684	684
Passif				
Créditeurs et charges à payer	**53**	**53**	70	70
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	**-**	**-**	684	684

En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur estimative des instruments financiers suivants correspond à leur valeur comptable :

Compte d'entreprise

- Encaisse
- Titres achetés en vertu de conventions de revente
- Débiteurs
- Recouvrements du Ministre reportés
- Emprunts sur le marché des capitaux (court terme)
- Titres vendus, mais non encore achetés
- Créditeurs et charges à payer
- Titres vendus en vertu de conventions de rachat

Fonds d'assurance et de garantie

- Titres achetés en vertu de conventions de revente
- Créditeurs et charges à payer
- Titres vendus en vertu de conventions de rachat

La juste valeur des instruments financiers suivants est déterminée selon les cours du marché :

Compte d'entreprise

- Placements en valeurs mobilières
- Emprunts sur le marché des capitaux (moyen terme)

Fonds d'assurance et de garantie

- Placements en valeurs mobilières

La juste valeur des instruments financiers suivants est établie à l'aide de la méthode de la valeur actualisée nette :

Compte d'entreprise

- Prêts et investissements
- Emprunts auprès du gouvernement du Canada
- Dette découlant d'un contrat de location-acquisition
- Instruments dérivés hors bilan

Fonds d'assurance et de garantie

- Prêts hypothécaires

21. ENGAGEMENTS

A. Prêts et investissements

Les engagements en cours au chapitre des prêts et des investissements, déduction faite des remises, s'élevaient à 64 millions de dollars au 31 décembre 1999 (26 millions en 1998).

La majeure partie de ces engagements (83 %) se rapporte à des prêts à l'égard d'ensembles de logements sociaux, qui sont normalement versés dans un délai de deux ans. Ces prêts portent intérêt au taux du marché en vigueur au moment où ils sont déboursés, et leur durée est de cinq ans.

B. Contrats de location-exploitation

Les paiements minimums prévus pour les cinq prochains exercices en ce qui concerne les locaux et le matériel loués au moyen de baux à long terme non résiliables sont les suivants :

en millions de dollars

	2000	2001	2002	2003	2004
Locaux	8	5	4	3	4
Matériel	10	2	1	-	-
Total	18	7	5	3	4

A la fin de 1999, les engagements relatifs aux contrats de location-exploitation s'élevaient à 37 millions de dollars (40 millions en 1998).

C. Obligations contractuelles futures

Les obligations financières contractées par la Société au titre des programmes de logement social (compte du Ministre) couvrent des périodes pouvant atteindre 38 ans. L'incertitude inhérente aux facteurs économiques utilisés pour le calcul de ces obligations empêche d'en faire une estimation raisonnable au-delà de cinq ans.

Voici les obligations estimatives pour les cinq prochains exercices :

en millions de dollars

2000	2001	2002	2003	2004
705	1 737	1 724	1 722	1 716

22. PASSIF ÉVENTUEL

Les poursuites concernant le compte d'entreprise s'élèvent à 1 million de dollars (1 million en 1998). De plus, la Société est impliquée dans d'autres poursuites totalisant 1 million de dollars (1 million en 1998), dont les frais pourraient être imputés au gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre. Les poursuites en cours contre le Fonds d'assurance hypothécaire atteignent 27 millions de dollars (14 millions en 1998). La Société poursuit ses discussions avec Revenu Canada au sujet de différends non réglés en matière d'impôt. Puisqu'il est actuellement impossible de prévoir le dénouement de ces litiges, aucune provision pour pertes n'a été constituée.

23. RÉGIME DE RETRAITE

La Société possède un régime de retraite à prestations déterminées. Les rentes, indexées sur le coût de la vie, sont calculées en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années du prestataire et du nombre d'années de service. Les rentes constituées sont calculées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La politique de capitalisation de la Société consiste à verser les sommes requises par les prestations reliées aux services courants et à combler le passif non capitalisé du régime de retraite au cours des périodes permises par les organismes de réglementation.

Voici la situation du régime selon l'évaluation actuarielle faite au 1er janvier 1998 et la meilleure estimation de la direction :

en millions de dollars

	1999	**1998**
Actif net disponible pour les prestations	**919**	855
Valeur actuarielle des prestations constituées	**722**	702
Excédent de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations constituées	**197**	153

La charge de retraite (négative) pour l'exercice 1999 s'élève à (24) millions de dollars (7 millions en 1998, 26 millions en 1997).

Bien que la situation financière de la Caisse de retraite soit déterminée par un actuaire indépendant, il se peut que des changements se produisent dans un proche avenir et qu'ils entraînent une modification importante des montants comptabilisés.

En vertu des règlements de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, lorsque l'excédent de l'actif net atteint un certain niveau, l'employeur doit cesser de verser des cotisations à la Caisse de retraite (période d'exonération de cotisations). Durant cette période, l'actif diminue parce qu'il sert à payer la cotisation de l'employeur pour l'exercice.

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société se trouve apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle conclut des opérations avec certaines de ces entités dans le cours normal de ses activités. Des informations sont fournies ci-dessous ou dans les notes pertinentes sur toutes les opérations importantes avec ces entités.

Les pertes relatives aux prêts et aux biens immobiliers, les intérêts créditeurs ainsi que l'amortissement des frais de modernisation et d'amélioration se rapportant à certains éléments d'actif du compte d'entreprise sont recouvrés du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre. La somme totale de ces recouvrements, qui ne sont pas considérés comme des subventions versées à d'autres parties, atteint 235 millions de dollars (183 millions en 1998; 243 millions en 1997), dont un montant de 51 millions de dollars (67 millions en 1998; 70 millions en 1997) est inscrit au poste « Intérêts créditeurs » du compte d'entreprise.

La Société doit verser un droit annuel au gouvernement du Canada, par l'entremise du Fonds d'assurance hypothécaire. Une somme de 24 millions de dollars a été passée en charges en 1999 (23 millions en 1998; 12 millions en 1997) et sera payée d'ici le 31 mars 2000.

En vertu d'un protocole d'entente signé en 1998 par la Société immobilière du Canada limitée (SIC), la Société a cédé des biens d'une valeur de 8 millions de dollars au cours du présent exercice (61 millions en 1998). En échange, elle a reçu des billets à ordre portant intérêt à 7,35 % et arrivant à échéance en décembre 2006. Les frais de possession des biens cédés en 1999 ont déjà été redressés pour tenir compte de leur valeur marchande, de sorte qu'aucun profit ni aucune perte relative à la transaction conclue avec la SIC n'a été comptabilisé au cours du présent exercice.

Les intérêts débiteurs relatifs aux emprunts contractés auprès du gouvernement du Canada s'élèvent à 563 millions de dollars (592 millions en 1998).

25. INCERTITUDE LIÉE AU PROBLÈME DE L'AN 2000

Le problème de l'an 2000 résulte du fait que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres au lieu de quatre pour indiquer l'année. Il se peut que les systèmes dotés d'une horloge interne considèrent l'an 2000 comme s'il s'agissait de l'année 1900 ou d'une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations comportant une date en 2000 sont traitées. Il se peut aussi que des problèmes semblables surviennent dans des systèmes utilisant le code 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Même si le changement de date a eu lieu, il est impossible de conclure que tous les aspects du problème de l'an 2000 pouvant avoir une incidence sur la Société ont été entièrement réglés, y compris ceux qui exigent une intervention des clients, des fournisseurs ou d'autres tierces parties.

26. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation de 1999.

Société d'assurance-dépôts du Canada

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Le 31 mai 2000

La direction répond des états financiers ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Parmi les montants qui y figurent, les plus importants sont les prêts et les réclamations à recouvrer, la provision pour garanties et la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers de la Société.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

Le président et chef de la direction,

Jean Pierre Sabourin

Le vice-président aux finances et à l'administration et directeur financier,

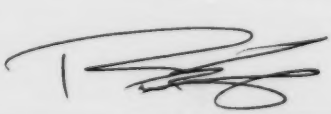

Bert C. Scheepers

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2000 et les états des résultats et du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 1er mai 2000

Bilan au 31 mars *(en milliers de dollars)*

	Note	2000	1999
ACTIF			
Encaisse et placements à court terme	3	45 691 $	737 566 $
Placements	4	445 619	–
Primes et autres débiteurs		931	1 004
Immobilisations		630	898
		492 871	739 468
Prêts et réclamations à recouvrer	5, 7	156 597	268 141
		649 468 $	1 007 609 $
PASSIF			
Créditeurs		5 885 $	5 694 $
Provision pour garanties	6, 7	60 000	575 000
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	7	400 000	400 000
		465 885	980 694
SURPLUS		**183 583**	**26 915**
		649 468 $	1 007 609 $

Approuvé par le conseil d'administration :

Un administrateur

Un administrateur

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État des résultats et du surplus pour l'exercice clos le 31 mars *(en milliers de dollars)*

	Note	2000	1999
REVENUS			
Primes	10	134 463 $	515 040 $
Intérêts sur encaisse et placements		31 579	27 639
Produits divers		3 166	35 825
		169 208	578 504
DÉPENSES			
Frais d'exploitation		17 500	16 414
Redressement des provisions pour pertes	7	(2 927)	(10 701)
Recouvrements de sommes radiées		(2 033)	(1 322)
Intérêts sur emprunts au Trésor		–	8 271
		12 540	12 662
Bénéfice net		156 668	565 842
Surplus (déficit) au début de l'exercice		26 915	(538 927)
Surplus à la fin de l'exercice		183 583 $	26 915 $

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars *(en milliers de dollars)*

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	156 668 $	565 842 $
Postes hors caisse compris dans le bénéfice net		
Intérêts après liquidation	(2 100)	(26 000)
Redressement des provisions pour pertes	(2 927)	(10 701)
Autres	577	336
Versement de garanties	(515 821)	(28 526)
Prêts recouvres	82 458	72 950
Réclamations acquittées	–	(130)
Réclamations recouvrées	34 934	57 882
Diminution du fonds de roulement	(3 049)	(594)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(249 260)	631 059
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de titres et de dépôts à terme - net	(442 615)	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(442 615)	–
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des emprunts au Trésor	–	(395 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	–	(395 000)
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(691 875)	236 059
Solde au début de l'exercice	737 566	501 507
Solde à la fin de l'exercice	45 691 $	737 566 $

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2000

1. Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, de favoriser au sein de ses institutions membres le respect de pratiques commerciales et financières saines et de contribuer, à tous égards, à la stabilité du système financier canadien. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en cherchant à réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, élaborer des normes nécessaires à l'établissement de pratiques commerciales et financières saines et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

2. Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers – Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

Recours à des estimations – Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : i) la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, ii) la provision pour garanties et iii) la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société revoit ces estimations chaque année. Il se pourrait que le chiffre réel des pertes à court terme diffère sensiblement des estimations, compte tenu des événements et de diverses incertitudes. Mentionnons notamment :

- La capacité de la Société à recouvrer ses prêts et ses réclamations, selon les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles.
- La capacité de la Société à recouvrer ses prêts et ses réclamations, soit en optimisant les recouvrements nets provenant de la vente d'éléments d'actif détenus par les liquidateurs et mandataires, soit en engageant des poursuites judiciaires favorables, selon le cas, contre des parties impliquées dans la faillite d'institutions membres.
- La mesure dans laquelle la Société sera appelée à respecter les garanties fournies à des institutions membres et à d'autres intéressés.
- L'importance des pertes que la Société subira par suite de la faillite d'institutions membres et le moment où ces pertes se produiront. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est établie en fonction d'un grand nombre de facteurs : les pertes déjà enregistrées, les analyses du marché produites, les modifications aux lois et aux règlements, les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles. Cette opération exige donc une très grande part de jugement.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, le chiffre des pertes diffère des estimations actuelles, la Société peut recommander au gouverneur en conseil d'augmenter ou de réduire, selon le cas, le taux de prime annuel imposé aux institutions membres. De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou du Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

Encaisse et placements à court terme et placements – Étant donné que la Société entend les conserver jusqu'à échéance, ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au prix coûtant.

Prêts à recouvrer – La Société peut consentir des prêts aux institutions membres et à d'autres intéressés. De tels prêts ont avant tout pour objet d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières. Les modalités de ces prêts prévoient le remboursement du capital et des intérêts. Le cas échéant, les intérêts créditeurs sont inscrits au poste des produits divers.

Réclamations à recouvrer – La Société fait des réclamations contre des institutions membres, jusqu'à concurrence du montant qu'elle rembc ırse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, la Société dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation.

Dans certains cas, s'il reste un surplus après le paiement en entier de toutes les réclamations, la Société peut avoir le droit de toucher une quote-part des montants qui excèdent le chiffre de ses réclamations, constituant des « intérêts après liquidation ».

Le cas échéant, les intérêts après liquidation sont inscrits au poste des produits divers.

Provisions pour pertes – La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes décrites ci-dessous :

Provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer – La provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux prêts et réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la Société.

La Société radie, en partie ou en totalité, les prêts et réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenus des mauvaises créances. Si la Société en vient à recouvrer des sommes à ce titre, celles-ci sont d'abord inscrites au titre des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire ne soit comptabilisé comme produit divers.

Provision pour garanties – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résulteront de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

Pour établir cette provision, la Société : i) évalue le risque global que représente l'ensemble de ses institutions membres, d'après la connaissance particulière qu'elle a de chacune ; ii) utilise un système de pondération des risques en fonction du marché pour prévoir les pertes liées aux dépôts assurés ; iii) prend en considération le pourcentage actualisé des pertes qu'elle a enregistrées au cours des dix années précédentes par suite de la faillite d'institutions membres.

Le système de pondération des risques subit l'influence de deux facteurs : i) la cote de solvabilité des institutions membres et ii) les écarts du marché entre les obligations de sociétés et les obligations de référence émises par le gouvernement du Canada pour des durées comparables.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de redressement des provisions pour pertes pour l'exercice au cours duquel elle survient.

Revenu en primes – Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Produits divers – La Société impute des intérêts sur les prêts qu'elle consent à des institutions membres et à d'autres intéressés. Lorsque, de l'avis de la Société, il existe un doute fondé quant au recouvrement des intérêts, ceux-ci continuent de courir mais ne sont pas inscrits à ce poste. En pareil cas, les intérêts perçus réduisent le solde dû, jusqu'à l'extinction du prêt. Les paiements ultérieurs sont constatés au poste des produits divers au moment où ils sont perçus.

Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres (réclamations à recouvrer) dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes à recouvrer à la fin de la liquidation d'une institution membre sont également inscrites au poste des produits divers quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

Régime de retraite – Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'employé et de l'employeur sont obligatoires et sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Cette charge représente la totalité des obligations de la Société en matière de régime de retraite.

Avantages sociaux futurs – À la cessation d'emploi, les employés ont droit à certains avantages sociaux déterminés en vertu de leur condition d'emploi. Le coût de ces avantages est imputé à l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

3. Encaisse et placements à court terme

Les placements à court terme ont un terme à courir moyen pondéré de moins de 90 jours. Tous les placements de la Société constituent des contrats à taux fixe très liquides.

(en milliers de dollars)	31 mars 2000			31 mars 1999		
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré
Placements à court terme	45 583 $	5,28 %	50	737 502 $	5,06 %	84
Encaisse	108			64		
Total	**45 691 $**			**737 566 $**		

4. Placements

Les placements ont un terme à courir de plus de 90 jours mais inférieur à un an. Ils ont un taux de rendement moyen pondéré de 5,74 % (1999 : néant) et un terme à courir moyen pondéré de 274 jours (1999 : néant). Tous les placements de la Société constituent des contrats à taux fixe très liquides.

(en milliers de dollars)	31 mars 2000	31 mars 1999
Bons du Trésor	329 894 $	–
Acceptations bancaires	56 629	–
Billets de dépôt au porteur	49 378	–
Effets de commerce	6 714	–
Sous-total	**442 615**	–
Intérêts courus	3 004	–
Total	**445 619 $**	–

5. Prêts et réclamations à recouvrer

(en milliers de dollars)	31 mars 2000	31 mars 1999
Prêts à recouvrer	70 025 $	152 483 $
Provision pour pertes	(8 200)	(9 200)
Prêts à recouvrer – net	61 825	143 283
Réclamations à recouvrer	99 572	141 658
Provision pour pertes	(4 800)	(16 800)
Réclamations à recouvrer – net	94 772	124 858
Total	**156 597 $**	**268 141 $**

Les prêts à recouvrer, exigibles sur demande, portent des taux d'intérêt variables qui sont fixés en fonction du taux préférentiel ou du taux applicable aux bons du Trésor à 90 jours. Comme les critères régissant la comptabilisation d'intérêts créditeurs sur les prêts n'ont pas été remplis, aucun intérêt créditeur n'a été constaté sur les prêts à recouvrer (comme en 1999). La Société n'a consenti aucun nouveau prêt pendant l'exercice.

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit au poste des produits divers 2,9 millions de dollars recouvrés après liquidation (comparativement à 35,6 millions en 1999), le produit de la réalisation des éléments d'actif ayant dépassé le montant des réclamations.

6. Provision pour garanties

Dans le cours de ses activités, la Société peut être appelée à fournir des garanties diverses à des institutions membres et à d'autres intéressés.

En vue d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières, la Société a fourni certaines garanties de découvert. Ces garanties prévoient le paiement d'une partie des pertes de capital et de revenus qui résultent de l'acquisition par des tiers d'éléments d'actif admissibles. Établies selon un système dégressif, elles resteront en vigueur jusqu'à l'an 2002.

La Société a également accordé une garantie de rachat aux acheteurs d'actions privilégiées de redressement émises par Adelaide Capital Corporation, entité chargée de réaliser l'actif d'ex-institutions membres. Ces actions ont été rachetées en montants égaux de 250 millions de dollars en septembre et en novembre 1999, dates auxquelles la Société a été appelée à honorer ses garanties.

La valeur nominale des garanties en cours consenties par la Société se chiffre à 548 millions de dollars au 31 mars 2000 (contre 1,3 milliard en 1999), tandis que la provision pour garanties s'élève à 60 millions de dollars au 31 mars 2000 (contre 575 millions en 1999). La valeur nominale représente le risque maximal auquel s'expose la Société relativement aux garanties fournies. Elle ne correspond pas nécessairement au montant que la Société prévoit verser à des tiers pour respecter ses engagements au titre de ces garanties.

7. Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2000, et présente les totaux correspondants au 31 mars 1999.

(en milliers de dollars)	31 mars 2000					31 mars 1999
	Prêts à recouvrer	Réclamations à recouvrer	Garanties	Pertes liées à l'assurance	Total	Total
Début de l'exercice	9 200 $	16 800 $	575 000 $	400 000 $	1 001 000 $	1 040 227 $
Versements			(515 821)		(515 821)	(28 526)
Sommes radiées		(9 252)			(9 252)	
Redressement des provisions pour pertes	(1 000)	(2 748)	821		(2 927)	(10 701)
Fin de l'exercice	8 200 $	4 800 $	60 000 $	400 000 $	473 000 $	1 001 000 $

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

8. Instruments financiers

Risque de crédit – La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements à court terme et de ses autres placements. Elle minimise ce risque en se conformant aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (émises par le ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État), en investissant dans des instruments financiers de qualité et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.

Les prêts et réclamations à recouvrer touchent des institutions membres devenues insolvables. Le recouvrement des prêts est lié directement à la capacité des institutions concernées à générer les liquidités nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations envers la Société à la date d'exigibilité. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation.

Juste valeur – Si l'on fait exception de l'encaisse, des placements à court terme et des autres placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses avoirs et engagements financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur dont il est question ci-après sont établies au 31 mars 2000 ; elles comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme et des autres placements, des primes et des autres débiteurs et créditeurs se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée à l'échéance.

La valeur comptable des prêts et des réclamations à recouvrer se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus au titre des prêts et réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les renseignements que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

La valeur comptable des provisions pour garanties et pour pertes liées à l'assurance-dépôts se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des remboursements futurs au titre des garanties accordées, et des pertes sur les réclamations éventuelles.

). Impôt sur le revenu

[redacted] Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le revenu et peut reporter certaines des pertes qu'elle a subies en vue de réduire ses revenus imposables des exercices ultérieurs. Avec l'Agence canadienne des douanes et du revenu, elle examine certaines questions qui pourraient avoir une incidence sur le montant de ses pertes. Comme l'avantage fiscal découlant du report de perte n'est pas une quasi-certitude, la Société n'a comptabilisé aucun montant à ce titre dans les états financiers.

L'avantage fiscal lié à ces pertes, de 554 millions de dollars, vient à échéance comme suit :

Exercice	Montant (en millions de dollars)
2001	96 $
2002	202
2003	126
2004	90
2005	40
Total	**554 $**

10. Dépôts assurés et primes

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres (comme le mentionne la rubrique « Revenu en primes » de la note 2), la Société assurait, au 30 avril 1999 et 1998, la valeur suivante en dépôts :

(en milliards de dollars)	1999	1998
Institutions fédérales	315 $	306 $
Institutions provinciales	2	2
Total	**317 $**	**308 $**

Le *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles* est entré en vigueur le 31 mars 1999. Depuis, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Le taux de prime qui s'applique en 1999 à chacune des catégories est le suivant : 1/24 pour 100 pour la catégorie 1, 1/12 pour 100 pour la catégorie 2 et 1/6 pour 100 pour les catégories 3 et 4. En comparaison, au 30 avril 1998, le taux de prime auquel étaient assujetties toutes les institutions était de 1/6 pour 100 des dépôts assurés.

11. Passif éventuel

La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Elle estime que ces poursuites, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à sa situation financière. Comme il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 2000, toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.

12. Contrats de location-exploitation

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) que la Société doit payer pour la location de ses locaux au 31 mars 2000 sont les suivants :

Exercice	Montant (en milliers de dollars)
2001	637 $
2002	571
2003	571
2004	571
2005	571
2006-2011	3 561
Total	**6 482 $**

13. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème du fait que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Même si le changement de date a eu lieu, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui peuvent avoir une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux institutions membres, fournisseurs ou d'autres tiers, sont entièrement résolus.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée pour 2000.

Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et, lorsque cela est approprié, comprennent des estimations fondées sur l'expérience et le jugement de la direction. La direction est également responsable de tous les autres renseignements présentés dans le rapport annuel et de leur concordance avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes comptables, financiers, de contrôle de gestion et d'information, de même que des pratiques de gestion conçus pour fournir une garantie raisonnable que des informations fiables et pertinentes sont disponibles au moment opportun ; que les éléments de l'actif sont protégés et contrôlés ; que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de la Société et que l'exploitation est menée efficacement. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la Loi sur *la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la Loi *de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne*, aux règlements administratifs et aux politiques de la Société.

Le Conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière tel que précisé ci-dessus. Le Conseil assume cette charge par l'entremise du Comité de vérification qui est composé d'administrateurs dont aucun n'est membre de la direction. Le Comité revoit les états financiers trimestriels, ainsi que les états financiers annuels et tous rapports s'y rattachant ; le Comité rencontre annuellement le vérificateur externe et, peut faire des recommandations au Conseil d'administration à l'égard de ceux-ci et/ou d'affaires connexes.

Le vérificateur externe, le vérificateur général du Canada, effectue un examen indépendant des états financiers et présente son rapport à la Société et au ministre du Patrimoine canadien.

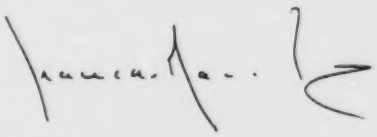

Le directeur général
François Macerola

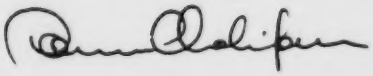

Le directeur, finances et administration
Danny Chalifour

Montréal, Canada
Le 26 mai 2000

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne au 31 mars 2000 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, des registres comptables appropriés ont été tenus par la Société, les états financiers sont conformes à ces derniers et les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la *Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour le vérificateur général du Canada

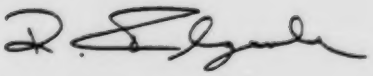

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 26 mai 2000

BILAN

31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000 En milliers de dollars	1999 En milliers de dollars
ACTIF		
Actif à court terme		
À recevoir du Canada (note 3)	**31 454**	27 777
Prêts (note 4)	**1 348**	1 075
Débiteurs	**4 090**	5 242
Frais payés d'avance	**540**	681
	37 432	34 775
Prêts (note 4)	**4 399**	5 340
Investissements	**109**	109
Immobilisations (note 5)	**2 113**	1 816
	44 053	42 040

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le Conseil :

Laurier L. LaPierre, O.C.
Président

	2000 En milliers de dollars	1999 En milliers de dollars
PASSIF ET AVOIR DU CANADA		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	**7 339**	8 145
Passif à long terme		
Provision pour prestations de cessation d'emploi	**440**	773
Avantages incitatifs reportés sur bail	**879**	83
Aide en capital reportée (note 6)	**2 113**	1 816
Obligation découlant d'un contrat de location-exploitation (note 7)	**996**	-
	4 428	2 672
Avoir du Canada	**32 286**	31 223
Engagements (note 12)		
Éventualités (note 14)		
	44 053	42 040

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par la direction :

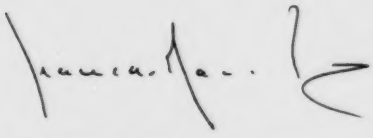

François Macerola
Directeur général

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR DU CANADA

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	Investissements	Récupération sur investissements	2000 Montant net	1999 Montant net
	En milliers de dollars	En milliers de dollars	En milliers de dollars	En milliers de dollars
DÉPENSES DE SUPPORT				
Production et développement				
Fonds canadien de télévision (note 10)	**95 763**	**(11 524)**	**84 239**	97 029
Fonds de financement de longs métrages	**17 537**	**(3 065)**	**14 472**	17 256
Multimédia	**5 719**	**(298)**	**5 421**	1 103
Programme de partage des revenus de production	**1 702**	**(476)**	**1 226**	985
Coproductions officielles	**1 286**	**(437)**	**849**	1 631
Fonds d'aide aux activités commerciales de production	**211**	**(984)**	**(773)**	104
Autres	**411**	**(89)**	**322**	329
	122 629	**(16 873)**	**105 756**	118 437
Distribution et marketing				
Fonds d'aide à la distribution de longs métrages	**10 007**	**(6 337)**	**3 670**	5 829
Marketing national et international	**1 228**	**(155)**	**1 073**	1 389
	11 235	**(6 492)**	**4 743**	7 218
Doublage et sous-titrage	**2 087**	**(1 216)**	**871**	851
Activités complémentaires				
Développement préprofessionnel	**2 285**	**–**	**2 285**	1 300
Développement industriel et professionnel	**1 957**	**–**	**1 957**	1 536
Subventions aux festivals canadiens	**1 908**	**–**	**1 908**	1 879
Participation aux marchés étrangers	**842**	**–**	**842**	724
Publicité, promotion et publications	**547**	**–**	**547**	457
Participation aux festivals étrangers	**485**	**–**	**485**	520
Autres	**170**	**–**	**170**	183
	8 194	**–**	**8 194**	6 599
	144 145	**(24 581)**	**119 564**	133 105
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (note 11)			**17 436**	15 770
COÛT DE L'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE			**137 000**	148 875
REVENUS				
Intérêts sur prêts			**(26)**	(161)
Autres intérêts			**(326)**	(264)
Frais de gestion			**(9)**	(33)
Autre contribution (note 9)			**(1 000)**	–
			(1 361)	(458)
COÛT NET DE L'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE AVANT FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL			**135 639**	148 417
FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL				
Crédit parlementaire pour l'exploitation			**77 605**	78 301
Contribution du ministère du Patrimoine canadien (note 8)			**58 099**	64 291
Amortissement de l'aide en capital reportée (note 6)			**998**	579
			136 702	143 171
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) D'EXPLOITATION			**1 063**	(5 246)
AVOIR DU CANADA AU DÉBUT			**31 223**	36 469
AVOIR DU CANADA À LA FIN			**32 286**	31 223

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000 En milliers de dollars	1999 En milliers de dollars
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	**1 063**	(5 246)
Ajustements pour		
Augmentation (diminution) de la provision pour prêts douteux	**3 756**	(479)
Radiations de prêts non-provisionnés	**–**	39
Amortissement des immobilisations	**446**	529
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	**541**	44
Augmentation (diminution) de la provision pour cessation d'emploi	**(333)**	16
Augmentation (diminution) des avantages incitatifs reportés sur bail	**796**	(27)
Amortissement de l'aide en capital reportée	**(998)**	(579)
Augmentation de l'obligation découlant d'un contrat de location-exploitation	**996**	–
	6 267	(5 703)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	**1 152**	(1 329)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	**141**	(53)
Diminution des créditeurs et frais courus	**(806)**	(3 584)
	6 754	(10 669)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Crédit parlementaire – aide en capital	**1 295**	163
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	**(4 649)**	(5 568)
Encaissements de prêt	**1 561**	5 971
Investissements	**–**	(75)
Acquisition d'immobilisations	**(1 295)**	(163)
Produit sur l'aliénation d'immobilisations	**11**	6
	(4 372)	171
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	**3 677**	(10 335)
À RECEVOIR DU CANADA AU DÉBUT (note 3)	**27 777**	38 112
À RECEVOIR DU CANADA À LA FIN (note 3)	**31 454**	27 777

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2000

1. STATUT ET ACTIVITÉS

La Société a été constituée en 1967 par la Loi sur *la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne* avec l'objectif de favoriser et d'encourager le développement de l'industrie du long métrage au Canada. Depuis, elle s'est vue confier la gestion du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes (Fonds de télévision) établi le 1er juillet 1983 dans le cadre de la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion ainsi que la gestion de nouveaux programmes dans le cadre de la Politique du film et de la vidéo de mai 1984. La loi a été modifiée en juin 1994 afin d'accorder à la Société l'autorité de garantir des prêts.

En septembre 1996, la ministre du Patrimoine canadien a créé le Fonds canadien de télévision (FCT). Conçu dans un esprit de partenariat entre l'État et l'industrie, ce nouveau Fonds réunit le Fonds de télévision de la Société et le Fonds de production des câblodistributeurs. Deux programmes d'aide financière composent le FCT : le programme de participation au capital et le programme de droits de diffusion. La Société s'est vue confier la gestion du programme de participation au capital.

En juillet 1997, la Société s'est vue confier l'administration du programme de financement à l'appui du développement préprofessionnel et, en juillet 1998, l'administration du Fonds pour le multimédia.

La Société est une société d'État régie, inter alia, par la Loi sur *la gestion des finances publiques* selon les dispositions de la partie VIII de cette loi telle qu'elle existait lors de son abrogation en 1984 et au même titre que si elle avait continué d'être mentionnée à l'annexe C de cette loi.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Sources de financement de la Société

La Société obtient des fonds principalement du gouvernement du Canada par le biais d'un crédit parlementaire et de contributions du ministère du Patrimoine canadien. La partie du crédit parlementaire utilisée pour l'acquisition d'immobilisations est comptabilisée comme aide en capital reportée au bilan, et est amortie selon la même base que les immobilisations auxquelles elle se rapporte. L'autre partie du crédit parlementaire et les contributions du ministère du Patrimoine canadien sont comptabilisées à l'état des résultats et de l'avoir du Canada.

b) Liquidité et montant à recevoir du Canada

Les opérations financières de la Société sont traitées par le Trésor du Canada, d'où l'absence de comptes bancaires. Aux fins des états financiers, sa liquidité est constituée d'un montant à recevoir du Canada. Le montant à recevoir du Canada est composé des recettes cumulatives non utilisées et des déboursés effectués après la fin de l'exercice relativement aux opérations de l'exercice courant.

c) Investissements et provision pour pertes

Les investissements comprennent l'ensemble de l'aide accordée au soutien de l'industrie du long métrage et d'émissions canadiennes en excluant les prêts. Les investissements sont comptabilisés comme suit :

- Les investissements accordés en contrepartie d'une participation aux revenus d'exploitation et assortis d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée n'excédant généralement pas trois ans, sont montrés au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision pour pertes. Cette provision pour pertes est établie en examinant chaque investissement individuellement et elle est imputée aux résultats à titre de dépenses de support.
- Les investissements accordés en contrepartie d'une participation aux revenus d'exploitation, autres que ceux assortis d'une obligation de remboursement préétablie, ainsi que les investissements ne prévoyant pas de récupération sont imputés aux résultats à titre de dépenses de support. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont versées ou exigibles.
- Les récupérations sur investissements autres que ceux reconnus au bilan sont montrées aux résultats en diminution des dépenses de support au moment où elles sont encaissées ou exigibles. Toute récupération qui excède le montant de l'investissement est comptabilisée comme revenu.

d) Prêts et provision pour pertes

La Société accorde des prêts pour le financement d'émissions de télévision canadiennes, de longs métrages et de produits multimédias. Les prêts sont présentés au bilan à leur valeur nominale majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite d'une provision pour perte sur les prêts douteux. La provision pour pertes est établie en examinant chaque prêt individuellement et elle est imputée aux résultats à titre de dépenses de support. L'évaluation tient compte des sûretés disponibles ainsi que de la situation financière de l'emprunteur.

Un prêt est jugé douteux si la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts en conformité avec les dispositions du contrat de prêt. Quand un prêt est jugé douteux, la valeur comptable du prêt est réduite à la valeur de réalisation estimative par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt.

e) Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice sauf pour les prêts jugés douteux. Lorsqu'un prêt devient douteux, la comptabilisation des intérêts conformes aux dispositions du contrat de prêt original cesse.

f) Autres revenus d'intérêts

Les autres revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et représentent les montants chargés sur les sommes dues à la Société, autres que les prêts, déduction faite d'une provision pour pertes. Cette provision pour pertes est établie en examinant chaque montant individuellement.

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon les méthodes et aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux
Installations informatiques	Dégressif	20 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée des baux

h) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

i) Régime de retraite

Les employés admissibles participent au régime de retraite administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société partagent également le coût du régime. Cette contribution représente la responsabilité totale de la Société. Les contributions pour les services courants et pour les services antérieurs admissibles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

j) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimés et des hypothèses qui affectent les montants présentés comme actifs et passifs à la date des états financiers et les montants présentés comme revenus et dépenses pendant la période de déclaration. La provision pour pertes sur prêts, les prestations de cessation d'emploi et les éventualités sont les items les plus importants où des estimés sont utilisés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimés.

3. À RECEVOIR DU CANADA

Le solde à recevoir du Canada comprend les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2000 En milliers de dollars	1999 En milliers de dollars
Recettes cumulatives non utilisées	25 019	19 926
Déboursés effectués après la fin de l'exercice relativement aux opérations de l'exercice courant	6 435	7 851
	31 454	27 777

4. PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES

Les prêts d'une valeur comptable de 8 394 852 $ (5 020 537 $ en 1999) octroyés à titre d'aide à la production et la mise en marché du Fonds pour le multimédia ne portent pas intérêts. Généralement, ces prêts sont remboursables en douze paiements mensuels égaux et consécutifs débutant douze à vingt-quatre mois après la date convenue de fin de projet. Pour les autres prêts, les intérêts chargés ne dépassent pas le taux préférentiel, majoré de 2 %. La durée des prêts s'échelonne sur une période n'excédant généralement pas trois ans.

Au 31 mars, le total des prêts se détaille comme suit :

	Montant En milliers de dollars	Provision pour pertes En milliers de dollars	2000 Montant net En milliers de dollars	1999 Montant net En milliers de dollars
Prêts	**5 747**	**–**	**5 747**	6 251
Prêts douteux	**4 161**	**(4 161)**	**–**	164
	9 908	**(4 161)**	**5 747**	6 415
Moins portion à court terme	**2 676**	**(1 328)**	**1 348**	1 075
Portion à long terme	**7 232**	**(2 833)**	**4 399**	5 340

4. PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES (SUITE)

La provision pour pertes se détaille comme suit :

	2000 En milliers de dollars	1999 En milliers de dollars
Solde au début	**525**	1 004
Radiations	**(120)**	–
Recouvrements	**(272)**	(510)
Provision	**4 028**	31
Solde à la fin	**4 161**	525

5. IMMOBILISATIONS

	Prix coûtant En milliers de dollars	Amortissement cumulé En milliers de dollars	2000 Valeur nette En milliers de dollars	1999 Valeur nette En milliers de dollars
Améliorations locatives	**1 391**	**518**	**873**	314
Logiciels	**3 558**	**2 885**	**673**	496
Installations informatiques	**2 019**	**1 511**	**508**	784
Mobilier et équipement	**1 045**	**986**	**59**	222
	8 013	**5 900**	**2 113**	1 816

6. AIDE EN CAPITAL REPORTÉE

Le montant figurant au bilan est constitué des éléments suivants :

	2000 En milliers de dollars	1999 En milliers de dollars
Solde au début	**1 816**	2 232
Crédit parlementaire pour l'aide en capital	**1 295**	163
Amortissement de l'aide en capital reportée	**(998)**	(579)
Solde à la fin	**2 113**	1 816

7. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

Durant l'exercice terminé le 31 mars 2000, la Société a cessé d'utiliser un bien pour lequel elle avait signé un bail à long terme. Le loyer net futur lié au bail a été constaté à la dépense et au passif au cours de l'exercice.

8. CONTRIBUTIONS DU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Les contributions reçues du ministère du Patrimoine canadien se détaillent comme suit :

	2000 En milliers de dollars	1999 En milliers de dollars
Fonds Canadien de télévision – Programme de participation au capital	**49 776**	57 241
Multimédia	**5 750**	5 750
Développement préprofessionnel	**2 400**	1 300
Autre	**174**	–
	58 099	64 291

9. AUTRE CONTRIBUTION

La Société a reçu une contribution de 1 000 000 $ du Fonds canadien de télévision – Programme de droits de diffusion pour le financement d'émissions de télévision canadiennes en langues autochtones.

10. FONDS CANADIEN DE TÉLÉVISION – PROGRAMME DE PARTICIPATION AU CAPITAL

Le programme de participation au capital est financé par une contribution du ministère du Patrimoine canadien et par le budget d'opération de la Société. Le coût de l'exploitation du programme, excluant les dépenses de fonctionnement, se détaille comme suit :

	Société En milliers de dollars	Ministère En milliers de dollars	2000 Total En milliers de dollars	1999 Total En milliers de dollars
Investissements				
Émissions canadiennes	**47 798**	**39 319**	**87 117**	93 082
Longs métrages	**–**	**8 646**	**8 646**	16 067
	47 798	**47 965**	**95 763**	109 149
Récupération sur investissements	**(8 159)**	**(3 365)**	**(11 524)**	(12 120)
	39 639	**44 600**	**84 239**	97 029

11. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2000 En milliers de dollars	1999 En milliers de dollars
Salaires et avantages sociaux	**8 490**	8 480
Location, taxes, chauffage et électricité	**1 623**	2 141
Honoraires professionnels	**1 428**	1 440
Frais de bureau	**1 171**	1 041
Voyages	**695**	717
Perte sur disposition d'immobilisations	**541**	44
Amortissement	**446**	529
Frais de relocalisation	**231**	108
Publicité et publications	**206**	279
Télécommunications	**201**	208
Frais de représentation	**80**	61
Sous-total	**15 112**	15 048
Dépenses reliées au conseil d'administration du Fonds canadien de télévision	**366**	722
Perte découlant d'un contrat de location-exploitation (note 7)	**1 958**	–
TOTAL	**17 436**	15 770

12. ENGAGEMENTS

a) Projets

Au 31 mars 2000, la Société est engagée contractuellement à avancer des fonds à titre de prêts et d'investissements :

	Société En milliers de dollars	Ministère En milliers de dollars	Total En milliers de dollars
Fonds canadien de télévision			
– Programme de participation au capital	**14 098**	**7 980**	22 078
Autres programmes	**7 158**	**1 829**	8 987
	21 256	**9 809**	31 065

De plus, la Société a accepté des projets de financement qui pourraient appeler des déboursés de 319 918 $. En vertu du Programme de partage des revenus de production, la Société a réservé au 31 mars 2000 des fonds totalisant 1 789 048 $ pour financer des projets à être soumis sous certaines conditions.

b) Baux

La Société a signé des baux à long terme pour la location de locaux et d'équipement dans le cadre de ses activités. Le total des paiements minimums exigibles qui sera versé au cours des prochains exercices s'établit comme suit :

	Total En milliers de dollars
2001	**2 616**
2002	**2 638**
2003	**2 568**
2004	**1 141**
2005	**672**
2006-2015	**5 379**
	15 014

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, celles-ci sont constatées selon la valeur de l'échange.

14. ÉVENTUALITÉS

La Société garantit le remboursement d'emprunt ou de dettes contractées par des tiers auprès d'institutions financières dans le cadre du programme de cautionnements de prêts. Le total des montants cautionnés par la Société ne peut excéder, à tout moment, 25 000 000 $. Le taux d'intérêt ne peut dépasser le taux préférentiel de l'institution financière, majoré de 2 %, et des sûretés admissibles doivent être exigées de l'emprunteur. Les cautionnements au 31 mars 2000 totalisent 1 452 379 $ (1999 – 2 660 961 $). Une provision pour pertes est comptabilisée lorsque la direction est en mesure d'estimer qu'une perte est probable.

Dans le cours normal des affaires, diverses revendications et poursuites ont été intentées contre la Société. La direction estime que les pertes, s'il y en a, qui peuvent résulter du règlement de ces litiges ne seront probablement pas importantes ; par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les comptes de la Société. Si jamais de telles dépenses étaient engagées, elles seraient imputées aux résultats de l'exercice.

15. JUSTE VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La valeur comptable des investissements, des débiteurs et des créditeurs et frais courus correspond approximativement à leur juste valeur du fait que les instruments qui s'y rapportent ont des échéances relativement brèves.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des autres instruments financiers que la Société a conclues :

	2000		1999	
	Valeur comptable En milliers de dollars	Juste valeur En milliers de dollars	Valeur comptable En milliers de dollars	Juste valeur En milliers de dollars
Prêts à court terme	**1 348**	**1 236**	1 075	952
Prêts à long terme	**4 399**	**3 690**	5 340	4 524

Les justes valeurs des prêts ont été déterminées par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus aux termes des mécanismes de prêts actuels, à des taux d'actualisation équivalents au taux d'intérêt pratiqué sur le marché pour des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes conditions et caractéristiques.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 1999 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 2000.

Société de développement du Cap-Breton

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNERAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Ressources naturelles

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement du Cap-Breton au 31 mars 2000 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 2 juin 2000

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000 (en milliers de dollars)

	2000	1999
Produits	**76 142 $**	98 921 $
Charges		
Coût des produits vendus	**97 827**	94 938
Frais de transport à l'extérieur	**511**	2 232
Frais généraux et administratifs	**7 751**	6 638
Amortissement	**25 677**	24 582
	131 766	128 390
Perte d'exploitation	**(55 624)**	(29 469)
Moins		
Retraites anticipées et restructuration (note 8)	**70 836**	148 336
Indemnités pour accidents de travail et avantages sociaux futurs (notes 6, 7 et 9)	**22 345**	17 594
Provision pour coûts environnementaux (note 10)	**-**	89 041
Réduction de la valeur des immobilisations (note 5)	**-**	55 740
	93 181	310 711
Perte avant impôts et financement public	**(148 805)**	(340 180)
Impôt sur les sociétés payé (note 11)	**1 148**	203
Perte de l'exercice avant financement public	**(149 953)**	(340 383)
Financement public :		
Crédits parlementaire pour financer les besoins de liquidités (note 12)	**78 000**	40 662
Perte de l'exercice	**(71 953) $**	(299 721) $

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DU DÉFICIT

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000 (en milliers de dollars)

	2000	1999
Déficit au début de l'exercice	**411 970 $**	86 746 $
Ajustement du déficit au début de l'exercice		
Modification de convention comptable (note 3 j)	-	28 861
Déficit au début de l'exercice après redressement	**411 970**	115 607
Crédits parlementaires pour réorganisation	-	(3 358)
Perte de l'exercice	**71 953**	299 721
Déficit à la fin de l'exercice	**483 923 $**	411 970 $

Voir les notes complémentaires.

BILAN

AU 31 MARS 2000 (en milliers de dollars)

	2000	1999
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	**3 397 $**	11 820 $
Débiteurs nets (note 4)	**4 122**	14 310
Crédit parlemenaire à recevoir (note 12)	**22 000**	-
Stocks		
Charbon	**7 290**	16 533
Matières et fournitures d'exploitation	**3 489**	6 562
	40 298	49 225
Immobilisations (note 5)	**29 273**	48 745
Charge de retraite reportée (note 6)	**20 637**	22 949
	90 208 $	120 919 $
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	**18 923 $**	24 067 $
Avances de fonds de roulement	**-**	12 338
Impôt sur les sociétés à payer (note 11)	**5 587**	4 439
Tranche des provisions à long terme échéant à moins d'un an (notes 7, 8, 9 et 10)	**54 515**	23 847
	79 025	64 691
Provision pour retraites anticipées et restructuration (note 8)	**235 658**	217 716
Provision pour indemnités pour accidents de travail (note 9)	**141 900**	132 392
Provision pour coûts environnementaux (note 10)	**108 936**	109 215
Provision pour avantages sociaux futurs complémentaires (note 7)	**8 612**	8 875
	574 131	532 889
Déficit		
Déficit du Canada	**(483 923)**	(411 970)
	90 208 $	120 919 $

Avenir de la Société (note 2)
Engagements et éventualités (note 13)
Voir les notes complémentaires.

Approuvé au nom du Conseil

.....Administrateur

.....Administrateur

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000 (en milliers de dollars)

	2000	1999
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrée de fonds – clients	**86 330 $**	108 871 $
Financement public reçu	**56 000**	40 662
Sorties de fonds – fournisseurs et employés	**(95 086)**	(114 027)
Sortie de fonds – retraites anticipés, restructuration et régimes de retraite	**(37 124)**	(37 100)
	10 120	(1 594)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Avances de fonds de roulement reçues (remboursées)	**(12 338)**	12 338
Financement public pour la réorganisation reçue	**-**	3 358
	(12 338)	15 696
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	**(6 205)**	(7 934)
Produit de la vente d'immobilisations	**-**	1 647
	(6 205)	(6 287)
(Diminution) augmentation de l'encaisse	**(8 423)**	7 815
Encaisse à l'ouverture de l'exercice	**11 820**	4 005
Encaisse à la clôture de l'exercice	**3 397 $**	11 820 $

Voir les notes complémentaires.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000 (en milliers de dollars)

1. POUVOIR ET OBJECTIFS

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* en vue de restructurer et de remettre en valeur l'industrie du charbon dans l'île du Cap-Breton.

La Société est une société mandataire de Sa Majesté désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société procède à des activités de restructuration, comme le prévoit son plan d'entreprise pour la période allant de 1996-1997 à 2000-2001 et son plan d'entreprise pour la période allant de 1999-2000 à 2003-2004, approuvés par le gouverneur en conseil. Le gouvernement du Canada finance ces activités par des crédits annuels. Par conséquent, la Société est financièrement dépendante du gouvernement du Canada.

Des avances remboursables sont également consenties par le gouvernement du Canada au titre du fonds de roulement, jusqu'à concurrence de 50 000 $, conformément à la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*.

La Société est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. AVENIR DE LA SOCIÉTÉ

Le 28 janvier 1999, le gouvernement du Canada a annoncé une décision au sujet de l'avenir de la Société.

Étant donné les risques pour la sécurité et les risques géologiques et financiers, l'exploitation de la houillère Phalen devait être réduite au niveau nécessaire pour produire le charbon du mur est 8 dont la production a commencé en août 1998 et devait prendre fin en l'an 2000. La mine devait être fermée à l'arrêt de la production du mur est 8. Cependant, en septembre 1999, un éboulement majeur du toit a entraîné la fermeture de la houillère Phalen en décembre 1999, avant que la production du mur ne puisse être menée à terme.

Le gouvernement a aussi annoncé qu'il entreprendrait de vendre toutes les activités de la Société. En 1999, la Société a retenu les services d'un conseiller financier pour l'aider à procéder à la vente. Elle a demandé des propositions à des soumissionnaires qualifiés et le Conseil d'administration a établi et approuvé une courte liste d'acheteurs éventuels. Des négociations sont en cours avec un acheteur éventuel. L'entente de vente définitive devra être approuvée par le Conseil d'administration et le gouvernement du Canada.

Le gouvernement du Canada a introduit le projet de loi C11, *Loi autorisant l'aliénation des biens de la Société de développement du Cap-Breton et permettant sa dissolution*, qui prévoit la vente des biens, la liquidation des affaires de la Société et sa dissolution à une date qui sera fixée par le gouverneur en conseil. Le Parlement étudie le projet de loi C11.

La vente sera constatée au cours de l'exercice où elle sera effectuée. Les résultats de la vente pourraient avoir une incidence sur la valeur déclarée de certains actifs et passifs.

Afin de minimiser les répercussions de l'annonce du 28 janvier 1999 sur les employés de la Société, le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir des fonds pour offrir un programme supplémentaire d'encouragement à la retraite anticipée, un programme de départ et un programme de recyclage qui ont une valeur actualisée prévue d'environ 111 000 $. Un comité mixte de planification et un conseil d'arbitrage ont étudié plus à fond le programme d'adaptation offert aux employés et a décidé qu'il devait inclure d'autres mesures ayant une valeur actualisée prévue de 53 861 $. Ces montants supplémentaires ont été constatés comme charges et passifs de l'exercice courant.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables décrites ci-dessous conviennent aux circonstances actuelles.

a) Estimations de la direction

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur l'actif, le passif, les produits et les charges de même que sur le passif éventuel présentés à la date des états financiers. Bien que la Société utilise les meilleures estimations possibles, il est raisonnable d'envisager que les montants correspondants à la provision pour indemnités pour accidents de travail, aux immobilisations, à la charge de retraite reportée, à la provision pour retraites anticipées et restructuration et à la provision pour coûts environnementaux puissent changer grandement dans un avenir proche.

b) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire octroyé pour les dépenses d'exploitation est comptabilisé dans l'état des résultats de l'exercice où il est voté.

c) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie comme suit :

- Tranche à moins d'un an des provisions – au moyen des flux monétaires des paiements futurs prévus, sans actualisation.
- Provision pour retraites anticipées et restructuration – au moyen des flux monétaires actualisés des paiements futurs prévus pour les retraites anticipées, aux taux d'intérêt courants. L'élément d'entretien préventif repose sur les flux monétaires futurs nets prévus, sans actualisation.
- Provision pour avantages sociaux futurs complémentaires – au moyen des flux monétaires actualisés des paiements futurs prévus, aux taux d'intérêt courants.
- Provision pour coûts environnementaux – au moyen des paiements futurs prévus, actualisés s'il y a lieu.
- Indemnités pour accidents de travail – au moyen d'une évaluation actuarielle.

d) Stocks

Le charbon est évalué au moindre du coût entier et de la valeur de réalisation nette prévue, établie en fonction du prix net prévu pour les contrats futurs.

Les matières et fournitures d'exploitation sont évaluées au moindre du coût, établi selon une moyenne pondérée, et de la valeur de réalisation nette.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au moindre du coût moins l'amortissement cumulé et de la valeur de réalisation nette prévue. L'amortissement des immobilisations est calculé sur la portion restante de leur durée d'utilisation prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Houillère Prince	de 2 à 10 ans
Houillère Phalen	1 an
Chemin de fer Devco	de 4 à 15 ans
Autres immobilisations	de 4 à 20 ans

f) Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes, au fur et à mesure que les avantages sont constitués par les employés. La Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Le coût des services rendus de l'exercice est inclus dans le coût des produits vendus. Ces coûts comprennent les ajustements découlant des gains et pertes actuariels amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

- Le coût des avantages sociaux futurs complémentaires est déterminé à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant les taux d'inflation des coûts des soins de santé et des avantages connexes, des taux d'utilisation et des taux de mortalité. Le coût des avantages sociaux futurs complémentaires est inclus dans les indemnités pour accidents de travail et les avantages sociaux futurs. La direction constate les variations de la valeur actualisée nette de ces obligations par rapport à l'estimation initiale, en fonction des résultats réels constatés.

g) Provision pour coûts environnementaux

La Société comptabilise les coûts environnementaux futurs prévus selon la meilleure estimation de la direction concernant le coût du respect de son interprétation des exigences des lois et règlements environnementaux applicables. Ces coûts excluent toute valeur de récupération future qui pourrait découler de ces mesures environnementales. Les chiffres sont actualisés lorsque des paiements futurs continus sont prévus.

h) Provision pour retraites anticipées et restructuration

La Société constate la valeur nette actualisée du passif au titre des paiements incitatifs liés aux retraites anticipées, des primes de départ, de la formation et des indemnités de déménagement se rapportant à la réduction de l'effectif une fois que la décision a été approuvée par le gouvernement du Canada et qu'une estimation des coûts futurs prévus peut être raisonnablement établie. De plus, la Société constate les coûts futurs prévus liés à l'entretien préventif des éléments d'actif hors exploitation si aucun avantage économique ultérieur n'est prévu.

La direction comptabilise les modifications de la valeur actualisée nette du passif par rapport à l'estimation initiale, compte tenu des résultats réels et des modifications apportées à ses hypothèses.

i) Provision pour accidents de travail

La Société constate la valeur actualisée nette du passif calculée selon des techniques actuarielles au titre des indemnités pour accidents de travail des employés actuels et des anciens employés lorsqu'elles sont déterminées par la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse, ou lorsque des modifications sont apportées à la loi et que les coûts futurs prévus peuvent être raisonnablement établis. Les frais d'administration futurs ne sont pas constatés.

La direction constate les variations de la valeur actualisée nette de ce passif, selon les estimations actuarielles révisées des coûts futurs en fonction des résultats réels et des modifications des hypothèses actuarielles. Les ajustements découlant des gains et pertes actuariels sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils se produisent.

j) Modification de convention comptable

En 1998-1999, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés concernant les avantages sociaux futurs. Cette modification de convention comptable a influé sur la constatation de la charge de retraite, la valeur comptable de la charge de retraite reportée, la constatation du coût et du passif au titre de la pension d'invalidité de la Société et le coût des prestations d'assurance-vie versées aux retraités à l'âge de 65 ans. L'incidence de cette modification de convention comptable a été comptabilisée rétroactivement par une charge de 28 861 $ au déficit d'ouverture, sans redressement des états financiers de l'exercice précédent.

4. DÉBITEURS NETS

Les débiteurs nets comprennent les éléments suivants :

	2000	1999
Nova Scotia Power Inc. (NSPI), montant net	**3 654 $**	13 956 $
Divers débiteurs nets	**468**	354
	4 122 $	14 310 $

La Société vend la presque totalité de son charbon à NSPI en vertu de conditions commerciales courantes suivant les dispositions d'une entente à long terme (voir aussi la note 14).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000 (en milliers de dollars)

5. IMMOBILISATIONS

	2000			1999		
	Prix de base adjusté	**Amortissement cumulé et réduction de valeur**	**Valeur comptable nette**	Prix de base adjusté	Amortissement cumulé et réduction de valeur	Valeur comptable nette
Houillère Prince	**171 099 $**	**153 850 $**	**17 249 $**	164 965 $	145 922 $	19 043 $
Houillère Phalen	**286 791**	**286 791**	**-**	286 744	273 544	13 200
Projet de développement Donkin-Morien	**80 679**	**80 679**	**-**	80 679	80 679	-
Usine de préparation du charbon	**111 933**	**111 933**	**-**	111 933	111 933	-
Chemin de fer de Devco	**95 252**	**84 028**	**11 224**	95 218	82 525	12 693
Autres immobilisations	**66 955**	**66 155**	**800**	66 967	63 158	3 809
	812 709 $	**783 436 $**	**29 273 $**	806 506 $	757 761 $	48 745 $

En 1998-1999, la valeur des immobilisations a été réduite de 55 740 $ pour refléter l'orientation future de la Société.

6. RÉGIMES DE RETRAITE

La Société dispose de régimes de retraite à prestations déterminées pour ses employés. Deux grands régimes sont offerts, soit le régime contributif et le régime non contributif. En général, les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur son taux de rémunération. La valeur actualisée des prestations et la charge de retraite de l'exercice sont établies de façon indépendante par l'actuaire de la Société selon des hypothèses fournies par la direction. La détermination de la charge de retraite et l'évaluation de la charge de retraite reportée pourraient différer énormément si les principales hypothèses utilisées par la direction varient de celles qui sont prévues.

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour mesurer les obligations de la Société au titre des régimes de retraite sont un taux d'actualisation de 6 p. 100 (1999 – 6,25 p. 100) et un taux de rendement prévu des actifs de 6 p. 100 (1999 – 6,25 p. 100). La charge de retraite totale de l'exercice pour les deux régimes est de 2 312 $ (1999 – 6 288 $). Le coût des services rendus au cours de l'exercice, soit 4 195 $ (1999 – 3 780 $), est inclus dans le coût des produits vendus. La moins-value s'établit à 3 674 $ (1999 – 4 398 $).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000 (en milliers de dollars)

Les coûts et obligations de la Société en ce qui a trait au régime non contributif s'établissent comme suit au 31 mars :

	2000	1999
Actifs de la caisse de retraite (valeur marchande)	299 329 $	282 140 $
Obligations découlant du régime de retraite (valeur actuarielle)	267 782	277 729
Surplus	31 547 $	4 411 $
Charge de retraite reportée, moins la provision pour moins-value	8 905 $	13 602 $
Cotisations – employeur	- $	- $
Charge de retraite	4 697 $	1 258 $
Prestations versées	23 598 $	20 211 $

Les coûts et obligations de la Société en ce qui a trait au régime contributif s'établissent comme suit au 31 mars :

	2000	1999
Actif de la caisse de retraite (valeur marchande)	75 297 $	66 436 $
Obligations découlant du régime de retraite (valeur actuarielle)	57 142	53 350
Surplus	18 155 $	13 086 $
Charge de retraite reportée, moins la provision pour moins-value	11 732 $	9 347 $
Cotisations – employeur	-	-
Cotisations – employés	950 $	923 $
Charge de retraite (revenu)	(2 385) $	5 030 $
Prestations versées	2 766 $	2 091 $

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS COMPLÉMENTAIRES

La Société offre des soins de santé, une assurance-vie et des avantages connexes aux bénéficiaires de la pension d'invalidité de la Société jusqu'à l'âge de 65 ans et des prestations d'assurance-vie aux retraités à l'âge de 65 ans. La valeur actualisée de ces régimes sans capitalisation est déterminée en fonction d'hypothèses de la direction.

Les hypothèses importantes établies par la direction dans le calcul du passif comprennent un taux d'intérêt de 6 p. 100 pour les facteurs d'actualisation, l'indexation de 8 p. 100 des prix des soins de santé et des autres avantages, et des taux de mortalité. Le passif pourrait changer grandement si les hypothèses sur lesquelles reposent les estimations varient énormément au cours des années à venir. L'état des résultats comprend une charge de 782 $ (1999 – 735 $) au titre des indemnités pour accidents de travail et avantages sociaux futurs correspondants au coût des prestations de l'exercice et les modifications apportées aux estimations de la direction. Les estimations de la direction pour les passifs liés aux avantages sociaux futurs complémentaires au 31 mars, y compris la tranche à moins d'un an et la tranche à plus d'un an, s'établissent comme suit :

	2000	1999
Avantages sociaux futurs complémentaires	8 933 $	8 875 $
Moins : tranche à moins d'un an	321	-
Tranche à plus d'un an	8 612 $	8 875 $

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000 (en milliers de dollars)

8. PROVISION POUR RETRAITES ANTICIPÉES ET RESTRUCTURATION

La provision consiste en une estimation de la charge liée aux retraites anticipées et aux initiatives de restructuration une fois les décisions à ce sujet approuvées. Toute modification apportée à ces estimations compte tenu des chiffres réels est constatée dans l'état des résultats. Conformément au Plan d'entreprise de 1999-2000 à 2003-2004, des initiatives de restructuration sont prises pour réduire l'effectif de 1 155 employés d'ici le 31 décembre 2000. Ces initiatives comprennent les initiatives de restructuration approuvées dans le Plan d'entreprise de 1996-1997 à 2000-2001.

La Société a formulé des hypothèses importantes pour préparer les estimations de cette provision. Ces hypothèses incluent : les taux d'intérêt des facteurs d'actualisation et d'indexation des prix pour la tranche à plus d'un an de la provision, la date prévue des réductions d'effectif, les taux d'indemnisation pour incapacité du Régime de pensions du Canada, les taux d'indexation des prix des soins de santé et des avantages complémentaires et le nombre d'employés faisant l'objet des réductions. L'estimation du passif, selon les éléments qui précèdent, pourrait varier grandement si les principales hypothèses utilisées par la direction pour les principaux facteurs de l'estimation diffèrent. La direction constate les modifications apportées au passif par rapport à l'estimation initiale en fonction des hypothèses révisées et des résultats réels. L'état des résultats inclut une charge de 70 836 $ (1999 – 148 336 $) pour l'incidence des décisions approuvées au cours de l'exercice, l'intérêt sur les programmes existants, les modifications apportées à l'estimation de la direction et la décision arbitrale rendue par le Comité mixte de planification le 2 juin 2000. L'estimation faite par la direction au sujet du passif au titre des retraites anticipées et de la restructuration s'établit comme suit au 31 mars, y compris la tranche à moins d'un an et la tranche à plus d'un an :

	2000	1999
Stratégie en matière de ressources humaines (1999)	**174 903 $**	116 282 $
Stratégie en matière de ressources humaines (1996)	**71 724**	73 136
Fermeture de la houillère Lingan	**19 221**	24 320
Autres incitatifs au titre des retraites anticipées	**14 096**	14 372
Entretien préventif	**2 937**	6 068
	282 881	234 178
Moins : tranche à moins d'un an	**47 223**	16 462
Tranche à plus d'un an	**235 658 $**	217 716 $

9. PROVISION POUR INDEMNITÉS POUR ACCIDENTS DE TRAVAIL

La provision pour indemnités pour accidents de travail représente le passif non capitalisé au titre des coûts des indemnités déterminées et administrées par la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse pour les accidents de travail des employés actuels et des anciens employés. Le passif déterminé selon des techniques actuarielles comprend : les allocations d'invalidité permanente déjà autorisées mais non encore administrées en tant que demandes d'indemnité, les prestations de survivant (qui comprennent surtout les rentes versées pour des demandes d'indemnité antérieures) et d'autres charges, qui consistent principalement en des indemnités temporaires, des allocations d'aide à la réadaptation et des allocations pour soins médicaux qui ont trait à des demandes d'indemnisation antérieures. Ces montants sont présentés à leurs valeurs actualisées nettes, compte non tenu des frais d'administration futurs. Les actuaires ont calculé la provision au moyen d'hypothèses fournies par la direction concernant les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les taux de mortalité et les indemnités totales prévues pour les accidents passés. La provision technique pourra varier grandement au cours des exercices à venir si les hypothèses

sur lesquelles repose l'évaluation sont fortement modifiées. La direction constate les variations du passif établies au moyen d'une extrapolation des résultats actuariels et les ajustements qui découlent des gains et pertes actuariels dans l'exercice au cours duquel ils se produisent. L'état des résultats comprend une charge de 26 788 $ (1999 – 17 290 $) pour le coût des accidents survenus au cours de l'exercice, les frais d'intérêt sur l'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail, les frais d'administration et les variations des hypothèses actuarielles. La part des services rendus au cours de l'exercice, soit de 3 342 $ (1999 – 2 939 $), est incluse dans le coût des produits vendus.

Les coûts et obligations de la Société en ce qui a trait aux indemnités pour accidents de travail s'établissent comme suit au 31 mars :

	2000	1999
Obligations au titre des indemnités pour accidents de travail (valeur actuarielle)	**148 171 $**	138 992 $
Moins : tranche à moins d'un an	**6 271**	6 600
Tranche à plus d'un an	**141 900 $**	132 392 $
Charge au titre des indemnités pour accidents de travail	**26 788 $**	17 290 $
Indemnités versées pour accidents de travail	**17 609 $**	18 037 $

10. PROVISION POUR COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

La Société a comptabilisé sa meilleure estimation des coûts environnementaux futurs prévus liés à la décision prise sur l'avenir de la Société, notamment la démolition des bâtiments, l'assainissement, le terrassement, le traitement de l'eau et les autres travaux de remise en état. Cette provision est fondée sur la meilleure estimation de la direction concernant le coût du respect de son interprétation des exigences des lois et règlements environnementaux applicables.

En 1999, la Société a retenu les services de conseillers en environnement pour évaluer les coûts environnementaux futurs. Les conseillers ont établi une fourchette d'estimations fondées sur diverses hypothèses allant d'une limite inférieure de 72 000 $ à une limite supérieure de 158 000 $. En 1998-1999, la Société a comptabilisé une provision de 110 000 $ qui représente sa meilleure estimation. La réalisation des activités qui constituent la base de cette meilleure estimation exigera l'établissement d'un plan officiel et son approbation et son financement par le gouvernement du Canada.

L'estimation du passif repose sur des hypothèses importantes de la direction qui reflètent l'orientation future de la Société qui a été annoncée, notamment : la définition de la loi, des règlements et des pratiques de l'industrie applicables, les mesures qui seront probablement requises pour respecter la loi, les règlements et les pratiques de l'industrie applicables, l'approbation et le financement du gouvernement du Canada, la nature, l'étendue des problèmes environnementaux passés et actuels, l'étendue des mesures nécessaires pour assurer la gestion à long terme de l'eau d'exhaure, l'étendue des travaux de remise en état du terrain nécessaires à l'usine de préparation de charbon de Victoria Junction, et les taux d'actualisation utilisés. Ces estimations pourront être révisées si des modifications sont apportées aux lois et règlements et si la Société dispose d'informations nouvelles. L'estimation de la provision fondée sur ces hypothèses pourrait varier grandement si les principales hypothèses utilisées par la direction pour sa détermination étaient modifiées.

La provision au 31 mars, y compris la tranche à moins d'un an et la tranche à plus d'un an, s'établit comme suit :

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000 (en milliers de dollars)

	2000	1999
Démolition des bâtiments	7 980 $	8 000 $
Assainissement	4 945	5 000
Terrassement	71 711	72 000
Traitement de l'eau	10 000	10 000
Autres travaux de remise en état	15 000	15 000
	109 636	110 000
Moins : tranche à moins d'un an	700	785
Tranche à plus d'un an	108 936 $	109 215 $

Sur cette provision, la somme de 8 900 $ (1999 – 8 900 $) a été calculée à partir de la valeur actualisée nette (au taux d'intérêt de 4 p. 100) des flux monétaires futurs prévus. Tous les autres montants ont été comptabilisés sans actualisation.

11. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

En avril 2000, la Société et l'Agence des douanes et du revenu du Canada ont réglé un différend de longue date sur les impôts sur les sociétés à payer. La Société doit 5 400 $ (1999 – 4 439 $) en impôt des grandes sociétés pour la période de 1990 à 1999. Elle ne doit aucun impôt sur le revenu tiré d'une entreprise en vertu de la Partie I en raison de l'application des provisions et des pertes reportées. La Société n'était pas soumise à l'impôt sur les grandes sociétés de la Nouvelle-Écosse.

12. FINANCEMENT PUBLIC

En 1999-2000, le gouvernement du Canada a octroyé à la Société un crédit de 78 000 $ (1999 – 40 662 $), approuvé par le Parlement du Canada, pour financer son exploitation. Sur ce crédit, la Société a reçu 56 000 $ au cours de l'exercice et a comptabilisé 22 000 $ comme crédit parlementaire à recevoir.

Elle a remboursé des avances de fonds de roulement de 12 338 $ en 1999-2000.

13. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) La Société a signé un contrat de location-exploitation relatif à des locaux à bureaux dans le General Mining Building, où sont installés les bureaux de l'administration. Le bail est de vingt ans et prend fin en 2004. Le loyer annuel fluctue selon les taux d'intérêt hypothécaires du bailleur. Les paiements minimaux annuels s'élèvent actuellement à 1 198 $, au taux d'intérêt de 7,9 p. 100 (1999 – 1 198 $ au taux de 7,9 p. 100).

b) Dans le cours normal de ses affaires, la Société fait l'objet d'un certain nombre de réclamations et de poursuites. De l'avis de la direction, leur règlement n'entraînera aucun passif important en sus de la provision déjà constituée. La Société a l'intention de contester l'ensemble d'entre elles.

c) La Société s'autoassure contre des dommages éventuels aux immobilisations souterraines et pour une partie de son assurance responsabilité civile.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000 (en milliers de dollars)

14. ENTENTE À LONG TERME

La Société a conclu une entente avec Nova Scotia Power Inc. (NSPI) visant la fourniture de charbon jusqu'en 2010. Tous les cinq ans, les parties au contrat renégocient les quantités, la tolérance à l'égard de la qualité et les prix. Les modalités fixées actuellement relativement à ces éléments sont échues depuis le 31 décembre 1999 et sont actuellement renégociées.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée par propriété commune à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État qui ont été créés par le gouvernement du Canada. La Société conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses affaires. En plus de ces opérations, le gouvernement du Canada octroie à la Société des crédits et des avances de fonds de roulement.

Le président du Conseil d'administration de la Société détient des intérêts dans des sociétés effectuant des affaires avec la Société ou fait partie de conseils d'administration de telles sociétés. Les opérations entre ces parties ont principalement trait au transport du charbon. Ces opérations sont conclues dans le cours normal des affaires et font l'objet d'approbation et de communication auxquelles le président du Conseil d'administration de la Société n'est pas partie.

16. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent qui figurent dans les présents états financiers ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice en cours.

La Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour son état des flux de trésorerie et a appliqué la méthode directe pour présenter ses flux de trésorerie. En conséquence, l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice précédent a été retraité pour permettre la présentation des rentrées ou des sorties de fonds faites par la Société selon qu'elles sont liées aux activités d'exploitation, de financement ou d'investissement. Les sommes présentées au bilan et à l'état des résultats et à l'état du déficit ne sont pas touchées par ce changement. Auparavant, la Société utilisait la méthode indirecte pour présenter l'évolution des flux de trésorerie.

Société des ponts fédéraux Limitée, La

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Société des ponts fédéraux Limitée qui accompagnent le présent rapport annuel, ainsi que toutes les informations qu'ils contiennent, relèvent de la compétence de la direction.

Les états financiers consolidés ont été élaborés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils comprennent nécessairement certaines estimations établies en fonction du meilleur jugement de la direction. Les informations figurant ailleurs dans le rapport annuel cadrent avec celles des états financiers consolidés.

Pour garantir l'intégrité et la fiabilité des états financiers sous la responsabilité de la direction, la Société met en œuvre un système de contrôles, de politiques et de procédures internes assurant, avec un degré raisonnable de certitude, la protection des biens et la consignation adéquate des transactions et des événements.

Ce système de contrôles est complété par une vérification interne comprenant des examens réguliers de divers aspects de l'exploitation de la Société. Le vérificateur externe a libre accès aux administrateurs responsables du maintien du système de contrôles adéquats et de la qualité des états financiers.

Il appartient au vérificateur général du Canada de vérifier les états financiers consolidés et de faire rapport.

Michel Fournier
Président et premier dirigeant
Ottawa, Canada
Le 26 mai 2000

VERIFICATEUR GENERAL DU CANADA AUDITOR GENERAL OF CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Société des ponts fédéraux Limitée au 31mars 2000 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis (déficit), du capital d'apport et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, à la *Loi maritime du Canada* et ses règlements, et aux status et règlements administratifs de la société.

Pour le vérificateur général du Canada

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 26 mai 2000

Bilan consolidé au 31 mars 2000

	2000 $	1999 $
ACTIF		
À court terme		
Encaisse et dépôts à terme	**9 758 426**	9 798 764
Débiteurs	**2 246 100**	1 364 486
Intérêts courus à recevoir	**3 470**	120 680
Montant à recevoir du Canada	**3 990 252**	3 660 005
	15 998 248	14 943 935
À long terme		
Placements	**2 500 000**	2 500 000
Avance au coentrepreneur (note 3)	**343 127**	508 393
	2 843 127	3 008 393
Immobilisations (note 4)	**37 336 799**	34 828 458
	56 178 174	52 780 786
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	**4 775 112**	3 712 657
Revenus reportés	**214 336**	307 908
	4 989 448	4 020 565
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	**812 372**	578 377
Financement en capital reporté (note 5)	**453 802**	274 324
	1 266 174	852 701
	6 255 622	4 873 266
Engagements et éventualités (notes 11 et 12)		
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions		
Autorisé		
Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale		
Émis et entièrement libéré		
1 action	**1**	1
Capital d'apport	**50 041 592**	47 641 592
Bénéfices non répartis (déficit)	**(119 041)**	265 927
	49 922 552	47 907 520
	56 178 174	52 780 786

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration

Président et premier dirigeant

Administrateur

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (déficit) pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000 (12 mois) $	1999 (6 mois) $
Revenus		
Revenus du pont des Mille-Îles (quote-part) (note 6)	**2 252 169**	905 738
Baux et permis	**2 109 899**	727 772
Péages	**1 549 407**	627 071
Intérêts	**652 711**	339 499
Autres	**195 422**	112 621
	6 759 608	2 712 701
Dépenses		
Entretien	**21 825 261**	7 345 571
Fonctionnement	**3 565 656**	1 975 136
Administration	**4 564 106**	1 799 421
Amortissement	**2 740 273**	1 259 627
Recouvrement de coûts (note 7)	**(295 166)**	(267 745)
	32 400 130	12 112 010
Perte avant le financement du gouvernement	**(25 640 522)**	(9 399 309)
Crédit parlementaire pour les dépenses d'exploitation	**25 167 928**	9 628 543
Amortissement du financement en capital reporté (note 5)	**87 626**	36 693
Bénéfice net (perte nette)	**(384 968)**	265 927
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	**265 927**	–
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice	**(119 041)**	265 927

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du capital d'apport pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000 (12 mois)	1999 (6 mois)
	$	$
Solde au début de l'exercice	**47 641 592**	–
Transfert des actifs de		
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	–	36 982 982
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée	–	10 658 610
Transports Canada (note 8)	**2 400 000**	–
Solde à la fin de l'exercice	**50 041 592**	47 641 592

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000 (12 mois)	1999 (6 mois)
	$	$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	**(384 968)**	265 927
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	**2 740 273**	1 259 627
Amortissement du financement en capital reporté	**(87 626)**	(36 693)
Augmentation de la provision pour indemnités de cessation d'emploi	**233 995**	20 875
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 9)	**(125 768)**	1 076 268
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**2 375 906**	2 586 004
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des placements	**–**	4 500 000
Diminution (augmentation) de l'avance au cocontrepreneur	**165 266**	(67 808)
Acquisition d'immobilisations	**(2 877 265)**	(144 060)
Cession d'immobilisations	**28 651**	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(2 683 348)**	4 288 132
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apport sous forme d'encaisse et de dépôts à court terme	**–**	2 846 565
Augmentation du financement en capital reporté	**267 104**	78 062
Capital-actions	**–**	1
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**267 104**	2 924 628
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	**(40 338)**	9 798 764
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice	**9 798 764**	–
Encaisse et dépôts à terme à la fin de l'exercice	**9 758 426**	9 798 764

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1 - POUVOIR ET ACTIVITÉS

La Société des ponts fédéraux Limitée, constituée le 2 septembre 1998 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas sujette aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En accord avec la directive du ministre des Transports émise en vertu de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a procédé au transfert de ses actifs le 1er octobre 1998. À cette date, la responsabilité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et de La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée ainsi que les activités du pont des Mille-Îles a été transférée à La Société des ponts fédéraux Limitée. Quant au tunnel de Melocheville et au pont Mercier, la responsabilité a été transférée à la filiale, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

Les principales activités de la Société englobent la gestion et l'exploitation des ponts, des installations et des autres propriétés. De plus, la Société peut acquérir des terrains, construire les ouvrages ou autres biens ainsi que procéder à l'acquisition de parts ou participation dans toute société de gestion de ponts.

La filiale, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, dépend du gouvernement du Canada pour son financement. La Société des ponts fédéraux Limitée ainsi que sa coentreprise, La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée, s'autofinancent à même leurs propres revenus d'exploitation.

2 - SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés englobent les comptes de La Société des ponts fédéraux Limitée, de sa filiale en propriété exclusive, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, ainsi que la quote-part proportionnelle, soit 50 %, des comptes de sa coentreprise, La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée. Quant aux résultats consolidés, ils comprennent les résultats de la filiale et de la coentreprise pour la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000 (du 1er octobre 1998 au 31 mars 1999 pour l'exercice terminé le 31 mars 1999).

b) Crédits parlementaires

Le montant du crédit parlementaire utilisé par la filiale pour combler l'excédent de ses dépenses sur ses revenus relativement à l'exploitation est présenté à l'état des résultats et des bénéfices non répartis (déficit). À ce titre, l'excédent des dépenses sur les revenus d'exploitation de la filiale ne comprend pas l'amortissement, la variation de la provision pour indemnités de cessation d'emploi ainsi que les gains ou pertes sur l'aliénation d'immobilisations.

La portion du crédit parlementaire utilisée par la filiale pour financer l'acquisition d'immobilisations amortissables est comptabilisée comme financement en capital reporté au bilan et est amortie selon la même base que les immobilisations connexes. La portion utilisée pour financer l'acquisition d'immobilisations non amortissables est comptabilisée au capital d'apport.

Tout solde des crédits parlementaires auquel la filiale a droit mais qui n'a pas été perçu à la fin de l'exercice est présenté comme montant à recevoir du Canada.

2 - SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) **Immobilisations et amortissement**

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie utile des éléments d'actif actuels sont capitalisés. Les dépenses de réparations et d'entretien sont imputées aux résultats au moment où elles sont engagées.

Les immobilisations provenant d'autres ministères, organismes et sociétés d'État relevant du gouvernement canadien sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant avec la contrepartie au capital d'apport.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, aux taux annuels suivants :

Ponts	2 % - 5 %
Travaux de réfection	5 % - 10 %
Réparations importantes reportées	10 %
Véhicules et équipements	10 % - 20 %
Bâtiments	2 % - 10 %

d) **Revenus reportés**

Les revenus reportés provenant des baux, des permis et des billets de péage pour lesquels les services n'ont pas été rendus sont reportés et comptabilisés au fur et à mesure de la prestation des services.

(e) **Indemnités de cessation d'emploi**

Le coût des indemnités de cessation d'emploi est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel les services leur donnant droit sont rendus par les employés.

(f) **Régime de retraite**

Tous les employés de la filiale et de la coentreprise participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la filiale et de la coentreprise au régime se limitent à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés. Aux termes des lois actuelles, ces entités ne sont pas tenues de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Les employés de La Société des ponts fédéraux Limitée participent à un régime de retraite privé à cotisations déterminées dont le coût est partagé également entre les employés et la Société.

Les cotisations à ces régimes de retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

3 - AVANCE AU COENTREPRENEUR

Ce compte représente l'excédent de la contribution requise de La Société des ponts fédéraux Limitée dans sa coentreprise.

L'avance porte intérêt au taux moyen annuel des bons du Trésor et ne comporte pas de modalités de remboursement. Au 31 mars 2000, sa valeur comptable équivalait à sa juste valeur.

4 - IMMOBILISATIONS

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	$	$	$	$
Terrains	3 769 987	–	3 769 987	3 769 987
Ponts	136 355 667	107 044 824	29 310 843	29 067 451
Véhicules et équipements	4 714 506	1 720 966	2 993 540	953 838
Bâtiments	2 537 625	1 652 674	884 951	556 823
Réparations importantes reportées	943 207	593 442	349 765	451 249
Travaux de réfection	48 917	21 204	27 713	29 110
	148 369 909	111 033 110	37 336 799	34 828 458

Le coût de la portion de l'autoroute Bonaventure ainsi que le coût initial du pont Jacques Cartier sont complètement amortis.

5 - FINANCEMENT EN CAPITAL REPORTÉ

	2000	1999
	$	$
Solde au début de l'exercice	274 324	232 955
Crédit parlementaire pour financer l'acquisition d'immobilisations amortissables	267 104	78 062
Amortissement	(87 626)	(36 693)
Solde à la fin de l'exercice	453 802	274 324

6 - REVENUS DU PONT DES MILLE-ÎLES (QUOTE-PART)

Cette quote-part représente le résultat net des activités de la portion canadienne du pont des Mille-Îles conformément à une entente de gestion entre La Société des ponts fédéraux Limitée et Thousand Islands Bridge Authority.

7 - RECOUVREMENT DE COÛTS

Ce recouvrement représente le remboursement par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada des frais engagés pour l'entretien du poste des douanes canadiennes du pont des Mille-Îles, conformément à une entente contractuelle.

8 - CAPITAL D'APPORT ET ACQUISITION D'ACTIFS

L'Estacade du pont Champlain a été transférée sans contrepartie de Transports Canada à la filiale Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée le 2 décembre 1999. Ce transfert au montant de 2 40 000 $ a été comptabilisé au capital d'apport.

La valeur comptable nette de l'immobilisation transférée se détaille comme suit :

	$
Coût	18 000 000
Amortissement cumulé	15 600 000
Valeur comptable nette	2 400 000

9 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2000 (12 mois)	1999 (6 mois)
	$	$
Débiteurs	(881 614)	363 594
Intérêts courus à recevoir	117 210	(62 111)
Montant à recevoir du Canada	(330 247)	1 640 472
Créditeurs	1 062 455	(961 019)
Revenus reportés	(93 572)	95 332
	(125 768)	1 076 268

10 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déclarées dans les présents états financiers, la Société est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État relevant du gouvernement canadien. La Société transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

11 - ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée, principalement en vertu de contrats d'approvisionnement, de services professionnels et de location, à verser 5 668 706 $ jusqu'en 2007. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 2 488 667 $ en 2001, 1 078 422 $ en 2002, 902 621 $ en 2003, 370 964 $ en 2004, 371 527 $ en 2005 et 456 505 $ pour les exercices ultérieurs. Elle s'est également engagée en vertu d'une entente pour services de police qui se termine le 30 juin 2002, à verser annuellement un montant minimum de 2,9 millions de dollars.

12 - ÉVENTUALITÉS

(a) Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société, dont certaines demandent des dédommagements pécuniaires importants qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les litiges sont sujets à des incertitudes, et le résultat de chaque cas n'est pas prévisible. Une provision pour ces dépenses a été établie d'après les meilleures estimations faites par la direction. Il est possible que la Société aura à régler certaines de ces demandes pour des montants dépassant les provisions établies.

(b) Une décontamination de certaines propriétés de la Société pourrait s'avérer nécessaire. Jusqu'à présent, la Société n'a pas été en mesure de déterminer tous les coûts s'y rapportant, n'ayant pas évalué l'état de contamination de toutes ses propriétés. Les coûts relatifs aux évaluations environnementales et aux travaux de décontamination sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société effectue ces travaux.

13 - TRAVAUX MAJEURS DE RÉFECTION

Dans le cadre de sa mission, la Société doit exécuter des travaux majeurs de réfection sur le tablier du pont Jacques-Cartier. La Société a obtenu l'approbation du Conseil du Trésor afin de lancer un appel d'offre pour un projet design-construction, d'une durée de trois ans, pour le remplacement du tablier du pont Jacques-Cartier. La construction sur le pont est prévue débuter en avril 2001 et se terminer en novembre 2002. Le coût du projet dans son ensemble, incluant les coûts directs et indirects, est estimé à 120 millions de dollars.

14 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur aux livres de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs, du montant à recevoir du Canada et des créditeurs se rapproche de leur juste valeur, car leur échéance respective est à court terme. Il n'y a pas de concentration des débiteurs; par conséquent, le risque de crédit est faible.

15 - CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés de façon à être conformes à la présentation du présent exercice.

Société d'expansion du Cap-Breton

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Société d'expansion du Cap-Breton et tous les renseignements dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et s'appuient, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Lorsqu'il existe plus d'une méthode comptable acceptable, la direction a retenu celle qui convenait le mieux aux circonstances de la Société.

La direction est responsable de l'intégralité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers et dans le rapport annuel. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle que contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégralité et de la fidélité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour donner l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et conformes aux autorisations pertinentes, que les éléments d'actif sont protégés et que des registres convenables sont tenus de manière à permettre la production en temps opportun d'états financiers fiables. En outre, le Comité de vérification du Conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la tenue de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs indépendants afin de discuter du processus de communication de l'information financière ainsi que de questions de comptabilité et de rapport. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration suite à la recommandation du Comité de vérification.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers de la Société en vue de formuler une opinion sur ces derniers.

le 19 mai 2000

Le vice-président,

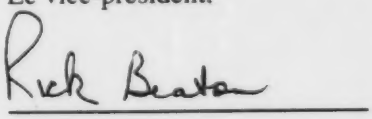

Rick Beaton

Le contrôleur,

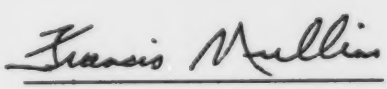

Francis Mullins

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre pour les fins de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*

J'ai vérifié le bilan de la Société d'expansion du Cap-Breton au 31 mars 2000 et les états des résultats et de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour le vérificateur général du Canada

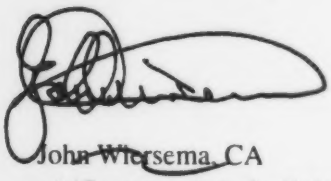

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 19 mai 2000

Bilan

au 31 mars 2000

ACTIF

	2000	1999
À court terme		
Encaisse	305 033 $	3 989 920 $
Débiteurs nets (note 3)	5 395 035	3 519 499
Frais payés d'avance	55 144	64 370
	5 755 212	7 573 789
Prêts nets (note 4)	2 415 982	2 317 020
Placements nets (note 5)	400 000	400 000
Immobilisations nettes (note 6)	280 672	246 075
	8 851 866 $	10 536 884 $

PASSIF

À court terme		
Dette bancaire	- $	37 838 $
Créditeurs et charges à payer (note 7)	4 126 898	6 256 230
	4 126 898	6 294 068
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	463 059	465 486
	4 589 957	6 759 554

AVOIR

Avoir du Canada	4 261 909	3 777 330
	8 851 866 $	10 536 884 $

Engagements (note 9)

Dessaisissement du parc industriel Sydport (note 11)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Administrateur

Administrateur

État des résultats et de l'avoir pour l'exercice terminé

le 31 mars 2000

	2000	1999
Dépenses de programme		
Dépenses de développement (note 8)	4 798 892 $	5 033 834 $
Autres dépenses de programme (note 8)	1 724 382	2 202 332
Provision pour prêts douteux (note 4)	332 571	561 721
Provision pour placements douteux	-	350 000
	6 855 845	8 147 887
Autres dépenses		
Frais d'administration	1 686 509	1 552 977
Amortissement	99 309	79 726
	1 785 818	1 632 703
Total des dépenses	8 641 663	9 780 590
Revenus		
Installations de location	289 011	569 331
Intérêts, placements et autres	271 511	238 908
	560 522	808 239
Activités exécutées au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 10)		
Dépenses de programme	11 698 439	17 071 104
Traitements, services professionnels et autres	1 456 754	1 275 718
	13 155 193	18 346 822
Moins : Coûts recouvrés de l'APECA	(13 155 193)	(18 346 822)
	-	-
Coût d'exploitation net avant crédit parlementaire	8 081 141	8 972 351
Crédit parlementaire	8 565 720	8 400 000
Bénéfice net (perte nette)	484 579	(572 351)
Avoir à l'ouverture de l'exercice	3 777 330	4 349 681
Avoir à la clôture de l'exercice	4 261 909 $	3 777 330 $

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé

le 31 mars 2000

	2000	1999
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Somme reçue de l'APECA	11 939 490 $	18 904 668 $
Crédit parlementaire reçu	7 450 000	8 400 000
Rentrées de fonds provenant d'activités de location et d'autres parties	266 625	593 780
Produits de placements et du compte bancaire	248 960	233 109
Sorties de fonds – dépenses de programme et frais d'administration	(8 777 461)	(7 996 254)
Paiements faits au nom de l'APECA	(14 209 224)	(18 522 008)
	(3 081 610)	1 613 295
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Remboursement de prêts	388 609	434 277
Avances sur prêts	(820 142)	(371 116)
Achats d'immobilisations	(133 906)	(160 915)
	(565 439)	(97 754)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(3 647 049)	1 515 541
Encaisse, dépôts à terme et dette bancaire à l'ouverture de l'exercice	3 952 082	2 436 541
Encaisse à la clôture de l'exercice	305 033 $	3 952 082 $

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Notes aux états financiers

du 31 mars 2000

1. La Société

Pouvoirs et objectifs

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB ou la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* (partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*) qui a été proclamée le 1er décembre 1988. La Société est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Voici ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans la loi habilitante :

> encourager et aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie dans l'île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.

La Société a conclu un protocole d'entente avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique selon lequel la Société exécute les programmes de l'Agence sur l'île du Cap-Breton.

2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus.

a) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est comptabilisé comme financement dans l'état des résultats et de l'avoir au cours de l'exercice où il est approuvé. Les prélèvements sont fonction des besoins de fonds.

b) Estimations de la direction

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les revenus, les dépenses et les engagements communiqués à la date des états financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que les estimations relatives aux prêts et aux placements changent considérablement dans un avenir proche.

c) Prêts

Les prêts, y compris les contributions remboursables, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les prêts octroyés initialement sans frais d'intérêt sont comptabilisés au montant nominal du prêt.

Certains prêts sont assujettis à des modalités de remise de dette, lesquelles sont stipulées dans le contrat de prêt. Le montant libéré est imputé aux résultats lorsque le prêt est octroyé ou restructuré. Si les conditions ne sont pas respectées, la libération est annulée et le solde devient exigible.

Les prêts sont radiés après que toutes les mesures raisonnables de restructuration ou de recouvrement ont été prises et lorsque le recouvrement du prêt est peu probable.

d) Provision pour prêts douteux

Les prêts sont classés comme prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement à la date prévue du plein montant du principal et des intérêts, s'il y a lieu. Une provision spécifique est établie en vue de réduire la valeur comptabilisée du prêt à sa valeur de réalisation estimative nette lorsqu'il existe un doute quant au recouvrement à la date prévue d'un prêt particulier. Les prêts douteux sont mesurés en fonction de leur valeur de réalisation estimative nette par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel des prêts. Dans le cas des prêts octroyés sans intérêt, la moins-value est calculée en fonction des flux monétaires futurs prévus à partir du taux d'intérêt nul associé au prêt. Ce traitement reflète le fait que ces prêts n'entraînent aucun coût en capital, car ils sont financés par des crédits octroyés par le gouvernement du Canada. Lorsque les flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est établie à la juste valeur de toute garantie du prêt, moins les coûts de réalisation prévus.

Lorsque cela est nécessaire, une provision générale est établie pour les prêts à l'égard desquels il est encore impossible d'établir des provisions spécifiques. La provision générale est fondée sur une évaluation du portefeuille de prêts, qui comporte de nombreux facteurs, dont une analyse des arriérés, des pertes déjà subies, des événements récents et des changements dans la conjoncture économique.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de débit ou de crédit de la provision de prêts douteux.

e) Intérêt créditeur

L'intérêt créditeur est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lorsqu'un prêt est classé comme prêt douteux, l'intérêt créditeur cesse d'être constaté. La Société recommence à constater l'intérêt lorsque la provision spécifique pour prêt douteux est supprimée.

f) Placements

La Société a un portefeuille d'actions privilégiées et de parts dans des sociétés en nom collectif. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur estimative de réalisation nette, laquelle est mesurée par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La Société comptabilise une provision pour placements douteux correspondant au montant de la moins-value.

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au moindre du coût moins l'amortissement cumulé et de la valeur recouvrable nette. On établit l'amortissement selon la durée de vie utile estimative des immobilisations en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux indiqués ci-après :

Bâtiments	jusqu'à 25 ans
Matériel et ameublement	de 4 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans
Améliorations locatives	jusqu'à 20 ans
Véhicules	3 ou 4 ans

h) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société cotisent à parts égales au Régime. Ces cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent le passif total de la Société au titre du régime de retraite. Aux termes de la loi, la Société n'est pas tenue de verser de cotisations pour combler les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

i) Indemnités de cessation d'emploi

À la cessation de l'emploi, les employés ont droit à certaines indemnités en vertu de leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé à l'exercice au cours duquel elles sont gagnées. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'emploi importants.

Le passif au titre des indemnités de cessation d'emploi est estimé par la direction sans facteur d'actualisation, suivant les droits actuels.

3. Débiteurs

Les débiteurs comprennent :

	2000	1999
Somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 10)	3 999 560 $	3 284 681 $
Autres débiteurs	279 755	234 818
Crédit parlementaire	1 115 720	-
	5 395 035 $	3 519 499 $

La somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est attribuable aux dépenses effectuées au nom de l'Agence en vertu d'un protocole d'entente. Les autres débiteurs sont engagés dans le cours normal des activités et ne sont pas fortement concentrés entre les mains de débiteurs.

Les débiteurs sont exigibles sur demande, ne portent pas intérêt et leur valeur comptable est semblable à leur juste valeur en raison de la brièveté des termes à courir.

4. Prêts

Au 31 mars 2000, la Société avait un portefeuille de 100 comptes de prêt (1999 – 122), y compris les contributions remboursables. Ces prêts sont octroyés pour promouvoir le développement économique conformément au mandat de la Société. La provision pour prêts douteux est défalquée du montant présenté dans le solde des états financiers. Ce solde comprend ce qui suit :

	2000			1999
	Somme due	Provision	Valeur comptable	Valeur comptable
Prêts	2 847 182 $	1 603 484 $	1 243 698 $	1 092 003 $
Contributions remboursables	2 124 580	970 551	1 154 029	1 217 852
Intérêt débiteur	18 840	585	18 255	7 165
	4 990 602 $	2 574 620 $	2 415 982 $	2 317 020 $

La Société a cinq débiteurs (1999 – quatre) qui représentent 61 p. 100 du solde (1999 – 55 p. 100).

Des prêts-subventions totalisant 614 836 $ (1999 – 401 540 $) ne sont pas inclus dans le solde ci-dessus. L'état des résultats et de l'avoir comprend une charge de 282 938 $ (1999 – 283 036 $) pour la constatation des prêts-subventions octroyés au cours de l'exercice. Cette charge est incluse dans les dépenses de développement. Si les conditions des prêts ne sont pas respectées, les sommes deviendront exigibles. Toute somme alors comptabilisée le serait après déduction de la provision pour prêts douteux nécessaire.

La provision pour prêts douteux, qui s'établit à 2 574 620 $ (1999 – 2 386 686 $), est la meilleure estimation de la direction de l'écart entre la valeur comptabilisée de ces comptes et la valeur actualisée du montant total que la Société prévoit recouvrer. Dans le cas des prêts octroyés sans intérêt, la valeur actualisée est calculée à l'aide d'un facteur d'actualisation de zéro pour cent. La Société a fait d'importantes hypothèses pour établir cette estimation, y compris le montant à recouvrer, le moment du recouvrement, les conditions économiques et des facteurs liés aux taux d'intérêt. Si les principales hypothèses utilisées par la direction varient, l'estimation pourrait varier énormément. La provision pour prêts douteux est composée de ce qui suit :

	2000				1999
	Solde d'ouverture	Radiations	Provision	Solde de clôture	Solde
Spécifique	2 136 686 $	(144 637) $	582 571 $	2 574 620 $	2 136 686 $
Générale	250 000	-	(250 000)	-	250 000
	2 386 686 $	(144 637) $	332 571 $	2 574 620 $	2 386 686 $

La juste valeur des prêts est déterminée en fonction des flux monétaires futurs prévus actualisés au taux d'intérêt fixé pour les prêts du Trésor aux sociétés d'État. La juste valeur des prêts est d'environ 1 857 000 $ (1999 – 2 010 000 $). Elle est inférieure de 559 000 $ (1999 – 307 000 $) à la valeur comptable. L'écart est attribuable au fait que 78 p. 100 (1999 – 73 p. 100) des prêts du portefeuille sont assortis d'un taux d'intérêt nul et que ces prêts sont actualisés suivant le taux d'intérêt fixé pour les prêts aux sociétés d'État.

Le portefeuille comprend ce qui suit :

Taux d'intérêt annuel	2000 Somme due	2000 Provision	2000 Valeur comptable	1999 Valeur comptable
0 %	3 868 083 $	2 306 044 $	1 562 039 $	2 021 610 $
Moins de 10 %	638 032	267 991	370 041	233 798
10 % et plus	465 647	-	465 647	54 447
	4 971 762	2 574 035	2 397 727	2 309 855
Intérêt débiteur	18 840	585	18 255	7 165
	4 990 602 $	2 574 620 $	2 415 982 $	2 317 020 $

Le solde ci-dessus comprend des contributions remboursables ne portant pas intérêt de 1 154 209 $ (1999 – 1 217 852 $) après déduction de la provision pour prêts douteux.

Les dates de remboursement des prêts s'établissent comme suit :

Échéance	2000 Somme due	2000 Provision	2000 Valeur comptable	1999 Valeur comptable
Échu	316 658 $	292 181 $	24 477 $	34 024 $
2000	-	-	-	328 775
2001	422 193	101 057	321 136	259 178
2002	567 432	204 346	363 086	405 328
2003	565 040	230 550	334 490	383 275
2004	638 312	313 988	324 324	475 394
2005 et au-delà	2 462 127	1 431 913	1 030 214	423 881
	4 971 762	2 574 035	2 397 727	2 309 855
Intérêt débiteur	18 840	585	18 255	7 165
	4 990 602 $	2 574 620 $	2 415 982 $	2 317 020 $

5. Placements

Les placements ont pour objet de promouvoir le développement économique au Cap-Breton. La direction a comptabilisé ces placements après déduction d'une estimation de la provision pour placements douteux. Le solde est composé de :

	2000 Somme due	2000 Provision	2000 Valeur comptable	1999 Valeur comptable
Participation dans un immeuble à bureaux	300 000 $	- $	300 000 $	300 000 $
Actions/unités de sociétés en participation	850 000	750 000	100 000	100 000
	1 150 000 $	750 000 $	400 000 $	400 000 $

La quote-part du bénéfice net de la Société, selon sa participation dans l'immeuble à bureaux, s'élève à 92 632 $ (1999 – 76 865 $). Les actions et les unités de sociétés en nom collectif sont composées d'actions privilégiées sans droit de vote rachetables au gré de la Société et au gré du porteur et d'unités de sociétés en nom collectif. Aucun dividende n'a été reçu ni déclaré au cours de l'exercice (1999 – néant).

La provision pour placements douteux est fondée sur des hypothèses importantes de la direction au sujet de la durée, du montant et du taux d'actualisation. Si ces hypothèses varient, les montants pourraient différer de façon marquée. La juste valeur des placements, déterminée à partir des flux monétaires futurs actualisés selon le contrat, est semblable à leur valeur comptable.

6. Immobilisations

	2000			1999		
	Coût	Amortissement cumulé et réduction de valeur	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé et réduction de valeur	Valeur comptable nette
Terrains pour développement	341 597 $	341 596 $	1 $	482 319 $	482 318 $	1 $
Matériel, ameublement, améliorations locatives	1 395 336	1 114 665	280 671	1 299 604	1 053 530	246 074
Installations de location	2 306 051	2 306 051	-	15 697 200	15 697 200	-
	4 042 984 $	3 762 312 $	280 672 $	17 479 123 $	17 233 048 $	246 075 $

Au cours de l'exercice, la Société s'est dessaisie du parc industriel Sydport (voir la note 11).

7. Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer s'établissent comme suit :

	2000	1999
Somme due à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	203 781 $	704 605 $
Somme à payer au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	2 586 312	3 640 343
Autres créditeurs	1 336 805	1 911 282
	4 126 898 $	6 256 230 $

Les sommes dues à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et les sommes à payer au nom de celle-ci ont trait à des activités réalisées au nom de l'Agence conformément au protocole d'entente. Les autres créditeurs, qui sont liés à des dépenses de développement et d'administration, sont soumis aux conditions commerciales courantes.

8. Dépenses de programme

Les dépenses de développement et les autres dépenses de programme comprennent ce qui suit :

	2000	1999
Dépenses de développement		
Tourisme, divertissement et culture	2 716 674 $	2 662 218 $
Industries du savoir	819 500	746 169
Initiatives spécifiques	720 607	509 396
Autres activités de développement	134 464	486 087
Pétrole et gaz	392 531	404 281
Industries axées sur les ressources	13 866	192 567
Compétences des jeunes	1 250	33 116
	4 798 892 $	5 033 834 $
Autres dépenses de programme		
Soutien des programmes	1 338 373 $	1 376 505 $
Installations de location	386 009	825 827
	1 724 382 $	2 202 332 $

9. Engagements

a) Au 31 mars 2000, les engagements en cours de la Société au titre des programmes de développement s'établissaient à 14 940 845 $ (1999 – 2 864 643 $). Cette somme comprend un engagement de 13 millions de dollars pour l'établissement d'un centre d'appels au Cap-Breton.

b) Pour ce qui est des contrats de location-exploitation de plus d'un an, les paiements futurs minimaux par exercice sont les suivants :

2001	457 798 $
2002	468 153
2003	466 542
2004	466 542
2005 et exercices ultérieurs	505 419
	2 364 454 $

10. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés présentées ailleurs dans les états financiers, le coût des services fournis par des ministères et organismes fédéraux et d'autres sociétés d'État, qui s'est élevé à 137 284 $ (1999 – 258 654 $), est présenté dans l'état des résultats et de l'avoir. Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont mesurées selon la valeur de l'échange.

11. Dessaisissement du parc industriel Sydport

Le 15 septembre 1999, la Société a cédé la propriété du parc industriel Sydport à un groupe du secteur privé. L'actif avait une valeur comptable de un dollar en raison de radiations précédentes. Le prix de vente a été 3,1 millions de dollars. En contrepartie, la Société a reçu une hypothèque de trois ans sur le bien à un taux d'intérêt annuel de 6,75 p. 100. L'entente est assortie d'une option de prolongation de deux ans. La Société peut renoncer à l'hypothèque et à l'intérêt y afférent par des crédits pour la création d'un nombre d'emplois précis et l'acheteur doit également effectuer un investissement de 5,1 millions de dollars pour l'amélioration des immobilisations. Les crédits à l'emploi seront déterminés selon une formule prescrite et calculée par la Société. Si l'acheteur contrevient de façon importante aux conditions de l'entente, la Société se réserve le droit de reprendre possession du bien.

Selon l'esprit de l'entente, la Société ne recevra aucune somme, intérêt ou capital. Elle renoncera au prix de vente en contrepartie de crédits à l'emploi et d'améliorations aux immobilisations. Par conséquent, le produit de la vente et l'hypothèque y afférente de 3,1 millions de dollars ne sont pas présentés dans les états financiers de la Société.

12. Chiffres correspondants

La Société a adopté la nouvelle recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour son état des flux de trésorerie et a choisi la méthode directe pour présenter ses flux de trésorerie. En conséquence, l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice précédent a été retraité pour permettre la présentation des rentrées ou des sorties de fonds faites par la Société selon qu'elles sont liées aux activités d'exploitation ou aux activités d'investissement. Les sommes présentées au bilan et à l'état des résultats et de l'avoir ne sont pas touchées par ce changement. Auparavant, la Société utilisait la méthode indirecte pour présenter l'évolution des flux de trésorerie.

Société du Centre national des Arts

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société sont sous la responsabilité du Conseil d'administration qui délègue, à la direction, la responsabilité de la préparation du rapport annuel et des états financiers. Le Comité de vérification du Conseil examine ces rapports. Les états financiers ont été dressés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, et contiennent des estimations fondées sur le jugement et l'expérience des membres de la direction. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers sur la recommandation du Comité de vérification. Les autres renseignements sur le fonctionnement et les finances qui figurent dans ce rapport annuel concordent avec ceux des états financiers.

La direction veille à la tenue de livres et de registres ainsi qu'à l'utilisation de contrôles financiers et de gestion et de systèmes d'information connexes qui lui donnent l'assurance raisonnable qu'il y a production, en temps opportun, d'information financière fiable et précise et qu'il y a conformité, au niveau de ses opérations, à la *Loi sur le Centre national des Arts* et aux règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société veille à ce que les membres de la direction assument leurs responsabilités en ce qui a trait à la communication de l'information financière et aux contrôles internes, ce qu'il fait par l'intermédiaire du Comité de vérification. Le Comité s'acquitte des tâches que lui confie le Conseil d'administration et a des rencontres régulières avec la direction et le vérificateur général du Canada. Ce dernier peut communiquer avec le Comité en tout temps.

Le vérificateur général du Canada effectue, en toute autonomie et en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues, une vérification des états financiers de la Société et en fait rapport au président du Conseil d'administration de la Société du Centre national des Arts annuellement.

PETER A. HERRNDORF, O.C.
Le directeur général et chef de la direction.

DANIEL SENYK, CA
Le contrôleur.

LE 22 OCTOBRE 1999

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA AUDITOR GENERAL OF CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre national des Arts au 31 août 1999 et les états des résultats, de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Pour le vérificateur général du Canada

RICHARD FLAGEOLE, FCA
vérificateur général adjoint

OTTAWA, CANADA
LE 22 OCTOBRE 1999

BILAN

au 31 août 1999

	1999	1998
Actif		
À court terme		
Encaisse et placements à court terme y compris le Fonds du défi — NOTES 3 ET 10	9 354 906 $	4 115 569 $
Débiteurs	1 533 014	2 874 919
Encaisse et placements affectés — NOTE 4	146 932	128 243
Crédit parlementaire à recevoir	—	195 686
Stocks	263 174	284 041
Programmes en cours	1 428 542	1 551 388
Frais payés d'avance	173 211	200 828
	12 899 779	9 350 674
Apports à recevoir — NOTE 5	205 000	800 000
Immobilisations — NOTE 6	6 819 273	7 664 998
	19 924 052 $	17 815 672 $
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	4 026 237 $	4 964 673 $
Revenus reportés	7 000 927	4 825 379
	11 027 164	9 790 052
Apports reportés — NOTE 7	512 202	894 968
Financement des immobilisations reporté — NOTE 8	6 819 273	7 664 998
Portion à long terme — provision pour indemnités de cessation d'emploi	1 149 980	1 096 412
	19 508 619	19 446 430
Fonds de dotation — NOTE 9	33 275	33 275
Avoir du Canada		
Excédent cumulé (déficit)	382 158	(1 664 033)
Éventualités et engagements — NOTES 12 ET 13		
	19 924 052 $	17 815 672 $

Les notes et tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers

Approuvé par le Conseil d'administration

David S. R. Leighton

Le président,

Louise B. Vaillancourt

La présidente du Comité de vérification

Approuvé par la direction

Le directeur général et chef de la direction,

Le contrôleur

ETATS DES RÉSULTATS

pour l'exercice terminé le 31 août 1999

	1999	1998
Revenus		
Services commerciaux — TABLEAU 1	9 882 331 $	10 722 136 $
Programmation — TABLEAU 2	9 725 576	8 530 519
Levee de fonds y compris le Fonds du défi — NOTE 10	2 846 854	1 398 366
Frais d'etablissement	591 788	601 567
Placements et autres	400 663	302 332
	23 447 212	21 554 920
Dépenses		
Services commerciaux — TABLEAU 1	6 849 658	7 624 568
Programmation — TABLEAU 2	20 365 660	20 955 184
Levee de fonds et activités de développement y compris le Fonds du défi — NOTE 10	966 837	886 696
Exploitation des bâtiments	9 918 236	10 619 019
Administration	4 634 402	3 370 087
Technologies de l'information	1 533 864	1 452 386
	44 268 657	44 907 940
Resultats d'exploitation avant le financement public	(20 821 445)	(23 353 020)
Credit parlementaire pour depenses d'exploitation	20 486 012	18 152 820
Amortissement du financement des immobilisations reporté — NOTE 8	2 381 624	2 144 771
	22 867 636	20 297 591
Résultats d'exploitation nets	2 046 191 $	(3 055 429) $

Les notes et tableaux ci-joints font partie integrante des etats financiers

ETAT DE L'AVOIR

pour l'exercice terminé le 31 août 1999

	1999	1998
Solde au debut de l'exercice	(1 664 033) $	1 391 396 $
Resultats d'exploitation nets	2 046 191	(3 055 429)
Solde à la fin de l'exercice	382 158 $	(1 664 033) $

Les notes et tableaux ci-joints font partie integrante des etats financiers

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 août 1999

	1999	1998
Exploitation		
Resultats d'exploitation nets	2 046 191 $	(3 055 429) $
Elements sans incidence sur les fonds		
Amortissement	2 381 624	2 144 771
	4 427 815	(910 658)
Variation des éléments hors caisse de l'actif et du passif	2 946 033	559 579
Variation des apports à recevoir	595 000	(800 000)
Variation des apports reportés	(382 766)	796 481
Variation du financement des immobilisations reporté	(845 725)	(108 307)
Variation de la portion à long terme — provision pour indemnités de cessation d'emploi	53 568	103 788
Flux de tresorerie liés aux activités d'exploitation	6 793 925	(359 117)
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 535 899)	(2 036 464)
Encaisse et placements affectés	(18 689)	3 519
Flux de tresorerie liés aux activités d'investissement	(1 554 588)	(2 032 945)
(Réduction) augmentation de la trésorerie	5 239 337	(2 392 062)
Trésorerie au début de l'exercice	4 115 569	6 507 631
Trésorerie à la fin de l'exercice	9 354 906 $	4 115 569 $
Se compose de :		
Encaisse et placements à court terme	7 641 116 $	4 115 569 $
Fonds du défi	1 713 790	—
	9 354 906 $	4 115 569 $

Les notes et tableaux ci-joints font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 août 1999

1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

La Société du Centre national des Arts (la «Société» ou le «Centre») a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur le Centre national des Arts* et elle n'est pas assujettie à la Loi de l'impôt sur le revenu. En vertu de l'article 85 (1) de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les sections I à IV de la Loi ne s'appliquent pas à la Société.

Le mandat de la Société est d'exploiter et d'administrer le Centre national des Arts, de développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts du Canada à développer ceux-ci ailleurs au Canada.

Pour faciliter la réalisation de ses objectifs, la Société peut organiser et parrainer des réalisations au Centre dans le domaine des arts d'interprétation; encourager et aider le développement de troupes d'arts d'interprétation attachées au Centre; organiser ou parrainer des émissions de radio et de télévision émanant du Centre ainsi que la projection de films au Centre; accueillir au Centre, selon les conditions que la Société peut fixer, les organisations nationales et locales œuvrant, exclusivement ou non, au développement et à l'encouragement des arts d'interprétation au Canada; et, à la demande du gouvernement du Canada ou du Conseil des Arts du Canada, organiser des spectacles et représentations ailleurs au Canada par des troupes d'arts d'interprétation, établies ou non au Canada, et organiser des représentations hors du Canada par des troupes d'arts d'interprétation établies au Canada.

Afin d'aider la Société à remplir son mandat, le gouvernement du Canada met à la disposition de la Société le complexe du Centre national des Arts, sans frais. Le bail est renouvelé à chaque année. La Société est responsable de l'entretien et de l'exploitation du complexe.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Placements à court terme et affectés
Les placements à court terme et affectés sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

b) Crédit parlementaire
La Société reçoit du financement du gouvernement du Canada. La portion du crédit parlementaire affectée à l'acquisition d'immobilisations amortissables est comptabilisée à titre de financement des immobilisations reporté et est amortie selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations correspondantes. Le solde du crédit parlementaire est comptabilisé dans l'état des résultats.

Le crédit parlementaire approuvé pour la période allant du 1er avril au 31 août se rapporte à l'exercice du gouvernement du Canada se terminant le 31 mars de l'exercice suivant. Par conséquent, la portion du montant reçu au 31 août qui dépasse les cinq-douzièmes du crédit parlementaire est reporté à l'exercice suivant. Lorsque le montant reçu est inférieur aux cinq-douzièmes du crédit parlementaire, l'écart est comptabilisé à titre de débiteur.

L'écart entre le crédit parlementaire reçu aux fins du paiement des impôts fonciers et autres et le montant des charges correspondantes pour l'exercice en cours est comptabilisé à titre de crédit reporté ou de débiteur, selon le cas.

c) Stocks
Les stocks de fournitures de restaurant, de nourriture et de boissons sont évaluées au prix coûtant.

d) Programmes en cours
Les coûts directs, y compris les avances aux artistes et aux compagnies de spectacles liés aux programmes (spectacles) qui seront offerts après la fin de l'exercice, sont reportés et passés en charges dans l'exercice au cours duquel les programmes ont lieu.

e) Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût net de l'amortissement cumulé. Celui-ci est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée d'utilisation prévue de l'actif comme suit :

Matériel	2 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations locatives	10 ans

f) Revenus reportés
Les fonds reçus pour services futurs sont reportés. Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel le service est rendu.

g) Apports
La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placement connexes sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus.

Le nombre d'heures de travail effectuées chaque année par les bénévoles est élevé. Or, en raison de la difficulté d'en déterminer la valeur avec justesse, les contributions sous la forme de services ne sont pas reconnues dans les présents états financiers.

Les dons en nature sont enregistrés à leur juste valeur estimative au moment où ils sont reçus.

h) Indemnités de cessation d'emploi
Les employés de la Société ont droit à certaines indemnités lors de leur cessation d'emploi, comme le prévoient leurs contrats de travail et les conditions d'emploi. Ces indemnités sont inscrites au passif au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les employés.

i) Dépenses d'exploitation
Les dépenses des services commerciaux et des programmes des arts d'interprétation ne comprennent pas les coûts rattachés à l'entretien des bâtiments et du matériel et aux services administratifs.

j) Régime de pension de retraite
Les employés de la Société font partie du Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations à ce régime sont exigées, à parts égales, à la fois des employés et de la Société. Les cotisations de la Société représentent sa dette totale. Ces cotisations sont passées en charges dans l'exercice auquel elles se rapportent.

D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

La politique de la Société consiste à placer les surplus temporaires de liquidités dans des certificats de placement, des obligations et des effets de commerce à court terme auprès d'institutions financières canadiennes. Au 31 août 1999, l'encaisse et les placements à court terme comprenaient des obligations et des effets de commerce d'une valeur de 8 583 326 $ (1 096 794 $ en 1998). Le rendement moyen du portefeuille pour l'exercice terminé le 31 août 1999 fut de 4,80 % (4,25 % en 1998). La juste valeur des placements à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de l'échéance imminente de ces placements.

4. ENCAISSE ET PLACEMENTS AFFECTÉS

L'encaisse et les placements affectés comprennent les apports reçus de particuliers ou de sociétés pour une fin déterminée.

5. APPORTS À RECEVOIR

Les apports à recevoir représentent des commandites commerciales et des promesses de dons pour les exercices à venir. Des promesses de dons de 145 000 $ doivent être reçues au cours du prochain exercice et le solde des promesses sera reçu en versements égaux de 20 000 $ au cours des trois exercices suivants. La juste valeur des apports à recevoir en fin d'exercice est d'environ 191 000 $.

L'apport à recevoir de la Fondation Alexei Yashin a été radié car le don a été annulé par le donateur.

6. IMMOBILISATIONS

	1999			1998
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel	6 070 680 $	4 490 884 $	1 579 796 $	1 286 526 $
Matériel informatique et logiciels	4 457 392	2 914 598	1 542 794	1 525 749
Améliorations locatives	27 131 699	23 435 016	3 696 683	4 852 723
	37 659 771 $	30 840 498 $	6 819 273 $	7 664 998 $

7. APPORTS REPORTÉS

	1999	1998
Fonds du défi — NOTE 10	349 384 $	— $
Promesse de don de la Fondation Alexei Yashin	—	800 000
Fonds en fiducie de l'Orchestre du Centre National des Arts	33. 166	30 567
Fonds des tournees de l'Orchestre du Centre National des Art	80 490	63 964
Fonds pour le piano	49 162	—
Fonds Trudi LeCaine	—	437
	512 202 $	894 968 $

Les variations du solde des apports reportés s'expliquent comme suit :

	1999	1998
Solde au début de l'exercice	894 968 $	98 487 $
Intérêts créditeurs	7 034	6 454
Dons	417 700	800 527
Montant radié	(800 000)	—
Montant comptabilisé à titre de revenus dans l'état des résultats	(7 500)	(10 500)
Solde à la fin de l'exercice	512 202 $	894 968 $

8. FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS REPORTÉ

Le financement des immobilisations reporté represente la tranche non amortie de la portion du credit parlementaire affectee a l'achat de biens immobilisés amortissables.

Les variations du solde du financement des immobilisations reporté se traduisent comme suit :

	1999	1998
Solde au début de l'exercice	7 664 998 $	$ 7 773 305 $
Portion du credit parlementaire affectee à l'achat de biens immobilisés amortissables	1 535 899	2 036 464
Amortissement	(2 381 624)	(2 144 771)
Solde a la fin de l'exercice	6 819. 273 $	7 664 998 $

9. FONDS DE DOTATION

Le capital initial de 33 275 $ pour le fonds en fiducie de l'Orchestre du Centre national des Arts est grevé d'une affectation d'origine externe qui precise que la permanence du capital original doit être assurée et maintenue à perpétuité. Les revenus d'intérêt de l'exercice s'élèvent à 1 775 $ (1 664 $ en 1998) et sont compris dans les apports reportés.

10. FONDS DU DÉFI

Au cours de l'exercice. en plus de la levée de fonds habituelle. on a lancé une campagne de levée de fonds spéciale intitulée Fonds du défi. L'information relative à cette campagne est comme suit :

Total des fonds recueillis pendant la campagne	2 161 046 $
Total des depenses reliées à la campagne	(212 186)
Resultats nets de la campagne	1 948 860 $

Le total des fonds recueillis. sauf les apports reportés tel que décrit dans la note 7. est inclus dans les revenus de levée de fonds pour l'annee. Les résultats nets de la campagne. sauf les apports à recevoir tel que mentionné dans la note 5. sont. pour la plupart. inclus dans l'encaisse et les placements à court terme.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. La Société conclut des opérations avec des ministères et des organismes gouvernementaux dans le cours normal de ses activités et selon l'usage commercial habituel applicable à toute personne et entreprise.

12. EVENTUALITÉS

La Société est demanderesse ou plaignante dans certaines réclamations et litiges en cours. Selon la direction, le résultat de ces actions n'est pas susceptible d'entraîner un passif important.

13. ENGAGEMENTS

Au 31 août 1999, il reste 3 867 000 $ à payer selon des ententes pour des services téléphoniques et des technologies de l'information. Les versements futurs minimaux sont comme suit :

	(en milliers de dollars)
1999 — 00	963
2000 — 01	972
2001 — 02	1 019
2002 — 03	898
2003 — 04	15

14. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'an 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1er janvier 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 1998 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.

TABLEAU I – TABLEAU DES REVENUS ET DÉPENSES

Services commerciaux pour l'exercice terminé le 31 août 1999

1999	Revenus	Dépenses	Net
Restaurants	5 774 912 $	5 364 915 $	409 997 $
Garage	2 339 806	486 001	1 853 805
Location des salles	1 767 613	998 742	768 871
	9 882 331 $	6 849 658$	3 032 673 $

1998	Revenus	Depenses	Net
Restaurants	6 262 199 $	5 874 904 $	387 295 $
Garage	2 194 564	482 644	1 711 920
Location des salles	2 265 373	1 267 020	998 353
	10 722 136 $	7 624 568 $	3 097 568 $

TABLEAU II – TABLEAU DES REVENUS ET DÉPENSES

Programmation pour l'exercice terminé le 31 août 1999

	1999	1998
Revenus		
Musique	3 225 014 $	2 885 039 $
Théatre anglais	1 632 790	1 324 466
Théatre français	540 265	422 703
Danse	1 374 407	1 148 884
Festival Canada	–	856 930
Variétés, tournées et autres	1 909 380	1 434 783
Programmation jeunesses et éducation	322 102	260 138
Programmation de rayonnement	431 237	19 420
Soutien à la programmation	290 381	178 156
	9 725 576	8 530 519
Dépenses		
Musique	6 901 249	5 777 406
Théatre anglais	2 457 828	2 368 156
Théatre français	1 459 207	1 348 311
Dance	2 033 835	2 239 858
Festival Canada	–	2 683 270
Variétés, tournées et autres	2 410 161	2 144 971
Programmation jeunesses et éducation	575 870	492 780
Programmation de rayonnement	909 425	441 779
Soutien à la programmation	3 618 085	3 458 653
	20 365 660	20 955 184
Excécent des dépenses sur les revenus	10 640 084 $	12 424 665 $

TABLEAU III – TABLEAU DES DÉPENSES SELON LA CATÉGORIE

pour l'exercice terminé le 31 août 1999

	1999	1998
Salaires et avantages sociaux	14 405 666 $	14 803 681 $
Frais artistiques	7 252 472	7 038 630
Paiement tenant lieu d'impôts	4 245 000	4 246 814
Frais de l'Orchestre du Centre national des Arts	3 430 809	3 224 289
Services à contrat	2 758 437	1 936 047
Amortissement	2 381 624	2 144 771
Coût des ventes	1 930 477	2 102 053
Publicité	1 916 012	2 962 086
Services publics	1 293 862	1 348 652
Entretien et réparation	1 104 686	1 251 590
Frais financiers	531 607	485 056
Promotion	521 140	504 726
Frais de bureau	377 442	507 772
Production	321 702	572 302
Services professionnels	273 985	260 570
Materiaux	257 105	284 326
Apports reçus sous forme de fournitures et de services	197 609	149 459
Télecommunications	195 571	181 327
Deplacements du personnel	194 415	256 275
Autres	182 367	239 443
Materiel	154 692	118 257
Frais du Conseil d'administration	110 297	98 257
Assurance	87 013	75 121
Education et formation	81 231	48 053
Lovers	63 436	68 383
	44 268 657 $	44 907 940 $

Société du crédit agricole

SCA Société du crédit agricole FCC Farm Credit Corporation Canada

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

Le Conseil d'administration de la Société du crédit agricole a examiné et approuvé les présents états financiers et le Rapport annuel, et la direction se porte garante de toute l'information qui y est donnée. Certains chiffres présentés dans les états financiers, comme la provision pour pertes sur créances et la valeur des propriétés acquises en règlement de prêts, sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les renseignements contenus dans les états financiers.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité et à l'objectivité des états financiers, maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus selon les règles. Au système de contrôle interne s'ajoute un service de vérification interne, qui examine périodiquement les différents aspects de l'exploitation de la Société.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de présentation de rapports financiers et de contrôle interne par le biais de son Comité de vérification. Ce comité est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Le Comité de vérification se réunit régulièrement avec les membres de la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur général du Canada. Enfin, les vérificateurs internes et externes ont libre accès au Comité de vérification.

La responsabilité de vérifier les opérations et les états financiers et de faire rapport incombe au vérificateur général du Canada, qui agit à titre indépendant.

Le président-directeur général,

John J. Ryan

Le vice-président exécutif
et principal dirigeant financier,

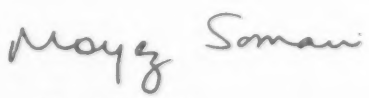

Moyez Somani

Regina, Canada
le 12 mai 2000

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire,

J'ai vérifié le bilan de la Société du crédit agricole au 31 mars 2000 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société du crédit agricole* et aux règlements administratifs de la Société.

Le vérificateur général du Canada,

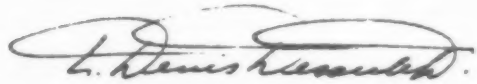

L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
Le 12 mai 2000

Bilan

AU 31 MARS

	2000		1999	
		(milliers de dollars)		
ACTIF				
Encaisse et placements à court terme (note 3)	**308 768**	$	245 7[illegible]	
Débiteurs et autres éléments d'actif à recevoir	**74 874**		31 7[illegible]	
Placements à long terme (note 4)	**55 557**		102 71[illegible]	
Prêts (notes 5 et 6)	**6 054 099**		5 629 20[illegible]	
Biens-fonds acquis en règlement de prêts (note 7)	**64 855**		103 39[illegible]	
Matériel et améliorations locatives	**12 554**		12 194	
	6 570 707	$	6 125 061	$
PASSIF				
Créditeurs et charges à payer	**23 349**	$	21 699	$
Intérêts courus sur les emprunts	**165 966**		122 522	
	189 315		144 221	
Emprunts (note 8)				
Dette à court terme	**1 040 139**		1 120 318	
Dette à long terme	**4 700 734**		4 237 171	
	5 740 873		5 357 489	
Autres éléments de passif et commissions reportées (note 9)	**13 302**		31 505	
	5 943 490	$	5 533 215	$
AVOIR				
Capital (note 1)	**507 725**	$	507 725	$
Bénéfices non répartis	**119 492**		84 121	
	627 217	$	591 846	$
	6 570 707	$	6 125 061	$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé :

Le président du Conseil,

Donald W. Black

Le président du Comité de vérification,

Warren Ellis

État des résultats et des bénéfices non répartis

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 MARS

	2000	1999
	(milliers de dollars)	
INTÉRÊTS CRÉDITEURS		
Prêts	**470 152 $**	442 331 $
Placements	**25 337**	25 845
	495 489	468 176
Intérêts débiteurs	**341 072**	321 923
Intérêts créditeurs nets	**154 417**	146 253
Charge pour pertes sur créances (note 6)	**52 743**	33 220
Intérêts créditeurs nets après la charge pour pertes sur créances	**101 674**	113 033
REVENUS TIRÉS DES LOYERS ET DES BIENS-FONDS		
Loyers et autres revenus	**29 785**	23 013
Frais d'exploitation	**1 994**	2 452
Intérêts débiteurs	**4 804**	5 852
Revenus nets tirés des loyers et des biens-fonds	**22 987**	14 709
AUTRES REVENUS	**6 415**	7 176
BÉNÉFICE AVANT AUTRES FRAIS	**131 076**	134 918
AUTRES FRAIS		
Frais d'administration	**90 779**	90 130
Impôt sur les bénéfices (note 10)	**1 926**	2 229
Autres frais	**92 705**	92 359
BÉNÉFICE NET	**38 371**	42 559
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	**84 121**	41 562
Dividende (note 11)	**(3 000)**	–
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN DE L'EXERCICE	**119 492 $**	84 121 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 MARS

	2000	1999
	(milliers de dollars)	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	**38 371 $**	42 559 $
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Charge pour pertes sur créances	**52 743**	33 220
Variation des intérêts créditeurs courus	**(30 864)**	(10 948)
Variation des intérêts débiteurs courus	**45 110**	18 938
Autres	**15 387**	23 816
Encaisse provenant des activités d'exploitation	**120 747**	107 585
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements à long terme	**45 734**	44 948
Prêts décaissés	**(1 579 700)**	(1 509 900)
Prêts remboursés	**1 095 652**	995 459
Variation du portefeuille de biens-fonds	**38 540**	20 086
Autres	**(16 032)**	(1 523)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	**(415 806)**	(450 930)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme remboursée au Canada	**(236 194)**	(436 250)
Dette à long terme sur les marchés financiers	**1 109 989**	1 520 504
Dette à long terme remboursée aux marchés financiers	**(431 349)**	(821 058)
Variation de la dette à court terme	**(81 416)**	182 095
Dividende payé	**(3 000)**	–
Variation des placements CSRN détenus	**–**	(93 754)
Encaisse provenant des activités de financement	**358 030**	351 537
Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme	**62 971**	8 192
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	**245 797**	237 605
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	**308 768 $**	245 797 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

1. La Société

(a) Pouvoirs et objectifs

La Société du crédit agricole (la Société) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur le crédit agricole*, afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Elle est une société d'État mandataire classée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 2 avril 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* entrait en vigueur en remplacement de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit aux groupements agricoles* qui étaient toutes deux abrogées. La Loi prévoit la prorogation de la Société du crédit agricole, l'emplacement de son siège social à Regina, en Saskatchewan, et l'élargissement de son mandat impliquant des pouvoirs plus étendus en matière de prêt et d'administration.

Le rôle de la Société consiste à mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers spécialisés et personnalisés aux exploitations agricoles familiales et aux entreprises de ce secteur qui sont liées à l'agriculture. En outre, la Société exécute, selon le principe du recouvrement des coûts, certains programmes précis que lui confie le gouvernement canadien.

(b) Capital

Le capital de la Société est constitué des sommes reçues du gouvernement du Canada à cette fin, moins la réaffectation effectuée au 31 mars 1998 pour éliminer son déficit cumulatif.

Au 31 mars 2000, les versements de capital du gouvernement du Canada totalisaient 1 168 millions de dollars (1 168 millions de dollars en 1999). La limite statutaire pour la même période était de 1 175 millions de dollars (1 175 millions de dollars en 1999).

(c) Dividende

Le 26 mai 1999, le Conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende de 3 millions de dollars, qui a été versé le 30 septembre 1999 à l'actionnaire unique de la Société, le gouvernement du Canada.

(d) Limites d'emprunt

La *Loi sur la Société du crédit agricole* limite le total du passif réel et du passif éventuel de la Société à 12 fois son avoir. Cette limite peut toutefois être portée à 15 fois son avoir sur approbation préalable du gouverneur en conseil.

Au 31 mars 2000, le passif total de la Société représentait 9,5 fois son avoir de 627,2 millions de dollars (en 1999, 9,3 fois son avoir de 591,9 millions de dollars).

2. Principales conventions comptables

(a) Placements

Les placements comprennent deux postes inscrits au bilan : les placements à court terme et les placements à long terme. Les intérêts créditeurs, l'amortissement des primes et des escomptes ainsi que les dévaluations des placements selon la valeur du marché sont inscrits au poste des intérêts créditeurs sur placements. Les gains et les pertes résultant des ventes sont aussi inscrits à ce poste sauf s'il s'agit, tel qu'il est décrit ci-dessous, de placements à long terme acquis dans le but de saisir les occasions de financement qui se présentent à l'avance des besoins de liquidité.

Les placements à court terme, acquis principalement aux fins de liquidité, sont destinés à être conservés moins d'un an. Normalement comptabilisés au coût d'acquisition, les placements à court terme sont dévalués à la valeur du marché lorsque le cours subit une baisse importante.

Les placements à long terme sont des valeurs dont le terme initial est supérieur à un an. Ils sont acquis principalement pour gérer l'actif-passif et pour saisir les occasions de financement qui se présentent à l'avance des besoins de liquidités.

Les placements à long terme acquis aux fins de la gestion de l'actif-passif sont conservés jusqu'à leur échéance et comptabilisés au coût d'acquisition, lequel est ajusté pour l'amortissement des primes ou des escomptes pendant la durée du terme. Lorsque ces placements subissent une baisse de valeur qui n'est pas temporaire, leur valeur comptable est réduite en conséquence. Les gains et les pertes résultant de la vente de ces placements sont comptabilisés dans les résultats à titre d'intérêts créditeurs sur les placements.

Les placements à long terme acquis aux fins de la gestion des occasions de financement à l'avance des besoins de liquidités sont utilisés comme instruments de couverture contre les variations des futurs taux d'emprunt. Ces placements sont comptabilisés au coût d'acquisition, lequel est ajusté pour l'amortissement des primes ou des escomptes pendant la durée du terme. Lorsqu'ils subissent une baisse de valeur qui n'est pas temporaire, leur valeur comptable est réduite en conséquence. Pour permettre une estimation exacte du coût de financement, les gains et les pertes résultant de la vente de ces placements sont amortis selon la méthode linéaire et imputés au poste des intérêts débiteurs sur la durée des emprunts auxquels ils se rattachent.

(b) Prêts

Les prêts sont inscrits à leur valeur nette après déduction de la provision pour pertes sur créances.

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il n'existe pas de certitude raisonnable de percevoir un jour le montant total du capital et des intérêts. Par ailleurs, un prêt dont un versement est en souffrance depuis 90 jours est aussi classé dans cette catégorie, à moins qu'il ne comporte une garantie suffisante. Lorsqu'un prêt est spécifiquement classé dans cette catégorie, le montant comptabilisé est ramené à la valeur estimative de réalisation du prêt. Si la valeur estimative de réalisation change après la dépréciation initiale, la différence entraînera une augmentation ou une diminution de la charge pour pertes sur créances.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice jusqu'à ce que le prêt soit spécifiquement classé dans la catégorie des prêts douteux. Tout versement effectué en remboursement d'un prêt douteux est porté au crédit de l'investissement comptabilisé pour ce prêt. Le prêt douteux est réinscrit comme prêt à intérêt comptabilisé lorsque toutes les pertes sur créances déjà comptabilisées pour le prêt sont renversées et qu'il existe une certitude raisonnable, de l'avis de la direction, de percevoir un jour le capital et les intérêts.

Les commissions sur prêts, qui sont perçues en compensation de modifications apportées à des accords de prêt particuliers, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement réalisé sur ces prêts. Ces sommes sont amorties à titre d'intérêts créditeurs sur la durée moyenne restante du terme des prêts.

(c) Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation faite par la direction des pertes sur le portefeuille de prêts dans le contexte de la conjoncture actuelle. La provision comprend une composante spécifique et une composante générale.

À partir d'un examen cas par cas, la composante spécifique est établie de manière à évaluer les prêts douteux au moindre de l'investissement comptabilisé et de la valeur de réalisation estimative de la garantie sous-jacente à ces prêts. La valeur de réalisation estimative représente la juste valeur de la garantie sous-jacente au prêt moins la dépense estimative en temps et en frais qu'occasionnera la réalisation de la garantie.

La composante générale, fondée sur une estimation prudente, est établie à l'égard des prêts pour lesquels on ne peut encore déterminer une provision spécifique. Pour déterminer la composante générale de la provision, la direction a conçu un modèle qui repose sur des pourcentages de pertes historiques et de migration du portefeuille et l'applique aux soldes de prêts à la fin de l'exercice regroupés en fonction du risque qu'ils présentent. À titre de prêteur à un seul secteur, la Société est particulièrement exposée aux tendances économiques défavorables et aux autres risques et incertitudes propres à certains secteurs et à certaines régions agricoles. La direction prend donc aussi en ligne de compte l'incidence de facteurs bien précis, comme les tendances de la valeur des terres, les tendances économiques, les programmes des gouvernements fédéral et provinciaux, les cours des denrées et les conditions climatiques. Il est parfois possible de déceler dès l'étape du décaissement si le prêt risque de devenir un prêt douteux.

La provision est augmentée des charges pour pertes sur créances et diminuée des dévaluations relatives aux biens-fonds acquis et des radiations nettes des sommes recouvrées sur les prêts.

La provision pour pertes sur créances est une estimation comptable basée sur les données historiques et sur l'évaluation de la conjoncture actuelle. Cependant, des événements peuvent avoir lieu qui rendent invalides les hypothèses sur lesquelles reposent l'estimation, ainsi les pertes réelles sur les prêts pourraient varier sensiblement par rapport à l'estimation de la direction.

(d) Biens-fonds acquis en règlement de prêts

Les biens-fonds, qu'ils soient détenus en vue de produire un revenu par le biais du crédit-bail ou qu'ils soient destinés à être vendus, sont initialement comptabilisés selon le moindre de l'investissement comptabilisé relativement au prêt dont la garantie a été réalisée et de la juste valeur de la garantie sous-jacente au prêt, estimée au moment de l'acquisition. La juste valeur de la garantie est la somme qui pourrait être réalisée par une vente dans un marché de pleine concurrence, compte tenu du temps estimatif requis pour réaliser la garantie, des coûts estimatifs de la réalisation et de tout montant devant légalement être versé à l'emprunteur.

Après leur acquisition, les biens-fonds loués en vue de produire un revenu sont comptabilisés selon la juste valeur qui leur a été attribuée au moment de l'acquisition et ne sont pas dévalués en fonction des baisses de la juste valeur estimative, à moins que ces baisses ne soient importantes et permanentes.

La valeur comptable des biens-fonds qui sont destinés à être vendus est ajustée chaque fois qu'une variation importante de la juste valeur estimative après leur acquisition le justifie.

Les revenus tirés des loyers et des biens-fonds sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les recouvrements liés à la vente des biens-fonds sont comptabilisés au moment où le titre de propriété passe à l'acheteur et forment une composante du poste « loyers et autres revenus ».

(e) Matériel et améliorations locatives

Le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de la vie utile estimative du matériel et des améliorations locatives selon les méthodes et les durées suivantes :

	Méthode	Durée
Matériel de bureau et ameublement	Amortissement dégressif	20 %/année
Matériel informatique et logiciels	Amortissement linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Durée du bail

(f) Conversion des devises

Les prêts et les emprunts en devises ainsi que les intérêts connexes sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les intérêts créditeurs et débiteurs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon la moyenne des taux de change de fin de mois qui ont eu cours pendant l'exercice. Les gains et les pertes de change qui découlent de la conversion des emprunts et des intérêts débiteurs en devises sont d'abord soustraits des gains et des pertes prévus aux contrats de change afférents, puis comptabilisés au poste des intérêts débiteurs.

(g) Dette à long terme

Les écarts entre les montants définitifs à rembourser (aux taux de change initiaux si la dette à long terme est libellée en devises) et les sommes réunies lors de l'émission de la dette sont amortis selon la méthode linéaire et imputés au poste des intérêts débiteurs sur toute la durée des obligations.

Les montants de règlement des intérêts des dettes liées à des valeurs et des indices boursiers sont estimés à l'aide de l'indice afférent à la date du bilan et compris dans les intérêts courus. Pendant l'exercice, les variations aux montants de règlement estimés sont imputées au poste des intérêts débiteurs.

(h) Instruments financiers dérivés

Afin de gérer les risques liés au change et aux taux d'intérêt, la Société utilise divers types d'instruments financiers dérivés tels les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps liés à des valeurs et des indices boursiers, les accords de taux futurs et les options sur taux d'intérêt. Ces instruments comprennent tant les contrats utilisés aux fins de couverture que ceux qui servent à gérer la position actif-passif de la Société et qui modifient son profil global de taux d'intérêt. La Société n'utilise aucun instrument dérivé pour spéculer.

Contrats de change

Les montants à recevoir ou à payer aux termes de contrats de change sont présentés séparément des prêts ou des emprunts libellés en devises auxquels ils se rattachent et sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Toute somme en dollars canadiens à payer ou à recevoir aux termes de ces contrats a été soustraite des montants convertis déclarés. Le solde net est comptabilisé, selon le cas, au poste « débiteurs et autres éléments d'actif à recevoir » ou au poste « autres éléments de passif et commissions reportées ».

Les gains et les pertes découlant des contrats de change sont compris dans les résultats à titre d'intérêts débiteurs. Le coût de ces contrats est amorti selon la méthode linéaire pendant leur durée d'existence et l'amortissement fait partie du calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs, selon le cas. Le solde non amorti est inscrit soit au poste « débiteurs et autres éléments d'actif à recevoir », soit au poste « autres éléments de passif et commissions reportées ».

Contrats de taux d'intérêt

Les versements périodiques relatifs aux contrats à terme et aux swaps sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les intérêts courus à recevoir et à payer étant compris dans le poste « débiteurs et autres éléments d'actif à recevoir » ou dans le poste « créditeurs et charges à payer » respectivement.

Une prime est versée à l'achat d'un contrat d'option. Lorsque l'option est exercée, la prime est amortie selon la méthode linéaire sur la durée d'existence de l'instrument sous-jacent et comptabilisée à titre d'ajustement aux intérêts débiteurs. Lorsque l'option n'est pas exercée, la prime est comptabilisée à titre d'ajustement aux intérêts débiteurs à la date d'expiration du contrat. Les gains découlant d'une option sur taux d'intérêt sont reportés et crédités aux intérêts débiteurs, pendant la durée de couverture des positions.

(i) Régime de retraite et autres prestations de retraite

Les employés cotisent au régime de pension régi par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, qui est administré par le gouvernement du Canada. La Société verse des cotisations équivalentes à celles que les employés versent pour le service courant ou antérieur. Ces cotisations sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus et elles constituent l'engagement total de la Société au titre d'un régime de retraite.

À la retraite, les employés âgés de moins de 65 ans ont droit de conserver leur garantie d'assurance-vie de base. La Société comptabilise les primes au moment où elles sont engagées.

(j) Prestations de cessation d'emploi

Au moment de leur cessation d'emploi, les employés ont droit à des indemnités selon leurs modalités d'emploi. Le passif qui correspond à ces prestations est comptabilisé à mesure que les prestations s'accumulent au crédit des employés ou lorsqu'on peut déterminer le montant des règlements avec une certitude raisonnable.

(k) Impôt sur les bénéfices

La Société comptabilise l'impôt sur les bénéfices selon la méthode du report d'impôt. Les écarts cumulatifs entre l'impôt calculé selon cette méthode et l'impôt exigible immédiatement sont essentiellement des écarts temporaires, qui donnent lieu à des impôts reportés. À l'heure actuelle, la Société a droit à certaines économies d'impôts qui seront comptabilisées seulement lorsqu'elles se matérialiseront.

3. Encaisse et placements à court terme

	Taux d'intérêt réel (%)	2000		1999	
		(milliers de dollars)			
Encaisse		19 375	$	2 606	$
Placements à court terme	5,05 – 5,40	287 739		241 562	
Intérêts courus		1 654		1 629	
		308 768	$	245 797	$
Les placements à court terme sont des instruments arrivant à échéance dans moins d'un an, émis par :					
– le gouvernement du Canada, ses organismes et ses sociétés d'État		47 890	$	54 697	$
– d'autres parties		239 849		186 865	
		287 739	$	241 562	$

Les autres placements sont des instruments à court terme émis par les gouvernements provinciaux et des instruments à court terme émis par des établissements dont la cote de crédit est de R-1L ou supérieure. Au 31 mars 2000, le placement total le plus important dans le même établissement s'établissait à 43,6 millions de dollars (37,2 millions de dollars en 1999).

4. Placements à long terme

	Taux d'intérêt réel (%)	2000		1999	
		(milliers de dollars)			
Montants arrivant à échéance d'ici :					
1 à 5 ans	4,79	50 000	$	94 215	$
Primes et escomptes non amortis		4 314		7 029	
Intérêts courus		1 243		1 469	
		55 557	$	102 713	$

Les placements à long terme sont tous des obligations du gouvernement du Canada.

5. Prêts

	Taux d'intérêt stipulé (%)	2000	1999
		(en milliers de dollars)	
Montants de capital impayé garantis par :			
– des hypothèques	5,00 – 12,50	5 306 787 $	4 967 502 $
– des hypothèques mobilières	5,00 – 12,50	721 415	629 519
– des billets à ordre	5,00 – 12,50	25 087	29 424
		6 053 209	5 626 445
Intérêts et frais courus, nets des versements détenus		82 156	86 771
		6 135 365	5 713 216
Investissement comptabilisé pour les prêts douteux garantis par :			
– des hypothèques		156 170	119 743
– des hypothèques mobilières		11 377	9 279
– des billets à ordre		902	1 128
		168 449	130 150
Total des prêts		6 303 814	5 843 366
Moins : Provision pour pertes sur créances (note 6)		(249 715)	(214 164)
		6 054 099 $	5 629 202 $
Montants de capital (excluant les prêts douteux) arrivant à échéance d'ici :			
1 an		1 390 237 $	1 234 532 $
1 à 5 ans		4 038 768	3 814 871
plus de 5 ans		624 204	577 042
		6 053 209 $	5 626 445 $

La direction estime qu'au cours des trois prochains exercices, approximativement 8 p. 100 (approximativement 8 p. 100 en 1999) du capital impayé actuel sera remboursé annuellement avant la date d'échéance contractuelle.

Au 31 mars 2000, des prêts totalisant 2,4 millions de dollars (2,5 millions de dollars en 1999) étaient libellés en devises ($US). Ces prêts sont entièrement échangés en dollars canadiens.

6. Provision pour pertes sur créances

	2000		1999	
	(milliers de dollars)			
Solde au début de l'exercice	214 164	$	182 700	$
Radiations, nettes des sommes recouvrées	(17 192)		(1 756)	
Charge pour pertes sur créances	52 743		33 220	
Solde à la fin de l'exercice	249 715	$	214 164	$
Provision spécifique	52 215	$	42 164	$
Provision générale	197 500		172 000	
Solde à la fin de l'exercice	249 715	$	214 164	$

Au 31 mars 2000, l'investissement total comptabilisé pour les prêts faisant l'objet d'une provision spécifique totalisait 168,4 millions de dollars (130,2 millions de dollars en 1999). On a établi la provision générale à l'égard du reste de l'investissement de 6 135,4 millions de dollars (5 713,2 millions de dollars en 1999) effectué pour les prêts.

7. Biens-fonds acquis en règlement de prêts

	2000		1999	
	(milliers de dollars)			
Solde au début de l'exercice	103 395	$	123 481	$
Acquisitions	2 253		622	
Ventes	(40 793)		(20 708)	
Solde à la fin de l'exercice	64 855	$	103 395	$
Biens-fonds loués aux termes d'un contrat de crédit-bail, venant à échéance d'ici :				
1 an	32 115	$	59 074	$
1 à 2 ans	2 863		37 530	
2 à 3 ans	1 107		1 882	
3 à 4 ans	–		792	
	36 085		99 278	
Biens-fonds destinés à être vendus	28 770		4 117	
	64 855	$	103 395	$

Les biens-fonds représentent les propriétés que la Société a acquises dans le cadre de l'administration des prêts.

Les baux à long terme sur des biens-fonds peuvent être reconduits à l'échéance de leur durée originale. Le tarif de location est modifié tous les ans.

La rubrique Biens-fonds destinés à être vendus comprend les biens-fonds qui, au 31 mars 2000, avaient fait l'objet d'une vente conditionnelle. La valeur comptabilisée de ces biens-fonds s'élève à 17,0 millions de dollars (6,1 millions de dollars en 1999).

	2000		1999	
	(milliers de dollars)			
Loyers futurs prévus, aux tarifs actuels, à recevoir d'ici :				
1 an	1 904	$	6 861	$
1 à 5 ans	303		2 250	
	2 207	$	9 111	$

8. Emprunts

La Société contracte des emprunts avec l'autorisation du ministre des Finances. Ceux-ci constituent des obligations directes pour la Société, de sorte qu'ils équivalent à des emprunts contractés au nom de Sa Majesté du chef du Canada et sont, à ce titre, pleinement garantis par le gouvernement du Canada.

(a) Dette à court terme

La dette à court terme est constituée de billets à ordre exigibles d'ici un an totalisant 1 040,1 millions de dollars (1 120,3 millions de dollars en 1999), dont le taux d'intérêt réel se situe entre 4,91 et 5,54 p. 100 (4,71 p. 100 à 5,20 p. 100 en 1999). Les montants libellés en devises ont été convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan.

Le 17 décembre 1999, la Société a conclu une entente avec un consortium de banques à charte canadiennes lui donnant accès à des fonds de 300 millions de dollars sous forme de crédit renouvelable. La dette constituée en vertu de l'entente de crédit n'est pas garantie. La date d'échéance de la facilité de crédit est le 14 décembre 2000, mais elle peut être renouvelée annuellement au gré de la Société. Au 31 mars 2000, aucun montant n'était impayé en vertu de cette entente.

(b) Dette à long terme

	Taux d'intérêt stipulé (%)	2000		1999	
		(milliers de dollars)			
Emprunts auprès du Canada, garantis par des billets à ordre	6,76 – 9,91	**804 604**	$	1 040 798	
Emprunts sur les marchés financiers, garantis par des billets à ordre remboursables en :					
dollars canadiens	néant – 9,00	**3 740 130**		2 959 869	
dollars néo-zélandais (100 000 000 $)		**–**		80 504	
Emprunts sur les marchés financiers, garantis par des billets à ordre remboursables en dollars canadiens, les versements d'intérêt étant liés à :					
l'indice boursier de Hong Kong	–	**12 000**		12 000	
l'indice boursier des 100 meilleures sociétés européennes	–	**56 000**		56 000	
l'indice boursier composé S&P 500	–	**38 000**		38 000	
l'indice boursier des obligations gouvernementales DS Barra	–	**50 000**		50 000	
		4 700 734	$	4 237 171	$

L'intérêt sur les emprunts liés à un indice boursier n'est pas payé périodiquement à l'acheteur, mais en une seule fois, au moment du règlement de l'emprunt. Le montant du paiement unique est déterminé par la variation de la valeur ou de l'indice boursier sous-jacent. Pour compenser le risque que présentent les paiements d'intérêt fondés sur un indice boursier, la Société a conclu des accords de swaps reposant sur des paiements périodiques calculés à un taux d'intérêt convenu.

Les paiements sur les emprunts effectués en devises ont été entièrement échangés en dollars canadiens

Voici les échéances de la dette à long terme :

	2000		1999	
	(milliers de dollars)			
Montants exigibles d'ici :				
1 an	**1 279 186**	$	921 297	$
1 à 2 ans	**1 060 127**		1 019 582	
2 à 3 ans	**779 771**		594 673	
3 à 4 ans	**631 052**		652 254	
4 à 5 ans	**421 036**		479 511	
plus de 5 ans	**529 562**		569 854	
	4 700 734	$	4 237 171	$

La dette à long terme comprend des emprunts de 391,2 millions de dollars (391,2 millions de dollars en 1999) qui peuvent être prolongés au-delà de la date d'échéance originale, à la discrétion de la Société.

9. Autres éléments de passif et commissions reportées

	2000		1999	
	(milliers de dollars)			
Font partie de ce poste :				
le fonds de placement Agri-immeubles	**329**	$	1 960	$
les acomptes versés sur les ventes de biens-fonds	**4 577**		1 281	
la provision pour prestations de cessation d'emploi	**3 990**		6 010	
les obligations aux termes des baux de location-acquisition	**–**		827	
le coût net des swaps de devises	**165**		14 757	
les commissions sur prêts reportées	**4 241**		6 670	
	13 302	$	31 505	$

Dans le cadre de son programme de location-accumulation d'avoir, la Société peut louer les biens-fonds qu'elle a acquis en règlement de prêts à leurs anciens propriétaires (les locataires). En plus de payer leur loyer, les locataires accumulent des fonds pendant la durée du bail en versant des sommes supplémentaires au fonds de placement Agri-immeubles de la Société. Les sommes accumulées dans ce fonds portent intérêt au taux de 4 p. 100 (4 p. 100 en 1999). Si les locataires le désirent, ces sommes peuvent ensuite être portées en diminution du prix d'achat des biens-fonds détenus par la Société.

10. Impôt sur les bénéfices

Au 31 mars 2000, la Société disposait d'écarts temporaires totalisant environ 206 millions de dollars (232 millions de dollars en 1999) qu'elle peut porter en réduction des impôts futurs à payer. Ces montants, qui découlent principalement de l'écart entre la charge pour pertes sur créances imputée aux résultats et le montant déduit aux fins fiscales, n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

De plus, le report de perte prospectif aux fins d'impôt sur les bénéfices, qui n'a pas été comptabilisé dans les états financiers, se chiffre à 277 millions de dollars (277 millions de dollars en 1999). Il se compose de montants qui arriveront à échéance aux dates suivantes :

	(milliers de dollars)	
31 mars 2001	111 000	$
31 mars 2003	70 000	
31 mars 2005	96 000	
	277 000	$

L'impôt sur les bénéfices auquel la Société est assujettie est constitué de l'impôt des sociétés en vertu de la partie I et de l'impôt sur le capital en vertu de la partie I.3 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'impôt de la partie I.3 s'applique aux sociétés dont le capital imposable est supérieur à 10 millions de dollars et a été diminué des surtaxes à payer en vertu de la partie I.

Depuis son retrait du programme du CSRN en 1999, la Société n'est plus assujettie aux dispositions de la partie VI de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les montants payés antérieurement en vertu des dispositions de la partie VI ont été portés en diminution de l'impôt à payer en vertu de la partie I du présent exercice.

11. Engagements et éventualités

(a) Engagements de location à long terme

Le tableau ci-dessous donne les versements minimums qui seront exigibles au cours des prochains exercices sur les contrats de location-exploitation de locaux, d'automobiles et de matériel informatique, dont la période initiale de non-résiliation est supérieure à un an :

	(milliers de dollars)	
1 an et moins	6 903	$
1 à 2 ans	5 350	
2 à 3 ans	2 980	
3 à 4 ans	1 758	
4 à 5 ans	1 060	
plus de 5 ans	952	
	19 003	$

(b) Autres engagements et éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société prend des engagements et conclut des contrats. Au 31 mars 2000, elle avait émis, au nom de ses clients, des garanties et des lettres de crédit pour un montant total ne dépassant pas 1,6 million de dollars (1,1 million de dollars en 1999). Dans l'éventualité où la Société serait forcée d'honorer ces engagements, elle pourrait exercer un recours contre les clients.

Au 31 mars 2000, les prêts aux agriculteurs et aux agri-entreprises approuvés, mais non décaissés, s'élevaient à 138,1 millions de dollars (185,6 millions de dollars en 1999). Ces prêts ont été consentis à un taux d'intérêt moyen de 8,79 p. 100 (7,68 p. 100 en 1999) et ne font pas partie du solde net des prêts tant qu'ils ne sont pas décaissés. Il est prévu que la majorité de ces prêts seront décaissés avant le 31 mai 2000.

12. Incertitudes liées à l'enjeu de l'an 2000

L'enjeu de l'an 2000 est lié au fait que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres, plutôt que quatre, pour représenter une année. Les systèmes qui utilisent des dates risquent donc d'interpréter les deux zéros (00) comme l'an 1900 ou une autre date, plutôt que l'an 2000. Des erreurs pourraient ainsi se produire lors du traitement de l'information datée de l'an 2000. De plus, des problèmes similaires pourraient survenir avec les systèmes qui utilisent certaines dates en 1999 pour représenter autre chose que des dates.

Même si le changement de date est maintenant derrière nous, il nous est impossible d'affirmer que tous les aspects du problème, y compris ceux liés aux efforts des clients, des fournisseurs et des tiers, ont été réglés et n'auront pas d'effet sur la Société. De plus, si les clients de la Société ne règlent pas les problèmes liés à l'an 2000 qui les touchent, il est possible qu'on assiste, dans les exercices à venir, à une augmentation des prêts douteux et de la charge pour pertes sur créances.

13. Instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change (ceci aux fins de gestion des placements) et pour réduire ses coûts de financement. Elle a recours aux swaps de devises et de taux d'intérêt pour contrebalancer les risques de change sur les emprunts en devises et pour gérer les risques liés aux taux d'intérêt. Elle achète par ailleurs des options sur taux d'intérêt pour couvrir les options rattachées à ses prêts et réduire le risque qu'elle court en offrant des taux garantis.

Par risque de crédit, on entend le risque de perte financière que la Société essuierait si une contrepartie ne remplissait pas ses obligations envers elle. Le coût de remplacement correspond à la valeur du marché des contrats non entièrement exécutés de produits dérivés. Un coût de remplacement positif indique le risque de crédit des contreparties auquel la Société est exposée. Elle gère ce risque en ne transigeant qu'avec des établissements financiers ayant une cote de crédit élevée (Aa3 de Moody's ou AA- de S&P ou mieux) conformément aux lignes directrices émises par le ministre des Finances. De plus, les documents de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association, Inc.) prévoient des mesures de déclassement et contiennent des clauses de garantie pour réduire le risque de crédit présenté par les contreparties, de sorte que la Société ne s'attend pas, de la part de ces dernières, à un manquement grave à leurs obligations. Le montant théorique cumulatif le plus important souscrit auprès d'un établissement financier par contrat était, au 31 mars 2000, de 392,2 millions de dollars (493,4 millions de dollars en 1999), et le coût de remplacement cumulatif le plus élevé des contrats passés avec un établissement financier était, au 31 mars 2000, de 9,2 millions de dollars (3,2 millions de dollars en 1999).

Pour la période restante avant échéance, les instruments financiers dérivés comportant des sommes, en dollars canadiens, de capital contractuel (théorique) impayées au 31 mars 2000 étaient les suivants :

2000 – Période restante avant échéance		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Coût de remplacement
				(milliers de dollars)		
Contrats de taux d'intérêt :						
Contrats de swap						
À recevoir	*À payer*					
Taux variable	Taux fixe	90 000 $	209 000 $	7 900 $	306 900 $	(3 706) $
Taux fixe	Taux variable	322 200	176 000	80 000	578 200	(4 135)
Taux fixe	Taux fixe	20 000	40 000	–	60 000	4 194
Taux variable	Taux variable	–	–	857	857	20
Taux lié à un indice boursier	Taux variable	–	49 000	19 000	68 000	12 343
Taux lié à un indice boursier	Taux fixe	38 000	–	–	38 000	(1 822)
Taux lié à des obligations	Taux variable	50 000	–	–	50 000	(1 709)
Contrats de garantie de taux d'intérêt		–	–	–	–	–
Options achetées		10 000	–	–	10 000	51
		530 200	474 000	107 757	1 111 957	5 236
Contrats de change :						
Crédit croisé						
À recevoir	*À payer*					
Taux fixe ($CAN)	Taux fixe ($US)	51 000	5 000	–	56 000	(674)
Taux fixe ($CAN)	Taux variable ($US)	–	2 250	–	2 250	(61)
Taux fixe ($CAN)	Taux fixe (£)	29 860	–	–	29 860	36
Taux fixe ($NZ)	Taux fixe ($CAN)	–	–	–	–	–
		80 860	7 250	–	88 110	(699)
Total		611 060 $	481 250 $	107 757 $	1 200 067 $	4 537 $

1999 – Période restante avant échéance		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Coût de remplacement
				(milliers de dollars)		
Contrats de taux d'intérêt :						
Contrats de swap						
À recevoir	*À payer*					
Taux variable	Taux fixe	111 200 $	284 000 $	– $	395 200 $	(11 405)
Taux fixe	Taux variable	236 200	212 000	–	448 200	3 470
Taux fixe	Taux fixe	45 000	40 000	–	85 000	3 294
Taux variable	Taux variable	–	–	857	857	35
Taux lié à un indice boursier	Taux variable	–	49 000	19 000	68 000	592
Taux lié à un indice boursier	Taux fixe	–	38 000	–	38 000	(3 247)
Taux lié à des obligations	Taux variable	–	50 000	–	50 000	(321)
Contrats de garantie de taux d'intérêt		150 000	–	–	150 000	(5)
Options achetées		170 000	10 000	–	180 000	528
		712 400	683 000	19 857	1 415 257	(7 059)
Contrats de change :						
Crédit croisé						
À recevoir	*À payer*					
Taux fixe ($CAN)	Taux fixe ($US)	–	5 000	–	5 000	(161)
Taux fixe ($CAN)	Taux variable ($US)	–	2 250	–	2 250	(13)
Taux fixe ($CAN)	Taux fixe (£)	–	–	–	–	–
Taux fixe ($NZ)	Taux fixe ($CAN)	95 000	–	–	95 000	(10 529)
		95 000	7 250	–	102 250	(10 703)
Total		807 400 $	690 250 $	19 857 $	1 517 507 $	(17 762) $

Sont compris dans les instruments financiers dérivés, des swaps de taux d'intérêt et des contrats d'option de 391,2 millions de dollars (391,2 millions de dollars en 1999) qui peuvent être prolongés au-delà de leur date d'échéance originale.

14. Risques liés aux taux d'intérêt

La fluctuation des taux d'intérêt du marché a un effet direct sur les flux de trésorerie prévus des instruments financiers à taux variable et sur la juste valeur des instruments financiers à taux fixe.

Le tableau suivant présente la valeur comptable (y compris les intérêts courus ainsi que les primes et les escomptes non amortis) des instruments financiers de la Société selon la date la plus rapprochée de la retarification des taux contractuels ou de l'échéance. La date d'échéance des instruments financiers remboursables par amortissement des paiements de capital et d'intérêts est celle de l'expiration du terme.

Les prêts à taux variable sont liés au taux préférentiel de la banque et retarifés en fonction de la variation de ce taux.

Le rendement calculé des emprunts à long terme en devises est présenté net du coût des swaps de devises et d'intérêt.

2000 – Période restante avant retarification ou échéance	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale
		(milliers de dollars)		
Placements à court terme	289 393 $	–	–	289 393
Rendement moyen	5,27 %	–	–	5,27
Placements à long terme	– $	55 557	–	55 557
Rendement moyen	–	4,79 %	–	4,79
Prêts (1)				
– Taux fixe	1 203 026 $	3 153 728	536 886	4 893 640 $
Rendement moyen	8,03 %	7,87 %	8,45 %	7,97 %
– Taux variable	206 080 $	939 855	95 790	1 241 725 $
Rendement moyen	7,90 %	8,08 %	8,12 %	8,05 %
Dette à court terme	1 046 337 $	–	–	1 046 337 $
Rendement moyen	5,16 %	–	–	5,16 %
Dette à long terme	1 322 891 $	2 989 663	547 948	4 860 502 $
Rendement moyen	5,65 %	5,98 %	5,74 %	5,86 %

1999 – Période restante avant refarification ou échéance	Moins de 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans		Valeur comptable totale	
				(milliers de dollars)				
Placements à court terme	243 191	$	–		–		243 191	$
Rendement moyen	4,99	%	–		–		4,99	%
Placements à long terme	–	$	102 713		–		102 713	$
Rendement moyen	–		4,87	%	–		4,87	%
Prêts (1)								
– Taux fixe	1 136 760	$	3 389 891		561 309		5 087 960	$
Rendement moyen	7,98	%	7,89	%	8,31	%	7,96	%
– Taux variable	116 811	$	483 813		24 632		625 256	$
Rendement moyen	7,84	%	7,82	%	7,92	%	7,82	%
Dette à court terme	1 127 753	$	–		–		1 127 753	$
Rendement moyen	4,96	%	–		–		4,96	%
Dette à long terme	946 568	$	2 820 430		585 260		4 352 258	$
Rendement moyen	6,10	%	6,01	%	6,44	%	6,09	%

Remarque : (1) Prêts douteux non compris.

15. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des instruments financiers de la Société.

	2000		1999	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
	(milliers de dollars)			
Actif				
Encaisse et placements à court terme	**308 768 $**	**308 768 $**	245 797 $	245 797 $
Débiteurs et autres éléments d'actif à recevoir	**74 874**	**74 874**	31 760	31 760
Placements à long terme	**55 557**	**53 493**	102 713	102 397
Prêts	**6 054 099**	**6 025 248**	5 629 202	5 721 720
Passif				
Créditeurs et charges à payer	**23 349 $**	**23 349 $**	21 699 $	21 699 $
Intérêts courus sur les emprunts	**165 966**	**165 966**	122 522	122 522
Dette à court terme	**1 040 139**	**1 039 837**	1 120 318	1 120 667
Dette à long terme	**4 700 734**	**4 695 442**	4 237 171	4 378 054

Les instruments financiers à court terme sont évalués à leur valeur comptable au bilan, ce qui correspond à une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de la période relativement courte qui reste avant l'échéance. Cette méthode d'évaluation s'applique à l'encaisse et aux placements à court terme, aux débiteurs et autres éléments d'actif à recevoir, aux créditeurs et charges à payer ainsi qu'aux intérêts courus sur les emprunts.

La juste valeur des placements à long terme repose sur les cours du marché.

Un grand nombre d'instruments financiers de la Société n'ont pas de valeur à la cote. Par conséquent, la juste valeur de certains de ces instruments a été établie à l'aide des techniques de valeur actualisée, de sorte qu'elle ne donne peut-être pas une indication exacte de leur coût de remplacement actuel. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

La juste valeur estimative de la dette à court terme et de la dette à long terme est obtenue après actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants.

La juste valeur estimative des prêts est le produit de l'actualisation des rentrées de fonds attendues (après ajustement pour les sommes qui peuvent être perçues avant la date d'échéance contractuelle) aux taux d'intérêt qui ont cours sur le marché. La provision pour pertes sur créances est évaluée à sa valeur comptable au bilan.

Remarque : Voir la note 13 pour la juste valeur (coût de remplacement) des instruments financiers dérivés.

16. Information sectorielle

La direction a déterminé que la Société œuvrait dans deux secteurs d'activité distincts, soit le financement agricole et la gestion de biens-fonds agricoles et ce, exclusivement au Canada. De plus amples renseignements sur les résultats d'exploitation dans ces deux secteurs d'activité sont présentés dans les états financiers de la Société.

17. Chiffres correspondants

On a reclassé certains chiffres correspondants de l'exercice 1999 afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2000.

Société du Musée canadien des civilisations

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et la direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient l'utilisation de registres et documents comptables, de dossiers, de systèmes de contrôle financier et de gestion, de systèmes d'information et de pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les avoirs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent ainsi qu'à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la Société.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du Comité de vérification, composé en majorité d'administrateurs externes. Le Comité rencontre la direction et le vérificateur externe indépendant pour voir comment ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le Comité de vérification a revu les états financiers avec le vérificateur externe et a soumis son rapport au conseil d'administration, qui a à son tour revu et approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la Société, soit le vérificateur général du Canada, examine les états financiers et fait rapport au ministre du Patrimoine canadien, responsable du Musée canadien des civilisations.

J. (Joe) Geurts
Directeur administratif et
vice-président principal

David Loye
Chef des services financiers

Le 12 mai 2000

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan du Musée canadien des civilisations au 31 mars 2000 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la société.

Pour le vérificateur général du Canada

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 18 mai 2000

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

Bilan au 31 mars 2000

ACTIF

(en millers de dollars)	2000	1999
À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	13 489 $	15 020 $
Débiteurs (note 4)	2 488	1 329
Stocks	1 891	1 072
Frais payés d'avance	1 310	1 307
	19 178	18 728
Encaisse et placements affectés (note 5)	7 668	2 531
Collection (note 6)	1	1
Immobilisations (note 7)	12 691	12 818
	39 538 $	34 078 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

Le président

Un membre

PASSIF

(en milliers de dollars)	2000	1999
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	7 417 $	6 861 $
Revenus reportés	690	113
	8 107	6 974
Prestations de cessation d'emploi à payer	2 127	2 079
Apports reportés (note 9)	2 668	2 531
Financement des immobilisations reporté (note 10)	12 691	12 818
	25 593	24 402

AVOIR DU CANADA

Grevé d'une affectation d'origine interne (note 11)	5 000	-
Non affecté	8 945	9 676
	13 945	9 676
	39 538 $	34 078 $

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

État des résultats et de l'avoir du Canada
pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)	2000	1999
Revenus (tableau 1)	11 522 $	11 428 $
Dépenses		
Collectionner et rechercher	8 676	8 949
Présenter, éduquer et diffuser	10 775	11 633
Musée canadien de la guerre	5 600	4 946
Fournir des installations	18 728	18 283
Services généraux	10 946	11 555
Total des dépenses (tableau 2)	54 725	55 366
Résultats d'exploitation nets avant financement public	(43 203)	(43 938)
Financement public		
Crédit parlementaire pour dépenses d'exploitation	44 089	43 722
Amortissement du financement des immobilisations reporté	3 383	3 050
	47 472	46 772
Bénéfice net	4 269	2 834
Avoir du Canada au début de l'exercice	9 676	6 842
Avoir du Canada à la fin de l'exercice	13 945 $	9 676 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)	2000	1999
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	4 269 $	2 834 $
Redressement au titre des postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations	3 383	3 050
Amortissement du financement des immobilisations reporté	(3 383)	(3 050)
Apports constatés à titre de revenu	(742)	(814)
	3 527	2 020
Variation des éléments d'actif et de passif hors caisse liés à l'exploitation	(848)	551
Variation dans les prestations de cessation d'emploi à payer	48	110
Encaisse découlant des activités d'exploitation	2 727	2 681
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(3 256)	(2 156)
Augmentation dans l'encaisse et placements affectés	(5 137)	(792)
Encaisse utilisée dans des activités d'investissement	(8 393)	(2 948)
Activités de financement		
Financement pour l'acquisition d'immobilisations	3 256	2 156
Apports affectés et revenus de placement connexes	879	1 606
Encaisse découlant des activités de financement	4 135	3 762
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements à court terme	(1 531)	3 495
Solde au début de l'exercice	15 020	11 525
Solde à la fin de l'exercice	13 489 $	15 020 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien des civilisations
31 mars 2000

1. Mission et mandat

Le 1er juillet 1990, le Musée canadien des civilisations (la « société ») a été constitué en vertu de la *Loi sur les musées*. Le Musée canadien des civilisations est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Musée canadien des civilisations comprend le Musée canadien de la guerre.

Sa mission, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi sur les musées*, est la suivante :

« accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt, le respect et la compréhension critique de même que la connaissance et le degré d'appréciation par tous à l'égard des réalisations culturelles et des comportements de l'humanité, par la constitution, l'entretien et le développement aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets à valeur historique ou culturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de ces réalisations et comportements, et des enseignements et de la compréhension qu'ils génèrent. »

Les activités du Musée canadien des civilisations sont réparties en cinq secteurs qui se complètent mutuellement et qui se conjuguent pour lui permettre de réaliser tous les aspects de son mandat. Ces cinq secteurs sont :

Collectionner et rechercher

Gérer, développer, conserver et faire de la recherche sur la collection afin d'améliorer l'exécution des programmes et d'accroître les connaissances scientifiques.

Présenter, éduquer et diffuser

Développer, maintenir et diffuser les expositions, les programmes et les activités pour accroître la connaissance, la compréhension critique de même que le respect et le degré d'appréciation de toutes les réalisations culturelles et du comportement de l'humanité.

Fournir des installations

Gérer et maintenir toutes les installations ainsi que les services de sécurité et d'accueil.

Musée canadien de la guerre

Un musée affilié au Musée canadien des civilisations qui est voué à l'histoire militaire du Canada et à son engagement permanent à l'égard du maintien de la paix.

Services généraux

Gouvernance, gestion de la société, vérification et évaluation, collecte de fonds, activités commerciales, finances et administration, ressources humaines et systèmes d'information.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les conventions comptables importantes sont énoncées ci-après.

a) Stocks

Les stocks, qui sont constitués d'articles pour les boutiques et de publications, sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette.

b) Collection

La collection d'artefacts constitue la partie la plus importante des biens de la société. Une valeur symbolique de 1 000 $ y est attribuée dans le bilan, en raison de la difficulté de donner une valeur significative à ces biens.

Les objets achetés pour la collection de la société sont comptabilisés comme dépenses au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets donnés à la société ne sont pas inscrits dans les livres comptables.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives et réfection des bâtiments	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	8 ans
Équipement technique et informatique	5 et 8 ans
Véhicules à moteur	5 ans

d) Régime de retraite

Les employés cotisent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique, qui est administré par le gouvernement du Canada. La société verse des cotisations équivalentes à celles des employés pour les services courants. Ces cotisations sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus, et elles constituent l'obligation totale de la société en matière de régime de retraite. D'après les lois actuelles, la société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

e) Prestations de cessation d'emploi

Au moment de leur cessation d'emploi, les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi prévues aux conventions collectives et dans le cadre de leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

f) Apports

La société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception peut être raisonnablement assurée. Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placement connexes sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où les dépenses connexes sont engagées.

Le nombre d'heures de travail effectuées chaque année par les bénévoles est élevé. Or, en raison de la difficulté d'en déterminer la valeur avec justesse, les contributions sous la forme de services ne sont pas reconnues dans les présents états financiers.

g) Crédit parlementaire

Le gouvernement du Canada procure des fonds à la société sous forme de crédits parlementaires. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat de biens immobilisés amortissables est comptabilisée à titre de financement des immobilisations reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations correspondantes. Le solde du crédit parlementaire est comptabilisé dans l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé.

3. **Encaisse et placements à court terme**

La société investit sur le marché monétaire à court terme. Le rendement global du portefeuille au 31 mars 2000 était de 4,9 % (5,1 % en 1999). Tous les instruments de placements à court terme sont cotés R1 ou mieux par le Dominion Bond Rating Service. Le terme à courir moyen est de 37 jours. La juste valeur des placements à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de l'échéance imminente de ces placements.

4. **Débiteurs**

(en milliers de dollars)	2000	1999
Taxes remboursables	740 $	513 $
Comptes-clients	634	557
Crédit parlementaire	1 064	196
Autres	50	63
	2 488 $	1 329 $

5. **Encaisse et placements affectés**

L'encaisse et les placements affectés comprennent les apports reçus de particuliers ou de sociétés pour une fin déterminée et les affectations déterminées à l'interne.

Le rendement global du portefeuille sur l'encaisse affectée au 31 mars 2000 était de 4,9 % (4,8 % en 1999). Tous les instruments de placements à court terme sont cotés R1 ou mieux par le Dominion Bond Rating Service. Le terme à courir moyen est de 36 jours. La juste valeur des placements à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de l'échéance imminente de ces placements.

6. **Collection**

La société assure le maintien des collections d'artefacts, d'objets et de spécimens liés aux cultures matérielles ainsi que de l'information qui s'y rapporte. Ces collections sont constituées par diverses divisions de recherche ainsi que par le personnel de plusieurs musées complémentaires ou spécialisés. Les collections sont réparties en huit groupes liés à différentes disciplines :

Ethnologie – Collections ethnographiques et d'œuvres d'art concernant principalement les Premiers Peuples nord-américains après qu'ils soient venus en contact avec les Européens.

Culture traditionnelle – Collections d'objets liés à la culture traditionnelle et aux métiers d'art et illustrant la diversité des influences ayant contribué à façonner la culture canadienne.

Histoire – Collections qui illustrent le vécu des gens ordinaires ainsi que de Canadiens célèbres.

Musée canadien de la poste – Collections d'articles philatéliques, d'objets d'art et de culture matérielle servant à illustrer le rôle des communications postales dans la définition et le façonnement d'une nation.

Musée canadien des enfants – Collections qui mettent l'accent sur la compréhension et les expériences interculturelles et s'assortissent d'un riche programme d'animation.

Histoire vivante – Collections de biens, de costumes et de ressources didactiques que les animateurs, les éducateurs et les autres membres du personnel utilisent afin de promouvoir la programmation du Musée et de la rendre vivante.

Musée canadien de la guerre – Collections d'armes et d'artefacts à caractère technologique qui illustrent l'évolution des techniques militaires; collections d'uniformes, de médailles, d'accessoires et d'insignes des Forces armées canadiennes et des forces alliées; collections de peintures, de dessins, d'estampes et de sculptures réalisés dans le cadre des programmes d'œuvres d'art militaire et œuvres modernes illustrant la participation canadienne à des missions de maintien de la paix.

Archéologie – Collections archéologiques de culture matérielle, d'anthropologie physique, de flore et de faune provenant de sites archéologiques et illustrant principalement la culture autochtone nord-américaine avant l'arrivée des Européens.

7. **Immobilisations**

(en milliers de dollars)	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Améliorations locatives et réfection des bâtiments	23 209 $	12 913 $	10 296 $	10 320 $
Mobilier et matériel de bureau	5 614	5 576	38	264
Matériel technique	7 898	7 052	846	956
Matériel informatique	7 799	6 349	1 450	1 231
Véhicules à moteur	164	103	61	47
	44 684 $	31 993 $	12 691 $	12 818 $

Les immobilisations ne comprennent pas les terrains et les immeubles qu'occupe la société, étant donné qu'ils appartiennent au gouvernement du Canada.

8. **Créditeurs et charges à payer**

(en milliers de dollars)	2000	1999
Fournisseurs	5 206 $	5 044 $
Salaires et vacances à payer	1 505	1 396
Ministères et organismes du gouvernement	487	258
Portion à court terme des prestations de cessation d'emploi à payer	219	163
	7 417	6 861 $

9. Apports reportés

Les apports reportés sont constitués du solde non dépensé des dons grevés d'affectations d'origine externe et de revenus de placement connexes.

Variations du solde des apports reportés :

(en milliers de dollars)	2000	1999
Solde au début de l'exercice	2 531 $	1 739 $
Plus dons reçus au cours de l'exercice	868	1 522
Plus revenus de placement reportés (note 12)	11	84
Moins dons constatés à titre de revenu	(742)	(814)
Solde à la fin de l'exercice	2 668 $	2 531 $

10. Financement des immobilisations reporté

Le financement des immobilisations reporté représente la tranche non amortie de la portion du crédit parlementaire affectée à l'achat de biens immobilisés amortissables.

Les changements apportés au solde du financement des immobilisations reporté se traduisent comme suit :

(en milliers de dollars)	2000	1999
Solde au début de l'exercice	12 818 $	13 712 $
Plus portion du crédit parlementaire affectée à l'achat de biens immobilisés amortissables	3 256	2 156
Moins amortissement	(3 383)	(3 050)
Solde à la fin de l'exercice	12 691 $	12 818 $

11. Avoir du Canada grevé d'une affectation d'origine interne

La société a affecté 7 millions de dollars à la construction d'un nouveau Musée canadien de la guerre. Au 31 mars 2000, la société avait grevé d'une affectation d'origine interne un avoir de 5 millions de dollars pour l'atteinte de cet objectif.

12. **Intérêt sur liquidités et placements**

Voici l'intérêt sur liquidités et placements :

(en milliers de dollars)	2000	1999
Intérêt gagné sur les ressources non affectées	858 $	734 $
Intérêt gagné sur les ressources grevées d'affectations	144	118
Intérêt total gagné sur liquidités et placements au cours de l'exercice	1 002	852
Moins sommes reportées (note 9)	(11)	(84)
Intérêt total sur liquidités et placements constaté à titre de revenu	991 $	768 $

13. **Opérations entre apparentés**

La société reçoit gratuitement des services de vérification du gouvernement fédéral. Le coût de ces services n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déclarées ailleurs dans les présents états financiers, la société est apparentée, pour ce qui est de la propriété en commun, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État constitués par le gouvernement du Canada. La société entreprend des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires.

14. **Juste valeur des instruments financiers**

Outre ce qui a déjà été décrit aux notes 3 et 5, la juste valeur des débiteurs, de l'encaisse et des placements affectés et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance imminente de ces instruments.

15. **Engagements**

Au 31 mars 2000, la société avait passé, relativement à des services d'informatique, à des baux et à des services d'entretien d'immeubles, des contrats à long terme dont la valeur résiduelle était de 13 267 000 $. Les paiements minimums à effectuer dans les exercices à venir sont les suivants :

	(en milliers de dollars)
2000-2001	4 586 $
2001-2002	2 713
2002-2003	2 774
2003-2004	2 059
2004-2005	1 135

16. **Chiffres correspondants**

Certaines données correspondantes ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

TABLEAU DES REVENUS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

(en milliers de dollars) TABLEAU 1

	2000		1999	
Droits d'entrée	2 029	$	2 575	$
Ventes - Boutiques	1 990		2 092	
CINÉPLUS	1 805		2 145	
Location de salles et concessions	1 125		831	
Intérêt sur liquidités et placements (note 12)	991		768	
Dons	799		924	
Stationnement	792		785	
Subventions et commanditaires	558		115	
Expositions itinérantes	325		111	
Publications	175		156	
Redevances	133		76	
Autres	800		850	
	11 522	$	11 428	$

TABLEAU DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000
(en milliers de dollars) TABLEAU 2

	2000		1999	
Coût du personnel	23 345	$	23 350	$
Services professionnels et spéciaux	6 633		6 606	
Impôts fonciers	4 972		4 835	
Services de design et de fabrication	4 136		4 346	
Amortissement	3 383		3 050	
Réparations et entretien	3 254		3 037	
Services publics	1 779		2 190	
Mobilier et agencements	1 643		1 897	
Coût des marchandises vendues	1 419		1 332	
Voyages, accueil et transport	1 100		1 318	
Location d'immeubles	990		919	
Marketing et publicité	943		1 011	
Communications	699		872	
Locations	158		173	
CINÉPLUS - films	87		140	
Acquisitions de pièces de collection	83		150	
Autres	101		140	
	54 725	$	55 366	$

Société du Musée national des sciences et de la technologie

ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus, et la direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. La direction est également responsable de toute autre information que renferme le rapport annuel et de la concordance, le cas échéant, de cette information avec les états financiers.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les biens sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du Comité de vérification, composé en majorité d'administrateurs externes. Le Comité rencontre la direction et le vérificateur externe indépendant pour voir comment ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et pour discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le Comité de vérification a examiné les états financiers avec le vérificateur externe et a soumis son rapport au Conseil d'administration, qui a, à son tour, examiné et approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la Société, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers et fait rapport au ministre responsable de la Société.

Le directeur,

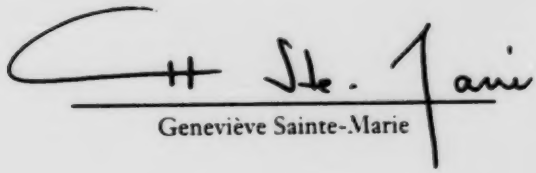

Geneviève Sainte-Marie

Le directeur général, Services généraux,

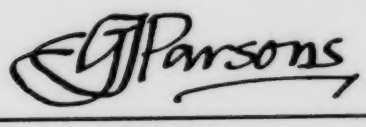

Graham Parsons

Le 9 juin 2000

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan du Musée national des sciences et de la technologie au 31 mars 2000 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les Musées* et au règlement administratif de la société.

Pour le vérificateur général du Canada

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 9 juin 2000

Musée national des sciences et de la technologie

BILAN

au 31 mars 2000

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Actif		
À court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	**2 331 $**	3 128 $
Débiteurs - ministères	**452**	361
- autres	**262**	232
Stocks (note 4)	**362**	402
Frais payés d'avance	**191**	23
	3 598	4 146
Encaisse et placements affectés (note 5)	**231**	189
Collection (note 6)	**1**	1
Immobilisations (note 7)	**8 883**	7 949
	12 713 $	12 285 $
Passif et avoir du Canada		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer		
– ministères	**180 $**	224 $
– autres	**1 604**	1 487
Portion à court terme des indemnités de cessation d'emploi courues	**32**	29
Revenus reportés	**43**	777
	1 859	2 517
Indemnités de cessation d'emploi courues	**1 258**	1 022
Autres revenus reportés (note 8)	**231**	189
Financement des immobilisations reporté (note 10)	**8 883**	7 949
	12 231	11 677
Avoir du Canada	**482**	608
	12 713 $	12 285 $

Les notes et le tableau complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Le président

Le président, Comité de vérification

Musée national des sciences et de la technologie

ÉTAT DES RÉSULTATS ET AVOIR DU CANADA

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Recouvrements des coûts		
Droits d'entrée		
Musée des sciences et de la technologie du Canada	**617 $**	718 $
Musée de l'aviation du Canada	**244**	234
Musée de l'agriculture du Canada	**117**	105
Autres	**920**	833
Activités commerciales		
Boutiques	**812**	905
Cafétérias	**37**	314
Autres	**415**	883
Développement d'entreprise	**355**	417
Intérêt	**178**	175
Total des revenus	**3 695**	4 584
Dépenses (tableau)		
Gestion de la collection	**6 049**	6 691
Gestion des installations publiques et programmes		
Musée des sciences et de la technologie du Canada	**6 675**	7 160
Musée de l'aviation du Canada	**3 855**	3 929
Musée de l'agriculture du Canada	**1 797**	1 015
Activités de soutien	**4 222**	3 929
Amortissement des immobilisations	**1 259**	1 151
Total des dépenses	**23 857**	23 875
Résultats d'exploitation nets avant financement public	**(20 162)**	(19 291)
Crédit parlementaire (note 12)	**20 036**	20 007
(Perte nette) bénéfice net	**(126) $**	716 $
Solde de l'avoir du Canada au début de l'exercice	**608**	(108)
Solde de l'avoir du Canada à la fin de l'exercice	**482 $**	608 $

Les notes et le tableau complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée national des sciences et de la technologie

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Variations de l'encaisse et des placements à court terme au cours de l'exercice		
Activités d'exploitation		
(Perte nette) bénéfice net	**(126 $)**	716 $
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	**1 259**	1 151
Amortissement du financement des immobilisations reporté	**(1 259)**	(1 151)
Apports constatés à titre de revenu	**(55)**	(39)
	(181)	677
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation	**(908)**	(1 154)
Variation des prestations de cessation d'emploi courues	**237**	79
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**(852)**	(398)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(2 197)**	(1 106)
Augmentation dans l'encaisse et placements affectés	**(41)**	(32)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(2 238)**	(1 138)
Activités de financement		
Financement pour l'acquisition d'immobilisations	**2 197**	1 106
Apports affectés et revenus de placement connexes	**96**	71
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	**2 293**	1 177
Augmentation (diminution) de l'encaisse	**(797)**	(359)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	**3 128**	3 487
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	**2 331 $**	3 128 $

Les notes et le tableau complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée national des sciences et de la technologie

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 MARS 2000

1. Pouvoirs, objectif et activités

Le Musée national des sciences et de la technologie a été constitué le 1er juillet 1990 en vertu de la *Loi sur les musées*, et est une société d'État mandataire mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Cette société d'État a pour mission, de promouvoir la culture scientifique et technique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et techniques principalement axée sur le Canada, et par la présentation des procédés et productions de l'activité scientifique et technique, ainsi que de leurs rapports avec la société sur le plan économique, social et culturel.

La Société gère trois établissements muséaux : le Musée des sciences et de la technologie du Canada, le Musée de l'aviation du Canada et le Musée de l'agriculture du Canada. Chacun doit respecter le cadre politique global de la Société. Les services de soutien, tels ceux des ressources humaines, des finances et de la gestion des installations, sont centralisés. Les activités de chaque musée sont réparties en deux activités complémentaires :

Gestion de la collection

La recherche historique, la documentation, le catalogage, la conservation, la bibliothèque et les autres services connexes.

Gestion des installations publiques et programmes

L'élaboration et l'entretien des expositions, les programmes d'interprétation et d'enseignement, de communication et de promotion, les boutiques, les cafétérias et les autres services aux visiteurs.

2. Conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les conventions comptables importantes sont :

(a) Stocks
Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

(b) Collection
La collection forme la plus grande part de l'actif de la Société, mais elle est comptabilisée à la valeur nominale de 1 000 $ au bilan, vu les difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative. Les pièces de collection acquises par la Société sont comptabilisées comme dépenses dans l'exercice d'acquisition. Les objets donnés à la Société ne sont pas comptabilisés aux livres.

(c) Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire, comme suit :

Améliorations aux bâtiments	10 à 25 ans
Matériel	5 à 12 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

(d) Régime de retraite
Les employés de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. Les employés et la Société cotisent à part égale à ce régime. Cette cotisation représente le passif total de la Société. Les cotisations à l'égard des services courants sont imputées aux dépenses de l'exercice au cours duquel les services sont rendus. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

(e) Indemnités de cessation d'emploi
Les employés de la Société ont droit à des indemnités de cessation d'emploi tel que le prévoient leur convention collective et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

(f) Apports
La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports reçus pour des fins déterminées et les revenus de placement connexes sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception peut être raisonnablement assurée.

Le nombre d'heures de travail effectuées chaque année par les bénévoles est élevé. Or, en raison de la difficulté d'en déterminer la valeur avec justesse, les contributions sous la forme de services ne sont pas constatées dans les présents états financiers.

(g) Crédit parlementaire
Le gouvernement du Canada procure des fonds à la Société sous forme de crédits parlementaires. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat de biens immobiliers amortissables est comptabilisée à titre de financement des immobilisations reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations correspondantes. Le solde du crédit parlementaire est comptabilisé dans l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé. Le crédit parlementaire reçu pour réaliser des projets spécifiques est classé dans les revenus reportés.

3. Encaisse et placements à court terme

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	**81 $**	128 $
Placements à court terme	**2 250**	3 000
	2 331 $	3 128 $

Les placements de la Société sont limités à 60 jours dans les banques de l'annexe A, des effets garantis par les gouvernements et les effets commerciaux côtés A++ par la Société canadienne d'évaluation du crédit. Le taux de rendement moyen en 1999–2000 était de 4,95 %, comparé à 4,89 % en 1998–1999.

La valeur marchande des placements à court terme était d'environ 2 260 000 $. L'intérêt couru de 5 466 $ fait partie des débiteurs.

4. Stocks

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Livres, brochures, reproductions et autres articles	**349 $**	394 $
Publications en cours	**13**	8
	362 $	402 $

5. Encaisse et placements affectés

L'encaisse et les placements affectés comprennent les apports reçus de particuliers ou de sociétés pour une fin déterminée et ils sont administrés conformément aux voeux du donateur et aux règlements administratifs de la Société.

6. Collection

Une partie de la mission de la Société est de : « Promouvoir la culture scientifique et technique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et techniques... ». Cette collection représente l'actif principal de la Société et comprend plus de 450 000 articles répartis entre les secteurs suivants :

Aviation
Aéronefs et matériel connexe.

Communications
Arts graphiques, films, photographie et systèmes connexes, radiodiffusion, enregistrements et reproductions sonores, communications électroniques et musique électronique.

Technologie industrielle
Procédés industriels génériques, génie, design industriel, construction, outils et systèmes liés aux appareils électroménagers.

Ressources naturelles
Production, transformation et infrastructures de l'énergie; technologie minière et extractive.

Ressources renouvelables
Technologies agricoles, forestières et piscicoles-récolte et transformation première.

Instruments scientifiques
Instruments, outils et systèmes avec applications directes en mathématiques, en chimie, en physique ainsi qu'en astronomie, astrophysique, médecine, météorologie, arpentage et cartographie, technologies de l'information.

Transports
Véhicules motorisés et non motorisés à roues, à chenilles et sans chenilles, transport maritime motorisé et non motorisé ainsi que l'infrastructure de soutien que constituent les technologies, les outils et les instruments.

7. Immobilisations

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
		(en milliers de dollars)		
Améliorations aux bâtiments	**10 927 $**	**3 324 $**	**7 603 $**	6 591 $
Matériel	**4 688**	**4 127**	**561**	585
Mobilier de bureau	**5 145**	**4 426**	**719**	773
	20 760 $	**11 877 $**	**8 883 $**	7 949 $

Les immobilisations ne comprennent pas les terrains et les immeubles qu'occupe la Société, étant donné qu'ils appartiennent au gouvernement du Canada.

8. Autres revenus reportés

Les autres revenus sont constitués du solde non dépensé des apports reçus pour des fins déterminées et des revenus de placement connexes.

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	**189 $**	157 $
Recettes		
Dons et legs	**83**	56
Intérêts	**13**	15
Total des recettes	**96**	71
Montant constaté à titre de revenu de l'exercice	**(54)**	(39)
Solde à la fin de l'exercice	**231 $**	189 $

9. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Société a engagé des dépenses pour les travaux et les services fournis par d'autres ministères et organismes. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des affaires, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées.

10. Financement des immobilisations reporté

Le financement des immobilisations reporté représente la tranche non amortie de la portion du crédit parlementaire affectée à l'achat de biens immobilisés amortissables.

Les changements apportés au solde du financement des immobilisations reporté sont comme suit:

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice après redressement	**7 949 $**	7 994 $
Crédit parlementaire affecté à l'achat de biens immobilisés amortissables	**2 193**	1 106
Amortissement	**(1 259)**	(1 151)
Solde à la fin de l'exercice	**8 883 $**	7 949 $

11. Engagements

Au 31 mars 2000, la Société s'était engagée dans divers contrats pour la location d'immeubles, de services de protection, et de services de gestion d'immeubles et d'expositions pour un montant total de 14 660 000 $. Les versements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	(en milliers de dollars)
2000–2001	3 206 $
2001–2002	2 864 $
2002–2003	2 210 $
2003–2004	2 150 $
2004–2005	1 537 $

12. Crédit parlementaire

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Budget des dépenses d'exploitation et en immobilisation avant ce qui suit	**19 677 $**	18 595 $
Budget des dépenses supplémentaires		
Réparations au toit	**400**	—
Paiement tenant lieu de taxes	**—**	403
Transfert entre votes		
Indemnités de départ et salaires rétroactifs	**19**	629
Paiement pour augmentation des salaires de l'exercice	**224**	—
	20 320	19 627
Portion du montant reporté pour le projet du Musée de l'agriculture utilisée au cours de l'exercice	**650**	335
Montant utilisé pour l'acquisition de biens immobiliers	**(2 193)**	(1 106)
Amortissement du financement des immobilisations reporté	**1 259**	1 151
Crédit parlementaire	**20 036 $**	20 007 $

13. Instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée cette année.

Musée national des sciences et de la technologie

TABLEAU DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Coût du personnel	11 422 $	10 946 $
Location d'immeubles	1 578	1 580
Services professionnels et spéciaux	1 560	1 744
Impôt foncier	1 500	1 494
Amortissement des immobilisations	1 259	1 151
Services publics	1 040	988
Approvisionnements et fournitures	893	658
Réparation et entretien du matériel	682	584
Frais de gestion immobilière	627	580
Boutiques, cafétérias et commercialisation des produits	501	866
Services de protection	490	476
Publicité	410	528
Publications	347	604
Réparation et entretien des immeubles	336	312
Location de matériel	233	327
Déplacement	228	180
Communications	179	190
Fournitures et matériel de bureau	148	116
Services de design et de fabrication	123	168
Fret, messagerie et camionnage	105	201
Livres	84	88
Acquisitions d'objets pour la collection	63	75
Divers	49	19
Total des dépenses	23 857 $	23 875 $

Société du Vieux-Port de Montréal Inc.

AUDITOR GENERAL OF CANADA VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

J'ai vérifié le bilan de la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. au 31 mars 2000 et les états des produits et dépenses et compte du ministre et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux statuts et aux règlements administratifs de la Société ainsi qu'à la convention entre la Société et Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Pour le vérificateur général du Canada

Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 14 juin 2000

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.

Bilan au 31 mars

	2000	1999
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	10 338 291 $	4 369 340 $
Débiteurs	3 493 097	1 288 218
Frais payés d'avance	437 780	143 107
	14 269 168	5 800 665
Frais reportés - Centre iSci (note 3a)	6 448 156	-
	20 717 324 $	5 800 665 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs	8 177 891 $	4 931 247 $
Montant dû au receveur général du Canada (note 4)	841 231	702 176
Produits reportés (note 3b)	3 160 528	25 204
Tranche à court terme de l'emprunt auprès du gouvernement du Canada	1 986 485	-
	14 166 135	5 658 627
Emprunt auprès du gouvernement du Canada (note 5)	6 605 515	-
	20 771 650	5 658 627
AVOIR DU CANADA		
Compte du ministre	(54 326)	142 038
Capital-action (note 6)	-	-
	(54 326)	142 038
	20 717 324 $	5 800 665 $

Engagements (note 10)

Voir les notes complémentaires aux états financiers

Approuvé par le Conseil d'administration :

Administrateur

Administrateur

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.

Produits et dépenses et compte du ministre pour l'exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
Produits		
Programmes d'animation	3 230 384 $	4 222 113 $
Moins: Redevances à des tiers	181 058	250 669
	3 049 326	3 971 444
Stationnements	2 121 663	2 265 732
Commandites	847 516	903 124
Concessions	742 725	801 063
Intérêts	230 840	195 516
Autres	666 048	561 258
	7 658 118	8 698 137
Dépenses		
Dépenses de fonctionnement		
Entretien de la propriété et location d'espace	5 706 731	5 473 266
Communications	3 127 398	3 026 552
Programmes d'animation	2 488 071	2 651 618
Administration	2 402 755	2 038 791
	13 724 955	13 190 227
Excédent des dépenses de fonctionnement sur les produits	6 066 837	4 492 090
Dépenses en capital	19 524 472	10 629 449
Excédent des dépenses sur les produits	25 591 309	15 121 539
Produits destinés au Trésor du Canada	139 055	202 249
Montant à pourvoir pour l'exercice	25 730 364	15 323 788
Crédits parlementaires	15 734 000	14 197 000
Contribution non remboursable - Développement économique Canada	9 800 000	-
	25 534 000	14 197 000
Diminution du compte du ministre	(196 364)	(1 126 788)
Compte du ministre au début de l'exercice	142 038	1 268 826
Compte du ministre à la fin de l'exercice	(54 326)$	142 038 $

Voir les notes complémentaires aux états financiers

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2000	1999
Activités d'exploitation		
Variation du compte du ministre	(196 364)$	(1 126 788)$
Variation des débiteurs	(2 204 879)	(843 040)
Variation des frais payés d'avance	(294 673)	259 847
Variation des frais reportés - Centre iSci	(6 448 156)	-
Variation des créditeurs	3 246 644	3 744 243
Variation du montant dû au receveur général du Canada	139 055	202 249
Variation des produits reportés - exploitation	9 872	9 470
	(5 748 501)	2 245 091
Activité de financement		
Variation des produits reportés - campagne de financement	3 125 452	-
Emprunt auprès du gouvernement du Canada	8 592 000	-
	11 717 452	-
Encaisse		
Variation de l'exercice	5 968 951	2 245 981
Solde au début de l'exercice	4 369 340	2 123 359
Solde à la fin de l'exercice	10 338 291 $	4 369 340 $

Voir les notes complémentaires aux états financiers

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.

Notes aux états financiers
du 31 mars 2000

1. Statut et activités

La Société du Vieux Port de Montréal Inc., constituée le 26 novembre 1981 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est une filiale à part entière de la Société immobilière du Canada limitée, laquelle est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Depuis le 1er février 1982, en vertu d'une convention entre la Société et Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, la Société a le mandat de développer et de promouvoir le développement du territoire du Vieux-Port de Montréal et d'administrer, de gérer et d'entretenir les biens de Sa Majesté y situés. La Société exécute ce mandat au nom et pour le compte du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, qui conserve la propriété des immobilisations pour le bénéfice de Sa Majesté.

2. Conventions comptables importantes

a) Présentation des états financiers

Les états financiers présentent les opérations effectuées par la Société à titre d'agent et au nom du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

b) Compte du Ministre

Le compte du ministre représente le solde non utilisé des sommes octroyées par le ministre et dont l'utilisation subséquente est sujette à l'obtention d'une autorisation appropriée.

c) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont reçus pour combler l'excédent des dépenses sur les produits. Ils sont comptabilisés à l'état des produits et dépenses et compte du ministre dans l'exercice où ils sont votés par le Parlement.

L'avance remboursable reçue du gouvernement est comptabilisée au bilan comme emprunt auprès du gouvernement. Les dépenses d'intérêts y reliées sont imputées aux dépenses d'administration.

d) Apports

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports que constituent les dons. Les apports reçus sont généralement destinés à des fins précises. Ils sont reportés et constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

e) Commandites

La Société a conclue des ententes avec des commanditaires en vertu desquelles elle reçoit de l'argent, des produits, de la publicité et des services. En retour, les commanditaires bénéficient de divers avantages dont principalement des droits spécifiques à des activités promotionnelles et de la visibilité. Les commandites sont constatées dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les opérations non monétaires sont comptabilisées à leur juste valeur marchande.

f) Dépenses en capital

Les dépenses en capital comprennent les coûts qui augmentent de façon significative la valeur ou la durée de vie utile des biens administrés par la Société, ainsi que les coûts de démolition de bâtiments. Les immobilisations ne sont pas présentées au bilan puisque le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux en conserve la propriété pour le bénéfice de Sa Majesté.

g) Régime d'épargne-retraite

La Société a établi un régime collectif d'épargne-retraite prévoyant l'établissement d'une fiducie unique auprès d'une société du secteur privé pour recevoir les cotisations devant servir à assurer un revenu de retraite aux employés en vertu de régimes individuels enregistrés d'épargne-retraite. La Société n'agit qu'à titre d'agent et n'assume aucune responsabilité à cet égard.

3. Campagne de financement du centre iSci

La Société a lancé une campagne de financement pour la mise en œuvre du Centre interactif des sciences de Montréal (centre iSci). Les contributions financières servent au financement des programmes de diffusion du centre iSci, dont les expositions. Au 31 mars 2000, la Société avait signé des ententes pour recevoir des dons et des commandites pour un total de 10,7 millions de dollars.

a) Frais reportés - centre iSci

Les dépenses engagées pour la conception, le développement et l'installation des expositions reliées au centre iSci sont reportées jusqu'à l'ouverture officielle de l'exposition. Le centre iSci a été ouvert au public en mai 2000. Les frais reportés seront amortis sur la vie utile des expositions.

b) Produits reportés - centre iSci

Les ententes relatives à des dons totalisent 2,2 millions de dollars dont environ 450 000 dollars ont été reçus en 1999-2000 (60 000 $ en 1998-1999). Les dons reçus ont été imputés aux produits reportés jusqu'à l'ouverture officielle du centre iSci, en mai 2000.

Les ententes relatives à des commandites totalisent 8,5 millions de dollars dont 2,5 millions ont été reçus en argent en 1999-2000 (néant en 1998-1999). Les commandites reçues ont été imputées aux produits reportés. Les commandites non monétaires ont été évaluées à 0,2 millions de dollars et sont incluses à la fois aux frais reportés et aux produits reportés. La Société commencera à fournir de façon substantielle les bénéfices reliés à la commandite à l'ouverture du centre iSci en mai 2000.

Montant dû au receveur général du Canada

En vertu de la convention entre la Société et le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, les produits provenant directement de l'utilisation des immobilisations dont les titres sont détenus par le ministre sont destinés au Trésor du Canada et sont à remettre au receveur général du Canada. Les autres produits sont utilisés par la Société pour son fonctionnement.

	2000	1999
Solde au début de l'exercice	702 176 $	499 927 $
Produits destinés au Trésor du Canada		
Provenant de l'exploitation:		
Stationnements mensuels	85 904	119 737
Loyers	32 843	48 555
Autres	20 308	33 957
	139 055	202 249
Solde à la fin de l'exercice	841 231 $	702 176 $

Parmi les modifications à la convention qui furent autorisées le 18 mai 2000 par la Gouverneure générale en conseil, les modalités qui restreignaient les pouvoirs de la Société de conserver et d'utiliser des produits tirés du Vieux-Port sont supprimées.

5. Emprunt auprès du gouvernement du Canada

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a fourni à la Société un financement de 8,6 millions de dollars, remboursable, avec intérêt, sur quatre ans à compter de 2000-2001. Le taux d'intérêt effectif est de 7,45 pour cent. Les versements en principal sont exigibles le 1er août de chaque année et s'établissent comme suit:

	Principal
2000	1 986 485 $
2001	2 045 550
2002	2 198 049
2003	2 361 916
Total	8 592 000 $

6. Capital-action

La Société est autorisée à émettre une seule action, laquelle doit être détenue en fiducie pour Sa Majesté du chef du Canada, et aucun transfert ne peut s'effectuer sans le consentement du gouverneur général en conseil. L'action autorisée a été émise en contrepartie de services rendus.

7. Juste valeur des instruments financiers

Les opérations reliées à l'encaisse, aux débiteurs et aux créditeurs sont effectuées dans le cours normal des affaires. La valeur aux livres de chacun de ces postes se rapproche de leur juste valeur car leur échéance respective est à court terme. Il n'y a pas de concentration des débiteurs, par conséquent le risque de crédit est faible.

Au 31 mars 2000, la valeur aux livres de l'emprunt auprès du gouvernement se rapproche de la juste valeur car il a été reçu près de la fin de l'exercice.

8. Opérations non monétaires

La Société a accordé des droits d'exclusivité à certains de ses commanditaires pour la vente de leurs produits, principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées et furent enregistrées à montants égaux à la fois dans les produits et dans les dépenses, représentant la juste valeur attribuée aux biens et services reçus, évaluées à 345 000 $ en 1999-2000 (318 000 $ en 1998-1999).

9. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

Développement économique Canada a fourni une contribution non remboursable pour la construction du centre iSci. De plus, quelques sociétés d'État fédérales participent au financement de la mise en œuvre du centre iSci.

10. Engagements

Au 31 mars 2000, les engagements pris dans le cadre des activités d'exploitation s'établissaient à 5,1 millions de dollars (1,5 million de dollars au 31 mars 1999) principalement pour la publicité, les films et la location de biens, et à 3,5 millions de dollars (2,2 millions de dollars au 31 mars 1999), dans le cadre des dépenses en capital et de la mise en œuvre des expositions.

11. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société est requérante ou défenderesse dans des réclamations ou des poursuites en justice. La direction estime que ces actions n'auront pas pour résultat d'engager de façon importante la responsabilité financière de la Société.

12. Données cumulatives depuis le 26 novembre 1981

	Cumulatif au 31 mars 1999	1999-2000	Cumulatif au 31 mars 2000
Dépenses en capital	145 917 068 $	19 524 472 $	165 441 540 $
Excédent des dépenses de fonctionnement sur les produits	44 589 310	6 066 837	50 656 147
Produits destinés au Trésor du Canada	5 741 674	139 055	5 880 729
Totaux	196 248 052 $	25 730 364 $	221 978 416 $

Société immobilière du Canada limitée

Responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Société immobilière du Canada limitée ont été établis par la direction de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient des systèmes de présentation de l'information financière et de gestion qui comprennent les contrôles appropriés de manière à fournir l'assurance raisonnable que les actifs de la Société sont protégés, à faciliter l'établissement d'informations financières pertinentes, fiables et présentées en temps opportun, et à veiller à ce que les opérations soient effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et règlements administratifs de la Société.

S'il y a lieu, la direction se sert de son jugement pour faire les estimations nécessaires afin d'assurer une présentation fidèle et uniforme de ces renseignements.

Le Conseil d'administration est composé de sept administrateurs, dont aucun n'est un employé de la Société. Le Conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et veille au rendement de la direction en matière de présentation de l'information financière. Un Comité de vérification, nommé par le Conseil d'administration de la Société, a examiné ces états avec la direction et les vérificateurs et a présenté son rapport au Conseil d'administration. Ce dernier a approuvé les états financiers.

Les vérificateurs sont responsables de la vérification des états financiers et ont présenté un rapport à cet égard.

Toutes les autres données financières et d'exploitation comprises dans le rapport annuel concordent, dans les cas appropriés, avec l'information fournie dans les états financiers.

Le président et premier dirigeant
(intérimaire),

W. Roman Winnicki
Le 12 mai 2000

Le vice-président
et chef des services financiers,

B.E. Richardson
Le 12 mai 2000

3 | 1

Rapport des vérificateurs

Au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société immobilière du Canada limitée au 31 mars 2000 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception de la modification de la méthode de comptabilisation des impôts sur les bénéfices décrite à la note 9 aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et règlements administratifs de la Société et de ses filiales en propriété exclusive.

Tel que stipulé à l'alinéa 132 (2) (b) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous souhaitons attirer l'attention du Parlement sur une autre question. Tel qu'indiqué à la note 1 aux états financiers consolidés, Parc Downsview Park Inc., une filiale en propriété exclusive de la Société, est entrée en exploitation en avril 1999. Selon les décisions du gouvernement, et en vertu d'un décret, cette société a été constituée conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Cependant, le gouvernement du Canada n'a pas demandé au Parlement d'autoriser la création de cette entreprise et, par conséquent, le Parlement n'a pas, à ce jour, approuvé de façon claire et explicite la création et l'exploitation d'un parc national en milieu urbain, ni approuvé de dépenses publiques à cette fin.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint
Ottawa, Canada
Le 12 mai 2000

KPMG LLP

Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 12 mai 2000

État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	Note	2000	1999
Produits			
Ventes de biens immobiliers		**103 885 $**	144 866 $
Location		**21 311**	28 234
Intérêts créditeurs et autres	10	**16 968**	21 866
		142 164	194 966
Charges			
Coûts des ventes de biens immobiliers		**79 009**	126 789
Provision pour dépréciation d'immobilisations		**3 703**	6 050
Frais d'exploitation de location		**15 035**	18 321
Frais généraux et administratifs		**14 193**	13 635
Autres		**6 161**	8 217
		118 101	173 012
Bénéfice avant exploitation du parc		**24 063**	21 954
Perte d'exploitation du parc avant financement public	8	**(3 575)**	–
Financement public pour l'exploitation du parc	8	**3 707**	–
		132	–
Bénéfice avant impôts		**24 195**	21 954
Charge d'impôts	9	**9 068**	8 225
Bénéfice net		**15 127**	13 729
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice		**37 919**	24 190
Modification d'une convention comptable	9	**14 103**	–
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice		**67 149 $**	37 919 $

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

...n consolidé

...31 mars
(En milliers de dollars)

	Note	2000	1999
Actif			
Biens immobiliers			
Biens immobiliers de location	3	**93 296 $**	109 788 $
Biens immobiliers en voie d'aménagement		**63 396**	65 816
Terrains destinés à l'aménagement ou à la vente		**71 869**	80 458
		228 561	256 062
Autres actifs			
Encaisse et placements à court terme		**65 636**	64 794
Débiteurs et autres	4	**104 610**	106 852
Aménagement paysager et autres améliorations du parc		**1 871**	–
		172 117	171 646
		400 678 $	427 708 $
Passif et avoir de l'actionnaire			
Passif			
Effets à payer	5	**93 612 $**	118 832 $
Obligation découlant d'une cession de créances de location	6	**16 153**	19 375
...réditeurs et charges à payer	10	**41 488**	56 856
Loyers payés d'avance, dépôts et autres		**37 195**	22 968
		188 448	218 031
Avoir de l'actionnaire			
Capital-actions	7	**–**	–
Surplus d'apport	7	**145 081**	171 758
Bénéfices non répartis		**67 149**	37 919
		212 230	209 677
Engagements	10		
		400 678 $	427 708 $

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,

Jon K. Grant

Charles Pelletier

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	Note	2000	1999
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		**15 127 $**	13 729 $
Récupération des frais immobiliers sur les ventes		**72 772**	81 312
Dépenses en immobilisations		**(41 566)**	(63 051)
Provision pour dépréciation d'immobilisations		**3 703**	6 050
Amortissement		**2 573**	3 400
Charge d'impôts futurs		**5 378**	–
Charge d'impôts reportés		**–**	3 047
		57 987	44 487
Variation nette de l'actif et du passif d'exploitation hors caisse		**9 376**	5 788
Liquidités provenant des activités d'exploitation		**67 363**	50 275
Activités de financement			
Remboursement d'effets à payer		**(39 323)**	(5 441)
Réduction du capital-actions	7	**(26 677)**	(46 559)
Financement public pour le parc	12	**5 139**	2 000
Financement public utilisé pour l'exploitation du parc		**(3 707)**	–
Produits de l'obligation découlant d'une cession de créances de location		**–**	19 375
Remboursement des emprunts hypothécaires		**–**	(6 913)
Liquidités affectées aux activités de financement		**(64 568)**	(37 538)
Activités d'investissement			
Dépenses relatives au parc et à la mise en valeur des immeubles		**(1 953)**	–
Liquidités affectées aux activités d'investissement		**(1 953)**	–
Augmentation de l'encaisse		**842**	12 737
Encaisse et placements à court terme, au début de l'exercice		**64 794**	52 057
Encaisse et placements à court terme, à la fin de l'exercice		**65 636 $**	64 794 $

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés

1

POUVOIR ET ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société immobilière du Canada limitée, une société d'État non mandataire, appelée à l'origine la Société immobilière de travaux publics limitée, a été constituée en vertu de la *Loi des compagnies* en 1956 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est incluse comme société d'État mère dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Société exerce ses activités commerciales par le biais de la Société immobilière du Canada CLC limitée (« CLC »), sa principale filiale en propriété exclusive. Le principal objectif de CLC est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de cession de biens immobiliers fédéraux, de même que la gestion de certains biens immobiliers. Pour réaliser cet objectif, CLC peut gérer, mettre en valeur et céder des biens immobiliers, à titre de propriétaire ou de mandataire du gouvernement du Canada.

Le 17 juillet 1998, conformément à un décret, Parc Downsview Park Inc. (« PDP »), (auparavant CLC Downsview Inc.), a été constituée à titre de filiale en propriété exclusive de la Société. L'objectif principal PDP consiste à transformer l'ancienne base militaire des Forces armées canadiennes, à Downsview, en Ontario, en espace vert urbain exceptionnel qui sera détenu à perpétuité pour le plaisir des générations à venir.

Le gouvernement a approuvé en principe le transfert à PDP, sous forme de titre franc ou d'entente de location à long terme, des terrains d'une superficie d'environ 600 acres. Le gouvernement a l'intention de consacrer une portion d'environ 300 acres à un parc et à des fins culturelles et de loisirs. Le reste des terrains sera réservé à des exploitations commerciales afin de générer les fonds nécessaires à l'aménagement et à l'exploitation du parc. On estime qu'au cours des 20 prochains exercices, ces activités commerciales pourront générer plus de 100 millions de dollars, qui seront consacrés au parc. Au 31 mars 2000, PDP n'avait pas encore acquis d'intérêts dans les terrains et les plans d'aménagement desdits terrains n'avaient pas encore été finalisés.

2

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Généralités

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. En ce qui a trait aux activités immobilières, les conventions

comptables et les normes de présentation de l'information financière sont également conformes, pour l'essentiel, aux recommandations de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques, dont la Société est membre associé.

b) Consolidation

La Société détient quatre filiales en propriété exclusive : CLC, la Société du Vieux-Port de Montréal inc. (« Société du Vieux-Port »), PDP et une société inactive, 3148131 Canada limitée (« 3148131 »); ces entreprises sont comptabilisées comme suit :

i) la Société consolide les comptes CLC, PDP et 3148131.

ii) la Société du Vieux-Port n'est pas consolidée parce que la Société ne dispose pas du pouvoir continu d'établir sa stratégie et ses politiques d'exploitation, d'investissement et de financement, et parce que le gouvernement exige que la Société du Vieux-Port présente ses résultats à titre de société d'État mère. La Société ne détient aucun placement enregistré dans la Société du Vieux-Port.

Au 31 mars 1999, dernière date pour laquelle des états des résultats vérifiés sont disponibles, la Société du Vieux-Port avait un actif de 5,8 millions, un passif de 5,7 millions et un avoir du Canada de 0,1 million, ainsi que des produits de 8,7 millions et un excédent des charges d'exploitation sur les produits de 4,5 millions pour l'exercice terminé à cette date.

c) Constatation des produits

La Société constate ses produits comme suit :

i) Ventes de biens immobiliers

Lorsque la Société a rempli toutes les conditions importantes et qu'elle a reçu une mise de fonds suffisante, eu égard aux ressources financières de l'acheteur.

ii) Biens immobiliers en voie d'aménagement

Les produits et les charges d'exploitation des biens immobiliers de location sont constatés lorsque le seuil de rentabilité des fonds autogénérés après le service de la dette est atteint, mais au plus tard un an après le quasi-achèvement.

d) Biens immobiliers

i) Les biens immobiliers de location sont comptabilisés à leur coût non amorti ou à leur valeur recouvrable nette, selon le moindre de ces montants et, s'ils sont destinés à la vente, à leur coût non amorti ou à leur valeur estimative de réalisation nette, selon le moindre de ces montants. Les biens immobiliers en voie d'aménagement et les terrains destinés à l'aménagement ou à la vente sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces montants. Toute moins-value de la valeur comptable des biens immobiliers est inscrite à la « provision pour dépréciation d'immobilisations » à l'état des résultats.

ii) La Société capitalise les intérêts de dettes se rapportant spécifiquement à des biens immobiliers en voie d'aménagement et à des terrains destinés à l'aménagement ou à la vente.

iii) L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, à des taux fondés sur la vie utile restante des actifs, qui varie de 5 à 40 ans.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus nécessite l'élaboration par la direction d'estimations et d'hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les produits et les charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent varier de ces estimations.

Pour établir des estimations des valeurs de réalisation nettes de ses biens immobiliers, la Société se fonde sur des hypothèses relatives aux rendements et aux perspectives applicables dans le secteur et sur les conditions commerciales et économiques générales qui ont cours et dont on prévoit le maintien. Les hypothèses qui sous-tendent les évaluations des actifs sont limitées par la disponibilité de données comparables fiables et l'incertitude des prévisions relatives aux événements futurs. En raison des hypothèses qui doivent être établies pour arriver à des estimations de la valeur de réalisation nette, ces estimations, par nature, sont subjectives et ne résultent pas nécessairement en une détermination précise de la valeur des actifs.

Les biens immobiliers de la Société sont assujettis aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. La Société a engagé – et s'attend à engager à l'avenir – des dépenses pour se conformer à ces lois et règlements. Lorsque les frais estimatifs peuvent être raisonnablement établis, la Société tient compte de ces frais pour arriver à des estimations de la valeur de réalisation nette des biens immobiliers, en se fondant sur les estimations de ces frais par la direction. Toutefois, ces estimations sont sujettes à changement en fonction des ententes conclues avec les autorités réglementaires, des modifications aux lois et règlements, de l'utilisation ultime des biens immobiliers et à mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles.

3

BIENS IMMOBILIERS DE LOCATION

Les biens immobiliers de location de la Société comprennent la Tour CN, des immeubles d'habitation et des parcs de stationnement.

En milliers de dollars	2000	1999
Terrains	**20 595 $**	24 100 $
Bâtiments	**87 218**	98 483
	107 813	122 583
Amortissement cumulé	**14 517**	12 795
	93 296 $	109 788 $

4

DÉBITEURS ET AUTRES

Ce poste comprend les débiteurs et autres actifs suivants :

En milliers de dollars	2000	1999
Prêts hypothécaires et billets garantis	**57 724 $**	62 419 $
Cession de créances de location	**34 345**	34 971
Loyers et autres	**12 541**	9 462
	104 610 $	106 852 $

a) Les prêts hypothécaires et les billets garantis à recevoir portent intérêt à un taux pondéré de 7,2 % (6,4 % en 1999), et sont à recevoir comme suit :

En milliers de dollars		
Exercices se terminant le 31 mars	2001	**16 983 $**
	2002	**8 256**
	2003	**4 780**
	2004	**4 780**
	2005	**4 540**
Exercices ultérieurs		**18 385**
		57 724 $

b) La Société détient une créance en vertu d'un contrat de cession de créances de location, laquelle lui donne le droit de recevoir un revenu locatif jusqu'en 2013. En mars 1999, la Société a vendu le droit de recevoir une portion du revenu locatif (note 6).

5

EFFETS A PAYER

Des effets à payer au gouvernement du Canada et à une société d'État ont été émis en contrepartie de l'acquisition de biens immobiliers (note 12). Ces effets à payer sont remboursables selon la première des dates suivantes : à leur échéance ou aux dates de réalisation du produit net de la vente par la Société des biens immobiliers pour lesquels les effets à payer ont été émis. L'intérêt couru est capitalisé aux biens immobiliers ou passé en charges, selon le cas, au taux moyen pondéré de 5,4 % (5,2 % en 1999).

Selon les échéanciers projetés de vente des biens immobiliers, on estime que les remboursements de capital seront effectués comme suit :

En milliers de dollars		
Exercices se terminant le 31 mars	2001	**20 778 $**
	2002	**44 189**
	2003	**12 086**
	2004	**13 363**
	2005	**5 542**
Exercices ultérieurs		**9 050**
		105 008
Moins les montants représentant les intérêts implicites		**11 396**
		93 612 $

6

OBLIGATION DÉCOULANT D'UNE CESSION DE CRÉANCES DE LOCATION

En mars 1999, la Société a vendu le droit de recevoir une portion des revenus locatifs, dans le cadre d'un contrat de cession de créances (note 4b). Le produit de 19,4 millions de dollars a été comptabilisé à titre d'obligation de financement et la charge d'intérêts est comptabilisée à l'état des résultats, à un taux de 7,2 %.

7

CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT

La Société est autorisée à émettre trois actions qui ne peuvent être transférées qu'à une personne approuvée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Les trois actions autorisées ont été émises et sont détenues en fiducie pour Sa Majesté du chef du Canada par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Une valeur symbolique a été attribuée aux trois actions emises de la Société.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000, conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la Société a viré 26,7 millions de dollars (46,6 millions en 1999) de son surplus d'apport au capital-actions et a par la suite déduit cette somme de son capital-actions en la versant à l'actionnaire.

8

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION DU PARC

Le bénéfice d'exploitation du parc de PDP pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 (néant en 1999) est le suivant :

Produits	**3 170 $**
Charges	**6 745**
	(3 575)
Financement public	**3 707**
Bénéfice	**132 $**

9

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

a) Modification d'une convention comptable

La Société a adopté la nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés portant sur la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, qui nécessite de passer de la méthode du report d'impôts fixe à la méthode de l'actif et du passif fiscal. Selon la méthode de l'actif et du passif fiscal, on constate les actifs et les passifs d'impôts futurs d'après les incidences fiscales futures attribuables aux écarts entre les montants comptabilisés de l'actif et du passif aux états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs doivent être mesurés par application des taux d'imposition qui s'appliqueront au moment du règlement des passifs ou de la réalisation des actifs. L'incidence d'une modification des taux d'imposition est constatée dans les résultats de l'exercice où cette modification de taux a lieu.

La Société a adopté cette nouvelle norme rétroactivement, sans retraitement des chiffres comparatifs de 1999, ce qui résulte en une augmentation de 14,1 millions de dollars des bénéfices non répartis au 1er avril 1999.

b) Charge d'impôts

La charge d'impôts de la Société diffère de celle prévue et établie selon les taux d'imposition combinés fédéral et provinciaux de 45 %, comme suit :

En milliers de dollars	2000	1999
Charge d'impôts prévue	**10 999 $**	9 879 $
Augmentation (réduction) de la charge d'impôts résultant de :		
portion non imposable des gains en capital	**(372)**	(411)
bénéfice non imposable dans certaines provinces	**(2 024)**	(2 011)
autres	**(125)**	59
Impôt des grandes sociétés	**590**	709
Charge d'impôts réelle	**9 068 $**	8 225 $

10

AUTRES PASSIFS ET ENGAGEMENTS

a) La Société a un engagement relatif à certains contrats en vertu duquel elle est obligée d'effectuer des paiements qu'on estime actuellement à 2,5 millions de dollars par année. Ces contrats arrivent à échéance en 2083, sous réserve d'une résiliation anticipée en 2009 dans certaines circonstances. La valeur estimative de cette obligation, laquelle est fondée sur des hypothèses liées à des événements et à des conditions économiques futurs, est incluse dans les créditeurs et les charges à payer. La variation de cette obligation est incluse dans les intérêts créditeurs et autres produits.

b) Les engagements en capital pour la viabilité et les autres frais d'aménagement au 31 mars 2000 totalisent 8,5 millions de dollars (11,1 millions en 1999).

11

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 a été retraité afin de correspondre aux nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui exigent l'élimination des activités de financement et d'investissement hors caisse.

Les acquisitions de biens immobiliers en contrepartie d'effets à payer d'un montant de 11,3 millions de dollars (68,5 millions en 1999) ont été exclues des activités de financement et d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie.

La cession de biens immobiliers d'un montant de 6,2 millions de dollars (45,4 millions en 1999) en contrepartie de l'émission par la Société de prêts hypothécaires ou de billets garantis, ou de la prise en charge de la dette par les acheteurs, a été exclue des activités de financement, d'investissement et d'exploitation qui figurent à l'état consolidé des flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000, les intérêts perçus ont totalisé 3,5 millions de dollars (2,9 millions en 1999), les intérêts versés ont totalisé 1,3 million (2,0 millions en 1999) et les impôts sur les bénéfices versés se sont élevés à 6,3 millions (8,3 millions en 1999).

12

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Société est partie à des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

En plus des opérations décrites précédemment, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000 :

a) CLC a acquis une participation dans des biens immobiliers de ministères du gouvernement et d'une société d'État, moyennant un prix d'achat total de 11,3 millions de dollars (68,5 millions en 1999). Ces biens immobiliers ont été acquis en contrepartie d'effets à payer (note 5);

b) CLC a versé un total de 1,3 million de dollars (néant en 1999) en intérêts à une société d'État;

c) PDP a obtenu un financement de la part d'un ministère du gouvernement d'un montant total de 5,2 millions de dollars (2,0 millions en 1999);

d) la Société reçoit gratuitement des services de vérification du Bureau du vérificateur général du Canada.

13

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables des débiteurs, des effets à payer et de l'obligation découlant d'une cession de créances de location équivalent approximativement à leur juste valeur calculée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie aux taux du marché disponibles à la Société pour des instruments financiers présentant des risques, des conditions et des échéances similaires.

Les valeurs comptables des placements à court terme, des créditeurs et des charges à payer équivalent approximativement à leur juste valeur marchande, en raison de leur nature à court terme ou selon la valeur actualisée des flux de trésorerie, selon le cas.

14

CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains des chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour l'exercice faisant l'objet du présent rapport.

Société pour l'expansion des exportations

Responsabilité à l'égard des rapports financiers

Les présents états financiers consolidés ont été établis par la direction conformément aux principes comptables pertinents généralement reconnus et appliqués de façon uniforme. Il incombe à la direction de veiller à ce que les données contenues dans ces états financiers consolidés soient présentées de façon intègre et objective. Les états financiers consolidés comprennent certains montants, tels les provisions pour pertes sur prêts et pour sinistres, qui sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. La direction veille également à l'exactitude de tous les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et, le cas échéant, à la concordance entre ces renseignements et les renseignements et données contenus dans les états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ces charges, la direction recourt à des mécanismes de contrôle financier et administratif, à des systèmes d'information et à des pratiques de gestion qui lui permettent d'assurer, dans une large mesure, la fiabilité des renseignements financiers, la sauvegarde de l'actif et l'efficacité des opérations. La Société s'est dotée d'un service de vérification interne qui se charge, notamment, de l'examen suivi des contrôles internes et de leur mise en œuvre.

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des opérations et activités de la Société et doit notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et les contrôles internes. Il confie cette tâche au Comité de vérification du Conseil, composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Le Comité de vérification rencontre régulièrement les membres de la direction, les vérificateurs internes et les représentants du vérificateur général du Canada.

Les contrats qui, de l'avis de la SEE, comportent des risques dépassant ce à quoi la Société s'engagerait normalement peuvent être autorisés par le ministre du Commerce international et le ministre des Finances, si le ministre du Commerce international les considère dans l'intérêt national. Le ministre des Finances impute au Trésor les fonds versés à la Société pour lui permettre d'appuyer ces contrats, et les fonds recouvrés sont remis au Trésor, déduction faite des montants retenus pour couvrir les frais d'administration s'y rapportant. Ces transactions, connues collectivement sous le nom de « Compte du Canada », sont présentées à la note 19 afférente aux états financiers consolidés de la Société. Le Conseil d'administration n'est responsable que de la gestion et de l'administration des transactions que la Société effectue sur le Compte du Canada.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et formule une opinion sur les états financiers consolidés. Son rapport figure à la page suivante.

Le Président et
Chef de la direction,

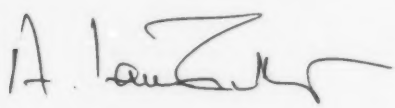

A. Ian Gillespie

Le Premier vice-président et
Chef de la direction financière,

Peter Allen

rapport du vérificateur

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Au ministre du Commerce international

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société pour l'expansion des exportations au 31 décembre 1999 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent à tous les égards importants une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 1999 ainsi que les résultats de son exploitation et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'expansion des exportations* et ses règlements et aux règlements administratifs de la Société et de sa filiale en propriété exclusive.

Le vérificateur général du Canada,

L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 3 février 2000

États financiers consolidés

Bilan consolidé

au 31 décembre 1999

(en millions de dollars)	1999	1998
Actif		
Encaisse et placements		
Espèces et quasi-espèces	776	81
Titres négociables (note 3)	2 452	1 318
Placements (note 4)	168	331
Intérêts courus	21	13
	3 419	1 743
Prêts à recevoir		
Prêts à recevoir nets (notes 5, 6 et 7)	14 844	12 989
Intérêts et honoraires courus	291	222
	15 135	13 211
Autres		
Indemnités recouvrables sur assurances (note 10)	77	44
Montants liés aux instruments dérivés	739	438
Autres éléments d'actif	53	44
	869	526
Total de l'actif	19 423	15 480
Passif et avoir de l'actionnaire		
Emprunts (notes 12 et 13)		
Emprunts	16 248	12 636
Intérêts courus	697	465
	16 945	13 101
Autres éléments de passif et revenus reportés		
Comptes fournisseurs et autres crédits	92	133
Primes d'assurance reportées	24	19
Montants liés aux instruments dérivés	110	111
Provision pour sinistres sur assurances et garanties (note 10)	454	436
	680	699
Engagements sur prêts et dettes éventuelles (notes 8 et 9)		
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 14)	983	983
Bénéfices non répartis	815	697
	1 798	1 680
Total du passif et de l'avoir de l'actionnaire	19 423	15 480

Voir notes complémentaires

Approuvé par le Conseil d'administration,

J. Pattillo
Administrateur

A. Ian Gillespie
Administrateur

État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

(en millions de dollars)	1999	1998
Intérêts créditeurs		
Prêts	1 258	1 055
Titres négociables et placements	146	126
	1 404	1 181
Intérêts débiteurs	796	642
Intérêts créditeurs nets	608	539
Primes d'assurance et commissions de garantie	133	110
Provision pour pertes sur créances (note 11)	523	433
Bénéfice après provision pour pertes sur créances	218	216
Frais d'administration	100	81
Bénéfice net	118	135
Bénéfices non répartis		
Au début de l'exercice	697	562
À la fin de l'exercice	815	697

Voir notes complémentaires

État consolidé des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999

(en millions de dollars)	1999	1998
Exploitation		
Bénéfice net	**118**	135
Éléments sans incidence sur l'encaisse et les quasi-espèces		
Provision pour pertes sur créances	**523**	433
Augmentation nette des intérêts courus et des honoraires à recevoir	**(253)**	(114)
Augmentation nette des intérêts courus et des honoraires à payer	**84**	88
Autres variations	**(147)**	(20)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**325**	522
Placements		
Versements de prêts	**(6 374)**	(5 822)
Remboursements de prêts	**3 380**	2 806
(Augmentation) diminution des titres négociables	**(1 208)**	221
Diminution des placements	**163**	77
Flux de trésorerie affectés aux placements	**(4 039)**	(2 718)
Financement		
Émissions d'emprunts à long terme	**6 755**	3 455
Remboursements d'emprunts à long terme	**(2 267)**	(2 931)
Augmentation (diminution) des emprunts à court terme	**(57)**	1 726
Flux de trésorerie provenant du financement	**4 431**	2 250
Effet des fluctuations du taux de change sur les espèces et les quasi-espèces	**(20)**	3
Augmentation nette des espèces et des quasi-espèces	**697**	57
Espèces et quasi-espèces		
Au début de l'exercice	**81**	24
À la fin de l'exercice	**778**	81
Représentées par		
Espèces	**18**	81
Bons du Trésor	**760**	–
	778	81
Renseignements complémentaires		
Espèces payées en intérêts	**708**	572

Les notes complémentaires

Notes aux états financiers consolidés

1. Mandat et activités de la Société

La Société pour l'expansion des exportations (« la Société » ou « la SEE ») a été créée le 1er octobre 1969 par une loi du Parlement canadien, la *Loi sur l'expansion des exportations* (« la Loi »), dont la dernière modification a pris effet le 10 juin 1993. Mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, la Société a pour mission de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. La Loi révisée de 1993 donne à la SEE la souplesse nécessaire pour envisager une gamme d'options plus vaste afin de répondre aux besoins des entreprises canadiennes qui exportent ou qui investissent à l'étranger. La Loi prévoit que ses dispositions et la portée de son application soient réexaminées à intervalles réguliers. Le premier examen a eu lieu en 1999, et le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce en étudie le rapport. La Société relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre du Commerce international.

En 1995, la SEE a constitué en société Exinvest Inc. (« la filiale ») en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les états financiers de la filiale ont été consolidés à ceux de la SEE.

Ni la Société ni la filiale ne sont assujetties à la *Loi de l'impôt sur le revenu* en ce qui concerne leurs bénéfices.

La Loi impose un plafond à la Société sur ses programmes de dettes éventuelles. Elle précise que la Société peut assumer, en vertu des montants de principal dus à l'égard des accords en cours, une dette éventuelle qui, à aucun moment, ne peut dépasser un montant égal à 10 fois son capital autorisé, ou un montant plus important accordé aux termes d'une loi de crédits. En 1999, le plafond est passé de 15 à 17,5 milliards de dollars aux termes d'une telle loi. Au 31 décembre 1999, les dettes éventuelles s'établissaient à 12,7 milliards de dollars (contre 11,8 milliards en 1998).

La SEE agit à tous égards à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations qu'elle émet à titre d'instruments d'emprunt constituent des obligations du Canada. Aux termes de la Loi, le montant global des emprunts en cours de la Société ne doit pas dépasser 15 fois la somme de son capital versé et de ses bénéfices non répartis, déterminés conformément aux états financiers vérifiés de l'exercice précédent. La limite d'emprunt au 31 décembre 1999 était de 25,2 milliards de dollars (contre 23,2 milliards en 1998), et les emprunts effectivement contractés par la Société se sont élevés à 16,0 milliards de dollars (contre 12,6 milliards en 1998).

2. Résumé des principales conventions comptables

État consolidé des flux de trésorerie

En 1999, la SEE a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement à la présentation des renseignements sur les flux de trésorerie.

Aux termes de ces recommandations, les quasi-espèces représentent des placements à court terme hautement liquides, facilement convertibles en montants d'espèces déclarés et exposés à des risques de changement de valeur négligeables. Les espèces et les quasi-espèces qui figurent au bilan de la SEE comprennent les espèces et les bons du Trésor. Les flux de trésorerie découlant de transactions libellées en devises sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. D'autre part, les transactions de placement et de financement qui ne requièrent pas d'espèces ou de quasi-espèces sont exclues de l'état des flux de trésorerie et sont déclarées ailleurs dans les états financiers.

Titres négociables

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés à leur coût. Les gains et les pertes sur ces placements ne sont portés au revenu qu'au moment où ils sont réalisés, et l'actif correspondant est alors supprimé du bilan. Dans le cas d'une perte importante et autre que temporaire subie à l'égard d'un titre comptabilisé à son coût, le titre est dévalué au moment de l'établissement de la moins-value. Les placements temporaires sont comptabilisés à la valeur du marché. Les gains et les pertes sur les placements comptabilisés à la valeur du marché sont inclus dans les intérêts créditeurs sur les titres négociables et les placements.

Prêts à recevoir nets

Les prêts à recevoir nets sont déclarés déduction faite des intérêts capitalisés non courus, des revenus reportés au titre des prêts et de la provision pour pertes sur prêts. Les intérêts capitalisés non courus représentent les intérêts capitalisés conformément aux accords de rééchelonnement conclus avec des emprunteurs souverains dans le cas des prêts considérés comme douteux. Les prêts rééchelonnés sont considérés comme prêts productifs, sauf s'ils répondent aux critères des prêts douteux.

Les intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice jusqu'à ce que la direction estime qu'un prêt devrait être classé comme prêt douteux. Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'en raison des circonstances, la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du principal et des intérêts selon les modalités du prêt. Les montants reçus à l'égard du prêt sont portés au crédit de la valeur comptable du prêt. Aucune portion de l'encaisse reçue à l'égard du prêt, une fois considéré comme douteux, n'est inscrite comme intérêts créditeurs tant qu'il n'y a pas d'écriture de contrepassation à une provision spécifique et qu'il n'est pas établi que le principal est entièrement recouvrable selon les modalités du prêt. Lorsqu'on a pu établir que les montants exigibles font l'objet de remboursements réguliers, normalement après trois ans, le prêt est de nouveau considéré comme productif, et on reprend la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts capitalisés non courus antérieurement sont alors constatés sur la durée non écoulée du prêt.

Les revenus reportés au titre des prêts, qui comprennent les commissions d'encours et les frais d'administration, sont constatés comme des intérêts créditeurs et amortis comme une augmentation du rendement pendant la durée des prêts correspondants.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit se servir d'hypothèses et d'estimations fondées sur les chiffres disponibles à la date des états financiers, les plus importantes étant la provision pour pertes sur prêts (note 7) et la provision pour sinistres sur assurances et garanties (note 10). La direction établit ces provisions à partir de diverses hypothèses, fondées sur son évaluation de l'incidence d'événements et de changements récents dans la conjoncture et les tendances économiques. Ces estimations sont revues périodiquement pendant l'exercice, au besoin, et font l'objet d'un examen approfondi à la date d'établissement des états financiers. Il peut cependant arriver que les pertes réelles sur prêts et les dettes pour éventualités concrétisées varient considérablement des estimations de la direction. L'incertitude de ces estimations provient, en partie, de l'utilisation de données historiques pour déterminer et quantifier la détérioration du crédit. Même si les données historiques constituent peut-être le fondement le plus sûr pour calculer ces montants, certains événements économiques survenant à court terme peuvent invalider les hypothèses retenues et, ainsi, entraîner d'importants changements aux estimations de la direction.

La provision générale pour pertes sur prêts est estimée à partir des taux antérieurs d'impayés et de recouvrement des prêts. Dans le cas des prêts spécifiquement considérés comme douteux, les montants recouvrables sont calculés en fonction des meilleures estimations du montant des flux monétaires futurs provenant de chaque emprunteur et du moment de leur réception.

La provision pour sinistres sur assurances et garanties compte deux volets, le premier se rapportant aux programmes d'assurances et le second, aux garanties de prêts. La provision pour les programmes d'assurances est calculée à partir de l'actualisation des indemnités futures nettes estimées, déduction faite des primes futures nettes, d'après des hypothèses conformes aux antécédents de la Société. D'autres montants sont prévus pour tenir compte des écarts défavorables éventuels par rapport aux hypothèses les plus probables. Même si ces montants varient selon l'incertitude inhérente à chaque programme et selon l'homogénéité des polices (taille et durée) de chaque portefeuille, l'établissement des estimations est conforme aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires. La provision pour sinistres sur garanties de prêts est établie quant à elle à partir des mêmes hypothèses que la provision générale pour pertes sur prêts.

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est établie après examen de la possibilité de recouvrement de tous les prêts consentis à des emprunteurs commerciaux et souverains, et représente les pertes probables sur les prêts à recevoir, fondées sur les meilleures estimations de la direction.

Des ***provisions spécifiques*** sont établies, au cas par cas, pour constater les pertes sur créances. Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, qui est mesurée par l'actualisation des flux monétaires prévus aux taux inhérents au prêt. Le montant de la moins-value initiale et tout changement subséquent découlant de la réévaluation des flux monétaires futurs prévus sont inscrits à la provision pour pertes sur créances comme rajustements à la provision spécifique pour prêts douteux.

La ***provision générale*** comprend toutes les provisions pour pertes sur prêts accumulées comme mesure de prudence et à l'égard desquelles la moins-value n'a pas été déterminée de façon spécifique. Pour l'établissement de cette provision, la direction décompose son portefeuille en regroupant les risques de crédit. Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, elle se sert des données fournies par les agences extérieures d'évaluation du crédit et de ses propres antécédents sur les taux d'impayés et sur les pourcentages de perte. Ces provisions permettent d'absorber les pertes sur créances subies dans le portefeuille lorsque, de l'avis de la direction, les conditions et les tendances économiques du moment observées dans des industries données, dans des régions données ou pour d'autres types de concentrations de prêts donnent manifestement lieu à une moins-value, ce qui peut se produire dès le versement.

Indemnités recouvrables sur assurances

Les indemnités recouvrables sur assurances sont comptabilisées à leur valeur de recouvrement estimative. Les gains ou les pertes nets qui découlent des recouvrements sont portés au crédit ou au débit de la provision pour sinistres sur assurances et garanties, après réévaluation de leur valeur de recouvrement.

Provision pour sinistres sur assurances et garanties

La provision pour sinistres sur assurances est établie à partir de l'examen actuariel des sinistres nets subis et des sinistres éventuels nets, et représente la valeur actualisée nette du passif, fondée sur les meilleures estimations de la direction, en vertu des polices en vigueur. La provision pour sinistres sur garanties de prêts est établie de la même manière que la provision générale pour pertes sur prêts. La provision correspondante est enregistrée dans la provision pour pertes sur créances.

Primes d'assurance

Pour les polices d'assurance à court terme, les primes sont portées aux résultats dès que la protection entre en vigueur. En ce qui concerne les autres polices d'assurance à l'exportation, les primes sont portées aux résultats selon des méthodes qui reflètent généralement la part des risques assumés pendant la durée des polices. Les primes des accords de réassurance et les montants recouvrés sur les sinistres subis sont comptabilisés comme réductions des postes respectifs de l'état des résultats et du bilan. Les primes non gagnées sur les polices d'assurance transférées aux réassureurs et les estimations des montants recouvrables auprès des réassureurs à l'égard des indemnités non versées sont déduites respectivement des primes reportées et des indemnités recouvrables.

Instruments financiers dérivés

La Société utilise une vaste gamme d'instruments financiers dérivés afin de gérer les risques liés notamment aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Ces instruments tiennent lieu d'instruments de couverture. Les accords sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les primes payées ou les escomptes reçus sont reportés et amortis sur la durée de l'accord. Les rentrées ou les paiements nets sont portés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour la même période et au même poste que l'accord. Lorsqu'il existe des conventions de positionnement, les intérêts courus sur les accords couvrant des emprunts à long terme sont regroupés par contrepartie. Les soldes à recevoir qui en découlent sont portés aux autres actifs, et les soldes à payer, aux autres éléments de passif et revenus reportés. Le principal et les intérêts courus sur les instruments financiers dérivés couvrant les titres négociables sont inclus dans les titres négociables. Le principal et les intérêts courus sur les instruments dérivés couvrant les emprunts à court terme sont inclus dans les emprunts.

Conversion des devises

Tous les éléments monétaires d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change mensuels moyens en vigueur pendant l'exercice. Les gains et les pertes découlant de la conversion des soldes et des opérations en devises sont portés aux intérêts débiteurs.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs comprennent les dépenses liées aux effets de commerce, aux créances comptables sur le marché monétaire enregistré, aux obligations et aux instruments financiers dérivés, l'amortissement de l'escompte à la souscription et des frais d'émission d'emprunt, ainsi que les gains et pertes de change. Les gains ou les pertes sur les obligations rachetées par la Société et sur le dégagement de swaps connexes sont soit portés aux résultats au moment de l'opération, soit reportés et amortis sur la durée de l'émission d'emprunt de remplacement, le cas échéant.

3. Titres négociables

La Société maintient suffisamment de liquidités pour répondre à l'ensemble de ses besoins de fonctionnement, assurer la stabilité de son programme d'emprunts à court terme et bénéficier d'une certaine souplesse pour atteindre ses objectifs. Elle conserve à cette fin les titres négociables dans le portefeuille des placements ou dans celui des placements temporaires.

Les titres du portefeuille des placements comprennent les titres détenus pour fins de liquidités et les placements à long terme. Les placements temporaires ne sont détenus que pour une courte période de temps. Les accords de swaps sont des conventions par lesquelles deux parties acceptent d'échanger des obligations comme des paiements d'intérêts sur une période convenue, ces paiements étant calculés à des taux d'intérêt différents et libellés dans la même devise ou dans des devises différentes.

(en millions de dollars)				1999	1998
				Total	Total
Portefeuille des placements					
Titres à taux fixe					
Gouvernement canadien**			72	516	431
Entreprises			17	94	40
Institutions financières			–	62	80
Autres titres souverains			14	14	37
Total des titres à taux fixe				686	588
Accords de swaps	(44)	(140)	(17)	(202)	(162)
Titres nets à taux fixe	142	288	86	484	426
*Rendement à l'échéance (en %)**	*5,61*	*6,38*	*5,88*	*5,93*	*6,06*
Titres à taux variable					
Gouvernement canadien**	–	–	–	–	13
Entreprises	228	–	–	228	107
Institutions financières	1 086	–	–	1 086	299
Autres titres souverains	–	–	–	–	11
Total des titres à taux variable	1 314		–	1 314	430
Accords de swaps	32	138	15	183	155
Titres nets à taux variable	1 346	138	15	1 497	585
*Rendement à l'échéance de révision (en %)**				*5,55*	*5,04*
Total du portefeuille des placements	1 488	382	101	1 981	1 011
Placements temporaires					
Titres à taux variable					
Gouvernement canadien**	12	–	–	12	–
Entreprises	127	–	–	127	269
Institutions financières	332	–	–	332	38
Total des placements temporaires	471	–	–	471	307
Rendement ponctuel (en %)				*5,18*	*5,08*
Valeur à l'achat				*468*	*306*
Total des titres négociables	1 959	382	101	2 452	1 318

* *Rendement à l'échéance et durée des placements à taux fixe, ainsi que rendement à l'échéance et durée de révision des placements à taux variable*

** *Comprend les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi que les sociétés d'État*

Les risques de crédit assumés découlent de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. Les risques de crédit assumés à l'égard des titres détenus dans le portefeuille des placements et le portefeuille des placements temporaires représentent leur valeur comptable. Dans le cas des accords de swaps, il s'agit d'une fraction du montant théorique des titres indiqués ci-dessus, représentée par la valeur de remplacement des accords avant une juste valeur positive, c'est-à-dire les accords qui se solderaient par un gain au règlement. Les risques de crédit assumés dans le cas des accords de swaps détenus dans le portefeuille des placements sont exposés à la note 16.

4. Placements

Les placements comprennent l'encaisse et les titres affectés d'une valeur de 115 millions de dollars (contre 110 millions en 1998) détenus par la filiale de la SEE, Exinvest Inc., ainsi que des billets d'une valeur totale de 53 millions (contre 221 millions en 1998) émis par l'Administration du port de Vancouver (anciennement la Société du port de Vancouver) et une société d'État, la Monnaie royale canadienne, apparentée à la Société en raison d'une propriété commune. La Société compte conserver ces billets jusqu'à l'échéance. Le placement auprès de la Société d'État a été effectué à une juste valeur selon les mêmes modalités que celles établies avec les tierces parties comptant des risques de crédit similaires, et est comptabilisé à son coût.

(en millions de dollars)				1999	1998
	Terme jusqu'à l'échéance*				
	Moins d'un an	De un à trois ans	Plus de trois ans	Total	Total
Placements à taux fixe	4	8	41	53	56
Placements à taux variable	115	–	–	115	275
Total des placements	119	8	41	168	331
Rendement (en %)*	*5,13*	*6,33*	*6,46*	*6,33*	*6.23*

* *Rendement à l'échéance et durée des placements à taux fixe, ainsi que rendement à l'échéance et durée de révision des placements à taux variable.*

5. Prêts à recevoir nets

Le tableau qui suit montre les échéances et les rendements réels des accords de prêts pour les prêts à recevoir bruts. Les rendements sont calculés selon une moyenne pondérée par montant et par durée. Les rendements à taux variable sont exprimés en écarts par rapport aux taux de base, soit principalement le LIBOR pour le dollar américain et le taux préférentiel pour le dollar canadien.

(en millions de dollars)					1999					1998
	À taux fixe $	Rendement à l'échéance %	À taux variable $	Écart %	Total $	A taux fixe $	Rendement a l'echeance %	A taux variable $	Ecart %	Total $
Prêts productifs :										
En souffrance	108	9,11	8	3,21	116	40	9.27	14	2.11	54
1999	–	–	–	–	–	827	8.74	1 719	2.58	2 546
2000	855	8,34	2 155	1,58	3 010	703	8.73	947	1.94	1 650
2001	926	8,56	1 683	2,33	2 609	802	8.85	1 030	1.89	1 832
2002	676	8,47	1 091	1,83	1 766	634	8.59	844	1.77	1 478
2003	582	8,23	910	1,55	1 492	519	8.35	765	1.48	1 284
2004	586	8,00	747	1,60	1 313	478	8.08	545	1.56	1 023
2005 à 2009	2 040	7,76	2 368	1,37	4 408	1 606	7.81	1 686	1.29	3 292
2010 et au-delà	1 669	7,68	907	0,88	2 576	1 004	7.83	432	0.86	1 436
Prêts productifs	7 421	7,81	9 869	1,58	17 290	6 613	8.01	7 982	1.83	14 595
Prêts douteux (note 6)	176		1 132		1 308	155		1 774		1 929
Prêts à recevoir bruts	7 597		11 001		18 598	6 768		9 756		16 524
Moins : intérêts capitalisés non courus sur les										
– prêts douteux (note 6)					573					1 041
– prêts productifs *					609					214
Prêts à recevoir					17 416					15 269
Moins : provision pour pertes sur prêts (note 7)					2 324					2 060
revenus reportés au titre des prêts					248					220
Prêts à recevoir nets					14 844					12 989

* *Représente le solde non amorti couru pendant que le prêt était douteux.*

Au 31 décembre 1999, les prêts à recevoir bruts productifs à taux variable avaient un rendement de 7,52 p. 100 (contre 7,19 p. 100 en 1998) et étaient assortis d'une durée moyenne de révision de 108 jours (contre 106 jours en 1998).

Les prêts à recevoir productifs bruts de la Société se répartissent entre prêts souverains et prêts commerciaux, comme suit :

(en millions de dollars)	1999					1998				
	À taux fixe	**Rendement à l'échéance %**	**À taux variable**	**Écart %**	**Total**	À taux fixe	Rendement à l'échéance %	À taux variable	Écart %	Total
Prêts souverains	**3 256**	**8,45**	**3 027**	**1,23**	**6 283**	3 279	8.57	2 487	1.33	5 766
Prêts commerciaux	**4 165**	**7,45**	**6 842**	**1,75**	**11 007**	3 334	7.63	5 495	2.03	8 829
Total	**7 421**	**7,81**	**9 869**	**1,58**	**17 290**	6 613	8.01	7 982	1.83	14 595

Le tableau qui suit montre les mouvements des intérêts capitalisés non courus au cours de l'exercice :

(en millions de dollars)	**1999**	1998
Solde au début de l'exercice	**1 255**	1 082
Intérêts capitalisés	**68**	155
Amortissement	**(69)**	(49)
Recettes en espèces	**(2)**	0
Opérations de change	**(70)**	67
Solde à la fin de l'exercice	**1 182**	1 255

6. *Prêts à recevoir douteux*

La Société a des prêts à recevoir bruts douteux de 1 308 millions de dollars (contre 1 929 millions en 1998), dont 1 060 millions en prêts souverains (contre 1 784 millions en 1998) et 248 millions en prêts commerciaux (contre 145 millions en 1998). Le tableau qui suit montre les mouvements du portefeuille des prêts douteux au cours de l'exercice :

(en millions de dollars)	**1999**	1998
Solde au début de l'exercice	**1 929**	1 785
Prêts considérés comme douteux	**161**	40
Prêts rétablis comme prêts productifs	**(647)**	–
Intérêts capitalisés	**39**	112
Remboursements de principal	**(15)**	(18)
Montant reçu du gouvernement du Canada au titre de l'allégement de la dette souveraine	**(59)**	(97)
Opérations de change	**(100)**	107
Solde à la fin de l'exercice	**1 308**	1 929

Les concentrations les plus importantes de prêts à recevoir bruts douteux sont données dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars)	1999				1998		
	Prêts à recevoir bruts	**Intérêts capitalisés non courus**	**Prêts à recevoir**		Prêts à recevoir bruts	Intérêts capitalisés non courus	Prêts à recevoir
Souverains							
Cameroun	**379**	**234**	**145**	Pérou	673	491	182
Côte d'Ivoire	**235**	**169**	**66**	Cameroun	433	233	200
Russie	**117**	**46**	**71**	Côte d'Ivoire	259	162	97
Congo	**52**	**40**	**12**	Russie	120	47	73
Gabon	**50**	**25**	**25**	Congo	55	43	12
Autres	**227**	**53**	**174**	Autres	244	62	182
Total partiel	**1 060**	**567**	**493**		1 784	1 038	746
Commerciaux	**248**	**6**	**242**		145	3	142
Total des prêts douteux	**1 308**	**573**	**735**		1 929	1 041	888
Moins : Provision spécifique			**402**				421
Prêts à recevoir douteux nets			**333**				467

En 1999, les paiements de principal et d'intérêts reçus des emprunteurs à l'égard des prêts douteux se sont élevés à 33 millions de dollars (contre 62 millions en 1998). Ces montants ont été appliqués à la valeur comptable des prêts douteux et ne touchent pas les intérêts créditeurs.

7. *Provision pour pertes sur prêts*

La provision pour pertes sur prêts se répartit comme suit :

(en millions de dollars)	**1999**			1998		
	Prêts souverains	**Prêts commerciaux**	**Total**	Prêts souverains	Prêts commerciaux	Total
Provision spécifique pour prêts douteux	**191**	**211**	**402**	296	125	421
Provision générale	**655**	**1 267**	**1 922**	657	982	1 639
Total	**846**	**1 478**	**2 324**	953	1 107	2 060

La provision spécifique pour prêts douteux ramène la valeur comptable de ces prêts à la valeur actualisée nette des flux monétaires prévus. Les flux monétaires estimatifs sont établis en fonction des antécédents de paiement des emprunteurs souverains, antécédents qui indiquent, dans une large mesure, la volonté et la capacité de chaque emprunteur d'effectuer les paiements futurs. Les antécédents sont modifiés, au besoin, pour permettre d'établir les flux monétaires futurs estimatifs, qui sont alors escomptés selon les taux inhérents aux accords de prêts.

La Société a d'importantes concentrations de prêts dans des pays qui, selon les agences extérieures d'évaluation du crédit, présentent un risque de qualité médiocre. En effet, 27 p. 100 du portefeuille des prêts à recevoir productifs de la SEE est concentré dans les sept pays ci-dessous, pour un total de 4 675 millions de dollars.

(en millions de dollars)	**1999**			1998	
Pays	**Prêts à recevoir productifs bruts**	**% des prêts productifs**	Pays	Prêts à recevoir productifs bruts	% des prêts productifs
Indonésie	**806**	**5**	Indonésie	845	6
Pérou	**741**	**4**	Brésil	707	5
Brésil	**738**	**4**	Mexique	625	4
Mexique	**713**	**4**	Algérie	523	4
Venezuela	**609**	**4**	Venezuela	495	3
Algérie	**527**	**3**	Argentine	290	2
Colombie	**451**	**3**	Turquie	286	2
Total	**4 675**	**27**	Total	3 771	26

En outre, la Société a un prêt à recevoir de 1 151 millions de dollars pour une transaction contractée auprès d'une seule contrepartie spécialisée dans le transport de surface aux États-Unis.

Au cours de l'exercice, les changements suivants ont été apportés à la provision pour pertes sur prêts :

(en millions de dollars)	**1999**			1998		
	Spécifique	**Générale**	**Total**	Spécifique	Générale	Total
Solde au début de l'exercice	**421**	**1 639**	**2 060**	488	1 140	1 628
Croissance du portefeuille	**(4)**	**290**	**286**	–	276	276
Déplacement du crédit	**–**	**90**	**90**	–	108	108
Augmentation (diminution) nette des prêts douteux	**21**	**–**	**21**	(71)	–	(71)
Opérations de change	**(36)**	**(97)**	**(133)**	4	115	119
Solde à la fin de l'exercice	**402**	**1 922**	**2 324**	421	1 639	2 060

8. Engagements sur prêts

Les engagements non versés relatifs à des accords de prêts s'élèvent à 5 345 millions de dollars (contre 5 813 millions en 1998). Au cours des deux prochains exercices, la direction s'attend à ce que la Société verse 65 p. 100 des soldes encore non versés.

Les versements prévus au titre des engagements sur prêts s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	1999		1998
Exercice	Versements prévus	%	Versements prévus	%
1999	–	–	2 734	47
2000	2 799	52	1 033	18
2001	706	13	353	6
2002 et au-delà	1 841	35	1 693	29
Total	5 345	100	5 813	100

Le tableau qui suit donne les engagements non versés et leur rendement réel immobilisé. Les rendements sont calculés selon une moyenne pondérée, et l'écart par rapport aux taux d'intérêt variables est représenté surtout par le LIBOR pour le dollar américain.

(en millions de dollars)	1999				1998			
	À taux fixe	Rendement ponctuel %	À taux variable	Écart %	À taux fixe	Rendement ponctuel %	À taux variable	Écart %
Prêts souverains	1 891	8,35	215	2,72	2 158	8.47	502	2.54
Prêts commerciaux	71	6,83	3 168	1,83	63	8.28	3 090	2.03
Total	1 962	8,29	3 383	1,88	2 221	8.47	3 592	2.10

9. Dettes éventuelles

Au 31 décembre, les polices d'assurance et les garanties en cours de la Société s'élevaient à 12 721 millions de dollars (contre 11 794 millions en 1998). Les échéances de ces polices et de ces garanties se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	1999	1998
Assurances à court terme	7 147	6 850
Assurances à moyen terme		
1999	–	589
2000	1 058	872
2001	963	744
2002	299	242
2003	1 721	1 373
2004	283	91
2005 à 2009	795	531
2010 et au-delà	455	502
Total	12 721	11 794

La répartition géographique des engagements les plus élevés au titre des risques garantis s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	1999				1998		
	À court terme	À moyen terme	Total		À court terme	À moyen terme	Total
E.-U.	2 821	1 367	4 188	E.-U.	2 538	1 377	3 915
Canada	1 036	1 102	2 138	Canada	1 024	674	1 698
Brésil	419	281	700	Brésil	353	301	654
Chine	217	174	391	Chine	226	153	379
R.-U.	141	182	323	R.-U.	155	224	379
Autres	2 513	2 468	4 981	Autres	2 554	2 215	4 769
Total	7 147	5 574	12 721	Total	6 850	4 944	11 794

Un montant de réassurance de 520 millions de dollars (contre 179 millions en 1998) a été déduit des polices d'assurance en cours.

10. Indemnités recouvrables sur assurances et provision pour sinistres sur assurances et garanties

Au cours de l'exercice, les changements suivants se sont produits au titre des indemnités recouvrables sur assurances :

(en millions de dollars)	1999	1998
Solde au début de l'exercice	44	28
Indemnités réglées	134	72
Indemnités recouvrées	(17)	(19)
Réévaluation des indemnités recouvrables	(82)	(39)
Opérations de change	(2)	2
Solde à la fin de l'exercice	77	44

Du montant total de 134 millions de dollars versé en indemnités en 1999, 78 p. 100 visaient le programme des assurances à court terme. La répartition géographique des indemnités et des recouvrements les plus élevés s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	1999			1998	
	Indemnités réglées	Indemnités recouvrées		Indemnités réglées	Indemnités recouvrées
É.-U.	34	7	É.-U.	21	5
Russie	27	–	Italie	10	8
Hong Kong	18	–	Mexique	9	2
Chine	10	–	Inde	5	–
Brésil	6	1	Canada	4	1
Autres	39	9	Autres	23	3
Total	134	17	Total	72	19

Au cours de l'exercice, les changements suivants ont été apportés à la provision pour sinistres sur assurances et garanties :

(en millions de dollars)	1999	1998
Solde au début de l'exercice	436	336
Provision pour sinistres sur assurances	133	88
Provision pour sinistres sur garanties de prêts	(7)	32
Réévaluation des indemnités recouvrables	(82)	(39)
Opérations de change	(26)	19
Solde à la fin de l'exercice	454	436

11. Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances se compose comme suit :

(en millions de dollars)	1999	1998
Provision pour pertes sur prêts	397	313
Provision pour sinistres sur assurances	133	88
Provision pour sinistres sur garanties de prêts	(7)	32
Provision pour pertes sur créances	523	433

12. *Emprunts*

La Société émet des titres d'emprunt sur les marchés de capitaux du monde entier. Ses emprunts à court terme consistent en billets de trésorerie et en d'autres titres d'emprunt connexes à court terme portant une échéance d'au plus un an. Ses emprunts à long terme représentent des obligations et d'autres titres à long terme libellés en dollars canadiens, en dollars américains et dans d'autres devises. La Société a recours aux swaps de devises pour convertir les billets à taux fixe libellés en monnaie étrangère, principalement en dollars américains. Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés surtout pour convertir les titres à taux fixe en titres à taux variable, liés principalement au LIBOR. Les accords d'instruments dérivés et les billets structurés servent à minimiser le coût du capital, et ils sont également utilisés dans le cadre de la gestion de l'actif et du passif.

Emprunts

Les échéances des emprunts se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	1999	1998
Emprunts à court terme	3 705	4 072
Emprunts à long terme arrivant à échéance		
– à moins d'un an	2 992	2 269
– à plus d'un an	9 331	6 256
Total des emprunts à long terme	12 323	8 525
Total partiel	16 228	12 597
Plus : escomptes et primes non amortis	5	13
reports	15	26
Total des emprunts	16 248	12 636

Les escomptes et les primes non amortis se rapportent à l'émission des titres d'emprunt à long terme et des swaps. Le montant comptabilisé d'un escompte ou d'une prime représente la différence entre la valeur nominale d'un titre et les flux monétaires réels au moment du règlement. Les reports comprennent les gains réalisés au moment de rachats d'emprunts et de dégagements de swaps. Ces montants sont portés à l'actif ou au passif à la date de règlement, et sont amortis pendant la durée du titre (pour les escomptes et les primes) ou pendant la durée de l'instrument de remplacement (pour les titres reportés).

Intérêts courus

Les intérêts courus, qui reflètent les obligations et les droits de la Société à l'égard de l'encaisse, sont ventilés comme suit :

(en millions de dollars)	1999	1998
A court terme	53	31
A long terme	644	434
Total des intérêts courus à payer	697	465

Billets structurés

La Société a émis un certain nombre de billets structurés dans le cadre de son programme d'emprunt. Ces billets sont des titres hybrides combinant des instruments à taux fixe et des instruments dérivés.

Les billets structurés en cours, qui sont compris dans les emprunts, se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	1999	1998
Billets liés à l'indice boursier	788	621
Deux devises	984	1 600
Billets remboursables par anticipation/prorogeables	1 446	654
Barrière	240	580
Autres	180	424
Total	3 638	3 879

La Société a signé des accords de swaps pour réduire les risques du marché à l'égard de ses emprunts structurés. Ces accords lui permettent de retirer un produit du swap pour répondre aux exigences du règlement des obligations d'emprunt et assurer le service de ces obligations. Elle a créé essentiellement un emprunt à taux variable en émettant des obligations à taux fixe et en concluant des accords de swaps par lesquels elle reçoit des intérêts à taux fixe et paie des intérêts à taux variable. Le swap des obligations sous-jacentes émises lui a permis de convertir le risque potentiel du marché en risque de crédit. Or, elle gère les risques de crédit en traitant avec des contreparties jugées solvables, au moyen des limites et des lignes directrices établies par la Trésorerie et approuvées par le Conseil d'administration. Les risques de crédit assumés à l'égard des instruments financiers dérivés sont exposés à la note 16.

13. Échéances des emprunts

Les emprunts et les swaps théoriques connexes viennent à échéance comme suit :

(en millions de dollars)			1999		1998	
Échéance	Émissions	Accords de swaps	Montant net	Rendement* (%)	Montant net	Rendement* (%)
Émissions à taux fixe						
1999	–	–	–	–	842	7.37
2000	[illegible]	(1 975)	288	8,83	306	8.63
2001	[illegible]	(300)	433	6,25	–	–
2002	[illegible]	(1 674)	806	6,40	153	7.75
2003	[illegible]	(283)	570	6,81	923	6.81
2004	1 580	(1 580)	–	–	–	–
2005 à 2009	2 084	(2 084)	–	–	–	–
2010 et au-delà	744	(487)	257	8,56	272	8.55
Total partiel	10 491	(7 776)	2 715	7,49	2 496	7.71
Émissions à taux variable						
1999	–	–	–		5 474	
2000	4 431	1 920	6 351		1 416	
2001	808	361	1 169		792	
2002	–	1 077	1 077		575	
2003	159	207	366		219	
2004	24	1 580	1 604		90	
2005 à 2009	226	1 999	2 225		1 078	
2010 et au-dela	89	430	519		394	
Total partiel	5 737	7 574	13 311	5,63	10 038	4.75
Total	16 228	(202)	16 026		12 534	

* *Rendement à l'échéance des émissions à taux fixe et rendement à l'échéance de révision des émissions à taux variable.*

Les risques de crédit et d'autres aspects des accords de swaps sont expliqués dans la note 16.

14. Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 1,5 milliard de dollars, soit 15 millions d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune. Le nombre d'actions émises et entièrement libérées est de 9,8 millions (soit le même nombre qu'en 1998). Au cours de l'exercice, la Société n'a émis aucune action, et n'en avait pas émis non plus en 1998.

15. Soldes en devises

La Société possède un actif et un passif considérables en dollars américains et dans d'autres devises, ainsi que des instruments financiers dérivés libellés dans diverses devises. Ces instruments servent à minimiser le coût du capital et à optimiser le rendement pour la Société, à l'intérieur des limites et des lignes directrices établies par la Trésorerie et approuvées par le Conseil d'administration.

Le tableau qui suit établit la ventilation des instruments financiers dérivés que la Société a utilisés pour gérer les engagements en devises de ses positions au titre de l'actif et du passif. Les engagements nets en devises (exprimés en dollars canadiens) qui en découlaient au 31 décembre s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)								1998	
	Brut					Net	Taux	Engag. net en devises	Taux
Dollars américains	14 913	483	15 396	(8 [illegible])	[illegible]	(15 419)	(17)	1,4433	3	1.5305
Livres sterling	891	(11)	880	(799)	(11[illegible])	(879)	2	2,3314	30	2.5448
Euros	608	(15)	593	(1 125)	533	(592)	1	1,4825	s/o	s/o
Marks allemands**									31	0,9184
Unités de compte européennes**									3	1,7959
Florins néerlandais**									1	0,8155
Lires italiennes**									(1)	0,0009
Dollars australiens	9	(9)	–	(95)	95	–	–	0,9482	–	0,9387
Francs suisses	–	–	–	(24)	24	–	–	0,9064	–	1,1143
Dollars de Hong Kong	–	–	–	(93)	93	–	–	0,1857	–	0,1976
Yens japonais	38	(38)	–	(838)	838	–	–	0,0141	–	0,0136
Couronnes norvégiennes	4	–	4	–	(4)	(4)	–	0,1801	–	0,2026
Dollars néo-zélandais	14	–	14	(189)	175	(14)	–	0,7547	–	0,8060
Rands sud-africains	–	–	–	(39)	39	–	–	0,2347	–	0,2600

* *Les instruments financiers dérivés comprennent les swaps de devises et les contrats de change (se reporter à la note 16).*

** *Au 1er janvier 1999, ces engagements ont été compris dans les engagements en euros.*

La Société a accusé une perte de change de 11,9 millions de dollars en 1999 (contre un gain de 12,9 millions en 1998). Ce montant a été porté aux intérêts débiteurs. Pendant l'exercice, les engagements au titre de l'actif net de la SEE ont été libellés principalement en dollars américains, en livres sterling et en euros. En 1999, la partie de la perte de change découlant de titres en dollars américains s'est élevée à 4 millions de dollars (contre des gains de 9,9 millions en 1998), celle découlant de titres en livres sterling s'est élevée à 2,5 millions de dollars (contre des gains de 1,9 million en 1998) et celle découlant de titres en euros s'est élevée à 5 millions de dollars (ne s'appliquait pas en 1998).

16. *Instruments financiers dérivés*

La Société, qui gère activement ses engagements par rapport aux risques du marché, a recours à des instruments financiers dérivés, qu'elle utilise à des fins autres que de spéculation dans les limites fixées par la politique et les lignes directrices de la Trésorerie. La Société utilise une vaste gamme de ces instruments pour gérer les coûts de son financement ainsi que les rendements de ses placements, et pour mettre en œuvre ses stratégies de gestion de ses éléments d'actif et de passif, afin de minimiser les risques du marché pour ses portefeuilles. Les risques de crédit inhérents à ces instruments sont gérés conformément aux lignes directrices établies par le service de la Gestion des risques de trésorerie et approuvées par le Conseil d'administration.

À l'heure actuelle, la Société se sert notamment des instruments suivants :

Swaps de taux d'intérêt – opérations en vertu desquelles deux parties échangent des flux d'intérêt à l'égard d'un montant théorique donné à des dates établies à l'avance et pour une période précise, en appliquant des taux d'intérêt fixes ou variables convenus. Les montants théoriques auxquels les intérêts payés ou reçus s'appliquent ne sont pas échangés.

Swaps de devises – opérations en vertu desquelles deux parties échangent des devises à l'origine et à l'échéance, ainsi que des flux d'intérêt à l'égard des montants échangés à des dates établies à l'avance et pour une période précise, en appliquant des taux d'intérêt fixes ou variables convenus.

Swaps d'indice boursier – opérations conclues pour supprimer les risques inhérents aux mouvements relatifs à un indice boursier lorsque la Société lance une émission obligataire. Deux contreparties conviennent d'échanger des paiements, dont un représente le changement en pourcentage de titres convenus et l'autre, des titres assortis d'un taux d'intérêt à court terme. Le principal peut ressembler soit à un swap de taux d'intérêt, sans qu'il y ait échange de montants théoriques, soit à un swap de devises, des devises étant dans ce cas échangées à l'origine et à l'échéance.

Contrats de change - engagements d'acheter ou de vendre des devises dont le règlement doit se faire à une date ultérieure précise et à un taux fixe.

Contrats de garantie de taux d'intérêt - accords à court terme en vertu desquels deux parties conviennent d'immobiliser un taux d'intérêt pendant une période préétablie, sur un montant théorique et compte tenu de l'indice du taux d'intérêt, à partir d'une date ultérieure donnée.

Contrats à terme - engagements d'acheter ou de remettre des instruments du marché monétaire à une date ultérieure donnée, à un prix donné. Les instruments sont des obligations entre la Société et le marché organisé sur lequel le contrat est négocié.

Options - accords qui confèrent le droit, mais non l'obligation, d'acheter un élément d'actif financier à un prix donné pendant une période donnée.

Toute opération comporte nécessairement des risques de perte, qui sont de deux ordres. Il y a d'une part les risques de crédit, soit par exemple le risque que l'une des deux parties à une opération ne respecte pas les modalités de l'entente, entraînant des pertes financières pour l'autre partie, et d'autre part les risques du marché, liés aux fluctuations des taux de change ou des taux d'intérêt.

La Société limite ses risques de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières bénéficiant d'une cote initiale de solvabilité A pour les crédits sur trois ans ou moins, et de AA pour les crédits supérieurs à trois ans. Elle a en outre mis en place des politiques et des mécanismes internes pour les approbations de crédit, leur suivi et leur contrôle. La Société ne prévoit pas de contre-performance majeure de la part des institutions avec lesquelles elle traite.

La Société gère les risques du marché (taux d'intérêt et opérations de change) en se conformant aux limites établies en consultation avec le ministère des Finances et approuvées par le Comité de vérification du Conseil d'administration.

La détérioration du crédit liée aux instruments financiers dérivés, aux titres négociables et aux placements ne devrait pas dépasser 20 millions de dollars. En conséquence, la Société a établi une provision pour risques de crédit de 20 millions de dollars (contre 20 millions de dollars en 1998), montant qui est compris dans les comptes créditeurs.

Le tableau qui suit donne les taux d'intérêt, les swaps de devises et les contrats de change conclus par la Société, pour lesquels il y avait des montants de principal contractuels ou théoriques en cours au 31 décembre.

(en millions de dollars)					1999	1998
	Terme jusqu'à l'échéance					
	Moins d'un an	De un à trois ans	De trois à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Total
Swaps de devises	2 240	1 739	1 159	2 492	7 630	4 630
Swaps de taux d'intérêt	688	1 646	836	155	3 124	1 902
Contrats de change	3 153	–	–	–	3 153	1 662
Total des instruments financiers dérivés	6 081	3 385	1 794	2 647	13 907	8 194
Juste valeur des instruments financiers dérivés						
Positive	364	157	69	116	706	589
Négative	(90)	(25)	(63)	(76)	(254)	(187)

Par « swaps ayant une juste valeur positive », on entend les accords dont la liquidation immédiate donnerait lieu à des gains pour la Société. À l'inverse, les swaps ayant une juste valeur négative entraîneraient une perte s'ils étaient liquidés immédiatement.

17. *Juste valeur des instruments financiers*

Le tableau qui suit donne la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de la Société. Comme pour toute estimation, l'impossibilité de prévoir l'avenir entraîne un élément d'incertitude. Lorsqu'il s'agit d'estimer la juste valeur des instruments financiers de la Société, l'incertitude est accrue par le nombre élevé d'hypothèses utilisées et la vaste gamme des techniques acceptables d'évaluation. L'estimation de la juste valeur se fonde sur les conditions du marché à un moment donné, et peut donc ne pas refléter les conditions du marché à une date ultérieure. Par conséquent, l'estimation de la valeur des instruments financiers décrits ci-dessous ne correspondrait pas nécessairement à leur valeur réelle si les instruments étaient échangés sur le marché. La Société n'a pas l'intention de vendre ces instruments sur le marché avant leur échéance.

L'estimation totale de la juste valeur des instruments financiers présentés dans le tableau qui suit n'équivaut pas à l'estimation de la valeur sous-jacente de la Société.

(en millions de dollars)	[illegible]	[illegible]	1998	
Instruments financiers portés au bilan	[illegible]	[illegible]	Valeur comptable	Juste valeur
Encaisse et titres négociables :				
Titres à taux fixe	[illegible]	[illegible]	436	444
Titres à taux variable	[illegible]	[illegible]	975	975
Placements	[illegible]	[illegible]	332	342
Prêts à recevoir :				
Prêts productifs à taux fixe	**6 912**	**7 362**	6 432	6 862
Prêts productifs à taux variable	**8 138**	**9 475**	6 532	7 678
Prêts douteux	**333**	**333**	467	467
Total	**18 802**	**20 576**	15 174	16 768
Comptes fournisseurs	**92**	**92**	133	133
Emprunts :				
Emprunts à taux fixe	**11 188**	**11 274**	8 650	9 033
Emprunts à taux variable	**5 737**	**5 737**	4 412	4 412
Total	**17 017**	**17 103**	13 195	13 578

Nota : La valeur comptable des éléments d'actif et de passif exposés ci-dessus diffère légèrement des soldes des états financiers, car il n'est pas tenu compte d'éléments tels que les reports, qui n'ont pas de juste valeur.

(en millions de dollars)	**1999**	1998
Instruments financiers hors bilan	**Juste valeur**	Juste valeur
Swaps de devises	**351**	272
Swaps de taux d'intérêt	**21**	124
Contrats de change	**80**	6
Engagements sur prêts non versés		
– à taux fixe	**67**	175
– à taux variable	**(68)**	(113)

La juste valeur des titres dont l'échéance initiale est à plus d'un an est déterminée d'après les cours du marché. Celle des titres venant à échéance initialement à moins d'un an est déterminée d'après la valeur nominale.

Afin d'estimer la juste valeur de ses prêts à recevoir productifs, la Société sépare ses prêts selon les catégories de risques qu'ils présentent, et elle calcule la valeur actualisée nette des flux monétaires du principal et des intérêts. Dans le cas du portefeuille des prêts à taux fixe, elle obtient le taux d'escompte en prenant le taux de base, par exemple celui des bons du Trésor des États-Unis pour les flux monétaires à taux fixe en dollars américains, auquel elle ajoute un écart pour les risques de crédit à l'égard de chaque catégorie de crédit. La Société détermine le taux d'escompte du portefeuille des prêts à taux variable de la même façon, en ajoutant au taux de base un écart pour les risques de crédit selon la qualité du crédit. Pour estimer la juste valeur des engagements sur prêts non versés, elle applique la même méthode que pour évaluer les prêts à recevoir productifs.

L'estimation de la juste valeur des placements et des emprunts à taux fixe fait appel à la méthode d'actualisation des flux monétaires et aux cours du marché. Comme le cours des placements et des emprunts à taux variable change souvent, leur valeur comptable sert à estimer leur juste valeur.

Les comptes fournisseurs ont, par nature, une durée assez courte. C'est pourquoi leur juste valeur est considérée comme égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des contrats de change est estimée à partir des taux ponctuels du marché et des taux de change au 31 décembre. Pour ce qui est des swaps de devises et de taux d'intérêt, la Société utilise une méthode d'actualisation des flux monétaires. Le taux d'escompte qui sert à estimer la juste valeur des accords de swaps est établi en fonction des taux des swaps que donne le Telerate au 31 décembre. Ces taux permettent de calculer la valeur actualisée des paiements d'intérêts futurs et des flux monétaires sur le principal liés aux accords de swaps.

18. Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des opérations avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec des sociétés d'État.

Lorsque les emprunteurs souverains éprouvent des difficultés financières qui les empêchent de s'acquitter de leurs obligations, les créanciers souverains, dont le gouvernement du Canada, conviennent à une tribune internationale, le Club de Paris, de rééchelonner leurs dettes en bonne et due forme. Au cas par cas, une réduction de la dette ou un allégement du service de la dette est accordé aux emprunteurs souverains les plus endettés. L'octroi de telles mesures dépend de la capacité des emprunteurs souverains à mettre en œuvre et à maintenir des programmes économiques établis par le Fonds monétaire international. Le gouvernement du Canada a, jusqu'ici, versé à la Société une somme égale aux montants consentis par le Club de Paris aux emprunteurs souverains de la Société au titre d'accords d'allégement de la dette. Les montants reçus au titre de tels accords à l'égard des prêts souverains douteux sont portés au crédit de la valeur comptable des prêts, comme c'est le cas pour tout paiement reçu à l'égard de prêts douteux. Des intérêts créditeurs sont constatés, dans la mesure où les montants reçus dépassent la valeur comptable des prêts.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu du gouvernement du Canada 59 millions de dollars (contre 97 millions en 1998) au titre du remboursement du principal en vertu d'accords d'allégement de la dette.

Elle a en outre des prêts à recevoir et des engagements non versés totalisant respectivement 630 et 867 millions de dollars, pour lesquels elle peut se tourner vers le Trésor en cas de défauts de paiement.

La Société est en train de se retirer du régime de pensions de la fonction publique (RPFP) pour mettre en place son propre régime de retraite à prestations déterminées, enregistré en vertu de la *Loi sur les normes de prestations de pension*. Le retrait du RPFP et l'établissement du nouveau régime devraient être pratiquement terminés dans le courant de l'an 2000 et n'auront aucune conséquence importante sur la situation financière de la Société.

19. Opérations portées au Compte du Canada

Aux termes de la Loi, le ministre du Commerce international peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des dettes éventuelles. Ces activités et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Le Conseil d'administration n'est responsable que de l'administration adéquate des opérations que la Société effectue sur le Compte du Canada. Les comptes correspondant à ces opérations sont maintenus distinctement des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement du Canada, qui font l'objet d'un rapport distinct du vérificateur général du Canada. Les éléments d'actif du Compte du Canada, qui comportent essentiellement des prêts à recevoir et des intérêts et honoraires courus comptabilisés selon les conventions et les pratiques comptables approuvées par le gouvernement du Canada, s'élevaient à 2 749 millions de dollars au 31 décembre 1999 (contre 3 038 millions en 1998).

La Loi prévoit que les prêts et les engagements en cours avec des emprunteurs étrangers, et les responsabilités en vertu de contrats d'assurance et d'autres accords, ne peuvent dépasser 13 milliards de dollars sur le Compte du Canada. La situation à l'égard de cette limite, déterminée conformément à la Loi, est de 5 133 millions de dollars (contre 5 650 millions en 1998). Un montant de réassurance de 59 millions de dollars a été déduit des polices d'assurance en vigueur.

La Société a retenu 25 millions de dollars (contre 22 millions en 1998) sur les recettes et les recouvrements au titre du Compte du Canada, afin de couvrir les dépenses et les frais généraux engagés à l'égard des opérations qui y ont été portées.

20. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le problème du passage à l'an 2000 vient de ce que de nombreux systèmes informatisés utilisent deux chiffres au lieu de quatre pour déterminer une année. Certains systèmes peuvent de ce fait confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre année, créant ainsi des erreurs lors du traitement de données datées de l'an 2000. En outre, des problèmes du même genre peuvent se poser pour certains systèmes qui utilisent certaines dates de 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que les changements de dates se soient déjà produits, on ne peut pas en déduire pour l'instant que tous les aspects du passage à l'an 2000 qui pourraient affecter la SEE, notamment ceux liés à ses clients et fournisseurs ou à d'autres tiers, sont entièrement résolus.

21. Reclassification de données comparatives

Certaines données comparatives de 1998 ont été reclassées conformément au mode de présentation adopté en 1999.

Société
Radio-Canada

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers et tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction et ils ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration de la Société. Les états financiers, qui comprennent aussi des chiffres fondés sur la meilleure estimation découlant de l'expérience et du jugement de la direction, ont été préparés avec soin, en fonction de l'importance relative des opérations et selon les principes comptables généralement reconnus.

La direction de la Société tient des livres et des documents comptables, de même que des systèmes de contrôle et d'information à des fins de gestion financière et administrative, qui sont conçus pour la production de renseignements financiers fiables et exacts en temps opportun. Ces contrôles permettent de garantir raisonnablement que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées avec économie et efficacité en vue de la réalisation des objectifs de la Société, que les opérations sont effectuées de façon efficace et que les transactions sont conformes à la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

Il incombe au vérificateur interne de la Société d'évaluer les systèmes, les méthodes et les pratiques de la Société. Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers de la Société et en fait un compte rendu à la Société Radio-Canada et au ministre du Patrimoine canadien.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration, qui comprend quatre personnes, dont aucune n'est membre de la direction, revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur général y afférent, et fait des recommandations au Conseil d'administration à cet égard. Il supervise les activités de vérification interne et rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général du Canada pour discuter du processus d'établissement des rapports financiers ainsi que des questions concernant la vérification, la comptabilité et les rapports.

Ottawa, Canada
le 19 juin 2000

Le président-directeur général,

La première vice-présidente
aux Ressources,

Rapport du **Vérificateur**

Au Conseil d'administration de la
Société Radio-Canada
et à la ministre du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan de la Société Radio-Canada au 31 mars 2000 et les états des résultats et du fonds effectif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

Le vérificateur général du Canada,

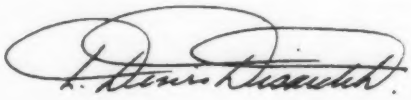

L. Denis Desaulels, FCA

Ottawa, Canada
le 2 juin 2000

État des résultats et **du fonds effectif**

pour les exercices terminés le 31 mars

	2000	1999
	(milliers de dollars)	
Recettes		
Publicité et ventes d'émissions	328 705	329 735
Services spécialisés (note 5)	97 046	90 471
Divers	78 817	63 859
	504 568	484 065
Dépenses		
Coûts des services de télévision et de radio	1 051 707	1 072 084
Services spécialisés (note 5)	92 839	92 285
Transmission, distribution et collecte	63 301	62 228
Radio Canada International	17 153	14 729
Paiements aux stations privées	13 041	12 519
Administration nationale	15 273	16 204
Amortissement des immobilisations	154 872	161 205
Total des dépenses avant impôts	1 408 186	1 431 254
Perte nette d'exploitation, avant financement gouvernemental et impôts	(903 618)	(947 189)
Financement gouvernemental :		
Crédit parlementaire d'exploitation (note 3)	764 715	759 481
Financement affecté à Radio Canada International (note 4)	15 520	15 525
Amortissement du fonds d'immobilisations reporté (note 8)	154 449	160 763
	934 684	935 769
Résultats d'exploitation nets avant impôts	31 066	(11 420)
Provision pour l'impôt sur le revenu et des grandes sociétés (note 6)	2 751	2 745
Résultats d'exploitation nets pour l'exercice	28 315	(14 165)
Solde du compte du fonds effectif, début de l'exercice	(75 599)	(65 434)
Fonds de roulement (note 3)	4 000	4 000
Solde du compte du fonds effectif, fin de l'exercice	(43 284)	(75 599)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Bilan

au 31 mars

	2000	1999
		(milliers de dollars)
Actif		
À court terme		
Encaisse et placements à court terme	81 499	73 772
Débiteurs	108 927	117 732
Stock d'émissions	146 503	151 966
Frais payés d'avance	43 462	22 665
	380 391	366 135
Immobilisations (note 7)	1 068 865	1 115 209
Charges reportées et autres éléments d'actif	14 557	27 154
	1 463 813	1 508 498
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	155 634	212 296
Passif relié aux employés (note 10)	123 765	94 891
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 11)	4 409	4 133
	283 808	311 320
À long terme		
Passif relié aux employés (note 10)	161 243	167 429
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 11)	376 935	381 260
Fonds d'immobilisations reporté (note 8)	685 111	724 088
	1 223 289	1 272 777
Fonds effectif		
Fonds effectif	(43 284)	(75 599)
Engagements et éventualités (notes 12 et 13)		
	1 463 813	1 508 498

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration :

Un administrateur,

Un administrateur,

État des flux **de trésorerie**

pour les exercices terminés le 31 mars

	2000	1999
		(milliers de dollars)
Activités d'exploitation		
Résultats nets d'exploitation pour l'exercice	28 315	(14 165)
(Gain) perte sur l'aliénation d'immobilisations	74	(1 469)
Postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	154 872	161 205
Amortissement des charges reportées	–	8 581
Passif relié aux employés - court terme	9 361	880
Passif relié aux employés - long terme	(6 186)	(142)
Amortissement des fonds d'immobilisations reportés	(154 449)	(160 763)
Variation nette des soldes du fonds de roulement hors caisse et placements à court terme (note 15)	(34 675)	48 648
	(2 688)	**42 775**
Activités de financement		
Crédits parlementaires (note 3) :		
Fonds d'immobilisations	110 472	132 954
Fonds de roulement	4 000	4 000
Financement gouvernemental pour l'acquisition d'immobilisations pour RCI	5 000	5 000
Produits de l'aliénation d'immobilisations/ financement provenant d'autres organismes	2 166	2 104
	121 638	**144 058**
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(119 771)	(137 597)
Portion de capital des paiements de location-acquisition	(4 049)	(3 802)
Charges reportées	12 597	(10 286)
	(111 223)	**(151 685)**
Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme	**7 727**	**35 148**
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	73 772	38 624
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	**81 499**	**73 772**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux **états financiers**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

1. Pouvoirs et objectifs

La Société Radio-Canada a d'abord été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur la radiodiffusion* de 1936, puis maintenue en vertu des lois sur la radiodiffusion de 1958, 1968 et 1991. Elle est mandataire de Sa Majesté, et tout bien qu'elle acquiert devient la propriété de cette dernière.

À titre de radiodiffuseur public national, la Société Radio-Canada offre, dans les deux langues officielles, des services de radio et de télévision comportant une programmation qui est principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers comprennent les comptes de la Société ainsi que sa quote-part des éléments de l'actif, du passif, des recettes et des dépenses liés à des activités en coentreprises. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Voici une description des principales conventions comptables :

a. Crédits parlementaires et fonds d'immobilisations reporté

La Société est financée principalement par le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires qui servent aux dépenses d'exploitation et aux coûts de compression des effectifs sont comptabilisés dans l'État des résultats et du fonds effectif. Les crédits parlementaires pour les dépenses au titre des immobilisations amortissables sont comptabilisés comme fonds d'immobilisations reporté dans le Bilan et sont amortis de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes. Les crédits parlementaires pour le fonds de roulement et les immobilisations non amortissables sont portés au compte du fonds effectif.

b. Stocks d'émissions

Les stocks d'émissions comprennent :

(i) **Les émissions réalisées, en cours de production ou disponibles pour la vente.**
Les émissions réalisées, en cours de production ou disponibles pour la vente sont inscrites à leur valeur d'acquisition, laquelle comprend le coût du matériel et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'oeuvre et des frais généraux imputables aux émissions.

Les coûts des émissions sont imputés à l'exploitation lorsque les émissions sont diffusées, vendues ou jugées inutilisables.

(ii) **Les droits sur les films et les textes**
La Société prend des engagements contractuels relativement à des droits sur des films et des textes. Au fur et à mesure que les paiements sont effectués selon les modalités de chaque contrat, ils sont imputés au compte. Les droits sur films sont imputés à l'exploitation suivant la grille de programmation approuvée ou lorsqu'ils sont jugés inutilisables.

c. Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à leur valeur d'acquisition, moins l'amortissement cumulé. Le coût des biens construits par la Société comprend les matériaux, les frais directs de main-d'oeuvre et les frais généraux qui s'y rapportent. Les immobilisations inscrites comme locations-acquisitions sont initialement inscrites selon la valeur actualisée des versements minimaux de loyer au début du bail. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de taux basés sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

• Immeubles	33 ans
• Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Autres	5 ans
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans
• Ordinateurs	5 ans
• Véhicules	5 ans

Les améliorations locatives sont capitalisées et amorties sur la durée restante du contrat de location (durée maximale de cinq ans). Les sommes relatives aux projets d'immobilisations en cours sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations lorsque le projet est achevé, et elles sont alors amorties conformément à la politique de la Société.

d. Charges reportées

Les charges reportées engagées pour la mise au point des chaînes spécialisées sont amorties sur la période de la licence d'exploitation. Les charges reportées engagées par les coentreprises sont amorties sur une période de cinq ans. Les autres charges reportées sont amorties sur la période de l'entente pertinente.

e. Coûts et obligations associés au régime de retraite

La Société souscrit à un régime de retraite à prestations déterminées qui offre diverses rentes de retraite fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière.

Le coût des prestations de retraite accumulées par les employés est déterminé au moyen d'une méthode de répartition fondée sur une évaluation actuarielle en vertu de laquelle les hausses salariales projetées, s'il y a lieu, sont attribuées au prorata des années de service et imputées à l'exploitation au fur et à mesure que s'écoulent les années de service. Ce coût tient compte des meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements de la Caisse de retraite, l'augmentation des salaires, le taux de mortalité des participants, le nombre de départs et l'âge de la retraite des participants. L'excédent constaté lors de l'introduction de la présente convention comptable, les rajustements découlant des modifications apportées au régime, les excédents et les déficits actuariels et les modifications dans les hypothèses sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

L'écart entre la charge de retraite accumulée et les cotisations patronales au régime constitue dans le bilan un passif relié aux employés.

f. Indemnités de cessation d'emploi et de vacances

Les indemnités de cessation d'emploi et de vacances sont comptabilisées au fur et à mesure que les charges à payer s'accumulent selon les conditions d'emploi.

Les indemnités de cessation d'emploi sont calculées sur une base actuarielle en tenant compte des paiements prévus à venir, des probabilités de paiement et du taux d'actualisation à la date d'évaluation. La valeur actualisée du coût projeté est inscrite comme passif relié aux employés.

Les indemnités de vacances sont évaluées selon les échelles salariales en vigueur à la fin de l'exercice pour toutes les indemnités de vacances inutilisées qui s'accumulent au crédit des employés.

Étant donné qu'une partie importante du passif pour ces postes représente des charges qui seront financées principalement à partir des crédits alloués par le gouvernement du Canada, ces postes n'exercent aucun effet sur l'excédent ou le déficit d'exploitation de la Société établi en fonction du financement gouvernemental.

g. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pendant l'exercice visé. Le passif relié aux employés, la durée de vie utile estimative des biens et le passif éventuel sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

3. Crédits parlementaires

Voici une ventilation des crédits parlementaires approuvés et des sommes reçues par la Société pendant l'exercice :

a. Crédits parlementaires approuvés et reçus

	2000	1999
		(milliers de dollars)
Crédits approuvés pour :		
Fonds d'exploitation		
• Financement annuel	756 409	745 531
• Financement pour compression d'effectifs et autres coûts	–	92 401
• Virement du/(au) fonds d'immobilisations - Estimés Supplémentaires B [1]	8 306	(36 485)
• Somme gelée pour être reportée à l'intérieur des fonds d'immobilisations de l'exercice 1999-2000	–	(41 966)
	764 715	759 481
Fonds d'immobilisations (note 7)	143 472	94 469
• Financement additionnel – Estimés Supplémentaires B [1]	–	2 000
• Virement du/(au) fonds d'exploitation - Estimés Supplémentaires B [1]	(8 306)	36 485
• Somme gelée pour être reportée à l'intérieur des fonds d'immobilisations de l'exercice 2000-2001	(24 694)	–
	110 472	132 954
• Fonds d'immobilisations reçu du gouvernement pour Radio Canada International	5 000	5 000
	115 472	137 954
Fonds de roulement	4 000	4 000

[1] Lorsque se produisent des changements importants dans les besoins de l'exercice courant, des sommes sont virées d'un crédit à l'autre ou reportées de l'exercice courant au suivant au moyen des lois de crédits déposées à la Chambre des communes.

b. Rapprochement des résultats d'exploitation nets en fonction du financement gouvernemental

La Société reçoit une partie importante de son financement sous forme de crédits parlementaires, lesquels sont fondés essentiellement sur ses besoins de trésorerie. Des éléments comptabilisés dans l'État des résultats et du fonds effectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires au cours d'autres exercices. C'est pourquoi les résultats d'exploitation nets de la Société pour l'exercice en fonction du financement gouvernemental diffèrent de ceux établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le tableau qui suit explique les écarts :

	2000	1999
		(milliers de dollars)
Résultats d'exploitation nets de l'exercice	**28 315**	(14 165)
Éléments passés en charges mais financés au cours d'autres exercices	(19 658)	322
Résultats d'exploitation nets en fonction du financement gouvernemental	8 657	(13 843)
Excédent du financement gouvernemental, début de l'exercice	15 601	29 444
Excédent du financement gouvernemental, fin de l'exercice	**24 258**	15 601

c. Résultats nets des immobilisations

Les achats d'immobilisations par la Société sont également financés par un crédit parlementaire. Certains éléments considérés comme des ajouts aux immobilisations une année peuvent être financés par des crédits parlementaires au cours d'années différentes. Ici aussi, pour l'exercice, la Société affiche des résultats d'exploitation nets différents selon que les calculs sont faits en fonction du financement gouvernemental ou des principes comptables généralement reconnus. Ces différences sont décrites ci-dessous :

	2000	1999
	(milliers de dollars)	
Crédits parlementaires et virements	110 472	132 954
Financement gouvernemental pour Radio Canada International	5 000	5 000
Crédits parlementaires et financement gouvernemental	**115 472**	**137 954**
Produit de la cession d'immobilisations / financement provenant d'autres organismes	2 166	2 104
Total – Financement des immobilisations pour l'exercice	**117 638**	**140 058**
Acquisition d'immobilisations	(119 771)	(137 597)
Excédent (déficit) du financement des immobilisations pour l'exercice	**(2 133)**	**2 461**
Variation de la part proportionnelle de l'avoir consolidé	321	375
Résultats nets des immobilisations pour l'exercice, en fonction du financement gouvernemental	(1 812)	2 836
Excédent du financement gouvernemental, début de l'exercice	4 726	1 890
Excédent du financement gouvernemental, fin de l'exercice	**2 914**	**4 726**

4. Financement de Radio Canada International

	2000	1999
	(milliers de dollars)	
Entente de contribution avec le gouvernement du Canada	15 520	15 525
Fonds d'exploitation	**15 520**	**15 525**
Fonds d'immobilisations	**5 000**	**5 000**
Total du financement de Radio Canada International	**20 520**	**20 525**

5. Services spécialisés

La Société exploite CBC Newsworld, le Réseau de l'information (RDI) et Galaxie en vertu de conditions de licence qui exigent que Radio-Canada rende compte des recettes et des dépenses différentielles de ces entreprises. CBC Newsworld et le Réseau de l'information (RDI) utilisent les excédents reportés des exercices antérieurs pour financer les activités de l'exercice courant. Au 31 mars, l'excédent d'exploitation cumulatif net reporté pour financer des activités d'exercices à venir totalisait 5,2 million de dollars pour CBC Newsworld (0,9 millions en 1999) et 24 000 dollars pour RDI (133 000 dollars en 1999). En 1999-2000, Galaxie en était à son troisième exercice d'exploitation, et ses résultats étaient conformes au plan.

	31 mars 2000			31 mars 1999		
	Recettes	Dépenses	Solde net	Recettes	Dépenses	Solde net
			(milliers de dollars)			
CBC Newsworld	58 827	54 511	4 316	56 387	57 663	(1 276)
RDI	35 020	35 129	(109)	33 327	33 227	100
Galaxie	3 199	3 199	–	757	1 395	(638)
	97 046	92 839	4 207	90 471	92 285	(1 814)

6. Impôt sur le revenu et impôt des grandes sociétés

En tant que société d'État visée par la partie LXXI du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, la Société est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), mais pas aux impôts provinciaux sur le revenu pour ses propres activités.

La charge au titre de l'impôt sur le revenu et de l'impôt des grandes sociétés comprend :

	2000	1999
	(milliers de dollars)	
Charge d'impôts de l'exercice	2 751	2 745
	2 751	2 745

La charge d'impôts nette de la Société résulte principalement de l'impôt des grandes sociétés.

La Société a un report de perte sur les exercices ultérieurs de 30,5 millions de dollars (22,9 millions en 1999) à des fins fiscales, qui n'a pas été inclus dans les états financiers et qui vient à échéance en 2005. La société a également des écarts temporaires nets de 50,4 millions de dollars (78,7 millions en 1999) provenant d'éléments reportés à des fins fiscales à diverses périodes autres qu'à des fins comptables, qui n'ont pas encore été inclus dans les états financiers. Ces écarts temporaires proviennent généralement de la charge de retraite à payer et des frais d'indemnité de départ ainsi que de la déduction pour amortissement sur son contrat de location-acquisition à long terme lorsque l'obligation locative est répartie sur plusieurs années. La déduction pour amortissement n'est pas réclamée pour d'autres immobilisations, de la même manière que le financement des immobilisations connexe est habituellement perçu en totalité l'année où les immobilisations sont acquises.

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2000	1999
		(milliers de dollars)		
Terrains	34 772	–	34 772	35 501
Immeubles	382 954	213 193	169 761	167 398
Équipement technique	1 151 606	819 143	332 463	351 703
Mobilier, matériel de bureau et ordinateurs	110 182	63 616	46 566	25 261
Véhicules	39 685	26 576	13 109	11 422
Améliorations locatives	6 031	3 829	2 202	993
Biens en location-acquisition	512 178	107 174	405 004	419 579
Projets d'immobilisations en cours	64 988	–	64 988	103 372
	2 302 396	1 233 531	1 068 865	1 115 209

La charge d'amortissement de 15,1 millions de dollars pour l'exercice en cours (15,4 millions en 1999) relativement aux contrats de location-acquisition est incluse dans l'amortissement des immobilisations dans l'État des résultats et du fonds effectif.

8. Fonds d'immobilisations reporté

	2000	1999
	(milliers de dollars)	
Solde, début de l'exercice	724 088	746 897
Crédit parlementaire pour dépenses en immobilisations (note 3)	115 472	137 954
Amortissement du fonds d'immobilisations reporté	(154 449)	(160 763)
Solde, fin de l'exercice	**685 111**	**724 088**

9. Activités en coentreprises

a. Participation

La Société détient dans des coentreprises une participation nette de 8,5 millions de dollars (5,5 millions en 1999) qui est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

b. Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Au cours du premier trimestre 2000-2001, la Société a annoncé, avec son co-investisseur, la vente des coentreprises mentionnées ci-dessus. La vente totale représente 155 millions de dollars. La Société détenait une participation de 50 %.

10. Passif relié aux employés

a. Passif relié aux employés :

	Court terme		Long terme	
	2000	1999	2000	1999
		(milliers de dollars)		
Indemnités de cessation d'emploi	–	–	68 195	77 644
Indemnités de vacances	48 319	38 958	–	–
Régime de retraite (note b)	–	–	83 964	89 785
Compression des effectifs (note c)	27 934	–	9 084	–
Autres	47 512	55 933	–	–
	123 765	**94 891**	**161 243**	**167 429**

Pourcentage du passif relié aux salaires

b. Régime de retraite

La Société souscrit à un régime de retraite à prestations déterminées pour la presque totalité des membres de son personnel. Les prestations de retraite sont fonction de la durée des services validables et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service.

Les prestations de retraite sont déterminées au moyen d'une méthode de répartition au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future.

Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles qui sont faites au moins tous les trois ans.

Selon les projections d'une évaluation actuarielle faite à des fins comptables, la valeur actualisée estimative des prestations de retraite était de 2 867,3 millions de dollars au 31 mars 2000 (2 757,7 millions en 1999), dont 23,0 millions en prestations de retraite non capitalisées (17,9 millions en 1999). La valeur actuarielle de l'actif de la caisse de retraite au 31 mars 2000 était de 3 462,0 millions de dollars (3 138,6 millions en 1999).

	2000	1999
		(milliers de dollars)
Coût des services rendus de l'exercice	47 128	51 032
Intérêt couru sur l'actif de la caisse de retraite	(27 842)	(16 951)
Amortissement des gains au titre des services passés (au net)	(41 197)	(27 780)
Rajustement pour compression du régime due à la compression des effectifs	23 112	–
Charge de retraite de l'exercice	**1 201**	**6 301**
Charge de retraite reportée, début de l'exercice	89 785	97 639
Charge de retraite de l'exercice	1 201	6 301
Cotisations au régime de retraite et service des prestations	(7 022)	(14 155)
Charge de retraite reportée, fin de l'exercice	**83 964**	**89 785**

c. Compression des effectifs

La Société a annoncé la mise en oeuvre d'un plan de transformation. Ce plan se traduira par le départ d'employés. Selon l'estimation de la direction, le coût lié au plan pluriannuel de réduction des effectifs s'élève à 37 millions de dollars.

11. Obligations en vertu de contrats de location-acquisition

a. Les contrats de location-acquisition visent principalement les locaux occupés par Radio-Canada à Toronto.

Les versements minimaux de loyer à venir et les obligations découlant du bail s'établissent comme suit :

	(milliers de dollars)
2001	33 088
2002	33 039
2003	33 039
2004	33 039
2005	33 039
2006 à 2027	743 373
Total des versements minimaux à venir	908 617
Déduire : intérêt implicite (7,53 %) et frais accessoires	527 273
Obligation de location-acquisition	381 344
Moins : portion à court terme	4 409
Portion à long terme	376 935

Radio-Canada est propriétaire du terrain sur lequel est situé le Centre canadien de radiodiffusion à Toronto. L'intérêt relatif au contrat de location-acquisition du Centre est de 26,8 millions de dollars et est inclus dans les dépenses de l'exercice. À l'échéance du contrat de location, le bâtiment sera la propriété de Radio-Canada.

b. Autres

Au 31 mars 2000, les obligations de la Société relativement à des contrats de location-acquisition dans le cadre de coentreprises se chiffraient à 49 260 $.

12. Engagements

a. Reliés aux émissions et autres

Au 31 mars 2000, le total des engagements s'établissait à 441,3 millions de dollars, ce qui comprenait 387,2 millions pour les droits sur les émissions sportives, 44,7 millions pour les achats d'émissions, les droits sur films et les coproductions, et 9,4 millions pour les immobilisations.

b. Contrats de location-exploitation

Les versements annuels à venir relativement aux contrats de location-exploitation se présentent comme suit :

	(milliers de dollars)
2001	48 607
2002	39 479
2003	15 380
2004	2 155
2005 - 2028	7 999
Total des versements à venir	113 620

c. Activités en coentreprises

La quote-part proportionnelle des engagements de la Société dans des activités de coentreprises (ou) était de 3,9 millions de dollars.

13. Éventualités

Diverses revendications ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société, dont certaines demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les litiges sont sujets à bien des incertitudes, et le résultat de chaque affaire n'est pas prévisible. Une provision pour ces dépenses a été établie d'après les meilleures estimations faites par la direction. Il est raisonnable de penser que la Société aura à régler certaines de ces demandes pour des montants dépassant les provisions établies à court terme. Ces charges seront imputées à l'exploitation au fur et à mesure qu'elles seront engagées.

14. Opérations entre entités apparentées

La Société est apparentée, en propriété commune, à d'autres ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien et, dans le cadre de l'exploitation courante, elle conclut des opérations avec ces entités, conformément à l'usage commercial habituel à toutes les personnes et entreprises. Les opérations conclues avec le gouvernement du Canada sont décrites à la note 3.

15. Variation nette des soldes du fonds de roulement hors caisse

	2000	1999
	(milliers de dollars)	
Provenance (utilisation) des liquidités :		
Débiteurs	8 805	66 094
Stock d'émissions*	14 466	(61 308)
Frais payés d'avance	(20 797)	12 429
Créditeurs et charges à payer	(56 662)	(24 500)
Passif lié aux employés	19 513	55 933
	(34 675)	48 648

* *Excluant l'amortissement des immobilisations totalisant 9,0 millions de dollars en 2000 (2,7 millions 1999).*

16. Instruments financiers

Les placements à court terme, les débiteurs et les créditeurs, sont évalués au prix coûtant, ce qui correspond à la juste valeur. La Société effectue des placements sur le marché monétaire à court terme (échéance maximale de 91 jours). Elle n'acquiert que des titres garantis en totalité par le gouvernement du Canada. Le portefeuille de placements de la Société a dégagé un rendement global de 5,13 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 (4,72 % au 31 mars 1999).

17. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés, de façon à être conformes à la présentation du présent exercice.

VIA Rail
Canada Inc.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Exercice terminé le 31 décembre 1999

La direction de la société est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers présentés dans son rapport annuel. Ces états ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent nécessairement des montants déterminés d'après les meilleures estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux des états financiers. La direction considère que les états présentent fidèlement la situation financière de la société, les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la société applique des contrôles, des conventions et des méthodes comptables internes visant à assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des biens. Les systèmes de contrôle interne sont soumis à l'examen périodique des vérificateurs internes, Samson Bélair/Deloitte & Touche, société en nom collectif. Les vérificateurs externes, le vérificateur général du Canada ainsi que Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, ont vérifié les états financiers de la société. Leur rapport indique l'étendue de leur vérification ainsi que leur opinion sur les états financiers.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration, se composant uniquement d'administrateurs externes, se réunit périodiquement avec les vérificateurs internes et externes et avec la direction pour examiner l'étendue de la vérification et pour évaluer les comptes rendus de leurs vérifications. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration, suite à une recommandation du Comité de vérification.

Le président-directeur général,

ROD MORRISON

Le vice-président, Planification et Finances, et trésorier,

J.R. PAQUETTE

Montréal, Canada
Le 9 février 2000

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de VIA Rail Canada inc. au 31 décembre 1999 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux règlements administratifs de la société.

Raymond Chabot Grant Thornton

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
Société en nom collectif
Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 9 février 2000

L. Denis Desautels

L. DENIS DESAUTELS, FCA
Vérificateur général du Canada

Ottawa, Canada
Le 9 février 2000

ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre

BILAN
(en milliers)

	Notes	[illegible]	[illegible]
Actif à court terme			
Encaisse et dépôts à terme		3 846 $	12 733 $
Clients		11 262	7 668
Autres créances		15 682	3 645
À recevoir du gouvernement du Canada		–	23 678
Placements temporaires	6	50 039	33 563
Stocks		16 535	16 111
		97 364	97 398
Actif à long terme			
Immobilisations	4	487 823	520 255
Fonds de renouvellement des actifs	5 et 6	28 260	9 682
		516 083	529 937
		613 447 $	627 335 $
Passif à court terme			
Fournisseurs et charges à payer		86 965 $	79 217 $
Produits reportés		5 037	4 805
		92 002	84 022
Passif à long terme			
Charge de retraite reportée	8	41 697	40 072
Restructuration du réseau et frais de réorganisation	9	14 408	16 029
Autres		5 539	5 989
		61 644	62 090
Financement en capital reporté	10	487 107	499 211
Avoir négatif de l'actionnaire			
Capital-actions	11	9 300	9 300
Surplus d'apport	12	4 345	3 812
Déficit		(40 951)	(31 100)
		(27 306)	(17 988)
		613 447 $	627 335 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le Conseil,

ANTHONY FRIEND, c.r.
Administrateur et président du Comité de vérification

MARC LEFRANÇOIS
Administrateur et président du Conseil

ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
(en milliers)

	Notes	[illegible]	[illegible]
Produits			
Voyageurs		202 096 $	185 861 $
Autres		18 527	14 297
		220 623	**200 158**
Charges			
Frais des services à la clientèle		223 815	228 020
Frais de la maintenance du matériel roulant		77 459	75 840
Frais de marketing et de ventes		25 909	28 928
Frais des services de soutien		38 643	35 196
Frais généraux et administratifs		21 812	16 101
Charge de retraite	8	1 625	43 244
Amortissement		41 951	39 683
Frais de réorganisation		9 543	(5 538)
		440 757	**461 474**
Perte nette d'exploitation avant le financement par le gouvernement du Canada		**220 134**	**261 316**
Financement d'exploitation par le gouvernement du Canada		170 000	178 413
Amortissement du financement en capital reporté		42 071	41 461
Résultats nets d'exploitation avant impôts		**(8 063)**	**(41 442)**
Impôts sur les bénéfices et impôt fédéral sur les grandes sociétés		1 788	(1 165)
Résultats nets d'exploitation pour l'exercice		**(9 851)**	**(40 277)**
Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice		(31 100)	9 177
Déficit à la fin de l'exercice		**(40 951) $**	**(31 100) $**

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en milliers)

	1999	1998
Activités d'exploitation		
Résultats nets d'exploitation pour l'exercice	**(9 851) $**	**(40 277) $**
Éléments hors caisse imputés (crédités) aux résultats :		
Amortissement des immobilisations	41 100	40 988
Pertes (profits) sur radiations, mises au rancart et aliénations d'immobilisations	1 199	(952)
Amortissement des crédits d'impôt à l'investissement	(348)	(353)
Amortissement du financement en capital reporté	(42 071)	(41 461)
Fluctuation des éléments hors caisse du fonds de roulement	18 727	22 802
Fluctuation de la charge de retraite reportée	1 625	43 245
Fluctuation de restructuration du réseau et frais de réorganisation	(1 621)	(13 059)
Fluctuation des autres passifs à long terme	(102)	(832)
	8 658	**10 101**
Activités de financement		
Financement en capital par le gouvernement du Canada	30 500	-
À recevoir du gouvernement du Canada	-	2 944
	30 500	**2 944**
Activités d'investissement		
Fluctuation du fonds de renouvellement des actifs	(18 578)	27 831
Fluctuation des placements temporaires	(16 476)	(33 563)
Acquisition d'immobilisations	(10 910)	(18 332)
Produit de la vente d'immobilisations	1 043	2 525
Fluctuation des fournisseurs et charges à payer reliées aux immobilisations	(3 124)	(250)
	(48 045)	**(21 789)**
Encaisse et dépôts à terme		
Diminution de l'exercice	**(8 887)**	**(8 744)**
Solde au début de l'exercice	12 733	21 477
Solde à la fin de l'exercice	**3 846 $**	**12 733 $**
Représenté par :		
Encaisse	(583) $	1 174 $
Dépôts à terme, 5,06 %, échéant en janvier 2000 (1998 : 5,1 %)	4 429	11 559
	3 846 $	**12 733 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1999

1. POUVOIRS ET OBJECTIFS

VIA Rail Canada inc. est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle fut constituée en 1977 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La vision de la société est d'être la meilleure société de transport de voyageurs au Canada; sa mission consiste à offrir, à peu de frais, des services voyageurs de qualité supérieure. Elle utilise l'infrastructure ferroviaire appartenant à d'autres sociétés de chemin de fer et dépend de celles-ci pour le contrôle de la circulation des trains.

La société n'est pas mandataire de Sa Majesté. Elle est assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et à celles de certaines provinces.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables suivies par la société se résument comme suit :

a) Financement par le gouvernement du Canada

Le financement de l'exploitation, qui est relié aux services, activités et autres opérations engagés par la société pour exploiter et administrer les services ferroviaires voyageurs au Canada, est comptabilisé à l'état des résultats et du déficit. Ce montant représente l'écart entre les charges et les produits d'exploitation, excluant les opérations hors caisse reliées aux immobilisations, certains frais de restructuration du réseau et de réorganisation, et est fondé sur un budget d'exploitation qui est approuvé chaque année par le gouvernement du Canada.

Le financement pour les immobilisations amortissables est comptabilisé comme financement en capital reporté dans le bilan en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice, et est amorti selon la même méthode et durant les mêmes périodes que celles des immobilisations connexes. Lors de l'aliénation d'immobilisations amortissables financées, la société constate dans les revenus tout solde du financement en capital reporté relatif à ces immobilisations. Le financement pour les immobilisations non amortissables est comptabilisé comme surplus d'apport.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

c) Immobilisations

Les immobilisations acquises des Chemins de fer nationaux du Canada et du Canadien Pacifique Limitée au début des opérations en 1978 furent enregistrées à leur valeur nette de transfert. Les acquisitions subséquentes, incluant celles en vertu de contrats de location-acquisition, sont enregistrées au coût.

Les coûts de remise en état et de réfection du matériel roulant ainsi que les coûts associés aux améliorations des autres immobilisations sont capitalisés s'ils sont engagés dans le but d'améliorer la valeur des services ou de prolonger la durée d'utilisation de ces immobilisations, sinon les coûts sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Les actifs mis hors service sont dévalués à leur valeur nette de réalisation.

d) Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux permettant de répartir le coût des immobilisations, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée estimative d'utilisation comme suit :

Matériel roulant	12 à 29 ans
Immeubles de maintenance	25 ans
Gares et installations	20 ans
Améliorations de l'infrastructure	5 à 38 ans
Améliorations locatives	5 à 20 ans
Machinerie et équipement	4 à 15 ans
Systèmes informatiques	3 à 7 ans
Autres actifs	3 à 10 ans

Les projets en voie de réalisation et les actifs mis hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

e) Contrats de location

Les immobilisations comptabilisées en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 20 ans, laquelle est représentative de leur durée de vie utile.

Les loyers payés en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

f) Crédits reportés

Les crédits d'impôt à l'investissement sont amortis sur la durée estimative d'utilisation des immobilisations en question. L'amortissement des crédits reportés est présenté en diminution de la charge d'amortissement des immobilisations. Ces crédits sont compris dans les autres passifs à long terme.

g) Régimes de retraite

La société souscrit à des régimes de retraite à prestations déterminées qui offrent à tous ses employés permanents des pensions fondées sur l'âge à la retraite, le nombre d'années de service et le salaire.

Les coûts assumés par la société sont déterminés par des évaluations actuarielles, lesquelles répartissent sur chaque exercice la portion engagée des prestations en fonction des montants prévus de rémunération des employés au moment où ils prendront leur retraite, au prorata de leurs années de service.

Les charges de retraite (note 8) comprennent le coût des prestations attribuables aux services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuarielles ainsi que l'amortissement des modifications apportées aux régimes. Ces amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés actifs de la société.

L'écart entre les charges de retraite cumulées et les cotisations de l'employeur aux fonds de pension (Charge de retraite reportée) est présenté au passif à long terme du bilan.

h) Indemnités de cessation d'emploi et avantages spéciaux

Les indemnités de cessation d'emploi et les avantages spéciaux conférés aux employés en vertu des conventions collectives et des programmes spéciaux se rapportent à la restructuration et à la réorganisation des opérations. Ces avantages sont comptabilisés lorsqu'une décision a été approuvée par la direction et qu'une estimation raisonnable des coûts futurs peut être faite.

La direction constate l'évolution du passif par rapport aux estimations initiales d'après les résultats réels.

i) Programme VIA Préférence

Les coûts différentiels des voyages-récompenses accordés par la société dans le cadre de son programme « VIA Préférence », qui vise à récompenser ses clients les plus assidus, sont comptabilisés au fur et à mesure que ces voyages-récompenses sont gagnés, et présentés au poste Fournisseurs et charges à payer. Le produit de la vente de points aux partenaires participants est comptabilisé à titre de produit de l'exercice au cours duquel ces points ont été vendus.

j) Instruments financiers

La juste valeur estimative des instruments financiers, à l'exception du fonds de renouvellement des actifs et les placements temporaires, correspond approximativement à leur valeur comptable du fait qu'il s'agit d'éléments à court terme.

Les placements temporaires sont enregistrés au moindre du coût et de la valeur du marché.

Le fonds de renouvellement des actifs est enregistré au coût.

k) Impôts sur les bénéfices

La société utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les frais de restructuration du réseau et de réorganisation, l'amortissement des immobilisations, les charges de retraite et les éventualités constituent les postes les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS NETS D'EXPLOITATION AU FINANCEMENT PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

La société reçoit son financement du gouvernement du Canada surtout d'après ses besoins de trésorerie. Les éléments constatés à l'état des résultats et du déficit d'un exercice peuvent être financés par le gouvernement du Canada au cours d'exercices différents. Par conséquent, la société affiche des résultats nets d'exploitation différents pour l'exercice, selon qu'ils sont établis en suivant la méthode de financement par le gouvernement ou selon les principes comptables généralement reconnus. Ces écarts sont les suivants :

(en millions de dollars)

	1999	1998
Résultats nets d'exploitation pour l'exercice	(9,8)	(40,3)
Postes ne nécessitant pas de (ne fournissant pas des) fonds d'exploitation :		
Amortissement et profits et pertes sur immobilisations	42,3	40,0
Amortissement du financement en capital reporté	(42,1)	(41,4)
Frais de réorganisation à être financés dans les exercices ultérieurs	6,4	(8,8)
Paiement des frais de réorganisation des exercices antérieurs	(4,4)	(8,0)
Charge de retraite	1,6	43,3
Déficit du financement de l'exploitation de l'exercice (voir note 5)	(6,0)	(15,2)

4. IMMOBILISATIONS

(en millions de dollars)

	1999			1998		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	4,3	–	4,3	3,8	–	3,8
Matériel roulant	510,4	267,6	242,8	512,9	246,8	266,1
Immeubles de maintenance	159,6	84,1	75,5	159,5	79,9	79,6
Gares et installations	34,0	14,2	19,8	35,1	13,1	22,0
Améliorations de l'infrastructure	92,9	31,7	61,2	92,9	29,2	63,7
Améliorations locatives	88,3	59,0	29,3	89,4	55,5	33,9
Machinerie et équipement	29,0	21,5	7,5	28,2	19,9	8,3
Systèmes informatiques	59,2	48,5	10,7	50,7	42,1	8,6
Autres actifs	18,8	18,6	0,2	20,9	20,4	0,5
	996,5	**545,2**	**451,3**	**993,4**	**506,9**	**486,5**
Projets en voie de réalisation			15,0			12,1
Actifs mis hors-service (valeur nette de réalisation)			21,5			21,6
			487,8			**520,2**

Au 31 décembre 1999, la valeur brute des éléments d'actif loués en vertu de contrats de location-acquisition incluse ci-dessus s'élevait à 3,2 millions de dollars (1998 : 3,5 millions de dollars) et l'amortissement cumulé s'y rattachant se chiffrait à 2,2 millions de dollars (1998 : 2,3 millions de dollars).

Les projets en voie de réalisation portent principalement sur des projets de matériel roulant et des systèmes informatiques.

5. FONDS DE RENOUVELLEMENT DES ACTIFS

La société a été autorisée par le Conseil du Trésor du gouvernement du Canada à constituer un fonds réservé issu du produit de la vente ou de la location des actifs excédentaires ainsi que des économies résultant de la rationalisation des activités de maintenance du matériel roulant, pour financer de futurs projets d'immobilisations.

Au cours de l'exercice, la société a reçu du gouvernement du Canada une somme de 30,5 millions de dollars comme renflouement du fonds de renouvellement des actifs. Avec l'autorisation du Conseil du Trésor, la société a retiré 5,6 millions de dollars (1998 : 15,2 millions de dollars) pour les charges d'exploitation et 10,9 millions de dollars (1998 : 18,3 millions de dollars) pour les dépenses en immobilisations.

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES ET FONDS DE RENOUVELLEMENT DES ACTIFS

Les décisions reliées aux placements temporaires et aux placements du fonds de renouvellement des actifs sont conformes aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*, émises par le ministre des Finances.

Les placements temporaires et le fonds de renouvellement des actifs incluent les instruments financiers ci-dessous :

(en millions de dollars)

	1999		1998	
	Coût	Valeur du marché	Coût	Valeur du marché
Obligations canadiennes et bons à prime	30,3	30,6	20,8	22,5
Parts dans un fonds d'actions	38,1	46,8	22,3	22,7
Encaisse et placements à court terme	9,9	9,9	0,1	0,1
Solde de fin de l'exercice	**78,3**	**87,3**	**43,2**	**45,3**
Représenté par :				
Placements temporaires	50,0	55,9	33,5	35,2
Fonds de renouvellement des actifs	28,3	31,4	9,7	10,1
	78,3	**87,3**	**43,2**	**45,3**

Les obligations canadiennes et les bons à prime portent un intérêt dont le taux varie entre 4,00 % et 11,25 % (1998 : 4,25 % et 11,25 %) et arrivent à échéance entre septembre 2000 et décembre 2031.

La juste valeur des obligations canadiennes, des bons à prime et des parts dans un fonds d'actions correspond à la valeur du marché établie en fonction du cours acheteur à la date du bilan.

Avec ces placements, la société ne prend aucun risque important en termes de marché, de flux de trésorerie ou de taux d'intérêt.

7. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔT FÉDÉRAL SUR LES GRANDES SOCIÉTÉS

La société a des écarts temporaires nets de 75,7 millions de dollars (1998 : 70,5 millions de dollars) qui résultent d'éléments non déduits des fins fiscales, dont l'avantage n'a pas encore été pris en compte dans les états financiers. Ces écarts temporaires découlent généralement de la comptabilisation des charges de retraite à payer ainsi que des frais de restructuration du réseau et de réorganisation.
La société dispose de pertes fiscales inutilisées pour un montant de 9,7 millions de dollars, qui peuvent être reportées jusqu'en 2005.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1999

8. RÉGIMES DE RETRAITE

Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite ont été effectuées en date du 31 décembre 1998 par des actuaires externes, membres de l'Institut canadien des actuaires. Sur la base de ces évaluations et des extrapolations actuarielles pour 1999, les avantages cumulés des régimes au 31 décembre 1999 s'élèvent à 981,8 millions de dollars (1998 : 961,2 millions de dollars). L'actif net disponible pour honorer ces engagements, évalué en fonction de la valeur marchande ajustée par des calculs actuariels à cette date, atteint 1 123,8 millions de dollars (1998 : 1 027,5 millions de dollars).

(en millions de dollars)

	1999	1998
Charge de retraite :		
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	9,0	9,0
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	24,2	24,0
Amortissement des gains actuariels	(34,5)	(30,5)
Modification des régimes de retraite afin d'offrir un programme de retraite anticipée	–	39,4
Frais d'intérêts sur les charges à payer	2,9	1,3
	1,6	**43,2**
Charge de retraite reportée :		
Solde au début de l'exercice	40,1	(3,1)
Charge de retraite	1,6	43,2
Solde à la fin de l'exercice	**41,7**	**40,1**

9. RESTRUCTURATION DU RÉSEAU ET FRAIS DE RÉORGANISATION

La société a engagé des frais reliés à des plans de restructuration de son réseau de transport approuvés le 4 octobre 1989 ainsi qu'à des réorganisations subséquentes.

La valeur actuelle du coût prévu est comptabilisée comme un élément de passif. Au 31 décembre 1999, une provision de 21,0 millions de dollars (1998 : 25,2 millions de dollars), dont 14,4 millions de dollars (1998 : 16,0 millions de dollars) sont présentés dans le passif à long terme, a été enregistrée pour couvrir les paiements futurs reliés aux indemnités de cessation d'emploi et indemnités de garantie d'emploi régies par les conventions collectives, programmes spéciaux et décisions d'arbitrage qui peuvent s'étendre sur plusieurs années.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1999

10. FINANCEMENT EN CAPITAL REPORTÉ

(en millions de dollars)

	1999	1998
Solde au début de l'exercice	499,2	540,6
Renflouement du fonds de renouvellement des actifs	30,5	-
Financement du gouvernement du Canada pour les immobilisations amortissables	-	-
Financement de terrains par le gouvernement du Canada, transféré au surplus d'apport	(0,5)	-
Amortissement du financement en capital reporté	(42,1)	(41,4)
Solde à la fin de l'exercice	**487,1**	**499,2**

Un montant de 2,2 millions de dollars provenant du renflouement du fonds de renouvellement des actifs de 30,5 millions de dollars a été utilisé pour le financement d'immobilisations en 1999. Le solde de 28,3 millions de dollars n'a pas été amorti.

11. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 décembre 1999 et 1998, 93 000 actions à 100 $ l'action sont émises et complètement payées.

12. SURPLUS D'APPORT

Le surplus d'apport représente le financement en capital de 4,3 millions de dollars (1998 : 3,8 millions de dollars) obtenu du gouvernement du Canada pour des investissements dans des terrains.

13. ENGAGEMENTS

a) Les charges futures minimales en vertu des contrats de location-exploitation ayant trait principalement à des immeubles et à du matériel informatique sont les suivantes :

(en millions de dollars)	
2000	12,8
2001	11,8
2002	7,7
2003	7,2
2004	5,8
Exercices ultérieurs jusqu'en 2047	23,9
	69,2

b) La société a conclu un contrat de service de trains ainsi que d'autres contrats pour l'utilisation des voies et le contrôle de l'exploitation des trains. Ces contrats sont entrés en vigueur le 1er janvier 1989, ainsi qu'en 1998 et en 1999, et le seront jusqu'au 31 décembre 2008.

c) La société a émis des lettres de crédit d'une valeur totale approximative de 9,7 millions de dollars (1998 : 8,2 millions de dollars) en faveur de diverses commissions gouvernementales provinciales de santé et sécurité au travail, à titre de garantie sur les paiements futurs.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société est apparentée en propriété commune à tous les ministères et organismes du gouvernement du Canada. Les opérations ont été conclues dans le cours normal des affaires avec ces ministères et organismes et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toutes personnes et entreprises, et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

15. INCERTITUDE DÉCOULANT DU PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Bien que le changement de date ait eu lieu, il n'est pas possible de conclure que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la société, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.